

The Virbac logo is displayed in white text on a blue rectangular background. The word "Virbac" is written in a sans-serif font, with a red horizontal line underneath the letters "i" and "r".

Virbac

RAPPORT ANNUEL 2024

A photograph of a woman with dark hair lying on her back on a green lawn, smiling with her eyes closed. She is wearing a brown short-sleeved shirt and dark shorts. A Corgi dog with tan and white fur is sitting next to her, looking at her with its tongue hanging out.

**Shaping the future
of animal health**

- 4 Entretien avec Habib Ramdani, directeur général par intérim, groupe Virbac
- 8 Une gouvernance engagée au service du développement du Groupe



INTRODUCTION

- 16 Modèle d'affaires et stratégie
- 36 Environnement
- 72 Social
- 102 Gouvernance
- 112 Annexes



RAPPORT DE DURABILITÉ

- 122 Rapport de gestion
- 140 Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- 210 Comptes consolidés
- 274 Comptes sociaux
- 309 Attestation du responsable du rapport financier annuel
- 310 Assemblée générale mixte du 19 juin 2025 : exposé des motifs et projet de résolutions
- 320 Lexique



RAPPORT FINANCIER

Construire un avenir durable et responsable



Habib Ramdani

Directeur général par intérim, groupe Virbac

VOTRE REGARD SUR LE CONTEXTE INTERNATIONAL EN 2024 ?

Le contexte géopolitique de 2024 est resté particulièrement instable avec notamment la poursuite de conflits régionaux. Parallèlement, des défis mondiaux pressants requièrent une attention soutenue. Le changement climatique continue de bouleverser les écosystèmes et les perturbations économiques, exacerbées par les tensions commerciales, fragilisent les économies. Dans ce paysage déjà complexe, la technologie, et en particulier l'intelligence artificielle, joue un rôle de plus en plus prépondérant dans les entreprises et dans les relations internationales. Les enjeux liés à la cybersécurité et à la souveraineté numérique prennent une importance capitale, suscitant des débats sur la régulation et l'éthique de ces nouvelles technologies.

QUELLES CONSÉQUENCES SUR L'ACTIVITÉ DE VIRBAC ?

Les perturbations économiques et les tensions commerciales maintiennent l'inflation à des niveaux élevés impliquant une pression continue sur nos marges. Nous devons trouver le bon équilibre entre les augmentations de prix et l'optimisation de nos coûts de fonctionnement pour préserver notre modèle et continuer à améliorer notre marge. Nous avons par ailleurs la chance d'évoluer dans un secteur particulièrement préservé des crises économiques. Nous avons ainsi encore profité en 2024 d'un marché de la santé animale très dynamique même s'il reste très compétitif avec d'un côté, une concurrence forte et de l'autre, des clients de plus en plus consolidés (chaînes de clinique, centrales d'achats). En définitive, 2024 restera comme une excellente année avec un chiffre d'affaires en augmentation de 13,6% par rapport à 2023.

À QUOI ATTRIBUEZ-VOUS CETTE PERFORMANCE ?

Cette croissance significative est le fruit d'une performance organique de +7,5% (au-dessus de nos objectifs de début d'année) et d'une contribution de +6,1% liée aux acquisitions des sociétés Globion (Inde, novembre 2023) et Sasaeah (Japon, clôturée en avril 2024). Le développement à l'international est une priorité qui fait partie de notre ADN. Ces dernières acquisitions nous permettent de renforcer nos solutions de santé, notamment pour les ruminants et dans le domaine stratégique des vaccins. Cette performance au-dessus du marché est conforme à notre stratégie Virbac 2030 qui s'appuie à la fois sur la croissance organique et sur les acquisitions.





100% dédié à la santé
des animaux depuis près de 60 ans



Plus de **20 innovations**
sans précédent en médecine vétérinaire



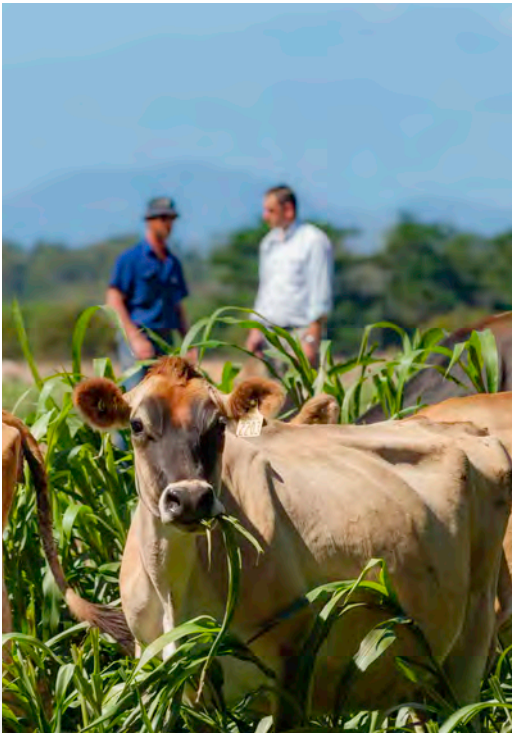
75% des employés pensent que
Virbac est une entreprise où il fait bon travailler
(Trust Index - enquête Great Place To Work 2024)



100% de nos sites
industriels pharmaceutiques certifiés BPF



-0,01% d'émission de gaz
à effet de serre vs 2023 malgré une croissance
organique de 7,5% sur la même période



QUELS TERRITOIRES SE DISTINGUENT ?

En 2024, nous avons observé une croissance organique solide à travers toutes nos régions à l'exception du Pacifique, reflétant la diversité et la résilience de notre portefeuille. L'Europe a été un moteur de croissance significatif, avec un rebond notable dans le secteur des vaccins pour animaux de compagnie et une forte demande pour nos produits de nutrition et de soins. L'Amérique du Nord a maintenu une dynamique positive à deux chiffres, particulièrement dans les produits de spécialité et les soins dentaires pour animaux de compagnie. L'Amérique latine a affiché une croissance soutenue, tirée par les performances du Chili dans l'aquaculture et la solidité du marché mexicain, tant pour les animaux de compagnie que pour les animaux d'élevage. La région Inde, Moyen-Orient & Afrique a continué sur sa lancée, avec une performance solide dans les secteurs des ruminants et de la volaille, renforcée par l'intégration de Globion. L'Asie de l'Est a connu une progression notable, principalement grâce à la croissance en Chine, ainsi qu'aux performances soutenues en Thaïlande et au Japon. L'acquisition de Sasaeah a également renforcé notre présence dans cette région. Enfin, la région Pacifique a connu un repli, principalement dû à un retournement du marché des ruminants impacté par des conditions climatiques moins favorables. Cette performance régionale équilibrée témoigne de notre capacité à nous adapter aux conditions de marché locales et à saisir les opportunités de croissance dans un environnement mondial en constante évolution.

ET AU NIVEAU DES ESPÈCES ?

L'activité animaux de compagnie affiche une progression remarquable de +10,7% à taux de change et périmètre constants, portée par la forte dynamique de nos produits clés. Nous avons notamment observé une croissance à deux chiffres de nos vaccins chiens et chats (grâce à l'augmentation de nos capacités de production), de nos produits de spécialité, du petfood et de notre gamme de dermatologie qui représentent des axes prioritaires de notre développement.

Le segment des animaux d'élevage affiche quant à lui une croissance de +2,4% à taux de change et périmètre constants. La dynamique positive sur le segment des ruminants en Amérique latine et dans la zone Inde, Moyen-Orient & Afrique, ainsi que la forte progression de l'aquaculture au Chili portée par les ventes d'antiparasitaires, compensent l'inversion de tendance dans la zone Pacifique.

AU PLAN FINANCIER ?

Cette année restera également comme une année record sur le plan de la rentabilité qui s'est hissée à 16,6% soit une progression de plus de 1 point par rapport à 2023. Cette amélioration nous positionne favorablement pour atteindre l'objectif de 20% d'Ebita que nous nous sommes fixés pour 2030.

DE NOUVEAUX PRODUITS ÉGALEMENT EN 2024 ?

Tout à fait. L'innovation est le nerf de la guerre dans notre industrie et nous nous devons de fournir des solutions de santé répondant toujours mieux aux besoins des vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux. En 2024, nous avons notamment lancé des produits pour la santé articulaire du chat, la prévention vaccinale des élevages porcins, le traitement des troubles endocriniens chez le chien et le cheval... Quelques exemples parmi tant d'autres de notre engagement à proposer des solutions pour la santé des animaux toujours plus efficaces et performantes.

ET EN TERMES D'ORGANISATION ?

Nous nous engageons dans une phase de transformation industrielle significative sur notre site historique de Carros avec un investissement de près de 250 millions d'euros d'ici 2030, pour moderniser et renforcer nos capacités de production. Ce projet ambitieux inclut notamment le transfert de la production de notre implant Suprelorin, actuellement basé en Australie, vers Carros, la construction d'une nouvelle usine dédiée aux vaccins pour animaux de compagnie ainsi que la création d'un nouveau centre logistique pour optimiser nos opérations. Cette démarche confirme notre volonté de consolider notre présence dans le secteur de la santé animale et d'encore mieux répondre aux besoins de nos clients. Par ailleurs, 2024 marque une étape importante pour Virbac avec le départ de Sébastien Huron, qui a dirigé l'entreprise pendant sept années. Je tiens à saluer son engagement et sa contribution. Nous poursuivrons la mise en œuvre du plan stratégique 2030, élaboré sous son leadership et en collaboration avec le comité de direction, afin d'assurer la continuité et la croissance de Virbac.

D'AUTRES FAITS MARQUANTS EN 2024 ?

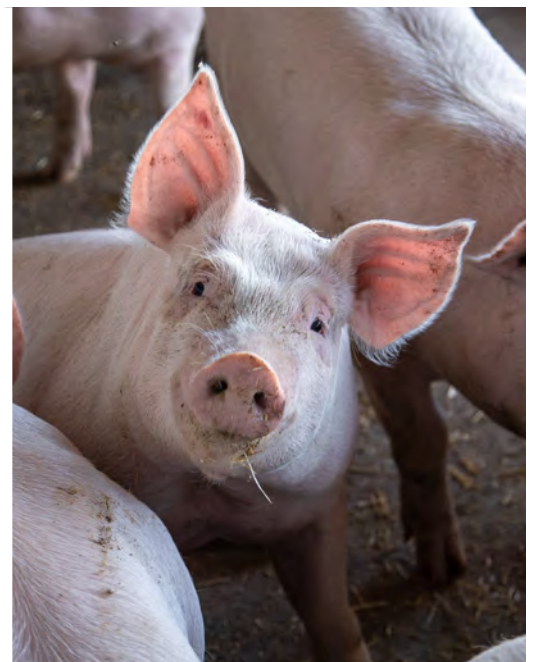
Oui, c'est également un tournant du côté de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). L'application de la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises

(Corporate sustainability reporting directive - CSRD) au 1^{er} janvier 2024, qui est la nouvelle norme de reporting des données extra-financières, nous a conduit à accélérer nos initiatives dans ce domaine, comme par exemple : un bilan carbone désormais complet, notre plan de sensibilisation à la transition écologique, notre programme de bénévolat... En synthèse, nous intégrons de plus en plus les opportunités RSE dans nos projets structurants. Nous sommes également particulièrement fiers de nos efforts pour faire de Virbac une entreprise où il fait bon travailler. Et ces efforts ont porté leurs fruits comme l'illustre la progression de l'indice *Great Place To Work* qui s'est amélioré de 2 points à la fois sur la perception globale et sur le *Trust Index*.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES À VENIR ?

Nous réaffirmons notre objectif d'atteindre un ratio d'*Ebit* ajusté de 20% à horizon 2030 avec un niveau d'investissements en recherche et développement (R&D) que nous prévoyons de ramener progressivement dans les prochaines années au niveau historique du Groupe. Pour y parvenir nous déclinons notre plan stratégique à 2030 qui reste notre boussole et qui repose sur plusieurs piliers comme l'investissement R&D, les acquisitions comme relais de croissance, avec un focus tout particulier sur la compétitivité industrielle. Nous avons aussi défini des priorités pays, espèces et produits claires qui nous permettent d'optimiser les allocations de ressources.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre santé financière particulièrement solide, sur notre modèle d'affaires diversifié qui nous permet de diluer les risques ainsi que sur les femmes et les hommes de Virbac qui œuvrent avec beaucoup d'engagement au quotidien pour faire avancer la santé des animaux. Tous ces éléments nous rendent particulièrement sereins pour affronter l'avenir dans un monde marqué par beaucoup d'instabilité et par un contexte économique international moins porteur ces derniers temps.





6 400
COLLABORATEURS
+16,4% *versus* 2023



DES FILIALES
COMMERCIALES
DANS 35 PAYS



DES SITES
DE PRODUCTION
DANS 12 PAYS

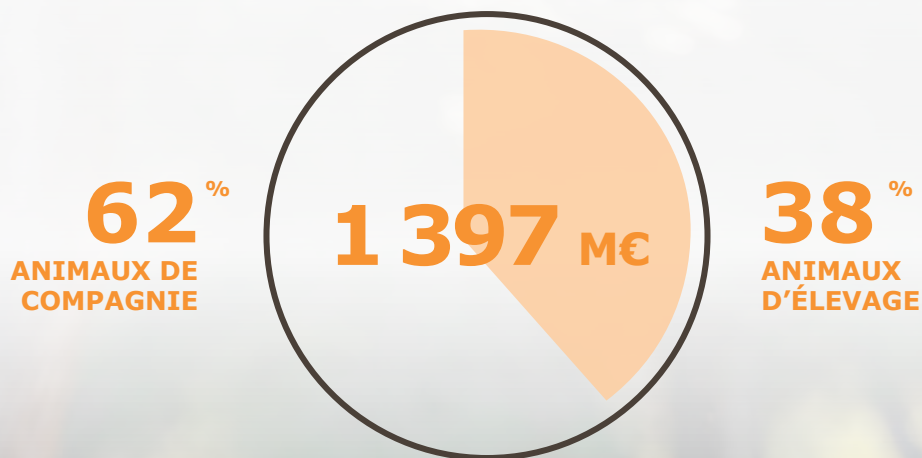


DES CENTRES
DE R&D SUR LES
5 CONTINENTS

CHIFFRE D'AFFAIRES 2024

6^e MONDIAL

Classement des industriels du médicament vétérinaire



+7,5% à taux de change et périmètre constants *versus* 2023



Une gouvernance engagée au service du développement du Groupe

Notre gouvernance repose sur des principes qui contribuent à maintenir l'équilibre nécessaire à la performance et au bon développement du groupe Virbac.

Séparation des pouvoirs et collégialité

Notre organisation intégrant une direction générale et un conseil d'administration répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et de supervision. Elle implique un dialogue régulier et efficace entre la direction générale et le conseil d'administration ainsi qu'une confiance mutuelle.

La collégialité est un principe d'organisation clé de notre gouvernance. Le fonctionnement de ces deux entités, conseil d'administration et direction générale, repose sur la recherche d'une position partagée par leurs membres respectifs et sur une prise de décision collective, résultat d'un véritable travail d'équipe. Cette organisation garantit efficacité et réactivité tout en étant en ligne avec les codes de gouvernance en vigueur et notamment le Code Afep-Medef auquel nous nous référons pour améliorer régulièrement nos pratiques dans ce domaine.

Des dirigeants engagés et expérimentés

Notre gouvernance s'appuie sur des organes sociaux resserrés, composés de personnes fortement et durablement engagées. Leur expérience professionnelle couvre de nombreux aspects de la gestion courante d'un grand groupe international. En dehors de l'administrateur représentant les salariés et d'une administratrice, tous les administrateurs sont des dirigeants d'entreprise ayant une longue expérience de la gestion opérationnelle de sociétés internationales.

L'engagement des membres des instances dirigeantes, qu'il s'agisse du conseil d'administration ou de la direction générale, repose sur une implication dans la durée, au service de la stratégie à long terme du Groupe. Par ailleurs, l'implication des administrateurs et du censeur de Virbac ne se limite pas à leur participation active au cours des débats formels du conseil. Elle prend également la forme d'échanges informels réguliers et de réunions *ad hoc* ponctuelles lorsque les circonstances l'exigent.

DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de la société est assumée par Habib Ramdani, directeur général par intérim. Sa mission est d'assurer la direction stratégique et opérationnelle du Groupe. Il est assisté par un directeur général délégué et s'appuie sur un comité de direction Groupe. La direction générale, agissant dans le cadre des orientations stratégiques déterminées par le conseil d'administration, lui rend compte de ses actions et des résultats obtenus.

Comité de direction Groupe

Le comité de direction Groupe est composé de sept membres : le directeur général par intérim, le directeur général délégué et

cinq autres membres désignés par la direction générale. Il est composé de trois femmes et de quatre hommes.

Ces membres collaborent étroitement et prennent leurs décisions de manière collégiale. Ce fonctionnement favorise la réflexion commune et le travail en équipe. Que ce soit pour la vision long terme ou les besoins opérationnels, les échanges entre les membres du comité de direction Groupe sont fréquents, ce qui permet d'atteindre un niveau de réactivité élevé dans la prise de décision.



Habib Ramdani

Directeur général par intérim et directeur des Affaires Financières Groupe



Marc Bistuer

Directeur Qualité & Conformité Groupe et directeur général délégué - personne qualifiée (anciennement pharmacien responsable)



Sophie Favini

Directrice des Opérations Commerciales Monde



Bertrand Havrileck

Directeur de la R&D Groupe



Nathalie Pollet

Directrice Global Marketing & Market Development



André Mathieu

Directeur des Opérations Industrielles, Supply Chain et Sourcing Monde



Francesca Cortella

Directrice des Ressources Humaines Groupe

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il assure le contrôle permanent de la gestion de l'entreprise menée par la direction générale, l'examen régulier des comptes et de tous les projets et investissements significatifs. Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs dont deux administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration est soutenu dans son travail par deux sous-comités, le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations. Il est assisté d'un censeur, Rodolphe Durand, lequel dispose d'une voix consultative.



Marie-Hélène Dick-Madelpuech
Présidente



Pierre Madelpuech
Vice-président



Philippe Capron
Administrateur



Olivier Charmeil
Administrateur indépendant



Solène Madelpuech
Administratrice



Cyrille Petit
Représentant permanent de
la société Cyrille Petit Conseil,
administrateur



Luc Thielland
Administrateur représentant
les salariés

Censeur



Rodolphe Durand
Censeur

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé :

- de s'assurer du suivi du processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables, financières et en matière de durabilité ainsi que de la revue des comptes annuels ;
- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de suivre et de revoir le programme d'audit interne mis en oeuvre par la société ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- du suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ;
- de s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance ;
- d'approuver la fourniture par les commissaires aux comptes de services non interdits autres que la certification des comptes ;
- de rendre compte au conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

Il est constitué de Philippe Capron, président, Cyrille Petit, représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil, et Pierre Madelpuech.

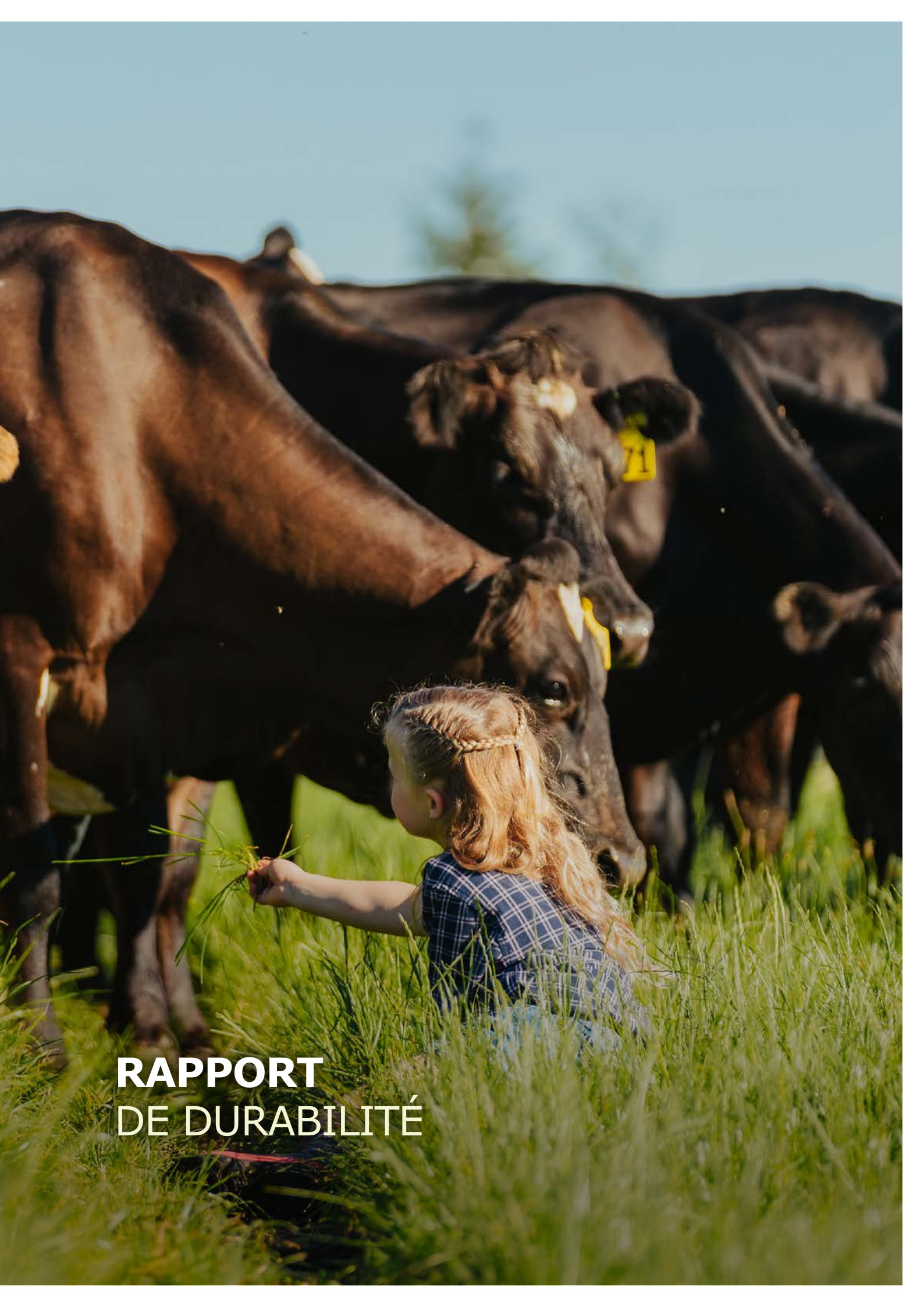
Comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations a pour principales missions :

- de formuler des propositions et d'examiner les candidatures aux postes d'administrateurs ou de membres de la direction générale ;
- d'organiser une procédure pour la sélection des futurs administrateurs indépendants ;
- de veiller à la mise en place d'un plan de succession pour les membres de la direction générale ;
- de formuler des recommandations et propositions concernant la rémunération des membres de la direction générale ;
- d'être informé de la politique générale des ressources humaines du Groupe et plus spécifiquement de la politique de rémunération des principaux dirigeants du Groupe ;
- d'examiner les propositions et conditions d'attribution des plans d'actions de performance ;
- de formuler des propositions concernant les montants des rémunérations des membres du conseil d'administration.

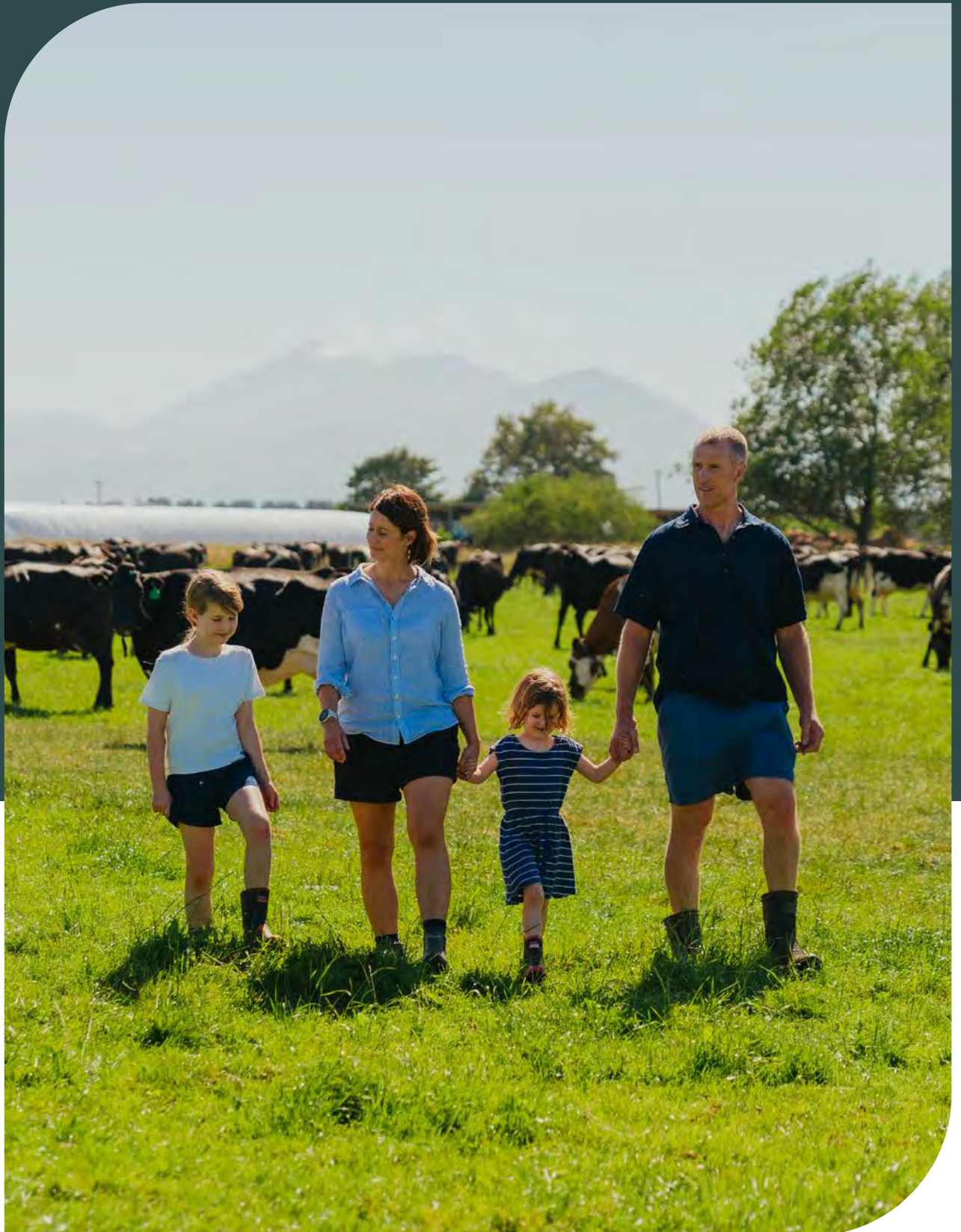
Il est constitué de Marie-Hélène Dick-Madelpuech, présidente, Cyrille Petit, représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil, et Olivier Charmeil.





**RAPPORT
DE DURABILITÉ**

INTRODUCTION



MESSAGE DE HABIB RAMDANI, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM, GROUPE VIRBAC

Notre engagement pour un développement durable et responsable

Choisir la pérennité est une évidence pour nous. Fondée il y a près de 60 ans par un vétérinaire, notre entreprise familiale s'est construite sur des valeurs humaines fortes et une vision à long terme. Une culture d'entreprise qui, aujourd'hui encore, continue de guider nos actions. Notre engagement pour un développement durable s'inscrit pleinement dans cette vision et nous savons que la performance économique et le respect de l'environnement vont de pair, une conviction de plus en plus partagée par l'ensemble de nos parties prenantes.

Notre mission : la santé animale au cœur du concept *One Health*

Créer, fabriquer et vendre des solutions de santé pour les animaux nous place au cœur de l'écosystème *One Health*. Reconnue scientifiquement, cette approche confirme que la santé de tous les êtres vivants sur Terre est étroitement liée. Nos clients - vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux - sont de plus en plus sensibles à leur impact sur l'environnement et la santé humaine. Nous engageons donc activement nos activités dans cette voie.

Ancrés localement, présents mondialement

Profondément enracinés sur la Côte d'Azur (France), nous sommes fiers de contribuer au dynamisme de notre territoire d'origine. Avec la croissance de nos effectifs et de nos investissements, notre responsabilité sociale et environnementale grandit. En parallèle, nous sommes devenus une entreprise globale, réalisant plus de 88% de notre chiffre d'affaires hors de France, avec des filiales sur tous les continents. Partout où nous opérons, nous veillons à respecter nos principes fondamentaux en matière économique, sociale et environnementale.

Nos engagements sociaux : un héritage plus que jamais d'actualité

Le respect de l'homme était une valeur clé pour notre fondateur. Dialogue social, politique de rémunération équitable, couverture sociale favorable, confiance et attention portée à chaque collaborateur : autant de valeurs historiques que nous préservons et enrichissons au quotidien.

Nos engagements environnementaux : une démarche d'amélioration continue

Notre activité exige déjà de hautes exigences de qualité, notamment le respect des Bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire. Mais nous allons plus loin. Depuis plusieurs années, nous avons mis en place une démarche d'amélioration continue pour réduire nos déchets et optimiser nos consommations de ressources. La recherche d'économies d'énergie et le respect de l'environnement sont systématiquement intégrés dans nos décisions clés, qu'il s'agisse d'investissements, de transports ou de conception de produits.

Nos engagements économiques : une croissance durable et responsable

Notre objectif est de poursuivre la croissance régulière et rentable du Groupe. Ce développement s'appuie en priorité sur une croissance organique solide, nourrie par l'innovation et la qualité de nos relations clients. Nous complétons cette croissance par des acquisitions ciblées, en maintenant un niveau d'endettement raisonnable. Nous collaborons pour cela avec des partenaires performants, fiables et éthiques qui partagent nos valeurs.

Une gouvernance transparente

Nous poursuivons cette stratégie dans le cadre d'une gouvernance simple et claire, garantissant une grande transparence à nos parties prenantes. Sans effet de communication outrancier, nous menons une démarche authentique, qui vise un développement durable, dans le respect de nos clients, de nos salariés, de nos actionnaires, de nos partenaires et de notre environnement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



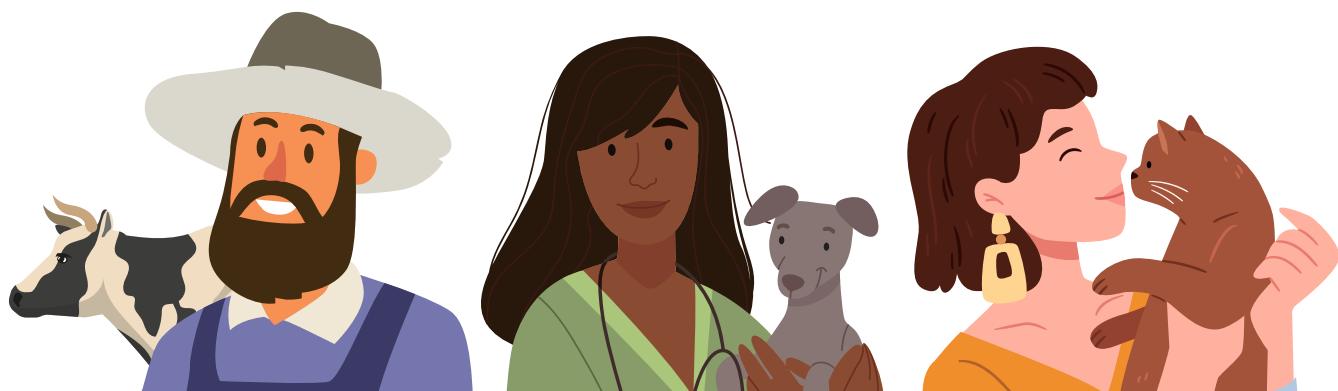
ACTIVITÉS DE L'ENTITÉ ET MODÈLE D'ENTREPRISE

SBM-1 Stratégie

Le modèle d'affaires du Groupe est présenté ci-après.

► Pour des informations détaillées sur l'activité et les zones géographiques, voir rapport de gestion section Évolution du chiffre d'affaires page 124 et note annexe aux comptes consolidés A31 Information sectorielle.





AMONT

MATIÈRES PREMIÈRES



Pharma et bio (actifs, diluants, excipients...) et **packagings** (verre, carton, plastique...)

Près de **1 000** fournisseurs
183 M€ d'achats



SOUS-TRAITANCE & ACHATS DE PRODUITS FINIS



Près de **220** fournisseurs
232 M€ d'achats

ACHATS AUTRES PRESTATIONS



(marketing, partenaires de recherche : universités, laboratoires, biotechs)

Plus de **8 000** fournisseurs
250 M€ d'achats

INVESTISSEMENTS (HORS ACQUISITIONS)



Corporels (bâtiments, équipements... inclus droits d'utilisation) **90 M€**

Incorporels (brevets, marques, licensing...) **10 M€**

NOS OPÉRATIONS

NOS EMPLOYÉS

6 365 collaborateurs dans **38** pays
(75% sont fiers de dire qu'ils travaillent chez Virbac)



- Inde, Moyen-Orient & Afrique : 1 299
- Asie de l'Est : 1 122
- Europe : 2 028
- Amérique latine : 1 030
- Amérique du Nord : 547
- Pacifique : 339

CENTRES R&D DANS 10 SITES



- Australie • Chili • États-Unis
- France • Inde • Japon • Mexique
- Taïwan • Uruguay • Vietnam

INVESTISSEMENT RDL



env. **8,6%** du chiffre d'affaires
(avant déduction du Crédit d'impôt recherche)

USINES DANS 12 SITES



100% des sites certifiés **GMP**

- Afrique du Sud • Australie
- Chili • États-Unis • France • Inde
- Japon • Mexique • Nouvelle-Zélande
- Taïwan • Uruguay • Vietnam

35 FILIALES COMMERCIALES



LES PRINCIPAUX ENJEUX DU S



Bien-être animal



Nourrir la planète



Digitalisation
et **Big data**



Consolidation
du secteur

MODÈLE D'AFFAIRES

Notre raison d'être : faire avancer la santé des animaux avec ceux qui en prennent soin chaque jour, pour mieux vivre tous ensemble.

AVAL

PORTFOLIO



Près de **1 000 produits** (plus de 10 000 références)
Vaccins, antibiotiques, antiparasitaires, anti-inflammatoires, dermatologie, dentaire, spécialités, diagnostics, nutrition

ESPÈCES



62% animaux de compagnie
38% animaux d'élevage

CLIENTS



Utilisateurs

- Vétérinaires • Éleveurs
- Intégrateurs • Propriétaires

Intermédiaires

- Centrales d'achats • Distributeurs
- Grossistes

CENTRES DE DISTRIBUTION DANS PLUS DE 100 PAYS



Internes

dans les pays d'implantations industrielles



Externes

partout dans le monde



FIN DE VIE DES PRODUITS

Éco-conception, filière recyclage des pays

PARTAGE DE VALEUR

1397 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES 2024

Croissance organique
+7,5% à taux constants



COLLABORATEURS

Montant des rémunérations **285 M€**



ACTIONNAIRES

50,09% famille du fondateur
49,91% autres

Évolution du cours de l'action : **+24,1%**
(calculée sur la base des cours moyens observés en 2024 vs 2023)



CAPACITÉ À FINANCER LA CROISSANCE FUTURE

Cash flow opérationnel **280,3 M€**



BANQUES/DETTES

Intérêts financiers nets (charge) **4,7 M€**
Variation de la dette nette **+220,9 M€**



FOURNISSEURS

665 M€ d'achats à l'échelle du Groupe

SECTEUR DE LA SANTÉ ANIMALE



Réglementation



Qualité



One Health



Diversification

ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Notre gouvernance repose sur des principes qui contribuent à maintenir l'équilibre nécessaire à la performance et au bon développement du groupe Virbac : séparation des pouvoirs et collégialité, ainsi que des dirigeants engagés et expérimentés. Notre organisation intègre une direction générale composée d'un comité de direction Groupe et un conseil d'administration s'appuyant dans ses travaux sur deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des nominations et des rémunérations.

► voir section gouvernance du rapport annuel en pages 8-9 et rapport du gouvernement d'entreprise pages 140.

Le conseil d'administration accorde une importance majeure à la supervision des enjeux de durabilité, en adéquation avec les Impacts, risques et opportunités matériels de l'entreprise. Pour ce faire, il s'assure que les compétences et l'expertise nécessaires sont présentes en son sein et en particulier, l'expertise en matière de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE) et l'expertise de direction générale.

Expertise en matière de durabilité

Le conseil veille à ce qu'au moins un de ses membres, ou un censeur, possède une expertise approfondie en matière de RSE. Cette expertise permet de garantir une compréhension fine des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi qu'une intégration efficace des critères ESG dans la stratégie de l'entreprise. En complément, le conseil encourage l'acquisition continue de connaissances en matière de durabilité, notamment par le biais de formations spécialisées et de la consultation d'experts externes.

Compétences de direction générale

Le conseil est composé de membres ayant une solide expérience en matière de direction générale. Cette expertise permet d'assurer une gestion stratégique efficace des enjeux de durabilité, en les intégrant pleinement aux objectifs opérationnels et économiques de l'entreprise.

Cette double compétence, à la fois en matière de durabilité et de direction générale, permet au conseil d'appréhender les enjeux RSE de manière globale et de prendre des décisions éclairées, en tenant compte des risques et des opportunités à long terme.

Ainsi, le conseil d'administration se positionne comme un acteur engagé et responsable, capable de guider l'entreprise vers un modèle de croissance durable et performant.

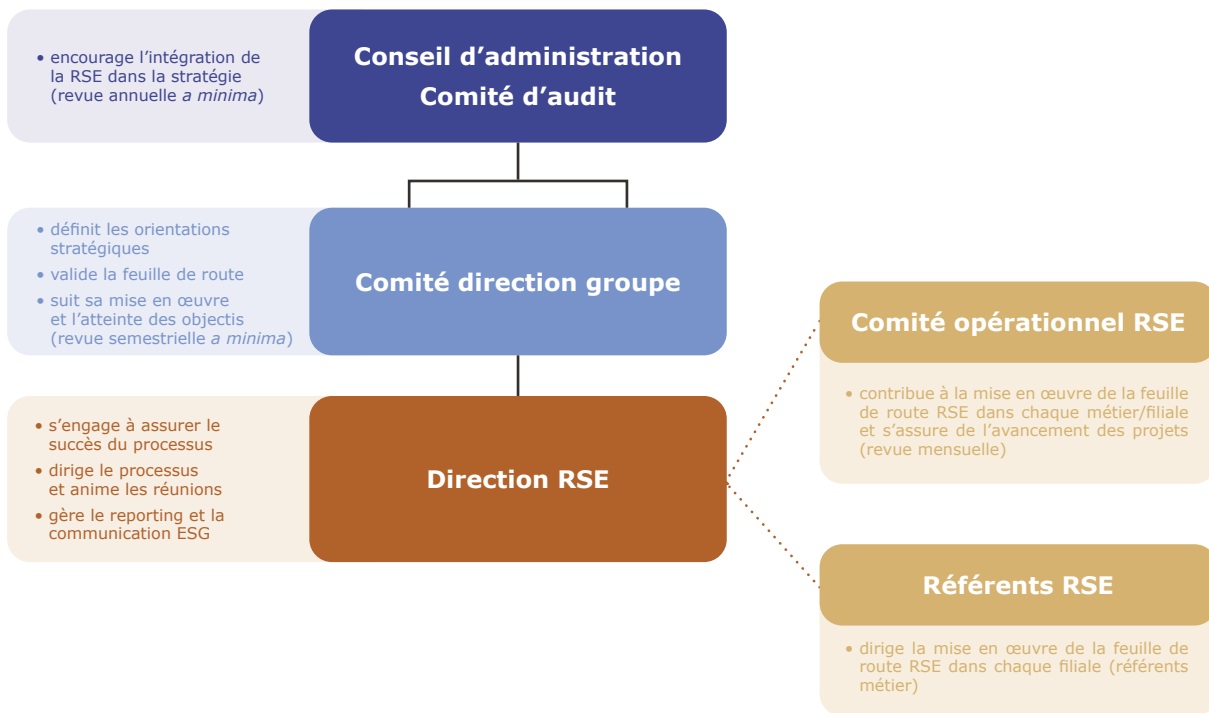
En 2023, le Groupe a décidé de créer une direction Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), rattachée au directeur général délégué. Cette direction a pour mission de déployer des stratégies répondant aux enjeux liés aux trois piliers de la RSE (environnement, social et gouvernance), accélérer la transformation de l'entreprise sur ces piliers, piloter et diriger les initiatives clés à tous les niveaux de l'organisation, répondre aux obligations réglementaires sur les sujets RSE et coordonner tous les rapports et la communication requis dans ce domaine.

Chez Virbac, nous considérons que la durabilité doit être pilotée de manière collégiale et transverse. Notre direction dédiée s'appuie en conséquence sur un comité de pilotage qui regroupe les directions qui portent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à savoir : Innovation, Marketing, Hygiène-Sécurité-Environnement, Achats, Risques, Compliance Juridique, Ressources Humaines et Communication. Ce comité se réunit une fois par mois pour faire un point sur l'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route RSE. À l'international, nous nous appuyons sur un réseau de correspondants locaux spécifiquement missionnés sur les grandes thématiques du développement durable. La collecte des données est réalisée selon un processus de production optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et de leur périmètre au sein d'un référentiel dédié déployé auprès des filiales du Groupe.

La direction RSE rend compte au comité de direction Groupe selon une périodicité semestrielle ou à une fréquence plus appropriée si nécessaire.

La direction générale rend compte au conseil d'administration de l'avancement des travaux selon une périodicité annuelle a minima ou à une fréquence plus appropriée lorsque les sujets le requièrent.

Gouvernance RSE



GOV-2 Informations transmises

En 2024, les principaux travaux ont porté sur la définition de la stratégie, la feuille de route RSE 2030 et la mise en œuvre de la directive européenne *Corporate sustainability reporting directive (CSRD)*. L'application de la nouvelle directive *CSRD* est pilotée par la direction RSE et un comité opérationnel regroupant les fonctions métiers Finance, RH, HSE, Compliance Juridique, Achats, Assurances, Risques et Prévention. Par ailleurs, ce comité Groupe s'appuie sur un maillage de référents métiers dans les filiales pour permettre le déploiement des nouvelles normes extra-financières.

Les travaux de ce groupe ont été présentés au comité de direction Groupe à une fréquence semestrielle.

Le comité d'audit quant à lui assure la surveillance et le contrôle de la mise en œuvre de la *CSRD* et rend compte de ses travaux de revue au conseil d'administration à une fréquence annuelle ou, le cas échéant, à tout moment lorsque nécessaire.

GOV-3 Intégration des résultats

Les objectifs en matière de développement durable représentent 10% de la rémunération variable pour le directeur général par intérim et pour le directeur général délégué et sont les suivants :

- climat (50%) : définir un plan d'actions chiffré sur la décarbonation du Groupe se traduisant par la fixation d'objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (*scopes 1, 2 et 3*) en priorité pour les sites France, États-Unis, Australie, Mexique d'ici le 31 décembre 2025 ;
- santé et sécurité des collaborateurs (50%) : ratio d'accidents avec arrêt de travail sur le nombre d'heures travaillées inférieur ou égal à 5.

La rémunération variable allouée au titre de l'exercice 2025 sera déterminée *a posteriori* par décision du conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations en tenant compte des règles ci-après. Les règles d'attribution par rapport au pourcentage de l'objectif effectivement atteint sont les suivantes : pas de prime en dessous de 100% pour chaque objectif.

Le conseil d'administration pourra user d'un pouvoir discrétionnaire pour adapter et/ou modifier les critères et/ou leur grille de calcul, à la hausse comme à la baisse, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations en cas de survenance de circonstances particulières. En tout état de cause, le paiement de la rémunération variable aura lieu, le cas échéant, après et sous réserve de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2026.

► voir le rapport du gouvernement d'entreprise page 140.

GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable

Virbac en tant que leader dans le domaine de la santé animale, spécialisée dans le développement, la production et la distribution de médicaments vétérinaires, s'engage à promouvoir la santé et le bien-être des animaux à travers des solutions innovantes et éthiques. En tant qu'acteur clé de l'industrie pharmaceutique vétérinaire, nous reconnaissons l'importance cruciale de la diligence raisonnable en matière de gouvernance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Engagement en matière de diligence raisonnable

Nous nous engageons à intégrer des pratiques de diligence raisonnable robustes pour identifier, évaluer et atténuer les risques liés aux droits de l'Homme, à l'environnement et à la gouvernance dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne d'approvisionnement. Cet engagement est ancré dans nos valeurs fondamentales et notre responsabilité envers nos parties prenantes.

Procédures de diligence raisonnable

Identification et évaluation des risques

Cartographie des risques : nous nous sommes appuyés pour cela sur la cartographie des risques du Groupe qui couvre notamment les sujets liés à l'environnement, au social et à l'éthique des affaires. Cette cartographie sera mise à jour en 2025.

Évaluation d'impact : nous réalisons des évaluations d'impact environnemental et social pour tous nos grands projets d'investissements. Ces évaluations nous permettent de comprendre les implications potentielles de nos activités et de prendre des mesures préventives adéquates.

Actions préventives et correctives

Code de conduite et charte partenaires business : nous avons développé un code de conduite et une charte partenaires business qui exigent le respect des normes environnementales, sociales et d'éthique des affaires strictes (consultables sur notre site corporate.virbac.com : [code de conduite](#), [charte partenaires business](#)). Les tiers concernés sont tenus de se conformer à nos attentes en matière de droits de l'Homme, de pratiques de travail, de gestion environnementale et d'éthique des affaires.

► voir section Informations relatives à la gouvernance page 103.

Audits et inspections : Virbac effectue des audits réguliers de ses fournisseurs pour s'assurer de leur conformité aux exigences ESG. En cas de non-conformité, nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs pour mettre en œuvre des plans d'action correctifs.

Formation et sensibilisation

Programmes de formation : nous offrons des programmes de formation continue à nos employés notamment sur les bonnes pratiques environnementales, santé et sécurité, éthique des affaires et les normes ESG. Ces programmes visent à renforcer la compréhension et l'engagement de tous les acteurs impliqués.

Reporting

Nous publions un rapport de durabilité annuel détaillant nos efforts, progrès et défis en matière de diligence raisonnable. Ce rapport est accessible à toutes les parties prenantes et illustre notre engagement en faveur de la transparence et de l'amélioration continue.

Nous sommes résolus à mener nos activités de manière éthique et responsable, en respectant les principes de diligence raisonnable établis par l'*ESRS (European sustainability reporting standards)* GOV-4. En intégrant ces pratiques dans notre modèle d'affaires, nous visons à renforcer notre contribution positive à la société et à l'environnement, tout en assurant le bien-être des animaux bénéficiant de nos solutions de santé. Nous continuerons à évoluer et à nous adapter pour répondre aux attentes croissantes en matière de durabilité et de responsabilité d'entreprise.

GOV-5 Gestion des risques

Chez Virbac, nous nous attachons à maintenir un haut niveau de maîtrise des risques et accordons une importance toute particulière à la sensibilisation de nos équipes aux risques liés à nos activités. Les équipes de direction au siège donnent régulièrement des directives et des indications fortes en la matière. En matière de contrôle interne, la séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le niveau de contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratique. Nous nous inscrivons dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques environnementaux, sociaux, de fraude, de corruption, et de conflits d'intérêt.

L'analyse de double matérialité réalisée en 2024 a permis d'identifier les principaux Impacts, risques et opportunités en matière de développement durable.

► voir section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Intégration des enjeux de responsabilité d'entreprise dans la relation avec les parties prenantes

Innovier, produire et commercialiser de manière responsable ne peut se faire de manière cohérente que si l'ensemble de notre écosystème y est associé à travers un dialogue régulier : clients, salariés, fournisseurs, scientifiques, riverains des implantations, représentants des pouvoirs publics et organisations non gouvernementales. Ces parties prenantes, avec lesquelles nous nous engageons activement, sont identifiées en fonction de facteurs tels que :

- leur contribution à une meilleure définition des besoins dans les domaines d'activité du Groupe ;
- leur alignement avec la stratégie d'entreprise et leur valeur ajoutée ;
- leur expertise métier ;
- l'implication des salariés dans le fonctionnement de l'entreprise ;
- leur perception des activités et produits du Groupe.

Dans le cadre de nos projets majeurs (définition de la raison d'être, feuille de route RSE, analyse de la double matérialité), nous menons des discussions approfondies avec nos parties prenantes clés, afin d'enrichir notre réflexion en prenant en compte leurs points de vue. Par ailleurs, nos organes d'administration, de gestion et de contrôle sont régulièrement informés des points de vue et des intérêts des parties prenantes concernées s'agissant des Impacts liés au développement durable (présentations des conclusions des travaux menés lors de consultations internes et externes, synthèse des notations des agences extra-financières, partage des résultats des enquêtes de satisfaction employés, etc.)

Concernant la consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L2312-17 du Code du travail, nous vous informons que celle-ci a eu lieu en date du 25 février 2025.

► voir section IRO-1 Matérialité et diligence raisonnable paragraphe : construction de la liste des enjeux et des IRO.



PARTIES PRENANTES	DÉMARCHE	FRÉQUENCE DE DIALOGUE
Vétérinaires Éleveurs Propriétaires d'animaux Distributeurs	Informations sur les produits grâce à la publicité Informations sur des maladies animales spécifiques Programmes de soutien aux vétérinaires et éleveurs Centres d'appel technique en France, États-Unis, etc. Congrès, salons spécialisés, conférences scientifiques Sites web Études de marché Plateformes réseaux sociaux	Permanent Permanent Permanent Permanent Mensuel Permanent Ponctuel Permanent
Communauté financière Investisseurs Analystes Fonds ISR	Réunions analystes et investisseurs Assemblée des actionnaires Site internet incluant l'ensemble des informations réglementées Communiqués financiers multiplateformes	Trimestriel Annuel Permanent Trimestriel
Fournisseurs Partenaires	Suivi régulier des principaux fournisseurs du Groupe Plan d'audit des principaux fournisseurs du Groupe Échanges formels à chaque appel d'offre, à la signature des contrats, et pour les principaux fournisseurs sur des critères financiers, environnementaux, éthiques et qualité	Permanent Permanent Ponctuel
Pouvoirs publics Autorités réglementaires Associations professionnelles santé animale	Communication régulière avec les responsables réglementaires et les décideurs sur les questions critiques qui affectent l'industrie pharmaceutique, la communauté scientifique et les clients Virbac Participation à des groupes de travail spécifiques à l'industrie	Permanent Ponctuel
Société civile Organisations non gouvernementales Journalistes	Multiples possibilités de contact via le site internet du Groupe Transparence et accessibilité des rapports officiels du Groupe Contributions locales à des initiatives d'ONG	Permanent Permanent Ponctuel
Communauté scientifique Partenaires de recherche Leaders d'opinion Universités/écoles vétérinaires	Établissement de partenariats de recherche Collaboration à des programmes d'éducation scientifique Organisation de symposiums techniques	Permanent Permanent Ponctuel
Employés Candidats	Intranet, présentations et réseaux d'affichage interne Programmes fidélité employés et nouvel entrant Réunions plénières ou webconférences managers et collaborateurs Enquête d'opinion interne et restitution monde Sites de recrutement, forums métiers et culture d'entreprise sur internet Partenariat écoles et universités Plateformes réseaux sociaux	Permanent Ponctuel Permanent Triennal Permanent Permanent Permanent

IDENTIFICATION DES IRO ET MÉTHODOLOGIE DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

IRO-1 Matérialité et diligence raisonnable

En 2024, nous avons effectué une analyse de double matérialité basée sur les nouvelles réglementations de l'Union européenne (*Corporate sustainability reporting directive : CSRD*), en considérant l'impact potentiel de nos activités sur la société, ainsi que les risques et opportunités financières. Ce travail couvre les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance tels que définis par les normes européennes de reporting sur le développement durable (*European sustainability reporting standards : ESRS - ESRS1 AR16* liste des enjeux de durabilité).

La double matérialité est évaluée au moyen de deux processus distincts. L'un concerne les risques et les opportunités, l'autre, les Impacts.

Le processus a été mené de bout en bout avec les fonctions RSE, Assurances, Risques et Prévention :

- les cotations financières sont réalisées par la fonction Risques et établies avec l'appui des experts de Virbac ;
- les cotations d'impact sont réalisées par la fonction RSE et soumises pour avis à un groupe de travail d'experts.

L'équipe RSE est responsable de la mise en place, de la mise à jour et de la communication de la matrice. Elle réalise ses travaux en étroite coordination avec la direction Assurances, Risques et Prévention et la direction des Affaires Financières, afin de garantir un alignement avec la cartographie des risques du Groupe et leurs Impacts financiers. Elle est validée annuellement par la direction RSE de Virbac.

Champ d'application

L'analyse a été réalisée en tenant compte de l'ensemble de la chaîne de valeur (en amont, opérations propres et en aval) et de toutes les parties prenantes de l'entreprise qui peuvent être affectées directement ou indirectement par les activités de Virbac.

L'analyse s'est donc concentrée sur les risques et les opportunités ainsi que sur les Impacts positifs et négatifs de tous les segments de la chaîne de valeur de Virbac, toutes activités confondues.

Afin de garantir la pleine conformité de ses travaux, nous avons été accompagnés d'un conseil externe expert du sujet. Les résultats de l'analyse de double matérialité et l'explication de la méthodologie employée ont été validés par la direction générale et présentés au conseil d'administration.

Construction de la liste des enjeux et des IRO

La première étape consiste à identifier les questions environnementales, sociales et d'éthique des affaires potentiellement importantes pour Virbac. Pour ce faire, notre conseil externe expert s'est appuyé sur des travaux préliminaires réalisés en 2022 (évaluation matérielle simple), qui avaient mobilisé les principales parties prenantes de Virbac (internes et externes) pour l'élaboration de la liste des enjeux. Lors de l'analyse de cette matérialité simple, des entretiens qualitatifs et des enquêtes quantitatives en ligne avaient été menés. En ce qui concerne les entretiens qualitatifs, cinq entretiens collectifs avaient été réalisés avec quinze parties prenantes internes et seize avec des parties prenantes externes (clients, distributeurs, fournisseurs, analystes et investisseurs financiers, journalistes, associations, autorités publiques). Pour les entretiens quantitatifs, 1 184 employés avaient été interrogés, ce qui représentait un taux de participation global de 23%.

Au total, 1 215 personnes ont été interrogées lors de ces entretiens.

Cette liste a été établie sur la base des 37 questions définies dans les normes *ESRS* de la *CSRD*.

Échelles et méthodologies de calcul des cotations mises en oeuvre en 2024

La directive *CSRD* exige une analyse de chaque question, Impact, risque et opportunité selon deux axes :

- la matérialité financière, évaluée en fonction de sa gravité et de sa fréquence ;
- la matérialité de l'impact, évaluée par sa gravité (ampleur, portée, irrémédiabilité) et sa fréquence.

Plusieurs échelles de cotation ont été définies pour réaliser cette évaluation, elles sont toutes comprises entre 1 et 4, avec un pas de 1.

Matérialité financière

Conformément à la méthodologie *CSRD*, les risques matériels identifiés sont des risques bruts.

La grille d'évaluation utilisée pour coter la matérialité financière est celle définie par la direction des Affaires Financières de Virbac :

- la gravité est évaluée en fonction du niveau de risque financier sur l'*Ebitda* et/ou de l'ampleur du risque de réputation ;
- la fréquence représente le taux auquel le risque ou l'opportunité survient et inclut la possibilité que le risque ou l'opportunité existe en permanence (fréquence maximale) ;
- l'importance relative est prise en compte en pondérant, la gravité à l'aide de la formule suivante :
 $\sqrt{\text{Matérialité financière}} = (\text{Gravité} \times \text{Fréquence})$.

Importance de l'impact

La grille d'évaluation utilisée pour évaluer la matérialité des Impacts a été définie par le conseil externe expert avec le département RSE :

- la gravité est évaluée selon trois axes :
 - l'échelle de l'impact sur les parties prenantes ;
 - la portée de l'impact ;
 - l'irrémediabilité de l'impact ;
- la fréquence représente le rythme auquel l'impact se produit et inclut la possibilité que l'impact existe en permanence (fréquence maximale).

La gravité est évaluée en faisant la moyenne de l'ampleur de l'impact, de sa portée et de son caractère irrémediable.

Calcul de la gravité = moyenne entre l'échelle, la portée et l'irrémediabilité.

Citations et sources utilisées

■ **Matérialité financière**

La matérialité financière a été déterminée lors d'ateliers de cotation avec les équipes RSE de Virbac et des experts internes.

Lorsqu'une étude était disponible (par exemple l'analyse des risques climatiques), elle a été utilisée comme base de discussion avec les experts. Une revue de cohérence a ensuite été réalisée par l'équipe projet (département RSE, Assurances, Risques et Prévention, Affaires Financières).

La gravité des controverses a été utilisée pour caractériser la fréquence de ces risques sur les aspects de réputation.

■ **Importance de l'impact**

La matérialité de l'impact a été préparée à la fois par le cabinet de conseil, en mobilisant des bases de données et des rapports scientifiques externes, et par les contributeurs de Virbac.

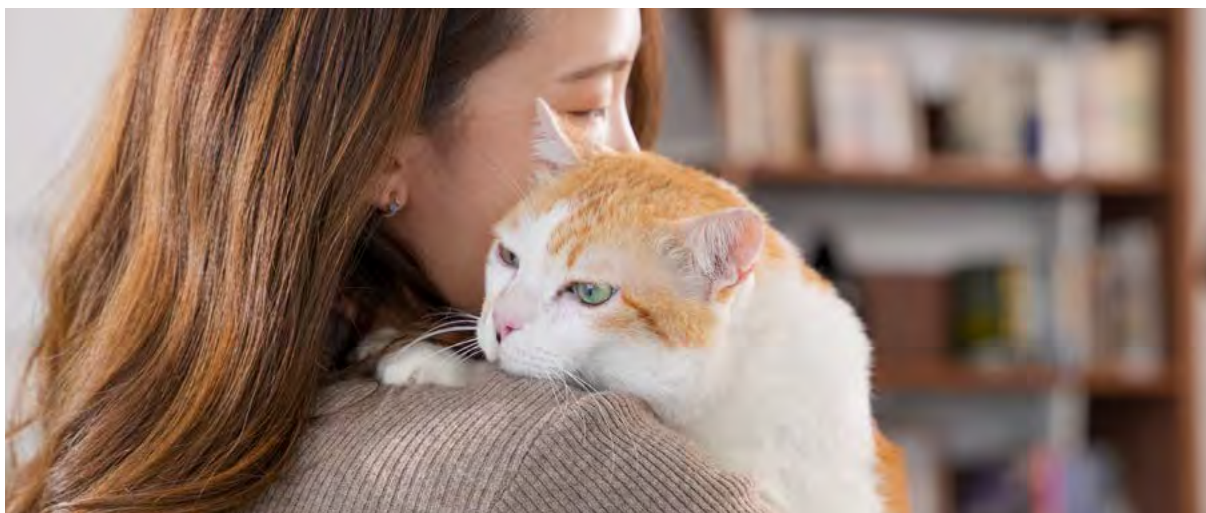
Consolidation des cotations et hiérarchisation des enjeux

Les IRO sont considérés comme importants pour la directive *CSRD* dans l'un de ces trois cas :

- matériels au nom de l'importance financière, lorsque l'importance financière est supérieure ou égale à 2/4 ;
- matériels au nom de l'importance des Impacts, lorsque l'importance des Impacts est supérieure à 2/4 ;
- matériels au nom de la matérialité financière et des Impacts, lorsque les deux matérialités sont supérieures à 2/4.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités

L'illustration ci-après synthétise les résultats de l'analyse de double matérialité. Elle donne un aperçu des IRO matériels associés avec chaque sujet matériel de durabilité.



ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ



ENVIRONNEMENT

E1 - CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ▶ Adaptation au changement climatique
- ① Atténuation des changements climatiques
- ▶ Énergie

E2 - POLLUTION

- ① Eau
- ▶ Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires
- ▶ Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

E3 - EAU

- ① Consommation d'eau et prélèvement d'eau

E4 - BIODIVERSITÉ

- ① Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité

E5 - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ▶ Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources
- ① Déchets

E2 - POLLUTION

- Pollution air
- Pollution des sols
- Microplastiques

E3 - EAU

- Rejets d'eau
- Ressources marines

E4 - BIODIVERSITÉ

- Incidences sur l'état des espèces
- Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes

E5 - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Ressources sortantes liées aux produits et services



SOCIAL

S1 - EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

- ① Conditions de travail
- ① Santé et sécurité au travail
- ① Formation et développement des compétences
- ① Diversité et inclusion
- ① Violence et harcèlement
- ① Dialogue social et négociation collective.
- ① Droits humains

S2 - TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

- ① Conditions de travail
- ① Santé et sécurité au travail
- ① Droits humains

S3 - COMMUNAUTÉS TOUCHÉES

- ① Droits économiques, sociaux et culturels des communautés

S4 - CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

- ① Sécurité personnelle des consommateurs et des utilisateurs finaux
- ① Confidentialité des données

S2 - TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

- Diversité et inclusion
- Violence et harcèlement
- Dialogue social et négociation collective
- Formation et développement des compétences

S3 - COMMUNAUTÉS TOUCHÉES

- Droits des populations autochtones
- Droits écologiques, sociaux et culturels
- Biodiversité et environnement
- Droits civils et politiques des collectivités

S4 - CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

- Impacts associés à l'information
- Inclusion sociale



GOVERNANCE

G1 - CONDUITE DES AFFAIRES

- ① Culture d'entreprise
- ① Bien-être animal
- ▶ Gestion des relations fournisseurs, y compris les modalités de paiement
- ▶ Corruption et pots-de-vin

G1 - CONDUITE DES AFFAIRES

- Protection des lanceurs d'alerte
- Engagement politique et lobbying

MATÉRIEL

NON MATÉRIEL

Les tableaux ci-dessous répertorient Impacts, risques et opportunités (IRO) que Virbac a identifiés et jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024, conformément à la directive CSRD.

Pour chacun des sous-thèmes, le Groupe mentionne :

- si son impact est positif, négatif, s'il s'agit d'un risque ou d'une opportunité ;
- où il se situe dans sa chaîne de valeur, à savoir amont (UVC), activité propre (OO), ou aval (DVC). Tous les IRO ont été notés indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre par Virbac ; autrement dit, l'analyse de matérialité a été réalisée sur la base des Impacts, risques et opportunités bruts.

► voir section Identification des IRO et méthodologie de la double matérialité IRO-1 Matérialité et diligence raisonnable.

E1 – Changement climatique/IRO

Atténuation des effets du changement climatique	
Impact négatif (UVC, OO, DVC)	Contribution à l'accélération du changement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre (GES) : les émissions de GES directes et indirectes de Virbac participent à l'augmentation des GES dans l'atmosphère et au changement climatique.
Risque (UVC, OO, DVC)	Augmentation des coûts liée à l'augmentation des prix des biens et services achetés : cela pourrait entraîner une perte de compétitivité des produits et des usines de Virbac impactant la marge opérationnelle (volatilité des prix de l'énergie et des matières premières, due à l'évolution du mix énergétique en vue de la sortie des combustibles fossiles, taxes carbone...).
Adaptation au changement climatique	
Opportunité (UVC, OO, DVC)	Emergence de nouveaux marchés potentiels avec des maladies originaires des pays du Sud se développant dans les pays du Nord : l'augmentation des températures pourrait générer une augmentation des ventes d'antiparasitaires notamment.
Risque (UVC, OO)	Perturbations de la production et des chaînes d'approvisionnement en raison de risques climatiques, entraînant une perte d'activité : des perturbations peuvent se matérialiser dans nos opérations (pénuries de matières premières, continuité des activités), en raison d'impacts météorologiques défavorables, y compris par exemple les limitations imposées par le régulateur sur les activités en raison de sécheresses.
Risque (UVC, OO, DVC)	Augmentation du coût d'assurance ou impossibilité d'assurer les actifs les plus vulnérables, augmentation de l'investissement dans la protection des sites de Virbac contre les risques physiques : les coûts d'assurance augmenteront en raison du risque climatique, à savoir l'augmentation de la fréquence des événements extrêmes et du risque de non-assurabilité. Les coûts d'adaptation des sites pourraient s'avérer élevés pour anticiper les événements liés au climat.
Énergie	
Risque (OO)	Augmentation des coûts énergétiques : l'accessibilité à l'énergie pourrait être un problème pour Virbac, qui pourrait ne pas être considéré comme prioritaire en cas de tensions sur la fourniture d'énergie. Les coûts liés à l'achat d'énergie renouvelable pourraient impacter les marges du Groupe.
Risque (OO)	Capacité à couvrir les besoins des usines tout en limitant les coûts énergétiques (environnement stérile, confiné pour les injectables, vaccins, etc.) : le risque de produits de moindre qualité aurait un impact sur la réputation du Groupe et sur ses revenus. Les process industriels pharmaceutiques sont énergivores, et requièrent une innovation de haut niveau pour respecter ces contraintes tout en améliorant l'efficacité énergétique.

E2 – Pollution/IRO

Pollution de l'eau	
Impact négatif (UVC, OO, DVC)	Pollution des ressources en eau liée aux rejets (accidentels ou non) des sites de Virbac et de sa chaîne de valeur, pouvant impacter l'homme et la biodiversité : les produits chimiques utilisés dans la production peuvent contribuer à la pollution de l'environnement s'ils ne sont pas manipulés en toute sécurité. Les déchets et les eaux usées provenant de la production peuvent contenir des métaux lourds ou des substances pharmaceutiques actives, ce qui peut entraîner la pollution de l'eau de surface, des eaux souterraines et de l'eau potable.
Risque (UVC, OO, DVC)	Risque opérationnel de non-respect de la réglementation concernant la pollution de l'eau pouvant entraîner des sanctions pénales : certains sites de production du Groupe sont situés à proximité de plans d'eau. Les cas de pollution de l'eau pourraient entraîner une perturbation des opérations, y compris des fermetures temporaires de site.
Risque (UVC, OO, DVC)	Augmentation des coûts liés aux frais de justice, amendes ou frais de dépollution en cas de non-respect de la réglementation applicable, ou de pollution avérée liée aux activités de Virbac : les principaux sites de production sont situés à proximité de plans d'eau. En cas de pollution, les coûts juridiques et de remédiation pourraient s'avérer élevés.
Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	
Impact négatif (UVC, OO)	Impact indirect sur les écosystèmes des substances contenues dans les médicaments commercialisés par le Groupe : les substances pharmaceutiques présentes dans l'eau tout au long de la chaîne de valeur de Virbac pourraient impacter la faune et les écosystèmes.
Risque (UVC, OO)	Perte de revenus due à de nouvelles lois et réglementations telles que la réglementation sur l'utilisation de produits chimiques : la réglementation limitant l'utilisation de certaines substances pourrait entraîner une perte de revenus pour Virbac.
Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	
Risque (UVC, OO)	Non-respect des réglementations concernant les substances préoccupantes et très préoccupantes impactant nos activités : de graves pollutions pourraient entraîner des restrictions opérationnelles et des perturbations des activités du Groupe. L'usage de ces substances étant soumis à autorisation, ces dernières pourraient être retirées, ce qui entraînerait des coûts pour trouver des substances alternatives, ou des pertes de revenus.
Risque (UVC, OO, DVC)	Impact sur la santé lié à l'utilisation des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes dans les opérations directes, et en amont et en aval de la chaîne de valeur : une atteinte à la santé des travailleurs peut avoir des implications opérationnelles directes, et pourrait entraîner des frais juridiques et des coûts de réparation coûteux.
Risque (UVC, OO, DVC)	Risque de réputation : une non-conformité associée à l'utilisation de substances préoccupantes et de substances extrêmement préoccupantes dans les opérations directes et dans la chaîne de valeur en amont pourrait nuire à la réputation du Groupe.
Risque (UVC, OO, DVC)	Responsabilité pénale liée au non-respect lié à l'utilisation de substances préoccupantes et de substances extrêmement préoccupantes dans les opérations directes et la chaîne de valeur en amont : les entreprises peuvent être tenues responsables en cas de pollution grave, d'autant plus que les nouvelles réglementations renforcent le contrôle sur les substances préoccupantes.

E3 – Ressources hydriques et marines/IRO

Consommation d'eau et prélèvements d'eau

Impact négatif (UVC, OO, DVC)	Perturbations des écosystèmes et impact sur les populations dues aux prélèvements d'eau générés par les activités de Virbac et dans sa chaîne de valeur : le secteur pharmaceutique consomme de l'eau pour ses productions. Cela peut entraîner des pressions sur les écosystèmes lorsque la consommation d'eau se produit dans des zones de stress hydrique. Virbac a des opérations dans des zones de stress hydrique.
Risque (UVC, OO)	Disponibilité de la ressource liée à la consommation d'eau par la chaîne de valeur amont et les opérations de Virbac : lors de sécheresses, la disponibilité de l'eau peut impacter négativement la production (impacts indirects via les fournisseurs et impacts directs).
Risque (UVC, OO)	Controverses liées à d'éventuels conflits sur l'utilisation de l'eau, en particulier pour les opérations directes en période de sécheresse : des controverses autour de l'accès à l'eau pourraient survenir dans les zones de stress hydrique, entraînant une concurrence sur l'eau entre les différentes parties prenantes.

E4 – Biodiversité et écosystèmes/IRO

Facteurs d'impact direct de la perte de biodiversité

Impact négatif (UVC, OO, DVC)	Résistance aux antibiotiques : l'utilisation intensive des antibiotiques et leur libération dans l'environnement tout au long de la chaîne de valeur entraîne une augmentation des résistances aux antibiotiques.
---	--

E5 – Économie circulaire/IRO

Ressources entrantes et utilisation de ces ressources

Impact négatif (UVC, OO, DVC)	Pollution des ressources en eau liée aux rejets (accidentels ou non) des sites de Virbac et de sa chaîne de valeur, pouvant impacter l'homme et la biodiversité : les produits chimiques utilisés dans la production peuvent contribuer à la pollution de l'environnement s'ils ne sont pas manipulés en toute sécurité. Les déchets et les eaux usées provenant de la production peuvent contenir des métaux lourds ou des substances pharmaceutiques actives, ce qui peut entraîner la pollution de l'eau de surface, des eaux souterraines et de l'eau potable.
Déchets	
Impact négatif (UVC, OO, DVC)	Dégradation des espaces et habitats naturels : une mauvaise gestion du traitement des déchets, issus des activités de Virbac et de sa chaîne de valeur, pourrait entraîner des pollutions des espaces naturels.

S1 – Effectifs de l'entreprise/IRO

Conditions de travail

Impact positif (OO)	Empowerment des équipes : l'impact positif de bonnes conditions de travail sur le bien-être et le sentiment d'épanouissement des salariés est considéré comme élevé chez Virbac.
Impact négatif (OO)	Atteinte à l'intégrité physique ou mentale des travailleurs liée aux risques psychosociaux au travail (pénibilité du travail, stress, harcèlement, manque d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, manque de dialogue social, etc.) : l'impact négatif de mauvaises conditions de travail sur le bien-être et le sentiment d'épanouissement des salariés est considéré comme élevé chez Virbac.
Risque (OO)	Risque opérationnel lié à la main d'œuvre : ralentissement/arrêt de la production dû à de mauvaises conditions de travail (taux d'absentéisme élevé, grèves, difficultés de recrutement, taux de rotation élevé, faible taux d'engagement des employés), ou à l'absence d'employés.
Risque (OO)	Attraction et rétention des talents : compte tenu de la localisation de Virbac et du marché de l'emploi, le risque est considéré comme élevé. De nombreux postes vacants au sein de l'entreprise ne sont pas toujours faciles à pourvoir.
Opportunité (OO)	Augmentation des revenus liée à un engagement et une productivité élevée : un lien direct est identifié entre de bonnes conditions de travail et la productivité (taux d'engagement, motivation et efficacité élevés).
Opportunité (UVC, OO, DVC)	Marque employeur : le développement d'une image de partenaire et d'employeur de confiance, ainsi qu'une forte performance en matière de développement durable peuvent conduire au recrutement de nouveaux talents, de nouveaux clients, et à une meilleure réputation.

Couverture des négociations collectives et dialogue social

Impact positif (OO)	Création d'un sentiment d'appartenance chez les salariés impliqués dans la négociation collective et le dialogue social : la création d'un sentiment d'appartenance chez les collaborateurs de Virbac participe fortement à leur bien-être au travail.
Risque (OO)	Risque opérationnel lié à un conflit social : un conflit social perturberait très significativement la production de Virbac et pourrait conduire à une perte de revenus et des coûts financiers importants.

Santé et sécurité

Impact négatif (OO)	Risques d'accidents : de mauvaises conditions de travail et des atteintes à la santé et à la sécurité des travailleurs (manque de formation, manque d'équipements de protection adaptés, etc.) peuvent avoir de graves conséquences pour les travailleurs, et notamment le risque de décès.
Impact négatif (OO)	Risques sur la santé des collaborateurs : l'exposition à des substances nocives et une mauvaise ergonomie des postes de travail pourraient avoir des impacts négatifs pour les collaborateurs de Virbac.
Risque (OO)	Risque opérationnel d'arrêt des opérations en raison d'une violation de la conformité, d'insuffisances dans la gestion de la sécurité : dans le secteur pharmaceutique, les mesures de sécurité sont essentielles au maintien des opérations.

Formation et développement des compétences

Impact positif (OO)	Formation des collaborateurs pour améliorer leur employabilité sur le marché du travail : la formation des employés est essentielle pour améliorer leur employabilité, et accroître leur satisfaction au travail.
Risque/ Opportunité (OO)	Compétences des collaborateurs : Virbac a dû créer son propre programme pour recruter et mobiliser des ressources qualifiées. L'incapacité à recruter ou à former sur les compétences nécessaires pourrait affecter nos activités. Amélioration de la rétention et du développement professionnel au travers d'une meilleure qualification des salariés pour remplir leurs missions.

Diversité et inclusion

Impact positif (OO)	Favoriser l'inclusion des collaborateurs : favoriser l'inclusion peut avoir un impact positif significatif sur les collaborateurs de Virbac.
Risque (OO)	Risque réputationnel : l'absence ou le non-respect des mesures de diversité et d'inclusion pourrait conduire à dégrader l'image de Virbac.
Opportunité (OO)	Attractivité et rétention de nouveaux talents : la diversité et l'inclusion sont des valeurs fortes portées par Virbac qui peuvent contribuer à attirer et retenir les talents.
Opportunité (OO)	Engagement des collaborateurs : la diversité et l'inclusion sont des valeurs fortes portées par Virbac qui peuvent contribuer positivement à la productivité et à la rentabilité de Virbac.

Mesures contre la violence et le harcèlement au travail

Impact négatif (OO)	Harcèlement et violence contre des personnes : de tels faits pourraient entraîner des préjudices physiques ou mentaux.
Risque (OO)	Risque de réputation : l'absence et le non-respect des mesures contre le harcèlement pourraient entraîner un coût financier pour reconstruire l'image de Virbac.

Droits humains

Impact négatif (OO)	Atteintes graves à l'intégrité physique ou psychologique : le travail des enfants, le travail forcé et autres violations des droits fondamentaux des travailleurs pourraient entraîner des séquelles voire des décès.
Risque (OO)	Risque de réputation : en cas de violation des droits fondamentaux, l'image de Virbac pourrait être considérablement affectée. Le coût financier pour reconstruire cette image serait élevé.
Risque (OO)	Augmentation des coûts liés aux frais juridiques ou aux amendes en cas de violation avérée de la réglementation applicable : en cas de violation des droits fondamentaux, la responsabilité juridique de Virbac peut être engagée. Les coûts financiers des procédures judiciaires et des réparations pourraient s'avérer élevés.

S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur/IRO

Conditions de travail

Impact négatif (UVC, DVC)	Atteinte à l'intégrité physique ou mentale des travailleurs de la chaîne de valeur liée aux risques physiques et psychosociaux au travail : l'impact négatif de mauvaises conditions de travail sur le bien-être et la sécurité des salariés de la chaîne de valeur pourrait impacter les activités de Virbac.
Risque (UVC, DVC)	Risque opérationnel lié à la main d'œuvre de la chaîne de valeur : ralentissement/ arrêt de la production externe dû à de mauvaises conditions de travail (taux d'absentéisme élevé, grèves, difficultés de recrutement, taux de rotation élevé, etc.).

Santé et sécurité

Impact négatif (UVC, DVC)	Risque d'accident dans la chaîne de valeur : l'augmentation du nombre d'accidents du travail, le développement de maladies professionnelles, ou de décès liés à de mauvaises conditions de sécurité chez les fournisseurs de Virbac pourraient entraîner des ruptures et un impact sur l'image de Virbac.
-------------------------------------	--

Droits humains

Impact négatif (UVC, DVC)	Atteintes graves à l'intégrité physique ou psychologique des travailleurs de la chaîne de valeur : le travail des enfants, le travail forcé et autres violations des droits fondamentaux des travailleurs pourraient entraîner des séquelles voire des décès.
Risque (UVC, DVC)	Risque de réputation : en cas de violation des droits fondamentaux de travailleurs de la chaîne de valeur, l'image de Virbac pourrait être indirectement affectée.

S3 – Communautés touchées/IRO

Droits économiques, sociaux et culturels des communautés – conditions de vie

Impact positif (UVC, OO)	Traitement des zoonoses (maladie infectieuse des animaux vertébrés transmissible à l'être humain) : Virbac en tant que laboratoire vétérinaire produit des médicaments pour traiter les animaux. Cela contribue à limiter les zoonoses au profit de la santé et de la sécurité de la population.
Impact négatif (UVC, OO, DVC)	Antibiorésistance : une utilisation massive des antibiotiques dans le traitement des pathologies animales pourrait créer un risque accru de bactéries résistantes aux antibiotiques et de maladies durables pour les populations.
Opportunité (UVC, OO)	Opportunité commerciale : l'offre Virbac pourrait s'étoffer de nouveaux produits pour le traitement des zoonoses.

S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux/IRO

Confidentialité des données

Impact négatif (DVC)	La violation de la confidentialité des données : Virbac a été victime d'une cyberattaque en juin 2023. Cet événement pourrait se reproduire à l'avenir. Des informations privées appartenant à des professionnels (vétérinaires, éleveurs), salariés, etc., pourraient être détournées et avoir un impact négatif sur leur activité.
Risque (DVC)	Une violation de données peut nuire à l'image et à la réputation de Virbac : une atteinte à la confidentialité des données peut représenter un risque de réputation important pour Virbac.
Risque (DVC)	Sanctions en cas de non-respect des données personnelles : Virbac s'expose à des sanctions élevées en cas de non-respect des données personnelles. La pénalité en cas de violation de données s'élève à 4% du chiffre d'affaires.
Risque (DVC)	Sanction pénale des dirigeants : une violation de données peut engager la responsabilité pénale des dirigeants de Virbac.
Opportunité (DVC)	Garantir la protection des données en investissant dans des mesures pour prévenir ce risque : créer la confiance sur la protection des données est fondamental pour Virbac afin de maintenir une relation de haute qualité avec ses clients.

Sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux

Impact négatif (DVC)	Santé et sécurité des consommateurs (vétérinaires, éleveurs, propriétaires d'animaux) : le non-respect des normes de santé ou de sécurité des produits pharmaceutiques peut avoir des conséquences graves pour les utilisateurs, pouvant aller jusqu'au décès.
Risque (DVC, OO)	Augmentation des coûts liée aux frais juridiques ou aux amendes en cas de manquements avérés ayant conduit à une mise en danger ou à un préjudice pour la santé et la sécurité des consommateurs : en tant que laboratoire pharmaceutique, la sécurité et la qualité des produits est fondamentale pour Virbac.
Risque (DVC)	Risque de réputation : des controverses médiatiques pourraient nuire à l'image de Virbac et entraîner une perte de confiance des consommateurs et des employés.
Opportunité (DVC)	Promotion des bonnes pratiques en matière d'administration des médicaments : la promotion de bonnes pratiques dans l'administration et l'utilisation des médicaments est au cœur du dispositif mis en place par Virbac auprès de ses clients.
Opportunité (OO)	Opportunité commerciale de développement de produits de prévention : Virbac vise à développer sa gamme prévention et notamment au travers du développement de ses gammes de vaccins.

G1 – Éthique des affaires/IRO






















Culture d'entreprise	
Impact positif (UVC, OO, DVC)	Culture d'entreprise et bien-être au travail : chez Virbac, on constate un fort sentiment d'appartenance, un niveau d'engagement élevé et une forte cohésion entre les collaborateurs, nourris par un sens de l'objectif et des valeurs partagées.
Corruption et pots-de-vin	
Risque (UVC, OO, DVC)	Risque financier : en cas de corruption avérée, Virbac s'exposerait à des amendes importantes.
Risque (OO)	Risque de réputation : en cas de corruption avérée, Virbac serait confronté à un risque de réputation important.
Risque (UVC, OO, DVC)	Sanctions pénales : en cas de corruption avérée, Virbac s'exposerait à des responsabilités pénales.
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement	
Risque (UVC, OO, DVC)	Risque d'approvisionnement : la relation de Virbac avec ses fournisseurs est essentielle. Le non-respect de ses engagements en matière de règlement de ses factures pourrait entraîner des perturbations significatives de l'activité.
Bien-être animal	
Impact négatif (UVC, OO)	Violation du bien-être animal : non-respect des libertés fondamentales des animaux lié à des conditions d'élevage ne garantissant pas leur bien-être.
Risque (UVC, OO)	Risque de réputation en raison de comportement non éthique en matière de bien-être animal : les défenseurs des droits des animaux pourraient avoir un impact négatif sur la réputation de Virbac dans le cas peu probable d'un comportement non éthique envers les animaux lors d'essais cliniques.
Risque (UVC, OO)	Risque de perte de parts de marché dû aux changements de comportement des consommateurs : un changement d'attitude des consommateurs sur la consommation de produits d'origine animale, dans certains pays, pourrait avoir un effet négatif sur les revenus du Groupe.

UN ÉLAN POUR LE PROGRÈS - PERFORMANCE ESG

Dans le cadre de notre réflexion RSE 2030, nous avons redéfini nos objectifs dans la continuité de notre précédente vision. Concernant certains indicateurs, l'intégration dans le périmètre de reporting de dix-huit nouvelles filiales ne nous a pas permis de mettre en place, en l'état de nos ressources, des objectifs standardisés dès 2024. Nous nous sommes organisés pour fixer ces objectifs courant 2025 et les publier en 2026.

► voir section BP-1 Base générale.

L'ensemble de ces objectifs ont été choisis pour répondre aux enjeux RSE du Groupe, sont en accord avec l'analyse de double matérialité, et ont pour but de répondre aux attentes des parties prenantes internes et externes.

ODD ¹	ENVIRONNEMENT			
     	Changement climatique			
	Publié en 2026	-	-	
	Rejets dans l'environnement			
	Publié en 2026	-	-	
	Utilisation durable des ressources en énergie et eau			
	Publié en 2026	-	-	
SOCIAL				
Consolider l'engagement collaborateurs				
    	Attraction et rétention des talents			
	Atteindre un taux de satisfaction <i>Great Place To Work (Trust Index)</i> > 75%	75%	100%	
	Cadre de travail épanouissant			
	Atteindre la parité (entre 40% et 60%) entre les sexes dans les postes de direction (<i>grading F+</i>)	23%	58%	
	Développement des compétences			
	Publié en 2026	-	-	
	Santé et sécurité au travail			
	Atteindre un taux de fréquence des accidents du travail < 4	5,52	-28%	
	Développement de produits et services innovants			
	   	Conserver un ratio des dépenses RDL biologie ² /total RDL > 30%	31,6%	100%
Maintenir un ratio de dépenses RDL/total chiffre d'affaires Groupe > 6%		8,6%	100%	
CA gamme nutrition/santé > 200 million € en 2035		131,1	66%	
Sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux				
 	Mise à disposition des produits <i>right first time</i>			
	Limiter le nombre de rappels de lots à un ratio < 0,5 pour 1 000 lots commercialisés	0,44‰	100%	
	Limiter les plaintes techniques clients à un ratio inférieur à 10 par million d'unités commercialisées	16,4	-39%	
	Contrôles au cours du cycle de vie des produits			
	Limiter le taux de non conformités réglementation et codes volontaires à un ratio < 1 pour 1 000 lots commercialisés	0,73‰	100%	
	Limiter le taux de non conformités d'étiquetage à un ratio < 1 pour 1 000 références produits	0,87‰	100%	
	GOVERNANCE			
	Éthique des affaires			
   	Atteindre un score GPTW sur l'éthique dans la conduite des affaires de l'entreprise > 80%	85%	100%	
	Bien-être animal			
	Publié en 2026	-	-	
	Achats responsables			
Publié en 2026	-	-		

¹objectifs de développement durable

²vaccins, produits immunologiques et biopharmaceutiques

BP-1 Base générale

L'année 2024 marque un tournant décisif pour les entreprises. La directive *CSRD (Corporate sustainability reporting directive)* a introduit de nouvelles obligations en matière de reporting de durabilité, rendant ces rapports plus exhaustifs, comparables et vérifiables.

Délimitation du périmètre de consolidation : le périmètre de consolidation des indicateurs extra-financiers inclut toutes les entités du périmètre financier tel que décrit en note A40 Périmètre de consolidation de l'annexe aux comptes consolidés.

Les seules exceptions portent sur les sociétés récemment acquises ou créées, qui seront intégrées progressivement dans le reporting extra-financier à partir de 2025, et les sociétés mises en équivalence pour lesquelles Virbac n'exerce pas le contrôle exclusif.

Acquisitions/créations

Globion India Private Ltd	(Inde)
Sasaeah Holdings Co.,Ltd.	(Japon)
Sasaeah Pharmaceutical Co.,Ltd.	(Japon)
Fujita Pharmaceutical Co., Ltd.	(Japon)
Kyoto Biken Laboratories, Inc.	(Japon)
Kyoto Biken Hanoi Laboratories, Co Ltd	(Vietnam)
Mopsan	(Turquie)
Virbac Suzhou Pet Food Co Ltd	(Chine)

Mise en équivalence

AVF Animal Health Co Ltd Hong-Kong
AVF Chemical Industrial Co Ltd China Jinan
Shandong Weisheng Biotech Co., Ltd

Pour cette première année de mise en œuvre de la *CSRD*, les données publiées concernent essentiellement nos propres opérations. Lorsqu'elles incluent celles de la chaîne de valeur amont et/ou aval, il en est fait mention dans la rubrique concernée de ce rapport de durabilité.

Identification des enjeux matériels/évaluation de la chaîne de valeur : l'analyse de double matérialité, détaillée dans la section IRO-1 Matérialité et diligence raisonnable du rapport de durabilité, synthétise les enjeux qui ont le plus d'importance pour le Groupe, ses parties prenantes et ses activités.

Définition des indicateurs de performance : notre Groupe s'appuie principalement sur les indicateurs clés de performance (*KPI*) définis par les *ESRS* pour ses enjeux matériels, pour mesurer les progrès réalisés en matière de durabilité.



BP-2 Circonstances particulières

La mise en œuvre de la *CSRD* représente un défi majeur pour notre Groupe. Parmi les principaux enjeux figurent les éléments suivants.

- **Collecte et analyse de données** : la collecte de données fiables et comparables sur l'ensemble du périmètre de consolidation est complexe et chronophage compte tenu du nombre d'entités concernées, et de l'hétérogénéité des référentiels entre l'Europe et les autres géographies dans lesquelles nous opérons.
- **Méthodologie** : le Groupe a mis en place une méthodologie rigoureuse afin de déployer le nouveau corpus de normes dans ses filiales au travers d'un guide RSE regroupant les définitions des indicateurs quantitatifs, un calendrier de reporting et une documentation interne des principaux processus liés aux enjeux matériels pour Virbac. La direction RSE a animé des sessions digitales de mise à bord des référents locaux. Ces travaux ont été réalisés avec le support d'un conseil externe, expert de ces sujets.
- **Horizons temporels** :
 - court terme : un an - la période adoptée comme période de référence dans nos états financiers ;
 - moyen terme : plus d'un an, jusqu'à sept ans. Les objectifs de durabilité sont alignés avec le plan stratégique Virbac 2030. Ces horizons temporels sont conçus pour refléter nos priorités stratégiques ainsi que la nature de notre industrie ;
 - long terme : plus de sept ans.
- **Sources d'estimation et incertitude des résultats** : l'utilisation d'estimations pour les mesures de performance, y compris en amont et les données sur la chaîne de valeur en aval, sont décrites dans chaque section. Dans l'ensemble, les mesures liées à nos propres opérations ont une plus grande quantité de données primaires, alors que les paramètres de la chaîne de valeur sont souvent estimés et ont donc un niveau d'incertitude de mesure plus élevé. Toutes les hypothèses et les incertitudes potentielles sont documentées dans les sections afférentes. Les informations prospectives, telles que les objectifs, sont par essence de nature incertaine.
- **Chiffres comparatifs** : des chiffres comparatifs sont fournis pour les mesures qui ont été divulguées dans une ou plusieurs des périodes antérieures, et dont la définition et le périmètre étaient alignés sur les exigences des *ESRS*. Conformément à la disposition transitoire de l'*ESRS*, aucun chiffre comparatif n'est divulgué pour les nouveaux indicateurs introduits en 2024.
- **Incorporation d'informations au moyen de renvois** : liste des exigences de publication de l'*ESRS*, ou des points de données spécifiques prescrits par une exigence de publication, qui ont été incorporés au moyen de renvois.

<i>ESRS</i> exigence de publication	Incorporation par référence
ESRS 2 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	voir pages 150-154 du rapport annuel
ESRS 2 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	voir pages 168, 171 et 173 du rapport du gouvernement d'entreprise
ESRS E1 liées à l'ESRS 2 GOV-3 Mesures incitatives tenant compte des enjeux sur le climat déployées ces dernières années dans la rémunération variable des dirigeants	voir pages 168, 171 et 173 du rapport du gouvernement d'entreprise

- **Référentiel** : ce rapport a été préparé conformément à la directive *CSRD* et aux normes *GRI* (*Global reporting initiative*) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Notre Groupe a adopté les normes *GRI* depuis 2011.

ENVIRONNEMENT



GOVERNANCE CLIMATIQUE

GOV-3 Systèmes d'incitation

Des mesures incitatives tenant compte des enjeux sur le climat ont été déployées ces dernières années dans la rémunération variable du directeur général et des directeurs généraux délégués tels que :

- des actions pour limiter l'impact carbone des véhicules d'entreprise (cible FY23) ;
- la sensibilisation au changement climatique avec le déploiement de la Fresque du Climat (cible FY24) ;
- la définition d'un plan d'actions chiffré sur la décarbonation du Groupe se traduisant par la fixation d'objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (*scopes* 1, 2 et 3) en priorité pour les sites France, États-Unis, Australie, Mexique d'ici le 31 décembre 2025 (cible FY25).

Pour 2025, les critères ESG représentent 10% de la rémunération variable annuelle brute des mandataires sociaux (dont 5% sur les enjeux climat). Pour le moment, nous sommes en phase de sensibilisation et d'intégration de ces sujets et travaillons sur la trajectoire de décarbonation. Une fois que celle-ci sera définie, elle sera intégrée aux mesures incitatives.

STRATÉGIE CLIMATIQUE ET GESTION DES IRO ASSOCIÉS (POLITIQUES, OBJECTIFS, PLANS D'ACTION)

IRO-1 Processus d'évaluation des Impacts, risques et opportunités liés au climat

- ▶ l'ensemble des IRO liés au changement climatique sont détaillés dans la section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

Le Groupe a mené une analyse préliminaire de l'exposition et de la vulnérabilité de ses activités aux risques climatiques physiques, tels que définis dans la section II de l'annexe A du règlement européen. Cette analyse a été réalisée par la direction Assurances, Risques et Prévention sur la base des rapports de nos assureurs concernant la prévention des risques naturels et climatiques sur nos sites à forte valeur d'actifs, et sur la base des connaissances internes de nos principaux sites.

En 2024, le Groupe a renforcé cette approche avec des simulations de scénarios de réchauffement global, basées sur les hypothèses du GIEC, ce qui a permis de cartographier les risques identifiés et leur degré d'importance pour nos principaux sites dans le monde. Sur cette base, nous travaillons désormais à compléter nos plans d'action pour limiter l'impact potentiel de ces risques.

Le Groupe a identifié des risques et des opportunités liés au climat. En se basant sur la *CSRD*, le Groupe classe ses risques et opportunités liés au climat en deux catégories :

- physiques : risques et opportunités liés aux impacts physiques du changement climatique ;
- transition : risques et opportunités liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, qui peut entraîner d'importants changements politiques, légaux, technologiques et de marché.

Pour cette analyse, les risques climatiques ont été quantifiés selon différents chemins d'émissions : RCP 8.5, RCP 4.5, RCP 2.6. Trois différents horizons temporels ont été considérés : 2030, 2050, et 2100.

Risques physiques

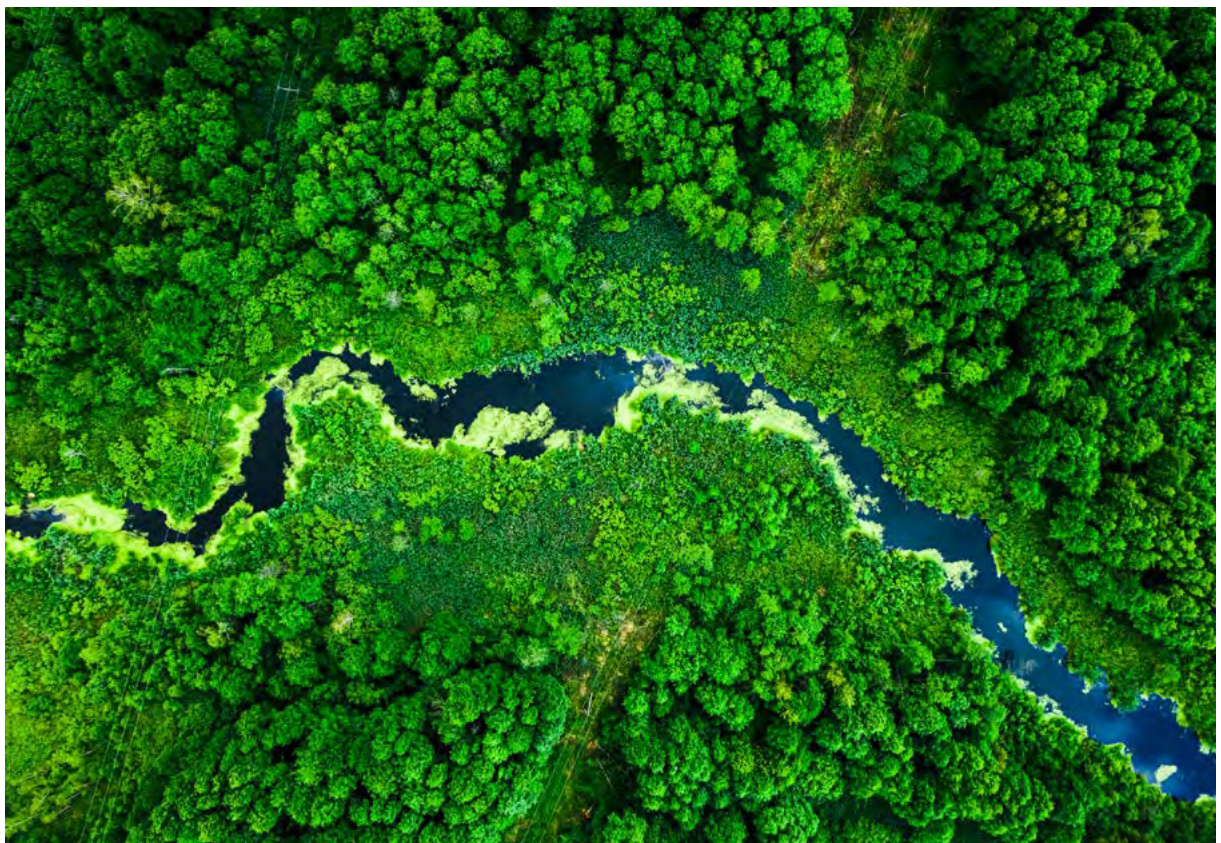
L'analyse a couvert nos propres opérations.

Les risques analysés sont les suivants :

- orages/tornades ;
- inondations ;
- augmentation du niveau de la mer ;
- augmentation de la température maximale ;
- augmentation des précipitations ;
- sécheresses ;
- stress thermique.

La tableaui ci-dessous présente les risques susceptibles de se matérialiser sur les principaux sites de Virbac. À noter qu'un pays peut comporter plusieurs sites.

Aigu/ Chronique	Aléa	Impact	Exposition à date	Exposition future
Aigu	Orages/tornades	Destruction ou dommages de l'actif	11/26 sites Australie Mexique Vietnam Nouvelle-Zélande Taïwan États-Unis Japon	11/26 sites Idem exposition actuelle
Aigu	Inondations fluviales	Destruction ou dommages de l'actif	9/26 sites France États-Unis Australie Uruguay Japon Vietnam	11/26 sites +2 sites exposés (en France et Nouvelle- Zélande)
Aigu	Stress thermique	Perte de productivité des équipements Dommages potentiels sur la santé des travailleurs	3/26 sites Vietnam Taïwan	9/26 sites États-Unis Australie France Mexique Vietnam Taïwan



L'analyse des risques climatiques sera progressivement étendue pour les autres localisations qui n'ont pas fait partie de la première analyse.

Risques de transition

Catégorie	Risque	Description	Impact
Marché	Augmentation du coût du carbone	Les politiques de tarification du carbone sont déjà en place, en particulier dans l'Union européenne (UE). Ces politiques pourraient entraîner une augmentation des dépenses d'exploitation et du coût d'achat de matériaux à forte intensité carbone, avec des répercussions sur les activités de Virbac et sa chaîne d'approvisionnement.	Augmentation des coûts
Marché	Pénurie de matières premières	Risque de pénurie de matières premières en raison de perturbations dans la chaîne de valeur (risques physiques, augmentations des coûts).	Augmentation des coûts
Réputation	Réticence des investisseurs à investir	Les pressions des parties prenantes (clients, employés, investisseurs, actionnaires) pourraient diminuer l'attractivité de l'entreprise pour les partenaires financiers et opérationnels si la performance extra-financière de Virbac liée aux objectifs et mesures climatiques est jugée insuffisante.	Perte de financements
Opportunité Marché	Gain de parts de marché	Nouveaux marchés potentiels avec des maladies originaires des pays du Sud mais qui se développent dans les pays du Nord en raison du changement climatique.	Augmentation des parts de marché et des revenus

SBM-3 Résilience de la stratégie et du modèle d'entreprise

Notre Groupe a réalisé une analyse préliminaire de l'exposition et de la vulnérabilité de ses activités aux risques physiques climatiques.

► voir section IRO-1 Processus d'évaluation des Impacts, risques et opportunités liés au climat.

Les actifs sont assurés en cas de catastrophes naturelles, dans une certaine mesure. Notre Groupe est résilient vis-à-vis des risques physiques car son modèle est diversifié sur le plan géographique avec des actifs répartis sur plusieurs continents. Cependant, le risque majeur réside dans les actifs physiques de grande valeur, majoritairement situés en France, qui génèrent des revenus importants.

Par ailleurs, notre Groupe réalise une évaluation systématique d'éco-conception de tous ses projets de construction de nouveaux sites. Pour ce faire, la vision de durabilité est intégrée dès la phase d'avant-projet grâce au support de cabinets d'ingénierie conseil spécialisés en transition écologique.

E1-1 Plan de transition

Les risques liés aux effets du changement climatique nous ont encouragés à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des *scopes* 1 et 2. Dans notre entreprise, les émissions directes de gaz à effet de serre (*scopes* 1 et 2, tels que définis dans le *GHG protocol*) représentent les émissions liées à la consommation de diverses formes d'énergie notamment le gaz et l'électricité, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre liées aux réfrigérants.

Les principales actions déployées afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) *scopes* 1 & 2 sont les suivantes :

- optimisation de la consommation énergétique : isolation thermique des installations, système de récupération d'énergie sur la station de traitement des eaux usées pour les unités de production biologique, projet de rénovation de nos infrastructures, projet plan directeur utilités en France (Carros), chauffe-eau solaire pour l'eau chaude industrielle (Mexique), généralisation des plans de remplacement de l'éclairage par des Led sur presque tous les sites industriels ;
- émissions liées aux gaz réfrigérants : renforcement des plans de maintenance sur les sites industriels en Australie et au Mexique, ainsi qu'un programme de remplacement des fluides les plus polluants par des fluides à faibles émissions de CO₂ ;
- utilisation d'électricité renouvelable sur certains sites ;
- verdissement de la flotte de véhicules de société ;
- éco-conception de nos futurs sites, au travers de la prise en compte des impacts environnementaux (utilisation de sources d'énergie renouvelables, utilisation d'équipements plus performants) et l'utilisation de matériaux à moindre émissions (CO₂, polluants etc.).

Depuis 2023, nous menons une évaluation approfondie de nos émissions de GES, ce qui nous a permis de compléter notre bilan carbone pour nos *scopes* 1, 2 et 3¹, et de lancer des actions complémentaires de réduction des émissions indirectes telles que :

- l'optimisation du transport des produits finis et du fret amont :
 - expédition des produits finis : regroupement des destinations et optimisation du remplissage des camions ;
 - limitation du fret aérien et augmentation du fret maritime ;
 - transport des employés : navettes inter-sites, politiques d'incitation pour limiter l'impact carbone des véhicules de société au travers du verdissement de la flotte, covoiturage, etc.
- une démarche d'achats responsables :
 - réflexion sur une charte d'achat responsable à l'échelle du Groupe, intégrant des critères de développement durable pour le choix des fournisseurs ;
 - utilisation de matériaux recyclés dans les emballages (plastique, verre, aluminium, PET) et d'emballages monomatériaux.

Le travail de définition d'un plan de transition compatible avec l'Accord de Paris a commencé, des actions ont déjà été ciblées et lancées (voir ci-dessus). Un premier chiffrage a été réalisé, mais le travail se poursuivra jusqu'en 2025 avec le chiffrage final (réduction des GES, horizon temporel), l'évaluation des ressources, et l'adhésion des contributeurs.

E1-2 Politiques d'atténuation et d'adaptation

Notre politique de consommation d'énergie s'inscrit dans un contexte d'optimisation des ressources que nous employons. Nous cherchons à maîtriser la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux utilisés dans nos processus de fabrication.

Nous nous engageons à réduire notre consommation d'énergie par l'efficacité énergétique de nos équipements et installations, la mise en place d'indicateurs au plus près des utilisateurs finaux pour une meilleure gestion de la consommation d'énergie, et mettons en œuvre dans nos sites industriels les Meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à notre activité, dans le choix de nos équipements et le suivi. Un second volet de notre politique est dédié à l'approvisionnement énergétique, avec l'inscription dans notre stratégie d'investissement du développement des énergies renouvelables sur tous les nouveaux projets d'investissement, ainsi que sur quelques sites historiques (Australie, Chili, Afrique du Sud), et enfin la sécurisation de l'approvisionnement énergétique par une veille et des négociations contractuelles régulières.

Les intérêts des collaborateurs de Virbac ont été pris en compte à travers la formalisation de cette politique. De nombreuses idées appliquées pour la gestion des risques énergétiques sont issues de groupes de travail composés de collaborateurs de Virbac qui se sont créés dans l'ensemble de nos sites en France. Des boîtes à idées ont également été mises en place dans nos installations pour permettre à nos collaborateurs de contribuer au développement de nos actions sur la gestion de l'énergie.

¹Les catégories 8 Actifs loués (inclus dans la catégorie 2 Biens immobilisés), 10 Traitement des produits vendus (non concernés) et 11 Utilisation des produits vendus (non obligatoire) sont exclues

La politique énergétique est déployée dans toutes nos activités et dans toutes nos installations. Son élaboration ainsi que sa mise en œuvre sont prises en charge essentiellement par la direction des Opérations Industrielles et HSE. Cette politique est communiquée à nos employés sur notre intranet où toute la documentation est disponible. Des informations plus spécifiques sont fournies aux référents de chaque pays, qui supervisent le déploiement des politiques à l'échelle nationale, avec des directives et des séminaires.

Il est important de noter que Virbac est dépendant des obligations en vigueur dans le secteur pharmaceutique qui limitent la capacité à déployer certains leviers de réduction de consommation énergétique. Les procédés de fabrication pharmaceutique doivent en effet répondre à des exigences en termes de qualité des produits.

Notre politique énergétique nous permet de gérer les risques identifiés sur nos propres opérations en réduisant la consommation d'énergie de nos activités et en gérant notre approvisionnement énergétique. Ainsi, la part de l'énergie dans nos dépenses, l'effet de la forte volatilité des prix de l'énergie et notre dépendance vis-à-vis du marché de l'énergie sont réduits.

Adaptation au changement climatique

Notre politique d'adaptation au changement climatique se focalise essentiellement sur l'adaptation de nos nouvelles constructions. Cette politique vise à adapter les nouvelles usines à leur environnement et à améliorer les conditions de travail de nos employés. Dans tous les pays où nous sommes implantés, nous respectons par ailleurs la réglementation locale et adaptons tous nos sites.

Le plan de transition, sur lequel nous travaillons actuellement, contribuera également à notre politique d'adaptation au changement climatique avec des leviers contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation. Notre politique d'adaptation au changement climatique sera alors renforcée dans les années à venir.

Nous ne disposons actuellement d'aucun document pour la mise en œuvre de la politique d'adaptation au changement climatique. La construction de nouveaux sites est suivie directement par la direction des Opérations Industrielles, HSE, la direction Assurances, Risques et Prévention et RSE qui s'assurent de la mise en pratique d'actions en faveur de l'adaptation au changement climatique. La direction générale supervise le déploiement de cette politique.

Cette politique nous permet de gérer les risques climatiques qui menacent nos installations en réduisant leur vulnérabilité, diminuant ainsi le risque d'interruption de la production et d'augmentation du coût de l'assurance sur les actifs.

► voir section SBM-3 Impacts, risques et opportunités E1 - Changement climatique.

Cependant, notre politique actuelle, basée sur nos propres activités, n'est pas encore adaptée à la gestion du risque d'interruption de la production au sein de la chaîne d'approvisionnement. Nous n'avons pas non plus de politique pour profiter des opportunités des nouveaux marchés identifiés avec l'adaptation au changement climatique. Ces risques et opportunités ont été identifiés récemment lors de notre analyse de double matérialité et nous prévoyons d'adapter notre politique progressivement.

Atténuation du changement climatique

Les risques liés aux effets du changement climatique nous incitent à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Sur la base de notre bilan d'émissions de GES, les principaux postes d'émissions de Virbac sont :

- *scope 1 & 2*, la consommation d'énergie et l'utilisation de gaz réfrigérants ;
- *scope 3 amont*, l'achat de biens et services et le transport ;
- *scope 3 aval*, l'expédition des produits finis et le traitement de fin de vie des produits vendus.

Notre politique d'atténuation des effets du changement climatique est élaborée autour de l'optimisation de la consommation d'énergie, déjà communiquée dans la section politique énergétique, la réduction des fuites de gaz réfrigérants, le changement des pratiques actuelles pour l'expédition des produits finis et les alternatives moins émissives pour le transport de nos employés notamment. Par ailleurs, dès l'année prochaine notre politique sera vouée à évoluer, lorsque nos travaux sur la trajectoire de décarbonation seront terminés.

Actuellement, notre politique climatique n'adresse pas le risque existant sur notre chaîne de valeur amont et aval d'augmentation des coûts due à l'impact du changement climatique sur le marché car ce risque a été identifié récemment lors de l'analyse de double matérialité. Nous prévoyons d'adapter notre politique climatique afin d'inclure la gestion de ce risque. Cependant, notre politique énergétique nous permet de réduire ce risque sur nos propres opérations en réduisant notre dépendance à la consommation d'énergie.

E1-3 Actions et ressources

Pour adapter nos usines et améliorer les conditions de travail dans les zones où les analyses de risques climatiques ont révélé des risques importants de vagues de chaleur et de hausse de la température, nous veillons à mettre en œuvre des actions visant à limiter les effets des fortes températures sur nos employés et nos infrastructures (zones aménagées d'ombrières ou d'espaces verts installées afin d'offrir une zone à l'abri du soleil, actions sur l'organisation des temps de travail pour limiter l'exposition des employés, utilisation de matériaux efficaces au niveau thermique, etc.). Nous ne définissons pas d'horizon de temps pour ce plan d'actions car l'implémentation est effectuée à chaque nouvelle construction ou aménagement des infrastructures existantes.

Quelques exemples de réalisations en 2024.

France

En complément des travaux effectués depuis 2021, sur tous les systèmes de climatisation et de chauffage des bureaux administratifs de la direction des Opérations Industrielles France et des travaux d'isolation de toitures, en 2024 nous avons investi dans une nouvelle chaufferie (production d'eau chaude et vapeur industrielle) et avons réalisé des études quant au remplacement de notre production d'eau glacée (projet plan directeur utilités Virbac 13e rue). Ces nouveaux investissements sont moins énergivores et réduisent nos émissions de GES.

États Unis

En 2024, au sein de notre site industriel de Bridgeton (St. Louis), les chaudières à gaz d'origine ont été remplacées par des chaudières plus efficaces.

Nous n'avons actuellement pas de plan d'actions pour réduire le risque de perturbation de la production dans nos chaînes d'approvisionnement, ni pour tirer parti des opportunités sur de nouveaux marchés, car ces risques et opportunités ont été identifiés récemment grâce à l'analyse de double matérialité. À la suite de l'adaptation de notre politique d'adaptation au changement climatique, des plans d'actions seront formulés.

E1-4 Cibles liées à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Les objectifs climatiques moyen et long terme sont en cours de définition et feront l'objet d'une communication ultérieure.

PERFORMANCES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Avec la mise en œuvre de notre politique énergétique, basée sur l'optimisation des consommations, nous visons à réduire les consommations d'énergie pour gérer le risque de dépendance au marché de l'énergie.

Avec la mise en place de la *CSRD*, nous avons étendu le reporting sur ces indicateurs à l'ensemble de nos sites. En conséquence, les résultats 2024 serviront de base pour fixer de nouveaux objectifs.

Objectifs liés au changement climatique

Nous travaillons actuellement à la définition de notre trajectoire de décarbonation avec l'accompagnement d'un cabinet de conseil. Ces travaux, que nous terminerons en 2025, nous permettront d'identifier l'ensemble des leviers que nous pourrions mettre en place ainsi que leur taux d'implémentation. Ces travaux étant déjà avancés, de premiers leviers ont pu être identifiés et sont présentés dans notre plan de transition. La suite de nos travaux consiste à prioriser les leviers et estimer l'impact potentiel de leur mise en place sur nos émissions de gaz à effet de serre.

► voir section E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique.

À la suite de ces travaux, nous pourrions alors aboutir à de nouveaux objectifs de réduction plus ambitieux sur les *scopes* 1 et 2 ainsi qu'à la mise en place d'un objectif de réduction sur le *scope* 3. Nos objectifs de réduction à horizon 2030, conformément aux exigences de la *CSRD*, devraient donc pouvoir être mis à jour dès l'année prochaine avec l'exhaustivité de nos leviers de décarbonation et leurs contributions.

E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique

Pour la consommation énergétique, le périmètre couvre l'ensemble de nos sites hors exceptions listées dans la section BP-1 Base générale, et est identique au périmètre du bilan carbone.

Les consommations énergétiques sont collectées auprès des filiales sur la base des factures. Elles sont ensuite consolidées au niveau du Groupe. Il s'agit donc de données réelles. Pour nos sites en location pour lesquels nous n'avons pas de contrôle sur nos consommations d'énergie, une estimation a été faite en fonction de la surface occupée.

S'agissant du mix énergétique, il a été déterminé sur la base des informations disponibles dans la base [Our World in Data](#) par pays sur la base de l'année de référence 2023.

Consommation d'énergie et mix énergétique (MWh)	2024
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	18 052
Consommation de combustible provenant du gaz naturel	28 619
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	21 490
Consommation totale d'énergie fossile	68 161
<i>Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>	<i>65,4%</i>
Consommation provenant de sources nucléaires	16 554
<i>Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>	<i>15,9%</i>
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse	138
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	18 916
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	526
Consommation totale d'énergie renouvelable	19 580
<i>Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)</i>	<i>18,8%</i>
Consommation totale d'énergie	104 294

Toutes les activités de Virbac sont considérées comme étant dans des secteurs à fort impact climatique d'après l'annexe I du règlement (CE) n° 1893/2006 du parlement européen et du conseil :

- C10.92 Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie ;
- C21.1 Fabrication de produits pharmaceutiques de base ;
- C21.2 Fabrication de préparations pharmaceutiques ;
- G46.46 Commerce de gros de produits pharmaceutiques.

Pour calculer l'intensité énergétique dans les secteurs à fort impact climatique, nous avons donc utilisé la consommation totale d'énergie déjà calculée pour le tableau précédent ainsi que le total des revenus nets de nos activités ordinaires qui est disponible dans nos états financiers.

► voir note annexe aux comptes consolidés A21 Revenu des activités ordinaires.

Il est à noter que cette intensité de consommation totale d'énergie est calculée à l'aide de notre consommation totale d'énergie, au numérateur, qui est déterminée uniquement sur nos opérations propres ainsi que de notre revenu net, au dénominateur, qui lui inclut une part de production sous-traitée et les ventes de produits de négoce. Les consommations énergétiques de cette production sous-traitée et des produits de négoce ne sont donc pas prises en compte dans le numérateur, car elles sont en dehors de notre périmètre de remontée des indicateurs.

Afin de neutraliser l'impact de ces écarts de périmètre (acquisitions, sous-traitance et produits de négoce), nous avons également calculé l'intensité en ajustant le dénominateur de ces éléments.

Intensité énergétique par revenu net	2024
Consommation totale d'énergie par revenu net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (MWh/M€)	75

Intensité énergétique par revenu net ajusté¹	2024
Consommation totale d'énergie par revenu net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (MWh/M€)	144

¹revenu ajusté des acquisitions (Sasaeah, Globion, Mopsan), de la sous-traitance et produits de négoce



E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Le bilan de nos émissions de gaz à effet de serre a été réalisé en respectant les principes du *GHG protocol*. Pour Virbac, 2024 est la première année de communication d'un bilan carbone complet intégrant les émissions indirectes du *scope 3*.

Son périmètre couvre toutes nos entités à l'exception des filiales listées ci-après pour lesquelles les données 2024 n'étaient pas disponibles. Elles seront progressivement intégrées pour les bilans futurs.

- Globion India Private Limited ;
- Sasaeah Holdings Co. Ltd ;
- Sasaeah Pharmaceutical Co., Ltd ;
- Fujita Pharmaceutical Co., Ltd ;
- Kyoto Biken Laboratories, Inc. ;
- Kyoto Biken Hanoi Laboratories Co., Ltd ;
- Virbac Suzhou Pet Food Co. Ltd ;
- Mopsan Veteriner Ürünleri A.Ş ;
- Virbac Asia Pacific.

Méthodologie, hypothèses importantes et facteurs d'émission utilisés pour calculer ou mesurer les émissions de GES

Émissions scope 1 : collecte auprès des sites de leur consommation d'énergie ainsi que des fuites de gaz frigorigènes.

Hypothèses : pour nos sites en location pour lesquels nous n'avons pas de contrôle sur nos consommations d'énergie, une estimation a été faite en fonction de la surface occupée (utilisation des indicateurs d'intensité (kWh/m²) issus du *CRREM Carbon risk real estate monitor* par type de bâtiment et par pays).

Les sites concernés par cette hypothèse sont Virbac (Switzerland) AG, Virbac Belgium SA, Virbac de Portugal Laboratorios Ltda, Virbac sp z o.o. (Poland), Virbac SRL (Italy), Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd, Virbac do Brazil Industria e Comercio Ltda, Virbac Philippines Inc, Virbac Thailand Co. Ltd, Virbac Czech Republic, Virbac Korea Co. Ltd, Virbac Österreich GmbH (Austria), Virbac Türkiye, Virbac Ltd (UK), Virbac Hellas.

Facteurs d'émission : Combustion fixe et mobile : base empreinte de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Réfrigérants : sixième rapport d'évaluation du GIEC.

Émissions scope 2 : collecte de la consommation d'énergie électrique auprès des sites, ces derniers n'étant pas alimentés par un réseau de chauffage ou de refroidissement.

Hypothèses : même méthodologie que celle utilisée pour le *scope 1* pour les sites en location. Les sites concernés par ces estimations sont Virbac Belgium SA, Virbac sp z o.o. (Poland), Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd, Virbac Korea Co. Ltd, Virbac Turkey.

Facteurs d'émission : les facteurs d'émissions utilisés en 2024 sont ceux de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) sauf pour les pays listés ci-dessous :

- Vietnam : département du changement climatique Viet Nam 2024 ;
- Italie : ISPRA 2024 ;
- Nouvelle-Zélande : MfE Measuring Emissions Guidance 2024 ;
- Mexique : SEMERNAT 2024 ;
- Japon : ministère de l'environnement, gouvernement du Japon 2024 ;
- Brésil : SNI 2024 ;
- Pays-Bas : Green Deal NL 2024 ;
- Autriche : Austrian Umweltbundesamt Grid mix 2024 ;
- Allemagne : Umweltbundesamt allemand (mix électrique allemand 2024) ;
- Colombie : UPME 2024 ;
- Australie : Australie DCCEEW 2024 ;
- Chili : CNE 2024 ;
- États-Unis : eGrid 2021 ;
- Royaume-Uni : BEIS 2024.

Émissions scope 3 :

Achats de produits et services

Méthodologie : collecte des données primaires d'achats auprès des sites pour les matières premières et packagings utilisés et pour les produits de négoce en volume d'achats afin d'évaluer les flux physiques générés, et en valeur d'achat en monnaie locale afin d'évaluer un flux financier, si nécessaire. Pour les autres catégories d'achats consommables et prestations de services, une extrapolation a été faite sur la base des données 2023.

Hypothèses : pour certaines filiales lorsque la donnée du poids était manquante, nous avons fait des estimations (PPM Corp, Virbac Australia Pty Ltd, Virbac Corporation, Virbac do Brazil Industria e Comercio Ltda, Virbac RSA Ltd, Virbac Uruguay SA).

Facteurs d'émission : pour les données sur l'activité physique, utilisation des facteurs d'émission de l'Ademe et d'Ecoinvent, et pour les données financières utilisation de la base de l'Ademe. Pour les produits Petfood, nous avons construit des facteurs d'émission par produit en fonction de leur composition en nous appuyant sur la base de données Agribalyse. La catégorie des achats de consommables et services a été estimée sur la base des données collectées en 2023 extrapolées sur la base du chiffre d'affaires de 2024.

Biens d'investissements

Méthodologie : les investissements ont été évalués sur la base des données d'inventaire des sites. Nous avons recueilli des données sur trois catégories de produits : les bâtiments, les véhicules et les machines et équipements.

Hypothèses : aucune hypothèse n'a été utilisée pour estimer cette catégorie.

Facteurs d'émission : les facteurs d'émissions proviennent de la base Empreinte de l'Ademe. En fonction des données fournies par les sites, nous avons pu utiliser des données physiques au lieu de données monétaires.

Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)

Les données collectées et hypothèses utilisées dans cette catégorie sont les mêmes que celles utilisées dans les *scopes* 1 et 2.

Facteurs d'émission : les facteurs d'émission correspondent à la part d'énergie en amont de chaque facteur d'émission énergétique. Pour les flux de combustion physique, nous tenons compte de l'ensemble de la chaîne de valeur d'énergie en amont.

Transport et distribution en amont et aval

Méthodologie : collecte des données auprès des sites soit des distances parcourues par moyen de transport, ou des lieux de départ et d'arrivée (utilisation d'une API sur Google Maps pour calculer les distances parcourues par moyen de transport). Dans cette approche, le taux de chargement des moyens de transport utilisés a également été pris en compte. À noter que conformément au *GHG protocol*, les émissions liées au fret payé par Virbac ont été comptabilisées dans la catégorie Transport et distribution en amont, et celles liées au fret payé par le client sont comptabilisées dans la catégorie Transport aval des produits.

Hypothèses : les hypothèses faites sur la masse des produits transportés sont identiques à celles faites pour l'achat des produits. Lorsque le taux de chargement du véhicule était connu, nous avons utilisé cette donnée. À défaut, nous avons utilisé l'hypothèse la plus conservatrice de 20% de chargement.

Pour Virbac Colombia, nous avons estimé le fret aval en utilisant des données monétaires en raison du manque de données physiques.

Facteurs d'émission : les facteurs d'émission pour le transport de marchandises proviennent de l'Ademe. Ils incluent le taux de chargement dans le paramètre : 20%, 50% ou 100%.

Déchets produits lors de l'exploitation

Cette catégorie a été estimée sur la base des données collectées en 2023 et extrapolée sur la base du chiffre d'affaires 2024.

Déplacements professionnels

Cette catégorie a été estimée sur la base des données collectées en 2023 et extrapolées à 2024, sur la base des effectifs.

Traitement de fin de vie des produits vendus

Cette catégorie a été estimée sur la base des données collectées en 2023 et extrapolées à 2024, en fonction de la proportion d'emballages achetés par rapport au coût total des produits.

Les catégories 8, 10, 11, 13, 14 et 15 (Actifs loués en amont, Transformation des produits vendus, Utilisation des produits vendus, Actifs loués en aval, Franchises et Investissements) du *GHG protocol* ne sont pas reportées dans le *scope 3* car jugées non pertinentes ou matérielles pour notre Groupe.



Emissions brutes de GES (scopes 1, 2 et 3)

Année de
référenceAnnée
2024

Scope 1 Émissions de gaz à effet de serre		
Émissions brutes de GES de <i>scope 1</i> (tCO ₂ eq)	10 966	10 966
Pourcentage d'émissions de GES de <i>scope 1</i> résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	n.a	n.a
Scope 2 Émissions de gaz à effet de serre		
Émissions brutes de GES de <i>scope 2</i> location-based (tCO ₂ eq)	18 936	18 936
Émissions brutes de GES de <i>scope 2</i> market-based (tCO ₂ eq)	19 311	19 311
Scope 3 Émissions significatives de gaz à effet de serre		
Émissions totales brutes indirectes de GES (<i>scope 3</i>) (tCO ₂ eq)	471 597	471 597
1. Achats de produits et services	231 765	231 765
2. Biens d'investissement	6 757	6 757
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les <i>scopes 1 et 2</i>) (<i>location based</i>)	6 489	6 489
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les <i>scopes 1 et 2</i>) (<i>market based</i>)	6 965	6 965
4. Transport et distribution en amont	187 757	187 757
5. Déchets produits lors de l'exploitation	3 915	3 915
6. Déplacement professionnels	6 084	6 084
7. Déplacements domicile-travail des employés	5 593	5 593
8. Actifs loués amont	0	0
9. Transport aval des produits	1 191	1 191
10. Transformation des produits vendus	0	0
11. Utilisation des produits vendus	0	0
12. Traitement de fin de vie des produits vendus	22 046	22 046
13. Actifs loués aval	0	0
14. Franchises	0	0
15. Investissements	0	0
Émissions totales de gaz à effet de serre		
Émissions totales de GES (avec <i>scope 2 location-based</i>) (tCO ₂ eq)	501 499	501 499
Émissions totales de GES (avec <i>scope 2 market-based</i>) (tCO ₂ eq)	502 351	502 351

Intensité des émissions GES par revenu net	2024
Émissions totales de GES (avec <i>scope 2 location-based</i>) par revenu net (tCO ₂ eq/M€)	359
Émissions totales de GES (avec <i>scope 2 market-based</i>) par revenu net (tCO ₂ eq/M€)	359

Intensité des émissions GES par revenu ajusté¹	2024
Émissions totales de GES (avec <i>scope 2 location-based</i>) par revenu ajusté (tCO ₂ eq/M€)	379
Émissions totales de GES (avec <i>scope 2 market-based</i>) par revenu ajusté (tCO ₂ eq/M€)	380

¹revenu net ajusté des acquisitions (Sasaeah, Globion, Mopsan) et de Virbac Asia Pacific

L'intensité des émissions de gaz à effet de serre est calculée à partir des émissions totales de gaz à effet de serre déjà déterminées dans le tableau précédent ainsi que du total des revenus nets de nos activités qui est disponible dans nos états financiers.

► voir note annexe aux comptes consolidés A21 Revenu des activités ordinaires.

Émissions biogéniques

Au sein de nos opérations, nous n'avons aucune consommation de combustible provenant de la biomasse.

Instruments contractuels pour l'achat d'énergie

Au sein de nos opérations, nous n'avons pas recours à des instruments contractuels au sens de la guidance sur le *scope 2* du *GHG protocol*.

E1-7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Nous n'avons actuellement pas recours aux crédits carbone dans la gestion des impacts, risques et opportunités liés à nos émissions GES et nous ne prévoyons pas de les utiliser dans nos opérations pour le moment.

E1-8 Tarification interne du carbone

Le prix interne du carbone n'est pas un outil de décarbonation actuellement mis en place au sein de nos opérations. Cependant, c'est un levier qui pourrait à terme nous aider à atteindre nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, et à sensibiliser nos collaborateurs à propos de l'impact de nos activités sur le changement climatique.



STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET GESTION DES IRO ASSOCIÉS (POLITIQUES, OBJECTIFS, PLANS D'ACTION)

IRO-1 Évaluation de l'importance relative

► voir section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

E2-1 Politiques

Dans le cadre de notre activité de fabrication de médicaments vétérinaires, nous utilisons des substances qui présentent des risques sanitaires, d'incendie et/ou d'explosion, d'émissions et de rejets polluants à différentes phases du processus d'élaboration et de commercialisation, de la R&D à la fabrication en passant par le stockage et le transport.

Afin de limiter ces risques, qui peuvent causer des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement, nous nous conformons aux mesures de sécurité prescrites par les lois et les réglementations en vigueur, mettons en œuvre les Bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire et nous assurons de la formation de nos collaborateurs. Nos sites de fabrication et installations de recherche et développement sont également régulièrement inspectés par les autorités compétentes.

Nous nous concentrons donc sur les conséquences réelles de notre activité, les émissions atmosphériques, les effluents ou les déchets dangereux issus de nos activités ou de nos produits en investissant de manière croissante dans le respect de l'environnement : prise en compte des impacts HSE dans la gestion des projets industriels, améliorations des performances environnementales des installations existantes, etc.

En outre, nos principes en matière d'environnement au niveau du Groupe sont adaptés aux pays selon les différentes réglementations locales. Là encore, l'objectif est d'identifier les bonnes pratiques au sein des filiales à consolider dans une perspective Groupe.

E2-2 Actions et ressources

Effluents

Pour les effluents comme pour les autres rejets dans l'environnement, notre but est de faciliter la consolidation à l'échelle du Groupe des différentes initiatives de proximité portées localement et soumises à des cadres réglementaires spécifiques, notamment sur les optimisations de fréquence de nettoyage de nos installations. Dans ce sens, notre vigilance se traduit par des directives conservatrices. Par exemple, de nombreux sites doivent récupérer et traiter une grande partie des rejets des eaux de fabrication, selon les normes afférentes aux déchets dangereux.

Déchets dangereux

En plus d'une recherche constante de maîtrise des volumes générés et de l'amélioration des collectes pour un traitement, et une valorisation maximale, nous assurons la traçabilité jusqu'à l'élimination de l'ensemble de nos déchets dangereux : emballages souillés, déchets de laboratoire, de production, médicamenteux, à risque infectieux et effluents chimiques (majoritairement incinérés donc valorisés thermiquement ou recyclés pour récupération des solvants). La maîtrise des volumes de déchets commence également dès la phase de recherche et développement en pensant notamment au mode d'administration des traitements afin de limiter les déperditions et les résidus qui pourraient porter atteinte à l'environnement (cibler ou optimiser les vaporisations par exemple). À noter que, sur le site de Carros en France, nous avons souscrit un nouveau contrat de gestion des déchets dangereux avec un objectif de 80% de valorisation.

Substances extrêmement préoccupantes

Les substances extrêmement préoccupantes sont des substances ou des groupes de substances chimiques pouvant causer des effets néfastes sur les populations humaines et/ou l'environnement. Conformément au règlement *REACH* (*Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals*), nous mettons sous contrôle ces substances et travaillons continuellement (dans la mesure du possible techniquement et viable économiquement) à leur substitution par d'autres substances dont les propriétés ne sont pas préoccupantes.

E2-3 Objectifs

À l'issue du premier reporting CSRD sur les indicateurs liés à la pollution, une réflexion sera menée sur les objectifs.



PERFORMANCES LIÉES À LA POLLUTION

E2-4 Pollution de l'eau

En lien avec la directive européenne (*regulation (ec) n°166/2006 of the European parliament and of the council of 18 January 2006 concerning the establishment of a European pollutant release and transfer register and amending council directives 91/689/EEC and 96/61/EC*), nous n'observons aucun dépassement de seuil en 2024 quant aux molécules suivies.

E2-5 Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes

Nos activités de laboratoire et de fabrication nécessitent parfois l'utilisation de certaines substances inscrites sur la liste des substances très préoccupantes candidates en vue d'une autorisation dans le cadre du règlement REACH de l'UE. Dans tous les pays où nous opérons, le Groupe respecte les réglementations applicables concernant l'utilisation de ces substances.

Conformément à notre approche d'éco-conception, nous nous efforçons de réduire, de minimiser ou de remplacer l'utilisation de substances très préoccupantes par des substances moins dangereuses, lorsque c'est possible.

Le tableau présente les quantités de substances utilisées dans nos produits et procédés de production. Nous n'avons pas de processus d'évaluation des substances quittant les installations sous forme d'émissions, de produits, de parties de produits ou de services.

Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes (tonnes)	2024
Substances préoccupantes	194
Substances extrêmement préoccupantes	52
Total	246

STRATÉGIE POUR L'EAU ET LES RESSOURCES MARINES ET GESTION DES IRO ASSOCIÉS (POLITIQUES, OBJECTIFS, PLANS D'ACTION)

IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des Impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines

► voir section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

E3-1 Politiques

La préservation de l'environnement est l'un de nos principaux engagements en matière de développement durable. L'eau potable est essentielle à la santé mais sa disponibilité devient un enjeu majeur pour l'humanité. Nous nous engageons en faveur d'une gestion responsable de l'eau, afin d'avoir une utilisation écologiquement durable et socialement équitable de cette ressource essentielle. La gestion responsable des ressources en eau porte sur des aspects clés de notre activité, tels que la continuité de nos activités industrielles pour garantir la disponibilité de nos produits.

E3-2 Actions et ressources

Des actions ont été lancées telles que :

- mettre en place des mesures des principaux postes de consommation d'eau par site pour un suivi optimisé ;
- participer au groupe de réflexion sur le plan de sobriété hydrique de la filière ;
- former les collaborateurs du Groupe afin de limiter les risques environnementaux liés à notre activité, notamment en termes de consommation d'eau et rejets de polluants, à ce titre réalisation d'un important programme de formation en France en 2024 ;
- encourager les collaborateurs à des comportements respectueux de l'environnement, par l'adoption d'attitudes éco-responsables, notamment par la gestion de l'eau partout dans l'entreprise.

E3-3 Objectifs

À l'issue du premier reporting *CSRD* sur les indicateurs liés aux ressources hydriques, une réflexion sera menée sur les objectifs.



PERFORMANCES LIÉES À L'EAU ET AUX RESSOURCES MARINES

E3-4 Consommation d'eau

Selon la classification de [WRI Aqueduct Water Risk Atlas](#), la plupart des sites Virbac sont situés dans des zones exposées à un risque hydrique global lié à l'eau de niveau faible à moyen/haut.

Le risque hydrique global désigne l'ensemble des menaces qui pèsent sur les ressources en eau, en prenant en compte le volume et la qualité des ressources en eau, ainsi que la réglementation de la région.

Selon la qualification du risque hydrique global, neuf de nos sites (deux au Chili, deux au Vietnam, un en Turquie, Philippines, Grèce, Chine et Inde) se situent dans des zones à haut risque global lié à l'eau, et un site (Afrique du Sud) se situe dans une zone avec un risque extrêmement élevé.

Le stress hydrique de référence mesure le rapport entre la demande totale en eau et les réserves renouvelables d'eau de surface et d'eau souterraine disponibles.

Par ailleurs selon la qualification stress hydrique de référence, notre Groupe possède au total quinze sites exposés à un stress hydrique élevé :

- sept sites exposés à un stress hydrique haut (deux en France, trois en Australie, un au Mexique et en Thaïlande) ;
- huit sites exposés à un stress hydrique extrêmement haut (Afrique du Sud, Chine, Portugal, Grèce, Turquie, Belgique et deux sites au Chili).

Consommation d'eau (m ³)	2024
Consommation d'eau ¹	148 614
Dont consommation d'eau totale dans les aires exposées aux risques hydriques, y compris les aires soumises à un stress hydrique élevé ²	75 580
Eau recyclée	0
Eau stockée	44
Changement dans le stockage de l'eau	0

¹consommation totale d'eau = total prélèvements - total rejets

²dix-neuf sites (deux au Chili, deux au Vietnam, Turquie, Philippines, Grèce, Chine, Inde, Afrique du Sud, Belgique, Portugal, deux en France, trois en Australie, Mexique, Thaïlande)

Intensité hydrique par revenu net	2024
Consommation totale d'eau par revenu net (m ³ /M€)	106

Intensité hydrique par revenu net ajusté ¹	2024
Consommation totale d'eau par revenu net ajusté (m ³ /M€)	205

¹revenu ajusté des acquisitions (Sasaeah, Globion, Mopsan), de la sous-traitance et produits de négoce

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ ET D'ÉCOSYSTÈMES ET GESTION DES IRO ASSOCIÉS (POLITIQUES, OBJECTIFS, PLANS D'ACTION)

E4-1 Plan de transition

▶ voir section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

À ce jour, notre entreprise n'a pas encore élaboré un plan de transition en matière de biodiversité et d'écosystèmes répondant aux exigences de l'ESRS E4-1.

IRO-1 Évaluation de l'importance relative

▶ voir section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Notre entreprise s'engage à intégrer la préservation de la biodiversité dans sa stratégie de durabilité. Grâce à l'utilisation de l'outil *Integrated biodiversity assessment tool (IBAT)*, nous avons cartographié l'ensemble de nos sites qui se situent à proximité de zones protégées (Natura 2000, parcs nationaux, etc.), ou proches d'une zone sensible identifiée parmi les *Key biodiversity areas (KBAs)*, zones clés pour la biodiversité) qui sont des sites contribuant de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité, dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins. Les sites naturels sont considérés comme des KBAs mondiaux s'ils répondent à un ou plusieurs critères définis².

La cartographie réalisée avec l'outil *IBAT* a permis d'identifier trois sites Virbac situés dans une zone protégée ou sensible : un site industriel en Australie (*KBA Richmond Woodlands*), un site de distribution au Costa Rica (réserve de biosphère Unesco-*MAB*³ établis en 1988), et un site de distribution en Thaïlande (*KBA Lower central basin*).

Concernant nos deux sites de distribution, au Costa Rica et en Thaïlande aucun impact direct significatif n'a été identifié sur la biodiversité en raison de l'absence d'habitats naturels et de la prédominance de l'environnement urbain. Notre site industriel en Australie, est quant à lui, situé dans une zone spécifiquement dédiée aux activités industrielles.

E4-2 Politiques

Virbac n'a pas encore élaboré une politique de biodiversité.

E4-3 Actions et ressources

En lien avec les IRO de l'enjeu biodiversité et écosystème, notre Groupe continue à travailler notamment sur des alternatives aux antibiotiques pour réduire le risque de résistance antimicrobienne dans le cadre d'une approche *One Health* préservant la biodiversité et les écosystèmes.

E4-4 Objectifs

À l'issue du premier reporting *CSRD* sur les indicateurs liés à la biodiversité et aux écosystèmes, une réflexion sera menée sur les objectifs.

PERFORMANCES LIÉES À LA BIODIVERSITÉ ET AUX ÉCOSYSTÈMES

E4-5 Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Virbac n'a pas encore élaboré d'indicateurs de biodiversité.

²au nombre de onze, les critères sont regroupés en cinq catégories (biodiversité menacée, biodiversité rare, intégrité écologique élevée, processus biologiques importants, irremplaçabilité selon des critères quantitatifs)

³programme sur l'homme et la biosphère de l'Unesco (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

STRATÉGIE D'UTILISATION DES RESSOURCES ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES IRO ASSOCIÉS (POLITIQUES, OBJECTIFS, PLANS D'ACTION)

IRO-1 Évaluation de matérialité

► voir section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Virbac voit dans l'économie circulaire une opportunité d'orienter ses activités vers un modèle de consommation plus sobre et efficient des ressources, et une limitation de la production de déchets. L'économie circulaire incarne l'objectif consistant à dépasser la réduction de l'impact, au profit d'un modèle de création de valeur positive sur le plan social, économique et environnemental.

Dans un contexte d'optimisation des ressources que nous employons, nous cherchons notamment à maîtriser nos consommations d'énergie, d'eau et de matières entrant dans nos processus de fabrication.

Toujours dans l'optique d'une utilisation durable des ressources, nous nous engageons à ajuster au plus près nos consommations de principes actifs, d'excipients et d'articles de conditionnement, afin d'éviter les déperditions de produits ou la multiplication d'emballages. Avec l'aide de nos fournisseurs stratégiques, nous avons aussi donné une nouvelle impulsion vers une innovation capable de réduire les emballages et conditionnements. Cela passe par une gestion optimisée des approvisionnements pour limiter le stockage et les déplacements internes. Nous avançons aussi sur une optimisation des flux et du cadencement des expéditions.

Les emballages primaires, en contact avec le médicament, sont soumis à des normes strictes de qualité de l'industrie pharmaceutique qui limitent l'utilisation des matériaux issus de filières de recyclage. Pour autant, un groupe de réflexion pluridisciplinaire est en place depuis fin 2021 avec pour première action concrète de prendre en compte comme critère de choix ces notions, en particulier celle de la recyclabilité, dans tout projet en cours et à venir.

Concernant les produits pour animaux de compagnie ne nécessitant pas d'Autorisation de mise sur le marché (AMM), nous intégrons les principes d'éco-conception au plus tôt dans le processus de création. Ces mêmes principes sont mis en œuvre pour les conditionnements secondaires ou tertiaires, dès le stade de la recherche et du développement, en partenariat avec nos fournisseurs.

E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Utiliser de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement pour développer et mettre à jour nos produits

Pour le développement des nouveaux produits, tous les sites R&D de Virbac dans le monde en charge des analyses ont désormais recours à des technologies plus performantes de chromatographie et d'extraction. Cette approche permet de réduire :

- le nombre d'essais nécessaires à la mise au point des méthodes (-50%) ;
- la quantité de solvants organiques ou matériaux (entre -50 et -90%) ;
- ainsi que la consommation d'énergie des dispositifs d'analyse (-50%).

La même approche est utilisée avec les mêmes bénéfices tout au long du cycle de vie des produits, y compris lors de l'actualisation réglementaire des produits existants. Au-delà des méthodologies, toutes les fois où un solvant toxique est substituable par un solvant alternatif, il est remplacé proactivement par un équivalent plus respectueux de l'environnement.

À titre illustratif, cette mobilisation nous a permis :

- de relancer notre gamme de shampoings et un produit d'hygiène notamment avec des emballages recyclés ;
- de lancer un nouveau complément alimentaire dans plus de 28 pays (Europe et Asie) qui incorpore des ingrédients issus d'une culture durable (*Krill meal* avec label *MSC*) et qui est présenté en emballage recyclable, incorporant 25% de matière recyclée.

D'autres actions ont porté sur des travaux préparatoires visant à :

- renforcer la présence d'ingrédients naturels dans nos produits animaux de compagnie ;
- sensibiliser à la biodégradabilité de nos shampoings d'hygiène et de traitement ;
- augmenter la part des matériaux recyclés ou recyclables dans la composition des emballages pour nos produits animaux de compagnie.



Initiatives de recyclage et allongement de la durée d'utilisation des équipements

Dans l'optique d'inscrire notre démarche dans la circularité, les sites sont mobilisés afin de favoriser le recyclage, et ou la réutilisation de matières et de matériels, lorsque cela est légalement possible.

Des initiatives ont été notamment lancées en France pour faire dons d'emballages, de bidons d'eau purifiée, de mobiliers dans le cadre de déménagements.

En parallèle, notre Groupe met en œuvre une politique d'allongement des durées d'usage des équipements informatiques (PC, téléphones portables, etc.), et des véhicules de société.

Initiatives locales

Chili

Dans le cadre d'une réglementation locale (loi 20.920), nous procédons dorénavant à une collecte des contenants et emballages de nos produits mis sur le marché national. Ainsi en 2024, 154 tonnes de déchets de type plastique, métal, verre, papier et carton ont été collectées et associées à un circuit de valorisation plus performant.

États-Unis

En 2024, notre site industriel sur Boston a mené un projet permettant la mise en œuvre d'un flux de déchets séparés pour les liquides dangereux versus non dangereux mise en œuvre de deux réservoirs externes de 800 litres et 2 500 litres. Les déchets dangereux sont alors traités ensuite par une société extérieure spécialisée, alors que pour les non dangereux, via un système de neutralisation contrôlé régulièrement, nous rejetons ces derniers dans le réseau communal avec un monitoring de la pollution réglementé.

Nouvelle-Zélande

Notre filiale en Nouvelle-Zélande, s'est associée à une entreprise locale, Future Post, qui a collecté les seringues en plastique usagées de Dryzen auprès des cliniques vétérinaires, avant de les recycler en poteaux de clôture respectueux de l'environnement. Ces seringues usagées auraient autrement été destinées à la mise en décharge. Au total, plus de 1,2 tonnes de seringues ont ainsi été recyclées, soit l'équivalent de 26 500 bouteilles de lait ou 178 000 sacs en plastique.

Taiwan

La consommation de formaldéhyde a été réduite de 80% en modifiant la gestion des contenants entamés. Si auparavant, les portions inutilisées étaient souvent jetées, notre nouvelle procédure consiste à aliquoter immédiatement le formaldéhyde ouvert dans des conteneurs de taille appropriée (après avoir validé la durée de conservation de ces aliquots), et à les stocker dans des conditions optimales. Cette approche permet une réduction considérable des déchets et de leurs coûts d'élimination.

E5-3 Objectifs

À l'issue du premier reporting *CSRD* sur les indicateurs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire, une réflexion sera menée sur les objectifs.

PERFORMANCES LIÉES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

E5-4 Flux de ressources, y compris les emballages

► voir section *Activités de l'entité et modèle d'entreprise*.

Les flux significatifs de ressources d'intrants utilisés dans les douze pays portant des opérations de production pour Virbac sont majoritairement des matières premières. Elles représentent environ 68,4% du poids total des achats au cours de l'exercice 2024. Les emballages, tant primaires (au contact des produits) que secondaires ou tertiaires pèsent pour environ 31,6% du poids total des achats.

Sur le périmètre des opérations propres de Virbac, nous observons :

- 17 381 tonnes de poids total des produits et des matières techniques et biologiques réceptionnées ;
- en l'absence de suivi des certifications des sources durables, nous reportons 0% de matières biologiques utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise. Nous projetons un suivi affiné de ces certificats pour l'exercice 2025 ;
- compte tenu des contraintes liées à nos activités pharmaceutiques, il n'y a pas de composants, produits ou matières qui sont réutilisés ou recyclés et utilisés en l'état pour fabriquer les produits et services de l'entreprise.

Méthodologie : utilisation des données fournies par les filiales de production dans le cadre de la collecte pour le bilan carbone. Le poids des articles (exprimé en kg) se base sur les volumes de matières en poids net. Extrapolation en cas de données partielles estimée à 6,5% du poids total reporté.

E5-5 Déchets

Nous poursuivons notre démarche visant à réduire les quantités de déchets générés par la mise en place de recyclage ou d'équipements de production plus performants, et la valorisation de nos déchets lorsque les filières existent dans les pays où nous opérons.

Nos principaux déchets sont des articles d'emballage, de conditionnement primaires et secondaires (cartons, papier, plastique, bois, flacons, bidons etc.) et des effluents (eaux de lavage etc.).

Déchets (tonnes)	2024
Déchets dangereux valorisés	528
Préparation en vue du réemploi	14
Recyclage	31
Autres opérations de valorisation	483
Déchets non dangereux valorisés	2 058
Préparation en vue du réemploi	110
Recyclage	1 634
Autres opérations de valorisation	314
Déchets dangereux éliminés	2 311
Incinération	562
Mise en décharge	863
Autres opérations d'élimination	867
Déchets non dangereux éliminés	1 659
Incinération	960
Mise en décharge	396
Autres opérations d'élimination	303
Total déchets dangereux	2 839
Total déchets non dangereux	3 717
Total déchets	6 556
Dont déchets non recyclés	4 891
Pourcentage de déchets non recyclés	75%

Alignement sur la taxinomie verte européenne

PRINCIPES DU REPORTING DE DURABILITÉ ET MISE EN APPLICATION

Principes du reporting de durabilité

Issu du plan d'action pour la finance durable lancé en 2018 par la Commission européenne, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements durables dans l'Union européenne, appelé Taxinomie verte européenne. Ce référentiel établit un système de classification des activités économiques pouvant être considérées comme durables vis-à-vis de six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et réduction de la pollution ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité doit contribuer de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux ci-dessus, ne pas entraver les cinq autres, conformément au principe dit *Do no significant harm (DNSH)* et respecter les garanties minimales, en matière de droit humain par exemple.

Le règlement taxinomie est défini par les actes délégués suivants :

- pour les obligations de reporting des sociétés : publication en juillet 2022 du [règlement délégué article 8](#), (UE) 2021/2178 ;
- pour les deux objectifs climatiques sur l'atténuation et l'adaptation : publication en mars 2022 et mis à jour en juin 2023 de [l'acte délégué climat](#), (UE) 2021/2139 ;
- pour les quatre autres objectifs environnementaux, adoption en juin 2023 d'un [acte délégué environnement](#), (UE) 2023/2486.

Mise en application

Conformément à ce règlement, nous avons été soumis à compter de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 à l'obligation de publier la part de notre activité éligible à la taxinomie - chiffre d'affaires, dépenses d'investissement (*CapEx*) et d'exploitation (*OpEx*) - sur les deux premiers objectifs environnementaux liés au changement climatique.

Pour les comptes en date de clôture au 31 décembre 2022, l'obligation a été étendue à l'analyse de l'alignement pour les objectifs climatiques.

Pour les comptes clôturés au 31 décembre 2023, l'analyse de l'éligibilité des quatre objectifs complémentaires a été requise (transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

Pour les comptes clôturés au 31 décembre 2024, le reporting de durabilité inclut désormais l'analyse d'alignement des quatre objectifs complémentaires, marquant ainsi la dernière étape de la mise en œuvre du règlement et finalisant l'application de la taxinomie.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

L'analyse de l'éligibilité des six objectifs a été menée conformément au règlement de la taxinomie. Il résulte de cette analyse, que le Groupe est essentiellement concerné par l'objectif prévention et réduction de la pollution, et à ce titre devra déclarer sa quote-part de chiffre d'affaires, *CapEx* et *OpEx* réalisés sur ses productions de médicaments. L'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement a été menée sur la base d'une analyse détaillée des activités du Groupe, à partir des processus, des systèmes de reporting existants et d'hypothèses formulées avec le management et les experts métiers en France et dans nos filiales. Ont ainsi contribué à la réflexion les services suivants :

- direction Consolidation Groupe et Contrôle de Gestion pour les données financières ;
- directions des Affaires Financières des filiales du périmètre ;
- direction des Services à l'Entreprise, direction des Opérations Industrielles pour les bâtiments et la maintenance ;
- responsables flottes véhicules ;
- direction des Affaires Réglementaires et Publiques Groupe ;
- direction Assurances, Risques et Prévention et HSE pour l'appréciation du *DSNH* climat, les directions Compliance Juridique, RH, et Fiscalité pour l'analyse des garanties minimales ;
- direction RSE.

L'ensemble compose une méthodologie dont les éléments significatifs – hypothèses et interprétations, précisions et limitations méthodologiques sont décrits ci-dessous. Le Groupe révisé annuellement cette méthodologie et les chiffres qui en découlent en fonction de l'évolution de la réglementation notamment avec la mise en application de la directive *CSRD* et des dernières FAQ. À noter que ces travaux ont été réalisés avec le support d'un conseil externe, qui a accompagné le Groupe dans l'appropriation des concepts à mettre en œuvre, l'animation des sessions de formation/information, et enfin l'analyse des critères requis pour justifier de l'alignement des activités.



Activités répondant à l'objectif d'adaptation au changement climatique

Le Groupe a réalisé une analyse préliminaire de l'exposition et de la vulnérabilité de ses activités aux risques physiques climatiques, tels que définis dans la section II de l'appendice A du règlement européen. Cette analyse a été faite par le management de Virbac, sur la base des rapports de visite prévention de nos assureurs de nos principaux sites, au regard des volets risques naturels et climatiques, et de la connaissance interne de ces sites. En 2024, notre Groupe a enrichi cette démarche

par des simulations de scénarios de réchauffement climatique, basés sur les hypothèses du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ce qui a permis de cartographier les risques identifiés et leur degré d'importance pour 26 de nos sites au niveau mondial. Sur ces bases, nous nous attachons désormais à compléter nos plans d'actions pour limiter le potentiel impact de ces risques. Par conséquent, Virbac adopte une approche prudente en ne considérant pas comme éligibles les flux d'investissements contribuant à l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Garanties minimales

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrites dans l'article 4 du règlement Taxinomie, les activités économiques contribuant substantiellement à l'un des objectifs climatiques et respectant les *DNSH* génériques et spécifiques pertinents doivent également démontrer leur respect des garanties minimales. Le respect des garanties minimales a été évalué au niveau du groupe Virbac uniquement. Nous prenons en compte dans toutes nos activités les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme y compris les principes et droits énoncés dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'Homme. Le Groupe s'est appuyé sur le rapport sur les garanties minimales de la Plateforme pour la Finance Durable pour s'assurer de sa conformité avec les principes présentés, et en particulier le corpus des dispositifs mis en place par le Groupe :

- le code de conduite et la charte partenaires business Virbac ;
- les respects des droits humains ;
- la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- la concurrence loyale ;
- la fiscalité responsable.

Droits humains

La politique des droits humains de Virbac sera mise à disposition d'ici 2025. Cette politique, applicable au groupe Virbac, reprend les mesures de prévention, de détection et de remédiation en place chez Virbac et permettra de mettre en exergue la couverture attendue des garanties minimales en matière de droits humains dans le cadre du reporting taxinomie et contribuera à la préparation de la mise en conformité avec la *CSDDD* (*Corporate sustainability due diligence directive*). Le Groupe a donc conclu que les garanties minimales étaient à ce jour non conformes au regard de la taxinomie.

Corruption et droit de la concurrence

► voir section G1 [Conduite des affaires et culture d'entreprise](#).

Fiscalité

Nous appliquons les lois et réglementations en vigueur dans les pays où nous exerçons notre activité. Nous déposons, auprès des différentes autorités fiscales, les déclarations requises dans les délais impartis, et le montant dû est acquitté.

Depuis 2022, un directeur de la fiscalité internationale, veille au respect par toutes les entités des obligations fiscales et de la comptabilisation appropriée de l'impôt dû dans chacune des filiales. Ce poste s'appuie sur les directeurs financiers locaux, les contrôleurs financiers régionaux ainsi que, dans certains pays, sur des sociétés de conseil en matière fiscale et établit un rapport à destination du comité d'audit.

Dans le domaine des prix de transfert, nous appliquons les principes OCDE et les réglementations en vigueur des pays de résidence à nos opérations intra-groupe et visons une rémunération appropriée pour toutes les entités du Groupe. La politique de prix de transfert de Virbac est documentée et tenue à disposition des différentes administrations fiscales.

Nous nous employons à maintenir des relations transparentes et constructives avec les autorités fiscales ou gouvernementales en soumettant tous les ans notre reporting pays par pays aux autorités françaises. Notre stratégie fiscale, qui repose sur la réalité de nos opérations, est alignée avec nos valeurs qui excluent l'évasion fiscale et la mise en place de tout dispositif fiscal pouvant compromettre la bonne réputation du Groupe et ses valeurs. Lorsque nous investissons dans un pays spécifique, cette décision est principalement portée par des objectifs commerciaux. Les impôts sur les bénéfices sont traités conformément aux règles comptables internationales, dans les états financiers consolidés et sont commentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.

CHIFFRE D'AFFAIRES TAXINOMIE

Tel que défini par le règlement, le dénominateur du chiffre d'affaires correspond aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15).

L'analyse d'éligibilité

Une activité est qualifiée d'éligible à la taxinomie si elle fait partie de la liste des secteurs couverts par les six objectifs environnementaux. Virbac, à l'instar du secteur pharmaceutique, est directement concerné par l'objectif prévention et réduction de la pollution. Le code NACE concerné est le suivant : C21.2 Fabrication de préparations pharmaceutiques.

En se basant sur la même méthodologie qu'en 2023, nous déclarons la quote-part de notre chiffre d'affaires réalisé sur nos fabrications de médicaments (activité PPC 1.2). Pour ce faire, le management a revu l'intégralité de son chiffre d'affaires consolidé net et s'est basé sur la définition européenne du médicament telle que publiée sur le site de [l'agence européenne des médicaments](#).

En l'occurrence, le chiffre d'affaires éligible inclut toutes les fabrications de médicaments. Est jugé comme non éligible le chiffre d'affaires net consolidé des gammes : nutrition animale, diagnostics, et les gammes d'hygiène et soins non médicamenteuses. S'agissant du périmètre, il convient de noter que seules les fabrications réalisées sur nos sites industriels détenus en propre, ou au travers de la sous-traitance, ont été retenues pour évaluer la quote-part éligible. Les produits de négoce (achat/revente) ont été considérés comme non éligible indépendamment de la nature du produit.

en millions €	2024	2023
Dénominateur du chiffre d'affaires tel que défini par la réglementation	1 397,4	1 246,9
Chiffre d'affaires net consolidé éligible au titre de l'objectif prévention et réduction de la pollution	811,6	701,0
Part du chiffre d'affaires net consolidé éligible au titre de l'objectif prévention et réduction de la pollution	58,1%	56,2%

L'augmentation de la part éligible s'explique notamment par l'intégration des produits médicamenteux des sociétés récemment acquises Globion et le groupe Sasaeah.

L'analyse d'alignement

Pour mener à bien l'analyse d'alignement, des groupes de discussions ont été animés en interne, notamment avec les équipes de RSE et les équipes industrielles, pour examiner si les caractéristiques des produits Virbac s'alignent avec les critères requis. Des premiers enseignements sur les critères techniques de contribution substantielle de biodégradabilité ont été apportés. Cependant, il est difficile de prouver la biodégradabilité sur certains types de produits, cette analyse devra être poursuivie en 2025. En conséquence, Virbac ne peut conclure à un alignement de son chiffre d'affaires. Cette conclusion s'applique également au CapEx de catégorie A contribuant à l'objectif prévention et réduction de la pollution.

en millions €	2024	2023
Dénominateur du chiffre d'affaires tel que défini par la réglementation	1 397,4	n.a
Chiffre d'affaires net consolidé aligné au titre de l'objectif prévention et réduction de la pollution	0	n.a
Part du chiffre d'affaires net consolidé aligné au titre de l'objectif prévention et réduction de la pollution	0%	n.a

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do no significant harm)											
	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)		Eau (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)		Eau (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
					O; N; N/EL	O; N; N/EL						O; N; N/EL	O; N; N/EL								
Activités économiques (1)	MC	%		O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	O; N	%	H	T

A. Activités éligibles à la taxinomie

A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)

Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)(A.1)	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	N	0%		
Dont habitantes	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	N	0%	H	
Dont transitoires	0	0%	0%							N	N	N	N	N	N	N	N	0%		T

A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)

				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL											
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	811,6	58,1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL										56,2%
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)(A.2)		811,6	58,1%	0%	0%	0%	0%	0%	58%	0%										56,2%
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		811,6	58,1%	0%	0%	0%	0%	0%	58%	0%										56,2%

B. Activités non éligibles à la taxinomie

Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie	585,8	41,9%
Total (A+B)	1 397,4	100%

Part du chiffre d'affaires/total du chiffre d'affaires 2024

	Aligné sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM	0%	0%
CCA	0%	0%
WTR	0%	0%
CE	0%	0%
PPC	0%	58,1%
BIO	0%	0%

CAPEX TAXINOMIE

Tel que défini par l'article 8 paragraphe 2 point b) du règlement (EU) 2020/852, le dénominateur des *CapEx* taxinomie correspond à l'acquisition d'immobilisations corporelles (*IAS 16*) et d'immobilisations incorporelles (*IAS 38*), l'acquisition de droits d'utilisation (conformément à la norme *IFRS 16*). Par ailleurs, les actifs acquis à travers des regroupements d'entreprises (*IFRS 3*), hors *goodwill*, sont inclus dans les lignes du tableau ci-dessous. À noter que le groupe Virbac n'a aucun investissement traité selon les normes Immeubles de placement (*IAS 40*) et Agriculture (*IAS 41*).

En 2024, le montant du dénominateur *CapEx* taxinomie s'élève à 386,2 millions €.

Investissements	en millions €
Immobilisations corporelles (<i>IAS 16</i>)	277,3
Immobilisations incorporelles (<i>IAS 38</i>)	81,0
Droits d'utilisations (<i>IFRS 16</i>)	18,0
Retraitement variations de périmètres et fusions internes, immobilisations corporelles et incorporelles	10,0
Total <i>CapEx</i>	386,2

► voir états financiers consolidés notes A2, A4 et A5, lignes acquisitions/augmentations et mouvements de périmètres.

L'analyse d'éligibilité

Une analyse d'exhaustivité des activités économiques telles que définies par le règlement de la taxinomie a été réalisée sous forme d'ateliers au niveau du Groupe, afin de répertorier les activités économiques susceptibles de correspondre aux flux d'investissement de Virbac. Notre Groupe s'est assuré qu'aucune autre activité liée aux objectifs climats et environnementaux n'était omise dans le périmètre d'analyse. Sur la base des directives communiquées par le Groupe conformément au règlement de la taxinomie, les flux de *CapEx*, issus des données comptables consolidées, ont ensuite été analysés de façon transversale par les équipes Finance de chaque filiale et par les experts locaux.

Les flux liés aux investissements individuels (catégorie C) identifiés par le Groupe sont les activités suivantes (la référence entre parenthèses correspond à la classification par activité telle que définie par la taxinomie) :

- transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM/CCA 6.5) ;
- rénovation de bâtiments existants (CCM/CCA 7.2, CE 3.2) ;
- installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique (CCM/CCA 7.3) ;
- installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments et les espaces de stationnement rattachés aux bâtiments (CCM/CCA 7.4) ;
- installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (CCM/CCA 7.5) ;
- installation, entretien et réparation de technologies d'énergie renouvelable (CCM/CCA 7.6) ;
- acquisition et propriété de bâtiments (CCM/CCA 7.7) ;
- fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'approvisionnement en eau (WTR 1.1) ;
- solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES (CCM/CCA 8.2).

Les flux d'investissements liés à une activité éligible (catégorie A) identifiés par le Groupe sont les activités suivantes (la référence entre parenthèses correspond à la classification par activité telle que définie par la taxinomie) :

- investissements liés à la fabrication de principes actifs pharmaceutiques (PAP) ou de substances actives (PPC 1.1) ;
- investissements liés à la fabrication de médicaments (PPC 1.2).

En 2024, il est à noter que :

- aucun montant d'investissement n'a été identifié au niveau Groupe pour l'activité solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES (CCM/CCA 8.2) ;
- aucun montant d'investissement n'a été identifié par les équipes Finance et les experts locaux de chaque filiale pour l'activité WTR 1.1 ;
- les investissements concernant la rénovation de bâtiments existants liés à l'activité économique PPC 1.2 ont été regroupés dans la ligne investissements liés à la fabrication de médicaments (PPC 1.2).

en millions €	2024	2023
Dénominateur du <i>CapEx</i> tel que défini par la réglementation	386,2	73,7
<i>CapEx</i> éligible au regard des six objectifs environnementaux	85,2	19,5
Part des <i>CapEx</i> éligible au regard des six objectifs environnementaux	22,1%	26,4%

Sur l'exercice 2024, le total des *CapEx* éligibles est en baisse en comparaison de 2023.

La variation des activités éligibles par rapport à l'année dernière s'explique par :

- une part d'éligibilité des nouvelles acquisitions de 2024 inférieure à la part d'éligibilité des autres activités du Groupe ;
- une baisse des investissements liés à la fabrication de médicaments (PPC 1.2) ;
- et enfin une part éligible plus importante en 2024 des investissements relatifs aux activités CCM 7.3, 7.4, 7.5, 7.6 et 7.7.

L'analyse d'alignement

Une analyse d'alignement a été menée pour les objectifs d'atténuation du changement climatique (CCM) et de la transition vers l'économie circulaire (CE). Les flux de *CapEx* ont été analysés au regard des critères techniques de contribution substantielle et des *DNSH* par chaque filiale. L'application des critères se veut conforme au texte de la taxinomie.

Pour l'activité transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (CCM 6.5) :

- Une part des *CapEx* a été identifiée comme satisfaisant au critère de contribution substantielle, à condition que les véhicules soient électriques ou hybrides et respectant une limite d'émission de CO₂ à l'échappement.
- *DNSH* spécifique - Pollution : l'évolution réglementaire qui touche le *DNSH* pollution de l'activité 6.5 requiert chez Virbac un processus de collecte d'information spécifique notamment en ce qui concerne les étiquettes de pneus. Bien que des efforts aient été déployés au sein des filiales, nous n'avons pas encore suffisamment d'éléments pour établir un alignement à ce stade. De ce fait, il a été convenu qu'aucun véhicule ne répondait aux exigences de ce *DNSH*.
- *DNSH* générique - Adaptation climatique : une analyse d'exposition et de la vulnérabilité de nos activités face aux risques climatiques a été réalisée en collaboration avec la direction des risques du Groupe. À partir de cette analyse, un plan d'actions est en cours d'élaboration pour atténuer le potentiel impact de ces risques, dans le but de répondre aux exigences de reporting de la taxinomie et de la *CSRD*. Nous estimons que cette feuille de route sera finalisée d'ici 2025 et que par conséquent, le *DNSH* générique – Adaptation climatique n'est pas conforme au regard du règlement de la taxinomie. Cette conclusion s'applique à toutes les activités éligibles à l'objectif d'atténuation du changement climatique.



Pour l'activité rénovation de bâtiments existants (CCM 7.2, CE 3.2) :

- CCM 7.2 : une part des *CapEx* a été identifiée comme satisfaisant au critère de contribution substantielle, à condition que la rénovation soit considérée comme majeure ;
- CE 3.2 : aucune part des *CapEx* n'a été identifiée comme satisfaisant au critère de contribution substantielle compte tenu de la complexité du processus de collecte d'information de certains critères ;
- *DNSH* spécifique – Pollution a été jugé comme non conforme au règlement de la taxinomie car cela requiert chez Virbac un processus de collecte d'information spécifique notamment en ce qui concerne la composition des matériaux utilisés. Bien que des efforts aient été déployés au sein des filiales, nous n'avons pas encore suffisamment d'éléments pour établir un alignement à ce stade.

Pour l'activité installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique (CCM 7.3) :

- une part des *CapEx* a été identifiée comme satisfaisant au critère de contribution substantielle, à condition que l'installation, la maintenance et la réparation atteste d'une amélioration de la performance énergétique ;
- *DNSH* spécifique – Pollution a été jugé comme non conforme au règlement de la taxinomie car cela requiert chez Virbac un processus de collecte d'information spécifique notamment en ce qui concerne la composition des matériaux utilisés. Bien que des efforts aient été déployés au sein des filiales, nous n'avons pas encore suffisamment d'éléments pour établir un alignement à ce stade.

Pour l'activité installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments et les espaces de stationnement rattachés aux bâtiments (CCM 7.4) : une part des *CapEx* a été identifiée comme satisfaisant au critère de contribution substantielle, à condition que l'installation, l'entretien et la réparation de bornes de recharge soient justifiées.

Pour l'activité installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (CCM 7.5) : une part des *CapEx* a été identifiée comme satisfaisant au critère de contribution substantielle, à condition que l'installation, la maintenance et la réparation atteste d'un dispositif relatif à la performance énergétique.

Pour l'activité installation, entretien et réparation de technologies d'énergie renouvelable (CCM 7.6) : une part des *CapEx* a été identifiée comme satisfaisant au critère de contribution substantielle, à condition que l'installation, l'entretien et la réparation atteste d'une technologie d'énergie renouvelable.

Pour l'activité acquisition et propriété de bâtiments (CCM 7.7) : le management de Virbac a été amené à interpréter les textes et fait référence à l'index DEEPKI pour le top 15% de performance énergétique des bâtiments à l'échelle nationale. Une part des *CapEx* a été identifiée comme satisfaisant au critère de contribution substantielle si la consommation énergétique du bâtiment respecte les seuils de l'index DEEPKI.

en millions €	2024	2023
Dénominateur du <i>CapEx</i> tel que défini par la réglementation	386,2	73,7
<i>CapEx</i> aligné au regard des six objectifs environnementaux	0,0	0,002
Part du <i>CapEx</i> aligné au regard des six objectifs environnementaux	0,0%	0,003%

L'alignement à 0% des *CapEx* en 2024 s'explique par la non-conformité :

- au *DNSH* générique – Adaptation climatique, étant donné que la feuille de route d'adaptation et les plans d'action qui en découlent sont en cours de construction par le Groupe ;
- aux garanties minimales, dans la mesure où la politique des droits humains de Virbac sera mise à disposition en 2025.



Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do no significant harm)													
	Code(s) (2)	CapEx (3)	Part des Capex, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)		Adaptation au changement climatique (6)		Eau (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)		Adaptation au changement climatique (12)		Eau (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des dépenses d'investissement alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
				O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL					O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL	O; N; N/EL								
Activités économiques (1)		MC	%																	O; N	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxinomie																							
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																							
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0	0%	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	0,003%	H			
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	N	N	0,003%				
Dont habilitantes		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	N	N	N	N	N	N	N	N	N	0,003%	H			
Dont transitoires		0	0%							N	N	N	N	N	N	N	N	N	0%			T	
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																							
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL														
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	COM 6.5	8,1	2,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										3,0%				
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2, CE 3.2	2,9	0,8%	EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL										7,3%				
Acquisition et propriété de bâtiments	COM 7.7	55,8	14,4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										0,4%				
Installation, maintenance et réparation des équipements d'efficacité énergétique	CCM 7.3	3,9	1,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL														
Installation, maintenance et réparation des stations de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments)	CCM 7.4	0,0	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL														
Installation, maintenance et réparation des instruments et dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,0	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL														
Installation, maintenance et réparation des technologies d'énergie renouvelable	CCM 7.6	0,1	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL														
Fabrication de principes actifs pharmaceutiques (PAP) ou de substances actives	PPC 1.1	2,0	0,5%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL										3,4%				
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	12,3	3,2%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL										12,2%				
Fabrication, installation et services associés pour les technologies de contrôle des fuites permettant de réduire et de prévenir les fuites dans les systèmes d'approvisionnement en eau	WTR 1.1	0,0	0,0%	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL										0,1%				
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2.)		85,2	22,1%	18,3%	0%	0%	0%	3,7%	0%										26,4%				
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		85,2	22,1%	18,3%	0%	0%	0%	3,7%	0%										26,4%				
B. Activités non éligibles à la taxinomie																							
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		301,0	77,9%																				
Total (A+B)		386,2	100%																				

Part des CapEx/total du CapEx 2024

	Aligné sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM	0%	18,3%
CCA	0%	0,0%
WTR	0%	0,0%
CE	0%	0,8%
PPC	0%	3,7%
BIO	0%	0,0%



OPEX TAXINOMIE

En 2024, le montant du dénominateur des *OpEx* tel que défini par le règlement de la taxinomie s'élève à 102,5 millions €, soit 8,8% des charges opérationnelles courantes du Groupe (moins de 10% des charges opérationnelles totales du Groupe). Par conséquent, nous considérons que les *OpEx* sont non significatifs vis-à-vis de notre modèle d'affaires et optons pour l'exemption de matérialité de cet indicateur. Ainsi, au vu de ce montant non significatif, qui porte sur des charges ne constituant pas le cœur de notre activité, les travaux menés concluent à la non-matérialité de cet indicateur pour Virbac. Conformément au règlement, l'analyse de l'éligibilité des *OpEx* n'a donc pas été réalisée.

À noter qu'en 2024, le calcul du dénominateur de l'*OpEx* a été modifié incluant désormais les coûts de personnel interne liés directement à la R&D, conformément à la FAQ publiée en date d'octobre 2023.

Investissements	2024	2023
Dénominateur de l' <i>OpEx</i> tel que défini par la réglementation	102,5	59,1
<i>OpEx</i> éligible au titre des six objectifs environnementaux	n.a	n.a
Part de l' <i>OpEx</i> éligible au regard des six objectifs environnementaux	n.a	n.a

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do no significant harm)									
	Code(s) (2)	Opex (3)	Part des Opex, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des dépenses d'exploitation alignées (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Activité 1	NA	NA	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	0%		
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		NA	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA								0%		
Dont habilitantes		NA	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA								0%	H	
Dont transitoires		NA	0%														0%		T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
Activité 1	NA	NA	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA								0%		
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		NA	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA								0%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		NA	0%	NA	NA	NA	NA	NA	NA								0%		
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		NA	100%																
Total (A+B)		102,5	100%																

Part d'OpEx/total des OpEx 2024

	Aligné sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0,0%	0,0%
CCA	0,0%	0,0%
WTR	0,0%	0,0%
CE	0,0%	0,0%
PPC	0,0%	0,0%
BIO	0,0%	0,0%

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Activités liées à l'énergie nucléaire

1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

Activités liées au gaz fossile

4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

SOCIAL



STRATÉGIE GLOBALE ET GESTION DES IRO ASSOCIÉS

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Nous restons attentifs à l'opinion de nos collaborateurs et nous nous en inspirons pour définir nos politiques et axes d'amélioration afin de fédérer autour de valeurs fortes et d'accroître l'engagement et la motivation de tous. L'ensemble des collaborateurs participe régulièrement à une enquête de satisfaction leur permettant d'exprimer de manière confidentielle leurs attentes sur un panel très large de thématiques.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

► voir section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Politiques

S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise

La sécurité est un axe majeur pour le Groupe. La sécurité est devenue année après année une véritable culture d'entreprise. Nos actions prioritaires dans ce domaine sont la garantie de la conformité des équipements industriels et des risques liés à l'utilisation des produits chimiques vis-à-vis de la réglementation locale, et sont portées par la direction HSE.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- Accroître la sécurité des salariés sur leur lieu de travail par la mise en place de plans d'actions tels qu'une meilleure protection vis-à-vis des matières potentiellement dangereuses, l'amélioration de l'ergonomie et la gestion des risques psychosociaux, qui visent à réduire le nombre d'accidents du travail.

GOUVERNANCE

Notre direction HSE rattachée au directeur général délégué a mis en place une politique rigoureuse afin d'identifier et d'évaluer les risques en matière de sécurité et d'élaborer les moyens de prévention et les méthodes de contrôle de leur efficacité. Nous avons défini des critères de gravité et de fréquence afin de mieux cibler les actions à mettre en place pour diminuer le nombre d'accidents et intégrer les facteurs humains et organisationnels dans l'analyse approfondie de ces événements. L'objectif est d'éviter toute récurrence des accidents et de développer une culture sécurité pour l'ensemble du personnel de notre entreprise, du personnel des sociétés extérieures et des intérimaires.

La mise en place et le suivi de ces règles sont placés sous la responsabilité des organisations locales HSE.

Plans d'action

S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Culture sécurité

Dans tous les pays, nous veillons à mettre en œuvre de nombreuses mesures de prévention concernant la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Des plans d'actions pluriannuels sur la conformité des machines de production sont ainsi en place dans tous les sites industriels majeurs Australie, États-Unis, Chili, Mexique et France.

Nous prenons aussi en compte la gestion du risque chimique, dès la conception du produit, d'abord sur le choix des composants mais aussi sur le nombre et le type d'analyses qui doivent être réalisées aux différentes étapes du processus.

En 2024, nous avons continué à focaliser nos efforts sur nos sites industriels en France par la poursuite du programme de développement d'une culture sécurité forte avec la direction des

Opérations Industrielles France (dix-huit leaders engagés avec un suivi bi-mensuel) visant à :

- donner du sens à la sécurité : agir sur l'humain, sur les comportements ;
- capitaliser sur ce qui a déjà été mis en place ;
- déployer des outils innovants ;
- construire un système HSE résilient ;
- réduire les accidents.

Cette démarche a notamment permis de :

- mettre en place une vidéo et un livret d'accueil HSE avec un quiz pour tout nouvel arrivant ;
- déployer une démarche *HIPO* (*events with a high potential for severity*) : démarche préventive de collecte des situations à risques à fort potentiel de gravité ;
- former 120 managers sur deux jours (démarche *HIPO*, outils d'analyses, animation de quart d'heure sécurité).

En parallèle, des améliorations de sécurité ont été réalisées sur notre principal site en France tels que l'ajout de garde-corps de prévention en toiture, la climatisation de bâtiments, des armoires anti-feu pour liquides inflammables, etc.

Santé au travail

Concernant les risques psychosociaux, les différents départements de notre entreprise, soutenus par les équipes RH et les relais définis (partenaires sociaux, médecine du travail, assistant social du travail...), poursuivent leur démarche globale de qualité de vie au travail.

Les actions principales cette année ont été orientées vers la gestion et la prévention de l'absentéisme au travers notamment des :

- entretiens de liaisons RH (qui permettent avec l'accord du salarié d'échanger durant l'arrêt, avec ou sans le manager et éventuellement avec le médecin du travail, pour anticiper au mieux les conditions de reprise) ;
- entretiens de retour d'absence menés par les managers, spécialement formés aux bonnes pratiques pour prendre en considération le salarié à son retour (informations, formations, aptitude, ...) ;
- la présentation du rôle des assistants sociaux lors de réunions d'équipe et les suivis individuels ou collectifs qu'ils peuvent assurer ;
- l'animation de formations pour les managers de proximité.

Les échanges entre les partenaires sociaux et la direction ont également permis de traiter et prévenir des situations à risques individuelles ou collectives.

Sur le plan international, les filiales accordent également une attention particulière à la gestion des risques psychosociaux et au bien-être des salariés. Le Mexique et le Chili lancent régulièrement des évaluations dans ce domaine pour mesurer les éventuelles situations à risques et agir avant tout sur la prévention. Pour anticiper les éventuels risques psychosociaux, l'Allemagne mandate des cabinets spécialisés pour mener des enquêtes sur ce sujet. Même si l'analyse des résultats ne révèle pas de situations critiques, il est demandé aux leaders d'échanger avec les équipes pour identifier les axes d'amélioration des conditions de travail sur le plan psychologique. Sur un autre plan, le bien-être des commerciaux qui passent beaucoup de temps dans leur véhicule de fonction est pris en compte en améliorant les équipements de sécurité tels que les systèmes d'assistance ou le confort de leur siège conducteur.

Le Brésil a conclu un partenariat avec un prestataire pour mettre en place un "point santé" qui compte trois infirmiers. Ce dispositif permet d'assurer le suivi de l'état de santé des collaborateurs avec des prises de mesure tant sur le plan biologique que psychologique. Notre filiale brésilienne a aussi mis en place un service d'appel assuré par un partenaire extérieur permettant aux collaborateurs de pouvoir discuter de sujets liés à la santé, à la fois sur un plan psychologique et financier, et sur les besoins en assistance sociale et juridique.

L'Uruguay conjugue prévention, promotion et actions directes : la médecine du travail intervient dans la phase de recrutement pour identifier les risques puis par des rendez-vous de suivi annuel. Des conférences et ateliers sont organisés pour aborder différents thèmes : maladie cardio-vasculaire, tension artérielle, habitudes alimentaires, etc. Enfin, le médecin peut aussi intervenir pour aider à la recherche de solutions sur des problématiques liées à la convalescence.

Notre filiale vietnamienne prend aussi des dispositions pour améliorer la gestion de ces risques : elle a par exemple mis en place le télétravail pour améliorer l'équilibre vie professionnelle et vie privée, elle organise des ateliers sur la santé psychologique et organise des journées sportives pour ses collaborateurs.

En complément des programmes d'information et de prévention partagés mensuellement aux salariés, l'Afrique du Sud organise des *Vitality days* (jours de la vitalité) pendant lesquels les employés peuvent réaliser un ensemble de tests médicaux pour leur permettre d'évaluer leur état de santé et obtenir une assistance médicale si une situation à risque est détectée.

Virbac Taïwan a conclu un partenariat avec un hôpital pour avoir un service de santé professionnel régulier sur son site de fabrication permettant aux employés de bénéficier notamment de consultations

médicales individuelles, de visites médicales annuelles et de recommandations pour améliorer leur environnement de travail.

Enfin, l'Australie a élargi son service d'assistance psychologique en y intégrant un support financier pour venir en aide aux collaborateurs qui en auraient besoin. Notre filiale australienne a développé un module de formation destiné aux managers et aux leaders pour les sensibiliser aux sujets en lien avec la santé psychologique. Elle a également formé et certifié des collaborateurs dans toutes les fonctions et sur tous les sites. Ces derniers, nommés *Mental Health First Aiders*, sont appelés à intervenir en première intention et aider les collaborateurs qui font face à des difficultés de santé psychologique. L'Australie a organisé une journée de formation *RU OK Day* pour l'ensemble du personnel destinée à mettre l'accent sur l'importance de la santé mentale et les aides disponibles en cas de besoin.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS

Politiques

S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Notre ambition est d'accompagner l'évolution des organisations et des métiers ainsi que les besoins spécifiques des équipes en construisant un partenariat fort avec les managers et l'ensemble des collaborateurs.

UNE GOUVERNANCE ET UNE POLITIQUE RH GROUPE

Notre politique dans ce domaine s'appuie sur trois piliers complémentaires que sont :

- la formation, le développement des compétences, la rétribution de la performance ;
- le bien-être au travail et la reconnaissance ;
- la mobilité et les aspects de diversité source de richesses pour le Groupe.

L'avis de nos collaborateurs est essentiel. Il guide nos décisions et nos actions pour créer un environnement de travail motivant, fédérateur et en phase avec nos valeurs. Grâce à des enquêtes de satisfaction régulières et confidentielles, chacun peut exprimer ses attentes sur de nombreux sujets, notamment en matière de RSE et de bien-être au travail.

Ces dernières années, le paysage de l'emploi a connu une évolution constante et présente actuellement une tension croissante. Dans le secteur de l'industrie pharmaceutique vétérinaire, les profils qualifiés que nous recherchons, dotés de compétences indispensables, se font de plus en plus rares et ne sont pas toujours disponibles sur le marché. Face à cette pénurie, nous avons ajusté notre stratégie de recrutement en explorant de nouvelles sources de recherche, complémentaires aux méthodes traditionnelles telles que les plateformes dédiées aux offres d'emploi, l'organisation de sessions collectives de recrutement, ou encore le recours à des cabinets spécialisés. Les mesures que nous avons mises en place visent à accroître la visibilité de nos opportunités d'emploi et à promouvoir les nombreux avantages que notre entreprise offre sur le plan professionnel. L'essor des canaux de communication numériques et l'augmentation du nombre d'appareils disponibles (téléphones, tablettes, ordinateurs, etc.) ont élargi notre champ d'action. Les réseaux sociaux, en particulier, se sont avérés d'excellents moyens de diffusion de nos annonces à l'échelle mondiale et nous permettent de récolter des résultats concrets. En somme, notre approche novatrice et notre adaptabilité continue sont au cœur de notre stratégie pour relever les défis du recrutement dans un marché du travail en constante mutation.

NOS OBJECTIFS CLÉS

- Promouvoir l'engagement et la fidélisation des collaborateurs.
- Poursuivre les actions de formation visant à améliorer les compétences et l'employabilité.
- Encourager la diversité et l'égalité de traitement des collaborateurs.

NOS POLITIQUES

Notre politique diversité vise à garantir l'égalité de traitement des salariés, à promouvoir la variété des personnes et des relations humaines, ainsi qu'à maintenir l'employabilité des collaborateurs. Elle s'articule autour de trois axes principaux : l'égalité femmes-hommes, le handicap et la mixité des âges.

Pour Virbac, l'égalité professionnelle femmes-hommes est fondamentale et nécessite qu'aucune forme de discrimination n'existe et ne soit tolérée, tant dans les conditions d'accès à l'emploi et à la promotion, que dans la politique salariale et les autres déterminants des conditions de travail.

Plans d'action

S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Recrutement

Pour soutenir notre croissance, nous recrutons dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, nous avons développé depuis plusieurs années des outils digitaux qui permettent une meilleure visibilité des opportunités professionnelles disponibles. Le module de recrutement de la plateforme Workday a été déployé dans l'ensemble de nos filiales avec pour objectif une harmonisation de nos processus Groupe en la matière. L'ensemble de nos filiales peuvent publier leurs offres d'emploi via Workday, à la fois sur notre site carrière interne et externe afin d'augmenter leur visibilité et développer notre image employeur. Cet outil nous permet également de gérer la multidiffusion de nos annonces sur différents *jobboards* (LinkedIn et autres sites d'emploi plus locaux) avec un seul point d'entrée. Workday donne de la transparence sur le processus de recrutement aux managers (nombre de candidatures reçues, suivi des candidats en entretiens...) et permet aux recruteurs de gérer les candidatures directement dans ce système. Toutes les candidatures reçues y sont centralisées et partagées avec nos managers, les réponses aux candidats sont aussi directement envoyées depuis cette plateforme. Le module Recrutement nous permet également de répondre aux attentes de la réglementation RGPD en termes de conservation des données.

Au niveau Groupe, plus de 650 postes ont été publiés en 2024 dont 250 exclusivement en interne. Parmi ceux-ci, 510 ont été pourvus, et on compte environ 600 personnes cooptées (dont 5,25% qui ont été recrutées), ainsi que 650 mobilités. Au total, c'est plus d'une quinzaine de filiales qui ont publié des offres d'emplois sur Workday.

En France, qui accueille 28% de notre effectif de référence, 264 postes ont été diffusés en externe dont 200 en interne pour 173 qui ont été pourvus. Par ailleurs, nous comptons à ce stade 136 mobilités internes sur la même période. Afin de promouvoir et simplifier la mobilité interne, une nouvelle fonctionnalité *Boost your mobility* est désormais proposée au niveau Groupe au sein de notre système de gestion des ressources humaines. Ce portail offre à chaque collaborateur la possibilité de consulter et de postuler à des offres internes, d'accéder à l'état de ses candidatures, de créer des alertes d'emploi, et même de recommander des candidats, le tout centralisé en un seul endroit. *Boost your mobility* simplifie également la mise à jour du profil professionnel en permettant, directement depuis ce hub, d'ajouter le CV, les diplômes et les études.

Ces informations sont automatiquement intégrées dans une candidature lorsqu'un collaborateur postule à une offre interne. Le recrutement reste une activité très locale liée aux métiers et aux spécificités culturelles. Pour cette raison, la recherche des profils cibles est gérée principalement par les équipes des filiales afin de nous adapter au contexte de chaque pays et d'attirer plus efficacement les talents. L'une des approches partagées au sein de notre entreprise à travers le monde est l'implication des collaborateurs dans le recrutement des nouveaux collègues. Pour renforcer cette pratique, nous avons développé des programmes de cooptation qui visent à récompenser les collaborateurs identifiant des profils susceptibles de répondre à nos besoins.

L'Inde et la Chine ont, par exemple, mis en place un programme de cooptation pour favoriser le recrutement des responsables des ventes. Le Vietnam a lui aussi lancé son programme de cooptation amenant ainsi les employés à inviter leur réseau de connaissances à postuler aux offres d'emploi, et l'Australie encourage cette démarche en proposant de rétribuer la cooptation à la fois pour des postes permanents et temporaires.

Une autre approche consiste à diversifier les sources de recrutement : notre filiale chilienne a développé son réseau en collaborant avec les services d'emploi publics pour recruter des postes d'ouvriers et avec les universités pour avoir accès à de jeunes diplômés dans les filières scientifiques. Elle a également lancé plusieurs campagnes de recrutement pour attirer les meilleurs talents de l'industrie pharmaceutique au niveau national et international et fait appel aux stagiaires en milieu professionnel pour découvrir de nouveaux talents prêts à saisir les opportunités de poste qui se présentent au sein de l'entreprise.

Les campus universitaires représentent un important vivier pour le recrutement : par ce biais et en l'associant à la cooptation, l'Inde est parvenue à embaucher plus de 160 collaborateurs issus de toutes les régions du pays, tout en maintenant les coûts liés aux processus de recrutement. Un programme spécifique destiné à plus de 1 700 étudiants de la soixantaine d'écoles vétérinaires a été déployé dans tout le pays : il vise à établir une étroite connexion avec ces vétérinaires en devenant, faciliter le recrutement des postes techniques et asseoir sa marque employeur auprès de ces potentiels futurs collaborateurs.

L'Uruguay mise aussi sur un fort développement de ses relations avec le milieu académique pour alimenter sa stratégie d'attraction de nouveaux talents. Elle participe à des forums pour l'emploi et

publie des communications sur ce sujet en interne et sur LinkedIn. Dans un marché très compétitif, les plateformes telles que LinkedIn sont également un bon moyen d'activer les réseaux sociaux.

Aux États-Unis, les leaders relaient les opportunités d'emploi sur leur propre profil LinkedIn et leur réseau professionnel, et en Australie, les managers sont encouragés à y partager les publications d'ouverture de postes. En Europe de l'Ouest, les collaborateurs diffusent aussi les offres d'emploi via leur compte LinkedIn. Ils y partagent aussi les événements auxquels participent l'entreprise (salons d'expositions, congrès, conférences...) afin de rendre plus visible notre marque employeur, en particulier en dehors du circuit vétérinaire. Cette partie de l'Europe a aussi misé sur le fait de faire connaître l'entreprise directement dans des lieux tels que les magasins en communiquant sur les opportunités d'emploi via un QR code (que les personnes peuvent scanner pour obtenir toutes les informations nécessaires et postuler s'ils le souhaitent).

Pour répondre aux besoins en recrutement, l'entreprise peut aussi avoir recours à la mobilité interne et à la promotion de collaborateurs déjà en poste au sein du Groupe. Le Mexique continue par exemple à investir dans le développement des collaborateurs en interne pour pouvoir assurer le sourcing au sein de la filiale mexicaine et des autres entités sud-américaines et ainsi préparer la relève pour la succession des postes dans le futur. L'Inde a mis en place une politique de recrutement interne en développant un programme de sélection en cinq étapes destiné à recruter des responsables commerciaux régionaux dont certains collaborateurs sont déjà employés au sein de la filiale indienne et promu à ces postes.

La réussite d'un recrutement passe aussi par la formalisation de politiques en la matière qui explique clairement les processus et les pratiques de sélection et d'affectation aux postes à pourvoir, le tout conjugué à la réglementation en vigueur dans le pays concerné. Dans ce domaine, la Chine a mis en place de nouvelles directives pour guider les collaborateurs chargés du recrutement au sein de sa filiale, et notre filiale à Taïwan demande à chaque responsable du recrutement de suivre une formation avant de conduire les entretiens de sélection des candidats. L'Afrique du Sud considère aussi que la rédaction d'une politique de recrutement claire permet d'attirer les candidats qualifiés et appropriés qui contribueront au succès de l'entreprise en partageant ses valeurs.

La filiale taïwanaise met en avant notre marque employeur pour attirer les talents. Elle a intégré dans son processus de recrutement tous les ingrédients attractifs en se plaçant du point de vue des candidats : elle insiste sur l'étendue des responsabilités, les avantages hors rémunération, les opportunités de formation et de développement de carrière, la convivialité des relations entre collègues et l'impact positif que pourrait apporter le futur collaborateur.

Quant au Chili, la filiale met toute son énergie pour attirer des talents qui non seulement répondent aux exigences techniques mais aussi sont alignés avec les valeurs culturelles de l'entreprise. Attirer des professionnels hautement qualifiés et très engagés reste un défi au quotidien. En effet, si l'expertise et l'expérience d'un candidat sont importantes, l'adhésion aux valeurs partagées au sein du Groupe contribue fortement au fait que le recrutement soit couronné de succès.

Développement des compétences

Nous avons déployé, au niveau du Groupe, le catalogue d'emplois repères ainsi que le référentiel de compétences, deux pièces maîtresses permettant à chaque collaborateur d'être acteur de son propre développement. Six compétences clés (capacités et comportements importants) ont été identifiées pour mener à bien notre stratégie sur le long terme. Ces compétences font partie intégrante de l'emploi repère, qui énumère les principales responsabilités et missions de chaque poste. Elles viennent préciser la manière dont la personne peut efficacement les accomplir. Chaque compétence est déclinée en quatre niveaux, et chaque emploi repère possède ses propres niveaux de compétences attendues. Ainsi, chaque collaborateur peut désormais accéder, depuis Workday, au niveau associé à chacune des six compétences à son emploi repère. Un guide de développement a été mis à disposition pour accompagner chacun, quel que soit son métier, à travers des conseils sur la façon de développer ces compétences clés. Ce guide peut également être utilisé par les managers comme outil de référence pour les aider à soutenir les membres de leur équipe dans l'élaboration de plans de développement ou dans la préparation d'une évolution de carrière. Des modules de formation sont également à disposition sur chacune des six compétences afin que nos collaborateurs puissent être acteurs de leur développement.

Dans le même état d'esprit, une nouvelle plateforme, goFLUENT, a été mise à disposition en libre accès pour offrir à chacun la possibilité de développer ses compétences linguistiques et de gagner ainsi en aisance et en impact dans ses interactions en anglais, en espagnol ou encore en français. Elle permet, depuis Workday, un accès illimité à des ressources e-learning, à des tests de niveau et à des classes de conversation dans une douzaine de langues. En complément, de nombreux experts internes, présents au sein des principales directions, contribuent au développement des compétences des équipes en déployant des formations destinées à un public large, en lien avec les enjeux de l'entreprise (sécurité, qualité, digitalisation, transition écologique, etc.).

En ce qui concerne le périmètre France spécifiquement, le catalogue de formation a été étoffé afin de proposer une offre en présentiel, en lien avec les six compétences clés Virbac. L'accent a également été mis sur la formation des managers, en poursuivant le programme Leaders en action et en l'adaptant aux spécificités des différentes cibles de managers. Le total des dépenses de formation en 2024 représente 3,03% de la masse salariale.

Sur le plan international, la plupart des filiales consacrent, chaque année, une part importante de leur budget dans le développement des compétences de leurs collaborateurs en faisant appel à la fois à des ressources internes et à des cours assurés par des formateurs extérieurs. La formation d'un collaborateur commence souvent dès son arrivée au sein de l'entreprise et se poursuit tout au long de sa carrière.

Cette année, nous avons lancé avec succès un premier programme pilote de mentorat en France. Ce programme a permis de créer des liens précieux entre nos collaborateurs, favorisant ainsi le partage d'expérience et la transmission des connaissances. Les retours positifs des participants, mentors comme mentorés, témoignent de l'impact positif de cette initiative sur leur développement personnel et professionnel. Fort de ce succès, ce programme va être reconduit l'an prochain, avec l'ambition de l'étendre et de le pérenniser au sein de Virbac. L'Allemagne a aussi mis en place une démarche de mentorat : chaque nouvel entrant est suivi par un mentor dont le rôle est de faciliter sa mise à bord et de l'accompagner dans sa connaissance de l'entreprise. Cette démarche a été renforcée cette année par la mise en place d'un double mentorat : à titre d'exemple, un nouveau chef de produits accompagné par un pair pour son acculturation au sein de la filiale allemande bénéficie d'un support technique de la part d'un expert issu de la filiale helvétique lui permettant ainsi de développer sa connaissance de la gamme de produits dont il est chargé. Cette région donne aussi l'opportunité aux équipes marketing de participer à des séminaires de ventes avec les représentants commerciaux afin de leur permettre de mieux appréhender les besoins en matériel promotionnel de ces derniers. Le nouvel arrivant est aussi impliqué dans des réunions destinées au business même si cette activité ne fait pas partie de son domaine de responsabilités.

Notre filiale chinoise organise des séances de formation pour accélérer la connaissance des produits et des politiques sur une période d'un mois au moment de l'intégration d'un nouveau collaborateur.

L'Inde mise sur un développement *in-house* en particulier pour les équipes commerciales et marketing qui représentent la grande majorité des collaborateurs du pays. Elle a développé un programme interne destiné à la force de vente, l'un de ses moteurs de croissance, afin d'améliorer ses compétences dans les techniques de vente, programme qu'elle actualise régulièrement pour rappeler aux commerciaux quelles sont les compétences indispensables à la vente. La même approche a été suivie pour renforcer la connaissance et les pratiques des équipes marketing avec notamment la mise en place d'une session mensuelle dédiée à l'échange entre collaborateurs travaillant dans ce domaine. Ce moment privilégié permet à chacun d'évoquer son expérience sur le terrain et de partager des exemples de réussite. Notre filiale poursuit le déploiement de son programme de développement managérial intitulé *Sanskar for success* (les clés du succès) et destiné à tous les managers et techniciens exécutifs des équipes marketing et commerciales avec l'implémentation de la phase 2.

La Chine privilégie aussi la formation en interne. Elle organise des sessions de formation destinées à la force de vente pour améliorer leur connaissance des nouveaux produits, notamment lors des lancements de ces derniers. Elle pratique des jeux de rôles pour mettre les vendeurs en situation et leur permettre d'aiguiser leur compétence en communication face à leurs clients. Elle envisage d'ailleurs de développer des formateurs au sein de la filiale, ce qui permettra aux commerciaux de bénéficier de formations régulières sur les techniques de vente.

Du côté de Taïwan, une initiative nommée *Little Academy* a été lancée. Elle consiste à administrer de courtes formations d'environ une heure pour améliorer la connaissance sur des sujets en lien avec les opérations industrielles tels que les terminologies, concepts et réglementations professionnelles. Ces cours ouverts à une participation volontaire sont dispensés par des managers ou des collaborateurs calés dans leurs domaines. En plus de l'aspect pédagogique, cela permet de mettre en lumière l'importance de chaque fonction et favorise les interactions entre les services créant ainsi un environnement positif et propice à l'apprentissage.

L'Afrique du Sud promeut le développement professionnel continu des collaborateurs pour permettre à chacun d'avoir les connaissances et compétences nécessaires à l'accomplissement de sa fonction avec efficacité. Elle conjugue les formations internes réalisées dans les outils en ligne mis à leur disposition et fait appel à des structures externes pour former ses collaborateurs sur la conformité, les ventes ou encore la santé en assurant le financement de ces cours. Elle permet aussi aux salariés d'avoir recours à des formations académiques en leur apportant un soutien financier lorsque nécessaire, ce qui est bénéfique à la fois pour l'employé lui-même, et pour l'entreprise en termes de productivité et d'amélioration des compétences.

Le Brésil a pour sa part mis en place un programme dénommé *Campus Virbac* qui vise à former ses collaborateurs tout au long de l'année sur des compétences comportementales telles que Comment donner et recevoir du feedback, ou encore sur l'intelligence émotionnelle. Concernant les cours d'anglais destinés aux personnes qui sont amenées à pratiquer cette langue dans leur activité quotidienne, cette filiale fait appel à la plateforme goFLUENT, également accessible sur mobile, pour offrir à chacun la possibilité de développer ses compétences linguistiques. Pour les postes à pouvoir stratégiques, la validation de cet apprentissage est assurée via un test *TOEIC*. Elle consacre aussi du temps au développement de l'ensemble de ses leaders qu'ils soient directeurs, managers, coordinateurs ou experts voire même ceux qui aspirent à devenir manager en insistant notamment sur l'importance de la communication.

L'Uruguay accompagne aussi les collaborateurs qui ont besoin d'améliorer leur maîtrise des langues étrangères via cette nouvelle plateforme.

Le Mexique maintient son investissement dans la formation pour continuer à développer les talents, stabiliser le business et améliorer les processus. La filiale a construit des guides pour aider au développement des compétences comportementales et a mis l'accent sur le développement du leadership pour favoriser un environnement *warm and caring*.

Développer les compétences du leadership est aussi une priorité pour l'Uruguay : cette filiale a mis en œuvre une formation spécifique dédiée aux rôles et responsabilités des managers et une formation sur la paie réalisée en interne dont l'objectif est d'améliorer leur connaissance dans ce domaine tout en démystifiant les concepts erronés en la matière. L'Uruguay dédie également une part importante de ses activités de formation à la qualification des collaborateurs impliqués dans les processus opérationnels de contrôle qualité et de bonnes pratiques de fabrication.

La filiale australienne a elle aussi développé et mis en œuvre un programme destiné à tous ses leaders. Basé sur les principes de l'intelligence émotionnelle, il vise à améliorer la culture, l'engagement et le bien-être des membres de l'équipe. Elle a également lancé un programme pour ses leaders émergents qui ont participé à une journée de formation organisée à l'extérieur du site. De plus, ces leaders en devenir ont eu l'opportunité de passer un mini MBA en suivant des cours dispensés par l'école de management de Sydney, en ligne et en présentiel. L'ensemble des collaborateurs australiens a pu bénéficier d'une formation permettant d'identifier et de faire en sorte d'éliminer les freins et barrières psychologiques empêchant d'atteindre le succès.

Les États-Unis consacrent également une part de leur budget de formation aux programmes consacrés au leadership dans le but de retenir les talents d'aujourd'hui et de développer les leaders de demain.

Évaluation et reconnaissance de la performance

Au sein de Virbac, nos processus managériaux sont élaborés afin de permettre un accompagnement de chacun des collaborateurs tout au long de l'année. Ils comportent plusieurs volets dont la fixation d'objectifs individuels et l'évaluation de la performance. Il s'agit de moments privilégiés entre manager et collaborateur pour fixer les attentes puis évaluer la performance.

Chacun a un rôle clé dans ces processus :

- le collaborateur est partie-prenante dans ces échanges (proposition et rédaction de ses objectifs, auto-évaluation de sa performance et de ses compétences, formalisation du feedback à son manager...) ;
- le manager partage des éléments factuels pour étayer son évaluation, accompagner le développement et donner de la visibilité sur l'année à venir, en lien avec les objectifs de l'entreprise.

Au sein du comité performance annuelle, notre direction partage également les évaluations, les rémunérations et les hypothèses d'évolution professionnelle des personnes clés du Groupe.

En France, par exemple, sur l'exercice 2024, 100% des salariés ont une rémunération supérieure au minimum conventionnel. La politique en matière de salaire de base se situe à +5% au-dessus des minima de la branche professionnelle pour toutes les catégories de personnel. Notre politique suit une logique de compétitivité vis-à-vis du marché Life sciences et se situe globalement à la médiane de ce marché. En plus des éléments financiers relatifs à la rétribution de la performance individuelle, nous restons très attentifs aux modalités de rémunération de la performance collective. À ce titre, plusieurs dispositifs sont déjà en place, tels qu'un accord d'intéressement triennal renégocié en 2023 et un accord de participation signé en 2008. Les sommes provenant de ces accords ou de versements volontaires peuvent être investies dans des fonds communs de placement, dans le Plan d'épargne entreprise ou dans le Plan d'épargne pour la retraite collectif. Depuis 2016, les jours de congés non pris peuvent également être versés dans le Plan d'épargne pour la retraite collectif, dans la limite de dix jours par an.

La filiale brésilienne a également signé un accord d'entreprise avec les représentants du personnel qui prévoit, en complément du programme de participation aux bénéfices, le versement d'un montant déterminé en fonction du niveau de poste et conditionné par l'atteinte d'objectifs définis. Cet accord prévoit aussi que, en cas de dépassement des objectifs fixés au niveau corporate, une majoration de 20% soit appliquée à la participation aux bénéfices.

Virbac Inde, composée essentiellement d'équipes commerciales et marketing, a mis en place une politique de reconnaissance et de récompense basée sur des mesures de performance définies en fin d'année pour l'année suivante, et calculée selon un processus d'évaluation mensuelle établie en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs. Cette politique a porté ses fruits en permettant de maintenir durablement la croissance de l'activité année après année.

En Chine, notre filiale a lancé des programmes de reconnaissance dans le but de récompenser les efforts des collaborateurs réalisant une très bonne performance : l'un nommé Accélération des ventes trimestrielles qui offre un bonus spécial aux meilleurs vendeurs sur le terrain, et l'autre qui récompense les meilleures ventes de produits issus de la gamme de nutrition Veterinary HPM.

La filiale taïwanaise, quant à elle, félicite les collaborateurs pour leurs attitudes et leurs résultats remarquables en leur remettant une récompense *Value Award*, et accorde des congés d'honneur pour encourager les meilleurs performeurs.

Outre le programme de reconnaissance mis au point et animé en interne qui permet à un collaborateur de mettre à l'honneur un autre collaborateur, le Mexique a lancé trois campagnes de communication pour encourager la reconnaissance : *Virbac pride* (la fierté de Virbac) où des employés présentent leur expérience dans une vidéo, *Leadership stories* (les histoires du leadership) où des leaders expliquent comment ils ont surmonté les difficultés rencontrées dans le management de leurs équipes (ce qui donne l'opportunité à certains de trouver leur mentor), et *Who we are* (Qui nous sommes) où les salariés partagent dans un document leurs hobbies et leurs centres d'intérêt.

Le Brésil a lancé ce même type de programme de reconnaissance en le basant sur les six valeurs définies pour le Groupe. Après avoir été désigné par l'ensemble des employés, un collaborateur est reconnu comme représentant l'une de ces six valeurs au travers des actions qu'il a menées et qui illustre cette valeur.

La filiale australienne continue de promouvoir son programme de reconnaissance trimestriel *Caught you being excellent* (Pris en situation d'excellence) également en lien avec les valeurs du Groupe.

Les États-Unis ont lancé un programme de reconnaissance et récompenses qui vise à améliorer l'engagement des collaborateurs, le soutien entre pairs, ainsi que la culture de l'esprit d'équipe. L'organisation d'événements pour célébrer la performance est aussi un signe de gratitude apprécié par les salariés.

Égalité des chances

Le Mexique a organisé une semaine dédiée aux femmes pendant laquelle ont été partagés des activités et des ateliers de lecture sur des sujets d'intérêt pour elles, autant de moments permettant à cet événement de remporter un vif succès. La filiale mexicaine a également prolongé la durée du congé maternité par rapport à la réglementation en vigueur afin d'apporter tout son soutien à la période de maternité et favoriser ainsi un retour au travail progressif.

Quant au Brésil, la filiale participe chaque année à un forum dédié aux ressources humaines qui mène des actions de sensibilisation en mettant l'accent sur l'importance de recruter des femmes en particulier sur des postes de management. Lors des recrutements, la Chine et Taiwan mettent également l'accent sur l'importance de veiller à établir les critères de sélection des candidats uniquement sur les compétences attendues par rapport aux postes à pourvoir sans discrimination vis-à-vis du genre du candidat.

Au sein de la filiale chilienne, la parité femmes/hommes a été atteinte en 2024 et son comité exécutif compte désormais trois femmes et deux hommes, ce qui est un signal positif témoignant de l'importance donnée à la représentation des femmes dans les fonctions de haut management. De manière générale, la filiale attache une grande importance à la pratique d'une culture inclusive qui veille à l'égalité entre les femmes et les hommes en leur offrant les mêmes opportunités de poste et de rémunération basées sur le poste occupé et non sur le genre.

La Chine a également atteint le niveau de parité en fin d'année puisqu'elle compte désormais un nombre de personnel féminin et masculin à part égale, même si la proportion de femmes dans le comité exécutif reste minoritaire.

Le Vietnam assure aussi une égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans tous les processus RH (recrutement, révisions salariales, promotions, etc.). Depuis plusieurs années, la filiale est dirigée par une femme qui occupe le poste de directrice générale et le ratio femmes/hommes de ses collaborateurs directs est de six pour quatre.

C'est également le cas en Afrique du Sud où une femme est à la tête de la filiale. Répondre à la législation locale qui favorise l'équité des chances entre les femmes et les hommes, est un véritable défi dans un environnement professionnel où il est difficile de trouver des compétences rares ou linguistiques pointues, pour satisfaire les besoins du business dans certaines zones géographiques du pays.

Les États-Unis continuent de progresser de leur côté en faisant basculer la parité en faveur des femmes en 2024.

L'Australie participe à un programme à l'initiative du gouvernement fédéral visant à favoriser le retour au travail des femmes après une pause professionnelle, et à les maintenir dans l'emploi. Cette démarche innovante est destinée à augmenter la part de femmes actives dans le monde du travail et également à les encourager à occuper des postes de leadership. Au travers de cette participation, la filiale entend accompagner le retour au travail des femmes et développer leur inclusion en milieu professionnel en échangeant avec les autres entreprises qui participent à ce même programme sur le continent australien.

La filiale australienne a mis en œuvre une série d'actions pour augmenter la représentativité des femmes dans les équipes de direction opérationnelle et exécutive, tout en veillant à ajuster les

éventuels écarts de rémunération par rapport à celle attribuée aux hommes. Afin de poursuivre sur cette voie dans les années à venir, elle a élaboré un programme destiné aux femmes talentueuses pour leur permettre de développer leur leadership et leur donner l'opportunité de pratiquer le mentorat.

DIALOGUE SOCIAL ET NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Politiques

S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Nous plaçons le dialogue social au cœur de notre stratégie de développement durable et nous inscrivons dans une démarche globale qui privilégie l'écoute, la concertation et la co-construction avec l'ensemble de nos collaborateurs.

Convaincus que la performance de l'entreprise repose sur l'épanouissement et le bien-être de nos équipes, nous favorisons un dialogue social constructif à tous les niveaux.

Notre engagement en faveur du dialogue social témoigne de notre volonté de construire un environnement de travail stimulant, équitable et respectueux de chacun, tout en s'adaptant aux évolutions nécessaires du Groupe. Nous sommes convaincus que cette approche collaborative est essentielle pour atteindre nos objectifs de développement durable et garantir la pérennité de notre entreprise.

Plans d'action

S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Ce dialogue permanent se traduit par :

- **des négociations collectives régulières** avec les partenaires sociaux sur les sujets clés tels que les salaires, le temps de travail, le partage de la valeur ajoutée, la santé, les conditions de travail, etc. ;
- **des instances de représentation du personnel dynamiques** qui contribuent activement à l'amélioration des conditions de travail et à la qualité de vie au travail, et qui sont consultées en amont sur les décisions importantes de l'entreprise ;
- **une politique de communication interne transparente** qui vise à informer et à associer les collaborateurs aux décisions de l'entreprise.

AUTRES DROITS PROFESSIONNELS

Politiques

S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise

Respect des droits humains

Nous sommes sensibles aux risques liés au non respect des droits humains et en particulier en matière d'esclavage moderne, de travail des enfants et autres sujets connexes. Nous sommes vigilants sur l'application des dispositions des conventions internationales sur ce thème et en conformité avec les réglementations locales relatives à ces sujets dans tous les pays où des mesures particulières de prévention, de détection et de remédiation s'appliquent à notre activité.

Notre politique de respect des droits humains applicable à toutes les entités du Groupe, le cadre réglementaire dans lequel Virbac opère au niveau mondial (Bonnes pratiques de laboratoire, cliniques ou de fabrication) qui encadre précisément, et sous contrôle des agences, les compétences et la formation des personnels intervenant sur nos activités, le programme anticorruption et les politiques, procédures associées applicables à Virbac ainsi qu'à notre chaîne de valeur, nous paraissent propices à prévenir et détecter de façon très large le recours à un travail illégal tel que le travail des enfants ou l'esclavage moderne.

Plans d'action

S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Le respect des droits humains est rappelé dans notre [code de conduite](#), applicable à l'ensemble de nos salariés et accessible par toutes nos parties prenantes, ainsi que dans notre [charte partenaires business](#) Virbac soulignant ainsi l'importance pour Virbac de respecter, et faire respecter par l'ensemble de nos parties prenantes, les normes sociales applicables au travail, ainsi que les principes définis par l'Organisation internationale du travail (OIT). Dans cette optique, nous intégrons notre charte partenaires business dans les processus de sélection des partenaires, et aussi dans le processus contractuel pour formaliser l'adhésion à ces principes. En cas de non-respect de ces normes internationales en matière de respect des droits humains, ou bien des lois applicables sur ces sujets, notre dispositif d'alerte Virbac Signal permet à toute partie prenante d'émettre un signalement auprès de nos référents alertes Groupe.

COLLABORER AVEC SES PROPRES EMPLOYÉS ET REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS

S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts

Nos collaborateurs sont au cœur de nos préoccupations. Leurs retours nous aident à construire un environnement de travail stimulant et responsable, où chacun se sent engagé et motivé. Pour cela, nous menons régulièrement des enquêtes de satisfaction confidentielles abordant un large éventail de sujets, y compris l'impact social et environnemental de nos activités.

À l'issue de cette enquête, des salariés volontaires participent à des ateliers dans le but de proposer des actions soumises ensuite au comité de pilotage.

S1-3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

► voir section G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise.








OBJECTIFS LIÉS À SA PROPRE MAIN-D'ŒUVRE

S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

OBJECTIFS D'ICI À 2030

2024
(année de référence) Avancement

SOCIAL			
Consolider l'engagement collaborateurs			
Attraction et rétention des talents			
		Atteindre un taux de satisfaction <i>Great Place To Work (Trust Index)</i> > 75%	75% / 100%
Cadre de travail épanouissant			
		Atteindre la parité (entre 40% et 60%) entre les sexes dans les postes de direction (<i>grading F+</i>)	23% / 58%
Développement compétences			
		Publié en 2026	- / -
Santé et sécurité au travail			
		Atteindre un taux de fréquence des accidents du travail < 4	5,52 / -28%

PERFORMANCES LIÉES À SES EFFECTIFS

S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Effectifs de l'entreprise par genre et par pays employant plus de 50 personnes

L'effectif total au 31/12/2024 représente 6 365 collaborateurs.

Exclusion faite des filiales récemment acquises, l'effectif total de référence est de 5 620 collaborateurs. Pour 2024, tous les indicateurs de performance sont calculés sur cette base sauf mention contraire directement indiquée dans la section concernée.

► voir section BP-1 Base générale.

Répartition des effectifs par genre

Genre	Femmes	Hommes	Non déclaré	Total
Groupe	2 454	3 164	2	5 620
% total	43,7%	56,3%	0,04%	100%

L'effectif des pays employant au moins 50 personnes représente 93,7% de l'effectif de référence. La France est le pays avec le plus grand nombre d'employés (1 565, soit 28% du total), suivie de l'Inde avec 1 014 employés (18% du total). Ces deux pays concentrent à eux seuls 46% de la main-d'œuvre totale.

L'analyse de la répartition des employés par genre met en évidence une dynamique de diversité prometteuse, avec 43,7% de femmes et 56,3% d'hommes. Ce ratio démontre une mixité significative.

Plusieurs aspects méritent d'être soulignés :

- une présence féminine forte dans certains pays : la France (59%), l'Uruguay (50%) et le Mexique (45%) se distinguent par une meilleure égalité des genres, illustrant un environnement de travail inclusif et attractif ;
- avec seulement 1,9% de femmes, l'Inde est le pays le plus sous représenté par les femmes, en raison d'une problématique liée au métier, comme le fait que les postes de vendeurs soient exclusivement occupés par des hommes ;
- une politique RH qui favorise l'inclusion : la tendance générale montre un engagement vers plus de diversité, aligné avec les objectifs de la feuille de route RSE du Groupe en matière d'équité et d'égalité des chances.

Répartition des effectifs par genre et par pays > 50 employés

Pays	Femmes	Hommes	Non déclarés	Total général
Australie	138	126		264
Brésil	68	80		148
Chili	159	154		313
Chine	63	56		119
Colombie	50	47		97
France	928	637		1 565
Allemagne	32	45		77
Inde	19	995		1 014
Japon	22	28		50
Mexique	143	175		318
Nouvelle-Zélande	39	36		75
Afrique du Sud	56	79		135
Espagne	24	29		53
Taiwan	48	47		95
Royaume-Uni	38	16		54
États-Unis	247	271	2	520
Uruguay	68	68		136
Vietnam	108	127		235

Effectifs de l'entreprise par type de contrats

Il ressort une forte stabilité de l'emploi, avec 93,7% des employés en CDI, traduisant une stratégie RH orientée vers la fidélisation et la pérennité des effectifs. Ce niveau élevé de contrats stables est un atout majeur pour la gestion sociale, favorisant l'engagement et la rétention des talents.

Quelques points clés émergent :

- une utilisation limitée des contrats temporaires (0,2% des effectifs), ce qui réduit la précarité et renforce la stabilité organisationnelle ;
- un équilibre entre CDD et CDI, avec un ratio de 14,6 CDI pour 1 CDD, garantissant une gestion maîtrisée des effectifs temporaires ;
- des variations géographiques significatives :
 - la Chine et le Vietnam ont une forte proportion de CDD (respectivement 90,8% et 60,9%), en lien avec des réglementations locales ou des dynamiques de marché,
 - la France, à l'inverse, affiche seulement 4,5% de CDD, illustrant une politique d'emploi plus sécurisée.

Cette répartition démontre une capacité d'adaptation aux contextes locaux tout en maintenant une politique RH globale axée sur la stabilité et la fidélisation des employés. Un levier d'amélioration pourrait être d'explorer les opportunités de transformation des CDD en CDI dans les zones où cela est possible, renforçant ainsi encore davantage la sécurité de l'emploi.

Répartition des effectifs par type de contrat

Genre	CDD	CDI	Temporaire	Total
Groupe	343	5 267	10	5 620
% total	6,1%	93,7%	0,2%	100%

Répartition des effectifs par type de contrat et par pays > 50 employés

Pays	CDD	CDI	Temporaire	Total général
Australie	7	257		264
Brésil		148		148
Chili		313		313
Chine	108	11		119
Colombie		97		97
France	71	1 494		1 565
Allemagne		76	1	77
Inde		1 014		1 014
Japon	2	48		50
Mexique		318		318
Nouvelle-Zélande	1	74		75
Afrique du Sud		135		135
Espagne		53		53
Taiwan	2	93		95
Royaume-Uni		54		54
États-Unis	1	519		520
Uruguay	1	133	2	136
Vietnam	143	85	7	235

Répartition des effectifs par type d'emploi et par genre

	Temps plein	Temps partiel	Total
Femmes	2 317	137	2 454
Hommes	3 151	13	3 164
Non déclarés	2		2
Total général	5 470	150	5 620

Pour les pays employant plus de 50 salariés, la répartition entre les temps plein et temps partiel est la suivante :

- répartition globale :
 - le total des effectifs dans les pays de plus de 50 employés est de 5 268, dont 5 158 à temps plein et 110 à temps partiel,
 - les employés à temps plein représentent la très grande majorité (97,9%), tandis que les employés à temps partiel sont très minoritaires (2,0%) ;
- faible proportion du travail à temps partiel : la France a le plus grand nombre d'employés à temps partiel (79), suivie de l'Allemagne (10). À noter que plusieurs pays, comme la Chine, la Colombie, l'Espagne, Taïwan, l'Uruguay et le Vietnam, n'ont aucun employé à temps partiel.

Répartition des effectifs par type d'emploi et par pays > 50 employés

Pays	Temps plein	Temps partiel	Total
Australie	250	14	264
Brésil	147	1	148
Chili	313		313
Chine	119		119
Colombie	97		97
France	1 486	79	1 565
Allemagne	67	10	77
Inde	1 014		1 014
Japon	50		50
Mexique	318		318
Nouvelle-Zélande	72	3	75
Afrique du Sud	134	1	135
Espagne	53		53
Taiwan	95		95
Royaume-Uni	53	1	54
États-Unis	519	1	520
Uruguay	136		136
Vietnam	235		235

Taux de rotation des effectifs

Au 31 décembre 2023, l'effectif concerné était de 5 151 collaborateurs, et 703 départs ont été enregistrés en 2024, soit un taux de rotation global de 13,6%. Ce chiffre se situe dans une fourchette saine et maîtrisée, traduisant une bonne dynamique entre rétention des talents et renouvellement des effectifs.

Effectifs 2023	Sorties 2024	Taux de rotation 2024
5 151	-703	13,6%



Taux de rotation des effectifs par pays > 50 employés

Pays	Effectifs 2023	Sorties 2024	Taux de rotation 2024
Australie	252	-39	15,5%
Brésil	134	-16	11,9%
Chili	332	-98	29,5%
Chine	13	-3	23,1%
Colombie	89	-18	20,2%
France	1 458	-103	7,1%
Allemagne	74	-14	18,9%
Inde	969	-144	14,9%
Japon	48	-5	10,4%
Mexique	315	-47	14,9%
Nouvelle-Zélande	67	-8	11,9%
Afrique du Sud	133	-10	7,5%
Espagne	49	-4	8,2%
Taiwan	85	-26	30,6%
Royaume-Uni	49	-6	12,2%
États-Unis	507	-67	13,2%
Uruguay	145	-43	29,7%
Vietnam	91	-6	6,6%

L'analyse du *turnover* qui se concentre uniquement sur les employés permanents met en évidence une gestion efficace de la fidélisation et de la mobilité.

Un *turnover* stable sur les marchés matures

- France : 7,1% - un bon indicateur de fidélisation et d'engagement ;
- Vietnam : 6,6% - met en évidence la stabilité des effectifs ;
- États-Unis : 13,2% - un taux conforme aux standards du marché.

Une dynamique plus élevée dans certains pays en forte croissance

- Taiwan : 30,6% - un marché dynamique où le *turnover* peut être un levier de montée en compétences et d'évolution rapide des carrières ;
- Chili : 29,5% - une forte attractivité du marché favorisant les opportunités de carrière ;
- Chine : 23,1% - un marché en mouvement constant, soulignant la nécessité d'une politique RH proactive pour fidéliser les talents.

Le nombre de départs le plus important est observé en Inde (144 départs pour 969 collaborateurs, soit 14,9%), un chiffre qui reste néanmoins cohérent avec les tendances du marché dans la région.

Conclusions :

- un taux de rotation global maîtrisé (13,7%), reflétant un bon équilibre entre renouvellement et rétention ;
- une excellente stabilité dans des marchés clés comme la France et le Vietnam, garantissant une forte continuité des opérations ;
- et une attractivité élevée dans certains pays (Taiwan, Chili, Chine), témoignant d'une mobilité professionnelle dynamique et d'un environnement de travail compétitif.

S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives

Au niveau global, le taux de couverture par les conventions collectives s'élève à 57,0%, soit plus de la moitié des employés bénéficiant de protections collectives et d'un cadre structuré de négociation.

Concernant la zone *EEA* (*European economic area*), pour les pays comptant plus de 50 salariés, il ressort une couverture complète en France et en Espagne. Ces chiffres démontrent une forte implantation des accords sociaux dans ces pays, où le dialogue social est historiquement bien développé.

Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives

France	100,0%
Allemagne	0,0%
Espagne	100,0%

Pourcentage d'employés couverts par les représentants des travailleurs

Le taux global de couverture par des représentants des salariés est de 44,1%, ce qui représente près d'un employé sur deux bénéficiant d'un soutien et d'un relais institutionnel dans l'entreprise.

Concernant la zone *EEA*, pour les pays comptant plus de 50 salariés, les chiffres pour la France et l'Allemagne attestent une excellente organisation de la représentativité des employés, favorisant un dialogue efficace et une prise en compte active des préoccupations des collaborateurs.

Pourcentage d'employés couverts par des représentants du personnel

France	100,0%
Allemagne	95,0%
Espagne	0,0%

S1-9 Indicateurs de diversité

Employés au plus haut niveau de direction par genre

Conformément aux exigences de la directive *CSRD*, nous avons analysé la répartition femmes-hommes au sein de notre top management à l'échelle mondiale, basée sur les niveaux de responsabilité D, E et F de notre système de *grading* interne.

Les résultats montrent que 32% des postes de direction sont occupés par des femmes, contre 68% par des hommes. Cette répartition varie fortement selon les régions, avec une parité atteinte dans certains pays (Danemark, Nouvelle-Zélande, Uruguay, Taïwan), mais une absence totale de représentation féminine dans d'autres (notamment en Amérique latine, en Asie et en Europe de l'Est).

Nous reconnaissons l'importance d'une gouvernance inclusive et diversifiée pour assurer une meilleure performance et une prise de décision plus équilibrée. Notre ambition est de progresser vers une représentation plus équitable des genres au sein du top management d'ici les prochaines années.

Répartition femmes-hommes top management

Niveau de <i>grading</i>	Femmes	Hommes	Total
Niveau D	57	117	174
Niveau E	7	11	18
Niveau F	6	20	26
Total général	70	148	218
% total (D, E, F)	32,1%	67,9%	100%
% total (F)	23,1%	76,9%	100%

Nombre d'employés par âge et genre

Nous avons toujours considéré comme une véritable richesse l'apport des différentes générations et des cultures des pays dans lesquels nous sommes implantés. Le respect par nos collaborateurs des valeurs définies dans notre code de conduite est un prérequis à toute politique valorisant le capital humain. Dans le cadre de l'entreprise étendue, la correcte appréhension par nos partenaires des règles liées aux pratiques d'emploi est prise en compte par les directions impliquées.

L'entreprise bénéficie d'une répartition harmonieuse des âges au sein de ses effectifs :

- 59% des collaborateurs ont entre 30 et 50 ans, ce qui témoigne d'un fort dynamisme et d'une richesse d'expériences ;
- la présence de jeunes talents (16% des effectifs ont moins de 30 ans) renforce notre capacité d'innovation et notre attractivité en tant qu'employeur ;
- la tranche des 50 ans et plus, représente 24% des effectifs, soulignant l'importance de la transmission des savoirs et de la valorisation des parcours professionnels à long terme.

Nous veillons à accompagner chaque collaborateur tout au long de son évolution professionnelle en proposant des parcours adaptés à chaque phase de sa carrière.

Répartition effectifs femmes-hommes par âge et genre

Groupe d'âge	Femmes	Hommes	Non déclarés	Total
Moins de 30 ans	357	556	2	915
30-50 ans	1 464	1 878		3 342
Plus de 50 ans	633	730		1 363
Total général	2 454	3 164	2	5 620
<i>Moins de 30 ans</i>	<i>14%</i>	<i>18%</i>	<i>100%</i>	<i>16%</i>
<i>30-50 ans</i>	<i>60%</i>	<i>59%</i>		<i>60%</i>
<i>Plus de 50 ans</i>	<i>26%</i>	<i>23%</i>		<i>24%</i>

La diversité et variété des nationalités et origines culturelles au sein des filiales est une véritable force pour notre Groupe.

Le Brésil travaille sur un projet de mise en place d'un comité Diversité qui sera constitué de personnes représentatives de minorités et volontaires pour travailler sur ce sujet afin d'éveiller les consciences sur les problèmes rencontrés, notamment dans le milieu professionnel. La filiale mexicaine a, quant à elle, lancé une étude pour évaluer le niveau d'inclusion de toutes les diversités au sein de sa filiale.

Sur le plan de la mixité des âges, le Chili accorde de l'importance et promeut l'inclusion des différentes générations considérant que chacune d'entre elles contribue au développement et à l'innovation au sein des organisations. Si certains pays comme Taiwan n'hésitent pas à recruter des seniors en leur procurant les formations nécessaires à l'acquisition de nouvelles compétences, d'autres ont plus de mal à convaincre les responsables du recrutement d'accepter d'embaucher des collaborateurs plus âgés qui ont pourtant une bonne expérience professionnelle.

L'Inde a décidé de mettre en place une politique d'égalité des chances qui insiste sur l'importance de chaque personne dans un pays où la diversité des cultures et des langues est très forte. De son côté, la filiale australienne a développé une stratégie de diversité, équité, inclusion et appartenance (DEIB) en créant un groupe de collaborateurs volontaires et issus de différentes fonctions. Son objectif est d'étudier les pistes d'amélioration pour développer l'empreinte DEIB au sein des départements. L'Australie consacre d'ailleurs un événement pour mettre à l'honneur cette diversité culturelle : la semaine de l'harmonie (*Harmony week*). La filiale australienne a aussi intégré dans ses offres d'emploi une déclaration reconnaissant l'héritage culturel aborigène et est devenue membre du conseil de la diversité d'Australie. Ce dernier apporte des ressources, des formations et son soutien sur tous les aspects de la diversité dans le monde du travail.

S1-10 Salaires décents

Dans le cadre de notre engagement envers une politique de rémunération équitable et conforme aux standards locaux, nous avons analysé la proportion de collaborateurs dont la rémunération fixe est inférieure au seuil de salaire adéquat dans chaque pays où nous opérons.

Notre référence pour définir le salaire adéquat est principalement issue du site WageIndicator.org, qui fournit des données détaillées et actualisées sur les niveaux de rémunération à l'échelle internationale. Toutefois, pour certains pays (Italie, Suisse, Norvège, Suède et Danemark), nous avons utilisé d'autres sources locales fiables, ces pays n'étant pas couverts par WageIndicator.org.

Au sein du groupe Virbac, **aucun collaborateur ne perçoit une rémunération inférieure au salaire décent** défini pour le pays dans lequel il travaille, reflétant ainsi notre attachement à l'équité et au respect des standards sociaux les plus exigeants.

Nous suivons de près ces indicateurs afin de garantir un alignement permanent avec les normes locales et d'assurer des conditions de travail respectables pour tous.

S1-12 Personnes handicapées

Depuis plusieurs années, nous réaffirmons notre engagement et notre souhait de promouvoir l'emploi des travailleurs handicapés, de veiller à leur intégration et à leurs conditions de travail en appliquant un ensemble de mesures qui s'articulent autour de cinq axes :

- **aménager les postes de travail** : certaines situations de handicap nécessitent le recours à des aménagements de poste ou organisationnels que nous prenons intégralement en charge afin de faciliter les conditions de travail. À l'occasion d'un recrutement ou d'un changement d'emploi d'un salarié en situation de handicap, qu'elle qu'en soit la cause, le nouveau poste de travail fait l'objet des aménagements nécessaires en amont de la prise de fonction ;
- **accompagner les salariés dans leurs démarches** : afin d'aider et d'encourager les salariés en situation de handicap dans leurs démarches auprès des instances compétentes pour l'obtention de la reconnaissance de leur qualité de bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou son renouvellement, des autorisations d'absences exceptionnelles sont accordées et rémunérées. Ces collaborateurs bénéficient également d'un accompagnement par l'équipe de santé au travail qui est à leur disposition pour les soutenir dans leurs démarches ;
- **aider les salariés ayant un enfant atteint de handicap** : pour réaffirmer notre soutien aux collaborateurs concernés, nous accordons en France une journée par an d'absence complémentaire payée ;
- **permettre aux travailleurs handicapés de mieux concilier vie professionnelle et personnelle** : l'aménagement et l'adaptation des conditions de vie dans l'entreprise est un facteur indispensable de l'insertion et de l'intégration des travailleurs handicapés dans de bonnes conditions ;
- **participer au bien-être des travailleurs handicapés au-delà du cadre de l'entreprise**, nous accordons aux collaborateurs concernés un jour de congé payé supplémentaire par an et leur versons une prime afin de participer à l'aménagement de leurs conditions de vie à leur domicile qui serait rendu nécessaire du fait de leur handicap.

Au niveau de nos filiales, la même attention est portée sur l'emploi des travailleurs en situation de handicap et sur l'aménagement de leur environnement de travail pour faciliter leur inclusion au sein des équipes.

L'un des membres de l'équipe des Ressources Humaines au Chili a été certifié *Inclusion manager* : son rôle est de promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées de se développer au sein de l'entreprise. Pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, la filiale a signé un partenariat avec la Fondation d'inclusion active qui apporte des conseils et des formations en matière d'inclusion. Elle a également mis en place une formation destinée à sensibiliser tous les employés sur l'impact positif de cette inclusion au sein des équipes et a mené une étude pour évaluer la conformité des infrastructures afin de pouvoir accueillir ces collaborateurs dans de bonnes conditions.

L'Australie a fait de même en signant un partenariat avec un organisme fondé par le gouvernement australien qui aide les personnes en situation de handicap, ou atteintes d'une affection médicale permanente, à trouver un emploi. Grâce à la mise en place de ce programme pilote, un collaborateur handicapé a été embauché au sein de l'entrepôt de stockage de Milperra.

Quant à Taïwan et au Vietnam, ces filiales mettent aussi tout en œuvre pour aménager les postes et les conditions de travail des collaborateurs en situation de handicap et ainsi soutenir l'employabilité de ces personnes.

S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité

En 2024, nous observons une dégradation du taux de fréquence des accidents du travail du Groupe tandis que le taux de gravité est en amélioration. Cette amélioration du taux de gravité est le fruit des actions de prévention en lien avec le développement de la culture sécurité, permettant de réduire les conséquences des accidents avec arrêt les plus graves.

▶ voir section Effectifs de l'entreprise, conditions de travail S1-4 Actions.

Indicateurs de performance (effectifs de l'entreprise)	Unité	2023 ¹	2024
Effectifs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	%	n.a.	95,7
Accidents du travail comptabilisables	nombre	33	55
Taux de fréquence des accidents du travail comptabilisables	par million d'heures travaillées	3,67	5,42
Taux de gravité des accidents de travail	par millier d'heures travaillées	0,22	0,15
Décès dus à des accidents du travail	nombre	0	0

¹périmètre 2023 partiel (23 filiales versus 41 filiales en 2024), impact de l'extension de périmètre non matériel

Le taux de fréquence retenu se définit comme le nombre d'accidents du travail ayant occasionné au minimum un jour d'arrêt divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par un million. Les accidents liés au trajet domicile-travail sont exclus.

Le taux de gravité retenu se définit comme le nombre de jours perdus suite à accidents du travail ayant occasionné au minimum un jour d'arrêt divisé par le nombre d'heures travaillées multiplié par un millier.

S1-16 Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Écart salarial entre femmes et hommes

Dans le cadre des exigences de la directive *CSRD* nous avons analysé l'écart de rémunération entre les genres selon deux approches :

- **méthodologie *CSRD*** : en appliquant *stricto sensu* la formule définie par la directive *CSRD* basée sur la rémunération horaire et en prenant en compte l'ensemble des pays, l'écart global est de -21,2%, ce qui signifie que l'écart est en défaveur des hommes ;
- **méthodologie interne** : en pondérant par les effectifs et en considérant la rémunération annuelle moyenne par niveau de responsabilité (*grading*), l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ressort à +2,1% en faveur des hommes. Dans cette méthodologie, nous avons aussi fait le choix d'exclure l'Inde à cause de la sous-représentation des femmes dans ce pays, aux alentours de 2% sur un effectif total de plus de 1 000 employés (qui représente 18% de nos effectifs totaux).

Toutefois, des disparités notables existent selon les grades ; c'est la raison pour laquelle l'entreprise fait le choix de suivre une méthodologie interne, en complément de la directive *CSRD*, afin de mieux refléter la réalité des écarts femmes-hommes par niveau de responsabilité et pouvoir monitorer les pistes d'amélioration pour les années à venir.

Ratio de rémunération totale annuelle

Conformément aux exigences de la directive *CSRD*, l'entreprise publie les données relatives à la rémunération annuelle la plus élevée ainsi que la rémunération médiane des employés, permettant ainsi d'établir un indicateur de dispersion des salaires.

Au titre de l'exercice 2024 :

- la rémunération annuelle la plus élevée au sein de l'organisation s'élève à 653 670 euros (hors épargne salariale, stock options et avantages en nature) ;
- la rémunération médiane annuelle des employés est de 36 923 euros.

Ce ratio signifie que la rémunération annuelle la plus élevée est 17,7 fois supérieure à la rémunération médiane. Cet indicateur est essentiel pour évaluer la dispersion des rémunérations au sein de l'organisation et reflète les écarts de rémunération entre les différentes catégories de collaborateurs.

L'analyse de ce ratio s'inscrit dans une démarche de transparence et d'équité salariale, permettant aux parties prenantes internes et externes (collaborateurs, actionnaires, investisseurs, autorités réglementaires, partenaires sociaux) de mieux appréhender la politique de rémunération de l'entreprise.

Constats clés

Les pays dans lesquels nous opérons montrent une grande variété de ratios de rémunération. Par exemple, des écarts de rémunération (comparaison entre le salaire le plus élevé et le salaire médian de la filiale) très marqués ont été observés dans des pays émergents tels que l'Inde (45,8) et le Vietnam (24,1), où les différences salariales entre cadres supérieurs et employés locaux sont particulièrement importantes. À l'inverse, dans les pays nordiques et européens comme la Norvège (1,4) et la Belgique (2,0), la distribution des salaires est plus homogène, reflétant un modèle économique et social qui favorise une plus grande équité salariale.

Indicateurs de rémunération	Unité	2024
Écart salarial entre femmes-hommes ¹ Méthodologie CSRD	%	-21,2
Écart salarial entre femmes-hommes ² Méthodologie interne	%	2,1
Ratio de rémunération totale annuelle	ratio	17,7

¹écart en faveur des femmes

²écart en défaveur des femmes

S1-17 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'Homme

Tous les cas d'incidents et de plaintes pour discrimination sont traités par notre organisation via des canaux officiels. Ils peuvent être signalés soit directement via notre plateforme de dénonciation virbac.besignal.com accessible en interne ou en externe, soit directement auprès de nos directions locales. Chaque signalement ou plainte est traité avec le plus haut niveau de confidentialité, et compte tenu de la nature sensible de ces questions, aucun détail ne peut être révélé. A cet effet, nos mécanismes de signalement garantissent à nos employés ainsi qu'à nos parties prenantes externes qu'ils peuvent signaler tout incident en toute confidentialité et en toute sécurité.

En 2024, aucune amende ou pénalité liée à la discrimination n'a été enregistrée. De plus, en termes de respect des droits de l'Homme envers nos employés, aucun incident grave dans ce domaine n'a eu lieu et, par conséquent, aucune amende, pénalité ou indemnisation n'a été enregistrée en 2024. Chez Virbac, nous restons déterminés à respecter toutes les lois et réglementations pertinentes et à maintenir l'intégrité de nos pratiques commerciales.

Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'Homme	Unité	2024
Incidents de discrimination	nombre	7
Plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	nombre	2
Montant des amendes, des sanctions pécuniaires et des indemnisations pour dommages-intérêts résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les plaintes déposées	€	0
Graves violations des droits de l'Homme et incidents liés aux employés	nombre	0
Graves violations des droits de l'Homme et incidents liés à la propre main-d'œuvre qui constituent des cas de non-respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	nombre	0
Montant des amendes, des sanctions pécuniaires et des indemnisations pour graves violations des droits de l'Homme et incidents liés à la main d'œuvre propre de l'entreprise	€	0

STRATÉGIE DES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET GESTION DES IRO ASSOCIÉS (POLITIQUES, OBJECTIFS, PLANS D'ACTION)

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Intégration des enjeux de responsabilité d'entreprise dans la relation avec les parties prenantes

Innover, produire et commercialiser de manière responsable ne peut se faire de manière cohérente que si l'ensemble de notre écosystème y est associé à travers un dialogue régulier : clients, salariés, fournisseurs, scientifiques, riverains des implantations, représentants des pouvoirs publics et organisations non gouvernementales.

SBM-3 Impacts, risques, opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

► voir section [Gestion des Impacts, risques et opportunités](#).

S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Les filiales du groupe Virbac et ses partenaires comme les fournisseurs sont tenus de respecter les lois locales ainsi qu'un ensemble de règles fondamentales communes, qui incluent le respect des droits humains et libertés fondamentales, de la santé, de la sécurité des personnes et de l'environnement. Ces règles sont désignées comme les règles applicables de l'entreprise. Dans le cas où les lois locales, ou les réglementations internes des filiales et des fournisseurs seraient plus strictes que ces règles applicables, ces réglementations plus strictes priment. Inversement, si les règles applicables sont plus exigeantes, elles doivent être respectées, sauf si cela conduit à une activité illégale. Enfin, en cas de conflit entre les lois locales et les droits humains reconnus internationalement, Virbac s'efforce de respecter les normes internationales.

Nos politiques et outils permettent d'assurer des pratiques d'achats responsables, en cohérence avec les principes directeurs du Groupe : charte partenaires business, questionnaires d'évaluation intégrant les critères RSE, audits ciblés, suivi d'indicateurs relatifs aux thématiques RSE, etc.

S2-2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

La relation avec nos fournisseurs s'inscrit dans la durée, avec des échanges réguliers, privilégiant notamment la proximité avec les fournisseurs locaux.

S2-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

Notre mécanisme d'alerte virbac.besignal.com, est accessible à toutes nos parties prenantes, y compris les travailleurs de notre chaîne de valeur. Il peut être utilisé pour signaler toute violation potentielle des législations ou de notre code de conduite, y compris les violations graves des droits de l'Homme. Les signalements sont traités de manière sécurisée et efficace par les référents Alertes Groupe identifiés sur la plateforme, garantissant ainsi la confidentialité.

La procédure de gestion des alertes en seize langues est accessible directement sur la plateforme. Une FAQ a été mise en place pour expliquer comment utiliser le dispositif d'alerte externe. Toutes les allégations factuelles exprimées de bonne foi sont examinées en détail, peuvent faire l'objet d'une enquête interne et des mesures correctives adéquates sont prises, le cas échéant.

S2-4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur et efficacité de ces actions

À chaque appel d'offres et pour les principaux fournisseurs, nous administrons un questionnaire évaluant leur respect des normes environnementales et sociales en vigueur. Depuis 2015, les nouveaux contrats cadre intègrent le respect de ces normes.

En 2024, notre processus d'évaluation réalisé auprès des nouveaux fournisseurs n'a pas identifié de risques en la matière. Si nous devions identifier un fournisseur en écart, nous lui imposerions de se mettre en conformité sous peine de mettre un terme à la relation commerciale.

Par ailleurs, les résultats de la cartographie consolidée des risques de corruption nous ont permis d'identifier les tiers considérés comme les plus à risques sur ce sujet majeur. Nous utilisons ces informations pour améliorer les mesures d'évaluation des tiers et répondre aux impératifs en matière de lutte contre la corruption et aux aspects d'achat responsable (pour les sous-traitants).

À cette mesure de prévention des risques vient s'ajouter l'intégration dans le processus de sélection des tiers souhaitant entrer en partenariat avec Virbac, l'adhésion à notre charte partenaires business et à notre code de conduite. Ces documents de référence sont intégrés dans nos modèles de contrats et mettent l'accent sur l'importance des règles éthiques exigeantes adoptées par le groupe Virbac notamment en matière d'intégrité, de respect des droits humains, de l'environnement et de ce que nous attendons de nos partenaires commerciaux. Ces deux documents structurants sont accessibles par l'ensemble de nos parties prenantes sur notre site internet corporate.

S2-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Le Groupe mène une réflexion sur la fixation des objectifs qui permettront d'évaluer sa performance en matière d'achats responsables, en ce compris la gestion des risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Communautés affectées

ESRS S3

STRATÉGIE DES COMMUNAUTÉS AFFECTÉES ET GESTION DES IRO ASSOCIÉS (POLITIQUES, OBJECTIFS, PLANS D'ACTION)

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Nous veillons sans cesse à écouter et prendre en compte les points de vue et les droits des communautés qui pourraient être affectées par notre activité. En l'état actuel de nos connaissances, nous n'avons pas d'impact matériel sur les communautés dans les pays où nous opérons.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

► voir section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

S3-1 Politiques relatives aux communautés affectées

Le respect des droits humains et de l'environnement est notamment rappelé dans notre [code de conduite](#) (voir section Nous connaissons notre responsabilité envers les autres), applicable à l'ensemble de nos collaborateurs et accessible par toutes nos parties prenantes.

S3-2 Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts

► voir section Informations générales, dialogue avec nos parties prenantes.

S3-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations

► voir section G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise.

S3-4 Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions

NOS POLITIQUES ET PLANS D' ACTIONS

Développer de nouveaux médicaments qui s'inscrivent dans un usage raisonné des antibiotiques

Le développement de la prévention, en particulier par la vaccination, est une des voies pour réduire l'utilisation des antibiotiques dans les productions animales. Nos investissements récents dans nos centres de recherche et développement et de production de vaccins destinés aux animaux de production en France, en Australie, au Chili, en Uruguay et à Taïwan traduisent cette volonté de renforcer le développement du Groupe dans ce domaine.

Nous avons également engagé plusieurs programmes de partenariat avec des instituts de recherche publique et des entreprises privées pour avancer ensemble dans le développement de produits innovants (immunostimulants, micronutrition, biocides), certains pouvant remplacer les antibiotiques ou, plus sûrement, favoriser la diminution de leur usage. De nouveaux médicaments, qui aideront la profession vétérinaire dans sa volonté de sans cesse améliorer ses pratiques, sont aussi en cours de développement. Depuis 2023, nous commercialisons un de ces médicaments sur le territoire européen, offrant ainsi de nouvelles perspectives aux vétérinaires praticiens : il peut être utilisé en première intention à la place des médicaments actuels contenant tous des antibiotiques. Il sera déployé dans le monde entier dans les mois et années qui viennent. D'autres médicaments sont en cours de développement pour élargir ce concept à d'autres pathologies et espèces.

Développer des alternatives modernes aux traitements traditionnels

Nous avons pour objectif de développer des alternatives à certaines thérapies traditionnelles parfois polluantes. Par exemple, et lorsque cela a du sens du point de vue médical et épidémiologique, nous cherchons des voies d'administration moins impactantes pour l'environnement, qui permettent de diminuer les posologies tout en conservant *a minima* les mêmes niveaux d'efficacité. Dans un autre domaine, celui du bien-être animal et du maintien de son intégrité physique, nous avons franchi une nouvelle étape avec la découverte d'un nouveau traitement qui constitue une réelle alternative à la castration chirurgicale du chien grâce à une régulation hormonale permettant de neutraliser la faculté reproductrice de l'animal pendant six mois ou un an.

OBJECTIFS

S3-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

OBJECTIFS D'ICI À 2030		2024 (année de référence)	Avancement	
Développement de produits et services innovants				
		Conserver un ratio des dépenses RDL biologie ¹ /total RDL > 30%	31,6%	100%
		Maintenir un ratio de dépenses RDL/total chiffre d'affaires Groupe > 6%	8,6%	100%
		CA gamme nutrition/santé > 200 million € en 2035	131,1	66%

¹Recherche, développement et *licensing* vaccins, produits immunologiques et biopharmaceutiques



STRATÉGIE À L'ÉGARD DES CONSOMMATEURS ET DES UTILISATEURS FINAUX ET GESTION DES IRO ASSOCIÉS (POLITIQUES, OBJECTIFS, PLANS D'ACTION)

SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Depuis notre fondation, nous tissons avec nos clients des relations de proximité uniques. Par le dialogue et la co-construction, nous allons ensemble au-devant de leurs besoins et leur apportons des solutions pérennes, qui améliorent la pratique vétérinaire en même temps que la qualité de vie des animaux. Notre ancrage local consolide cette proximité : au plus près du terrain, main dans la main avec les acteurs, nous sommes en mesure d'identifier et de comprendre en profondeur la diversité des attentes. Une proximité qui va jusqu'à l'accompagnement de tous nos clients pour qu'ils fassent le meilleur usage possible de nos solutions.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

► voir section Gestion des Impacts, risques et opportunités.

S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Protection des données personnelles

La protection de la vie privée et en particulier des données personnelles de nos collaborateurs, clients, fournisseurs et toute partie prenante dans nos activités est un enjeu important pour le Groupe. Notre code de conduite rappelle les fondamentaux en la matière et notamment nos engagements de confidentialité, de minimisation et de sécurité qui doivent entourer tout traitement de données personnelles.

Notre politique de données personnelles (appelée également politique de confidentialité) ainsi que notre politique cookies sont publiées sur nos sites internet et l'ensemble de nos collaborateurs salariés ont accès à la politique de données personnelles les concernant notamment sur notre portail intranet. À travers notre système RH, les nouveaux entrants reçoivent cette politique pour information et en accusent réception.

La direction Compliance Juridique Groupe, responsable du programme de conformité de protection des données personnelles, en particulier, l'application du Règlement européen sur la protection des données n°2016/679 (RGPD), conseille et accompagne les métiers dans les opérations pour un déploiement Groupe, définit un plan d'action en priorisant les sujets, pour la conformité des traitements existants, sur la base de la cartographie des risques en place. L'ensemble de nos filiales est soumis à des règles fondamentales sur la protection des données personnelles rappelées dans notre code de conduite.

Afin de permettre un déploiement efficace du programme, la direction Compliance Juridique Groupe anime un réseau de *data champions*, collaborateurs désignés au niveau de chaque filiale du Groupe, et leur apporte son conseil avec le soutien des juristes dans les régions. Nos *data champions* sont responsables en filiale du déploiement de la feuille de route des actions validées par le comité de pilotage *Privacy Groupe*.

Ce comité de pilotage, créé en 2018, est composé des membres suivants : directeur des Affaires Financières Groupe, directeur des Systèmes d'Information Groupe et son équipe responsable de la sécurité, directrice des Ressources Humaines Groupe, directrice Juridique Groupe, directrice Business Digital Groupe et directrice Compliance Juridique Groupe. Bien qu'importants, les progrès technologiques et notre envergure internationale ne permettent pas d'éliminer tous les risques potentiels malgré les mesures de prévention mises en œuvre. C'est pourquoi, nous travaillons au maintien et à l'amélioration d'un programme de conformité efficace dans le but d'exploiter uniquement les données nécessaires aux traitements identifiés (et en toute transparence), et de prévenir les risques d'intrusion et de fuite de données personnelles.

Qualité de nos produits et services

En recherche d'amélioration permanente, nous accordons une importance primordiale à la qualité de nos produits et de nos services pour offrir des standards élevés à nos parties prenantes : vétérinaires, éleveurs et propriétaires d'animaux. La demande de nourriture est croissante dans le monde, liée à l'augmentation de la population, toujours plus soucieuse de son alimentation.

Face à cette tendance, notre ambition est de travailler à l'amélioration constante de la santé des animaux d'élevage pour contribuer à une offre mondiale de viande et de lait de meilleure qualité et de moindre coût.

Concernant les animaux de compagnie, nous nous mobilisons pour proposer aux vétérinaires et propriétaires d'animaux des médicaments, des vaccins, des produits de santé et une gamme d'aliments adaptée au régime carnivore (respectant les besoins des animaux) qui permettent d'allonger la durée de vie des animaux et d'améliorer leur qualité de vie.

Cela contribue à accroître le bien-être des propriétaires et représente un bénéfice particulièrement important pour les personnes vivant seules.

Notre organisation en charge de l'innovation est structurée en centres de recherche répartis sur tous les continents et qui travaillent en réseau de compétences clés pour générer plus de synergies et de créativité. Cette grande proximité avec nos clients et leurs besoins sur les différents marchés mondiaux nous permet de disposer d'une gamme de produits de santé et de services pertinents et adaptés.

Une organisation dédiée à la qualité

De manière à garantir la correcte application des Bonnes pratiques aux différents stades du cycle de vie du produit, nous avons déployé à l'échelle du Groupe une organisation dédiée qui traite des sujets de contrôle qualité et d'assurance qualité. Cette organisation comprenant plus de 100 collaborateurs, répartis sur les différents sites du Groupe, met en œuvre notre politique qualité déclinée en trois axes : la maîtrise produit, la conformité pharmaceutique et la performance économique durable. L'objectif est d'élever le niveau des standards qualité afin de respecter et d'anticiper les exigences réglementaires sur les différents sites de recherche et de production, ainsi que sur les filiales commerciales, et d'assurer la pérennité du Groupe. Parallèlement, ce système qualité nous permet de détecter, tracer et traiter de manière efficace l'intégralité des incidents qualité, inhérents à l'activité pharmaceutique.

Veille réglementaire

Nous avons mis en place depuis plusieurs années une veille réglementaire efficace, permettant de connaître les évolutions des réglementations applicables à l'ensemble de nos gammes. Cette veille s'exerce au travers des organisations interprofessionnelles :

- au niveau national avec par exemple le SIMV en France (Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire), le NOAH au Royaume-Uni (*National Office of Animal Health*), le BfT en Allemagne (*Bundesverband für Tiergesundheit e.V.*), etc. ;
- au niveau régional avec, par exemple, *AnimalhealthEurope* ou *AHI (Animal health institute)* aux États-Unis ;
- au niveau mondial, avec *HealthforAnimals (global animal medicines association)*.

Au-delà des contrôles régulièrement réalisés par les autorités réglementaires, nos équipes Production et Contrôle Qualité présentes sur chacun de nos sites industriels procèdent à un ensemble de vérifications tout au long de la chaîne de production. Ces contrôles sont nécessaires avant et après commercialisation des produits.

S4-2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

- ▶ voir section Informations générales, dialogue avec nos parties prenantes.

S4-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

- ▶ voir section G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise.

S4-4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions

Garantir une utilisation transparente et sécurisée des données personnelles

Virbac comprend l'importance de la vie privée et le souci de ses clients notamment dans la façon dont sont utilisées les données personnelles collectées. Nous respectons la vie privée de tous ceux qui utilisent nos services et nos produits, et notre politique de transparence est appliquée par toutes nos entités.

Par ailleurs, l'approche adoptée dans le cadre du programme de protection des données personnelles contribue à renforcer la confiance des parties prenantes vis-à-vis du Groupe, et dans cette optique, nous poursuivons nos efforts pour :

- améliorer et renforcer la sécurité de notre système d'information et la protection de nos données dont les données personnelles en procédant à des audits de sécurité et tests d'intrusion de notre système d'information de manière régulière, que ce soit par nos équipes internes ou par des auditeurs externes pour évaluer notre niveau de sécurité et renforcer nos mesures de prévention si nécessaire ;
- former nos équipes opérationnelles, nos *data champions* sur nos attentes en cas de traitement de données personnelles et leur responsabilité en la matière ;
- mettre à jour et communiquer des procédures et guides pratiques pour les opérationnels avec pour objectif d'acquiescer les bons réflexes sur la manière de mettre en œuvre le principe de transparence ;
- intégrer dans nos processus (phase d'idéation et appels d'offre) l'approche *privacy by design* pour tout nouveau projet. Pour ce faire, nous avons élaboré des outils notamment un questionnaire partagé entre la direction des Systèmes d'Information Groupe (DSI), la direction Compliance Juridique Groupe et le chef de projet qui doit être renseigné pendant la phase de conception du projet par chacune des parties et faire l'objet de validation avant la phase de réalisation ;
- déployer l'outil de management des données personnelles Proteus Cyber à toutes les entités en Europe, notamment en intégrant pour chacune des entités :
 - le registre des traitements de leurs données ;
 - les principales procédures et *workflows* pour la mise en place de nouveaux traitements ;
 - un des outils permettant de tracer les demandes d'exercice de droit des personnes concernant leurs données personnelles et nous permettre ainsi d'y répondre dans les délais impartis ;
- réaliser les analyses d'impact préalables nécessaires aux traitements susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques.

Le comité de direction Groupe est régulièrement informé de l'avancée de ces différents programmes de conformité. Un point complet des objectifs et avancements sur ces programmes de conformité est réalisé notamment devant le comité d'audit tous les ans au premier trimestre.

Garantir la qualité des produits et services

En conformité avec les réglementations de chaque pays, nous répondons aux plus hauts standards qualité-sécurité-efficacité applicables. Ces standards concernent tous les stades du cycle de vie des produits, c'est-à-dire avant leur commercialisation et après leur mise sur le marché. À travers notre politique qualité, nous nous engageons à maintenir un niveau de qualité des produits et services élevé dans une approche *right first time* permettant de réduire les déchets et destructions tout au long des processus de fabrication jusqu'à la mise sur le marché. Le *right first time* se déploie dans toute l'organisation et se mesure chez le client final.

En 2024 notre taux de plaintes par millions d'unités commercialisées est en baisse, et cela malgré l'inclusion des nouveaux produits récemment lancés qui, générant un nombre important de questions, nécessitent toujours un accompagnement particulier des clients.

Contrôles avant commercialisation

Phase de pré-développement et développement

Nous mettons en œuvre les Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) relatives notamment à la traçabilité des données, puis sélectionnons des sociétés de recherche contractuelle (CRO) travaillant en conformité avec ces BPL.

- 100% des produits soumis à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'une vérification de l'innocuité pour l'Animal/Homme/Environnement, de la qualité, de la stabilité et de l'efficacité.

Achats et sous-traitance

Nos équipes qualifient systématiquement les matières achetées auprès de fournisseurs (principes actifs, excipients, packagings) en termes de qualité et de fiabilité. Quand cela est possible, elles identifient plusieurs sources pour limiter le risque de rupture et privilégient les achats auprès des leaders de l'équipement pharmaceutique. Enfin, nous avons recours à une externalisation auprès de sous-traitants spécialisés par forme pharmaceutique.

- 100% des fournisseurs de principes actifs sont qualifiés et font l'objet d'analyse lors de la certification.

Phase de production

Lors de la phase de production, nous mettons en œuvre les Bonnes pratiques de fabrication (BPF), appliquées notamment au travers de la certification de l'ensemble de nos sites industriels. Des actions sont aussi mises en œuvre au niveau de l'outil de production de manière à garantir une



qualité des produits en sortie de chaîne de fabrication qui soit conforme dès la première fois et limiter ainsi les mises au rebut ou destructions de matières ou de produits finis.

- 100% des produits soumis ou non à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'un contrôle des composants et matières premières à tous les stades de fabrication.
- 100% des sites industriels Virbac sont certifiés.
- 100% des collaborateurs sont formés aux processus de fabrication.

Phase de distribution

Pour l'acheminement des médicaments, nous appliquons les Bonnes pratiques de distribution (BPD), comme par exemple, le respect de la chaîne du froid lorsque la nature des produits l'exige. Concernant l'organisation de l'acheminement selon les réglementations des transports de produits à risques, des fiches de données de sécurité matières premières et produits finis sont mises à disposition du personnel ainsi qu'aux transporteurs. Les produits dangereux sont quant à eux transportés dans des emballages répondant aux normes en vigueur.

Packaging et promotion

Le développement ou la sélection de packagings spécifiques est déterminé sur la base d'une évaluation de la sécurité produit. Nous nous attachons à développer des schémas et pictogrammes et des supports de communication adaptés pour une compréhension optimale des informations indispensables à la santé et à la sécurité des consommateurs. Pour l'ensemble des communications promotionnelles, Virbac respecte les allégations scientifiques et techniques démontrées lors des étapes de développement du produit. Enfin, toute allégation produit est scientifiquement démontrée et tenue à disposition des agences réglementaires conformément aux exigences définies par les agences du médicament vétérinaire nationales ou supranationales.

- 100% des produits soumis ou non à enregistrement pharmaceutique et des produits nutritionnels non soumis à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'actions de conseil et d'accompagnement des utilisateurs des produits.

Contrôles après mise sur le marché

Pharmacovigilance

Conformément aux obligations réglementaires, nous surveillons le devenir des produits pharmaceutiques et nutritionnels que nous mettons sur le marché en termes d'innocuité et d'efficacité. Cela grâce à une organisation dédiée comprenant une personne qualifiée en pharmacovigilance

(vétérinaire) et une personne qualifiée intérimaire, qui collectent les cas, les analysent et décident si ces effets indésirables sont imputables ou non à l'utilisation du médicament ou aliment concerné, et déclarent officiellement ces cas aux autorités de tutelle le cas échéant. La prise en compte des résultats de la pharmacovigilance permet à Virbac de faire évoluer la connaissance de ses produits (par exemple, ajout de précautions d'emploi) et ainsi de rendre plus sûre leur utilisation.

- 100% des produits soumis ou non à enregistrement pharmaceutique et des produits nutritionnels non soumis à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'un suivi au travers du dispositif de pharmacovigilance et nutrivigilance.

Études de stabilité en continu

De manière à garantir l'efficacité dans le temps de ses produits pharmaceutiques soumis à enregistrement, Virbac réalise des études en continu de leur stabilité.

- 100% des produits soumis à enregistrement pharmaceutique font l'objet d'études continues de stabilité.



Principales actions liées à notre stratégie qualité

Le référentiel Qualité a été conçu sur une base collaborative qui intègre les standards pour l'ensemble des sites de production et de recherche, dans tous les départements et vers toutes les filiales, tout en tenant compte des réglementations, de la diversité des produits et des formes galéniques. Le système Qualité Virbac a ensuite été élargi, pour intégrer les organisations, les processus, les outils et le référentiel des standards qualité du Groupe (*core model*).

Nous avons identifié et actualisé de manière plus précise les compétences requises, acquises et à développer, de manière à proposer des plans de formation adaptés visant une montée en compétence des équipes et l'acquisition d'une culture pharmaceutique. Enfin, nous avons déployé une équipe multidisciplinaire (recherche et développement, production et assurance qualité), alignée pour délivrer les produits dans les temps et avec le niveau de qualité attendu pour satisfaire les attentes de nos clients.

Le référentiel Qualité Groupe a été construit et partagé avec 100% des centres R&D et sites de production.

S4-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

	OBJECTIFS D'ICI À 2030	2024 (année de référence)	Avancement
Sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux			
Mise à disposition des produits <i>right first time</i>			
 	limiter le nombre de rappels de lots à un ratio < 0,5 pour 1 000 lots commercialisés	0,44‰	100%
	limiter les plaintes techniques clients à un ratio inférieur à 10 par million d'unités commercialisées	16,4	-39%
Contrôles au cours du cycle de vie des produits			
	limiter le taux de non conformités réglementation et codes volontaires à un ratio < 1 pour 1 000 lots commercialisés	0,73‰	100%
	limiter le taux de non conformités d'étiquetage à un ratio < 1 pour 1 000 références produits	0,87‰	100%



GOUVERNANCE



IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des Impacts, risques et opportunités importants

Chez Virbac, la santé animale est au cœur de nos préoccupations. Cet engagement se reflète dans notre recherche constante de qualité, d'efficacité et de sécurité dans le développement, la fabrication et la commercialisation de nos produits. Il est également fondé sur nos valeurs fondamentales d'intégrité, de respect et de conformité à toutes les lois, réglementations et normes éthiques applicables à nos activités. Ces valeurs guident nos décisions et nos actions quotidiennes pour conduire nos affaires de manière responsable, garantissant la performance et la durabilité de notre entreprise, et la confiance de toutes nos parties prenantes - nos employés, partenaires, clients et investisseurs - avec lesquelles nous interagissons.

Éthique et Compliance

Le respect des législations, des réglementations et des normes internationales éthiques sur la conduite des affaires est une exigence fondamentale de l'entreprise compte tenu des impacts négatifs potentiels. Le non-respect peut entraîner des sanctions financières importantes, engager la responsabilité de l'entreprise, de ses dirigeants, et/ou porter atteinte à la réputation, provoquer des relations tendues avec les partenaires et toutes nos parties prenantes. Par exemple, les manquements dans des domaines tels que la corruption, la violation des droits de l'Homme, ou les comportements anticoncurrentiels peuvent avoir de graves répercussions et mettre en cause la pérennité de l'entreprise. Favoriser une culture d'entreprise qui protège notre Groupe, ses dirigeants, ses employés et aussi ses parties prenantes contre les violations citées est essentiel au bon fonctionnement de notre modèle d'affaires et à la pérennité de notre entreprise.

Lutte contre la corruption

La corruption a des répercussions sociales et économiques néfastes qui entravent le développement à l'échelle mondiale.

Virbac applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et a instauré une culture éthique au sein de son organisation et dans ses relations externes, en visant les normes les plus élevées en matière de responsabilité et d'intégrité commerciale.

À travers notre politique anticorruption, notre code de conduite en particulier la partie Nous agissons avec intégrité, notre charte partenaires commerciaux et notre politique de respect des droits humains, Virbac fournit des orientations claires aux employés, aux tiers partenaires et aux tiers souhaitant entrer en relation d'affaires avec l'entreprise. Cette approche garantit le respect des lois anticorruption et promeut une culture d'éthique et d'intégrité, en adoptant une démarche par les risques.

En plus de la cartographie des risques du Groupe, une cartographie spécifique des risques de corruption et trafic d'influence consolidée a été réalisée. Elle est révisée régulièrement pour nous permettre d'identifier les risques, les évaluer, les hiérarchiser pour ensuite décider d'un plan d'action, validé par le comité de direction Groupe, visant à les éviter ou, à tout le moins à les atténuer au maximum.

L'évaluation des risques a été réalisée par rapport à un ensemble consolidé de réglementations obligatoires et volontaires comme la loi française anticorruption 2016 dite Sapin II, la loi britannique anticorruption de 2019 dite *UK Bribery act*, la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger comme le *FCPA* américain, la directive de l'UE sur les lanceurs d'alerte, et les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

Culture d'entreprise

POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

En tant qu'entreprise internationale, nous sommes conscients de nos responsabilités notamment sur les aspects éthique et intégrité dans la conduite de nos affaires nécessaires à la confiance, la compétitivité, et au développement durable de nos activités. Travailler avec ou pour Virbac, c'est agir en adéquation avec des valeurs partagées et s'engager à respecter les lois et réglementations applicables dans les pays où nous sommes présents.

Pour garantir cette culture d'entreprise au sein de notre Groupe et dans notre chaîne de valeur, nous avons créé en 2021 la direction Compliance Juridique Groupe, rattachée depuis 2023 à la direction générale pour adresser les sujets relevant de l'intégrité comme le programme anticorruption, et aussi d'autres programmes structurants comme la protection des données personnelles, la conformité aux mesures de sanctions internationales et les futures réglementations comme le devoir de vigilance. En adéquation avec notre raison d'être et en tant qu'entreprise internationale investie dans une démarche responsable, la direction a développé un programme global, *Everyday compliance*, qui se traduit par des engagements clairs consultables sur notre site internet dans la catégorie [Éthique & Compliance](#).

Dans le but d'un déploiement efficace du programme et dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue permettant de prendre en considération les remontées du terrain, la direction Compliance Juridique Groupe anime et s'appuie sur un réseau au niveau régional et local de correspondants éthiques & *compliance* et/ou *data champions* pour le volet données personnelles à travers le monde. Il se réunit plusieurs fois par an et selon les besoins. Des comités de pilotage au niveau Groupe réunissant plusieurs fonctions (finance, juridique, achats, business, ressources humaines) permettent de garantir le suivi des actions à tous les niveaux de l'organisation.

Dans le cadre de la gestion des alertes, le comité d'éthique business Groupe, dont la composition est décrite dans la procédure de gestion des alertes, accessible sur notre site internet Virbac Corporate, se réunit *a minima* deux fois par an pour faire un point des dossiers et des mesures mises en place suite aux alertes traitées, et sur demande de la direction Compliance Juridique, agissant en tant que référent Alerte Groupe, en session *ad hoc* dans le cadre de la gestion des alertes proprement dite. La direction Compliance Juridique rend compte au comité de direction Groupe selon une périodicité semestrielle ou sur demande en cas de besoin.

Elle rend également compte au comité d'audit annuellement de l'avancement des programmes, les risques et les actions associés, des alertes traitées, des réalisations de l'année, et de la feuille de route pour l'année suivante (mars), ou à une fréquence plus appropriée lorsque les sujets le requièrent.

G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

Le Groupe promeut une culture d'entreprise dans laquelle la conduite responsable des affaires est un des piliers essentiels.

Pour cela, la démarche de compliance et d'amélioration continue que nous appelons *Everyday Compliance* a été adoptée par le Groupe pour adresser les sujets relatifs à la conduite des affaires de manière responsable. Elle repose sur trois éléments clés :

- l'exemplarité de l'instance dirigeante ("*Tone at the top*") ;
- l'identification et la hiérarchisation des risques pour permettre une prise de décision éclairée et une gestion efficace des risques existants en lien avec le sujet concerné ;
- l'identification des risques émergents et leur évaluation pour permettre une prise de décision réfléchie sur le risque potentiel.

Notre stratégie de gestion des risques applicable comprend :

- des mesures préventives telles qu'un code de conduite, des politiques et procédures, des chartes et des mesures de diligence raisonnable vis-à-vis des tiers, des formations ;
- des mesures de détection incluant la formation des équipes à travers le monde et une plateforme numérique permettant de collecter des alertes et de mener des enquêtes internes ;
- des mesures de remédiation telles que des actions correctives et/ou des sanctions disciplinaires.

Nos politiques, y compris notre code de conduite, s'alignent sur les normes éthiques internationales, telles que définies par les Principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies, la Déclaration des droits de l'Homme des Nations unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), tout en respectant les réglementations locales applicables.

Code de conduite

Communiqué et applicable à l'ensemble des salariés du Groupe, accessible sur nos sites internet et mis à disposition de nos partenaires, notre [code de conduite](#) développe les principes liés à nos valeurs et fonctionne comme un guide pour prendre les bonnes décisions dans la conduite de nos activités. Il décrit les normes et les règles à respecter dans les principaux domaines liés à la vie de l'entreprise réunis sous cinq grands thèmes : Qui nous sommes, Nous prenons soin de chacun de nous, Nous agissons avec intégrité, Nous connaissons notre responsabilité envers les autres et Nous protégeons notre entreprise.

À travers ces cinq grands thèmes sont notamment rappelés :

- le rôle et la responsabilité de chacun pour adopter un comportement adapté et conforme dans la conduite des activités de l'entreprise, et en particulier le rôle des managers pour diffuser la culture d'intégrité à travers le Groupe ;
- les canaux possibles en place pour permettre aux parties prenantes d'alerter Virbac en cas de comportement contraire à notre code de conduite et notamment à travers notre dispositif d'alerte Virbac Signal ;

- notre engagement réitéré de :
 - premièrement, lutter pour la préservation des droits humains et l'importance de respecter, et faire respecter par nos partenaires, l'ensemble des normes sociales applicables au travail, ainsi que les principes définis par l'OIT,
 - et deuxièmement, notre tolérance zéro concernant la corruption, le trafic d'influence et les fraudes en tout genre et les respects des conventions et législation en la matière.

Les actions et communications 2024 ont permis de :

- rappeler l'importance d'une démarche *compliance* continue avec notre programme global *Everyday compliance* et l'engagement réaffirmé de la direction d'une tolérance zéro notamment en matière de corruption et trafic d'influence ;
- sensibiliser toutes nos filiales à travers les différents comités en place localement au niveau des pays, et en région sur l'ensemble des programmes en cours et la feuille de route définie par programme (principalement anticorruption et données personnelles) validée avec notre comité de direction Groupe ;
- former les employés Virbac avec l'objectif de vérifier que chacun sera capable de :
 - comprendre les valeurs et les engagements de l'entreprise sur la manière de conduire ses activités, quel que soit le territoire,
 - déterminer les situations à risque, y faire face en adoptant les comportements appropriés, ou à tout le moins, savoir qui contacter au sein de l'entreprise pour obtenir de l'aide,
 - connaître les moyens mis en place par Virbac pour alerter l'entreprise en cas de situation inappropriée, contraire à notre code de conduite et à risque pour nos employés, notre entreprise et nos dirigeants.

Charte Virbac partenaires business

Depuis de nombreuses années, en tant qu'entreprise œuvrant pour la santé des animaux, nous nous sommes engagés à promouvoir une culture éthique, en visant les plus hauts standards de responsabilité et d'intégrité commerciale. Dans cette optique, le choix des fournisseurs et prestataires de services va au-delà de la simple recherche de biens ou de services. Nous aspirons à établir des partenariats basés sur la confiance, avec des acteurs qui partagent et adhèrent à nos valeurs et principes éthiques.

À l'instar de notre code de conduite, véritable boussole en interne et accessible à l'externe, Virbac dispose d'une charte partenaires business destinée à partager nos valeurs et attentes avec nos partenaires actuels ou futurs.

Dans cette optique, nous intégrons la charte partenaires business, accessible sur notre site web dans la section Éthique & *Compliance*, dans nos processus de sélection des partenaires, et aussi dans le processus contractuel pour formaliser l'adhésion à ces principes.

Procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Dans le cadre de notre démarche *Everyday Compliance*, nous avons voulu renforcer notre engagement en faveur de l'intégrité et de la transparence, et poursuivre ainsi nos efforts auprès de tous les collaborateurs, à agir en acteur responsable du secteur vétérinaire et mettre tout en œuvre pour mener nos activités de façon éthique et exemplaire, et ce dans tous les pays dans lesquels nous opérons.

Une des pierres angulaires de cette démarche est la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, qui fait l'objet d'une procédure spécifique de déclaration au niveau Groupe et au niveau local, pour une gestion efficace et anticipée du risque en la matière. Cette dernière s'applique à l'ensemble de nos entités et salariés.

Dans le même temps, à destination de nos partenaires commerciaux, nous avons intégré dans nos processus d'appel d'offres et également dans nos contrats, la possibilité de déclarer un conflit d'intérêt, quel qu'il soit, lors des phases de sélection, de négociation ou d'exécution du contrat. À ce titre, notre plateforme d'alerte Virbac Signal est à la disposition de toutes nos parties prenantes en cas de conduite illégale ou inappropriée pouvant mettre à risque les parties prenantes ou le projet.

Dispositif d'alerte professionnelle

Ayant la volonté constante de mener nos activités avec honnêteté et intégrité, et créer un environnement inclusif dans lequel chacun se sent en sécurité pour s'exprimer, Virbac met un dispositif d'alerte à la disposition de ses collaborateurs et de toutes ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients, notamment) : virbac.besignal.com.

Toute personne avec laquelle Virbac interagit dans le cadre de ses activités ayant connaissance d'une violation potentielle ou avérée au [code de conduite Virbac](#), à nos politiques, à la loi, ou à toute autre infraction grave comme la corruption, la fraude, les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, la protection de l'environnement, peut effectuer un signalement en utilisant l'un des canaux de signalement à sa disposition comme le canal de signalement digital [Virbac Signal](#).

Nos employés peuvent effectuer un signalement directement auprès de l'un des référents alerte Groupe pour recevoir et analyser les alertes, auprès d'un Référent Alerte local si l'organisation l'a expressément désigné, ou bien utiliser directement notre plateforme de signalement. La plateforme permet le signalement anonyme si la législation l'autorise.

Cette méthode de recueil et de signalement des alertes est un moyen complémentaire, sécurisé et confidentiel qui complète les canaux existants au sein de l'entreprise et renforce notre démarche *compliance*.

Quel que soit le moyen utilisé pour faire un signalement, toute partie prenante ayant émis un signalement de bonne foi, sans intention de nuire, dans le respect de la procédure d'alerte Groupe (publiée et accessible en seize langues sur la plateforme d'alerte) sera protégée. Les représailles directes ou indirectes de la part d'un employé de l'entité ou de la part de l'entité elle-même envers une telle personne ne feront l'objet d'aucune tolérance et pourront donner lieu à des mesures disciplinaires ou des poursuites.

Le système d'alerte professionnelle qui vise à collecter et identifier des comportements illicites font l'objet, si l'alerte est recevable, d'une enquête interne selon les modalités décrites plus en détail dans la procédure d'alerte. Ces investigations objectives sont menées par nos référents alertes, accompagnés si besoin par nos avocats externes et des experts internes soumis à la confidentialité, et formés ou sensibilisés à la gestion des alertes selon les directives et la législation en vigueur.

Le déploiement du dispositif a fait l'objet de communication interne (intranet) et externe (site internet). L'ensemble des collaborateurs ont connaissance de l'existence de la plateforme d'alerte que ce soit à travers la formation, ou bien les communications internes et externes qui sont régulièrement réalisées. Le premier volet du code de conduite Virbac est dédié à éclairer nos parties prenantes, dont nos employés, sur notre culture d'entreprise, nos attentes sur le rôle des managers et le dispositif d'alerte professionnelle.

En 2024, le comité de direction Groupe et certains managers ont également été formés directement par la direction Compliance Juridique sur la gestion des alertes.

Formation des collaborateurs

Tous les nouveaux employés reçoivent une formation sur la conduite des affaires conformément au code de conduite dans le cadre de leur intégration chez Virbac. Cette formation digitale à travers notre plateforme de e-learning ressources humaines (Workday), qui en assure la traçabilité, dure environ deux heures et comprend un volet éducatif et un quiz à chacune des grandes parties de notre code de conduite pour s'assurer de la compréhension des sujets et de l'engagement de chacun à mener ses activités de manière responsable et cela à tous les niveaux de l'organisation.

Ce module e-learning de notre code de conduite a notamment été réalisé en 2024 par près de 80% de nos salariés à travers le monde et adresse de manière explicite, détaillée et avec des exemples à l'appui, en lien avec les activités du Groupe, les sujets comme notre culture d'entreprise et nos valeurs, le rôle des managers, notre dispositif d'alerte, la diversité et l'inclusion, le respect sur le lieu de travail, la santé et la sécurité, la lutte contre la corruption, la protection des données personnelles, la gestion des conflits d'intérêt, le respect de la libre concurrence, et la communication responsable.

En lien avec le programme de lutte contre la corruption, toutes les fonctions à risque (100%) en matière de corruption ont bénéficié en 2024 d'une formation soit à travers le module e-learning du code de conduite, en plus de la formation effectuée directement par la direction Compliance Juridique en présentiel et cela à l'occasion de séminaires spécifiques comme le *Global network team (GNT)*, qui rassemble annuellement 90 personnes incluant les membres du comité de direction Groupe, les directeurs de zone (Europe, Asie de l'Est, Pacifique, Inde, Moyen-Orient & Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine), des directeurs de filiales, et des directeurs des différents métiers de la société mère ayant une dimension internationale. D'autres sessions de formation ont eu lieu en présentiel comme à l'occasion du séminaire de la direction Achats Groupe. Des formations ont également été directement organisées localement par nos filiales, avec le support de nos juristes et aussi de cabinet d'avocats, comme cela a été le cas pour la Chine en 2024.

Formation à la lutte anticorruption	Population ciblée	Unité	2024
Employés formés à la lutte anticorruption	Fonctions à risque ¹	%	100
Employés formés au code de conduite	Tous les salariés incluant 100% des fonctions à risques	%	78

¹fonctions à risque : la direction générale et les collaborateurs au niveau des dirigeants ainsi que les directeurs de service et cela quel que soit le territoire. Parmi les fonctions identifiées comme à risque sont notamment inclus les Affaires Réglementaires et les investissements industriels

OBJECTIFS

Le Groupe s’est fixé un objectif ambitieux qui a été dépassé dès 2024.

OBJECTIFS D’ICI À 2030		2024 (année de référence)	Avancement
GOVERNANCE			
Éthique des affaires			
   	Atteindre un score <i>GPTW</i> sur l'éthique dans la conduite des affaires de l'entreprise > 80%	85%	100%

Pratiques de corruption, influence politique et *lobbying*

Chacun de nous façonne notre culture à travers ses paroles comme à travers ses actes. Notre volonté commune est de construire une culture d’entreprise favorisant la confiance en incluant toujours plus de diversité, une culture où chaque employé peut exprimer ce qu’il a de meilleur. La pérennité de notre entreprise repose avant tout sur cette confiance entre nous et avec nos clients et partenaires. Pour l’installer et la faire vivre durablement, il faut faire des choix responsables. Dans ce cadre-là et pour renforcer notre démarche globale *Everyday compliance*, nous avons déployé le programme *ABAC (Anti-bribery and anticorruption)* qui vise à combattre et prévenir la corruption, les pots-de-vin et le trafic d’influence.

G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

Prévention de la corruption et du trafic d’influence

Le programme *ABAC* a été créé pour se conformer aux lois applicables, telles que la loi française Sapin 2, le *UK Bribery act* et le *Foreign corrupt practices act* américain si applicable.

Nos politiques et procédures

Dès 2016, nous avons formalisé les enjeux spécifiques de lutte contre la corruption notamment en déployant une politique Groupe dédiée, rédigée en dix langues, édictant notamment des conseils pratiques en la matière.

À l’occasion de la refonte de notre code de conduite en 2022, nous avons décidé de rappeler les politiques en place dans le volet Nous agissons avec intégrité qui décrit de manière détaillée et avec des exemples à l’appui les directives Virbac sur l’offre et la réception de cadeaux et d’hospitalités, afin de garantir qu’ils ne servent pas à influencer indûment les décisions. Les membres du comité de direction Groupe, les membres du comité de direction France, les directeurs de filiales et leur comité de direction ont notamment signé un document formalisant leur engagement à respecter cette politique anticorruption. La politique anticorruption est également intégrée dans le règlement intérieur, comme la législation le prévoit. Nos nouveaux collaborateurs basés en filiales doivent s’engager à respecter strictement cette politique anticorruption à travers leur contrat de travail qui y renvoie expressément.

En parallèle de notre politique anticorruption Groupe, notre code de conduite rappelle également l’importance et l’enjeu de prévenir les conflits d’intérêt qui peuvent mener à des situations à risque pour le collaborateur, l’entreprise, et les parties prenantes. En 2024, nous avons développé de manière détaillée la procédure de prévention et gestion des conflits d’intérêts et nous avons déployé à l’échelle du Groupe la procédure, associée à une vidéo explicative des concepts dans toutes les langues des pays où nous opérons.

▶ voir section G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d’entreprise.

À l’instar de notre code de conduite, véritable boussole en interne, Virbac dispose de la charte partenaires business destinée notamment à notre chaîne de valeur ayant vocation à partager nos valeurs et attendus vis à vis de nos partenaires ou futurs partenaires. Dans cette optique, Virbac intègre la charte partenaires business dans ses processus de sélection des partenaires et aussi dans le processus contractuel pour formaliser l’adhésion à ces principes. Elle est également publiée et accessible sur notre site internet du Groupe.

Pour que le programme ABAC soit efficace, en plus des formations délivrées en 2024, la direction Compliance Juridique Groupe, ainsi que les relais en filiale ou en région, comme notre équipe juridique, profitent de toutes les occasions pour sensibiliser nos collaborateurs sur cet enjeu majeur. Par exemple, à l’occasion de la réalisation ou de la révision des cartographies des risques de corruption et trafic d’influence, la session démarre toujours par un rappel des concepts, des politiques, procédures et dispositif d’alerte en place avant de démarrer sur l’exercice de la cartographie. Ces moments privilégiés avec les équipes métiers interagissant avec des tiers ont été menés en format visioconférence (pays d’Amérique latine) ou en présentiel (France, Inde, Afrique du Sud notamment).

Détection de la corruption et du trafic d’influence

Nous avons mis en place des contrôles comptables et financiers rigoureux pour prévenir et détecter toute anomalie qui pourrait être liée à des actes de corruption ou de trafic d’influence. En plus de mesures et procédures organisationnelles pour maintenir une surveillance constante des dépenses de l’entreprise, notre système d’approbation en place permet d’assurer le contrôle de premier et second niveau de l’entreprise.

La direction Audit Interne Groupe intègre par ailleurs dans sa revue des contrôles spécifiques sur le volet anticorruption en procédant à des vérifications par échantillonnage sur les cadeaux et invitations, et en vérifiant l’existence des politiques et des procédures applicables au niveau Groupe dans la filiale auditée.

L’objectif de ces mesures étant de prévenir les risques d’une part, et aussi de permettre de détecter des risques ou non-conformité s’il y a lieu et prendre les mesures adéquates dans un but d’amélioration continue du programme ABAC. Cela garantit non seulement que chaque transaction est conforme à nos principes, mais contribue également à créer un environnement de responsabilité et de transparence nécessaire pour un groupe coté en bourse de la dimension de Virbac.

Par ailleurs, notre dispositif d’alerte permet à nos parties prenantes de faire remonter toute violation ou potentielle violation à notre politique anticorruption et en cas de conflit d’intérêt. Toutes les allégations, les incidents, ou actions sur ce sujet majeur pour l’entreprise font l’objet d’une prise en main rapide par la direction Compliance Juridique, référent alerte spécifique sur cette nature d’incident, pour en assurer le traitement en conformité avec la procédure de traitement de l’alerte telle que publiée sur notre plateforme digitale Groupe.

► voir section G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d’entreprise.

G1-4 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

Virbac ne fait l’objet d’aucune procédure judiciaire en matière de corruption intentée contre nous ou l’un de nos employés. À ce jour, nous n’avons identifié aucun impact ou incident réel de corruption et trafic d’influence auxquels nous sommes directement liés par une relation commerciale dans notre chaîne de valeur.

Après investigation des alertes et en particulier celles en lien avec des allégations de conflits d’intérêts, aucune de ces alertes ne concernait la corruption ou le trafic d’influence.

Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	Unité	2024
Condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	nombre	0
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	€	0

Gestion des relations avec les fournisseurs et prévention des retards de paiement

POLITIQUES

G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs

La relation avec nos fournisseurs s'inscrit dans la continuité, avec des échanges réguliers, privilégiant la proximité avec les fournisseurs locaux. Nos politiques et outils permettent d'assurer des pratiques d'achats responsables, en cohérence avec les principes directeurs du Groupe : charte partenaires business, questionnaires d'évaluation intégrant les critères RSE, audits ciblés, etc. À chaque appel d'offres et pour les principaux fournisseurs, nous administrons un questionnaire évaluant leur respect des normes environnementales et sociales en vigueur. Depuis 2015, les nouveaux contrats cadre intègrent le respect de ces normes. En 2024, notre processus d'évaluation réalisé auprès des nouveaux fournisseurs n'a pas identifié de risques en la matière. Si nous devions identifier un fournisseur en écart, nous lui imposerions de se mettre en conformité sous peine d'arrêter son contrat.

PERFORMANCES LIÉES À LA RELATION FOURNISSEUR ET À LA PRÉVENTION DES RETARDS DE PAIEMENT

G1-6 Pratiques en matière de paiement

Le délai moyen de paiement des fournisseurs du Groupe est de 28 jours, soit deux jours de plus que le délai standard moyen qui est de 26 jours. Cependant, on observe des disparités significatives entre les filiales compte tenu des pratiques de paiement locales.

À titre illustratif, en Inde les paiements sont comptants, tandis qu'en Corée du Sud les conditions sont négociées à 75 jours. Les écarts constatés entre le délai de paiement contractuel et le délai de paiement effectif est consécutif à la bonne application de la règle Groupe s'agissant du paiement des factures fournisseurs. En effet, le paiement est conditionné à la validation de la parfaite réception des biens et services commandés.

Enfin, il est important de noter que cette analyse repose sur une année de mise en place. Étant une première pour l'ensemble des filiales hors exclusions (voir section BP-1 Base générale), la fiabilité et la granularité des données peut encore être perfectible, et des ajustements pourraient s'avérer nécessaires pour affiner les prochains bilans.

Pratiques en matière de paiements fournisseurs	Unité	2024
Délai de paiement standard moyen des factures	jours	26
Délai de paiement moyen des factures	jours	28
Pourcentage de paiements alignés sur les délais standards	%	63
Nombre de procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement	nombre	0

Nombre moyen de jours pour payer une facture : nombre moyen de jours nécessaires à Virbac pour régler une facture à partir de la date de facturation (lorsque le délai de paiement contractuel ou légal commence à être calculé) jusqu'à ce que la facture ait été réglée.

Pourcentage de paiements alignés avec les délais de paiement standard : comprend toutes les transactions dont le délai de cycle de facturation est égal ou inférieur aux délais de paiement spécifiés, divisé par le nombre total de transactions.

POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

Les parties prenantes de Virbac (clients, vétérinaires, éleveurs, salariés, etc.) sont soucieuses de l'impact de nos produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur. C'est pourquoi nous conduisons notre démarche d'innovation et nos opérations dans un cadre éthique fort, en favorisant au maximum les tests in vitro et en associant nos différents partenaires et parties prenantes : fournisseurs, autorités de contrôles, associations professionnelles, etc.

Les études sur animaux

Pour l'évaluation de nos produits en développement ou avant commercialisation, notre première approche est toujours d'utiliser des méthodes qui ne font pas appel à l'animal : recherche bibliographique, études in vitro, modélisations informatiques etc. Dans certains cas, lorsqu'aucune méthode alternative reconnue ou adaptée n'est possible, alors les études sur animaux ayant un caractère de nécessité sont réalisées conformément aux règles pharmaceutiques et réglementations applicables.

Ces études sur animaux portent sur :

- la protection de l'Animal : vérification de la sécurité du produit (non toxicité, pas d'incidence sur la reproduction, non cancérigène...) et de son efficacité pour soigner ou protéger l'animal de destination ;
- la protection de l'Homme : vérification de la sécurité pour l'utilisateur du produit et de l'absence de résidus chez les espèces consommées (viande, lait, œuf) ;
- la protection de l'Environnement : vérification de l'absence de toxicité pour des organismes, autres que l'espèce de destination, pouvant être en contact avec le produit.

Études précliniques et cliniques

Les études précliniques (études réalisées dans les unités animales, dans des conditions standardisées et contrôlées) sont encadrées par des réglementations qui touchent toutes les dimensions des études sur animaux : l'agrément des établissements où sont réalisées les études, la formation et qualification du personnel, la provenance des animaux et leur traçabilité, l'évaluation éthique préalable des études et leur suivi, les contrôles par les autorités, comités d'éthique et audits conduits par les équipes de Virbac. Ces études permettent de vérifier l'efficacité et la sécurité des produits dans des conditions strictes. Les études cliniques (réalisées sur des animaux de propriétaire ou d'élevage) ont pour but de confirmer l'efficacité et la sécurité des produits en conditions terrain et font l'objet d'une soumission réglementaire ou d'une autorisation d'essai préalable (selon les pays) et sont conduites sous la responsabilité de vétérinaires.

Gouvernance

La direction générale définit les axes stratégiques en matière de ressources pour la réalisation des études sur animaux et le développement des méthodes alternatives. Ces axes sont déclinés par la direction Groupe de l'Éthique Animale sous forme de politiques, plans d'action et processus de contrôle ; cette direction est également chargée de la promotion et du respect de l'éthique et du bien-être animal au sein du Groupe et chez ses partenaires

Nos politiques et plans d'actions

Une charte éthique et des politiques pour encadrer les études sur les animaux

Le Groupe a élaboré une charte éthique relative aux études sur animaux, qui se décline en dix points et qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe et de ses sous-traitants. Par ailleurs, deux politiques Groupe encadrent les études sur animaux : *Animal ethics committee et Animal welfare*.

- La politique *Animal ethics committee* définit le champ d'action, les rôles et responsabilités, l'organisation, la composition, les règles déontologiques et le fonctionnement des comités d'éthique de Virbac.
- La politique *Animal welfare*, quant à elle, définit les rôles et responsabilités du personnel en matière de bien-être animal ; basée sur les principes des 3R (Remplacer, Réduire, Raffiner les études sur animaux) et sur la charte Virbac, elle décrit les standards à appliquer aux animaux, aux études et aux unités animales au sein du Groupe. Ces standards sont également exigés des partenaires du Groupe pour toute réalisation d'études sur animaux.

Processus de contrôle

- Des comités d'éthique sont mis en place dans toutes les zones où des études sur animaux peuvent être conduites même si la réglementation locale ne l'exige pas. Ils sont tous régis par les

mêmes principes de déontologie (indépendance, impartialité, absence de conflit d'intérêt) et de fonctionnement (catégories de membres imposées, évaluation éthique des études, délibération, vote etc.) ; ils passent en revue 100% des études, qui ne peuvent être conduites qu'après obtention de leur approbation.

- Des audits éthiques sont réalisés, aussi bien dans les unités animales du Groupe que chez ses partenaires externes dans le but de les qualifier. Concernant les études externalisées, le Groupe impose le même niveau d'exigence à ses partenaires : CRO (Contract research organizations), universités etc. Ces exigences intègrent aussi bien la mise en place de comités d'éthique en leur sein, que le déploiement de procédures strictes de suivi de leurs études et le respect du bien-être animal et de la réglementation.

Principales actions mises en oeuvre

- La règle des 3R, aujourd'hui reconnue comme le standard international pour les études sur animaux, constitue notre principe directeur pour la conception et la réalisation des études dans nos laboratoires comme chez nos partenaires, mais aussi pour développer des méthodes alternatives et les promouvoir auprès des agences réglementaires dans le monde. Notamment, lorsque cela est possible, la réalisation de tests *in vitro* en lieu et place de tests *in vivo*, ou en capitalisant sur les tests reproductibles, sur la recherche bibliographique ou sur des modélisations informatiques.
- Les différentes initiatives (négociations avec les agences réglementaires pour supprimer les tests de routine, production de lots dédiés aux pays qui ne demandent pas les tests sur animaux, remplacement par des méthodes *in vitro*...) continuent à porter leurs fruits ; elles ont permis de nous engager sur l'objectif de limiter l'utilisation des animaux en contrôle qualité.
- Une *task force* mise en place au sein de Virbac est dédiée au développement des méthodes alternatives, qui constitue un objectif prioritaire RSE à l'horizon 2030 et qui permettra d'assurer la réduction du nombre d'animaux. En 2024, près de 400 heures ont été dédiées à ce groupe dont un des livrables a été de porter sept projets de méthodes alternatives auprès de notre direction.

PERFORMANCES LIÉES AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

En France, le programme d'adoption d'animaux post études, mis en place depuis 2013, en collaboration avec la principale association française dédiée à l'adoption des animaux de laboratoire, a par ailleurs été renforcé par une procédure d'adoption par les collaborateurs, et permet de maintenir notre objectif de garantir une famille d'accueil pour 100% des chiens et chats adoptables. En 2024, 27 chiens et sept chats ont pu être proposés à l'adoption.

Adoptions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
Chiens	135	183	56	68	50	83	66	54	44	16	50	27	832
Chats	62	45	1	19	7	6	12	65	18	4	11	7	257
Total	197	228	57	87	57	89	78	119	62	20	61	34	1 089

Indicateurs de performance	2021	2022	2023	2024
Nombre d'animaux utilisés pour des études R&D ¹	5 772	6 093	4 764	6 403
Nombre d'animaux utilisés pour des contrôles qualité ¹	20 107	20 458	24 333	20 425

¹données issues des unités animales du Groupe

Certains projets étant entrés dans une phase de développement nécessitant plus d'animaux mais également en raison du développement de méthodes alternatives aux études *in vivo*, le nombre utilisé dans les études R&D a augmenté de 34% en 2024 par rapport à 2023.

Le nombre d'animaux en contrôle qualité, toutes espèces confondues et à périmètre constant hors activité aquaculture du Chili non comptabilisée, est en diminution par rapport à 2023 (-16%) soulignant l'engagement de Virbac dans la diminution du nombre d'animaux en contrôle qualité.

ANNEXES

Table 1 : liste des exigences de publication

ESRS 2 - Informations générales		
Exigences de publication		page
BP-1	Base générale	34
BP-2	Circonstances particulières	35
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	18-19
GOV-2	Informations transmises	19
GOV-3	Intégration des résultats	19
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	20
GOV-5	Gestion des risques	20
SBM-1	Stratégie	15
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	21-22
SBM-3	Impacts, risques et opportunités	24-32
IRO-1	Matérialité et diligence raisonnable	23-24
ESRS E1 - Changement climatique		
Exigences de publication		page
GOV-3	Systèmes d'incitation	37
SBM-3	Résilience de la stratégie et du modèle d'entreprise	39
IRO-1	Processus d'évaluation des Impacts, des risques et des opportunités liés au climat	37-39
E1-1	Plan de transition	40
E1-2	Politiques d'atténuation et d'adaptation	40-41
E1-3	Actions et ressources	42
E1-4	Cibles liées à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	42
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	42-44
E1-6	Émissions brutes de GES des <i>scopes</i> 1, 2, 3 et émissions totales de GES	45-49
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	49
E1-8	Tarifcation interne du carbone	49
ESRS E2 - Pollution		
Exigences de publication		page
IRO-1	Évaluation de l'importance relative	50
E2-1	Politiques	50
E2-2	Actions et ressources	50
E2-3	Objectifs	51
E2-4	Pollution de l'eau	51
E2-5	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	51
ESRS E3 - Ressources hydriques et marines		
Exigences de publication		page
IRO-1	Impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	52
E3-1	Politiques	52
E3-2	Actions et ressources	52
E3-3	Objectifs	52
E3-4	Consommation d'eau	53
ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes		
Exigences de publication		page
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	54
IRO-1	Évaluation de l'importance relative	54
E4-1	Plan de transition	54
E4-2	Politiques	54
E4-3	Actions et ressources	54
E4-4	Objectifs	54
E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	54
ESRS E5 - Utilisation des ressources et économie circulaire		
Exigences de publication		page
IRO-1	Évaluation de matérialité	55
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	55
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	55-57
E5-3	Objectifs	57
E5-4	Flux de ressources, y compris les emballages	57
E5-5	Déchets	58
ESRS S1 - Effectifs de l'entreprise		
Exigences de publication		page
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	73
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	73
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	73,75,81
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	82

S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	82
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	73-75, 76-81, 81, 82
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	83
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	83-87
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	87-88
S1-9	Indicateurs de diversité	88-89
S1-10	Salaires décentés	89-90
S1-12	Personnes handicapées	90
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	90-91
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	91-92
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'Homme	92

ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

Exigences de publication	page	
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	93
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	93
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	93
S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	93
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	93
S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	93-94
S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	94

ESRS S3 - Communautés affectées

Exigences de publication	page	
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	94
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	94

S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	94
S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	94
S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	94
S3-4	Actions concernant les incidences importantes sur les communautés touchées, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les communautés touchées, et efficacité de ces actions	95
S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	95

ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux

Exigences de publication	page	
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	96
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	96
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	96-97
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	97
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	97
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	97-100
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	100

ESRS G1 - Conduite des affaires

Exigences de publication	page	
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants	103
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	103-104
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	104-107
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	109
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	107-108
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	108
G1-6	Pratiques en matière de paiement	109

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU GROUPE VIRBAC, RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024.

À l'assemblée générale,

le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes en charge de la vérification des informations consolidées en matière de durabilité de Virbac. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans le rapport de gestion du Groupe.

En application de l'article L233-28-4 du Code de commerce, Virbac est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du Groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité de Virbac sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 *ter* de la directive (UE) 2013/34 du parlement européen et du conseil du 14 décembre 2022 (ci-après *ESRS* pour *European sustainability reporting standards*) du processus mis en œuvre par Virbac pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion du Groupe avec les exigences de l'article L233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les *ESRS* ;
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute autorité de l'audit "Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852".

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Virbac dans le rapport de gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Virbac, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des *ESRS* sur la pertinence des choix opérés par Virbac en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux *ESRS* du processus mis en œuvre par Virbac pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L2312-17 du Code du travail.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Virbac lui a permis, conformément aux *ESRS*, d'identifier et d'évaluer ses Impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces Impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section dédiée du rapport sur la gestion du Groupe ;
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux *ESRS*.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Virbac avec les *ESRS*.

Concernant la consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L2312-17 du Code du travail, nos vérifications ont permis de confirmer que ce dernier a été consulté sur les informations en matière de durabilité le 25 février 2025 (précisé dans le rapport de durabilité). Cette obligation a été respectée.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Dans cette partie nous vous présentons les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de la part du vérificateur concernant la conformité aux *ESRS* des processus déployés par Virbac pour déterminer les éléments publiés.

Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont présentées dans la section "II. INFORMATIONS GÉNÉRALES SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes" du rapport de durabilité.

Nous avons conduit des entretiens avec la directrice RSE, les personnes que nous avons estimées en lien avec le sujet et avons examiné la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- évaluer la cohérence des principales parties prenantes identifiées par Virbac avec la nature de ses activités et son implantation géographique à travers le monde ;
- exercer notre esprit critique pour évaluer la représentativité des parties prenantes identifiées par Virbac ;
- évaluer la pertinence des modalités de dialogue opérées par Virbac auprès de ses parties prenantes ;
- évaluer également la manière dont ces dernières ont été intégrées à l'identification et l'évaluation des IRO matériels, dont la description est donnée dans la section "II. INFORMATIONS GÉNÉRALES b. Gestion des IRO" au sein du rapport de durabilité ;
- évaluer la prise en compte des principaux utilisateurs des états de durabilité.

Concernant l'identification des Impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des Impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans le rapport de durabilité de Virbac dans la section "II. INFORMATIONS GÉNÉRALES, b. Gestion des Impacts, des risques et des opportunités".

Cette section comprend les informations relatives à l'identification des IRO et à la méthodologie de l'analyse de double matérialité.

La description est conforme au processus mis en œuvre par Virbac concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités, réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des "Exigences d'application" de la norme *ESRS 1*.

Cette démarche d'analyse est complémentaire au dialogue mis en œuvre avec les parties prenantes.

Notre prise de connaissance des activités du groupe Virbac nous a permis d'analyser le processus d'identification des IRO au regard du périmètre consolidé et de la chaîne de valeur.

Nous avons pris connaissance et eu accès à la matrice réalisée par Virbac des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette matrice avec notre connaissance du Groupe.

Nous avons apprécié la cohérence des Impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par Virbac avec les analyses sectorielles disponibles.

Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans le rapport de durabilité de Virbac, section "II. INFORMATIONS GÉNÉRALES, i. Identification des IRO et méthodologie de la double matérialité".

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la directrice RSE et analyse de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le Virbac, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par la norme *ESRS 1*.

Nous avons notamment apprécié la façon dont le Groupe a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme *ESRS 1*, y compris ceux relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes *ESRS* thématiques concernées.

Nous avons apprécié si Virbac a évalué les IRO indépendamment des éventuelles mesures d'atténuation.

Nous avons pris connaissance de la bonne prise en compte dans la méthodologie de cotation menée par Virbac pour déterminer la matérialité des impacts au regard des critères de probabilité, d'ampleur, d'étendue, et en cas d'impacts négatifs, du caractère irrémédiable.

Nous avons pris connaissance de la bonne prise en compte dans la méthodologie de cotation des risques et opportunités menées par Virbac pour déterminer leur matérialité des critères de probabilité de survenance et d'ampleur potentielle de leurs effets financiers à court, moyen ou long terme.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section dédiée du rapport sur la gestion du Groupe avec les exigences de l'article L233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les *ESRS*.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux *ESRS* :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section dédiée du rapport sur la gestion du Groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Virbac relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section dédiée du rapport sur la gestion du Groupe, avec les exigences de l'article L233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les *ESRS*.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (*ESRS E1 à E5*)

Notre analyse s'est attachée à examiner avec rigueur plusieurs normes *ESRS*, en accordant une attention particulière à certains points de données quantitatifs associés à chacune d'elles.

S'agissant de la norme *ESRS E1*, relative aux changements climatiques, et traitée dans la section "III. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT a. Changement climatique", nous avons pris connaissance, analysé et échangé avec le cabinet de conseil expert qui accompagne Virbac sur ces sujets, notamment dans la réalisation d'un bilan carbone complet intégrant les émissions indirectes du *scope 3*. Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier les éléments en lien avec les tableaux : dimensions multiples (année de référence et objectifs ; types de GES, catégories du périmètre 3, leviers de décarbonation, dénominateurs spécifiques à l'entité pour la valeur d'intensité) et les sujets en lien avec les consommations d'énergie et mix énergétique.

S'agissant de la norme *ESRS E2*, relative aux pollutions, et consignée dans la section "III. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT b. Pollution (*ESRS E2*)", nous avons procédé à une analyse approfondie des données relatives aux polluants inscrits à l'annexe II du règlement (CE) n° 166/2006 du Parlement européen et du Conseil (registre européen des rejets et transferts de polluants – "PRTR européen"), émis dans l'eau. Par ailleurs, notre examen a également porté sur les quantités totales de substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes.

Concernant la norme *ESRS E3*, relative aux ressources hydriques et marines, présentée dans la section "III. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT c. Ressources hydriques et marines (*ESRS E3*)", notre analyse a porté plus spécifiquement sur le point de données quantitatif relatif à la "consommation totale d'eau, exprimée en mètres cubes (m³)".

Enfin, dans le cadre de la norme *ESRS E5*, portant sur l'utilisation des ressources et l'économie circulaire, et détaillée dans la section "III. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT c. Utilisation des ressources et économie circulaire (*ESRS E5*)", nous avons centré notre examen sur la "quantité totale de déchets générés".

Pour l'ensemble des normes *ESRS E1, E2, E3, E5*, nos interventions ont principalement consisté à :

- conduire des entretiens approfondis avec les responsables Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE) des sites industriels de Virbac en France, Virbac Corporation et Virbac Australie, afin d'examiner en détail les politiques mises en place ;
- conduire des entretiens avec les responsables de la consolidation de la donnée au niveau corporate de Virbac et avec le cabinet de conseil expert accompagnant Virbac sur les sujets E1 ;
- examiner la cohérence et l'exactitude des informations publiées dans le rapport de durabilité, en s'assurant de leur conformité avec les réglementations en vigueur ;
- analyser les méthodologies de calcul employées pour l'élaboration des données relatives aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes et aux émissions de polluants dans l'eau, tout en vérifiant la pertinence et la fiabilité des résultats consolidés figurant dans le rapport de durabilité ;
- garantir l'authenticité et la véracité des éléments présentés, en procédant notamment à un examen rigoureux de certains justificatifs sélectionnés de manière aléatoire afin d'attester de leur exactitude.

Informations fournies en application des normes sociales (*ESRS S1 à S4*)

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (*ESRS S1*) sont mentionnées dans la section "IV. INFORMATIONS RELATIVES AU DOMAINE SOCIAL a. Effectifs de l'entreprise" du rapport de durabilité de Virbac.

En ce qui concerne les vérifications au titre de certains indicateurs sociaux (écart de salaires moyens hommes-femmes, taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, part des femmes au sein de la population managériale, pourcentage de turnover, pourcentage de salariés couverts par une convention collective, distribution par genre dans le top management, salaire décent), nos diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe visant à la conformité des informations publiées ;
- mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations ;
- inspecter la documentation et les éléments de preuve par sondage.

Pour ce faire, nous nous sommes entretenus avec la directrice RSE, des membres de la direction des Ressources Humaines, le contrôleur de gestion RH, les référents RH des filiales situées au Mexique, en Australie et aux États-Unis.

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (*ESRS S2, S3 et S4*) sont mentionnées dans la section "IV. INFORMATIONS RELATIVES AU DOMAINE SOCIAL b. Travailleurs de la chaîne de valeur, c. Communautés affectées d. Consommateurs et utilisateurs finaux" du rapport de durabilité de Virbac.

En ce qui concerne les vérifications des éléments qualitatifs sélectionnés par les vérificateurs, nos diligences ont consisté à :

- mener des entretiens avec la directrice des Ressources Humaines Groupe, la directrice RSE, la directrice Compliance Juridique, le directeur Assurance Qualité Industrielle Groupe ;
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe visant à la conformité des informations publiées ;
- inspecter la documentation et les éléments de preuve sollicités.

Informations fournies en application des normes gouvernance (*ESRS G1*)

Les informations publiées au titre de la thématique gouvernance (*ESRS G1*) sont mentionnées dans la section "V. INFORMATIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE" du rapport de durabilité de Virbac. Nous nous sommes attachés à vérifier des éléments en lien avec la partie "a. Conduite des affaires et culture d'entreprise" et en particulier l'indicateur en lien avec "le taux de formation à l'anticorruption des fonctions à risque"; la partie "b. Pratiques de corruption", la partie "c. Gestion des relations avec les fournisseurs" et "d. Bien-être animal".

En ce qui concerne les vérifications des éléments qualitatifs sélectionnés par les vérificateurs, nos diligences ont consisté à :

- mener des entretiens avec la directrice RSE, la directrice Compliance Juridique, le responsable bien-être animal Groupe, le président du comité d'éthique ;
- prendre connaissance des procédures mises en place par le Groupe visant à la conformité des informations publiées ;
- inspecter la documentation et les éléments de preuve sollicités.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Virbac pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Concernant le caractère éligible des activités

Une information concernant l'éligibilité des activités figure dans le rapport de durabilité du Groupe. Au sein de la section "f. Alignement sur la taxinomie verte européenne", est présente, pour chaque indicateur clé de performance, une partie intitulée "l'analyse d'éligibilité".

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié que les activités économiques que l'entité a déterminées comme éligibles figurent dans la liste des activités économiques éligibles et répondent aux descriptions du référentiel taxinomie ;
- apprécié que les informations fournies au titre de ces activités éligibles répondent aux conditions posées par le référentiel taxinomie, y compris dans le format de présentation de ces activités.

Concernant le caractère aligné des activités

Une information concernant l'éligibilité des activités figure dans le rapport de durabilité du Groupe. Au sein de la section "f. Alignement sur la taxinomie verte européenne", est présente, pour chaque indicateur clé de performance, une partie intitulée "l'analyse d'alignement".

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié le travail d'analyse effectué par l'entité concernant la contribution substantielle ;
- apprécié le travail d'analyse effectué par l'entité concernant l'absence de préjudice important ;
- apprécié le travail d'analyse de l'entité concernant les garanties minimales et notamment le fait qu'elle couvre l'ensemble des thématiques.

Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans le rapport de durabilité du Groupe. Section "f. Alignement sur la taxinomie verte européenne".

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers et/ou avec les données de gestion elles-mêmes rapprochées de la comptabilité ;
- vérifié le correct calcul arithmétique des indicateurs.

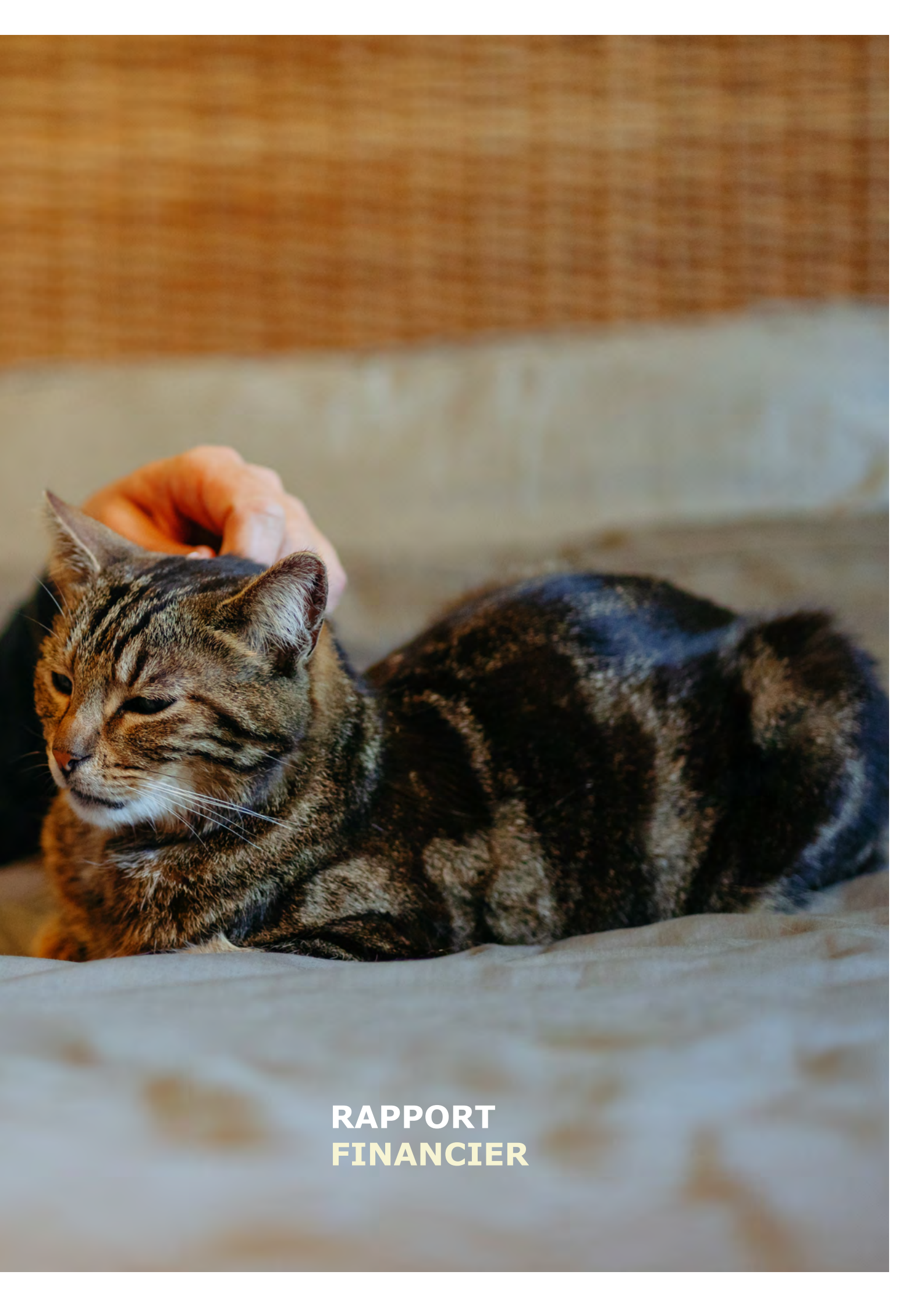
Fait à Niort, le 10 mars 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
GROUPE Y Audit
Lionel ESCAFFRE

Associé Département Développement Durable







**RAPPORT
FINANCIER**

Rapport de gestion

ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'ANNÉE 2024

Acquisition de Sasaeah le 1^{er} avril 2024

Le 1^{er} avril, nous avons finalisé l'acquisition de Sasaeah. Cette acquisition stratégique apportera à Virbac une position de leader sur le marché des vaccins pour animaux d'élevage au Japon, notamment dans le segment des bovins, et un large portefeuille de produits pharmaceutiques pour toutes les principales espèces.

Issue du regroupement de deux acteurs historiques de la santé animale (Fujita Pharmaceutical Co. Ltd. et Kyoto Biken Laboratories Inc.) sous l'égide d'ORIX Corporation, Sasaeah génère des revenus annuels d'environ 75 millions €, dont environ 50 % proviennent des vaccins. Solidement implantée au Japon, Sasaeah développe, fabrique et commercialise un large portefeuille de produits vétérinaires destinés aux animaux d'élevage et aux animaux de compagnie.

Virbac bénéficiera des sites de production de Sasaeah au Japon et au Vietnam, de ses capacités de R&D ainsi que de plus de 500 employés passionnés et compétents. Virbac sera propulsé au rang d'acteur majeur de la santé animale au Japon, avec la possibilité d'exploiter ces capacités au sein du Groupe.

Finalisation de l'acquisition des parts minoritaires de Globion le 21 juin 2024

Le 21 juin, nous avons finalisé l'acquisition des parts minoritaires de Globion, portant ainsi notre participation à 100%. Comme prévu, cette opération fait suite à l'acquisition d'une participation majoritaire de 74% réalisée le 1^{er} novembre 2023. Au cours de l'exercice 2024, et ce dans le respect de la période de 12 mois prévue par la norme IFRS 3, le Groupe a finalisé les travaux d'allocation du prix d'acquisition. En conséquence, l'évaluation du *goodwill* ainsi que la juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises ont été mis à jour.

Fondée en 2005, en tant que joint-venture entre Suguna Group, l'un des principaux conglomérats avicoles indiens, et Lohmann Animal Health, un spécialiste allemand des vaccins pour volailles, la société Globion a développé un savoir-faire et une expertise solides dans le développement, la fabrication et la commercialisation de vaccins vivants et inactivés ciblant un large éventail d'agents pathogènes aviaires.

Globion est basé à Hyderabad où ses installations industrielles et de R&D emploient environ 120 personnes à temps plein.

Changements au sein de la direction générale de Virbac

Début juillet, le Groupe a annoncé la démission de Sébastien Huron de son poste de directeur général pour convenance personnelle. Son mandat a pris fin le 27 septembre 2024.

Habib Ramdani, directeur des Affaires Financières Groupe et directeur général délégué préalablement au départ de Sébastien Huron, a été nommé par le conseil d'administration directeur général par intérim, le temps pour le comité des nominations et rémunérations de recruter le prochain directeur général. Depuis sa prise de poste, Habib Ramdani est épaulé par le comité de direction Groupe pour exécuter la feuille de route de notre projet Virbac 2030.

Réduction de capital

Le conseil d'administration réuni le 13 septembre 2024 a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2023, décidé de réduire le capital social de Virbac par voie d'annulation de 67 340 actions propres. Ces actions ont été acquises courant de l'année 2023 dans le cadre du programme de rachat d'actions, autorisé par cette même assemblée générale.

Le capital social de Virbac s'élève désormais à 10 488 325 €, il est divisé en 8 390 660 actions de 1,25 € chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2024, le groupe familial Dick détient 50,09% du capital social et 66,21% des droits de vote de Virbac.

Les informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions ainsi qu'à la structure de l'actionariat sont mises à jour sur le site internet de la société corporate.virbac.com.

Acquisition de Mopsan en Turquie le 2 décembre 2024

Le 2 décembre, nous avons finalisé l'acquisition de la société turque Mopsan, spécialisée dans la distribution d'aliments et produits de santé pour animaux de compagnie.

Avec une population de plus de 4 millions de chats, 1,3 million de chiens médicalisés et plus de 5 000 cliniques vétérinaires au service des animaux de compagnie, la Turquie est un des marchés européens incontournables pour Virbac, qui est présent en Turquie depuis plus de 20 ans via différents distributeurs locaux, et détient une filiale en propre depuis 2018.

L'acquisition de Mopsan, notre distributeur en produits pour animaux de compagnie, est une nouvelle étape pour le développement de Virbac en Turquie. Aux côtés des vétérinaires turcs depuis plus de 30 ans, Mopsan a une longue expérience du secteur du petfood et des produits de santé pour animaux de compagnie. Virbac bénéficiera de son réseau de distribution étendu, de sa connaissance approfondie du marché local et d'une équipe expérimentée. L'entreprise est basée à Istanbul et emploie près de 50 employés.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Chez Virbac, nous fondons l'innovation produit sur :

- une analyse des besoins et des tendances à venir du marché basée sur une écoute client permanente. La durée des développements des nouveaux produits nous impose d'anticiper les marchés à venir, les évolutions sociétales et réglementaires, de manière à offrir aux clients et aux marchés des produits qui seront adaptés aux contextes futurs ;
- les avancées technologiques. Le monde scientifique progresse de plus en plus vite et offre des possibilités de traitement et de prévention dans le domaine de la santé que nous cherchons à utiliser pour satisfaire ces besoins. Nous avons accès aujourd'hui à des solutions technologiques non envisagées il y a seulement cinq à dix ans. Celles-ci peuvent changer significativement l'efficacité et l'innocuité de traitements préventifs ou curatifs existants et parfois offrir des solutions à des maladies incurables pour lesquelles aucun traitement n'existe. Nous avons un accès permanent à ces offres technologiques grâce à de nombreux partenariats avec des universités locales ou des sociétés de biotechnologie.

En complément des projets issus de cette synergie provenant de la rencontre des besoins et des technologies développées par les équipes R&D du monde entier, nous menons également une politique active de *business development* et de *licensing* commercial pour compléter notre offre produit.

Nos centres de R&D sont présents sur les cinq continents pour être au plus près des centres de production. Ces centres disposent d'équipes spécialisées et travaillent en synergie avec d'autres centres R&D Virbac pour élargir leurs compétences dans des domaines précis. Leur activité est soutenue par des installations de laboratoire dédiées (analytique, formulation, procédés de fabrication...), dans le domaine biologique, dans le domaine pharmaceutique, dans le domaine des neutraceutiques, des produits d'hygiène et de soin, des biocides et des aliments pour animaux de compagnie. Nous avons aussi recours régulièrement à des centres de R&D externes (*CRO : Contract research organization*) auxquels ces études peuvent être confiées. Nous travaillons donc de manière holistique sur de nombreux segments qui se complètent pour délivrer une offre produit globale aux personnes qui prennent soin de leurs animaux.

Ces centres de R&D principaux sont secondés par des départements d'affaires réglementaires situés dans les filiales clés, qui assurent le dépôt des dossiers d'Autorisation de mise sur le marché, lorsque la réglementation le prescrit. Dans la majorité de ces filiales, la R&D dispose d'équipes satellites adossées aux départements d'affaires réglementaires. Ces équipes satellites ne disposent ni de laboratoire ni d'unité de production mais peuvent cependant concevoir et sous-traiter des développements à des *CRO* si des études locales spécifiques doivent être ajoutées au dossier principal.

Depuis 2015, sur la base des centres régionaux R&D établis autour du globe, nous avons adopté une organisation R&D corporate biologique d'une part et pharmaceutique d'autre part, les organisations Petfood & Pet care étant déjà organisées de cette manière. Cette organisation à vocation mondiale permet d'allouer toutes les ressources et compétences des centres R&D pour les projets majeurs, de dynamiser les échanges et d'assurer une vision réglementaire et qualité R&D mondiale. Les produits développés sont en miroir des filières stratégiques du Groupe : animaux de compagnie, ruminants, porcs, aquaculture. Les produits innovants développés pour ces filières peuvent ensuite être commercialisés dans les pays auxquels ils sont destinés et répondre aux attentes des clients.

ANALYSE DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Évolution du chiffre d'affaires

En 2024, notre chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1 397,4 millions €, en hausse par rapport à l'an dernier de +12,1% à taux de change réels et de +13,6% à taux constants. À noter que l'impact sur la croissance du chiffre d'affaires résultant de l'intégration de notre distributeur Mopsan en Turquie début décembre 2024 est jugé comme non matériel et ne donne pas lieu à un retraitement de périmètre.

Évolution par segment

en M€	Chiffre d'affaires 2024 à taux réels	Croissance par segment à taux et périmètre constants					
		> -5%	-5% à 0%	0% à +5%	+5% à +10%	+10% à +15%	> 15%
Antiparasitaires	119,7			2,8%			
Immunologie	101,7						29,0%
Antibiotiques/dermatologie	127,2					13,1%	
Spécialités	154,9					11,3%	
Équine	33,1		-0,7%				
Alimentation spécialisée	131,1					12,0%	
Autres	125,0				5,6%		
Sasaeah	31,0						
Animaux de compagnie	823,8					10,8%	
Antiparasitaires bovins	76,2			1,6%			
Antibiotiques bovins	97,0			2,2%			
Autres produits ruminants	205,5			0,2%			
Antibiotiques porcs/volaillles	32,4				8,0%		
Autres produits porcs/volaillles	56,5			1,5%			
Aquaculture	42,7					12,7%	
Sasaeah	27,1						
Animaux d'élevage	537,3			2,4%			
Autres activités	36,3					12,2%	
Chiffre d'affaires	1 397,4					7,5%	

Animaux de compagnie

En 2024, cette activité, qui représente 59,0% du chiffre d'affaires, est en progression de +10,8% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2023.

Cette hausse est essentiellement tirée par la croissance à deux chiffres de notre gamme immunologie ainsi que par celle du petfood, des spécialités et antibiotiques/dermatologie.

Animaux d'élevage

En 2024, cette activité représente 38,5% du chiffre d'affaires, en progression de +7,5% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2023, principalement portée par le secteur aquaculture en progression de 12,7% à taux de change et périmètre constants.

Autres activités

Ces activités, qui représentent 2,5% de notre chiffre d'affaires consolidé en 2024, correspondent à des marchés de moindre importance stratégique et incluent principalement le façonnage réalisé pour des tiers en Australie ou aux États-Unis, incluant les ventes de Sentinel® Spectrum® à MSD Santé Animale.

Évolution géographique

Soutenue par une dynamique de marché globalement positive, la croissance (en volume et en valeur) s'observe dans toutes les régions, à l'exception du Pacifique, ainsi que dans l'ensemble de nos segments de marché.

La zone Europe (+10,0% à taux de change et périmètre constants) contribue pour plus de la moitié de la croissance organique du Groupe, bénéficiant d'un fort rebond sur la gamme vaccins chiens et chats mais aussi d'une demande accrue sur nos gammes petfood et produits d'hygiène et de soin.

La performance de la zone Amérique du Nord (+10,2% à taux de change et périmètre constants) bénéficie d'une dynamique de ventes soutenue sur nos produits, en particulier de spécialités et de soins dentaires à destination des animaux de compagnie.

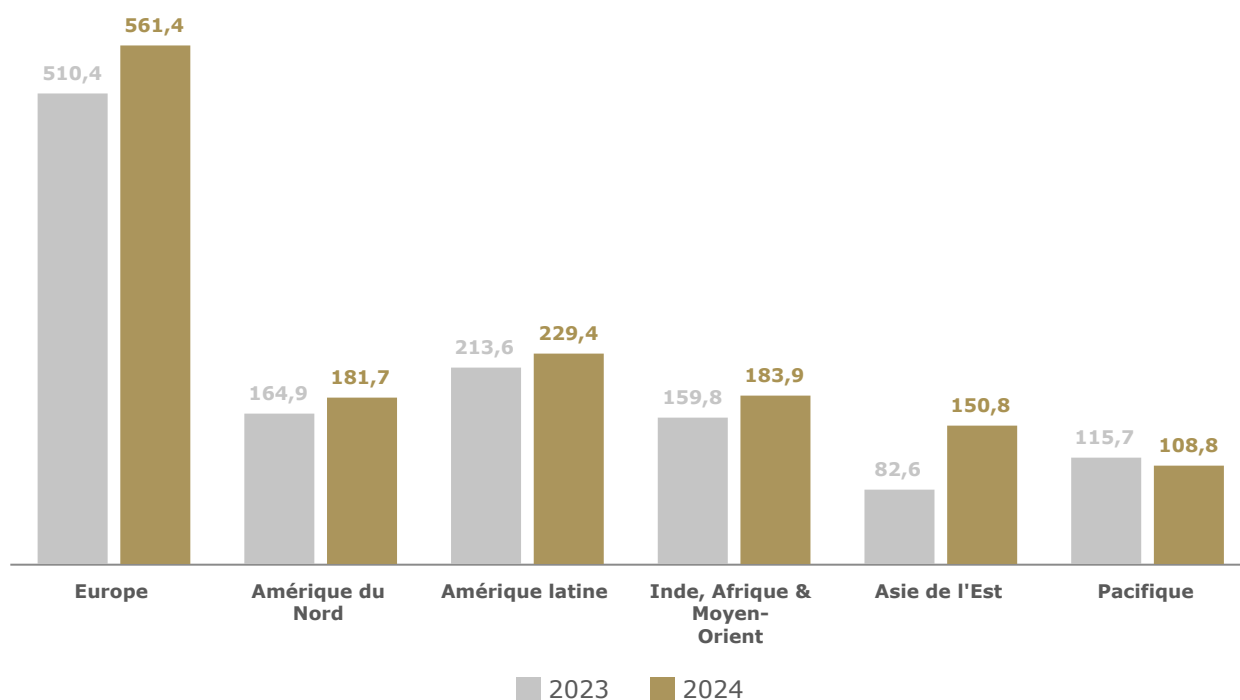
La zone Amérique latine (+7,4% à taux de change et périmètre constants) affiche une croissance soutenue par les performances du Chili qui connaît un rebond favorable du segment aquaculture cette année et d'une solide performance du Mexique (animaux de compagnie et animaux d'élevage). Malgré un ralentissement temporaire des ventes de vaccins pour ruminants, le Brésil enregistre une croissance positive (+3,7% à taux de change et périmètre constants), portée notamment par le lancement réussi de Cortotic sur le segment des animaux de compagnie.

La zone IMEA maintient une solide performance (+6,7% à taux de change et périmètre constants), notamment sur ses segments clés que sont les ruminants et les volailles. L'intégration réussie de Globion (vaccins aviaires) en novembre 2023 accélère cette dynamique, avec une progression totale de +15,1% à périmètre réel et taux de change constants.

La zone Asie de l'Est progresse de +7,0% à taux de change et périmètre constants, principalement tirée par la Chine avec une progression de 11,7% à taux de change et périmètre constants (produits de spécialité et petfood) ainsi qu'à une croissance soutenue en Thaïlande et au Japon. L'intégration de la société Sasaeah renforce significativement notre taille sur cette zone qui enregistre une évolution du chiffre d'affaires de +82,6% à périmètre réel et taux de change constants.

La zone Pacifique est en repli (-5,9% à taux de change et périmètre constants), affectée par une inversion de tendance sur le marché des animaux d'élevage après une année 2023 en forte croissance.

en millions €



À noter que suite à une réorganisation managériale de nos zones, l'Inde est désormais incluse dans la zone Inde, Afrique & Moyen-Orient (IMEA) et non plus en Asie.

Les principales contributions par zone géographique sont les suivantes :

Europe

En 2024, toutes les filiales sont en croissance, à l'exception de la Hollande en légère régression (-2%).

L'activité en France enregistre une progression de +6,3% à taux constants et réels par rapport à 2023, portée par la croissance de la gamme immunologie et du petfood pour le segment des animaux de compagnie.

L'Europe du Nord qui comprend le Royaume-Uni, l'Irlande et la Scandinavie affiche +16,2% de croissance à taux constants portée par la très bonne performance du segment animaux de compagnie grâce aux vaccins et aux antiparasitaires externes, mais également à une solide croissance du segment des ruminants.

En Europe de l'Ouest (+8,3% à taux constants), l'Allemagne affiche une croissance de +10,6%, la Suisse de +14% et l'Autriche de +12,4%, portée par les deux segments animaux de compagnie et ruminants.

L'Europe du Sud progresse également de +6,2% à taux de change constants. L'Italie est le principal moteur de cette croissance (+11,3%) principalement grâce aux vaccins et au petfood, ainsi que la Grèce (+8,8%) qui a connu une forte croissance sur les antiparasitaires.

La Turquie continue d'être tirée par la croissance du petfood (+91,7%) et l'acquisition de notre distributeur en République Tchèque en 2023 nous permet d'afficher une croissance de 59% à taux constants en 2024.

Amérique du Nord

La zone Amérique du Nord affiche une évolution de +10,2% à taux constants (+10,1% à taux réels). Cette progression repose sur la performance de la gamme dentaire, des produits de spécialités et des antibiotiques oraux pour les animaux de compagnie et la poursuite du lancement de produits pour les animaux d'élevage.

Amérique latine

En 2024, la zone Amérique latine enregistre une croissance de +7,4% à taux de change constants (+4,1% à taux réels), soutenue principalement par le Mexique, la Colombie et le Chili. La performance du Mexique et de l'Amérique centrale de +11,3% à taux de change constants est portée par les deux segments, celui des animaux de compagnie principalement grâce au petfood et aux vaccins et celui des animaux d'élevage grâce à l'activité ruminants et porcs. La Colombie et les Andes enregistrent une croissance de +11,2% à taux constants, générée par les vaccins et le petfood pour les animaux de compagnie et l'ensemble des gammes pour les ruminants.

Le Chili voit ses ventes croître en 2024 (+6,1% à taux constants) après une année difficile en 2023, notamment du fait de la très bonne performance des antiparasitaires destinés aux saumons.

Le Brésil croît plus modérément (+3,7% à taux constants) grâce aux compléments nutritionnels pour bovins, et à la dermatologie pour le segment animaux de compagnie.

Asie de l'Est

Dans cette région, la progression du chiffre d'affaires s'élève à +82,6% à taux constants (+74% à taux réels) ce qui s'explique principalement par l'acquisition en avril 2024 de Sasaeah au Japon. L'entité historique Virbac Japon a connu une croissance de 7,6% à taux constants, portée notamment par le lancement d'Alizine et la bonne performance de la gamme vaccins.

La Chine a connu en 2024 un retour à une croissance forte après plusieurs années difficiles suite à la pandémie de Covid-19 (+11,7% à taux constants). La très forte augmentation de ventes de Zoetel, la croissance de la gamme dermatologie et l'entrée sur le marché du petfood sont les principaux facteurs qui expliquent cette progression.

Sur le reste de la région, notons la croissance de la Thaïlande (+10,9% à taux constants), grâce à de très bonnes ventes de Zoetel et un segment ruminant tiré par la croissance de la gamme antibiotique.

Inde, Afrique & Moyen-Orient (IMEA)

La croissance à taux constants de +15,1% (+13,8% à taux réels) dans cette région est générée par l'Inde portée par l'activité ruminants notamment sur la gamme des nutritionnels et la contribution de notre acquisition de Globion fin 2023 sur le segment aviaire. La zone Moyen-Orient contribue également à la croissance (+35,3% à taux constants), grâce au petfood sur les animaux de compagnie et à la gamme antibiotique pour les ruminants.

Pacifique

La région Pacifique termine l'année en décroissance de -5,9% à taux constants (-7% à taux réels) tirée par l'Australie enregistrant une baisse de ses ventes de -8,7% à taux constants, principalement due à un marché en difficulté sur les ruminants et malgré une belle croissance sur les animaux de compagnie et le succès d'Afilaria. La Nouvelle-Zélande enregistre de son côté une croissance de +4,2% à taux constants portée par une excellente performance de la gamme vaccins en animaux d'élevage et le lancement réussi du Lepto 4-way.

Principaux lancements 2024

Les principaux lancements de produits et gammes en 2024 sont les suivants :

États-Unis :

- Bovigen Platinum : gamme vaccins pour les bovins ;
- Cortotic : solution sans antimicrobien recommandée comme traitement de première intention des otites externes chez le chien.

Europe :

- Trilotab : comprimés pour le traitement du syndrome de Cushing chez le chien ;
- Movoflex Cat : comprimés à croquer destinés à soutenir la fonction articulaire chez les chats ;
- Suigen APP : vaccin pour la prévention des pathologies respiratoires des porcs.

Chine :

- Veterinary HPM : alimentation spécialisée pour chiens et chats.

Japon :

- Alizine : anti-progestérone de synthèse pour chiennes, à base d'aglépristone.

Mexique :

- Suigen PCV2 : vaccin contre le circovirus porcin de type 2 ;
- Suigen Donoban : vaccin multivalent pour la prévention des pathologies respiratoires des porcs.

Nouvelle-Zélande :

- Lepto 4-way : vaccin pour la prévention de la leptospirose chez les ruminants.

Évolution des résultats

État du résultat

en M€	2024	%	2023	%	Variation
Chiffre d'affaires	1 397,4	100,0	1 246,9	100,0	12,1 %
Marge brute sur coûts d'achats	941,3	67,4	813,0	65,2	15,8 %
Charges nettes	-658,2	47,1	-580,2	46,5	13,4 %
Amortissements et provisions	-51,2	3,7	-44,7	3,6	14,6 %
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	231,8	16,6	188,1	15,1	23,2 %
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-4,3	0,3	-3,2	0,3	32,4 %
Résultat opérationnel courant	227,5	16,3	184,9	14,8	23,1 %
Autres produits et charges non courants	-10,4		-0,9		— %
Résultat opérationnel	217,1	15,5	184,0	14,8	18,0 %
Charges financières nettes	-9,3	0,7	-9,8	0,8	-5,5 %
Résultat avant impôt	207,8	14,9	174,2	14,0	19,3 %
Impôt sur le résultat	-62,5		-53,5		16,7 %
Résultat net des sociétés mises en équivalence	0,5		0,4		2,6 %
Résultat net consolidé	145,8	10,4	121,1	9,7	20,4 %
Intérêts non contrôlés	0,5		-0,2		-334,9 %
Résultat net, part du Groupe	145,3	10,4	121,3	9,7	19,8 %

Marge brute sur coûts d'achats

La marge sur coûts d'achats est en hausse de +128,3 millions €, 74,9 millions € en excluant les effets de périmètre liés à Sasaeah et Globion. L'amélioration de la marge est liée pour partie à l'augmentation du chiffre d'affaires sur l'année 2024 tirée par un effet prix positif (hausse des prix partiellement compensée par une hausse des coûts), et pour partie par un mix produits favorable.

Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes, nettes de produits, s'élèvent à 658,2 millions € en 2024, soit une hausse à taux réels de +78,0 millions € (+13,4%) par rapport à 2023 ; hors effet de périmètre (Sasaeah et Globion), la hausse des charges opérationnelles s'élève à +47,5 millions €, et s'explique pour 24,1 millions € par la hausse des charges externes, et pour 23,4 millions € par la hausse des charges de personnel.

Les charges externes augmentent en lien avec la hausse de l'activité à travers le Groupe ; on note notamment une hausse des coûts de marketing, du transport sur ventes, des honoraires, ainsi qu'une hausse des frais de déplacement, en raison de la reprise d'une activité normale après une année 2023 marquée par la cyberattaque et d'un très fort ralentissement des déplacements.

Les charges de personnel ont elles aussi augmenté en lien avec l'activité mais également en raison de la revalorisation des salaires et de l'inflation.

Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions

Le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions est en croissance de +23,2% par rapport à l'exercice précédent, passant de 188,1 millions € à fin 2023 à 231,8 millions € au 31 décembre 2024. Le ratio résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions sur chiffre d'affaires se situe ainsi à 16,6% en 2024 à taux de change réels, et à 16,2% à taux de change et périmètre constants, soit une hausse de 1,1 point par rapport à décembre 2023.

Les principaux contributeurs à notre résultat opérationnel hors effet de périmètre sont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne en Europe, l'Inde, l'Australie ainsi que le Mexique et le Brésil dans les autres régions.

Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions

La hausse de ce poste est principalement liée aux nouvelles acquisitions réalisées fin 2023 pour Globion et avril 2024 pour Sasaeah, et est partiellement compensée par la fin de l'amortissement des produits Schering-Plough depuis le 30 juin 2023.

Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants représentent une charge nette de 10,4 millions € en 2024 (charge nette de 0,9 million € en 2023).

En 2024, ils sont constitués d'une part, de 8,1 millions € de frais d'acquisition de Sasaeah, de 2,9 millions € d'impact de la revalorisation des stocks lié à cette même acquisition (en lien avec IFRS 3), d'autre part, de 1,9 million € de coûts de restructuration, partiellement compensés par un produit de 2,5 millions € de vente de matériels de production dans le cadre de la cession passée de la gamme Sentinel[®] aux États-Unis (levée de l'option d'achat prévue au contrat).

En 2023, ils étaient constitués de 1 million € de frais de restructuration au Chili, de 0,8 million € d'impact de la revalorisation des stocks de notre nouvelle filiale en République tchèque (en lien avec IFRS 3), compensée par une reprise de dette sur acquisition de titres pour 0,9 million €.

Résultat financier

Les charges financières nettes s'élèvent à 9,3 millions €, contre 9,8 millions € sur l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier net augmente de 4,5 millions € passant d'une charge de 0,2 million € en 2023 à une charge de 4,7 millions € en 2024. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de la dette en France pour financer l'acquisition de Sasaeah au Japon, ainsi qu'à la baisse des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (diminution des placements dans l'une de nos filiales au cours de l'année suite à la distribution de dividendes à la maison mère).

Le résultat de change passe de -10,1 millions € en 2023 à -5,0 millions € en 2024, une variation qui s'explique par deux facteurs principaux :

- la gestion centralisée des changes dont la perte de change a diminué de plus de 3,0 millions € en 2024 ;
- le gain de change de 1,8 million € induit par la couverture de la nouvelle exposition en JPY relative au prêt intra groupe consenti à Virbac Japon.

Enfin, la perte de change Groupe en 2024 est principalement provoquée par l'exposition en peso chilien, comme en 2023.

Impôt de la période

La charge d'impôt pour l'exercice 2024 s'élève à 62,5 millions € contre 53,5 millions € en 2023. La hausse de l'impôt est adossée à la hausse de l'activité, et dans une moindre mesure, aux effets de périmètre.

À noter cependant une baisse du taux d'impôt effectif qui passe de 27,16% en 2023 à 25,48% en 2024 en raison d'un changement du poids des principaux pays contributeurs à la charge d'impôts. Cette année, le taux d'impôt effectif est inférieur à celui de l'entité mère alors qu'en 2023, les principaux pays contributeurs à la charge d'impôt avaient un taux d'impôt légal supérieur à celui de la société mère.

L'évolution de ce taux est expliquée dans la note A28 des comptes consolidés.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'établit à 145,3 millions € en 2024, contre 121,3 millions € l'année précédente, soit une hausse de 24,0 millions € à taux réels.

Le résultat de la période attribuable aux intérêts non contrôlés s'élève à 0,5 million € en 2024 contre -0,2 million € en 2023.

Sur la période, le résultat attribuable aux intérêts non contrôlés comprend principalement la quote-part de résultat des intérêts non contrôlés de la société Globion India Private Ltd, que nous détenons à 74% jusqu'au rachat des intérêts minoritaires en juin 2024. Les autres contributions des intérêts non contrôlés sont immatérielles.

État de passage au résultat net courant

Depuis 2018, nous utilisons un nouvel indicateur de performance : le résultat net courant, correspondant au résultat net consolidé, retraité des autres produits et charges non courants ainsi que des impôts non courants, qui incluent l'impact fiscal des "Autres produits et charges non courants" ainsi que tous les produits et charges fiscaux non récurrents. L'état de passage du résultat net au résultat net courant de la période est présenté ci-dessous.

en M€	Résultat IFRS	Coûts d'acquisition	Coûts de restructuration	Cession d'actifs	Réévaluation des stocks acquis	Impôt non courant	Résultat net courant
Revenu des activités ordinaires	1 397,4						1 397,4
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels issus d'acquisitions	231,8						231,8
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-4,3						-4,3
Résultat opérationnel courant	227,5	—	—	—	—		227,5
Autres produits et charges non courants	-10,4	8,1	1,9	-2,5	2,9		0,0
Résultat opérationnel	217,1	8,1	1,9	-2,5	2,9	—	227,5
Produits et charges financiers	-9,3						-9,3
Résultat avant impôt	207,8	8,1	1,9	-2,5	2,9	—	218,2
Impôt sur le résultat	-62,5	-2,2	-0,6	0,5	-0,9	-1,8	-67,4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,5						0,5
Résultat net	145,8	5,9	1,3	-2,0	2,0	-1,8	151,3

Analyse de la situation financière

Structure bilancielle

en M€	2024	2023
Immobilisations nettes	984,1	664,6
Éléments de BFR	315,1	253,8
Capitaux investis	1 299,2	918,3
Fonds propres, part du Groupe	1 043,1	900,3
Intérêts non contrôlés et autres fonds propres	87,6	70,4
Endettement net	168,5	-52,4
Financement	1 299,2	918,3

Immobilisations nettes

Les éléments qui composent ce poste et leurs variations sont décrits ci-après.

■ Goodwill

Ce poste s'établit à 276,6 millions € à fin 2024, contre 165,4 millions € à fin 2023. La variation de ce poste provient de l'acquisition des sociétés du groupe Sasaeah, le 1^{er} avril au Japon, de Mopsan, notre distributeur turc le 2 décembre, de la finalisation du *goodwill* de Globion et des écarts de conversion pour 3,4 millions €.

À noter cependant que le montant du *goodwill* reconnu au 31 décembre 2024 suite à l'acquisition de Mopsan est provisoire. En effet, l'opération étant intervenue en fin d'année, les travaux complémentaires en cours pourraient

conduire à réévaluer, d'ici la clôture des comptes du premier semestre 2025, la juste valeur des actifs nets acquis et l'impact fiscal associé.

■ Immobilisations incorporelles

Ce poste s'établit à 251,2 millions € à fin 2024, contre 185,1 millions € à fin 2023. La hausse des immobilisations incorporelles est principalement liée à l'acquisition de Sasaeah pour 78,6 millions € d'immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, en ligne avec IFRS 3.

Hors effets de périmètre, nous notons une hausse de la valeur brute de +10,3 millions €, principalement liée à des investissements dans des projets informatiques réalisés par Virbac en France (société mère) et à des investissements R&D relatifs à des nouveaux contrats de *licensing*.

Les autres variations incluent principalement des dotations aux amortissements pour -12 millions €.

■ Immobilisations corporelles

Ce poste s'établit à 397,5 millions € à fin 2024, contre 268,0 millions € à fin 2023, soit une hausse de 129,5 millions € en valeur nette. Sasaeah contribue pour 86 millions € à cette hausse.

Hors effets de périmètre, nous notons une hausse de la valeur brute de +74,8 millions €, dont plus de la moitié est liée à des investissements réalisés sur le site historique de Carros pour des aménagements de nos bâtiments et de nouveaux équipements industriels visant à accroître nos capacités de production. Les autres investissements significatifs de la période ont eu lieu sur nos sites de production aux États-Unis, en Australie, et dans une moindre mesure au Mexique et en Uruguay.

■ Droits d'utilisation

Ce poste, qui correspond à l'activation des contrats de location selon la norme IFRS 16, s'établit à 37,0 millions € à fin 2024, contre 32,9 millions € à fin 2023. L'augmentation du poste "Droits d'utilisation" correspond aux nouveaux contrats ou aux options de renouvellement entérinées par nos filiales en 2024. Les principales hausses portent sur la flotte automobile dans l'ensemble des filiales, sur des baux immobiliers en Inde pour plusieurs entrepôts, en France, aux États-Unis, ainsi que sur des contrats de matériel informatique en France.

Par ailleurs, l'acquisition sur 2024 de Sasaeah au Japon a contribué à une hausse nette de ce poste de 2 millions €.

■ Autres actifs financiers et participations comptabilisées par mise en équivalence

Ce poste s'établit à 21,8 millions € à fin 2024, contre 13,1 millions € à fin 2023.

Les participations comptabilisées par mise en équivalence comptent pour 4,5 millions € au 31 décembre 2024, contre 4,2 millions € au 31 décembre 2023.

Les autres actifs financiers intègrent principalement les prêts accordés et autres créances immobilisées (11,1 millions €) et les instruments financiers dérivés de change et de taux (5,7 millions €). L'acquisition de Sasaeah explique la hausse de ce poste à hauteur de 7,9 millions €, principalement en raison d'un actif de couverture sur engagement de retraites.

Éléments de BFR (Besoin en fonds de roulement)

Les éléments qui composent ce poste et leurs variations sont décrits ci-après.

■ Stocks et travaux en-cours

Ce poste s'établit à 404,2 millions € à fin 2024, contre 339,7 millions € à fin 2023, soit une variation nette de +64,5 millions €.

Hors effet de change, les stocks nets augmentent de +65,8 millions €, dont 47,8 millions € d'impact de mouvements de périmètre essentiellement lié à l'acquisition de Sasaeah.

La hausse de 18,0 millions € restante s'observe en particulier sur les stocks de produits finis et de marchandises, et sur les en-cours de production, principalement chez Virbac SA, cette dernière entité produisant pour le reste du Groupe, et est cohérente avec les effets conjoints de l'augmentation d'activité constatée sur l'année et de la hausse de nos coûts de production.

Les États-Unis sont également, dans une moindre mesure, un des contributeurs de cette hausse des stocks, partiellement compensée par une réduction des stocks au Chili ainsi qu'aux Philippines.

■ Créances clients

Le poste des créances clients nettes, qui s'élève à 196,1 millions € au 31 décembre 2024, est en augmentation de +31,1 millions € hors effet de change, dont 26,7 millions € d'impact de mouvements de périmètre consécutif à l'acquisition de Sasaeah.

L'augmentation de 4,4 millions € observée hors impacts de change et de mouvements de périmètre est en ligne avec la hausse de l'activité. Pour plus d'informations, se référer à la note A10.

Nettes des remises de fin d'années, et hors effets de change et de périmètre (Sasaeah et Globion), les créances clients s'élèvent à 75 millions €, soit 5,8% du chiffre d'affaires à périmètre constant, contre 72,5 millions €, ou 6% du chiffre d'affaires (hors Globion) au 31 décembre 2023.

À noter que les créances déconsolidées, car cédées dans le cadre de contrats d'affacturage, s'élèvent à 9,0 millions € au 31 décembre 2024 (contre 12,0 millions € au 31 décembre 2023). Cette diminution concerne principalement notre filiale italienne, ainsi que l'entité Alfamed, en France, du fait de la sortie d'un important client de celle-ci du programme de *factoring*.

■ **Dettes fournisseurs**

Ce poste s'établit à 174,6 millions € au 31 décembre 2024, contre 149,6 millions € à fin 2023, ce qui représente une augmentation nette de 26,4 millions € hors effet de change, dont 18,1 millions € d'impact de mouvements de périmètre.

Les principales variations hors impacts de change et de mouvements de périmètre, sont observées en France et s'expliquent essentiellement par l'effet conjoint de l'augmentation des dépenses d'exploitation en lien avec la hausse d'activité, et des investissements réalisés afin d'accroître nos capacités de production.

Dans une moindre mesure, les États-Unis participent également de cette augmentation, qui est partiellement compensée par une diminution des dettes fournisseurs en Australie et en Afrique du Sud.

■ **Autres éléments de BFR**

Au 31 décembre 2024, ce poste représente un passif net de 110,6 millions €, contre 104,2 millions € au 31 décembre 2023. Hors remises de fin d'année, le poste s'élève à -18,0 millions € versus -10,5 millions €, soit une variation nette de -7,5 millions €.

Les principales variations de ce poste sont liées à :

- une baisse des dettes liées au complément de prix reconnues dans les comptes dans le cadre d'IFRS 3 pour un total de -17,0 millions €, correspondant à la reprise de la dette au titre de l'engagement d'achat de la tranche 2 de la société Globion en Inde, partiellement compensée par la reconnaissance des compléments de prix relatifs à l'acquisition de Mopsan en Turquie sur la période ;
- une hausse (nette) des dettes d'impôts sur le résultat au niveau du Groupe de +23,3 millions (voir notes A11 et A19) ;
- une hausse des dettes sociales de +7,5 millions €, dont +3,6 millions de variations de périmètre, en lien avec l'acquisition de Sasaeah. Le reste de la variation à travers le Groupe est cohérente avec la hausse des charges de personnel mentionnée ci-avant, en lien avec l'activité et dans une moindre mesure, à la revalorisation des salaires et à l'inflation.

Partiellement compensées par :

- une hausse (nette) des créances des autres dettes et créances fiscales au niveau du Groupe de +3,8 millions € (voir notes A11 et A19).

Les autres variations sont immatérielles et expliquées plus en détail dans les notes A11 et A19 des comptes consolidés.

Endettement net

Le calcul de l'endettement net est présenté dans le tableau ci-dessous :

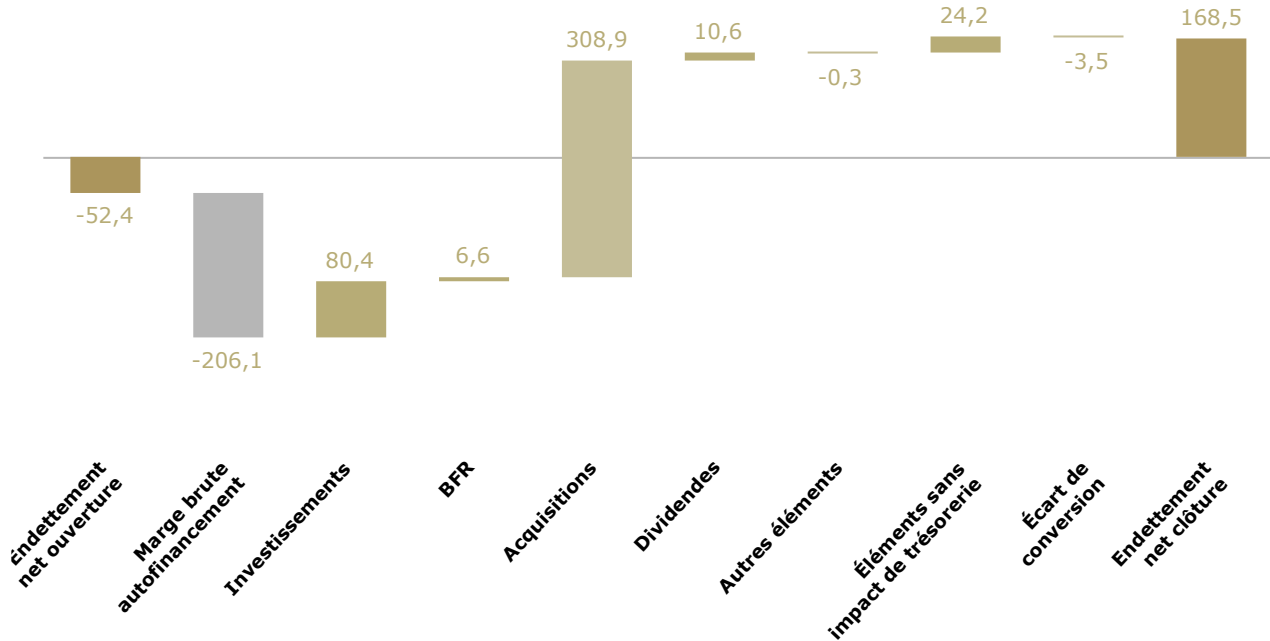
en M€	2024	2023
Emprunts	265,3	82,4
Concours bancaires	3,6	2,5
Obligation locative	38,1	35,1
Autres éléments de dette financière	0,9	1,2
Instruments financiers dérivés de change et de taux	5,8	2,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-149,6	-175,9
Endettement net	168,5	-52,4
Capitaux propres, part du Groupe	1 043,1	900,3
Ratio d'endettement	16,2 %	-5,8 %

Les variations de l'endettement net sont détaillées dans le graphique de la partie "Financement" ci-après.

Financement

Variation de l'endettement net

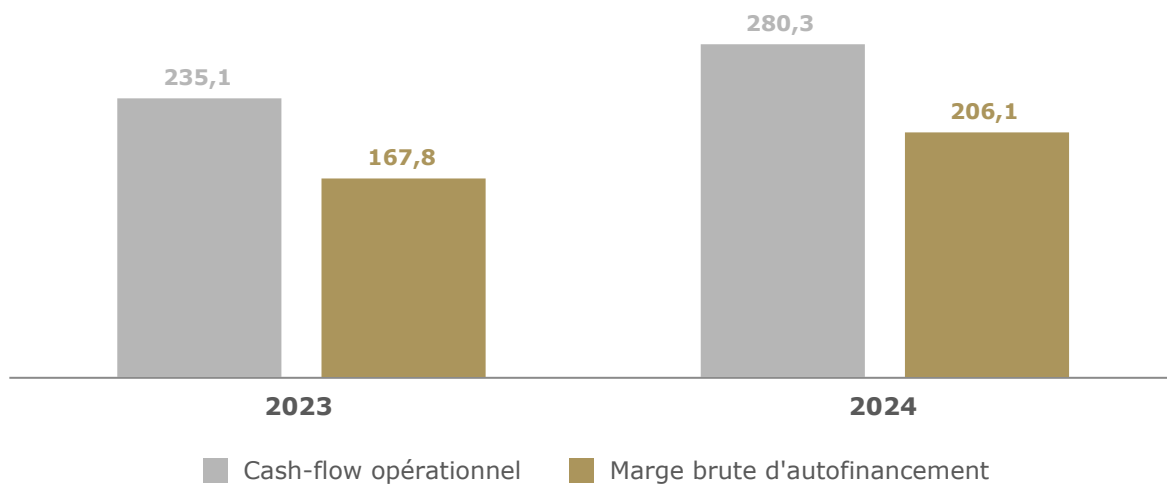
en millions €



L'effet du change sur l'endettement net de clôture est favorable. À taux de change constants, le montant d'endettement net au 31 décembre 2024 s'élèverait à 172,0 millions €.

Évolution des cash-flows

en millions €



Au cours de l'année 2024, afin de financer l'acquisition de la société Sasaeah au Japon, nous avons mis en place un prêt relais d'un montant de 300 millions €, d'une durée de 12 mois avec deux possibilités d'extension de six mois, mobilisable en euros et en yen. Cette facilité de crédit n'a été tirée qu'à hauteur de 200 millions € pour rembourser le prêt bancaire existant chez Sasaeah et pour payer une partie du prix d'acquisition, le restant du prix d'achat ayant été financé par une partie de nos disponibilités dans le Groupe et par notre crédit syndiqué.

Dans le même temps, en mars 2024, suite à notre demande d'activation de la clause accordéon de notre contrat syndiqué, les banques de notre *pool* ont accepté d'augmenter leur engagement de 150 millions €, montant le nouvel engagement de notre financement disponible à 350 millions €.

Enfin, à la même période, notre demande d'avenant pour inclure une seconde possibilité d'accordéon de 100 millions € dans ce contrat syndiqué a été acceptée à l'unanimité de nos banques, portant le montant potentiel de notre crédit à 450 millions €. À noter que cette ligne de financement comporte des engagements en lien avec notre politique RSE, reflétant ainsi notre engagement depuis plusieurs années pour préserver l'environnement et respecter l'éthique animale. La négociation de ces clauses nous assure d'accéder à des conditions financières

maîtrisées et d'accompagner nos besoins de croissance organique et/ou externe. La marge applicable du crédit est ajustable en fonction du ratio financier annuel et, dans une moindre mesure, aux résultats annuels de trois indicateurs de performance RSE déjà suivis au sein de notre politique RSE.

En juillet 2024, nous avons procédé au remboursement par anticipation de ce prêt relais en yen en contrepartie d'un tirage sur le prêt syndiqué et de la mise en place de couvertures de change.

Ainsi, afin d'assurer notre liquidité, les principales sources de financement bancaire et désintermédié dont nous disposons et leurs caractéristiques sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 350 millions €, à taux variable, remboursable in fine en octobre 2028 après avoir été prorogé de deux ans, assorti d'une clause accordéon permettant d'augmenter le financement de 100 millions € et qui comprend des engagements en lien avec notre politique RSE ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) s'élevant à 6 millions €, de maturité avril 2025, à taux fixe ;
- des contrats de financement avec Bpifrance, pour 10,2 millions €, amortissables et de maturité juillet 2027 et juin 2032 ;
- des contrats d'affacturage sans recours aux États-Unis et en Europe pour respectivement 15 millions US\$ et 30 millions € ;
- des contrats d'affacturage avec recours et des prêts à l'export pour 25,1 millions US\$ au Chili (soit environ 24,2 millions €) ;
- un prêt bancaire de 24,3 milliards de pesos chiliens au Chili également (soit environ 23,6 millions €) ;
- des lignes de crédit non confirmées aux États-Unis, pour 37 millions US\$ (soit environ 35,6 millions €).

Au 31 décembre 2024, la position des financements est la suivante :

- la ligne de crédit du contrat syndiqué est mobilisée à hauteur de 187 millions € ;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 6 millions € ;
- les financements Bpifrance se montent à 10,2 millions € ;
- les lignes d'affacturage sans recours sont mobilisées en Europe pour un montant de 6,1 millions € ;
- les lignes d'affacturage avec recours sont mobilisées au Chili pour un montant de près de 15 millions US\$;
- le montant du prêt bancaire au Chili s'élève à 24,3 milliards de pesos chiliens ;
- les lignes de crédit de notre filiale aux États-Unis sont tirées à hauteur de 24 millions US\$.

Les financements de la maison mère sont assortis d'un *covenant* financier qui nous impose de respecter le ratio financier annuel calculé sur la base des comptes consolidés annuels et correspondant à l'endettement net consolidé¹ sur l'*Ebitda* consolidé².

Au 31 décembre 2024, nous respectons les clauses de ratio financier puisque celui-ci s'établit à 0,59, le situant ainsi sous la limite du *covenant* financier contractuel qui s'élève à 3,75.

¹pour le calcul du *covenant*, l'endettement net consolidé désigne la somme des autres passifs financiers courants et non courants, soit les postes comptables suivants : emprunts, concours bancaires, intérêts courus non échus passifs, dettes relatives aux contrats de location, participation, instruments dérivés de taux et de change, et autres ; diminuée du montant des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes de dépôts à terme, et des instruments dérivés de change et de taux actifs tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés annuels

²L'*Ebitda* consolidé désigne sur la base des comptes consolidés annuels, le résultat d'exploitation de l'exercice comptable considéré au sens des principes comptables applicables aux comptes consolidés, majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises et des dividendes reçus de filiales non consolidées

Nos capacités de financement sont suffisantes pour permettre le financement de nos besoins en trésorerie.

Effectifs du Groupe

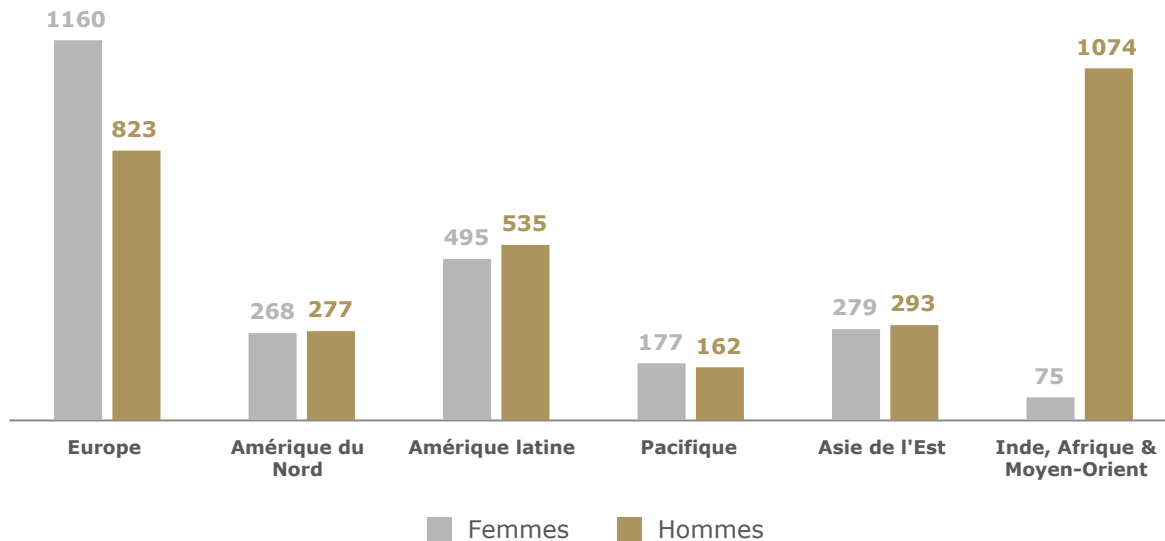
À fin décembre 2024, Virbac compte 5 620 collaborateurs à périmètre constant, répartis dans 38 pays, dont 2 454 femmes (43,7%) et 3 164 hommes (56,3%).

35,3% de notre effectif est implanté en Europe dont 1 565 (27,9%) collaborateurs en France.

Avec les nouvelles acquisitions, l'effectif total du Groupe est d'environ 6 365 collaborateurs à fin décembre.

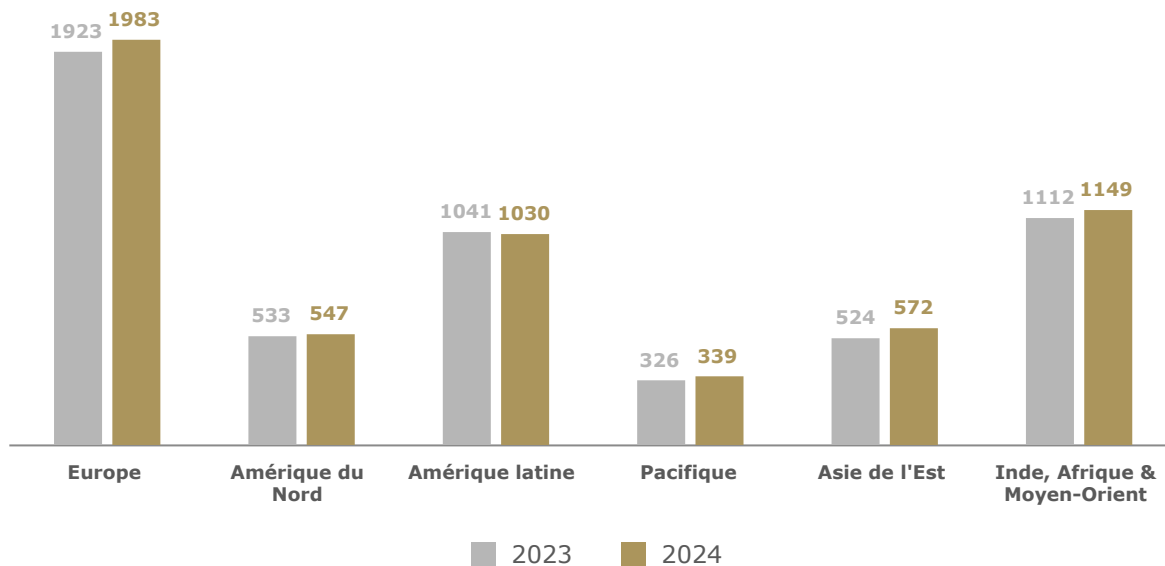
Les effectifs inscrits au 31 décembre 2024 augmentent de +2,9% par rapport à ceux inscrits au 31 décembre 2023 à périmètre comparable et de 16,6% à périmètre réel (estimation).

Répartition des effectifs du Groupe par genre (hors nouvelles acquisitions)



À noter que suite à une réorganisation managériale de nos zones, l'Inde est désormais incluse dans la zone Inde, Afrique & Moyen-Orient (IMEA) et non plus en Asie. La France est quant à elle désormais dans la zone Europe. L'information comparative au 31 décembre 2023 a été retraitée conformément.

Évolution des effectifs du Groupe par région



Évolution des effectifs par fonction

Fonction	2024		2023	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Production	1 933	34,4%	1 852	33,9%
Administration	757	13,5%	745	13,6%
Commercial & marketing	2 285	40,7%	2 225	40,8%
Recherche & développement	645	11,5%	637	11,7%
Total	5 620	100,0%	5 459	100,0%

ANALYSE DES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de la société mère Virbac s'élève à 412,2 millions € au 31 décembre 2024 contre 378,5 millions € en 2023 soit une hausse de 33,7 millions € (8,9%).

La part du chiffre d'affaires réalisée par Virbac avec les filiales du Groupe représente 90,6% des ventes totales. Les 9,4% restants correspondent aux ventes directes de Virbac dans les pays où la société ne possède pas de filiale. En 2024, les deux segments sont en croissance. Celui des animaux de compagnie est principalement impacté par la hausse des ventes de vaccins et de produits de la gamme dentaire. Le segment des animaux d'élevage affiche une croissance plus modérée, la baisse des ventes de produits ruminants étant contrebalancée par les ventes du segment porcs.

Le résultat financier à fin décembre 2024 s'élève à 235,1 millions € soit une augmentation de 172,3 millions € par rapport à l'année 2023. Cette variation s'explique essentiellement par la reprise de provision pour dépréciation des titres de participation d'un montant de 103,8 millions € en 2024 contre 0,7 million € en 2023. Par ailleurs, les revenus globaux concernant les titres de participation ont augmenté de 76 millions €. Concernant les opérations de change, l'impact global net est une charge de 1,3 million € par rapport à l'année 2023.

Le résultat exceptionnel 2024 s'élève à -5 millions €, soit une baisse de 1,1 million € par rapport à l'exercice 2023. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de 0,6 million € de la mise au rebut d'immobilisations et par l'augmentation de 0,5 million € des amortissements dérogatoires suite à la mise en service d'un nouveau projet.

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices (Virbac société mère)

en €	2020	2021	2022	2023	2024
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	10 572 500	10 572 500	10 572 500	10 572 500	10 488 325
Nombre d'actions existantes	8 458 000	8 458 000	8 458 000	8 458 000	8 390 660
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	293 640 198	381 107 380	410 827 124	378 528 235	412 200 210
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	170 788 570	91 943 145	109 824 774	85 713 826	165 242 610
Impôts sur les bénéfices	-5 708 101	1 588 411	2 647 524	-12 902 953	-1 603 430
Participation des salariés	—	—	—	—	—
Dotations aux amortissements et provisions	25 373 801	22 004 574	109 479 720	37 325 018	-66 968 008
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	151 122 870	68 350 160	-2 302 470	61 291 761	233 814 048
Résultat à distribuer	6 343	10 572	11 165	11 165	12 166
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant amortissements et provisions	20,87	10,68	12,67	11,66	19,88
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	17,87	8,08	-0,27	7,25	27,87
Dividende attribué à chaque action	0,75 €	1,25 €	1,32 €	1,32 €	1,45 €
Personnel					
Effectif moyen des salariés	1 106	1 153	1 196	1 311	1 346
Montant de la masse salariale	59 029 640	62 636 560	67 249 477	73 129 009	79 718 803
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	29 132 678	32 782 699	33 238 984	34 006 058	41 041 344

Un dividende de 11 165 k€ (soit 1,32 € par action) a été versé au titre des résultats de l'exercice 2023.

Charges non déductibles

Les charges non déductibles fiscalement au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, composées de loyers de véhicules, s'élèvent à 582 431 € au titre de l'exercice 2024.

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement de l'article L225-209 du Code de commerce.

Sur l'exercice 2023, 67 343 actions propres ont été acquises dans le cadre du programme de rachat et de réduction du capital social. Suite au conseil d'administration du 13 septembre 2024, 67 340 actions de 1,25 € de nominal ont fait l'objet d'une annulation. Le capital social a été en conséquence réduit d'un montant de 84 175 €.

Au 31 décembre 2024, Virbac possédait au total 16 066 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 4 070 768 € hors frais, soit un coût moyen de 253,38 € par titre.

Concernant le contrat d'animation, celui-ci a été clôturé sur l'exercice, les 14 537 actions propres qui en faisaient parties ont été transférées pour les plans de performance.

Un nouveau plan de performance a été constitué en 2024 (voir note B10 des comptes sociaux).

Délais de paiement

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, l'information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société mère Virbac est présentée ci-après.

Délais de paiement des fournisseurs

■ Au 31 décembre 2024

Article D4411.-1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4 877					726
Montant total hors taxe des factures concernées	29 236 445	1 157 574	518 008	262 715	60 382	1 998 679
Pourcentage du montant total hors taxe des achats de l'exercice	7,1%	0,3%	0,1%	0,1%	—%	0,5%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	117					
Montant total des factures exclues	486 092					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés par les fournisseurs (contrats/factures) Délais légaux : -					

■ Au 31 décembre 2023

Article D4411.-1 : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	4 407					711
Montant total hors taxe des factures concernées	29 710 655	1 859 956	157 456	-110 765	549 414	2 456 061
Pourcentage du montant total hors taxe des achats de l'exercice	10,8%	0,7%	0,1%	0,0%	0,2%	0,9%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	94					
Montant total des factures exclues	178 150					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés par les fournisseurs (contrats/factures) Délais légaux : -					

Délais de paiement des clients

■ **Au 31 décembre 2024**

Article D. 4411.-2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	993					242
Montant total hors taxe des factures concernées	85 379 895	1 601 973	1 345 044	1 118 553	7 182 330	11 247 900
Pourcentage du montant total hors taxe des ventes de l'exercice	20,1%	0,4%	0,3%	0,3%	1,7%	2,7%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	24					
Montant total des factures exclues	3 319 262					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés par les fournisseurs (contrats/factures) Délais légaux : -					

■ **Au 31 décembre 2023**

Article D. 4411.-2 : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)
[A] Tranches en retard de paiement						
Nombre de factures concernées	956					316
Montant total hors taxe des factures concernées	86 835 508	5 593 035	1 309 474	419 187	10 880 672	18 202 368
Pourcentage du montant total hors taxe des ventes de l'exercice	22,2%	1,4%	0,3%	0,1%	2,8%	4,6%
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	26					
Montant total des factures exclues	420 559					
[C] Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : délais accordés par les fournisseurs (contrats/factures) Délais légaux : -					

RAPPORT DE DURABILITÉ

À la suite de la transposition en droit français de la directive européenne 2022/2464/UE du 14 décembre 2022 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (*Corporate sustainability reporting directive* dite *CSRD*) par l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et le décret n°2023-1394 du 30 décembre 2023, Virbac publie son rapport de durabilité en pages 10 à 119 du rapport annuel.

Cette déclaration présente la gouvernance, la stratégie, la gestion des impacts, risques et opportunités ainsi que les indicateurs et cibles liés aux sujets matériels de durabilité de Virbac. Elle intègre également les requis du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit règlement Taxinomie), qui établit un cadre pour faciliter les investissements durables au sein de l'Union européenne. À noter que Virbac n'a pas d'actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées (article L22-10-25,2°).

PERSPECTIVES 2025

En 2025, nous prévoyons à ce stade une croissance du chiffre d'affaires à taux et périmètre constants entre 4 et 6%. L'impact de l'acquisition de Sasaeah devrait représenter un point de croissance supplémentaire en 2025. Le ratio "résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions" (Ebit ajusté) sur chiffre d'affaires devrait se consolider au niveau de celui de 2024 à périmètre constant soit autour de 16%. Cette prévision tient compte de la poursuite de l'augmentation volontaire de nos investissements en R&D par rapport au chiffre d'affaires, qui représenteront en 2025 environ +0,3 point de pourcentage par rapport à 2024. En outre, l'impact de l'acquisition Sasaeah devrait être globalement neutre sur le résultat opérationnel en 2025.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le calendrier prévisionnel pour 2025 est le suivant :

- 16 janvier 2025 après bourse, communication du chiffre d'affaires annuel 2024 ;
- 13 mars 2025 après bourse, communication des résultats annuels 2024 ;
- 15 avril 2025 après bourse, communication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 ;
- 19 juin 2025, assemblée générale annuelle ;
- 16 juillet 2025 après bourse, communication du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2025 ;
- 12 septembre 2025 après bourse, communication des résultats du premier semestre 2025 ;
- 16 octobre 2025 après bourse, communication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2025 ;
- 15 janvier 2026 après bourse, communication du chiffre d'affaires annuel 2025.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Au 31 décembre 2024

en k€	Deloitte					Novances - David & Associés Réseau Moore				
	Commissariat aux comptes		Réseau	Total		Commissariat aux comptes		Réseau	Total	
Émetteur	222,5	96%	—	—%	222,5	61,4	100%	—	—%	61,4
Filiales intégrées globalement	8,4	—%	737,6	100%	746,1	—	—%	27,2	100%	27,2
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés	231,0	100%	737,6	93%	968,6	61,4	100%	27,2	100%	88,5
Émetteur	—	—	—	—%	—	—	—%	87,5	—%	—
Filiales intégrées globalement	—	—%	53,4	100%	53,4	—	—%	—	—%	—
Services autres que la certification des comptes¹	—	—%	53,4	7%	53,4	—	—%	87,5	—%	87,5
Total honoraires	231,0	100%	791,0	100%	1 022,0	61,4	100%	114,7	24%	176,0

¹les services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'émetteur, entité consolidante, et à ses filiales correspondent aux éléments suivants :

- rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ;
- attestations portant sur le calcul du ratio financier (*covenant* bancaire)

Au 31 décembre 2023

en k€	Deloitte					Novances - David & Associés Réseau Nexia				
	Commissariat aux comptes		Réseau		Total	Commissariat aux comptes		Réseau		Total
Émetteur ¹	202,5	96%	—	—%	202,5	61,4	100%	—	—%	61,4
Filiales intégrées globalement	8,4	—%	756,0	100%	764,4	27,0	—%	74,9	100%	101,9
Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés	211,0	84%	756,0	98%	967,0	88,3	99%	74,9	100%	163,2
Émetteur	39,9	100%	—	—%	39,9	1,1	—%	—	—%	—
Filiales intégrées globalement	—	—%	12,9	100%	12,9	—	—%	—	—%	—
Services autres que la certification des comptes²	39,9	16%	12,9	2%	52,8	1,1	—%	—	—%	—
Total honoraires	250,9	100%	768,9	100%	1 019,8	89,4	99%	74,9	100%	163,2

¹Les honoraires de l'émetteur incluent cette année un coût supplémentaire engendré par les diligences spécifiques liées à la cyberattaque

²les services autres que la certification des comptes fournis par les commissaires aux comptes à l'émetteur, entité consolidante, et à ses filiales correspondent aux éléments suivants :

- attestation de présence portant sur la Déclaration de performance extra-financière (DPEF) ;
- attestations portant sur le calcul du ratio financier (*covenant* bancaire)

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Depuis une décision de l'assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2020 notre société a pris la forme de société anonyme à conseil d'administration, en lieu et place de la forme à conseil de surveillance et directoire.

Le premier conseil d'administration qui s'est réuni immédiatement après l'assemblée générale a décidé, à l'unanimité, de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le conseil d'administration a ensuite nommé Sébastien Huron en qualité de directeur général, Habib Ramdani en qualité de directeur général délégué et Marc Bistuer en qualité de directeur général délégué – pharmacien responsable. Ces mandats ont été renouvelés par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 décembre 2023 et Marc Bistuer a été désigné personne qualifiée (anciennement pharmacien responsable). À la suite de la démission de Sébastien Huron, le conseil d'administration du 13 septembre 2024 a nommé Habib Ramdani en qualité de directeur général par intérim, et ce le temps pour le conseil d'administration de recruter le prochain directeur général. Compte tenu des circonstances exceptionnelles et du caractère transitoire de cette situation, Habib Ramdani a conservé le bénéfice de son contrat de travail correspondant à ses fonctions de directeur des Affaires Financières du Groupe qu'il exerce sous la supervision de la présidente du conseil d'administration (cf. tableau de synthèse des exceptions faites aux recommandations du Code Afep-Medef, page 162).

Le présent rapport a été soumis au comité d'audit, dont les recommandations ont été prises en compte, et a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 12 mars 2025.

Le rapport fait référence aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Afep et le Medef (Code Afep-Medef), lequel avait été adopté par l'ancien conseil de surveillance comme code de référence. Ce choix n'a pas été remis en cause par le conseil d'administration. Le Code Afep-Medef est consultable sur internet à l'adresse suivante : www.afep.com.

Conformément aux recommandations de l'AMF, un tableau de synthèse situé page 162 reprend les dispositions du Code Afep-Medef qui n'ont pas été retenues par la société et en explique les raisons.

LES ORGANES DE LA GOUVERNANCE

Notre gouvernance repose sur des principes qui contribuent à maintenir l'équilibre nécessaire à la performance et au bon développement du groupe Virbac.

Séparation des pouvoirs et collégialité

Depuis le 15 décembre 2020, la société a adopté une organisation intégrant une direction générale et un conseil d'administration, aujourd'hui la forme de gouvernance la plus courante pour les sociétés françaises cotées en bourse. Cette organisation répond au souhait d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et de supervision. Elle implique un dialogue régulier et efficace entre la direction générale et le conseil d'administration ainsi qu'une confiance mutuelle.

La collégialité est un principe d'organisation clé de notre gouvernance. Le fonctionnement des deux organes, conseil d'administration et direction générale, repose sur la recherche d'une position partagée par leurs membres respectifs et sur une prise de décision collective, résultat d'un véritable travail d'équipe. Cette organisation garantit efficacité et réactivité tout en étant en ligne avec les codes de gouvernance en vigueur et notamment le Code Afep-Medef auquel nous nous référons pour améliorer régulièrement nos pratiques dans ce domaine.

Des dirigeants engagés et expérimentés

Notre gouvernance s'appuie sur des organes sociaux resserrés, composés de personnes fortement et durablement engagées. Leur expérience professionnelle couvre de nombreux aspects de la gestion courante d'un grand groupe international. En dehors de l'administrateur représentant les salariés et d'une administratrice, tous les administrateurs sont des dirigeants d'entreprise ayant une longue expérience de la gestion opérationnelle de sociétés internationales.

L'engagement des membres des instances dirigeantes, qu'il s'agisse du conseil d'administration ou de la direction générale, repose sur une implication dans la durée, au service de la stratégie à long terme du Groupe. Par ailleurs, l'implication des membres du conseil d'administration de Virbac ne se limite pas à leur participation active au cours des débats formels du conseil. Elle prend également la forme d'échanges informels réguliers et de réunions *ad hoc* ponctuelles lorsque les circonstances l'exigent.

TABLEAU DES MANDATAIRES SOCIAUX

Société anonyme à conseil d'administration		
Mandataires sociaux exécutifs	Dirigeants mandataires sociaux exécutifs	<ul style="list-style-type: none"> . Directeur général par intérim : Habib Ramdani . Directeur général délégué, personne qualifiée (anciennement pharmacien responsable) : Marc Bistuer
Mandataires sociaux non exécutifs	Dirigeant mandataire social non exécutif	. Présidente du conseil d'administration et administratrice : Marie-Hélène Dick-Madelpuech
	Administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> . Pierre Madelpuech, vice-président ; . Philippe Capron ; . Olivier Charmeil ; . Solène Madelpuech ; . Cyrille Petit, représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil ; . Luc Thielland, représentant des salariés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration

	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions au 31.12.2024	Position au sein du conseil d'administration			Participation à des comités du conseil
					Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	
Marie-Hélène Dick-Madelpuech Présidente du conseil	60 ans	Féminin	Française	1 635		Année de 1 ^{ère} nomination : 1998	2027	Comité des nominations et des rémunérations
Pierre Madelpuech Vice-président	64 ans	Masculin	Française	110		Année de 1 ^{ère} nomination : 1995	2025	Comité d'audit
Philippe Capron	66 ans	Masculin	Française	442		Année de 1 ^{ère} nomination : 2004	2026	Comité d'audit
Olivier Charmeil	62 ans	Masculin	Française	10	Administrateur indépendant	Année de 1 ^{ère} nomination : 2023	2026	Comité des nominations et des rémunérations
Solène Madelpuech	31 ans	Féminin	Française	10		Année de 1 ^{ère} nomination : 2017	2027	
Cyrille Petit Représentant permanent de Cyrille Petit Conseil	54 ans	Masculin	Française	260	Administrateur indépendant	Année de 1 ^{ère} nomination : 2019 Représentant permanent de Cyrille Petit Conseil depuis mars 2020	2025	. Comité d'audit . Comité des nominations et des rémunérations
Luc Thielland Représentant des salariés	35 ans	Masculin	Française	N/A	N/A	Année de 1 ^{ère} nomination : 2024	octobre 2027	
Censeur								
Rodolphe Durand	53 ans	Masculin	Française	N/A	N/A	Année de 1 ^{ère} nomination : 2021	2025	

Profil, expérience et mandats des membres du conseil d'administration - situation arrêtée au 31 décembre 2024

Marie-Hélène Dick-Madelpuech, présidente du conseil d'administration

• Âge et nationalité	60 ans, de nationalité française
• Première nomination	1998
• Échéance du mandat	2027
• Actions détenues au 31.12.2024	1 635

Administratrice, présidente du conseil d'administration et présidente du comité des nominations et des rémunérations du conseil d'administration depuis décembre 2020.

Précédemment présidente du conseil de surveillance et du comité des rémunérations du conseil de surveillance.

Docteur vétérinaire et diplômée du MBA HEC, dirigeante du groupe Panpharma spécialisé dans le domaine des médicaments injectables destinés aux établissements de santé.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours

Mandats échus

Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :

· présidente de la Fondation d'Entreprise Virbac (France).

Mandats et fonctions hors Groupe ayant été exercés au cours des cinq dernières années mais qui ne sont plus en cours à ce jour : néant.

Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :

- présidente et directrice générale de la société Okelen, SA (France) ;
- représentante permanente de la société Okelen qui préside la société Panmedica, SAS (France) ;
- présidente du conseil d'administration de la société Panpharma, SA (France) ;
- gérante associée de la société civile Ilouet (France) ;
- administratrice de la société Panpharma Australia Pty Limited (Australie) ;
- administratrice de la société Panpharma UK Limited (Royaume-Uni) ;
- co-gérante de la société civile immobilière Samakeur MH (France) ;
- gérante de la société civile Investec (France) ;
- co-gérante de la société civile Du Regard (France) ;
- co-gérante de la société Okolline (France).

Aucune des sociétés ci-dessus mentionnées n'est cotée en bourse.

· administratrice et présidente du comité des rémunérations, nominations et gouvernance et membre du comité RSE de la société Beneteau (France), cotée à la bourse de Paris.

Pierre Madelpuech, vice-président du conseil d'administration

• Âge et nationalité	64 ans, de nationalité française
• Première nomination	1995 (à titre personnel) et 2005 (en qualité de représentant permanent de la société Asergi). De nouveau nommé à titre personnel en 2017
• Échéance du mandat	2025
• Actions détenues au 31.12.2024	110

Administrateur, vice-président du conseil d'administration et membre du comité d'audit du conseil d'administration depuis décembre 2020.

Préalablement représentant permanent de la société Asergi, membre du conseil de surveillance jusqu'au 5 septembre 2017. Puis, vice-président et membre du comité d'audit du conseil de surveillance, nommé par cooptation par le conseil de surveillance du 5 septembre 2017 en remplacement de la société Asergi, démissionnaire.

Ingénieur Ensam et diplômé du MBA HEC. Pierre Madelpuech dirige plusieurs sociétés qu'il contrôle.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours	Mandats échus
<p>Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :</p> <p>néant</p>	<p>Mandats et fonctions hors Groupe ayant été exercés au cours des cinq dernières années mais qui ne sont plus en cours à ce jour :</p> <p>. gérant de la société ART'PRO, SARL (France).</p>
<p>Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> . gérant de la société Asergi, SARL (France) ; . administrateur de la société Panpharma, SA (France) ; . administrateur de la société Okelen, SA (France) ; . directeur général de la société Panmedica, SAS (France) ; . gérant de la société Arteis Développement, SARL (France) ; . directeur général de la société RPG, SAS (France) ; . gérant associé de la société civile immobilière Igresa (France) ; . gérant de la société Crearef, SARL (France) ; . gérant de la société Crea Négoce, SARL (France) ; . gérant de la société Color'I, SARL (France) ; . gérant de la société civile P2LM (France) ; . président de la société Fra Angelico, SAS (France) ; . co-gérant de la société civile Du Regard (France) ; . co-gérant de la société civile immobilière Okolline (France) ; . gérant de la société civile SERG1 (France). <p>Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.</p>	

Philippe Capron, administrateur

• Âge et nationalité	66 ans, de nationalité française
• Première nomination	2004
• Échéance du mandat	2026
• Actions détenues au 31.12.2024	442

Administrateur, président du comité d'audit du conseil d'administration. Précédemment, membre du conseil de surveillance, président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations du conseil de surveillance.

Diplômé d'HEC et de l'Institut d'études politiques de Paris, Philippe Capron est ancien élève de l'ENA et a été inspecteur des finances.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours	Mandats échus
Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe : néant	Mandats et fonctions hors Groupe ayant été exercés au cours des cinq dernières années mais qui ne sont plus en cours à ce jour : . administrateur d'Econocom Group SA/NV (Belgique), société cotée à la bourse Euronext Bruxelles ; . directeur général de la SAS Perella Weinberg Partners France.
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : . administrateur de la SAS Perella Weinberg Partners France ; . président de la SAS BREMZ. Aucune des sociétés ci-dessus mentionnées n'est cotée en bourse. . administrateur indépendant et président du comité d'audit de la société Econocom Group SE, société cotée à la bourse Euronext Bruxelles.	

Olivier Charmeil, administrateur indépendant

• Âge et nationalité	62 ans, de nationalité française
• Première nomination	2023
• Échéance du mandat	2026
• Actions détenues au 31.12.2024	10

Administrateur nommé par cooptation par le conseil d'administration du 21 décembre 2023 en remplacement de la société OJB Conseil, représentée par Olivier Bohuon, démissionnaire. Membre du comité des nominations et des rémunérations du conseil d'administration.

Diplômé d'HEC-Paris et de l'Institut d'études politiques de Paris, son expérience est la suivante :

. 1989 : Banque de l'Union Européenne, département Fusions & Acquisitions ;
 . depuis 1994 : diverses fonctions au sein du groupe Sanofi (responsable du Développement des Affaires de Sanofi Pharma ; directeur financier pour l'Asie, vice-président du Développement Opérations Internationales, président et directeur général de Sanofi Synthélabo France ; senior vice-président en charge de l'intégration entre Sanofi et Aventis ; senior vice-président Asie/Pacifique & Japon pour Sanofi Aventis ; vice-président exécutif Vaccins et directeur général de Sanofi Pasteur).

Liste des mandats exercés

Mandats en cours	Mandats échus
Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe : néant	Mandats et fonctions hors Groupe ayant été exercés au cours des cinq dernières années mais qui ne sont plus en cours à ce jour : néant.
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : . gérant de la société civile immobilière La Jonchée (France) ; . gérant de la société civile immobilière La Coronette (France) ; . gérant de la société civile immobilière Kermaria (France) ; . membre du conseil d'administration de la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA). Aucune des sociétés ci-dessus mentionnées n'est cotée en bourse. . vice-président exécutif de la division Médecine Générale et membre du comité exécutif de Sanofi SA, cotée à la bourse de Paris ; . administrateur de la société GenOway SA (France), cotée à la bourse de Paris.	

Solène Madelpuech, administratrice

• Âge et nationalité	31 ans, de nationalité française
• Première nomination	2017
• Échéance du mandat	2027
• Actions détenues au 31.12.2024	10

Administratrice du conseil d'administration.
Précédemment membre du conseil de surveillance, nommée par cooptation par le conseil de surveillance du 5 septembre 2017 en remplacement de Jeanine Dick, démissionnaire.

Diplômée du *BSc en Management* de la *Warwick business school* et d'un Master en Management de la *London business school*.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours	Mandats échus
Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :	Mandats et fonctions hors Groupe ayant été exercés au cours des cinq dernières années mais qui ne sont plus en cours à ce jour :
néant	
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :	
<ul style="list-style-type: none"> · co-gérante de la société civile immobilière Samakeur MH (France) ; · membre du conseil de surveillance de la société civile Investec (France) ; · directrice Transformation, Integration and Alliance Management de la société Theramex HQ UK Limited (Royaume-Uni). 	<ul style="list-style-type: none"> · directrice générale Royaume-Uni de Sight Diagnostics (Royaume-Uni).
Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.	

Cyrille Petit, représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil, administrateur indépendant

• Âge et nationalité	54 ans, de nationalité française
• Première nomination	2019 (à titre individuel) et 2020 (en qualité de représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil)
• Échéance du mandat	2025
• Actions détenues par la société Cyrille Petit Conseil au 31.12.2024	260

Administrateur, membre du comité d'audit du conseil d'administration et membre du comité des nominations et des rémunérations depuis le 18 mars 2022.

Précédemment, membre du conseil de surveillance (à titre individuel et depuis le 19 mars 2020 en qualité de représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil) membre du comité d'audit du conseil de surveillance.

Diplômé d'HEC- Paris, son expérience professionnelle est la suivante :

- depuis 2019 directeur développement et stratégie chez Bracco Group ;
- 2019 conseil en Stratégie et Fusions-Acquisitions ;
- 2012-2018 Smith & Nephew plc : directeur du développement et président Global Business Services. Membre du comité exécutif ;
- 2008-2012 General Electric Transportation : directeur du développement Monde. Membre du conseil de direction ;
- 2002-2008 General Electric Healthcare : directeur du développement.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours	Mandats échus
Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :	Mandats et fonctions hors Groupe ayant été exercés au cours des cinq dernières années mais qui ne sont plus en cours à ce jour :
néant	
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :	
<ul style="list-style-type: none"> · président de Cyrille Petit Conseil, SAS (France) ; · gérant de la société civile immobilière Caducée (France) ; · gérant de la société civile immobilière Berteaux 2000 (France) ; · gérant de la société civile immobilière Familiale du Manoir de Kerminizy (France) ; · gérant de la société civile immobilière Happy Family (France) ; · administrateur de Blue Earth Diagnostics Ltd (Royaume-Uni) ; · administrateur de Blue Earth Therapeutics Ltd (Royaume-Uni) ; · administrateur de Bracco Horizons Ltd (Royaume-Uni) ; · administrateur de Euromedica A.E (Grèce). 	<ul style="list-style-type: none"> · administrateur de Flowonix Inc (États-Unis) ; · administrateur de Reapplix A/S (Danemark) ; · administrateur de Blue Earth Diagnostics Inc (États-Unis).
Aucune des sociétés sus mentionnée n'est cotée en bourse.	
· <i>director</i> de Polerean Imaging PLC (Royaume-Uni), société cotée sur le marché <i>AIM</i> de la bourse de Londres.	

Luc Thielland, administrateur représentant les salariés

• Âge et nationalité	35 ans, de nationalité française
• Première nomination	2024
• Échéance du mandat	Octobre 2027
• Actions détenues au 31.12.2024	Aucune

Diplômé en BTS de biochimie, d'une licence de biotechnologie et titulaire d'un mastère Chef de projet, Luc Thielland, salarié chez Virbac depuis presque quinze ans, a été chargé du *change control* à l'Assurance Qualité et occupe à présent les fonctions d'acheteur.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours	Mandats échus
Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe : néant	Mandats et fonctions hors Groupe ayant été exercés au cours des cinq dernières années mais qui ne sont plus en cours à ce jour : néant.
Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe : néant.	

Organisation du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de sept administrateurs dont un administrateur représentant les salariés.

Les règles de nomination des membres du conseil d'administration sont légales et statutaires (article 10 des statuts). Les principales mesures relatives à ces règles sont décrites ci-après.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, qui peut les révoquer à tout moment.

Un administrateur personne physique ne peut pas être nommé ou son mandat ne peut être renouvelé dès lors qu'il ou elle a atteint l'âge de 70 ans.

Chaque administrateur, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés, doit être propriétaire, ou devenir propriétaire dans les trois mois de sa nomination, d'au moins dix actions sous la forme nominative.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Le renouvellement des mandats se fait par roulement de telle sorte qu'un renouvellement régulier des membres du conseil se fasse par fractions aussi égales que possible. Par exception, aux fins du roulement, l'assemblée générale ordinaire peut désigner un administrateur pour une durée d'un ou deux ans.

Tout membre sortant est rééligible.

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou de plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire, qui sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Tout administrateur s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en cette qualité et notamment celles qui sont relatives à la limitation du nombre de mandats sociaux qu'il est autorisé à détenir.

Conformément à l'article L225-27-1 du Code de commerce, le conseil d'administration comprend un administrateur représentant les salariés lorsque le nombre d'administrateurs est égal ou inférieur à huit et deux administrateurs représentant les salariés lorsque le nombre d'administrateurs est supérieur à huit membres.

Le ou les administrateurs représentant les salariés sont désignés par le Comité social économique, conformément aux stipulations légales et réglementaires.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs ont l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflits d'intérêts, même potentielle, conformément au règlement intérieur du conseil d'administration en son article 4.4 dont l'extrait est ci-après reproduit :

"Chaque administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la société, indépendamment de tout autre intérêt.

Chaque administrateur doit veiller à ne pas exercer d'activité qui le mettrait dans une situation de conflits d'intérêts avec la société.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil d'administration ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
 - soit ne pas assister à la réunion du conseil d'administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du conseil doit démissionner."

Ces règles s'appliquent également au(x) censeur(s).

Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre, et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation, soit en téléconférence.

Il est convoqué par la présidente, ou le vice-président en cas d'empêchement de la présidente, ou par le directeur général en cas d'empêchement de la présidente et du vice-président, par tous moyens, même verbalement.

Le directeur général peut également demander à la présidente de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander à la présidente de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil d'administration.

Les administrateurs peuvent également se réunir au cours de l'année pour des sessions informelles de travail et de réflexion.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par la présidente du conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président. En cas d'absence de la présidente et du vice-président, le conseil d'administration désigne, pour chaque séance, celui de ses membres qui doit la présider.

Sont réputés présents, dans les limites prévues par la loi, pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, conférence téléphonique ou par tout autre moyen qui viendrait à être reconnu par la législation en vigueur.

Un administrateur peut se faire représenter à une réunion par un autre administrateur qui ne peut détenir plus d'un mandat.

Le conseil d'administration se réunit généralement en présence du directeur général et du directeur général délégué assurant la fonction de directeur des Affaires Financières afin de pouvoir bénéficier de toutes les informations nécessaires à l'ordre du jour. Exceptionnellement, les réunions du 18 décembre 2024 ainsi que du 12 mars 2025 se sont tenues uniquement en présence du directeur général par intérim lequel assure également la direction des Affaires Financières du Groupe.

Lorsque le conseil d'administration doit délibérer sur des sujets concernant les membres de la direction générale, il est demandé aux membres de la direction générale présents de se retirer de la réunion, afin que le conseil d'administration puisse débattre et délibérer hors leur présence. En mars 2024 et 2025, une partie des réunions du conseil d'administration relatives à l'évaluation de la performance se sont tenues hors la présence de la direction générale (du directeur général et du directeur général délégué assurant la fonction de directeur des Affaires Financières en mars 2024 et du directeur général par intérim en mars 2025).

Au cours de l'année 2024, le conseil d'administration s'est réuni six fois.

Information du conseil d'administration

Conformément à l'article 2.2 du règlement intérieur les documents permettant aux administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs dans un délai raisonnable avant la réunion du conseil d'administration, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En dehors des réunions, les administrateurs reçoivent toutes informations importantes relatives à la société.

Les administrateurs évaluent eux-mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, s'il y a lieu, toutes les informations complémentaires qu'ils jugent utiles.

Le conseil d'administration est régulièrement informé par la présidente de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la société.

Les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la société, y compris hors la présence des dirigeants mandataires sociaux, mais en les informant préalablement.

Tout nouvel administrateur peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la société et du Groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activité.

Le conseil d'administration peut, au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition de la présidente, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Évaluation du fonctionnement du conseil

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, afin d'améliorer l'efficacité de ses travaux, le conseil d'administration procède chaque année à une évaluation de son fonctionnement, notamment au travers de la revue de sa composition, de son organisation et de ses comités et au moins une fois tous les trois ans, à une évaluation formalisée qui peut être mise en œuvre avec l'aide d'un consultant extérieur. Cette évaluation formalisée vise trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil et des comités ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil.

En application des recommandations mises en places par le Code Afep-Medef, Cyrille Petit, représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil, administrateur indépendant et membre du comité des nominations et des rémunérations, a effectué une évaluation formalisée du conseil d'administration au début de l'année 2024. L'évaluation a été réalisée par le biais d'un questionnaire transmis à tous les administrateurs dont la synthèse a été rendue lors de la réunion du comité des nominations et des rémunérations du 8 mars 2024 et présentée et discutée lors du conseil d'administration du 15 mars 2024.

L'évaluation a notamment été réalisée sur la base des huit réunions du conseil qui se sont tenues en 2023 (quatre réunions trimestrielles en présentiel et quatre réunions exceptionnelles par visioconférence organisées compte tenu des projets d'acquisitions et de la cyberattaque), avec la présence de tous les administrateurs et censeurs.

Concernant la composition du conseil d'administration, l'évaluation a montré que les administrateurs apprécient la grande diversité de profils de très haut niveau et les compétences et expériences diverses des membres du conseil.

Concernant le fonctionnement du conseil et les travaux des comités, les administrateurs trouvent que la collaboration est bonne et que les échanges sont constructifs grâce notamment à une écoute réciproque. Il a d'ailleurs été souligné que le nombre restreint d'administrateurs facilite les discussions, l'engagement et les prises de décision. Les administrateurs sont satisfaits du travail des comités et considèrent que ces instances fonctionnent et renvoient des sujets de manière détaillée, avec une restitution claire et concise au conseil d'administration. Les administrateurs estiment également que les informations reçues en vue des réunions sont excellentes et transmises suffisamment à l'avance. Par ailleurs, les introductions du directeur général sur la marche des affaires en début de séance du conseil sont fortement appréciées par les administrateurs.

Les administrateurs soulignent l'importance de :

- (i) mieux structurer les réunions du conseil qui se tiennent par visioconférence afin de faciliter la prise de parole de tous les administrateurs ;
- (ii) mettre en place un document de référence synthétisant tout projet d'acquisition soumis à l'approbation préalable du conseil d'administration ;
- (iii) continuer à transmettre aux administrateurs des veilles de presse et des notes analytiques du marché de la santé animale ;
- (iv) assurer le suivi de la mise en place des normes *CSRD* par le comité d'audit avec une restitution annuelle au conseil d'administration ;
- (v) mettre en place un suivi annuel des hauts potentiels par le comité des nominations et des rémunérations ;
- (vi) faire intervenir des experts externes pour préparer certains nouveaux domaines ou thématiques comme par exemple l'intelligence artificielle ou certaines évolutions technologiques.

Par ailleurs, lors de la réunion du 6 mars 2025, le comité des nominations et des rémunérations a examiné les résultats de l'évaluation annuelle du conseil d'administration menée par Cyrille Petit. Globalement, les administrateurs estiment que le conseil fonctionne de manière transparente et performante avec une forte participation de ses membres aux réunions en présentiel ce qui facilite les échanges. Les administrateurs constatent que l'arrivée d'Olivier Charmeil a beaucoup apporté, notamment sur les aspects stratégiques et internationaux. Les administrateurs apprécient la mise en place d'une veille régulière sur le marché de la santé animale ainsi que le partage de diverses analyses. Concernant les axes d'amélioration, suivant la demande des administrateurs, il a été convenu avec la direction générale la mise en place d'un suivi annuel, par le comité des nominations et des rémunérations, des hauts potentiels/talents ainsi que des plans de succession pour les plus hauts cadres.

Conventions réglementées

Conformément à l'article L22-10-12 du Code de commerce, le conseil d'administration a mis en place une procédure de contrôle interne des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales afin d'évaluer régulièrement que ces conventions satisfont et continuent de satisfaire à ces conditions.

La procédure pour apprécier si les conventions peuvent être considérées comme des conventions courantes et normales s'applique lorsqu'une convention a été conclue directement ou par personne interposée :

- entre la société et son directeur général ou l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs, ou entre la société et un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L233-3 du Code de commerce, ou entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise ;
- entre la société et une autre société du Groupe, autre qu'une société détenue à 100% par la société, dont l'un des dirigeants au sens de l'article L225-38 du Code de commerce est aussi le directeur général, un directeur général délégué ou un administrateur de la société.

La méthodologie utilisée pour évaluer si ces conventions sont des opérations courantes conclues à des conditions normales, est la suivante :

- la direction des Affaires Financière et la direction Juridique se réunissent chaque fois que cela est nécessaire afin d'examiner ces nouvelles conventions et la pertinence des critères retenus pour la distinction entre conventions courantes et réglementées, et en ce qui concerne les conventions en cours, examinent s'il y a lieu ou pas de les requalifier, en raison de circonstances pouvant entraîner la modification des critères retenus lors de la conclusion ;
- si les conventions sont qualifiées de conventions réglementées, la procédure prévue par la législation s'appliquera sous la supervision de la direction Juridique ;

- la liste et les informations concernant ces conventions courantes en cours, sont transmises une fois par an, au conseil d'administration, afin de lui permettre d'évaluer, quand il le juge nécessaire, si les conventions remplissent toujours ces conditions normales et courantes ;
- conformément à la loi, les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Politique d'échelonnement des mandats des membres du conseil d'administration

Un échelonnement des mandats des membres du conseil d'administration a été organisé afin de se conformer aux recommandations du Code Afep-Medef.

Règlement intérieur du conseil d'administration

Le conseil d'administration nommé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 décembre 2020 a, lors de sa première réunion du 15 décembre 2020, adopté son règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été amendé par le conseil d'administration lors de ses réunions en date du 21 mars 2023 ainsi que du 12 mars 2025.

Le règlement intérieur régit le fonctionnement du conseil et de ses comités, les attributions et pouvoirs du conseil. Le règlement intérieur précise également les droits et devoirs des membres du conseil d'administration et notamment les règles de déontologie qui leur sont applicables. Il prévoit, également, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, les cas d'approbation préalable par le conseil d'administration.

Le règlement intérieur est publié sur le site <https://corporate.virbac.com/fr/home/discover-virbac/governance.html>.

Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration délibère sur toutes questions relevant de ses attributions légales et réglementaires.

Il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il propose, le cas échéant, toute évolution statutaire qu'il estime opportune.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la société, y compris les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale. Il décide les opérations importantes et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration remplit les principales missions suivantes :

- il choisit le mode d'organisation de sa gouvernance (dissociation ou unicité des fonctions de président et de directeur général) ;
- il nomme et révoque les dirigeants mandataires sociaux ;
- il fixe la rémunération du président, du directeur général, et des directeurs généraux délégués ;
- il autorise l'octroi des cautions, avals et garanties ;
- il autorise, préalablement à leur conclusion, les conventions réglementées ;
- il met en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions ;
- il arrête les comptes annuels sociaux et consolidés, les situations intermédiaires, les documents de gestion prévisionnelle ;
- il arrête les termes du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- il convoque et arrête l'ordre du jour des assemblées générales des actionnaires ;
- il approuve le budget annuel ;
- il vérifie la qualité et la sincérité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché financier, notamment à travers les états financiers et le rapport annuel ;
- il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, environnementales, financières ou technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale ;
- il est informé de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels l'entreprise est confrontée y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence ;
- il s'assure, le cas échéant, de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence et reçoit toutes les informations nécessaires à cet effet ;
- il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité au sein de l'entreprise ;
- il délibère sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre tous les salariés et entre les femmes et les hommes ;
- il détermine, sur proposition de la direction générale, des objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes et décrit la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que les objectifs de cette politique, leurs modalités de mise en œuvre et les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé, et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles les objectifs n'auraient pas été atteints, et les mesures prises pour y remédier ;
- il valide les modalités de mise en œuvre de la stratégie en matière de responsabilité sociale et environnementale et le plan d'action tel que proposé par la direction générale, et ensuite annuellement les résultats obtenus. Il examine l'opportunité, le cas échéant, d'adapter le plan d'actions ou de modifier les objectifs au vu notamment de l'évolution de la stratégie de l'entreprise, des technologies, des attentes des actionnaires et de la capacité économique à la mettre en œuvre ;
- il décide de la création de comités ;

- il est saisi pour approbation préalable de toute opération jugée majeure au niveau du Groupe, d'investissement, de croissance organique, d'acquisition externe, de cession, ou de restructuration interne, en particulier si elle se situe hors de la stratégie annoncée de la société.

Autorisations préalables du conseil d'administration

Sans préjudice des dispositions légales relatives aux autorisations qui doivent être consenties par le conseil (conventions réglementées, cautions avals et garanties), sont soumises à autorisation préalable du conseil en raison de leur nature ou de leur caractère significatif :

- les acquisitions ou cessions d'actifs, ou les investissements non-inscrits au budget annuel d'investissements d'un montant unitaire supérieur à 30 millions d'euros, ou, pour les investissements inférieurs à ce seuil, conduisant au dépassement d'une enveloppe pluriannuelle cumulée de 30 millions d'euros pour un même projet ;
- les questions et/ou opérations affectant de façon substantielle la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son périmètre d'activité ;
- les opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes sociaux ou sur les comptes consolidés du Groupe et notamment (dans le cadre des autorisations pouvant être données par l'assemblée générale des actionnaires) l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'instruments de dette de marché ;
- l'attribution aux salariés d'instruments de motivation donnant accès au capital de la société, notamment d'actions sous condition de performance (dans le cadre des autorisations pouvant être données par l'assemblée générale des actionnaires).

Le conseil d'administration détermine chaque année le montant des autorisations permanentes données au directeur général et relatives aux cautions, avals, garanties et sûretés consenties par Virbac (intra-groupe ou concédées pour garantir les obligations de tiers français ou étrangers).

Procédure concernant la succession des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2022 a approuvé la procédure établie pour la succession des dirigeants mandataires sociaux. Il est notamment prévu qu'en cas de départ non anticipé et soudain de dirigeants mandataires sociaux une liste de candidats potentiels est établie (et révisée le cas échéant), le temps, si nécessaire, de procéder à des recrutements. La politique de succession telle qu'établie en 2022 a été revue en 2025 et ses modalités restent inchangées.

Procédure pour la sélection des futurs administrateurs indépendants

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2022 a approuvé la procédure pour la sélection des futurs administrateurs indépendants et notamment leurs profils et leurs compétences, ainsi que les modalités de recrutement. Au titre de cette procédure, il est prévu que les administrateurs et le(s) censeur(s) se réuniront pour définir le profil du futur administrateur indépendant et que le directeur général sera également consulté à cet égard. Une fois le profil défini, les membres du conseil d'administration pourront proposer des candidats potentiels et le comité des nominations et des rémunérations élargira les recherches auprès d'un cabinet spécialisé, le cas échéant.

Relation du conseil d'administration avec les actionnaires

Le Code Afep-Medef dans son article 4.4 prévoit que les relations des actionnaires avec le conseil d'administration, notamment sur les sujets de gouvernement d'entreprise, peuvent être confiées au président du conseil d'administration ou, le cas échéant, à l'administrateur indépendant référent.

La société n'a pas souhaité désigner un administrateur référent. Les relations avec les actionnaires, notamment sur les sujets de gouvernement d'entreprise, sont assurées, à la demande de la présidente du conseil d'administration, par la direction Financière du Groupe.

Critères d'indépendance des administrateurs

Le conseil d'administration, lors de la réunion du 12 mars 2025, a examiné les critères d'indépendance de ses administrateurs selon les critères du Code Afep-Medef.

Critères d'indépendance énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef :

Critère 1 : salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son Groupe ;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

Critère 4 : lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : durée de mandat supérieure à douze ans

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du Groupe.

Critère 8 : statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a débattu de l'existence ou non de liens significatifs entre les administrateurs considérés comme indépendants et la société ou l'une des sociétés du Groupe.

Le conseil d'administration a constaté qu'aucun de ces administrateurs n'entretient directement ou indirectement de relations d'affaires avec la société ou le Groupe et en particulier qu'aucun n'est "client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement" de la société ou du Groupe et qu'aucun n'a noué d'intérêt particulier ou de liens privilégiés avec le Groupe ou ses dirigeants.

En conséquence, le conseil d'administration a confirmé que Cyrille Petit, représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil et Olivier Charmeil remplissent l'ensemble des critères d'indépendance visés par le Code Afep-Medef.

Tableau récapitulatif des critères appliqués à chaque administrateur au 12 mars 2025

Critères	Marie-Hélène Dick-Madelpuech	Pierre Madelpuech	Solène Madelpuech	Philippe Capron	Olivier Charmeil	Cyrille Petit représentant permanent de Cyrille Petit Conseil
Critère 1 : salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2 : mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : lien familial	X	X	X	✓	✓	✓
Critère 5 : commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : durée de mandat supérieure à douze ans	X	X	✓	X	✓	✓
Critère 7 : statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : statut de l'actionnaire important	X	✓	✓	✓	✓	✓

Dans ce tableau "✓" représente un critère d'indépendance satisfait et "X" représente un critère d'indépendance non satisfait. L'administrateur représentant les salariés n'est pas comptabilisé en application du Code Afep-Medef.

Politique de diversité appliquée au conseil d'administration

Afin que les travaux du conseil d'administration se poursuivent dans les meilleures conditions possibles et continuent à gagner en qualité, les administrateurs restent attentifs à ce que le conseil soit composé de membres indépendants, compétents, disposants d'une expérience internationale, francophones, en activité professionnelle de préférence dans l'industrie pharmaceutique ou dans un domaine proche, et disponibles pour assister aux réunions du conseil qui se tiennent, de préférence, de manière physique.

Le conseil d'administration estime sa composition équilibrée et diversifiée notamment en termes d'indépendance (deux administrateurs indépendants sur six - l'administrateur représentant les salariés n'est pas comptabilisé en application du Code Afep-Medef), de représentation des femmes et des hommes (deux administratrices), des âges de ses membres (entre 31 et 66 ans), de variété des durées des mandats allant de 29 ans à deux récentes nominations, de qualifications (écoles de commerces, d'ingénieur, vétérinaires) et expériences professionnelles et internationales. Le détail des compétences et des expertises pour chacun des administrateurs, validé par le conseil d'administration, est résumé dans le tableau ci-après.

	Marie-Hélène Dick-Madelpuech	Pierre Madelpuech	Solène Madelpuech	Philippe Capron	Olivier Charmeil	Cyrille Petit représentant permanent de Cyrille Petit Conseil	Luc Thielland
Direction d'entreprise	✓	✓		✓	✓	✓	
Expertise internationale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Expertise financière	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Stratégie et fusions-acquisitions	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Connaissance de l'industrie pharmaceutique et vétérinaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Expertise vétérinaire	✓						
Recherche et innovation	✓				✓	✓	
Digital/e-commerce		✓	✓		✓		✓
RSE/RH/talents	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

Il est enfin précisé qu'aucun administrateur ne cumule son mandat avec un contrat de travail dans le groupe Virbac (à l'exclusion de l'administrateur représentant les salariés).

Changements intervenus au cours de 2024 dans la composition du conseil d'administration et des comités

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	. Sylvie Gueguen	. Olivier Charmeil (ratification par l'assemblée générale du 21 juin 2024 de la nomination par cooptation du 21 décembre 2023) . Luc Thielland (désignation par le Comité social et économique)	. Marie-Hélène Dick-Madelpuech . Solène Madelpuech
Comité d'audit	NA	NA	NA
Comité des nominations et des rémunérations	NA	. Olivier Charmeil (confirmation de la nomination au sein du comité à la suite de la ratification par l'assemblée générale du 21 juin 2024 de sa nomination aux fonctions d'administrateur)	. Marie-Hélène Dick-Madelpuech

Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est assisté dans ses travaux par deux comités, un comité d'audit et un comité des nominations et des rémunérations, qui ont un pouvoir consultatif et exercent leur activité sous la responsabilité du conseil d'administration qui, seul, a le pouvoir légal de prendre des décisions et demeure responsable de l'accomplissement de ses missions.

Conformément à l'article 2.2 du règlement intérieur les documents permettant aux administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs dans un délai raisonnable avant la réunion du conseil d'administration, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité. La même règle est suivie pour les réunions du comité d'audit.

Conformément à l'article 6 alinéa 4 du règlement intérieur, les comités peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la société, après en avoir informé la présidente du conseil d'administration ou le conseil d'administration lui-même et à charge d'en rendre compte au conseil.

Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas, et rend compte de ses missions à la séance du conseil d'administration la plus proche.

Conformément à l'article 2.3 du règlement intérieur le conseil d'administration traite des sujets relatifs à la responsabilité sociale et environnementale. Par conséquent, il n'a pas été procédé à la constitution d'un comité dédié spécifiquement aux sujets de responsabilité sociale et environnementale (cf. tableau de synthèse des exceptions faites aux recommandations du Code Afep-Medef, page 162). Le comité d'audit, au travers de ses missions prévues par la loi et le règlement intérieur, assiste le conseil d'administration dans ce domaine.

Le comité d'audit

Outre les missions du comité d'audit prévues par la loi, le comité d'audit est chargé :

- de s'assurer du suivi du processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables, financières et en matière de durabilité ainsi que de la revue des comptes annuels sociaux et consolidés ;
- de la revue périodique de la cartographie des risques majeurs du Groupe ;
- de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de suivre et de revoir le programme d'audit interne mis en œuvre par la société ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- du suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission ;
- de s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance ;
- d'approuver la fourniture par les commissaires aux comptes de services non interdits autres que la certification des comptes ;
- de rendre compte au conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a décidé de nommer en qualité de membre du comité d'audit :

- Philippe Capron, président ;
- Pierre Madelpuech ;
- Cyrille Petit en qualité de représentant de la société Cyrille Petit Conseil.

Les administrateurs précités ont les qualifications nécessaires pour être membres de ce comité. Ils ont tous les trois des compétences financières et comptables, qu'ils ont développées dans le cadre de leurs expériences professionnelles (inspecteur des finances, banquier d'affaires, consultant en fusions-acquisitions, etc.). Ils ont également une bonne connaissance des procédures comptables et financières du Groupe.

La composition du comité d'audit a été confirmée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 mars 2024, nonobstant la non indépendance de Philippe Capron qui a été maintenu comme membre et président du comité d'audit compte tenu de sa grande expertise en matière financière et de son expérience à ce poste (cf. tableau de synthèse des exceptions faites aux recommandations du Code Afep-Medef, page 162).

Le comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2024. Tous les membres du comité d'audit ont assisté à l'ensemble des réunions.

Au cours de l'année 2024, le comité d'audit a examiné les comptes annuels 2023 et les comptes semestriels 2024. Il a procédé à la validation des informations financières et s'est prononcé sur le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice qui lui ont été soumises, soit par les commissaires aux comptes, soit par les membres de la direction générale.

Le comité d'audit a également pris acte de l'avancement des dispositions prises par la direction générale pour s'assurer de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle interne, identifier les risques de toutes natures et mettre en place les dispositifs jugés nécessaires pour en assurer la maîtrise. Cette revue des risques concerne notamment les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les engagements hors bilan. Le comité d'audit a, en outre, revu les synthèses des différents audits et suivi d'audits réalisés au cours de l'année 2023 et partiellement en 2024. Enfin, il a validé le plan d'action 2025 proposé par la direction de l'audit interne.

Le directeur général et des membres de la direction financière participent aux réunions du comité d'audit à la demande de ses membres pour la présentation des comptes, des risques et pour répondre à leurs questions. Ensuite, à la demande du comité, ils sortent de la réunion afin de permettre aux membres du comité d'audit d'interroger les commissaires aux comptes et de délibérer hors de leur présence.

Les commissaires aux comptes peuvent participer à des réunions du comité d'audit lorsque leur présence a été jugée nécessaire par ce comité.

Le comité des nominations et des rémunérations

Le comité des nominations et des rémunérations a pour principales missions :

- de formuler des propositions et d'examiner les candidatures aux postes d'administrateurs ou de membres de la direction générale ;
- organiser une procédure pour la sélection des futurs administrateurs indépendants ;
- de veiller à la mise en place d'un plan de succession pour les membres de la direction générale ;
- de formuler des recommandations et propositions concernant la rémunération des membres de la direction générale ;
- d'être informé de la politique générale des ressources humaines du Groupe et plus spécifiquement la politique de rémunération des principaux dirigeants du Groupe ;
- d'examiner les propositions et conditions d'attribution des plans d'actions de performance ;
- de formuler des propositions concernant les montants des rémunérations (anciennement jetons de présence) des membres du conseil d'administration.

À la suite du renouvellement du mandat d'administratrice de Marie-Hélène Dick-Madelpuech ainsi que de la ratification de la nomination d'Olivier Charmeil aux fonctions d'administrateur par l'assemblée générale du 21 juin 2024, le conseil d'administration du 13 septembre 2024 a confirmé la composition du comité des nominations et des rémunérations suivante :

- Marie-Hélène Dick-Madelpuech, présidente ;
- Cyrille Petit en qualité de représentant de la société Cyrille Petit Conseil ;
- Olivier Charmeil.

Le comité des nominations et des rémunérations est composé majoritairement d'administrateurs indépendants et présidé par la présidente du conseil d'administration. Les administrateurs ont réaffirmé leur confiance en l'impartialité de Marie-Hélène Dick-Madelpuech dans l'exercice de ses fonctions. Ils soulignent qu'elle ne se prononce pas sur sa propre rémunération, mais uniquement sur celle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et agit en tant que présidente du comité dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société (cf. tableau de synthèse des exceptions faites aux recommandations du Code Afep-Medef, page 162).

Le directeur général est associé aux travaux du comité en ce qui concerne la mission de la nomination des membres de la direction générale déléguée et des instances de direction, ainsi qu'à l'élaboration du plan de succession de ces directions. Le directeur général accompagne également le comité dans le cadre de la procédure de sélection des nouveaux administrateurs. Le directeur général n'assiste pas aux réunions, ou aux parties de réunions, dont l'objet est sa propre rémunération.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'année 2024. Tous les membres du comité des nominations et des rémunérations ont assisté à ces réunions.

Lors de ces réunions, les sujets traités ont été :

- l'examen de la performance 2023 des membres de la direction générale (dirigeants mandataires sociaux exécutifs) au titre de leur rémunération variable ;
- la politique de rémunération 2024 des membres de la direction générale ;
- la revue des rémunérations des principaux dirigeants du Groupe ;
- la mise en place d'un nouveau plan d'actions gratuites ;
- la revue du plan de succession ;
- l'élaboration des conditions de départ de Sébastien Huron à la suite de sa démission ainsi que l'organisation de sa succession.

Les censeurs

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire peut nommer jusqu'à deux censeurs. Les censeurs assistent aux réunions du conseil d'administration avec une voix consultative et non décisionnaire et sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs. Ils reçoivent tous les documents communiqués aux administrateurs.

Le mandat de censeur de Rodolphe Durand a été renouvelé par l'assemblée générale du 21 juin 2024 pour une durée d'un an.

La société Xavier Yon Consulting Unipessoal Lda, représentée par Xavier Yon, n'a pas souhaité se présenter pour un nouveau mandat de censeur. Son mandat a donc pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 21 juin 2024.

Rodolphe Durand, censeur

• Âge et nationalité	53 ans, de nationalité française
• Première nomination	2021
• Échéance du mandat	2025

Titulaire d'un master en philosophie (Sorbonne), d'un master en finance et d'un doctorat en management (HEC-Paris), Rodolphe Durand a rejoint HEC Paris en 2004. Il est titulaire de la *Joly family chair in purposeful leadership* à HEC-Paris et directeur académique de l'institut Société et organisations.

Il a également dirigé le département Stratégie et Politique d'Entreprise (2009-2013), a été directeur académique du *MSc in strategic management* (2012-2015), et professeur invité à l'université de New York, à l'université de Cambridge et à la *London business school*. Il a aussi été chercheur invité à la *Harvard business school* (2012) et à l'*Insead* (2020).

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de la société est assumée par un directeur général qui n'est pas membre du conseil d'administration. Sa mission est d'assurer la direction stratégique et opérationnelle du Groupe. Le directeur général peut être assisté par des directeurs généraux délégués (entre un et cinq) nommés par le conseil d'administration. Il s'appuie également sur un comité de direction Groupe.

La direction générale, agissant dans le cadre des orientations stratégiques déterminées par le conseil d'administration, lui rend compte de ses actions et des résultats obtenus.

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 décembre 2023 avait renouvelé pour une durée de trois ans les mandats suivants Sébastien Huron (directeur général), Habib Ramdani (directeur général délégué) et de Marc Bistuer (directeur général délégué).

Le conseil d'administration du 13 septembre 2024 a pris acte des démissions de Sébastien Huron de son mandat de directeur général et d'Habib Ramdani de son mandat de directeur général délégué afin de nommer ce dernier aux fonctions de directeur général par intérim, le temps pour le conseil d'administration de mener le processus de recrutement du futur directeur général. Le mandat de Marc Bistuer est resté inchangé.

Répartition des missions

Jusqu'à la démission de Sébastien Huron, la répartition des fonctions et missions entre le directeur général et les directeurs généraux délégués était la suivante :

- Sébastien Huron assumait la supervision du Global Marketing et Market Development, des Opérations Commerciales Monde, des Opérations Industrielles, du Supply Chain et Sourcing Monde, de la Recherche et Développement Groupe, des Ressources Humaines Groupe, de la Communication Groupe, de la direction Créations, Affaires Réglementaires et portefeuille nouveaux produits, du business développement, de la division Petfood & Pet care, des ventes et marketing aquaculture et du *board office* ;
- Habib Ramdani était responsable de la politique financière du Groupe. Il assumait la supervision de la direction Financière, de la direction Juridique Groupe et de la direction des Systèmes d'Information Groupe ;
- Marc Bistuer, également personne qualifiée (anciennement pharmacien responsable), supervisait la direction de la Qualité et de la Conformité, la direction HSE, la direction RSE, la direction de la Conformité Juridique, la direction Assurances, Risques et Prévention et la direction des programmes *ERP/MES*.

Au 31 décembre 2024 et à la rédaction de ce rapport, Habib Ramdani cumule, pour une période provisoire, les fonctions et missions précitées du directeur général avec celles du directeur des Affaires Financières du Groupe. Les fonctions et missions de Marc Bistuer demeurent inchangées.

Informations personnelles des membres de la direction générale au 31.12.2024

	Informations personnelles des membres de la direction générale				Position au sein de la direction générale	
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions au 31.12.2024	Date initiale de nomination	Échéance du mandat
Habib Ramdani, directeur général par intérim	48 ans	Masculin	Française	1 675	Directeur général par intérim à compter du 27 septembre 2024	À la nomination d'un nouveau directeur général ou en décembre 2026 au plus tard
Marc Bistuer, directeur général délégué	63 ans	Masculin	Française	7 638	Directeur général délégué à compter du 15 décembre 2020	Décembre 2026

Profil, expérience et mandats des membres de la direction générale au 31.12.2024

Habib Ramdani, directeur général par intérim

• Âge et nationalité	48 ans, de nationalité française
• Première nomination	. en qualité de directeur général par intérim : septembre 2024 . en qualité de directeur général délégué : décembre 2020 . en qualité de membre du directoire : juin 2016
• Renouvellement du mandat	N/A
• Échéance du mandat	A la nomination d'un nouveau directeur général et en décembre 2026 au plus tard
• Actions détenues au 31.12.2024	1 675 actions inscrites au nominatif

Diplômé de l'École Centrale de Paris, a été nommé en qualité de directeur adjoint des Affaires Financières en date du 1^{er} février 2016, puis en qualité de directeur des Affaires Financières le 1^{er} avril 2016. Il a été ensuite nommé comme membre du directoire en juin 2016, puis comme directeur général délégué le 15 décembre 2020. Son mandat de directeur général délégué avait été renouvelé pour une durée de trois ans par le conseil d'administration le 12 décembre 2023. En septembre 2024, le conseil d'administration l'a nommé aux fonctions de directeur général par intérim, à titre provisoire, à la suite de la démission de Sébastien Huron.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours

Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :

- . président de la société Interlab, SAS (France) ;
- . représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Chile Spa (Chili) ;
- . représentant permanent de la société Virbac, administrateur de la société Virbac Patagonia Limitada (Chili) ;
- . administrateur de la société Virbac Corporation (États-Unis) ;
- . trésorier de la société PP Manufacturing corporation (États-Unis) ;
- . administrateur de la société Virbac (Thaïlande) Co. Ltd (Thaïlande) ;
- . administrateur de la société Virbac Asia Pacific Co. Ltd (Thaïlande) ;
- . administrateur de la société Fujita Pharmaceuticals Co. Ltd (Japon) ;
- . administrateur de la société Kyoto Biken Laboratories Inc. (Japon) ;
- . administrateur de la société Sasaeah Holding Co. Ltd (Japon) ;
- . administrateur de la société Sasaeah Pharmaceuticals Co. Ltd (Japon) ;

Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :

- . administrateur de la société Pharcor SAS (France), société non cotée en bourse.

Mandats échus

Mandats et fonctions hors Groupe ayant été exercés au cours des cinq dernières années mais qui ne sont plus en cours à ce jour : néant.

Marc Bistuer, directeur général délégué

• Âge et nationalité	63 ans, de nationalité française
. Première nomination	en qualité de directeur général délégué : décembre 2020
• Renouvellement du mandat	Décembre 2023
• Échéance du mandat	Décembre 2026
• Actions détenues au 31.12.2024	7 638 actions inscrites au nominatif

Docteur en pharmacie, option industrie, Marc Bistuer, directeur Qualité et Conformité Groupe, a été nommé en qualité de directeur général délégué et pharmacien responsable le 15 décembre 2020. Il a été réélu, en qualité de directeur général délégué pour une durée de trois ans ainsi que désigné comme personne qualifiée (anciennement pharmacien responsable) par le conseil d'administration le 12 décembre 2023.

Liste des mandats exercés

Mandats en cours

Mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :

- . administrateur de la société Holding Salut Animal (Chili) ;
- . administrateur de la société PP Manufacturing Corporation (États-Unis).

Mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe :

- . gérant de la société Estrade, SARL (France) ;
- . gérant de la SCI Incella (France).

Mandats échus

Mandats et fonctions hors Groupe ayant été exercés au cours des cinq dernières années mais qui ne sont plus en cours à ce jour : néant.

Changements intervenus dans la composition de la direction générale au cours de l'année 2024

	Départ	Nomination	Renouvellement
Direction générale	<ul style="list-style-type: none"> . Sébastien Huron : directeur général . Habib Ramdani : directeur général délégué 	<ul style="list-style-type: none"> . Habib Ramdani : directeur général par intérim 	

Le comité de direction groupe

La direction générale s'appuie sur le comité de direction Groupe.

Au 31 décembre 2024, le comité de direction Groupe est composé de sept membres : le directeur général par intérim, le directeur général délégué et cinq autres membres désignés par la direction générale. Il est composé de trois femmes et de quatre hommes. Ces membres collaborent étroitement et prennent leurs décisions de manière collégiale. Ce fonctionnement favorise la réflexion commune et le travail en équipe. Que ce soit pour la vision long terme ou les besoins opérationnels, les échanges entre les membres du comité de direction Groupe sont fréquents, ce qui permet d'atteindre un niveau de réactivité élevé dans la prise de décision.

Le comité de direction Groupe est composé des membres suivants :

- Habib Ramdani, directeur général par intérim et directeur des Affaires Financières Groupe ;
- Marc Bistuer, directeur Qualité et Conformité Groupe et directeur général délégué - personne qualifiée ;
- Nathalie Pollet, directrice Global Marketing & Market Development ;
- Sophie Favini, directrice des Opérations Commerciales Monde ;
- André Mathieu, directeur des Opérations Industrielles, Supply Chain et Sourcing Monde ;
- Bertrand Havrileck, directeur de la R&D Corporate Biologique et Pharmaceutique ;
- Francesca Cortella, directrice des Ressources Humaines Groupe.

Le comité de direction France

Le comité de direction France est composé au 31 décembre 2024 de dix-sept membres, incluant six femmes et onze hommes. Ce comité a un rôle de décision, de coordination et d'information sur tous les sujets qui concernent les sociétés françaises du Groupe et constitue un relais pour la diffusion de l'information dans les différents services. Le comité de direction France est présidé par le directeur général par intérim et est composé des membres suivants :

- directrice Global Marketing et Market Development ;
- directeur des Opérations Industrielles, Supply Chain et Sourcing Monde ;
- directeur de la R&D Groupe ;
- directrice des Ressources Humaines Groupe ;
- directeur Achats Groupe ;
- directrice de la Communication Groupe ;
- directeur Créations et Affaires Réglementaires ;
- directeur de la division Petfood & Pet care ;
- directrice financière ;
- directeur Global Supply Chain ;
- directeur HSE France ;
- directrice Juridique Groupe ;
- directeur des Opérations Industrielles France ;
- directeur des Systèmes d'Information Groupe ;
- directeur de zone Europe ;
- présidente de la filiale Virbac France.

Politique de mixité femmes/hommes au sein des instances dirigeantes

Dans le cadre de la loi "Rixain" du 24 décembre 2021 visant à accélérer la participation des femmes à la vie économique et professionnelle, le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2022 a demandé à la direction générale de mettre en place un plan d'action concernant la politique de mixité femmes/hommes dans les instances dirigeantes avec des objectifs fixés dans le temps, avec une échéance au 1^{er} mars 2029 au plus tard conformément à la législation applicable, et de régulièrement le tenir informé sur l'avancement de ce plan.

En ce qui concerne la politique de mixité femmes/hommes au sein des instances dirigeantes, le conseil d'administration, sur proposition de la direction générale, a déterminé un objectif de mixité au sein des instances dirigeantes précitées en cumul de 30% de sièges occupés par des femmes sur le total de sièges de ces deux instances.

La direction a informé le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 mars 2025 que cet objectif, à l'instar des années précédentes, est actuellement dépassé. Au 31 décembre 2024, le ratio de femmes au sein des deux instances dirigeantes précitées s'élevait à 37,78% (il était de 30,4% en 2021, de 31,25% en 2022 et 38,01% en 2023). Le conseil d'administration a constaté que même si le ratio a très légèrement baissé, il s'approche de l'objectif fixé à terme d'un ratio de mixité femmes/hommes de 40%. Il appartiendra à la direction générale de continuer à veiller à maintenir, autant que possible, ce ratio en conservant l'ambition de monter à 40% dans les années à venir notamment au moment du recrutement ou de remplacement des membres des instances dirigeantes.

Il est à noter que la réalisation de l'ambition fixée par le conseil d'administration est intervenue avant la mise en place des obligations découlant de la loi "Rixain", à savoir d'atteindre un objectif d'au moins 30% de femmes membres d'instances dirigeantes à partir du 1^{er} mars 2026 et de 40% à partir du 1^{er} mars 2029.

Par ailleurs, en 2024, le pourcentage de femmes parmi les 10% des postes à plus forte responsabilité au sein de l'Unité économique et sociale constituée autour de la société Virbac¹ s'élève à 37,3% pour le périmètre France. Même si ce ratio est également en augmentation puisqu'il est passé de 30% en 2021, à 34% en 2022, 35,4% en 2023 pour atteindre 37,3 % en 2024 (soit une progression de 24% entre 2021 et 2024), la société est consciente qu'un effort doit être fait pour améliorer le taux de représentativité des femmes parmi les 10% de postes à plus fortes responsabilités et que cela constitue un enjeu important pour les années à venir.

¹le ratio est calculé sur la totalité de l'effectif des collaborateurs des *gradings* D,E et F (correspondant aux postes à plus forte responsabilité) des sociétés Virbac, Virbac France, Virbac Nutrition, Virbac Diagnostics et Alfamed

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES EXCEPTIONS FAITES AUX RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF

Recommandations du Code Afep-Medef (le "Code")	Pratiques de la société et justifications	Référence
Cessation du contrat de travail en cas de mandat social (article 23 du Code)	Compte tenu des circonstances exceptionnelles de recherche d'un nouveau directeur général et du caractère transitoire de cette situation, le conseil d'administration a décidé qu'Habib Ramdani, directeur général par intérim, conservera le bénéfice de son contrat de travail correspondant à ses fonctions de directeur des Affaires Financières du Groupe (distinctes de son mandat de directeur général par intérim) qu'il continuera à exercer sous la supervision de la présidente du conseil d'administration.	page 167
Relations des actionnaires avec le conseil d'administration (article 4.4 du Code)	La société n'a pas souhaité désigner un administrateur référent. Les relations avec les actionnaires, notamment sur les sujets de gouvernement d'entreprise, sont assurées, à la demande de la présidente du conseil d'administration, par la direction Financière du Groupe.	page 151
Comité spécialisé en matière de responsabilité sociale et environnementale (article 16 du Code)	Le conseil d'administration a pris bonne note des termes du courrier du 13 novembre 2024 reçu du Haut comité de gouvernement d'entreprise sur ce point. Le conseil d'administration de Virbac a fait le choix de traiter, dans sa collégialité, directement les sujets RSE en accordant une importance majeure à la supervision directe des enjeux de durabilité. En outre, les missions de notre comité d'audit ont été élargies conformément à l'article L821-67 du Code de commerce et un auditeur de durabilité a été nommé. Le comité des nominations et des rémunérations propose également au conseil d'administration les objectifs RSE dans le cadre de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs. En outre, le censeur auprès du conseil d'administration est spécialiste reconnu dans le domaine de la stratégie d'entreprise avec une expertise accrue en matière de RSE. Enfin un comité de pilotage dédié à ces sujets a été mis en place pour renforcer l'impact de la direction RSE laquelle travaille en étroite collaboration avec le comité d'audit et effectue un reporting régulier auprès du conseil d'administration.	page 155
Composition du comité d'audit (article 17.1 du Code)	Le conseil d'administration a pris bonne note des termes du courrier du 14 octobre 2024 reçu de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du courrier du 13 novembre 2024 reçu du Haut comité de gouvernement d'entreprise sur ce point. Le conseil d'administration considère que les compétences de Philippe Capron en matière financière et comptable d'une part et sa connaissance du groupe Virbac et du secteur de la santé animale d'autre part lui permettent de disposer d'un regard critique objectif, sans que la durée de son mandat n'affecte ses travaux, recommandations ou votes. Le conseil d'administration a souhaité le maintenir au sein du comité d'audit pour profiter à plein de son apport critique, objectif et précieux.	page 155
Comité des nominations et des rémunérations - Comité en charge des rémunérations présidé par un membre indépendant et incluant un administrateur représentant les salariés comme membre (article 19.1 du Code)	Le conseil d'administration a pris bonne note des termes du courrier du 13 novembre 2024 reçu du Haut comité de gouvernement d'entreprise sur ce point. Le conseil d'administration a constitué un seul comité chargé de deux missions, à savoir des nominations et des rémunérations et souhaite conserver les modalités de présidence et de fonctionnement établies. Le conseil d'administrations estime que la présidente, administratrice non indépendante, exerce ses fonctions de manière impartiale et avec un regard critique objectif étant donné qu'elle n'est pas amenée à se prononcer sur sa propre rémunération mais sur celle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, qu'elle n'est pas elle-même mandataire social exécutif, et qu'elle préside ce comité dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société. Il est à noter également que les propositions faites par le comité des nominations et des rémunérations sont revues et discutées lors du conseil d'administration qui les entérine et auquel participe l'administrateur représentant les salariés.	page 156
Clause de non concurrence (article 25 du Code), Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (article 26 du Code)	Compte tenu de la vacance du poste de directeur général depuis le départ de Sébastien Huron en septembre 2024 et de la recherche en cours d'un successeur, à la rédaction de ce rapport, le conseil d'administration n'a pu définir une politique de rémunération pour le futur directeur général pour 2025 de façon détaillée. En tout état de cause, les modalités de l'accord de non-concurrence ainsi que de la politique de rémunération du futur directeur général seront construites sur les principes généraux applicables au sein de Virbac (cf. page 164) ainsi que conformément aux règles et usages en vigueur. Le choix du candidat et les modalités de l'offre qui lui sera faite seront arrêtés par le comité des nominations et rémunérations et soumis à la validation du conseil d'administration.	pages 164-166

MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les assemblées sont présidées par la présidente du conseil d'administration. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction. Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

La société se réserve le droit de modifier ces modalités pour l'assemblée générale qui se tiendra en 2025 si les conditions sanitaires, ou toute autre situation pouvant le justifier, l'exigent et ce, conformément aux dispositions législatives et réglementaires qui pourront être prises pour tenir compte de ces circonstances exceptionnelles.

Les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires consistent en la possibilité d'approuver ou de rejeter les comptes sociaux et les comptes consolidés, de fixer la répartition des bénéfices, de décider de la distribution d'un dividende, de nommer ou révoquer les membres du conseil d'administration, de désigner les commissaires aux comptes. L'assemblée générale ordinaire dispose, également, d'un droit de vote sur les rémunérations des mandataires sociaux. Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre des décisions telles que modifier les statuts, autoriser des opérations financières qui sont de nature à modifier le capital social, approuver ou rejeter des projets de fusion ou de scission, consentir ou rejeter des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou des plans d'attributions d'actions de performance. Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité et également par toute autre personne physique ou morale de son choix, ou bien de voter par correspondance. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Conformément à la loi, le droit pour les propriétaires d'actions de participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au plus tard au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de leurs comptes titres.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, et qui est annexée soit au formulaire de vote par correspondance ou de procuration, soit à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'assemblée générale, sauf délai plus court mentionné dans les avis de convocation.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L22-10-8 du Code de commerce, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, établit une politique de rémunération des mandataires sociaux.

Il est présenté ci-après les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants et mandataires sociaux.

Le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations prennent en compte et appliquent, les principes recommandés par le Code Afep-Medef, à savoir exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles, mesure. Ils veillent à ce que la politique de rémunération soit conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrive dans sa stratégie commerciale.

Il sera proposé à l'assemblée générale de voter la politique de rémunération des mandataires sociaux en raison de leur mandat, pour l'exercice 2025, telle que décrite ci-après, et d'approuver le descriptif des éléments de rémunérations versés ou attribués aux mandataires sociaux pour l'exercice 2024.

Il est précisé que le poste de directeur général est vacant depuis la démission de Sébastien Huron et que le comité des nominations et des rémunérations a été chargé d'identifier un successeur, ce processus étant actuellement en cours. Le conseil d'administration sera appelé à désigner le directeur général et approuver les différentes composantes de sa rémunération sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations dès qu'un candidat aura été identifié et sélectionné.

Politique de rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Principes généraux

Dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires, le conseil d'administration définit une politique de rémunération qui permet d'atteindre les objectifs suivants :

- attirer et retenir les meilleurs profils dont la société a besoin pour son développement. La rémunération proposée doit donc être compétitive, en adéquation avec les compétences nécessaires à la société et en ligne avec les pratiques du marché ;
- définir une structure de rémunération équilibrée, reflétant le niveau de responsabilité du dirigeant ;
- favoriser la performance et une croissance sur le long terme et aligner les intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec ceux de la société et de ses actionnaires. À ce titre, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est soumise à des conditions de performance ;
- prendre en compte les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de Virbac ;
- tenir compte des objectifs sociaux et environnementaux de la société. Les critères de performance intègrent des objectifs extra-financiers en matière sociale et environnementale de manière à favoriser un développement de la société respectueux de l'environnement et dans une approche à long terme.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, et est soumise au vote des actionnaires.

S'agissant des membres du conseil d'administration, l'assemblée générale détermine la somme globale annuelle allouée aux membres du conseil d'administration en rémunération de leurs fonctions d'administrateur et de censeur. Le conseil d'administration arrête ensuite les règles de répartition de cette somme annuelle globale.

S'agissant des dirigeants mandataires sociaux non exécutifs (présidente du conseil d'administration) et exécutifs (directeur général et directeurs généraux délégués), le comité des nominations et des rémunérations évalue constamment la politique de rémunération et étudie les adaptations à apporter à cette politique. Afin de prévenir les conflits d'intérêts, la présidente du conseil d'administration qui préside le comité des nominations et des rémunérations ne prend pas part aux travaux et au vote concernant sa propre rémunération.

Afin de préparer la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le comité des nominations et des rémunérations procède à une analyse des règles de gouvernance applicables et des évolutions en la matière et prend connaissance des attentes exprimées par les investisseurs.

L'élaboration de la politique de rémunération des mandataires sociaux est effectuée en tenant compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société. Le comité des nominations et des rémunérations et le conseil d'administration établissent une structure de rémunération des mandataires sociaux cohérente avec celle applicable aux principaux cadres de la société et du Groupe.

Le comité des nominations et des rémunérations examine en début d'année la politique de rémunération des administrateurs, de la présidente du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués. Il propose au conseil d'administration les différentes composantes de la politique de rémunération au regard des principes exposés précédemment.

Le comité des nominations et des rémunérations évalue également l'atteinte des différents objectifs fixés pour l'exercice précédent qui sera soumise à l'approbation du conseil d'administration. La part variable due au titre de l'exercice N est versée, le cas échéant, au cours de l'exercice N+1 après l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve d'un vote favorable des actionnaires.

La rémunération de long terme prend la forme d'attribution d'actions de performance, pour lesquelles le comité des nominations et des rémunérations propose le nombre d'actions de performance à allouer aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs et des critères ambitieux de performance. Les performances prises en compte ne sont pas liées à la performance d'autres entreprises ou d'un secteur de référence en raison du faible nombre d'éléments de comparaison fiables, la majorité des entreprises ayant une activité et une taille semblable à celle de Virbac étant, soit non cotées, soit des divisions ou des émanations de grands groupes pharmaceutiques cotés. Les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions de performance sont ainsi mesurées par rapport à des objectifs internes de résultat opérationnel consolidé et d'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture d'un plan afin de prendre en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices.

Si l'objectif est atteint, l'intégralité des actions de performance, inscrites au nominatif, est acquise. Dans le cas où il n'est pas atteint et pour certains plans, des modalités sont prévues permettant d'acquies un nombre plus faible

d'actions en fonction du pourcentage d'atteinte de l'objectif. Le conseil d'administration pourra modifier les conditions de performance en cas de circonstances exceptionnelles, ou en cas de mouvement stratégique affectant de manière structurante le périmètre des activités du Groupe.

Sur la base des travaux du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration :

- définit la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice en cours ;
- évalue la performance des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et arrête la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice précédent ;
- arrête, le cas échéant, les termes des plans d'intéressement long terme et procède à l'attribution des actions de performance au titre de l'exercice en cours.

Le processus de décision suivi pour la détermination de la politique de rémunération est également applicable en cas de révision.

L'ensemble des éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux seront soumis au vote de la prochaine assemblée générale de Virbac.

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, le conseil d'administration peut, en cas de circonstances exceptionnelles, déroger à l'application de la politique de rémunération à condition que la dérogation appliquée soit temporaire et conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Dans cette hypothèse, le conseil d'administration pourrait accorder un élément de rémunération non prévu ou retirer un élément de rémunération prévu dans la politique de rémunération préalablement approuvée par l'assemblée générale mais rendu nécessaire au regard de ces circonstances exceptionnelles.

Le conseil d'administration pourra également adapter la politique de rémunération si des circonstances imprévisibles ou exceptionnelles le justifient. Le recrutement d'un nouveau dirigeant mandataire social dans des conditions imprévues pourrait par exemple nécessiter une adaptation temporaire de certains éléments de rémunération existants ou la proposition d'éléments de rémunération nouveaux.

Dans de telles situations, le conseil d'administration prendra ses décisions sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations.

Politique de rémunération des administrateurs et des censeurs

Rémunération fixe et variable

L'assemblée générale fixe le montant annuel global maximum pouvant être alloué aux administrateurs et censeur(s) en rémunération de leur mandat.

Cette politique de rémunération fixe les critères de répartition de cette somme. Le mode de répartition des rémunérations intègre une part variable qui tient compte de la participation effective des administrateurs et censeur(s) aux réunions du conseil et des comités.

Il est pris en compte pour déterminer la répartition du montant annuel global maximum fixé par l'assemblée générale entre les administrateurs et le(s) censeur(s) les critères suivants :

- l'assiduité aux réunions formelles ;
- la présence ou pas aux comités du conseil.

Ainsi, le conseil d'administration du 16 mars 2021 a décidé que le montant de la rémunération de chaque membre du conseil d'administration pourrait varier en fonction de sa participation aux réunions du conseil (sur la base de quatre réunions par an) de la manière suivante :

- la présence à au moins 75% des réunions du conseil entraînera la perception de 100% de la rémunération ;
- la présence à 50% des réunions du conseil entraînera la perception de 75% de la rémunération ;
- la présence à 25% des réunions du conseil entraînera la perception de 50% de la rémunération.

Cette politique permet de promouvoir l'assiduité et la participation effective présenteielle des membres du conseil d'administration aux travaux du conseil et des comités. D'ailleurs, la durée des réunions ainsi que le taux de participation des membres élevé permettent d'affirmer que le mécanisme de répartition actuel garantit l'assiduité des membres aux réunions du conseil d'administration. De plus, l'implication des membres du conseil d'administration dans les activités d'administration de la société ne se limite pas à leur participation aux débats périodiques formels du conseil d'administration.

L'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2024 a alloué aux administrateurs et aux censeurs la somme globale de 230 000 €.

Il sera proposé au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025 d'allouer, pour l'exercice 2025, aux administrateurs et au censeur la somme globale de 231 000 €. Cette somme sera répartie par le conseil d'administration parmi ses administrateurs et le censeur selon les critères décrits dans la présente section.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée à certains membres du conseil d'administration pour toutes missions spécifiques qui leur sont confiées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine son montant.

Contrat de travail ou de prestations de services conclus avec la société

Aucun contrat de travail ou de prestations de services n'est conclu entre la société et les administrateurs ou le(s) censeur(s).

Politique de rémunération de la présidente du conseil d'administration

La rémunération de la présidente du conseil d'administration se compose :

- d'une somme fixe au titre de son mandat d'administrateur, dont le montant est calculé conformément aux critères applicables à l'ensemble des administrateurs tels que présentés précédemment ;
- d'une somme fixe au titre de ses fonctions de présidente, dont le montant est décidé par le conseil d'administration.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, la rémunération de la présidente du conseil d'administration se compose uniquement d'une rémunération fixe. La présidente du conseil d'administration ne dispose d'aucune rémunération variable (annuelle ou intéressement à long terme), d'aucun dispositif de retraite, prévoyance, ni d'indemnité post-mandat (indemnité de départ ou de non-concurrence).

Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a décidé de maintenir la rémunération de sa présidente inchangée par rapport à l'année précédente, soit une rémunération à hauteur de 125 000 €.

Politique de rémunération des membres de la direction générale

Politique de rémunération du directeur général (applicable en cas de nomination d'un nouveau directeur général)

En cas de nomination d'un nouveau directeur général, le conseil d'administration déterminera, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, dans le cadre de la présente politique de rémunération, les différentes composantes de sa rémunération totale, qui inclura une rémunération fixe, une rémunération variable et une rémunération de long terme.

En cas d'arrivée en cours d'exercice, les montants dus seront calculés *pro rata temporis* de la présence du nouveau dirigeant.

Le conseil d'administration se réserve la possibilité, dans l'hypothèse où un nouveau directeur général serait nommé, que celui-ci puisse bénéficier d'une indemnité de prise de fonctions et/ou d'une attribution exceptionnelle d'actions de performance pour compenser la perte des avantages dont il bénéficiait.

L'ensemble des éléments de la politique de rémunération du directeur général seront soumis au vote de la prochaine assemblée générale de Virbac.

À toutes fins utiles, il est précisé que la présente politique de rémunération du directeur général ne s'applique pas à Habib Ramdani, directeur général par intérim, mais exclusivement au cas particulier de la nomination d'un nouveau directeur général.

Contrat de travail

Le directeur général ne bénéficiera d'aucun contrat de travail.

Rémunération fixe

La rémunération fixe du directeur général sera le reflet des responsabilités, de l'expérience et des missions confiées.

Le montant de la rémunération fixe sera déterminé par le conseil d'administration, selon les principes généraux précédemment rappelés, et en cohérence avec les pratiques de la société.

À cette rémunération fixe pourra s'ajouter, le cas échéant, la rémunération perçue par le directeur général au titre de ses éventuelles fonctions d'administrateur exercées au sein d'une ou des filiale(s) du Groupe.

Rémunération variable

Le directeur général percevra une rémunération variable. Le montant cible que pourra représenter cette rémunération variable sera arrêté en cohérence avec les pratiques de rémunération de l'entreprise.

Le conseil d'administration définira les critères financiers et non-financiers permettant de déterminer la rémunération variable du directeur général ainsi que les objectifs à atteindre. Il s'assurera que les critères et les objectifs sont alignés avec les enjeux stratégiques et les priorités annuelles du Groupe. Il privilégiera les critères quantitatifs aux critères qualitatifs qui, lorsqu'ils existent, sous-tendront une part limitée de la rémunération variable. Enfin le conseil d'administration sera attentif à ce que les critères soient intelligibles et simples. Le conseil d'administration conservera toute latitude pour faire évoluer ces critères dans le cas où les circonstances le justifieraient.

Rémunérations de long terme

Le directeur général sera éligible à une rémunération de long terme sous forme d'attribution d'actions de performance en cohérence avec la pratique mise en place dans le Groupe pour les mandataires sociaux exécutifs et certains salariés et dont les objectifs de performance, les modalités d'attribution et le nombre d'actions seront définis par le conseil d'administration.

Rémunération exceptionnelle

En cas de circonstances particulières et sous réserve d'en justifier, le conseil d'administration se réserve la possibilité de verser une rémunération exceptionnelle.

Autres avantages

En *sus* des différents éléments de rémunération, le directeur général pourra bénéficier des avantages ci-dessous.

■ Véhicule de fonction

Le directeur général pourra bénéficier d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité des nominations et des rémunérations.

■ Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite

Le directeur général pourra bénéficier des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

■ Régime d'assurance chômage

Le directeur général pourra bénéficier du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).

Indemnités de départ contraint

Le conseil d'administration pourra décider d'octroyer une indemnité en cas de départ contraint du directeur général, conformément aux règles et usages en vigueur.

Indemnités de non-concurrence

Le conseil d'administration pourra décider d'octroyer une indemnité en contrepartie de l'engagement de non-concurrence du directeur général après la cessation de son mandat social, conformément aux règles et usages en vigueur.

Conformément aux règles et usages en vigueur, le cumul de l'indemnité de non concurrence et de l'indemnité de départ contraint ne pourra excéder le montant de deux années de rémunérations (fixes et variables annuelles) du directeur général.

Politique de rémunération du directeur général par intérim

La présente politique de rémunération s'applique au cas particulier d'Habib Ramdani, lequel cumule les fonctions de directeur général par intérim ainsi que de directeur des Affaires Financières du Groupe jusqu'au recrutement d'un nouveau directeur général.

Cette politique de rémunération englobe la rémunération fixe et variable à percevoir au titre du contrat de travail de directeur des Affaires Financières du Groupe ainsi qu'une rémunération fixe et variable complémentaire à percevoir au titre du mandat de directeur général par intérim.

En cas d'arrivée d'un nouveau directeur général en cours d'année, les montants dus au titre de l'exercice des fonctions de directeur général par intérim seront calculés *pro rata temporis* pour la période durant laquelle Habib Ramdani aura occupé ces fonctions.

L'ensemble des éléments de la politique de rémunération du directeur général par intérim seront soumis au vote de la prochaine assemblée générale de Virbac.

Contrat de travail

Compte tenu des circonstances exceptionnelles et du caractère transitoire de la situation, Habib Ramdani conserve le bénéfice de son contrat de travail correspondant à ses fonctions de directeur des Affaires Financières du Groupe (distinctes de son mandat de directeur général par intérim) qu'il continue à exercer sous la supervision de la présidente du conseil d'administration.

Le contrat de travail a été conclu en 2016 pour une durée indéterminée.

La durée de son préavis en cas de départ (notamment en cas de licenciement) est de trois mois.

Le montant de l'indemnité de licenciement est fixé conformément à la convention collective applicable, de la manière suivante :

- avant cinq ans de présence, les indemnités légales s'appliquent ;
- de cinq ans à dix ans de présence révolus : 0,3 mois de salaire de référence par année comprise dans la tranche ;
- à partir de onze ans de présence, l'indemnité est calculée par tranche d'ancienneté cumulatives, comme suit :
 - pour la tranche à partir de onze ans jusqu'à quinze ans de présence révolus : 0,6 mois de salaire de référence par année comprise dans la tranche ;

- pour la tranche au-delà de seize ans de présence : 1,2 mois de salaire de référence par année comprise dans la tranche.

Le salaire de référence est celui défini selon les dispositions légales en vigueur.

Rémunération fixe et rémunération variable

Pour l'exercice 2025, le conseil d'administration du 12 mars 2025 a décidé de fixer la rémunération fixe annuelle brute d'Habib Ramdani à la somme de 264 853 € au titre de son contrat de travail et à la somme complémentaire de 144 000 € au titre de son mandat de directeur général par intérim.

Le conseil d'administration a fixé le montant de la rémunération variable annuelle brute d'Habib Ramdani pour l'exercice 2025 à 105 941 € sur la base d'une atteinte à 100% des objectifs fixés, soit 40% de sa rémunération fixe au titre de son contrat de travail.

Le conseil d'administration a également fixé le montant de la rémunération variable annuelle brute d'Habib Ramdani pour l'exercice 2025 à 86 400 € sur la base d'une atteinte à 100% des objectifs fixés, soit 60% de sa rémunération fixe au titre de son mandat de directeur général par intérim.

Le montant effectif de la rémunération variable annuelle brute versée au titre de 2025 dépendra de la réalisation d'objectifs quantitatifs déterminés comme suit pour l'année 2025 :

Critères	Pondération (si tous les objectifs sont atteints à 100%)
Chiffre d'affaires Groupe tel que budgété	30 %
<i>Ebita</i> avant RDL tel que budgété	40 %
Niveau de désendettement tel que budgété	15 %
<i>Ebitda</i> de Sasaeah Holdings Co. Ltd et de ses filiales tel que budgété dans le plan d'acquisition de base de Virbac sur douze mois	5 %
Objectifs RSE	10 %

Objectifs RSE

Les deux objectifs en matière de RSE à atteindre sont les suivants :

- objectif climatique (50%) : définir un plan d'actions chiffrés sur la décarbonation du Groupe se traduisant par la fixation d'objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (*scopes* 1,2 et 3) en priorité pour les sites France, États-Unis, Australie, Mexique et du plan d'action associé d'ici le 31 décembre 2025 ;
- santé et sécurité des collaborateurs (50%) : ratio d'accidents avec arrêt de travail sur le nombre d'heures travaillées inférieur ou égal à 5.

La rémunération variable effectivement attribuée au titre de l'exercice 2025 sera fonction du niveau d'atteinte des objectifs et sera déterminée *a posteriori* par décision du conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations en tenant compte des règles ci-après.

Les règles d'attribution par rapport au pourcentage de l'objectif effectivement atteint sont les suivantes :

- le chiffre d'affaires Groupe : pas de prime en dessous de 95% de l'objectif ; 100 % de la prime à l'objectif, linéarité entre les deux ;
- *Ebita* avant RDL : pas de prime en dessous de 95% de l'objectif ; 100% de la prime à l'objectif, linéarité entre les deux ;
- désendettement : pas de prime en dessous de 100% de l'objectif ;
- *Ebitda* de Sasaeah Holdings Co. Ltd et de ses filiales tel que budgété dans le plan d'acquisition de base de Virbac sur douze mois : pas de prime en dessous de 95% de l'objectif ; 100% de la prime à l'objectif, linéarité entre les deux ;
- objectifs RSE : pas de prime en dessous de 100% de chaque objectif.

Il est précisé qu'en dessous de l'atteinte de 85% de l'objectif *Ebita* avant RDL ou en cas de résultat net part du Groupe négatif (hors éléments correspondant au résultat d'un *impairment test* ou test de dépréciation), toutes les primes ci-dessus pourront être annulées, même si certains objectifs sont atteints, à la discrétion du conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration pourra user d'un pouvoir discrétionnaire pour adapter et/ou modifier les critères et/ou leur grille de calcul, à la hausse comme à la baisse, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations en cas de survenance de circonstances particulières. Ces adaptations ne pourront en aucun cas aboutir à une augmentation du plafond que représente la rémunération variable annuelle par rapport à la rémunération fixe.

Au global, la rémunération variable d'Habib Ramdani, au titre de ses fonctions de directeur général par intérim, est plafonnée à 40% de sa rémunération annuelle fixe au titre de son contrat de travail et à 60% de sa rémunération fixe au titre de son mandat de directeur général par intérim.

En tout état de cause le paiement de la rémunération variable aura lieu, le cas échéant, après et sous réserve de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2026.

Rémunérations de long terme

Le directeur général par intérim est éligible à une rémunération de long terme sous forme d'attribution d'actions de performance mise en place dans le Groupe pour les mandataires sociaux exécutifs et certains salariés et dont les objectifs de performance, les modalités d'attribution et le nombre d'actions susceptible d'être attribué sont définis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a décidé l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance. En application de ce nouveau plan d'attribution d'actions de performance, il pourra être attribué un montant maximal de 800 actions à Habib Ramdani au titre de son contrat de travail.

Conditions du plan 2025 :

- bénéficiaires : le directeur général de Virbac ainsi que les salariés du groupe Virbac ;
- période de conservation : période minimale de deux ans (sauf cas d'invalidité ou de décès) durant laquelle les titres acquis doivent être conservés et ne peuvent donc pas être cédés, au-delà les actions sont cessibles, sous réserve des obligations de détention fixées par le conseil d'administration (page 186) ;
- indicateur de performance : formule liée au résultat opérationnel consolidé ajusté (*Ebita*) et à l'endettement net consolidé (dette nette) de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Cet indicateur, égal à $[(10 \times Ebita) - \text{dette nette}]$, sera calculé sur la base des comptes consolidés audités arrêtés par le conseil d'administration début 2028. Le niveau donné comme objectif pour cet indicateur au 31 décembre 2027 est une information stratégique qui ne peut être rendue publique pour des raisons de confidentialité ;
 - si le niveau donné comme objectif fin 2027 est atteint à 100%, les conditions d'acquisition des titres seront remplies et les titres seront livrés dans les plus brefs délais aux bénéficiaires ;
 - si le niveau atteint est à 95% ou moins de cet objectif fin 2027, les conditions d'acquisition ne seront pas remplies ;
 - entre 95% et 100%, 20% des actions prévues seront livrés par atteinte de 1% au delà de 95% (soit, à titre d'illustration, 20% des actions prévues pour une atteinte à 96%, 50% des actions prévues pour une atteinte à 97,5% et 100% des actions prévues pour une atteinte à 100%).

À toutes fins utiles, il est précisé qu'Habib Ramdani a conservé le bénéfice de tous les plans d'attribution gratuite d'actions de performance précédant sa nomination en qualité de directeur général par intérim (voir page 171 et suivantes).

Autres avantages

En *sus* des différents éléments de rémunération, Habib Ramdani bénéficie des avantages mentionnés ci-dessous page 170.

Politique de rémunération des directeurs généraux délégués

La politique de rémunération des directeurs généraux délégués prévoit une répartition équilibrée entre les trois éléments de la rémunération annuelle totale : la rémunération fixe, la rémunération variable et les rémunérations de long terme.

Contrat de travail

Tout directeur général délégué bénéficie d'un contrat de travail, conclu avant son entrée en fonction comme directeur général délégué, en vertu duquel il perçoit l'intégralité de sa rémunération. Les fonctions de directeur général délégué exercées au titre du contrat de travail sont distinctes des fonctions de dirigeant mandataire social. Il ne bénéficie pas d'une autre rémunération au titre de son mandat.

Le conseil d'administration se réserve la possibilité, dans l'hypothèse où de nouveaux directeurs généraux délégués seraient nommés, que ceux-ci puissent bénéficier d'une indemnité de prise de fonctions et/ou d'une attribution exceptionnelle d'actions de performance pour compenser la perte des avantages dont ils bénéficiaient.

Rémunération fixe

La rémunération fixe de tout directeur général délégué est le reflet des responsabilités, de l'expérience et des missions confiées.

Rémunération variable

Tout directeur général délégué a une cible de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe et qui est le reflet des missions confiées ainsi que des responsabilités et de l'expérience. Cette rémunération variable est en cohérence avec les pratiques de rémunération de l'entreprise.

Le conseil d'administration définit les critères financiers et non-financiers permettant de déterminer la rémunération variable de tout directeur général délégué ainsi que les objectifs à atteindre. Il s'assure que les critères et les objectifs sont alignés avec les enjeux stratégiques et les priorités annuelles du Groupe. Il privilégie les critères quantitatifs aux critères qualitatifs qui, lorsqu'ils existent, sous-tendent une part limitée de la rémunération variable. Enfin le conseil d'administration est attentif à ce que les critères soient intelligibles et simples.

Le montant attribuable à chaque directeur général délégué au titre d'un exercice donné sera fonction de l'atteinte des objectifs de l'exercice qui seront définis par le conseil d'administration réuni au cours de cet exercice, après avis

du comité des nominations et des rémunérations. Le niveau permettant une atteinte à 100% de chacun de ces objectifs constitue une information stratégique qui ne peut être rendue publique pour des raisons de confidentialité.

Rémunérations de long terme

Tout directeur général délégué est éligible à une rémunération de long terme sous forme d'attribution d'actions de performance mise en place dans le Groupe pour les mandataires sociaux exécutifs et certains salariés, et dont les objectifs de performance, les modalités d'attribution et le nombre d'actions sont définis par le conseil d'administration.

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, tout directeur général délégué bénéficie des avantages ci-dessous.

- **Véhicule de fonction**, selon la politique définie par le comité des nominations et des rémunérations.
- **Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite**, dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, et ce dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.
- **Régime d'assurance chômage**, dont bénéficie l'ensemble des salariés de l'entreprise.
- **Indemnités de départ contraint**

Un directeur général délégué ne dispose d'aucune indemnité de départ extra-légale, mais est susceptible de bénéficier d'une indemnité de départ au titre de son contrat de travail.

- **Indemnités de non-concurrence**

Un directeur général délégué n'est pas soumis à un engagement de non-concurrence au titre de son mandat ou de son contrat de travail et n'est donc pas susceptibles de bénéficier d'une indemnité de non-concurrence.

Rémunération exceptionnelle

En cas de circonstances particulières et sous réserve d'en justifier, le conseil d'administration se réserve la possibilité de verser une rémunération exceptionnelle.

Politique de rémunération d'Habib Ramdani

La présente politique de rémunération s'appliquera à Habib Ramdani dans l'hypothèse de la reprise de ses fonctions de directeur général délégué, sous réserve du recrutement d'un nouveau directeur général.

L'ensemble des éléments de la politique de rémunération du directeur général délégué d'Habib Ramdani sera soumis au vote de la prochaine assemblée générale de Virbac.

Contrat de travail

Le contrat de travail a été conclu en 2016 pour une durée indéterminée.

La durée de son préavis en cas de départ (notamment en cas de licenciement) est de trois mois.

Le montant de l'indemnité de licenciement est fixé conformément à la convention collective applicable, de la manière suivante :

- avant cinq ans de présence, les indemnités légales s'appliquent ;
- de cinq ans à dix ans de présence révolus : 0,3 mois de salaire de référence par année comprise dans la tranche ;
- à partir de onze ans de présence, l'indemnité est calculée par tranche d'ancienneté cumulatives, comme suit :
 - pour la tranche à partir de onze ans jusqu'à quinze ans de présence révolus : 0,6 mois de salaire de référence par année comprise dans la tranche ;
 - pour la tranche au-delà de seize ans de présence : 1,2 mois de salaire de référence par année comprise dans la tranche.

Le salaire de référence est celui défini selon les dispositions légales en vigueur.

Rémunération fixe et rémunération variable

Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a décidé de fixer la rémunération fixe annuelle brute d'Habib Ramdani au titre de son contrat de travail à la somme de 264 853 € pour l'exercice 2025.

Le conseil d'administration a fixé le montant de la rémunération variable annuelle brute d'Habib Ramdani pour l'exercice 2025 à 105 941 € sur la base d'une atteinte à 100% des objectifs fixés, soit 40% de sa rémunération fixe. Le montant effectif de la rémunération variable annuelle brute versée au titre de 2025 dépendra de la réalisation d'objectifs quantitatifs déterminés comme suit pour l'année 2025 :

Critères	Pondération (si tous les objectifs sont atteints à 100%)
Chiffre d'affaires Groupe tel que budgété	30 %
<i>Ebita</i> avant RDL tel que budgété	40 %
Niveau de désendettement tel que budgété	15 %
<i>Ebitda</i> de Sasaeah Holdings Co. Ltd et de ses filiales tel que budgété dans le plan d'acquisition de base de Virbac sur douze mois	5 %
Objectifs RSE	10 %

Objectifs RSE

Les deux objectifs en matière de RSE à atteindre sont les suivants :

- objectif climatique (50%) : définir un plan d'actions chiffrés sur la décarbonation du Groupe se traduisant par la fixation d'objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (*scopes* 1,2 et 3) en priorité pour les sites France, États-Unis, Australie, Mexique et du plan d'action associé d'ici le 31 décembre 2025 ;
- santé et sécurité des collaborateurs (50%) : ratio d'accidents avec arrêt de travail sur le nombre d'heures travaillées inférieur ou égal à 5.

La rémunération variable effectivement attribuée au titre de l'exercice 2025 sera fonction du niveau d'atteinte des objectifs et sera déterminée *a posteriori* par décision du conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations en tenant compte des règles ci-après.

Les règles d'attribution par rapport au pourcentage de l'objectif effectivement atteint sont les suivantes :

- le chiffre d'affaires Groupe : pas de prime en dessous de 95% de l'objectif ; 100 % de la prime à l'objectif, linéarité entre les deux ;
- *Ebita* avant RDL : pas de prime en dessous de 95% de l'objectif ; 100% de la prime à l'objectif, linéarité entre les deux ;
- désendettement : pas de prime en dessous de 100% de l'objectif ;
- *Ebitda* de Sasaeah Holdings Co. Ltd et de ses filiales tel que budgété dans le plan d'acquisition de base de Virbac sur douze mois : pas de prime en dessous de 95% de l'objectif ; 100% de la prime à l'objectif, linéarité entre les deux ;
- objectifs RSE : pas de prime en dessous de 100% de chaque objectif.

Il est précisé qu'en dessous de l'atteinte de 85% de l'objectif *Ebita* avant RDL ou en cas de résultat net part du Groupe négatif (hors éléments correspondant au résultat d'un *impairment test* ou test de dépréciation), toutes les primes ci-dessus pourront être annulées, même si certains objectifs sont atteints, à la discrétion du conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration pourra user d'un pouvoir discrétionnaire pour adapter et/ou modifier les critères et/ou leur grille de calcul, à la hausse comme à la baisse, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations en cas de survenance de circonstances particulières. Ces adaptations ne pourront en aucun cas aboutir à une augmentation du plafond que représente la rémunération variable annuelle par rapport à la rémunération fixe.

Au global, la rémunération variable d'Habib Ramdani est plafonnée à : 40% de sa rémunération annuelle fixe.

En tout état de cause le paiement de la rémunération variable aura lieu, le cas échéant, après et sous réserve de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2026.

Rémunérations de long terme

1- Il est rappelé que le conseil d'administration du 16 mars 2021 et le conseil d'administration du 18 mars 2022 ont décidé chacun l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance (les plans 2021 et 2022). En application de ces plans d'attribution d'actions de performance, il pourra être attribué à Habib Ramdani un montant maximal de 475 actions au titre du plan 2021 et de 250 actions au titre du plan 2022.

Conditions des plans 2021 et 2022 :

- bénéficiaires : le directeur général et les salariés du groupe Virbac ;
- période de conservation : période minimale de deux ans (sauf cas d'invalidité ou de décès) durant laquelle les titres acquis doivent être conservés et ne peuvent donc pas être cédés, au-delà les actions sont cessibles, sous réserve des obligations de détention fixées par le conseil d'administration (page 186) ;
- indicateur de performance : formule liée au résultat opérationnel consolidé ajusté (*Ebita*) et à l'endettement net consolidé (dette nette) de l'exercice clos au 31 décembre 2023 pour le plan 2021 ou de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour le plan 2022. Cet indicateur, égal à $[(10 \times Ebita) - \text{dette nette}]$, sera calculé sur la base des comptes consolidés audités arrêtés par le conseil d'administration début 2024 pour le plan 2021 ou début 2025 pour le plan 2022. Le niveau donné pour objectif pour cet indicateur au 31 décembre 2023 ou au 31

décembre 2024 est une information stratégique qui ne peut être rendue publique pour des raisons de confidentialité ;

- si le niveau donné comme objectif est atteint à 100% fin 2023 ou fin 2024 selon le cas, les conditions d'acquisition des titres seront remplies et les titres seront livrés dans les plus brefs délais aux bénéficiaires ;
- si le niveau atteint est à 95% ou moins de cet objectif fin 2023 ou fin 2024 selon le cas, les conditions d'acquisition ne seront pas remplies ;
- entre 95% et jusqu'à 100%, 20% des actions prévues seront livrés par atteinte de 1% au-delà de 95% (soit, à titre d'illustration, 20% des actions prévues pour une atteinte à 96%, 50% des actions prévues pour une atteinte à 97,5% et 100% des actions prévues pour une atteinte à 100%).

Les plans 2021 et 2022 prévoient des ajustements du calcul de l'indicateur en fonction des taux de change des principales devises.

2 - Il est rappelé que le conseil d'administration du 21 mars 2023 a décidé l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance. Au titre de ce plan, il pourra être attribué un montant maximal de 350 actions à Habib Ramdani.

Conditions du plan 2023 :

- bénéficiaires : le directeur général de Virbac ainsi que les salariés du groupe Virbac ;
- période de conservation : période minimale de deux ans (sauf cas d'invalidité ou de décès) durant laquelle les titres acquis doivent être conservés et ne peuvent donc pas être cédés, au-delà les actions sont cessibles, sous réserve des obligations de détention fixées par le conseil d'administration (page 186) ;
- indicateur de performance : formule liée au résultat opérationnel consolidé ajusté (*Ebita*) et à l'endettement net consolidé (dette nette) de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Cet indicateur, égal à $[(10 \times Ebita) - dette nette]$, sera calculé sur la base des comptes consolidés audités arrêtés par le conseil d'administration début 2026. Le niveau donné comme objectif pour cet indicateur au 31 décembre 2025 est une information stratégique qui ne peut être rendue publique pour des raisons de confidentialité ;
 - si le niveau donné comme objectif fin 2025 est atteint à 100%, les conditions d'acquisition des titres seront remplies et les titres seront livrés dans les plus brefs délais aux bénéficiaires ;
 - si le niveau atteint est à 95% ou moins de cet objectif fin 2025, les conditions d'acquisition ne seront pas remplies ;
 - entre 95% et 100%, 20% des actions prévues seront livrés par atteinte de 1% au delà de 95% (soit, à titre d'illustration, 20% des actions prévues pour une atteinte à 96%, 50% des actions prévues pour une atteinte à 97,5% et 100% des actions prévues pour une atteinte à 100%).

3 - Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a décidé l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance. En application de ce nouveau plan d'attribution d'actions de performance, il pourra être attribué un montant maximal de 400 actions à Habib Ramdani.

Conditions du plan 2024 :

- bénéficiaires : le directeur général de Virbac ainsi que les salariés du groupe Virbac ;
- période de conservation : période minimale de deux ans (sauf cas d'invalidité ou de décès) durant laquelle les titres acquis doivent être conservés et ne peuvent donc pas être cédés, au-delà les actions sont cessibles, sous réserve des obligations de détention fixées par le conseil d'administration (page 186) ;
- indicateur de performance : formule liée au résultat opérationnel consolidé ajusté (*Ebita*) et à l'endettement net consolidé (dette nette) de l'exercice clos au 31 décembre 2026. Cet indicateur, égal à $[(10 \times Ebita) - dette nette]$, sera calculé sur la base des comptes consolidés audités arrêtés par le conseil d'administration début 2027. Le niveau donné comme objectif pour cet indicateur au 31 décembre 2026 est une information stratégique qui ne peut être rendue publique pour des raisons de confidentialité ;
 - si le niveau donné comme objectif fin 2026 est atteint à 100%, les conditions d'acquisition des titres seront remplies et les titres seront livrés dans les plus brefs délais aux bénéficiaires ;
 - si le niveau atteint est à 95% ou moins de cet objectif fin 2026, les conditions d'acquisition ne seront pas remplies ;
 - entre 95% et 100%, 20% des actions prévues seront livrés par atteinte de 1% au delà de 95% (soit, à titre d'illustration, 20% des actions prévues pour une atteinte à 96%, 50% des actions prévues pour une atteinte à 97,5% et 100% des actions prévues pour une atteinte à 100%).

4 - Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a décidé l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance. En application de ce nouveau plan d'attribution d'actions de performance, il pourra être attribué un montant maximal de 800 actions à Habib Ramdani.

Conditions du plan 2025 :

- bénéficiaires : le directeur général de Virbac ainsi que les salariés du groupe Virbac ;
- période de conservation : période minimale de deux ans (sauf cas d'invalidité ou de décès) durant laquelle les titres acquis doivent être conservés et ne peuvent donc pas être cédés, au-delà les actions sont cessibles, sous réserve des obligations de détention fixées par le conseil d'administration (page 186) ;
- indicateur de performance : formule liée au résultat opérationnel consolidé ajusté (*Ebita*) et à l'endettement net consolidé (dette nette) de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Cet indicateur, égal à $[(10 \times Ebita) - dette nette]$, sera calculé sur la base des comptes consolidés audités arrêtés par le conseil d'administration début 2028. Le niveau donné comme objectif pour cet indicateur au 31 décembre 2027 est une information stratégique qui ne peut être rendue publique pour des raisons de confidentialité ;
 - si le niveau donné comme objectif fin 2027 est atteint à 100%, les conditions d'acquisition des titres seront remplies et les titres seront livrés dans les plus brefs délais aux bénéficiaires ;

- si le niveau atteint est à 95% ou moins de cet objectif fin 2027, les conditions d'acquisition ne seront pas remplies ;
- entre 95% et 100%, 20% des actions prévues seront livrés par atteinte de 1% au delà de 95% (soit, à titre d'illustration, 20% des actions prévues pour une atteinte à 96%, 50% des actions prévues pour une atteinte à 97,5% et 100% des actions prévues pour une atteinte à 100%).

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, Habib Ramdani bénéficie des avantages mentionnés ci-dessus page 170.

Politique de rémunération de Marc Bistuer

Contrat de travail

Le contrat de travail a été conclu en 1989 pour une durée indéterminée.

La durée de son préavis en cas de départ (notamment en cas de licenciement) est de trois mois.

Le montant de l'indemnité de licenciement est fixé conformément à la convention collective applicable, de la manière suivante :

- avant cinq ans de présence, les indemnités légales s'appliquent ;
- de cinq ans à dix ans de présence révolus : 0,3 mois de salaire de référence par année comprise dans la tranche ;
- à partir de onze ans de présence, l'indemnité est calculée par tranche d'ancienneté cumulatives, comme suit :
 - pour la tranche à partir de onze ans jusqu'à quinze ans de présence révolus : 0,6 mois de salaire de référence par année comprise dans la tranche ;
 - pour la tranche au-delà de seize ans de présence : 1,2 mois de salaire de référence par année comprise dans la tranche.

Le salaire de référence est celui défini selon les dispositions légales en vigueur.

Rémunération fixe et rémunération variable

Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a décidé de fixer la rémunération fixe annuelle brute de Marc Bistuer au titre de son contrat de travail à la somme de 266 542 € pour l'exercice 2025.

Le conseil d'administration a fixé le montant de la rémunération variable annuelle brute de Marc Bistuer pour l'exercice 2025 à 79 963 €, sur la base d'une atteinte à 100% des objectifs fixés soit 30 % de sa rémunération fixe.

Le montant effectif de la rémunération variable annuelle brute versée au titre de 2025 dépendra de la réalisation d'objectifs quantitatifs déterminés comme suit pour l'année 2025 :

Critères	Pondération (si tous les objectifs sont atteints à 100%)
Chiffre d'affaires Groupe tel que budgété	30 %
<i>Ebita</i> avant RDL tel que budgété	40 %
<i>Back orders/due orders</i> (commandes non servies et commandes en retard) pour les produits pharmaceutiques (hors vaccins et petfood) : en moyenne inférieurs à un certain seuil sur le second semestre de l'année 2025	10 %
<i>Back orders/due orders</i> (commandes non servies et commandes en retard) pour les vaccins : nombre de flacons de vaccins produits supérieur à un seuil et nombre de flacons de vaccins libérés supérieur à un seuil	10 %
Objectifs RSE	10 %

Objectifs RSE

Les deux objectifs en matière de RSE à atteindre sont les suivants :

- objectif climatique (50%) : définir un plan d'actions chiffrés sur la décarbonation du Groupe se traduisant par la fixation d'objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (*scopes* 1,2 et 3) en priorité pour les sites France, États-Unis, Australie, Mexique et du plan d'action associé d'ici le 31 décembre 2025 ;
- santé et sécurité des collaborateurs (50%) : ratio d'accidents avec arrêt de travail sur le nombre d'heures travaillées inférieur ou égal à 5.

La rémunération variable effectivement attribuée au titre de l'exercice 2025 sera fonction du niveau d'atteinte des objectifs et sera déterminée *a posteriori* par décision du conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations en application des règles ci-après.

Les règles d'attribution par rapport au pourcentage de l'objectif effectivement atteint sont les suivantes :

- le chiffre d'affaires Groupe : pas de prime en dessous de 95% de l'objectif ; 100 % de la prime à l'objectif, linéarité entre les deux ;

- *Ebita* avant RDL : pas de prime en dessous de 95% de l'objectif ; 100% de la prime à l'objectif, linéarité entre les deux ;
- objectifs RSE : pas de prime en dessous de 100% de chaque objectif ;
- *back orders/due orders* pour les produits pharmaceutiques (hors vaccins et petfood) : paiement de 100% de la prime si l'objectif est atteint ; paiement de 50% de la prime au cas où le niveau atteint est inférieur à l'objectif mais supérieur à un second seuil ;
- *back orders/due orders* et nombres de flacons libérés : paiement de 100% de la prime si le nombre de flacons libérés est supérieur à l'objectif ; paiement de 50% de la prime au cas où le nombre de flacons libérés est inférieur à l'objectif mais supérieur à un second seuil.

Il est précisé qu'en dessous de l'atteinte de 85% de l'objectif *Ebita* avant RDL ou en cas de résultat net part du Groupe négatif, (hors éléments correspondant au résultat d'un *impairment test* ou test de dépréciation) toutes les primes ci-dessus pourront être annulées, même si certains objectifs sont atteints, à la discrétion du conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations.

Le conseil d'administration pourra user d'un pouvoir discrétionnaire pour adapter et/ou modifier les critères et/ou leur grille de calcul, à la hausse comme à la baisse, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations en cas de survenance de circonstances particulières. Ces adaptations ne pourront en aucun cas aboutir à une augmentation du plafond que représente la rémunération variable annuelle par rapport à la rémunération fixe.

Au global, la rémunération variable de Marc Bistuer est plafonnée à 30 % de sa rémunération annuelle fixe.

L'ensemble des éléments de la politique de rémunération du directeur général délégué seront soumis au vote de la prochaine assemblée générale de Virbac.

En tout état de cause le paiement de la rémunération variable aura lieu, le cas échéant, après et sous réserve de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2026.

Rémunérations de long terme

1 - Il est rappelé que le conseil d'administration du 16 mars 2021 et le conseil d'administration du 18 mars 2022 ont décidé chacun l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance (les plans 2021 et 2022). En application de ces plans d'attribution d'actions de performance, il pourra être attribué à Marc Bistuer un montant maximal de 300 actions pour le plan 2021 et 150 actions pour le plan 2022.

Conditions des plans 2021 et 2022 :

- bénéficiaires : le directeur général et les salariés du Groupe Virbac ;
- période de conservation : période minimale de deux ans (sauf cas d'invalidité ou de décès) durant laquelle les titres acquis doivent être conservés et ne peuvent donc pas être cédés, au-delà les actions sont cessibles, sous réserve des obligations de détention fixées par le conseil d'administration (page 186) ;
- indicateur de performance : formule liée au résultat opérationnel consolidé ajusté (*Ebita*) et à l'endettement net consolidé (dette nette) de l'exercice clos au 31 décembre 2023 pour le plan 2021 ou de l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour le plan 2022. Cet indicateur, égal à $[(10 \times Ebita) - \text{dette nette}]$, sera calculé sur la base des comptes consolidés audités arrêtés par le conseil d'administration début 2024 pour le plan 2021, et début 2025 pour le plan 2022. Le niveau donné comme objectif pour cet indicateur au 31 décembre 2023 ou au 31 décembre 2024 est une information stratégique qui ne peut être rendue publique pour des raisons de confidentialité ;
 - si le niveau donné comme objectif est atteint à 100% fin 2023 ou fin 2024 selon le cas, les conditions d'acquisition des titres seront remplies et les titres seront livrés dans les plus brefs délais aux bénéficiaires ;
 - si le niveau atteint est à 95% ou moins de cet objectif fin 2023 ou fin 2024 selon le cas, les conditions d'acquisition ne seront pas remplies ;
 - entre 95% et 100%, 20% des actions prévues seront livrés par atteinte de 1% au delà de 95% (soit, à titre d'illustration, 20% des actions prévues pour une atteinte à 96%, 50% des actions prévues pour une atteinte à 97,5% et 100% des actions prévues pour une atteinte à 100%).

Les plans 2021 et 2022 prévoient des ajustements du calcul de l'indicateur en fonction des taux de change des principales devises.

2 - Il est rappelé que le conseil d'administration du 21 mars 2023 a décidé l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance. En application de ce nouveau plan d'attribution d'actions de performance, il pourra être attribué un montant maximal de 240 actions à Marc Bistuer.

Conditions du plan 2023 :

- bénéficiaires : le directeur général de Virbac ainsi que les salariés du groupe Virbac ;
- période de conservation : période minimale de deux ans (sauf cas d'invalidité ou de décès) durant laquelle les titres acquis doivent être conservés et ne peuvent donc pas être cédés, au-delà les actions sont cessibles, sous réserve des obligations de détention fixées par le conseil d'administration (page 186) ;
- indicateur de performance : formule liée au résultat opérationnel consolidé ajusté (*Ebita*) et à l'endettement net consolidé (dette nette) de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Cet indicateur, égal à $[(10 \times Ebita) - \text{dette nette}]$, sera calculé sur la base des comptes consolidés audités arrêtés par le conseil d'administration début 2026. Le niveau donné comme objectif pour cet indicateur au 31 décembre 2025 est une information stratégique qui ne peut être rendue publique pour des raisons de confidentialité ;

- si le niveau donné comme objectif fin 2025 est atteint à 100%, les conditions d'acquisition des titres seront remplies et les titres seront livrés dans les plus brefs délais aux bénéficiaires ;
- si le niveau atteint est à 95% ou moins de cet objectif fin 2025, les conditions d'acquisition ne seront pas remplies ;
- entre 95% et 100%, 20% des actions prévues seront livrés par atteinte de 1% au delà de 95% (soit, à titre d'illustration, 20% des actions prévues pour une atteinte à 96%, 50% des actions prévues pour une atteinte à 97,5% et 100% des actions prévues pour une atteinte à 100%).

3 - Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a décidé l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance. En application de ce nouveau plan d'attribution d'actions de performance, il pourra être attribué un montant maximal de 240 actions à Marc Bistuer.

Conditions du plan 2024 :

- bénéficiaires : le directeur général de Virbac ainsi que les salariés du groupe Virbac ;
- période de conservation : période minimale de deux ans (sauf cas d'invalidité ou de décès) durant laquelle les titres acquis doivent être conservés et ne peuvent donc pas être cédés, au-delà les actions sont cessibles, sous réserve des obligations de détention fixées par le conseil d'administration (page 186) ;
- indicateur de performance : formule liée au résultat opérationnel consolidé ajusté (*Ebita*) et à l'endettement net consolidé (dette nette) de l'exercice clos au 31 décembre 2026. Cet indicateur, égal à $[(10 \times Ebita) - dette nette]$, sera calculé sur la base des comptes consolidés audités arrêtés par le conseil de d'administration début 2027. Le niveau donné comme objectif pour cet indicateur au 31 décembre 2026 est une information stratégique qui ne peut être rendue publique pour des raisons de confidentialité ;
 - si le niveau donné comme objectif fin 2026 est atteint à 100%, les conditions d'acquisition des titres seront remplies et les titres seront livrés dans les plus brefs délais aux bénéficiaires ;
 - si le niveau atteint est à 95% ou moins de cet objectif fin 2026, les conditions d'acquisition ne seront pas remplies ;
 - entre 95% et 100%, 20% des actions prévues seront livrés par atteinte de 1% au delà de 95% (soit, à titre d'illustration, 20% des actions prévues pour une atteinte à 96%, 50% des actions prévues pour une atteinte à 97,5% et 100% des actions prévues pour une atteinte à 100%).

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, Marc Bistuer bénéficie des avantages mentionnés ci-dessus page 170.

Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024

Les éléments composant la rémunération versée au cours de l'exercice 2024 ou attribuée au titre du même exercice aux dirigeants et mandataires sociaux seront soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Rémunérations des membres du conseil d'administration et des censeurs au titre de l'exercice 2024

L'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2024 a approuvé le versement de la somme globale de 230 000 € à titre de rémunération aux administrateurs et aux censeurs.

Assiduité des membres du conseil d'administration

Réunions du conseil d'administration et des comités	Assiduité au conseil d'administration (six réunions en 2024)	Assiduité au comité d'audit (quatre réunions en 2024)	Assiduité au comité des nominations et des rémunérations (deux réunions en 2024)
Marie-Hélène Dick-Madelpuech	Présence 100%	N/A	Présence 100%
Pierre Madelpuech	Présence 100%	Présence 100%	N/A
Philippe Capron	Présence 100%	Présence 100%	N/A
Olivier Charmeil	Présence 100%	N/A	Présence 100%
Solène Madelpuech	Présence 100%	N/A	N/A
Cyrille Petit représentant permanent de Cyrille Petit Conseil	Présence 100%	Présence 100%	Présence 100%
Sylvie Gueguen représentante des salariés ¹	Présence 83%	N/A	N/A
Luc Thielland représentant des salariés ¹	Présence 17%	N/A	N/A

¹Le mandat de Sylvie Gueguen est arrivé à échéance en octobre 2024, elle a été remplacée par Luc Thielland désigné par le Comité social et économique en octobre 2024

Lors la réunion du 13 septembre 2024, le conseil d'administration a décidé de répartir ce montant entre les administrateurs et les censeurs en prenant en compte leurs taux d'assiduité aux réunions du conseil et des comités ainsi que leurs participations aux réunions préparatoires :

En €	Montants attribués au titre de l'exercice 2024 (versés en 2025)	Montants attribués au titre de l'exercice 2023 (versés en 2024)
	Rémunérations	Rémunérations
Marie-Hélène Dick-Madelpuech	31 000	27 000
Pierre Madelpuech	31 000	27 000
Philippe Capron ¹	34 000	30 000
Olivier Charmeil	31 000	N/A ²
Solène Madelpuech	31 000	27 000
Société Cyrille Petit Conseil représentée par Cyrille Petit	31 000	27 000
Société Xayier Yon Consulting Unipessoal Lda représentée par Xavier Yon, censeur ³	13 000	24 000
Censeur, Rodolphe Durand, censeur	28 000	24 000
Total	230 000	213 000

¹ la rémunération de Philippe Capron prend en compte ses fonctions de président du comité d'audit

² cooptation au conseil d'administration le 21 décembre 2023

³ fin de mandat de censeur le 21 juin 2024

Rémunérations de la présidente du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024

Au titre de ses fonctions de présidente du conseil d'administration, Marie-Hélène Dick-Madelpuech est éligible à une rémunération spécifique et s'est vue attribuer la somme de 125 000 € au titre de l'exercice 2024, selon délibération du conseil d'administration en date du 13 septembre 2024, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 21 juin 2024.

Le tableau ci-après présente de façon synthétique la rémunération totale versée ou attribuée à Marie-Hélène Dick-Madelpuech au titre de l'exercice 2024.

En €	Montants attribués au titre de l'exercice 2024 (rémunération au titre du mandat d'administrateur versée en 2025)	Montants attribués au titre de l'exercice 2023 (rémunération au titre du mandat d'administrateur versée en 2024)
Rémunération en qualité de présidente du conseil d'administration	125 000	110 000
Rémunération comme administratrice	31 000	27 000
Total	156 000	137 000

Rémunérations du directeur général, du directeur général par intérim et du directeur général délégué au titre de l'exercice 2024

L'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2024 a approuvé la politique de rémunération applicable au directeur général et aux directeurs généraux délégués.

À la suite de la démission de Sébastien Huron de son mandat de directeur général, le conseil d'administration du 13 septembre 2024 a arrêté, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, les conditions financières relatives à son départ ainsi que celle relatives à la prise des fonctions de directeur général par intérim d'Habib Ramdani.

Les rémunérations 2024 de Sébastien Huron ont été établies au *pro rata temporis* de l'exercice de son mandat de directeur général de Virbac et de directeur de Virbac UK. Par ailleurs, Sébastien Huron ne remplissant plus la condition de présence attachée aux actions de performance attribuées au titre des plans 2022, 2023 et 2024, il a perdu tout droit au titre desdits plans.

Les rémunérations d'Habib Ramdani afférentes à son mandat de directeur général par intérim ont été plafonnées à la rémunération prévue par la politique de rémunération pour le directeur général telle qu'approuvée par

l'assemblée générale du 21 juin 2024 (hors rémunération au titre des fonctions d'administrateur de Virbac UK, fonctions pour lesquelles Habib Ramdani n'a pas été nommé).

Conformément aux recommandations de l'Afep-Medef, les tableaux ci-après présentent une synthèse des rémunérations de toutes natures accordées aux dirigeants mandataires sociaux. Les tableaux suivants présentent le détail pour chacun des dirigeants mandataires sociaux.

Synthèse des montants bruts dus ou attribués au titre de l'exercice 2024

en €	Rémunérations dues ou attribuées au titre de 2024	Valorisation des options attribuées en 2024	Valorisation des actions de performance attribuées en 2024	Rémunération totale
Sébastien Huron	631 817	—	—	631 817
Habib Ramdani	418 029	—	140 800	558 829
Marc Bistuer	343 391	—	84 480	427 871
Total	1 393 237	—	225 280	1 618 517

Synthèse des montants bruts dus ou attribués au titre de l'exercice 2023

en €	Rémunérations dues ou attribuées au titre de 2023	Valorisation des options attribuées en 2022	Valorisation des actions de performance attribuées en 2023	Rémunération totale
Sébastien Huron	673 421	—	225 600	899 021
Habib Ramdani	344 221	—	98 700	442 921
Marc Bistuer	328 539	—	67 680	396 219
Total	1 346 181	—	391 980	1 738 161

Rémunérations brutes de Sébastien Huron, directeur général

en €	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe ¹	388 130	388 130	379 000	379 000
Rémunération variable	197 192	233 200	233 200	182 600
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence ²	33 750	33 750	45 000	45 000
Avantages en nature	12 745	12 745	16 221	16 221
Total	631 817	667 825	673 421	622 821

¹la rémunération fixe inclut 84 800 € dus et payés au titre de l'indemnité de non-concurrence pour l'exercice 2024. L'intégralité de l'indemnité de non concurrence a été provisionnée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2024, pour un montant de 500 000 €

²versés par une filiale du Groupe

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2024

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	421 880 €	Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a décidé de porter la rémunération fixe annuelle à 449 440 €, incluant les jetons de présence. Compte tenu de la démission de Sébastien Huron, le conseil d'administration du 13 septembre 2024, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'allouer à Sébastien Huron une rémunération fixe annuelle de 421 880 €, incluant les jetons de présence, calculée au <i>pro rata temporis</i> de l'exercice de son mandat de directeur général.
Rémunération variable annuelle	197 192 €	Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a arrêté les éléments de rémunération variable pour 2024. Elle s'élève à 60% de la rémunération fixe, incluant les jetons de présence. Du fait de la démission de Sébastien Huron, le montant de sa rémunération variable a été calculé sur la base de la rémunération fixe annuelle au <i>pro rata temporis</i> . Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a arrêté les niveaux d'atteinte des objectifs 2024 de Sébastien Huron à hauteur de 97,5% et la part variable d'un montant de 197 192 € qui en résulte.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution d'actions de performance au titre du PAG 2024.
Jetons de présence	33 750 €	Jetons de présence perçus au <i>pro rata temporis</i> de l'exercice d'un mandat dans une filiale du Groupe en 2024.
Valorisation des avantages de toute nature	12 745	Véhicule de fonction et cotisation GSC.
Indemnité de départ	Aucun versement	Le conseil d'administration du 13 septembre 2024 a constaté que les conditions de versement de l'indemnité de départ n'étaient pas remplies dès lors que le départ de Sébastien Huron était volontaire.
Indemnité de non-concurrence	84 800 €	Conformément à la politique de rémunération votée par l'assemblée générale du 21 juin 2024, en contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron perçoit une indemnité correspondant à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 (y compris toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du Groupe), dans la limite de 500 000 € bruts.
Régime de retraite supplémentaire	NA	

Rémunération fixe

Sébastien Huron a perçu en 2024 une rémunération annuelle fixe de 421 880 € incluant les jetons de présence et trois mois d'indemnités de non-concurrence, soit une rémunération fixe totale de 434 625 €, incluant les avantages en nature.

Pour rappel, il avait perçu au cours de l'exercice 2023 une rémunération annuelle fixe d'un montant de 424 000 € incluant les jetons de présence, soit une rémunération fixe totale de 440 221 € incluant les avantages en nature.

Critères d'évaluation de la part variable

La part variable maximale de la rémunération de Sébastien Huron représente 60% de sa rémunération fixe (y compris tout élément de rémunération versé par des filiales du Groupe) et son montant est calculé pour l'exercice 2024 sur la base de la rémunération fixe annuelle au *pro rata temporis* et au regard des critères suivants :

Critères	Pondération	Niveau d'atteinte de l'objectif fixé
Chiffre d'affaires Groupe tel que budgété	30 %	100 %
Ebita avant RDL tel que budgété	45 %	100 %
Niveau de désendettement tel que budgété	15 %	100 %
Ebitda de Sasaeah Holdings Co. Ltd et de ses filiales tel que budgété dans le plan d'acquisition de base de Virbac sur douze mois	5 %	100 %
Objectif RSE	5 %	50 %

En conséquence, au titre de l'exercice 2024, la rémunération variable de Sébastien Huron s'établit à 197 192 €, soit 58,5 % de sa rémunération fixe au *prorata temporis*.

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L22-10-34 du Code de commerce.

Régime d'assurance chômage

Sébastien Huron bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, conformément aux conditions générales de cet organisme, dont les cotisations sont intégralement prises en charge par la société mais qui font l'objet de la déclaration d'un avantage en nature au bénéfice du directeur général. Le montant des cotisations annuelles de 2024 s'élève à 10 954 €.

Indemnités de départ contraint

Du fait de sa démission, Sébastien Huron n'a droit à aucune indemnité de départ contraint.

Indemnités de non-concurrence

Sébastien Huron est tenu par une obligation de non-concurrence d'une durée de dix-huit mois à compter de la cessation effective de son mandat de directeur général en contre-partie d'une indemnité de non-concurrence à hauteur de 500 000€, dont 84 800€ lui ont été versés au titre de l'exercice 2024.

Rémunérations brutes d'Habib Ramdani, directeur général délégué et directeur général par intérim

en €	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe ¹	294 339	294 339	244 895	244 895
Rémunération variable ²	122 046	97 958	97 958	77 433
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature	1 644	1 644	1 368	1 368
Total	418 029	393 941	344 221	323 696

¹dont 37 200 € correspondent à la part fixe de la rémunération annuelle au titre du mandat de directeur général par intérim (sur la base d'un montant brut de 144 000 €, payable en douze mensualités, au *prorata temporis*)

²dont 21 762 € correspondent à la part variable annuelle de rémunération brute due au titre du mandat de directeur général par intérim

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2024

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	294 339 €	Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a décidé de porter la rémunération fixe annuelle d'Habib Ramdani à 257 139 € au titre de son contrat de travail. De plus, le conseil d'administration du 13 septembre 2024, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'allouer à Habib Ramdani une rémunération annuelle fixe brute de 144 000 € au titre de son mandat de directeur général par intérim, au <i>prorata temporis</i> , ce qui correspond à 37 200 € en 2024.
Rémunération variable annuelle	122 046 €	Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a décidé de porter la rémunération cible variable annuelle d'Habib Ramdani à 102 855 €, soit 40% de sa rémunération fixe perçue au titre de son contrat de travail. De plus, le conseil d'administration du 13 septembre 2024, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'allouer à Habib Ramdani une rémunération cible variable brute d'un montant de 86 400 €, au <i>prorata temporis</i> , au titre de son mandat de directeur général par intérim, soit 60% de la rémunération annuelle fixe afférente au mandat de directeur général par intérim. Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a arrêté les niveaux d'atteinte des objectifs 2024 d'Habib Ramdani à hauteur de 97,5% et la part variable d'un montant global de 122 046 € qui en résulte.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	140 800 €	Attribution de 400 actions de performance au titre du PAG 2024. Cette attribution conditionnelle d'actions de performance en 2024 représente 9,9% % du nombre total d'actions de performance attribuées en 2024 et 0,0047 % du capital social au 31 décembre 2024. Pour plus de détails, se référer aux pages 172 et 185 et s.
Jetons de présence	NA	Aucun jeton de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	1 644 €	Véhicule de fonction.
Indemnité de départ	NA	Pour plus de détails voir page 170.
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'indemnité de non-concurrence (voir page 170).
Régime de retraite supplémentaire	NA	

Rémunération fixe

Habib Ramdani a perçu au cours de l'exercice 2024 une rémunération annuelle fixe d'un montant total de 294 339 € incluant 37 200 € au *prorata temporis* d'exercice de son mandat de directeur général par intérim, soit une rémunération fixe totale de 295 983 € incluant les avantages en nature.

Pour rappel, il avait perçu au cours de l'exercice 2023 une rémunération annuelle fixe d'un montant de 244 895 €, soit une rémunération fixe totale de 246 623 € incluant les avantages en nature au titre de son mandat de directeur général délégué.

Critères d'évaluation de la part variable

La part variable maximale de la rémunération d'Habib Ramdani représente 40 % de sa rémunération fixe au titre de son contrat de travail et 60% de sa rémunération annuelle fixe au *pro rata temporis* au titre de son mandat de directeur général par intérim. Son montant pour 2024 est calculé au regard des critères suivants :

Critères	Pondération	Niveau d'atteinte de l'objectif fixé
Chiffre d'affaires Groupe	30 %	100 %
Ebit ajusté avant RDL	45 %	100 %
Désendettement	15 %	100 %
Ebit de Sasaeah Holdings Co. Ltd et de ses filiales tel que budgété dans le plan d'acquisition de base de Virbac sur douze mois	5 %	100 %
Objectif RSE	5 %	50 %

En conséquence, au titre de l'exercice 2024, la rémunération variable d'Habib Ramdani s'élève à 122 046 € composée comme suit :

- 100 284 €, soit 39% de sa rémunération annuelle fixe au titre de son contrat de travail, et
- 21 762 €, soit 58,50% de sa rémunération annuelle fixe au *pro rata temporis* au titre de son mandat de directeur général par intérim.

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L22-10-34 du Code de commerce.

Conditions de résiliation du contrat de travail

voir page 170.

Rémunérations brutes de Marc Bistuer, directeur général délégué

en €	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	260 804	260 804	250 773	250 773
Rémunération variable	58 681	56 424	56 424	52 049
Rémunération exceptionnelle	22 000	22 000	20 000	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature	1 906	1 906	1 342	1 342
Total	343 391	341 134	328 539	304 164

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de 2024

Nature	Montants ou valorisation soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	260 804 €	Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a décidé de porter la rémunération fixe annuelle de Marc Bistuer à 260 804 € au titre de son contrat de travail.
Rémunération variable annuelle	58 681 €	Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a décidé de porter la rémunération cible variable annuelle de Marc Bistuer à 78 241 €, soit 30% de sa rémunération fixe perçue au titre de son contrat de travail. Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a arrêté les niveaux d'atteinte des objectifs 2024 de Marc Bistuer à hauteur de 75% et la part variable d'un montant de 58 681 € qui en résulte.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	22 000 €	Le conseil d'administration du 12 mars 2025, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer à Marc Bistuer une rémunération exceptionnelle de 22 000 € bruts.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	84 480 €	Attribution de 240 actions de performance, au titre du PAG 2024. Cette attribution conditionnelle d'actions de performance en 2024 représente 5,9% % du nombre total d'actions de performance attribuées en 2024 et 0,0028 % du capital social au 31 décembre 2024. Pour plus de détails, se référer aux pages 175 et 185 et s.
Jetons de présence	0	Aucun jeton de présence.
Valorisation des avantages de toute nature	1 906 €	Véhicule de fonction.
Indemnité de départ	Aucun versement	Pour plus de détails, voir page 170.
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'indemnité de non-concurrence, voir page 170.
Régime de retraite supplémentaire	NA	

Rémunération fixe

Marc Bistuer a perçu au cours de l'exercice 2024 une rémunération annuelle fixe d'un montant de 260 804 €, soit une rémunération fixe totale de 262 710 €, incluant les avantages en nature, au titre de son contrat de travail. Pour rappel, il avait perçu au cours de l'exercice 2023 une rémunération annuelle fixe d'un montant de 250 773 €, soit une rémunération fixe totale de 252 115 € incluant les avantages en nature.

Critères d'évaluation de la part variable

La part variable maximale de la rémunération de Marc Bistuer représente 30% de sa rémunération fixe et son montant est calculé pour l'exercice 2024 au regard des critères suivants :

Critères	Pondération	Niveau d'atteinte de l'objectif fixé
Chiffre d'affaires Groupe tel que budgété	30 %	100 %
Ebita avant RDL tel que budgété	40 %	100 %
Objectif RSE	10 %	50 %
Dépréciation de stocks inférieure à un seuil défini (sur le périmètre industriel : France (Virbac SA), États-Unis, Chili)	10 %	Non atteint
<i>Back orders/due orders</i> (commandes non servies et commandes en retard) pour les produits pharmaceutiques (hors vaccins et petfood) : en moyenne inférieurs à un certain seuil sur le second semestre de l'année 2024	5 %	Non atteint
<i>Back orders/due orders</i> (commandes non servies et commandes en retard) pour les vaccins : nombre de flacons de vaccins produits supérieur à un seuil et nombre de flacons de vaccins libérés supérieur à un seuil	5 %	Non atteint

En conséquence, au titre de l'exercice 2024, la rémunération variable de Marc Bistuer s'établit à 58 681 €, soit 22,50 % de sa rémunération fixe.

Le versement de la rémunération variable est conditionné à l'approbation par la prochaine assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération dans les conditions prévues à l'article L22-10-34 du Code de commerce.

Rémunération exceptionnelle

Le conseil d'administration du 12 mars 2025, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'octroyer à Marc Bistuer une rémunération exceptionnelle de 22 000 € bruts, compte tenu du surcroît des responsabilités qui lui ont été confiées en cours d'année à la suite de la démission de Sébastien Huron en cours d'année.

Conditions de résiliation du contrat de travail

voir page 173.

Options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

La société n'a pas de plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Plans d'actions de performance

Actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le directoire, puis le conseil d'administration depuis le changement de gouvernance intervenu en décembre 2020, ont consenti des attributions d'actions de performance de la société à certains salariés et dirigeants de Virbac et ses filiales conformément à l'autorisation de l'assemblée générale. Au cours des cinq derniers exercices, un plan d'attributions d'actions de performance a été constitué chaque année sur décision du conseil d'administration au bénéfice du directeur général, des directeurs généraux délégués ainsi que des salariés du Groupe.

Le conseil d'administration du 15 mars 2024 avait décidé l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance (PAG 2024) au bénéfice du directeur général de Virbac, des directeurs généraux délégués ainsi que

des salariés du groupe Virbac. Le nombre d'actions attribuables aux mandataires sociaux exécutifs (directeur général et directeurs généraux délégués) avait été validé par le conseil d'administration le 15 mars 2024 et le celui attribuable aux salariés lors de la réunion du 20 juin 2024.

Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a décidé l'ouverture d'un nouveau plan d'attribution d'actions de performance (PAG 2025) au bénéfice des mandataires sociaux exécutifs ainsi que des salariés du Groupe. Le nombre d'actions attribuables à Habib Ramdani a été validé par ledit conseil (voir page 171). La liste des autres bénéficiaires des actions de performance et le nombre d'actions à attribuer seront validés par le conseil d'administration au cours de l'année 2025.

Historique des attributions d'actions de performance						
	PAG 2020	PAG 2021	PAG 2022 n°1	PAG 2022 n° 2 (plan particulier)	PAG 2023	PAG 2024
Date du conseil/assemblée générale	19/6/2020	16/3/2021	18/3/2022 21/6/2022	18/3/2022 21/6/2022	21/3/2023 19/6/2023	15/3/2024 21/6/2024
Nombre total d'actions attribuées (tous bénéficiaires confondus)	1 600	6 225	4000	5 000	4 800	5 000
dont nombre attribué à :						
Sébastien Huron ¹	—	950	500	5 000	800	950
Christian Karst ²	1 600	—	—	—	—	—
Habib Ramdani	—	475	250	—	350	400
Marc Bistuer ³	—	300	150	—	240	240
Date d'acquisition des actions	2021	2023	2024	Plan caduc ¹	2026	2027
Date de fin de période de conservation	2023	2025	2026	Plan caduc ¹	2028	2029
Conditions de performance	Voir information ci-dessous			Plan caduc ¹	Voir information ci-dessous	
Actions acquises	—	4 875	3 230	—	—	—
Nombre d'actions annulées ou caduques ¹	1 600	1 350	770	5 000	800	950
Actions de performance restantes en fin d'exercice	0	0	0	0	4 000	4 050

¹ Sébastien Huron, directeur général démissionnaire, ne remplit plus la condition de présence attachée aux actions de performance attribuées au titre des plans 2022, 2023 et 2024. Par conséquent, il a perdu tout droit au titre desdits plans et ces actions ont intégralement été annulées en 2024

² Christian Karst, directeur général jusqu'au 15 décembre 2020, a pris sa retraite en 2021

³ Marc Bistuer est devenu directeur général délégué le 15 décembre 2020

Les tableaux ci-après pour les PAG 2022, 2023 et 2024 ont été mis à jour sans les actions de performance initialement attribuées à Sébastien Huron.

Plan 2020

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ¹	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Christian Karst	1 600	312 000 €	—	—
Total	1 600	312 000 €		

¹selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Condition de performance :

L'objectif est basé sur l'acquisition de droits d'exploitation de produits tiers complétant les différents projets de R&D internes de Virbac dans le monde, via la signature d'accords de *licensing* commercial et permettant de générer à court terme des ventes et marges supplémentaires optimisant la profitabilité du Groupe.

Le plan d'actions de performance 2020 est devenu sans objet, suite au départ à la retraite de Christian Karst en 2021.

Plan 2021

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ¹	Date d'acquisition	Date de disponibilité ²
Sébastien Huron	950	221 825 €	2024	2026
Habib Ramdani	475	110 913 €	2024	2026
Marc Bistuer	300	70 050 €	2024	2026
Total	1 725	402 788 €		

¹selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

²sous réserve des limitations fixées par le conseil d'administration (voir page 186)

Condition de performance : voir le détail page 137 du rapport sur le gouvernement d'entreprise 2023 pour Sébastien Huron ainsi que pages 171 et 174 des présentes respectivement pour Habib Ramdani et Marc Bistuer

Plans 2022

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ¹	Date d'acquisition	Date de disponibilité ²
Habib Ramdani	250	84 125 €	2025	2027
Marc Bistuer	150	50 475 €	2025	2027
Total	400	134 600 €		

¹selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

²sous réserve des limitations fixées par le conseil d'administration (voir page 186)

Condition de performance : voir le détail pages 171 et 174

Plan 2023

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ¹	Date d'acquisition	Date de disponibilité ²
Habib Ramdani	350	98 700 €	2026	2028
Marc Bistuer	240	67 680 €	2026	2028
Total	590	166 380 €		

¹selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

²sous réserve des limitations fixées par le conseil d'administration (voir page 186)

Condition de performance : voir le détail pages 172 et 174

Plan 2024

	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions ¹	Date d'acquisition	Date de disponibilité ²
Habib Ramdani	400	140 800 €	2027	2029
Marc Bistuer	240	84 480 €	2027	2029
Total	640	225 280 €		

¹selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

²sous réserve des limitations fixées par le conseil d'administration (voir page 186)

Condition de performance : voir le détail pages 172 et 174

Obligation de détention d'actions des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration a décidé que :

- le directeur général doit conserver 35% des actions de performance attribuées, et
- tout directeur général délégué doit conserver 25% des actions de performance attribuées, tant qu'ils exerceront une activité dans le Groupe.

Cet engagement de conservation ne s'appliquera plus dans le cas où chacun d'eux aura constitué un portefeuille d'actions Virbac au nominatif représentant :

- trois années de rémunération annuelle cible (rémunération fixe brute + rémunération variable cible brute) pour le directeur général, et
- deux années de rémunération annuelle cible (rémunération fixe brute + rémunération variable cible brute) pour tout directeur général délégué.

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de performance

L'assemblée générale du 21 juin 2024 a adopté une résolution visant à reconduire pour une nouvelle période de 38 mois la possibilité de procéder à l'attribution d'actions de performance de la société, dans les conditions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution permet l'attribution d'actions de performance au profit de cadres salariés ou assimilés, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi que des mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 du Code de commerce, tant de la société Virbac que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions de performance attribuées ne peut représenter plus de 1,0% du capital de la société Virbac. Il est également précisé que le nombre d'actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, pendant la durée de l'autorisation, ne pourra être supérieur à 0,5% du capital au jour de l'attribution. L'attribution se fait sans dilution, la société achetant sur le marché le nombre d'actions nécessaires.

Comme pour la précédente autorisation, les attributions gratuites d'actions de performance ne seront définitives qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les titres alors détenus devant être conservés également deux ans au minimum après la fin de la période d'acquisition.

Le conseil d'administration détermine l'identité des bénéficiaires ainsi que les conditions et les critères d'attribution des actions qui sont liées à l'augmentation de la performance du Groupe.

Les dirigeants mandataires ont pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions de performance, jusqu'à la fin de la période de conservation des actions fixée par le conseil d'administration (cf. ci-dessus).

Rémunérations variables pluriannuelles

Le directeur général et les directeurs généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération variable pluriannuelle.

Ratios de rémunération et évolution annuelle des rémunérations et des ratios de performance de Virbac

Rémunérations des dirigeants (€)	2020	2021	2022	2023 ⁷	2024
Marie-Hélène Dick¹					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice	117 400	135 000	135 000	137 000	156 000
Évolution/N-1	5 %	15 %	— %	1 %	14 %
Ratio de rémunération sur la rémunération moyenne des salariés	2,0	2,2	2,3	2,2	2,4
Évolution/N-1	0 point	+0,2 point	+0,1 point	0 point	0 point
Ratio de rémunération sur la rémunération médiane des salariés	2,5	2,6	2,7	2,6	2,8
Évolution/N-1	0 point	+0,2 point	+0,1 point	0 point	0 point
Sébastien Huron²					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice	579 838	884 221	2 448 642 ⁶	899 021	631 817
Évolution/N-1	4 %	52 %	177 %	-63 %	-30 %
Ratio de rémunération sur la rémunération moyenne des salariés	10,0	14,5	41,0	14,4	9,8
Évolution/N-1	0 point	5 points	26 points	¹ -27 points	¹ -5 points
Ratio de rémunération sur la rémunération médiane des salariés	12,1	17,5	48,1	17,0	11,5
Évolution/N-1	0 point	5 points	31 points	-30 points	¹ -5 points
Habib Ramdani³					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice	311 097	458 524	395 061	442 921	558 829
Évolution/N-1	4 %	47 %	-14 %	12 %	26 %
Ratio de rémunération sur la rémunération moyenne des salariés	5,4	7,5	6,6	7,1	8,6
Évolution/N-1	0 point	2 points	-1 point	0 point	2 points
Ratio de rémunération sur la rémunération médiane des salariés	6,5	9,1	7,7	8,4	10,2
Évolution/N-1	0 point	3 points	-1 point	1 point	2 point
Christian Karst⁴					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice	809 136	—	—	—	—
Évolution/N-1	-30 %	—	—	—	—
Ratio de rémunération sur la rémunération moyenne des salariés	14,0	—	—	—	—
Évolution/N-1	-7 points	—	—	—	—
Ratio de rémunération sur la rémunération médiane des salariés	16,9	—	—	—	—
Évolution/N-1	-8 points	—	—	—	—
Marc Bistuer⁵					
Rémunération totale due ou attribuée au titre de l'exercice	—	391 162	341 500	396 219	427 871
Évolution/N-1	—	—	-13 %	16 %	8 %
Ratio de rémunération sur la rémunération moyenne des salariés	—	6,4	5,7	6,3	6,6
Évolution/N-1	—	—	-1 point	1 point	0 points
Ratio de rémunération sur la rémunération médiane des salariés	—	7,8	6,7	7,9	7,8
Évolution/N-1	—	—	-1 point	1 point	0 points
Total des rémunérations des dirigeants⁶	1 817 471	1 868 907	3 320 203	1 875 161	1 774 517
Évolution/N-1		3 %	78 %	-44 %	-5 %

¹présidente du conseil de surveillance jusqu'au 15 décembre 2020 et présidente du conseil d'administration depuis

²président du directoire jusqu'au 15 décembre 2020 et directeur général du 15 décembre 2020 au 27 septembre 2024

³membre du directoire jusqu'au 15 décembre 2020 et directeur général délégué depuis

⁴directeur général jusqu'au 15 décembre 2020

⁵directeur général délégué depuis le 15 décembre 2020

⁶ce montant inclut la valeur des actions de performance attribuées au titre des plans constitués sur chacun des exercices. À noter que la valeur de ces actions de performance est complètement théorique. D'une part, les actions ne sont pas acquises à ce jour : ce qui est acquis depuis le 21 juin 2022, c'est simplement un droit à obtenir les actions. Ce droit est soumis à plusieurs conditions très strictes d'acquisition qui devront être respectées pour que ces actions soient acquises. La première condition est une condition de présence dans la société avant les dates d'acquisition définitive (soit respectivement 2027 pour 1 000 actions, 2030 pour 1 000 actions et 2033 pour 3 000 actions). La deuxième condition est une condition de performance très stricte de la société. La performance est analysée sur des périodes longues de trois à cinq ans, avec une performance continue exigée sur cinq ans pour la première tranche, et ne tenant pas compte des conditions de marché, du contexte macro-économique ou géopolitique extérieur à Virbac. Cette condition rend donc l'obtention de ces actions très incertaine. Par ailleurs, si ces actions sont finalement acquises, elles ne pourront pas être cédées avant à minima deux ans (période de conservation exigée) soit respectivement, 2029, 2032 et 2035 pour la tranche principale. Enfin la valorisation de ces actions de performance correspond à la valeur comptable reconnue à la date d'acquisition de ce droit. Cette valeur brute est donc théorique et non-représentative de la valeur des actions à la fin de la période de conservation qui dépend, en cas d'acquisition, du cours de bourse, celui-ci pouvant fortement évoluer d'ici à leur cession. Compte tenu de ces conditions, et en conséquence du départ de Sébastien Huron le 27 septembre 2024, aucune de ces actions ne sera acquise ; l'année 2024 inclut donc seulement les éléments de rémunération fixe (y compris jetons de présence) et variable, ainsi que les avantages en nature, tels que présentés en pages 177 et 178

⁷à partir de 2023, la moyenne et la médiane des rémunérations (voir tableaux ci-dessous) incluent également Virbac Nutrition; l'année 2023 a donc été retraitée en conséquence

	2020	2021	2022	2023	2024
	57 813	60 786	59 878	62 681	64 719
Évolution/N-1	3 %	5 %	-1 %	5 %	3 %
Ratio moyen⁵	31	31	55	30	27
Évolution/N-1	-7 points	-1 point	25 points	-26 points	'-3 points

⁵ rémunération des dirigeants/rémunération moyenne Virbac

	2020	2021	2022	2023	2024
Rémunérations médiane Virbac (€)	47 859	50 450	50 956	52 933	54 989
Évolution/N-1	4 %	5 %	1 %	4 %	4 %
Ratio médian⁶	38	37	65	35	32
Évolution/N-1	-8 points	-1 point	28 points	-30 points	'-3 points

⁶ rémunération des dirigeants/rémunération médiane Virbac

	2020	2021	2022 retraité ¹	2023	2024
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisition (k€)	128 875	173 171	186 559	188 142	231 821
Évolution/N-1	5 %	34 %	8 %	1 %	23 %
Résultat Net (k€)	141 769	115 691	121 295	121 088	145 782
Évolution/N-1	160 %	-18 %	5 %	— %	20 %

¹retraitement suite à l'amendement IAS 12 relatif à des actifs et passifs d'impôts différés résultant d'une même transaction applicable au 1^{er} janvier 2023 (voir note "Principes et méthodes comptables")

En application de l'article L22-10-9 du Code de commerce, pour le calcul de la rémunération moyenne, jusque 2022 le périmètre retenu est celui des sociétés Virbac, Virbac France, Virbac Diagnostics et Alfamed, représentant plus de 95% des effectifs en France, et dont les effectifs de référence s'élèvent à 1419, dont 734 cadres. Ce périmètre est représentatif des différents métiers de Virbac. À partir de 2023, le périmètre inclut également Virbac Nutrition (l'année 2023 a donc été retraitée dans le tableau des rémunérations ci-dessus); y compris Virbac Nutrition, les effectifs de référence s'élèvent à 1490, dont 757 cadres.

Pour des raisons de comparabilité, et conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, l'effectif retenu pour le calcul de la rémunération moyenne et médiane correspond à un effectif équivalent temps plein. Cet effectif est défini sur la base des salariés présents dans la société au 1^{er} janvier de l'année de référence, hors dirigeants mandataires sociaux.

Les rémunérations sont calculées à partir de l'ensemble des montants dûs ou attribués au cours de l'exercice considéré, et sont composées d'éléments de rémunération fixe, rémunération variable, épargne salariale ainsi que les plans d'attribution d'actions de performance.

Contrats, régimes et indemnités

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire si conditions remplies	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<p>Habib Ramdani</p> <p>Fonction : directeur général par intérim depuis le 27.09.24</p> <p>Date de fin de mandat de directeur général par intérim : à la nomination du nouveau directeur général et en décembre 2026 au plus tard</p> <p>Anciennement membre du directoire et directeur général délégué du 15.12.20 au 27.09.24</p>	Oui	Non	Non	Non
<p>Marc Bistuer</p> <p>Fonction : directeur général délégué depuis le 15 décembre 2020</p> <p>Date de fin de mandat : décembre 2026</p>	Oui	Non	Non	Non

DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le présent descriptif a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment nos directions Affaires Financières, Juridique, Ressources Humaines et Gestion des Risques du Groupe et a été revu par notre direction générale qui a validé son contenu. Nous l'avons ensuite communiqué aux commissaires aux comptes et au comité d'audit pour revue avant son approbation définitive par notre conseil d'administration du 12 mars 2025.

Définition et objectifs du contrôle interne et de gestion des risques

Référentiel

Nous nous appuyons sur le cadre de référence et son guide d'application publiés initialement en janvier 2007 et mis à jour le 22 juillet 2010 par l'AMF pour définir notre référentiel de contrôle interne et de gestion des risques et structurer ainsi notre approche. Conformément à une recommandation du rapport de l'AMF 2010-15 du 7 décembre 2010, nous avons souhaité présenter les différentes informations demandées selon le plan précisé dans le cadre de référence.

Périmètre

Le périmètre du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne comprend la société mère et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés du Groupe.

La liste de nos filiales figure en note A40 de l'annexe aux comptes consolidés.

Objectifs et principes du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

Notre dispositif de gestion des risques vise à identifier, hiérarchiser, traiter et piloter les principales expositions du Groupe.

À ce titre, le dispositif de gestion des risques contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de notre Groupe ;
- sécuriser la prise de décision en vue de favoriser l'atteinte de nos objectifs stratégiques, opérationnels et financiers ;
- déployer une culture du risque au sein de notre organisation en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Le contrôle interne, quant à lui, vise à assurer que :

- la réalisation de nos objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- les orientations fixées par notre conseil d'administration sont mises en œuvre ;
- notre patrimoine est valorisé et nos actifs protégés ;
- l'intégration des sociétés acquises s'effectue en conformité avec les règles de notre Groupe ;
- et que nos informations financières et comptables sont fiables et sincères.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels notre Groupe est exposé, le dispositif de contrôle interne et de gestion globale des risques doit favoriser et sécuriser son développement industriel et économique et ce dans un environnement de contrôle adapté à ses métiers et à leurs enjeux respectifs.

En cohérence avec les objectifs fixés, notre dispositif de gestion des risques et de contrôle interne repose sur les éléments structurants suivants :

- une organisation adaptée et pérenne ;
- la diffusion en interne d'une information fiable et ciblée ;
- une mise en œuvre de ce dispositif ;
- des activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- un pilotage continu et la formalisation d'axes de progrès.

Limites

Un dispositif de contrôle interne ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et en aucun cas absolue, quant à la maîtrise globale des risques auxquels nous sommes confrontés et à la réalisation de nos objectifs. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de contrôle interne, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décisions qui peut être défaillant, de la nécessité d'étudier le rapport coûts sur bénéfices avant la mise en place de contrôles, ou qu'il s'agisse de dysfonctionnements qui peuvent survenir en raison d'une défaillance ou d'une erreur humaine.

Une gouvernance adaptée et pérenne

Composantes de notre dispositif

L'environnement de contrôle, essentiel au dispositif de contrôle interne, à la bonne gestion des risques et à l'application des procédures, s'appuie sur une organisation spécifique des comportements et des hommes.

Organisation

Notre organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans la culture de notre entreprise et qui ont fait son succès tels que la prise d'initiative, la confiance dans les hommes et les femmes de notre Groupe et leur responsabilisation. Notre organisation opérationnelle du contrôle interne est construite autour de trois niveaux : Groupe, zones et filiales. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par notre direction générale. À chacun des trois niveaux, notre contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités, de sensibilisation et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général de notre Groupe. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel en attendant d'eux qu'ils s'approprient les politiques et procédures définies au niveau de notre Groupe, contribuent à leur mise en œuvre et à leur respect et complètent leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont ils ont la charge.

Le dispositif de contrôle mis en place au sein de notre Groupe repose également sur une structure de gouvernance resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels et nécessaires à la gestion optimale des activités industrielles et commerciales du Groupe.

Gouvernance des filiales au sein du Groupe

Nos filiales sont presque toutes détenues directement ou indirectement à 100% par le groupe Virbac. Une attention particulière est portée à la composition des conseils d'administration de nos filiales. Chaque nomination ou changement d'administrateur fait l'objet d'une validation par les membres de notre direction générale. Pour les sociétés non contrôlées à 100%, des règles de gouvernance sont définies et régies par des pactes d'actionnaires.

Code de conduite

Depuis juin 2015, nos engagements fondamentaux dans les domaines liés à notre activité sont rassemblés dans notre code de conduite. Ce document, refondu en 2022, vient remplacer la précédente version adoptée en 2014. Plus complet, plus précis et mieux adapté aux impératifs de notre Groupe, il est rédigé en seize langues et diffusé à l'ensemble de nos collaborateurs et est disponible dans notre Intranet et sur le site internet de Virbac. Notre code de conduite rassemble nos principes fondamentaux en matière de conduite des affaires, de protection des actifs, d'interaction de notre entreprise avec nos parties prenantes, avec la vie privée et la responsabilité sociale. C'est un outil fondamental qui formalise les valeurs éthiques et les principes de fonctionnement de notre entreprise. En publiant notre code de conduite, nous nous sommes engagés à respecter et faire respecter par nos partenaires et fournisseurs les réglementations et normes propres à notre activité mais aussi dans les domaines financier, concurrentiel et social.

Documents de référence

Nous avons mis à disposition de nos salariés d'autres documents de référence décrivant, dans des domaines spécifiques abordés par notre code de conduite, des règles concrètes d'application. Ces documents sont disponibles dans notre Intranet et sont listés ci-dessous.

■ Charte partenaires business

Notre charte partenaires business a pour objet de définir les règles qui encadrent nos relations avec nos partenaires (fournisseurs, sous-traitants ou distributeurs...) et décrit les principes directeurs que nous souhaitons voir appliqués par nos partenaires dans la conduite de leurs affaires.

■ Politique anti-corruption Groupe

Virbac s'engage à respecter le plus haut niveau d'intégrité dans ses opérations et dans ses interactions avec les tiers et pratique une politique de tolérance zéro dans la lutte contre la corruption. Notre politique anti-corruption Groupe rappelle aux collaborateurs Virbac qu'ils doivent refuser toute forme de corruption qu'elle soit privée ou publique et décrit les comportements à adopter dans certaines situations identifiées à risque et insiste sur la transparence qui est une règle d'or en la matière. Notre direction générale a signé un engagement visant à respecter et faire respecter cette politique. Un dispositif d'alerte professionnelle interne et externe est accessible à nos parties prenantes afin de signaler tout comportement inapproprié, en particulier en écart avec notre politique anti-corruption. Un comité d'éthique business Groupe a été constitué afin de garantir le bon traitement des alertes et veiller à la mise en œuvre des mesures de remédiation qui auront été validées.

■ Politique de prévention des abus de marché

Dans le cadre de l'entrée en vigueur le 3 juillet 2016 du règlement européen n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, de la loi n°2016-819 du 21 juin 2016 réformant le système de répression des abus de marché et la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, nous avons mis en place une politique de prévention des abus de marché (en remplacement de notre charte de déontologie boursière). Notre politique vise notamment à sensibiliser nos collaborateurs sur la notion d'information privilégiée et d'information sensible, les obligations des collaborateurs ayant accès à une information privilégiée ou sensible non publiée (périodes de fenêtres négatives), les sanctions encourues en cas de non-respect de la confidentialité liée à la détention de ce type d'information. Nous avons également mis en place un comité de surveillance des informations privilégiées qui se réunit chaque fois que nécessaire et nous tenons les

listes des personnes ayant accès à l'information telles que prévues par la réglementation, chaque fois qu'une information privilégiée est identifiée.

■ **Charte éthique Groupe**

Afin de respecter la réglementation et fournir des produits sécurisés et efficaces, nous devons, comme tout laboratoire pharmaceutique, recourir à des études sur animaux dans des cas très précis : quand elles ont un caractère de nécessité et qu'il n'existe pas, à ce stade, de méthodes alternatives agréées par les autorités. Pour autant, nous favorisons toutes les méthodes alternatives disponibles et encourageons toute initiative visant à remplacer, réduire ou améliorer les études sur animaux. Pour s'assurer de la mise en œuvre de ces principes fondateurs, nous avons élaboré une charte éthique qui s'applique à l'ensemble de nos collaborateurs ainsi qu'à nos partenaires externes.

■ **Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts**

Dans le but de renforcer notre engagement en faveur de l'intégrité et de la transparence, nous avons mis en place en 2024 une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts claire, précise et illustrée pour une gestion efficace et anticipée du risque en la matière, applicable à l'ensemble de nos entités et salariés du groupe Virbac. Cette politique comprend notamment une définition précise de ce qu'est un conflit d'intérêts, des règles de conduite pour tous les salariés, un mécanisme de déclaration au niveau du Groupe et à mettre en œuvre localement ainsi que des solutions pour éviter ou gérer au mieux toute situation pouvant entrer dans le cadre de cette politique.

■ **Principes Groupe réseaux sociaux**

Dans le respect de la vie privée et de la liberté d'expression, ce document décrit les règles applicables aux collaborateurs Virbac (comme les obligations de confidentialité sur les données Virbac) lorsqu'ils mentionnent leur employeur ou leur activité professionnelle à l'occasion de leur usage personnel des réseaux sociaux.

Procédures et normes encadrant les activités

Nos directions fonctionnelles ont défini des politiques Groupe pour l'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, la gestion des stocks et des immobilisations. Ces dernières définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de *reporting* propres au domaine respectif d'expertise dont elles sont responsables. Ces politiques se déclinent ensuite en procédures spécifiques de suivi, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

À titre d'exemple, nous avons mis en place les politiques suivantes :

- une politique achat qui fixe nos règles, nos objectifs et nos bonnes pratiques en termes d'achat responsable et éthique ;
- une procédure *scope of power* qui détermine les règles internes à respecter par les responsables de nos filiales ou les responsables de fonctions de l'entreprise dans le processus de prise de décision selon les axes métiers ;
- un manuel financier qui liste l'ensemble des règles attenantes à la clôture de nos comptes et aux reporting à réaliser par nos financiers en filiales ;
- une politique de sécurisation des moyens de paiement qui définit les mesures à mettre en œuvre afin de limiter les risques de fraude ;
- une politique de protection des personnes qui vise à donner un niveau de protection équivalent à tous nos collaborateurs, qu'ils soient expatriés, locaux, ou encore en mission ;
- une politique de sécurité et d'environnement qui fixe nos règles de conduite pour une réduction permanente des risques inhérents à toute activité industrielle ;
- une politique d'investissement qui est validée par notre direction générale au moment de l'établissement des plans stratégiques, puis des budgets. Tout investissement majeur prévu dans ces budgets fait néanmoins l'objet d'une revalidation par notre direction des Opérations Industrielles Groupe ou notre conseil d'administration. Tout changement intervenant au cours d'un exercice par rapport aux projets budgétés fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique ;
- une politique de sécurité du système d'information.

En parallèle de ce *corpus* de procédures d'ordre général, nous nous conformons aux différents référentiels en vigueur au sein de l'industrie pharmaceutique. Ces textes encadrent, à chaque stade, les opérations conduites, que ce soit au niveau des méthodes de recherche et développement ou au niveau des normes de fabrication, de conditionnement, de distribution, de commercialisation et de promotion des médicaments et vaccins.

Politique de gestion des ressources humaines

Notre gestion des ressources humaines contribue à notre dispositif de contrôle interne et permet de s'assurer que nos salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des missions et des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites et qu'ils sont informés et respectueux des règles de notre Groupe.

■ **Politique de recrutement et de développement**

Pour soutenir notre croissance, nous recrutons dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, notre direction des Ressources Humaines définit des standards et vérifie les pratiques.

Parallèlement, nous avons mis en œuvre un processus de gestion de la performance et de l'évolution des collaborateurs appelé Perf (Performance, évaluation, rémunération, formation) ; ce processus comporte plusieurs volets dont la fixation d'objectifs individuels et l'évaluation des réalisations annuelles par les responsables hiérarchiques.

Notre comité de direction Groupe partage au sein du comité performance annuelle, les évaluations, les rémunérations et les hypothèses d'évolution professionnelle des 60 personnes clés du Groupe ainsi que des hauts potentiels identifiés au cours du processus Perf.

■ Politique de rémunération

Nous effectuons annuellement une revue des rémunérations qui porte notamment sur le salaire de base et les bonus individuels et collectifs. Cette révision des rémunérations s'effectue suivant une politique globale visant à renforcer la compétitivité, la cohérence et l'évolution de nos collaborateurs au sein du Groupe. Les pratiques de bonus en vigueur dans notre Groupe sont par ailleurs homogènes et reposent notamment sur des critères comparables en valeur et en nature.

Principaux acteurs

Les principaux acteurs qui veillent et contribuent à la mise en place du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques permettant d'assurer la pérennité et la réalisation de objectifs du Groupe sont :

- le conseil d'administration et ses comités spécialisés (pages 150 et 154)
- la direction générale et ses comités spécialisés (page 158 et 160)

- les directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle de notre Groupe, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger et déléguer les opérations qu'ils ont en charge. Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles de notre Groupe. À titre d'exemple, pour nos filiales dans lesquelles le dispositif de gestion des risques a été déployé, chaque directeur est en charge du suivi des risques de sa filiale. Il en est de même pour chaque directeur de zone avec les différentes cartographies réalisées sur sa zone.

- les directions fonctionnelles

Nos directions fonctionnelles centrales (Finance, Juridique, Ressources Humaines, Communication, Systèmes d'Information, Compliance, Qualité) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations de notre Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire. Concernant le dispositif de gestion des risques, nos directions fonctionnelles sont notamment en charge de la coordination de l'ensemble des actions en lien avec les risques identifiés au niveau du Groupe.

La présence des fonctions centrales et leur organisation contribuent significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. Les responsables de ces fonctions disposent notamment d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

- la direction Assurances, Risques et Prévention

Rattaché hiérarchiquement au directeur Qualité & Conformité Groupe (membre du comité de direction Groupe et directeur général délégué), notre directeur Assurances, Risques et Prévention est responsable de la définition et de la mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques. Il coordonne notamment l'analyse des risques, contribue à la transversalité et au partage des meilleures pratiques entre les entités et les directions du Groupe permettant ainsi le développement d'une culture de gestion des risques à travers le Groupe. Ses rôles et responsabilités sont présentés en détail pages 194 et 195 du présent rapport.

Diffusion en interne d'une information fiable et ciblée

L'information et la communication ont trait aux flux d'informations qui accompagnent les procédures de contrôle interne, depuis les orientations de notre direction jusqu'aux plans d'actions. Elles contribuent à la mise en place de l'environnement de contrôle, à la diffusion d'une culture de contrôle interne, à la promotion des activités de contrôle pertinentes participant à la maîtrise des risques.

Les objectifs poursuivis sont divers :

- informer et sensibiliser l'ensemble de nos salariés sur la mise en place de bonnes pratiques ;
- partager les expériences afin de favoriser la diffusion de ces bonnes pratiques y compris en matière de dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Les outils de communication spécifiques que nous mettons en œuvre favorisent l'atteinte de ces objectifs. Des outils tels que l'Intranet permettent la diffusion de nos différentes politiques et procédures. Nous nous efforçons par ailleurs de donner à chacun des managers nouvellement recrutés, une vision d'ensemble de notre Groupe, de son organisation, de ses principaux métiers et de sa stratégie. Des sessions d'accueil des nouveaux arrivants que nous organisons au siège ou localement, participent à cet effort. Enfin, en complément des formations organisées par les unités opérationnelles, des séminaires organisés à l'échelle de notre Groupe permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, marketing, ressources humaines, gestion de projets, etc.) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

L'information et les vecteurs de communication s'appuient également sur nos systèmes d'information. Notre direction des Systèmes d'Information Groupe est responsable de l'ensemble des systèmes d'information du Groupe. Elle est composée de départements sous la responsabilité directe de la direction des Systèmes d'Information Groupe et de départements décentralisés au sein des unités opérationnelles. Le rôle de ces départements est de

définir les politiques systèmes d'information, de coordonner les processus de pilotage de la fonction systèmes d'information et de gérer les infrastructures et services informatiques mondiaux en cohérence avec les priorités de notre Groupe. Les départements décentralisés développent et gèrent les applications spécifiques à leurs unités, ainsi que les infrastructures et services informatiques dédiés. Des canaux d'information ascendante et descendante ont été définis afin de permettre la transmission en temps utile d'informations pertinentes et fiables.

Concernant la remontée d'information, les traitements d'information comptable et financière sont effectués selon des processus et avec des outils communs d'enregistrement et de contrôle (logiciel de *reporting* et de consolidation commun et partagé dans l'ensemble de notre Groupe sous l'autorité de notre direction des Affaires Financières). Pour ce qui est de l'information descendante, les résolutions de nos organes de décision sont relayées auprès des directions concernées. Toute évolution du cadre réglementaire, et ce, quelle que soit la matière concernée, est communiquée de façon appropriée à nos entités et directions concernées.

Enfin, notre communication à destination des parties prenantes est encadrée par des dispositifs appropriés visant à garantir la qualité de l'information.

De plus, nous avons diffusé dans nos filiales une procédure de gestion de crise dont l'objectif est d'anticiper autant que possible l'émergence potentielle de crises par la mise en place de principes de gestion et d'alertes couvrant toutes les régions et activités de notre Groupe.

Mise en œuvre du dispositif de gestion des risques

Objectifs

De manière à renforcer notre capacité à anticiper, analyser, hiérarchiser nos risques de toutes natures et à s'assurer de l'adéquation du développement de notre Groupe au regard de ces risques, la direction Gestion des Risques a été créée fin 2009. Nous avons fait évoluer notre organisation en 2023 en regroupant la direction Gestion des Risques avec la direction Assurances et Prévention au sein d'une même direction.

Notre direction Assurances, Risques et Prévention a bâti son cadre méthodologique en cohérence avec les meilleures pratiques et référentiels du marché et notamment le cadre de référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Les objectifs de notre direction Assurances, Risques et Prévention pour la partie gestion des risques reposent sur les points suivants :

- connaître et anticiper : s'assurer qu'une veille permanente est en place sur les risques de notre Groupe pour garantir qu'aucun d'eux n'est oublié ou sous-estimé et pour anticiper une évolution de leur nature ou intensité ;
- organiser : s'assurer que les principaux risques identifiés sont effectivement pris en compte par notre organisation au niveau le plus approprié. De nombreux risques opérationnels sont gérés au niveau de nos filiales ; d'autres, qui exigent une expertise particulière ou ont une composante essentiellement transversale ou stratégique, sont pris en charge directement au niveau du siège ;
- contrôler : s'assurer que les organisations et moyens mis en place sont efficaces pour réduire les risques identifiés ;
- former : développer progressivement une culture de gestion des risques auprès de tous les managers concernés et ce, au travers d'actions de formation appropriées tant en France qu'à l'international ;
- informer : communiquer auprès de la direction générale sur l'évolution de la situation.

Analyse régulière et structurée des principaux risques du Groupe

Le dispositif de gestion des risques se fonde sur l'environnement de contrôle interne et s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances. La responsabilité en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques a vocation à être déclinée à tous les niveaux appropriés de notre organisation.

Il est rendu compte formellement et de manière plus précise des principaux risques du Groupe, de leurs modalités de gestion et de contrôle au chapitre "Facteurs de risques" en page 198 et suivantes de ce rapport.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender nos principaux risques et à les analyser, nous sommes en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'action pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise de notre Groupe dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose à la fois sur une organisation et sur un processus de gestion des risques clairement définis :

- l'organisation est placée sous la responsabilité de notre direction Assurances, Risques et Prévention qui s'appuie elle-même sur deux comités (le comité d'audit et le comité de direction Groupe) pour valider notre politique de gestion des risques et le processus d'identification, d'évaluation et de traitement des risques. L'organisation comprend également des propriétaires de risques dont le rôle est de définir et de piloter des plans d'actions sur les risques majeurs du Groupe ;
- le processus de gestion des risques repose sur :
 - l'identification des risques : la cartographie des risques majeurs du Groupe permet un recensement des principales expositions du Groupe. Elle a fait l'objet d'une actualisation complète en 2021 ;
 - l'évaluation des risques : des cadres dirigeants participent activement à l'évaluation et à la hiérarchisation des risques identifiés. Ces managers possèdent une large expérience du secteur de la santé animale et de

l'entreprise elle-même, ce qui représente un atout pour apprécier l'impact, l'occurrence et le niveau de maîtrise de chacun des risques ;

- le traitement des risques : chacun des risques évalué comme majeur a été analysé et hiérarchisé. Pour chacun d'eux, des propriétaires de risques ont été nommés. Il s'agit principalement de cadres dirigeants faisant partie des trois comités cités ci-dessus. Leur rôle est de concevoir et de déployer des plans d'actions en coordination avec les différentes organisations opérationnelles et fonctionnelles ; cela afin de limiter l'exposition de l'entreprise sur les risques dont ils ont la responsabilité ;
- le pilotage des actions : notre direction Assurances, Risques et Prévention assure la coordination du processus en partenariat avec les propriétaires de risques.

La gestion des risques s'inscrit pour Virbac dans un cycle d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne en s'ancrant dans les processus de l'entreprise et en prenant systématiquement en compte les enjeux fondamentaux de notre organisation, qu'ils soient de nature opérationnelle, juridique, réglementaire ou de gouvernance.

Activités de contrôle adaptées concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Notre dispositif couvre non seulement les processus de préparation de l'information financière mais également l'ensemble des processus opérationnels en amont concourant à la production de cette information. Le contrôle interne, dans toutes ses composantes, notamment financière et opérationnelle, est essentiel pour notre société. Notre objectif constant est de maintenir l'équilibre entre la décentralisation nécessaire aux activités de notre Groupe, le meilleur contrôle opérationnel et financier et la diffusion des expertises et bonnes pratiques.

Organisation financière dédiée

Notre dispositif de contrôle et nos procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur de notre Groupe. Notre dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale dans notre Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de *reporting* consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

Les opérations comptables et financières sont pilotées par notre direction des Affaires Financières Groupe. Depuis 2019, notre direction des Affaires Financières a souhaité faire évoluer son organisation afin d'être plus efficiente et d'optimiser encore mieux ses ressources.

La direction financière a la responsabilité des activités suivantes :

- l'ensemble des services de comptabilité (comptabilité clients, fournisseurs et générale). Ces services sont regroupés sous un même management ce qui permettra d'accroître les synergies et d'augmenter la transversalité ;
- la direction de la Trésorerie et du Financement qui a notamment la responsabilité d'assurer l'animation et le suivi des reportings relatifs à la dette financière et au résultat financier de notre Groupe. Concernant l'exposition aux risques de change en particulier, les directives de la direction des Affaires Financières proscrivent les positions spéculatives et imposent de ne couvrir que des positions économiques, soit réelles, soit futures, mais certaines ;
- la direction Consolidation et Reporting : cette direction issue du rapprochement des équipes statutaires et de gestion a pour objectif de rationaliser l'élaboration des informations et analyses financières et d'améliorer les délais de production des données à la fois pour le réel et le prévisionnel. Elle est en charge de la consolidation statutaire mais aussi de la consolidation de gestion qui permet le suivi et l'analyse de la performance interne de l'entreprise ; elle a, par ailleurs, la responsabilité de la bonne application des normes comptables internationales à travers le Groupe ;
- la direction Fiscale : cette direction intervient en tant qu'expert des normes fiscales internationales. Elle permet de renforcer la présence du siège auprès de nos filiales afin de les aider à faire face aux enjeux réglementaires sans cesse plus nombreux ;
- une direction du Contrôle de Gestion qui a la responsabilité d'assurer le reporting et l'analyse des activités Business, Industrielle, R&D et des services support à l'entreprise.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le directeur financier de chaque filiale exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain à la bonne application de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque directeur financier de filiale est fonctionnellement rattaché à un contrôleur de gestion de zone qui intervient dans le cadre d'une zone. Il est lui-même fonctionnellement rattaché à un responsable Contrôle de Gestion Groupe.

Outils appropriés : procédures et référentiels

Les règles comptables et financières décrites dans des instructions spécifiques rédigées par notre direction des Affaires Financières Groupe sont applicables à toutes nos entités opérationnelles et juridiques. En conformité avec les normes *IFRS* adoptées dans l'Union européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives ;
- des procédures de contrôle pour les catégories de comptes les plus importantes, et notamment les principaux rapprochements comptables à effectuer pour contrôler l'information produite ;
- des règles définissant le cadre des informations de gestion appelées *Financial handbook* ;
- des règles à suivre pour gérer les besoins en trésorerie et leurs financements, les placements des excédents de trésorerie, la couverture du risque de change.

Notre direction financière met à jour régulièrement ces documents, notamment à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables. Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières, nous nous sommes dotés d'un système de *reporting* déployé dans toutes nos entités. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP (*Enterprise resource planning*) dont nos entités disposent, soit par saisie manuelle.

Nous avons défini des procédures spécifiques concernant les engagements hors bilan. Ces derniers proviennent essentiellement des garanties données par notre société. Les constitutions de sûretés, cautions, avals et garanties font l'objet des contrôles suivants :

- pour notre maison mère, autorisations spécifiques du conseil d'administration lorsque de telles garanties excèdent les limites de l'autorisation annuelle donnée au directeur général ;
- pour nos filiales, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une revue préalable de la maison mère.

Processus formalisés

Les processus financiers que nous avons mis en place contribuent à la qualité et à la fiabilité de l'information comptable et financière.

Les processus de consolidation comptable (statutaire) et de gestion sont désormais la responsabilité d'un pôle unique de consolidation et reporting.

Processus de consolidation comptable

La production de l'information est assurée au travers du processus de consolidation semestrielle et annuelle et repose sur des principes comptables valables pour l'ensemble de nos filiales, garantissant ainsi l'harmonie des méthodes.

Processus de consolidation et reporting de gestion

Notre direction Consolidation et Reporting anime le processus de consolidation budgétaire et de *reporting* mensuel au sein de notre Groupe, à partir des informations transmises par nos différentes directions opérationnelles et par nos filiales. La concordance entre les informations de gestion issues du *reporting* et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière. Le système de *reporting* de gestion permet de suivre les résultats mensuels et les principaux indicateurs de gestion, de les comparer avec le budget et avec les résultats de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés et analysés par notre direction Consolidation et Reporting en collaboration avec nos directeurs financiers locaux.

Notre direction générale examine chaque mois les synthèses issues du *reporting* de gestion, analyse les variations importantes et décide des actions correctrices à mettre en œuvre si besoin.

Processus trésorerie

Un processus de détermination d'un plan annuel de trésorerie est mis en œuvre pour l'ensemble de notre Groupe et permet d'encadrer et de consolider l'exercice de prévision des mouvements de trésorerie de nos filiales, reflet de la qualité des prévisions d'activité, de dépenses et de gestion des besoins en fonds de roulement : recouvrement clients, gestion des stocks et délais règlement fournisseurs.

Notre politique de centralisation quotidienne des excédents de trésorerie et des besoins de financements sur la zone euro nous permet d'affiner les positions nettes du Groupe et d'optimiser la gestion des placements ou des financements. Hors Europe, notre politique de centralisation du *cash* a également été mise en place dans le but de limiter les risques de contrepartie et d'optimiser l'utilisation des lignes de crédit.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à savoir l'existence d'un droit de vote double attribué à toute action inscrite au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sont exposés à la page 208.

Sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2023, le conseil d'administration en date du 13 septembre 2024, a décidé de réduire le capital social de Virbac par voie d'annulation de 67 340 actions propres. Suivant cette réduction de capital, notre actionnaire principal, le groupe familial Dick, dispose de 50,09% du capital social (49,7% avant la réduction de capital) et 66,21% des droits de vote.

Pilotage des dispositifs et axes de progrès

Actions de surveillance et d'amélioration des dispositifs

Nous mettons en œuvre des actions permanentes d'optimisation des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sous la surveillance du comité d'audit et de notre conseil d'administration.

Conseil d'administration

Le rôle de notre conseil d'administration et de ses comités spécialisés est décrit en pages 150 et 154 de ce rapport.

Comité de direction Groupe

Notre comité de direction Groupe est chargé du pilotage et de la définition des orientations en matière de contrôle interne et de gestion des risques et s'appuie sur nos différentes directions opérationnelles pour assurer leur mise en œuvre (voir page 193 du présent rapport). Nos directions fonctionnelles procèdent, par leur réseau de spécialistes

ou par des audits réguliers, à l'examen du fonctionnement de leurs domaines respectifs (voir page 193 de ce rapport).

Commissaires aux comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par nos filiales consolidées font l'objet, au minimum et pour les plus significatives d'entre elles, d'un examen limité lors des clôtures semestrielles et d'un audit lors des clôtures annuelles par nos auditeurs externes. Les missions d'audit dans les différents pays sont confiées aux membres du réseau des commissaires aux comptes statutaires de notre Groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés des éléments clés de l'exercice en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers de notre Groupe et à notre comité d'audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Communication financière

L'importance et le rôle croissants de la communication et la nécessité de délivrer une information financière complète et de qualité nous ont conduit à nous doter des fonctions et compétences nécessaires à la présentation de cette information ainsi qu'à la maîtrise des risques d'image.

Rapport annuel et information financière périodique

Notre direction des Affaires Financières est en charge de l'élaboration de notre rapport annuel et de l'information financière périodique, en étroite partenariat avec notre direction de la Communication Groupe, ce qui implique notamment :

- la définition et la validation des informations figurant dans le document annuel, le rapport semestriel et les avis financiers périodiques ;
- la supervision de la réalisation des travaux effectués par le comité de pilotage du rapport annuel ;
- la diffusion de l'information financière ;
- l'application de la réglementation boursière en matière de communication financière et les relations avec l'AMF.

Communiqués de presse

Notre direction de la Communication Groupe est responsable des actions engagées auprès des médias qui pourraient avoir un impact sur l'image, la notoriété, l'intégrité de la marque Virbac. Elle travaille sur ce sujet en étroite collaboration avec notre direction des Affaires Financières, notamment dans le cadre d'actions et de diffusion d'informations qui pourraient avoir un impact sur le cours de l'action Virbac.

FACTEURS DE RISQUES

Comme toute organisation, notre Groupe est amené à prendre des risques, à rechercher des opportunités et à créer de la valeur. L'enjeu du dispositif de gestion globale des risques de notre Groupe réside dans sa capacité à les identifier, qu'ils soient récurrents ou émergents et à les maîtriser sur la durée.

En 2024, nous avons maintenu nos efforts relatifs au déploiement de notre processus de gestion globale des risques en nous appuyant notamment sur notre système d'information de gestion des risques mis en œuvre depuis 2014. Plus spécifiquement, nous avons continué à travailler en 2024 sur l'actualisation des plans d'action pour atténuer les principaux risques identifiés dans le cadre de la dernière mise à jour de la cartographie des risques Groupe. De manière générale, chaque risque identifié fait l'objet d'une description détaillée et est placé sous la responsabilité d'un propriétaire de risque qui en assure le suivi, définit et pilote la mise en œuvre des actions de maîtrise adéquates.

Nous avons présenté de manière détaillée l'organisation et les modalités de déploiement du dispositif au sein de notre Groupe dans le paragraphe précédent du rapport.

Dans le cadre de l'actualisation de la cartographie des risques majeurs réalisée en 2021, nous avons procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, notre situation financière ou nos résultats et considérons qu'il n'y a pas, à ce jour et au mieux de notre connaissance, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent rapport.

Néanmoins, il est possible que certains risques non cités ou non identifiés à ce jour puissent potentiellement affecter les résultats de notre Groupe, ses objectifs, son image ou le cours de son action.

Risques liés à l'activité et à la stratégie du Groupe

Le marché de la santé animale subit depuis plusieurs années des évolutions significatives qui induisent de nouveaux enjeux pour le secteur de la santé animale que notre Groupe prend en compte au travers de sa stratégie (par marchés et par espèces).

Risques liés au processus d'innovation (Recherche, développement et *licensing*) et à l'enregistrement des produits

Facteurs de risque

Le domaine de l'industrie pharmaceutique vétérinaire est très compétitif, et chaque année, pour répondre aux évolutions et aux besoins du marché, maintenir ses parts de marché et assurer son développement, nous consacrons des moyens importants à la recherche et au développement.

En 2024, nous avons consacré 8,6% de notre chiffre d'affaires à la RDL (Recherche, développement et *licensing*), avant prise en compte du CIR (Crédit d'impôt recherche). Le processus de R&D s'étend en général sur plusieurs années et comporte différentes étapes afin de tester, entre autres, l'efficacité et la sécurité des produits. Il existe un risque, au cours de chacune de ces étapes, que les objectifs ne soient pas atteints et qu'un projet pour lequel d'importants montants ont été investis soit abandonné, y compris lors d'une phase avancée de développement.

Une fois la phase de recherche et développement achevée, nous devons obtenir, en tant que laboratoire pharmaceutique vétérinaire, les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation de nos produits, les AMM. Cette étape est souvent longue et complexe et nos chances de succès ne sont pas garanties. En effet, une demande d'enregistrement auprès des autorités compétentes n'entraîne pas automatiquement l'autorisation de commercialiser le produit. Celle-ci peut être partielle, c'est-à-dire se limiter à certains pays ou indications. Lorsque l'AMM est obtenue, les produits font l'objet de contrôles permanents et peuvent encore être soumis à une restriction de commercialisation ou à un retrait du marché. Nos produits mis sur le marché peuvent également faire l'objet d'une évolution de la réglementation qui peut nécessiter dans certains cas un ré-enregistrement et donc la réalisation de nouvelles études cliniques.

Par conséquent, les investissements en cours pour le développement et le lancement de produits peuvent entraîner des coûts qui ne se traduisent pas nécessairement par une augmentation de notre chiffre d'affaires.

Parallèlement aux projets de R&D internes qui font l'objet de processus extrêmement définis et d'un suivi régulier des différents projets en cours, nous menons également une politique d'acquisition de licences qui nous permet d'avoir accès, soit à des produits nouveaux prêts à être commercialisés, soit à des projets en développement que nous conduisons nous-mêmes jusqu'à leur terme. De la même manière que pour les projets de R&D interne, il existe un risque que ces projets n'aboutissent pas ou que les retombées commerciales se révèlent inférieures à celles attendues, pouvant conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation de ces valeurs d'actif.

Dispositifs de gestion du risque

Pour limiter ces risques, nous sélectionnons rigoureusement les projets de recherche et développement dans lesquels nous nous engageons. De la même manière, nous cibons à travers des études approfondies les produits devant faire l'objet d'accords de licence. Enfin, nous nous appuyons sur l'expertise de notre département Affaires Réglementaires en charge du dépôt, du suivi et du renouvellement des Autorisations de mise sur le marché.

Le marché de la santé animale est extrêmement réglementé et nous affichons une volonté de conformité très forte en mettant en place tous les moyens nécessaires pour l'atteindre.

Risques liés à la survenance d'une pandémie

Facteurs de risque

Nous sommes exposés, comme toute entreprise, à la survenance d'une pandémie virale telle que la Covid-19.

Certains de nos fournisseurs ou certains de nos sites de production pourraient se trouver sur des zones où le virus circulerait de manière plus importante et impacter ainsi notre niveau de production. Il en est de même pour notre

siège ou pour nos filiales dans lesquels certains processus pourraient être impactés ou la santé de nos collaborateurs affectée. Enfin, notre activité pourrait être également concernée par un ralentissement global ou blocage de l'économie induite par la survenance d'une pandémie, par exemple au travers d'une baisse des visites chez les vétérinaires ou bien une tension sur la distribution des produits.

Disposition de gestion du risque

Lors de la pandémie de Covid-19, une cellule de crise avait été mise en place pour suivre l'avancée de la situation résultant de cette pandémie, adapter les processus critiques et proposer un plan de continuité lorsque possible. Nous avons également revu notre stratégie de stocks.

En cas de la survenance d'une nouvelle pandémie, le Groupe reprendrait et adapterait des mesures déjà prises lors de la crise sanitaire de 2020.

Risques liés à la conformité du produit

Facteurs de risque

Notre Groupe peut également être exposé à une suspension temporaire ou définitive d'exploitation de ses produits dès lors que ces derniers présenteraient, de l'avis des autorités compétentes, des écarts critiques par rapport aux réglementations en vigueur les concernant.

Dispositifs de gestion du risque

Nous nous employons à maintenir le plus haut niveau de conformité de nos usines et de nos procédés de fabrication avec les référentiels existants (Bonnes pratiques de fabrication et autres). Nous avons défini et déployé un dispositif de management de la qualité dans l'ensemble de nos sites de fabrication à travers le monde. Ce dispositif permet d'identifier et de corriger toute variation identifiée entre un produit fabriqué et son cadre réglementaire. La direction de l'Assurance Qualité est responsable de la définition et du déploiement de ce dispositif à travers notre Groupe et s'assure de sa correcte mise en œuvre au travers de ses propres audits. Elle assure également le suivi des plans d'actions liés aux recommandations qu'elle peut être amenée à formuler.

Risques liés à la responsabilité produit

Facteurs de risque

Notre responsabilité produit peut être mise en cause en cas d'apparition d'effets secondaires indésirables des médicaments (non détectés au cours des essais cliniques préalables à l'AMM) ou de survenance d'une défaillance qualité. Les conséquences de tels événements pourraient être le rappel de lots commercialisés, voire la perte, temporaire ou non, de l'AMM. Si notre responsabilité était admise dans le cadre de réclamations importantes, notre situation financière pourrait être fortement affectée, ainsi que notre réputation. Dans le cas d'un problème qualité, s'ajouteraient les coûts de rappel du médicament.

Dispositifs de gestion du risque

Nous renforçons constamment nos procédures de pharmacovigilance et nos contrôles qualité sur l'ensemble des produits que nous commercialisons. Dans le cadre des procédures de pharmacovigilance, nous procédons à une revue systématique et une analyse régulière du profil de sécurité de nos produits, afin de garantir la sécurité d'emploi des médicaments en surveillant les effets secondaires qui leur sont imputables.

Par ailleurs, nous avons souscrit une assurance responsabilité du fait des produits valable pour toutes les filiales.

Risques liés aux canaux de distribution

Facteurs de risque

Nous sommes présents dans de nombreux pays, soit par le biais de nos filiales, soit par le biais de distributeurs dans les pays où nous ne possédons pas de filiale. Nos réseaux de distribution sont nombreux et leurs caractéristiques dépendent du pays de commercialisation. Toutefois, nos produits sont essentiellement distribués via des grossistes et des centrales d'achats auprès desquels les vétérinaires s'approvisionnent. Malgré l'encadrement de ces relations par des contrats qui sont régulièrement révisés, ce mode de distribution pourrait créer pour notre Groupe une certaine dépendance ou une maîtrise insuffisante de notre présence et de notre développement.

Par ailleurs, le secteur de la santé animale affiche, depuis quelques années, et dans certains pays, une tendance à la concentration des distributeurs et des vétérinaires au sein de réseaux de cliniques. De même, on constate l'apparition de nouveaux canaux de distribution tels qu'internet par exemple. Nous restons vigilants sur ces évolutions et sur l'impact qu'elles pourraient avoir sur le niveau de notre chiffre d'affaires et de nos marges.

Dispositifs de gestion du risque

Afin de diminuer notre dépendance vis-à-vis des distributeurs et de réduire les effets d'une consolidation potentielle, nous avons mis en place une politique de sécurisation de nos marges et de consolidation de nos positions commerciales. Cette politique consiste à étudier systématiquement la possibilité d'internaliser la distribution chaque fois que les ventes atteignent une importance suffisante sur un marché donné. Nous mettons alors en œuvre la solution la plus adaptée en procédant soit à l'acquisition de notre distributeur, soit à la création d'une activité de distribution. En 2024, nous avons ainsi racheté notre distributeur historique en Turquie, la société Mopsan.

De manière plus générale, nous veillons à adapter en permanence notre stratégie marketing de manière à limiter les risques associés, et *a contrario*, concrétiser les opportunités offertes par ces évolutions.

Risques liés à l'intensification de la concurrence

Facteurs de risque

Le secteur de la santé animale devient de plus en plus concurrentiel. Nos produits sont commercialisés dans des marchés compétitifs en termes de prix, de conditions financières et de qualité des produits.

Nous devons souvent faire face à de puissants concurrents d'une taille supérieure à la nôtre ou disposant de ressources plus importantes. Un phénomène de consolidation est apparu ces dernières années avec la concentration de certains laboratoires entre eux (par fusion ou acquisition, ou par cession des ou de leurs activités en santé animale des ou de leurs activités en santé humaine). De nouvelles formes de concurrence peuvent être également observées telles que la verticalisation des activités de certains grands distributeurs, le développement local d'acteurs innovants sur des marchés de niche, ou encore la mise en œuvre de partenariats stratégiques entre de plus petits acteurs du marché. Ces évolutions sont de nature à modifier notre environnement concurrentiel et peuvent donc peser sur les volumes et/ou les prix.

Dispositifs de gestion du risque

Nous analysons et suivons en permanence, sur l'ensemble de nos marchés, les mouvements de nos concurrents et poursuivons une politique de croissance externe par acquisitions et/ou de partenariats qui nous permet de participer notamment au mouvement de consolidation du secteur.

Par ailleurs, nous restons vigilants sur les opportunités que peuvent représenter les concentrations entre acteurs majeurs (cession d'activités).

Risques liés à la politique de croissance externe du Groupe

Facteurs de risque

Depuis notre origine, nous poursuivons une politique active de croissance externe qui nous a aidés à être aujourd'hui présents dans de nombreux pays et à disposer d'une large gamme de produits. Nous envisageons de poursuivre cette politique dans le futur afin de renforcer nos positions géographiques ou notre offre produits.

Ce choix de croissance par acquisition comporte des risques financiers et opérationnels, liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs et à l'intégration du personnel, des activités et des produits acquis.

Ces acquisitions impliquent, notamment, les incertitudes suivantes :

- les hypothèses de rentabilité future prises en compte dans les valorisations pourraient ne pas se vérifier ;
- nous risquons ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises et de leurs gammes de produits.

Cette croissance externe peut parfois prendre la forme de partenariat (*joint venture*) dans lequel nous n'exerçons pas directement ou seul la gestion opérationnelle des activités dans lesquelles nous avons investi. Cette situation peut engendrer des difficultés de gouvernance en cas de non alignement des objectifs stratégiques entre les différents actionnaires.

Dispositifs de gestion du risque

Nous avons défini un processus de fusions-acquisitions rigoureux visant à couvrir l'analyse des cibles potentielles ainsi que l'intégration des sociétés acquises :

- application de critères stricts de rentabilité des investissements ;
- mise en place d'équipes pluridisciplinaires compétentes, renforcées le cas échéant par des conseils externes, en charge de la réalisation de *due diligences* approfondies.

Ce processus implique une approbation du directeur général et ou du conseil d'administration préalablement à toute acquisition.

Nous disposons aujourd'hui d'une expérience capitalisée sur les acquisitions passées, qui nous permet d'appréhender un grand nombre de situations liées à ce type de partenariat.

Par exemple, en 2024, nous avons réalisé une acquisition majeure avec le rachat intégral du groupe Sasaeah au Japon qui a nécessité de mettre en place un processus spécifique d'intégration structuré et séquencé compte tenu de la taille de cette acquisition.

Risques liés à la capacité d'attirer et de retenir les compétences clés

Facteurs de risque

En France, les compétences clés recherchées pour les fonctions centrales (Industrie, Assurance Qualité, Recherche et Développement) sont très demandées dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique, humaine et vétérinaire. En plus de cette concurrence entre employeurs, la localisation géographique du siège peut représenter un frein à l'embauche, du fait du faible bassin d'emploi pour les conjoints, ainsi que du coût élevé de la vie dans la région, en particulier du coût de l'immobilier.

En parallèle, dans les pays émergents, le marché de l'emploi est très dynamique mais notre taille et notre notoriété ne nous permettent pas toujours d'attirer les meilleurs talents.

Dispositifs de gestion du risque

La capacité à identifier, recruter, intégrer, développer et retenir les compétences clés dont nous avons besoin en vue de réaliser notre plan de développement constitue un enjeu majeur pour notre Groupe et une priorité pour la direction des Ressources Humaines qui agit en lien avec les principales directions fonctionnelles et opérationnelles concernées.

Dans cet esprit, la stratégie RH de gestion des talents consiste, de manière récurrente et soutenue, à faire connaître le dynamisme et la compétitivité de notre Groupe en matière de développement et de rémunération, tout en renforçant fortement notre présence auprès des écoles et universités ainsi que notre partenariat avec les acteurs majeurs de l'emploi dans l'industrie.

Afin de renforcer cette démarche, nous avons développé ces dernières années une offre employeur qui formalise notre communication interne et externe en tant qu'employeur. Nous disposons désormais d'un message employeur

fort pour accompagner notre croissance en France comme à l'international en faisant de la rétention de nos compétences clés une de nos priorités.

Risques pays

Facteurs de risque

Nous sommes un groupe international qui peut être amené à opérer dans des pays présentant une certaine fragilité géopolitique et économique et dans lesquels nous possédons des unités de production.

Dispositifs de gestion du risque

Nous restons vigilants et suivons de près le niveau d'instabilité politique ou économique de certains pays afin d'anticiper les moyens possibles de réaction, voire de prévention, si ce niveau atteignait une ampleur pouvant avoir des conséquences majeures sur nos employés, nos actifs ou nos activités.

Par ailleurs, nous avons recours à des couvertures de type Coface, principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, pour sécuriser nos activités dans certaines régions.

Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est gérée et centralisée par notre direction des Affaires Financières du Groupe et en particulier notre direction Trésorerie et Financement.

Les stratégies de financement, de placement et couverture des risques de taux et de change sont ainsi systématiquement revues et supervisées par notre direction des Affaires Financières. Les opérations réalisées par nos équipes locales sont également dirigées et suivies par notre direction Trésorerie et Financement Groupe.

La détention d'instruments financiers se fait dans le seul but de réduire l'exposition aux risques de change et de taux et n'a aucune fin spéculative.

Risques de marché

Risques de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique du Groupe consiste à assurer la couverture du risque de change sur les transactions quand l'ampleur de l'exposition et les risques de fluctuation des devises sont élevés. À cet effet, il utilise divers instruments disponibles sur le marché et pratique principalement des opérations de change à terme ou optionnelles. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A33 des comptes consolidés.

Risques de taux

■ Facteurs de risque

Notre compte de résultat peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur nos coûts de financement et nos flux financiers futurs.

Notre exposition au risque de taux résulte du fait que nos principales lignes de crédit sont à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de notre endettement, nous suivons les évolutions et les anticipations de taux de marché et limitons notre exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de nos engagements réels. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A33 des comptes consolidés.

Risques de liquidité

■ Facteurs de risque

La liquidité se définit comme notre capacité à faire face à nos échéances financières dans le cadre de notre activité courante et à trouver de nouvelles sources de financements en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes. Dans le cadre de notre exploitation, de notre programme d'investissements récurrents et de notre politique active de croissance externe, nous sommes ainsi exposés au risque d'insuffisance de liquidités pour financer notre croissance et notre développement.

■ Dispositifs de gestion du risque

Notre politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner nos positions nettes et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi la capacité de Virbac à faire face à ses engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec sa taille et ses besoins.

Nous nous assurons que nos ressources de financement et nos excédents couvrent nos besoins de trésorerie et veillons au respect de notre ratio financier (*covenant* de la dette).

Autres risques financiers

Risques de fraude

■ Facteurs de risque

Le Groupe pourrait connaître des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter notre réputation.

■ Dispositifs de gestion du risque

Nous nous attachons à renforcer le contrôle interne et accordons une importance toute particulière à la sensibilisation de nos collaborateurs à ces problématiques. Nos équipes du siège donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, nous intégrons ces dernières dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Nous nous inscrivons dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

Le code de conduite Virbac marque notamment notre engagement d'exercer nos activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également la nature des relations que nous souhaitons avoir avec nos partenaires.

Risques de crédit

■ Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque le Groupe accorde des délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement le compte de résultat du Groupe et sa situation nette de trésorerie.

■ Dispositifs de gestion du risque

Le Groupe limite ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de ses clients et ce sur l'ensemble des pays où il opère. Le département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximums et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A33 des comptes consolidés.

Risques de contrepartie

■ Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers que nous souscrivons, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

■ Dispositifs de gestion du risque

Nous apportons une attention particulière au choix des établissements bancaires que nous utilisons, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.

Nous considérons néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de nos principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre. Les détails relatifs à ce risque sont présentés dans la note A33 des comptes consolidés.

Risques d'inflation

■ Facteurs de risque

Le Groupe est exposé à un risque d'inflation sur ses coûts qui pourraient atteindre des niveaux tels que nous ne puissions plus la compenser par nos augmentations de prix, notre amélioration opérationnelle et notre *mix* produits. Ce risque pourrait engendrer une perte de compétitivité de notre activité.

■ Dispositifs de gestion du risque

Nous effectuons un suivi régulier de l'évolution de nos prix d'achat et des impacts de l'inflation afin d'anticiper au mieux la magnitude des impacts éventuels. Notre direction Achats Groupe en lien avec la direction du Contrôle de Gestion portent une attention particulière à la négociation de nos contrats. Nous mettons également tout en œuvre pour ajuster nos prix de vente en cohérence avec les impacts de l'inflation et nous suivons les évolutions de nos prix de vente de façon également très régulière. Nous travaillons à optimiser notre *mix* produits de façon à optimiser notre marge et nous mettons en œuvre des améliorations de productivité chaque fois que possible.

Risques industriels et environnementaux

En raison de nos activités opérées dans différents sites stratégiques à travers le monde, nous sommes soumis à un risque industriel et environnemental qui pourrait se traduire par des surcoûts significatifs d'exploitation et une responsabilité notamment en cas d'incendie ou d'explosion.

Le risque ultime serait la fermeture temporaire ou définitive d'un site pour non-conformité vis-à-vis de certaines réglementations ou suite à un incident majeur.

Nous accordons toutefois une attention particulière à la prévention des risques industriels et à la protection de l'environnement en cohérence avec notre politique sociale et environnementale.

La politique de gestion des risques industriels incombe principalement aux responsables opérationnels des sites, qui veillent au respect de la réglementation et des normes dans ce domaine, à la mise en œuvre des procédures opérationnelles, des systèmes de qualité et d'un ensemble de mesures de sécurité, définis et dictés par notre Groupe, en collaboration avec ses assureurs.

Pour plus d'informations, les facteurs de risque industriels et environnementaux liés à nos activités sont présentés dans le rapport de durabilité en page 10 et suivantes.

Risques liés à l'utilisation de matières dangereuses

Facteurs de risque

Dans le cadre de notre activité de fabrication de médicaments vétérinaires, nous faisons usage de substances qui présentent des risques sanitaires, d'incendie et/ou d'explosion, d'émissions et de rejets polluants à différentes phases du processus d'élaboration et de commercialisation (R&D, fabrication, stockage, transport). Ces risques peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Dispositifs de gestion du risque

Pour limiter ces risques, nous nous conformons *a minima* aux mesures de sécurité prescrites par les lois et les réglementations en vigueur, mettons en œuvre les Bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire et nous nous assurons de la formation de nos collaborateurs. Nos sites de fabrication et installations de recherche et développement sont également régulièrement inspectés par les autorités compétentes.

Risques d'interruption d'activité liés à la perte ou à l'indisponibilité d'un équipement ou d'une installation stratégique

Facteurs de risque

Comme toute activité industrielle, nos sites de production sont exposés à la survenance d'incidents imprévus pouvant entraîner des arrêts temporaires de production, voire la fermeture définitive du site.

Ces incidents sont de natures diverses : incendie, bris de machine, explosion, catastrophe naturelle, contamination, acte de malveillance, stockage de matières dangereuses.

Par ailleurs, compte tenu du caractère spécifique de l'industrie pharmaceutique, une autorité de santé nationale peut être amenée dans certaines situations à prononcer une suspension administrative d'activité. Notre capacité à atteindre nos objectifs pourrait être altérée en fonction de la durée éventuelle d'une telle suspension.

Dispositifs de gestion du risque

Nous avons mis en place un processus visant à assurer la sécurité des installations industrielles. La probabilité de survenance de tels événements ainsi que leur impact éventuel sur le niveau de production et ses résultats se trouvent donc limités par les mesures suivantes :

- bâtiments conformes aux exigences réglementaires en matière de sécurité (exemple : systèmes de détection incendie généralisés sur les sites) ;
- audits annuels des installations ;
- visites et audits de prévention des assureurs ;
- investissements continus pour améliorer et sécuriser les opérations de production.

La direction Opérations Industrielles, Supply Chain et Sourcing Monde a pour but de pérenniser et développer l'outil de production à l'échelle de notre Groupe de manière, d'une part, à être conforme à l'ensemble des réglementations locales en vigueur et, d'autre part, à créer les conditions d'une plus grande flexibilité et synergie entre nos différents sites de production. La création en 2023 d'une direction Assurance Qualité et Conformité Groupe, indépendante de la direction des Opérations Industrielles a renforcé le contrôle interne sur ces sujets stratégiques pour notre Groupe. Par ailleurs, ces dernières années, nous avons sensiblement renforcé les processus industriels et assurance qualité du site de St. Louis aux États-Unis, ce qui a permis en 2019 à la FDA de confirmer le statut GMP de ce site après audit. Enfin, nous avons souscrit une assurance perte d'exploitation qui comporte aussi une garantie de carence des fournisseurs.

Risques HSE (Hygiène, sécurité, environnement)

Facteurs de risque

Dans le cadre de nos activités, nous sommes soumis à un ensemble de réglementations en lien avec les problématiques environnementales, d'hygiène et de sécurité.

La majorité de nos sites de production situés en France sont soumis à des arrêtés d'exploitation délivrés par les préfetures de tutelle.

Ces arrêtés regroupent toutes les prescriptions auxquelles nos sites doivent répondre en matière environnementale notamment sur la gestion des déchets, le volume et la qualité des rejets d'eau, les règles de sécurité et de prévention des risques.

Les arrêtés d'exploitation auxquels sont soumis nos sites sont de niveau déclaration ou autorisation. Aucun site n'est soumis à la réglementation de la directive européenne Seveso.

Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des amendes et surcoûts financiers et aboutir potentiellement à la fermeture d'un site par les autorités administratives.

D'autre part, compte tenu de la nature de notre activité, nous pouvons potentiellement avoir un impact sur l'environnement bien que celle-ci ne crée pas de nuisance visuelle, sonore ou olfactive.

Enfin, compte tenu de notre activité industrielle, la possibilité d'un accident au travail (classique ou lié au risque de contamination par les produits) ne peut être écartée même si la dangerosité de notre activité doit être appréciée au regard d'autres industries réputées plus dangereuses.

Dispositifs de gestion du risque

La protection de l'environnement et la sécurité de nos collaborateurs font partie de nos priorités.

Nous attachons une attention toute particulière à assurer la conformité de nos différents sites aux réglementations existantes. Nous disposons d'une direction HSE qui a pour mission d'orienter et d'assister les directions opérationnelles dans le développement et le maintien d'un niveau adéquat de protection des personnes et de l'environnement.

De manière concrète, l'exposition des collaborateurs fait l'objet de mesures spécifiques présentées en pages 73 à 83 du rapport annuel :

- définition d'une organisation sécurité claire et précise ;
- mise en place d'une politique de prévention et d'une démarche de progrès continu.

Pour ce faire, nous avons poursuivi la mise en œuvre des outils et des moyens d'accompagnement de l'ensemble des équipes, grâce à :

- la démarche Réflexe Prévention (sensibilisation et formation du personnel à la sécurité au travail) ;
- l'analyse des accidents au travail comme indicateur de performance ;
- l'évaluation médicale avant chaque recrutement (notamment aux États-Unis).

Enfin, nous prenons en compte les problématiques HSE lors des *due diligences* d'acquisition de nouveaux sites industriels.

Risques liés aux effets du changement climatique

Facteurs de risque

Nous n'avons pas identifié de risque financier significatif lié aux effets du changement climatique à court terme.

Seules trois filiales sont aujourd'hui plus exposées dans leur activité aux effets du climat. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de l'Australie : de longues périodes de sécheresse ou *a contrario* d'inondations pourraient impacter la situation financière de leurs clients (principalement des éleveurs) entraînant des répercussions sur l'activité animale d'élevage de ces filiales.

Dispositifs de gestion du risque

D'une manière générale, préserver l'environnement représente pour nous un engagement fort. Nous accordons ainsi une importance particulière aux mesures permettant d'atténuer notre bilan carbone notamment en matière de consommation d'énergie (voir rapport de durabilité pages 10 à 119).

Risques liés aux projets d'investissements

Facteurs de risque

Nous avons validé un plan d'investissement sans précédent pour les prochaines années afin de pouvoir renouveler et accroître nos capacités de production et de R&D, notamment en France. Dans ce cadre, notre Groupe est exposé à de nombreux risques pouvant impacter la réalisation et la rentabilité de ces projets.

La complexité et la taille de ces projets, leur nombre, les évolutions des normes à considérer ainsi que des risques opérationnels de réalisation et de co-activité peuvent entraîner des retards et ou des surcoûts.

Dispositifs de gestion du risque

La gestion proactive de ces risques est essentielle pour assurer la réussite des projets d'investissement et la création de valeur pour le Groupe. Pour minimiser ces risques, la société a mis en place un dispositif de gestion des risques intégré à son processus de pilotage des projets, incluant :

- une évaluation rigoureuse des risques en amont des projets, avec une identification des scénarios de risques et de leurs impacts potentiels ;
- un suivi régulier des risques tout au long de la durée des projets, avec des indicateurs de performance clés et des plans d'action de mitigation.

Une direction des Projets Stratégiques & Ingénierie au sein de l'équipe de direction des Opérations Industrielles Monde a été mise en place en 2024 afin de renforcer la gouvernance globale des projets d'investissements du Groupe.

Chaque projet d'investissement fait également l'objet d'une sécurisation contractuelle et assurantielle afin de couvrir les risques de chaque opération.

Risques juridiques

Nous attachons une importance toute particulière à la gestion des risques juridiques, compte tenu notamment de la complexification et de l'intensification de l'environnement concurrentiel et réglementaire et de notre croissance. La direction Juridique veille à la prévention et à la bonne gestion des risques juridiques en liaison avec les autres départements et les équipes opérationnelles de notre Groupe.

Risques liés au maintien des droits de propriété intellectuelle

Facteurs de risque

Notre réussite repose en grande partie sur notre capacité à obtenir et à défendre efficacement nos droits de propriété intellectuelle et notamment nos dossiers d'enregistrement, nos formules, notre technologie et nos marques.

Le risque que nous encourons est double : celui de voir un concurrent attaquer ou utiliser nos droits de propriété intellectuelle, et celui d'être poursuivi en contrefaçon par des tiers détenteurs de droits.

Dispositifs de gestion du risque

La protection de notre propriété intellectuelle est assurée en priorité par deux départements travaillant en étroite collaboration.

Au sein du département R&D, la direction Brevets a notamment pour rôle de :

- rédiger et déposer les demandes de brevets relatifs à des techniques ou des produits innovants ;
- assurer la veille de la concurrence afin de se prémunir d'une utilisation abusive des droits par un tiers ;
- analyser les brevets des tiers dès la phase de développement de nouveaux produits afin de ne pas nous exposer à une éventuelle situation de contrefaçon.

Notre direction Juridique, quant à elle, s'assure à l'échelle du Groupe du choix, de l'enregistrement et de la protection des différentes marques et noms de domaines déposés, s'oppose aux marques de tiers susceptibles d'être en contrefaçon avec les droits de notre Groupe et conduit tous les litiges relatifs à la propriété intellectuelle. Elle prend en charge également la protection de nos dessins et modèles et sensibilise les différents acteurs de l'entreprise au respect des droits des tiers.

Risques liés à des changements réglementaires

Facteurs de risque

Le risque réglementaire relève de notre exposition à des évolutions tant législatives que réglementaires, notamment celles concernant les politiques sanitaires. Tout changement des textes peut impacter les résultats et la situation financière de notre Groupe.

Nous devons obtenir et conserver les Autorisations de mise sur le marché nécessaires à la fabrication et la vente de nos produits. Compte tenu de notre implantation internationale, ces autorisations réglementaires émanent d'autorités ou d'agences établies dans de nombreux pays. Le retrait d'une autorisation antérieure ou le fait de ne pas obtenir une autorisation pour un nouveau produit peut avoir un effet préjudiciable sur nos résultats opérationnels.

Il est important de noter que l'industrie pharmaceutique fait l'objet d'une attention accrue de la part des autorités et du public, ce qui génère le durcissement régulier des règles qui l'encadrent.

Dispositifs de gestion du risque

Chacune de nos directions fonctionnelles et opérationnelles a en charge la mise en place d'un dispositif de veille permanente de manière à identifier et anticiper toute modification réglementaire qui serait de nature à impacter nos activités.

Chaque direction peut, le cas échéant, être amenée à s'appuyer sur des experts locaux dans les pays où notre Groupe distribue ses produits.

La direction Groupe des Affaires Réglementaires et Publiques assure une veille continue sur l'évolution des réglementations pharmaceutiques auxquelles notre Groupe est soumis.

Risques de litiges

Facteurs de risque

Notre société est implantée mondialement. Dans la conduite de nos activités, nous sommes susceptibles d'être impliqués dans des litiges, procédures judiciaires, arbitrales ou administratives et actions de groupe n'importe où dans le monde. Tous les litiges significatifs sont évalués et gérés systématiquement par la direction Juridique, assistée, si nécessaire, par des conseils externes.

Dispositifs de gestion du risque

Nous estimons que les provisions constatées dans les comptes au titre de ces litiges sont suffisantes pour couvrir le risque financier encouru en cas de condamnation.

À la date du présent rapport annuel, et à notre connaissance, il n'existe pas de procédure judiciaire en cours ou dont notre société serait menacée, pouvant entraîner des effets significatifs sur notre situation financière ou notre rentabilité.

Risques opérationnels

Par nature, nos différentes activités, couvrant l'intégralité de la chaîne de valeur du secteur, nous exposent à des risques opérationnels de natures variées. La direction des Opérations Industrielles, la direction Qualité ainsi que la direction Achats Groupe contribuent à la sécurisation des risques associés.

Risques de dépendance à l'égard des tiers pour l'approvisionnement ou la fabrication de certains produits

Facteurs de risque

La majorité des matières premières et des principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par notre société est fournie par des tiers.

Dans certains cas, nous avons également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.

Mais il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi susciter un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Ces cas de *mono-sourcing* sont structurels et caractéristiques de l'industrie pharmaceutique.

Dispositifs de gestion du risque

La sélection des fournisseurs se fait selon des critères rigoureux et dans la mesure du possible, nous diversifions nos sources d'approvisionnement en référencant plusieurs fournisseurs, tout en s'assurant que ces sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Pour limiter ces risques, nous avons élargi autant que possible notre recherche de fournisseurs diversifiés et pouvons, dans certains cas, sécuriser notre approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui nous manquent et qui génèrent une dépendance trop forte.

Quelle que soit la solution adoptée, nous nous assurons systématiquement en amont de la pérennité de la source. Par ailleurs, nous actualisons régulièrement la cartographie de nos principaux fournisseurs incluant une revue des contrats et une analyse des sources alternatives possibles.

Risques liés à la sécurité et la fiabilité des systèmes d'information

Facteurs de risque

Notre activité repose, en partie, sur des systèmes d'information très intégrés. Une défaillance de ces systèmes pourrait impacter directement notre activité et nos résultats. D'autres facteurs de risques peuvent être envisagés tels que l'intrusion, le piratage, le vol de connaissances, de savoir-faire ou d'informations confidentielles, l'arrêt d'un ou de plusieurs systèmes suite à une panne informatique, l'obsolescence d'une partie du système d'information (application, serveur...) ainsi que les évolutions réglementaires notamment en lien avec internet (licences et droits d'auteur, données personnelles, etc.).

Dispositifs de gestion du risque

Notre direction des Systèmes d'Information (DSI) s'assure de manière continue de la sécurité des systèmes et réseaux informatiques. Les domaines traités sont les suivants :

- l'organisation et la sécurité générale des systèmes d'information ;
- la sécurité physique (intrusion, accidents) ;
- les réseaux (locaux, distants, internet) ;
- la disponibilité des applications et des données.

La DSI met en place et actualise régulièrement l'ensemble des mesures visant à préserver la confidentialité des données, protéger les systèmes informatiques contre les intrusions et minimiser les risques d'interruption de service (procédures de *back-up*, de redondance et de sauvegarde des serveurs, plan de reprise d'activité...).

Par ailleurs, une charte d'utilisation des systèmes informatiques s'applique à l'ensemble de nos salariés.

Assurances et couverture des risques

Politique générale de couverture

Notre politique d'assurance s'appuie sur un dispositif de prévention et de couverture des risques propres à nos activités.

Nous revoyons régulièrement nos risques assurables et leur couverture financière en nous faisant assister par un courtier international disposant d'un réseau intégré. Dans ce contexte, nos contrats sont harmonisés au niveau du Groupe et la société mère apporte son aide et son soutien aux filiales dans le cadre de ses programmes internationaux d'assurance pour l'établissement des polices d'assurance locales.

Notre courtier assure la coordination et le contrôle de ces émissions en relation avec ses correspondants locaux.

Les principaux risques assurables sont pris en compte par nos polices d'assurance Groupe avec un niveau de couverture que nous estimons adapté à notre situation en dehors d'événements d'ampleur tout à fait exceptionnelle.

Lors des acquisitions, nous réalisons une analyse préalable des couvertures de la société cible puis travaillons à son intégration dans nos programmes internationaux.

Programmes d'assurance

Le programme d'assurance international dommages et pertes d'exploitation, ainsi que le programme international d'assurance responsabilité civile générale et responsabilité civile produits couvrent la totalité de notre périmètre Groupe.

Un programme d'assurance transport international, souscrit au niveau de notre Groupe, couvre la totalité des biens transportés à travers le monde sous la responsabilité de Virbac ou de ses filiales.

Pour tous ces programmes d'assurance, nous faisons appel à des assureurs de premier plan et sélectionnés notamment du fait de leur important niveau de solvabilité. Les garanties ont été définies en fonction de notre profil de risque et des possibilités proposées par le marché de l'assurance. Cette centralisation des couvertures de nos risques permet, tout en réalisant une économie d'échelle, d'obtenir un niveau de protection au meilleur standard pour l'ensemble de nos entités malgré des ressources locales inégales.

Les dommages aux biens, bâtiments et matériels sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf, prix d'achat ou de production pour les marchandises et les pertes d'exploitation sur la base de la perte de marge brute.

Nos principaux sites de production font l'objet d'un programme de visites de prévention par le département Études de Risques et Prévention de la compagnie d'assurance apériteur du programme dommages et pertes d'exploitation.

Il en va de même pour le suivi de nos projets d'investissement afin de pouvoir intégrer dans nos nouvelles installations les dispositifs de maîtrise de risques les plus adaptés.

Nous ne possédons pas de société captive d'assurance ou de réassurance.

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

En application des dispositions des articles L621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, l'état récapitulatif ci-dessous présente les opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées et pour lesquelles le Groupe a reçu une notification.

Par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées

	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions (en €)
Sébastien Huron		
Achats	Néant	Néant
Ventes	6 016	2 195 906

Par les membres du conseil d'administration et les personnes qui leur sont liées

	Nombre d'actions	Montant cumulé des transactions (en €)
Achats	Néant	Néant
Ventes	Néant	Néant

Périodes d'interdiction d'exercice précédant la publication des comptes annuels et intermédiaires

La société communique au début de chaque année, à toutes les personnes visées, dont les dirigeants mandataire sociaux, les périodes d'interdiction prévues à l'article 19.11 du règlement 596/2014 en ce qui concerne les publications des comptes annuels ou semestriels et les périodes d'interdiction définies par la recommandation de l'AMF (DOC 2016-08) pour les comptes trimestriels. Les mêmes personnes reçoivent également un message de rappel au début de chaque période d'interdiction.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2024

	Nombre d'actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 203 226	8 403 507	50,09%	66,21%
Plan d'épargne entreprise	48 029	93 839	0,57%	0,74%
Public	4 123 339	4 195 519	49,14%	33,05%
Autocontrôle	16 066	—	0,20%	—%
Total	8 390 660	12 692 865	100,00 %	100,00 %

Le conseil d'administration réuni le 13 septembre 2024 a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2023, décidé de réduire le capital social par voie d'annulation de 67 340 actions propres, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, autorisé par cette même assemblée générale.

Au 31 décembre 2024, le capital social est divisé en 8 390 660 actions de 1,25 euros chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2023

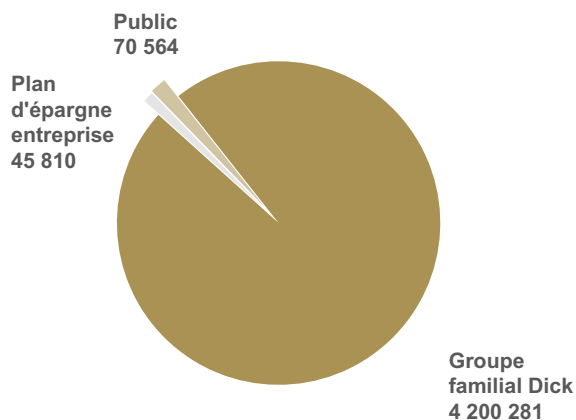
	Nombre d'actions	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Groupe familial Dick	4 203 226	8 403 507	49,70%	66,24%
Plan d'épargne entreprise	47 683	93 262	0,56%	0,74%
Public	4 118 810	4 190 198	48,70%	33,02%
Autocontrôle	88 281	—	1,04%	—%
Total	8 458 000	12 686 967	100,00 %	100,00 %

Délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires concernant les augmentations de capital

Il n'existe aucune délégation de pouvoir accordée par l'assemblée générale des actionnaires le domaine des augmentations de capital.

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L22-10-11 du Code de commerce, il est précisé que certains titres comportent des droits de contrôle spéciaux. Un droit de vote double est accordé à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Les actions comportant des droits de vote double sont les suivantes :



Les actions d'autocontrôle (16 066 actions) ne comportent pas de droits de vote.

Franchissements de seuil

En date du 22 avril 2024, la société Grandeur Peak Global Advisors, LLC a déclaré avoir cédé 3 091 actions Virbac et posséder à cette date 251 056 actions, soit 2,97% du nombre total d'actions de la société.

Par ailleurs, le 29 août 2024, la société Ameriprise Financial Group a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 1% du capital de Virbac. Elle possédait à cette date 96 574 actions, soit 1,142% du nombre total d'actions et 0,756% des droits de vote.

DONNÉES BOURSIÈRES

Actionnariat et bourse

Virbac fournit une information régulière, claire et transparente à ses actionnaires individuels ou institutionnels ainsi qu'à leurs prescripteurs (analystes financiers).

L'information est assurée par des avis financiers diffusés dans la presse nationale, des communiqués diffusés sur les sites internet financiers et sur celui de l'AMF, ainsi que par les publications légales trimestrielles du chiffre d'affaires et semestrielles des résultats du Groupe.

en €	2020	2021	2022	2023	2024
Cours le plus haut	244,00	448,50	442,00	363,50	400,00
Cours le plus bas	132,20	200,50	215,00	228,00	306,00
Cours moyen	198,68	310,68	331,62	280,05	347,66
Dernier cours	238,00	424,50	228,00	359,50	316,50

Participation des salariés au capital social

En application de l'article L225-102 du Code de commerce, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détenait 73 443 actions Virbac, soit 0,88% du capital social, au travers d'une part du Plan d'épargne entreprise (PEE), et d'autre part des actions de performance détenues au nominatif au 31 décembre 2024.

Relation avec les investisseurs individuels

Le site Internet corporate.virbac.com comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour. Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe : communiqués, comptes annuels et semestriels et rapport annuel. Les internautes ont également la possibilité de poser des questions d'ordre financier au Groupe à l'adresse finances@virbac.com.

Depuis 2007, conformément aux obligations de la directive transparence révisée (2013/50/UE) et du règlement général de l'AMF, le volet Investisseurs regroupe l'ensemble des informations requises par la directive.

Relation avec les investisseurs institutionnels

Les dirigeants sont largement impliqués dans la communication avec les investisseurs et analystes qu'ils rencontrent tout au long de l'année, principalement sur les places financières de Paris et Londres.

Des réunions et des conférences téléphoniques avec les analystes sont organisées à l'occasion des publications de résultats, opérations de croissance externe ou événements importants pour le Groupe.

La direction des Affaires Financières est à la disposition des investisseurs et analystes pour répondre à leurs questions concernant la stratégie du Groupe, les produits, les résultats publiés et les faits marquants.

Comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État de la situation financière

en k€	Notes	2024	2023
<i>Goodwill</i>	A1-A3	276 633	165 372
Immobilisations incorporelles	A2-A3	251 237	185 109
Immobilisations corporelles	A4	397 537	268 016
Droits d'utilisation	A5	36 861	32 940
Autres actifs financiers	A6	12 993	6 243
Participations comptabilisées par mise en équivalence	A7	4 511	4 244
Impôts différés actifs	A8	24 628	22 323
Actif non courant		1 004 401	684 246
Stocks et travaux en-cours	A9	404 166	339 663
Créances clients	A10	196 081	167 977
Autres actifs financiers	A6	4 312	2 636
Autres débiteurs	A11	89 931	85 302
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A12	149 631	175 906
Actif courant		844 121	771 484
Actifs destinés à être cédés	A13	—	—
Actif		1 848 522	1 455 730
Capital émis		10 488	10 573
Réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		1 032 628	889 728
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	A14	1 043 117	900 301
Intérêts non contrôlés	A14	286	9 616
Capitaux propres		1 043 403	909 917
Impôts différés passifs	A8	57 233	31 560
Provisions pour avantages du personnel	A15	20 358	19 606
Autres provisions	A16	8 899	7 299
Obligations locatives	A17	26 552	25 001
Autres passifs financiers	A18	222 088	40 689
Autres créditeurs	A19	5 430	22 612
Passif non courant		340 559	146 767
Autres provisions	A16	776	2 309
Dettes fournisseurs	A20	174 574	149 629
Obligations locatives	A17	11 550	10 144
Autres passifs financiers	A18	57 977	47 709
Autres créditeurs	A19	219 683	189 256
Passif courant		464 560	399 047
Passif		1 848 522	1 455 730

État du résultat de la période

en k€	Notes	2024	2023	Variation
Revenu des activités ordinaires	A21	1 397 380	1 246 901	12,1%
Achats consommés	A22	-456 117	-433 873	
Charges externes	A23	-262 223	-230 155	
Charges de personnel		-383 213	-342 840	
Impôts et taxes		-17 404	-15 294	
Dépréciations et provisions	A24	-51 192	-44 652	
Autres produits et charges courants	A25	4 592	8 055	
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions¹		231 821	188 142	23,2%
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	A24	-4 324	-3 265	
Résultat opérationnel courant		227 497	184 876	23,1%
Autres produits et charges non courants	A26	-10 422	-878	
Résultat opérationnel		217 075	183 998	18,0%
Produits et charges financiers	A27	-9 282	-9 845	
Résultat avant impôt		207 793	174 153	19,3%
Impôt sur le résultat	A28	-62 478	-53 520	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	A7	467	455	
Résultat de la période		145 782	121 088	20,4%
attribuable aux propriétaires de la société mère		145 290	121 298	19,8%
attribuable aux intérêts non contrôlés		492	-210	-334,3%
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	A30	17,35 €	14,40 €	20,5%
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	A30	17,34 €	14,38 €	20,6%

¹afin de présenter une meilleure vision de notre performance économique, nous isolons l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. Celui-ci s'avère en effet matériel compte tenu des dernières opérations de croissance externe réalisées. En conséquence, notre état du résultat indique un résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions (voir note A24)

État du résultat global

en k€	2024	2023	Variation
Résultat de la période	145 782	121 088	20,4 %
Écarts de conversion	918	-11 951	
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture	1 733	-1 473	
Autres éléments du résultat global - Éléments recyclables	2 651	-13 424	-119,7 %
Écarts actuariels	508	-1 939	
Autres éléments du résultat global - Éléments non recyclables	508	-1 939	-126,2 %
Autres éléments du résultat global (avant impôt)	3 159	-15 363	-120,6 %
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	-448	381	
Impôt sur les autres éléments non recyclables du résultat global	-207	527	
Résultat global	148 287	106 632	39,1 %
attribuable aux propriétaires de la société mère	147 827	107 304	37,8 %
attribuable aux intérêts non contrôlés	461	-672	-168,6 %

État de variation des capitaux propres

en k€	Capital émis	Primes	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de la période	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Intérêts non contrôlés	Capitaux propres
Capitaux propres retraités au 01/01/2023¹	10 573	6 534	718 474	-17 885	121 943	839 640	-351	839 288
Affectation du résultat 2022	—	—	110 779	—	-110 779	—	—	—
Distribution de dividendes	—	—	—	—	-11 165	-11 165	-7	-11 172
Titres d'autocontrôle	—	—	-18 289	—	—	-18 289	—	-18 289
Mouvements de périmètre	—	—	-15 865	—	—	-15 865	10 647	-5 219
Autres variations	—	—	-1 325	—	—	-1 325	—	-1 325
Résultat global	—	—	-2 505	-11 488	121 298	107 304	-672	106 632
Capitaux propres au 31/12/2023	10 573	6 534	791 269	-29 373	121 298	900 301	9 616	909 917
Affectation du résultat 2023	—	—	110 245	—	-110 245	—	—	—
Distribution de dividendes	—	—	—	—	-11 053	-11 053	-4	-11 057
Titres d'autocontrôle	—	—	799	—	—	799	—	799
Mouvements de périmètre	—	—	7 655	—	—	7 655	-9 786	-2 131
Autres variations	-84	—	-2 327	—	—	-2 411	—	-2 411
Résultat global	—	—	1 587	950	145 290	147 827	461	148 287
Capitaux propres au 31/12/2024	10 488	6 534	909 228	-28 423	145 290	1 043 117	286 1 043 403	

¹retraitement suite à l'amendement IAS 12 relatif à des actifs et passifs d'impôts différés résultant d'une même transaction applicable au 1^{er} janvier 2023 (voir note "Principes et méthodes comptables")

L'assemblée générale des actionnaires de Virbac en date du 21 juin 2024 a approuvé le versement d'un dividende de 1,32 € par action au titre du résultat de l'exercice 2023, soit un montant de 11 164 560 € (qui a ramené à 11 054 464 € compte tenu du nombre d'actions en circulation).

La ligne "Mouvements de périmètre" reflète essentiellement l'impact de l'acquisition des intérêts non contrôlés de Globion qui a été finalisée le 21 juin 2024 (voir note A1). La dette relative à l'acquisition des intérêts non contrôlés

avait été reconnue dans les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2023. Conformément aux dispositions d'IFRS 10, les effets de la variation ultérieure de la dette ont été reconnus via capitaux propres.

La réduction du capital social décidée par le conseil d'administration du 13 septembre 2024 par voie d'annulation de 67 340 actions propres a été reportée sur la ligne "Autres variations" pour un montant de 84 k€. Cette ligne inclut aussi, pour l'essentiel, l'impact sur les réserves consolidées de l'ajustement des réserves des intérêts non contrôlés de Globion suite à la finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition.

État de variation de la trésorerie

en k€	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175 906	177 383
Concours bancaires courants	-2 517	-639
Intérêts courus non échus passifs	-31	-65
Trésorerie nette d'ouverture	173 358	176 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie	149 631	175 906
Concours bancaires courants	-3 567	-2 517
Intérêts courus non échus passifs	-27	-31
Trésorerie nette de clôture	146 037	173 358
Impact des écarts de conversion	939	-5 345
Impact des mouvements de périmètre ¹	57 623	7 977
Variation nette de la trésorerie	-85 883	-5 952

¹voir tableau des flux de variation de trésorerie

État des flux de trésorerie

en k€	Notes	2024	2023
Résultat de la période		145 782	121 088
Élimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	A7	-467	-455
Élimination des amortissements et provisions	A16-A24	57 352	47 618
Élimination de la variation d'impôts différés	A8	-4 584	1 686
Élimination des résultats de cessions	A25	2 451	1 973
Autres charges et produits sans impact trésorerie		5 519	-4 090
Marge brute d'autofinancement		206 053	167 820
Intérêts financiers nets décaissés	A27	4 727	159
Dette d'impôt sur les sociétés provisionnée sur la période		67 510	51 454
Marge brute d'autofinancement avant intérêts financiers et impôt sur les sociétés		278 290	219 433
Incidence de la variation nette des stocks	A9	-20 890	-9 027
Incidence de la variation nette des créances clients	A10	-4 892	-22 040
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	A20	4 076	-9 941
Impôt sur les sociétés décaissé		-44 891	-61 457
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	A11-A19	-7 472	1 673
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		-74 069	-100 792
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		204 221	118 641
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	A2-A20	-11 193	-18 859
Acquisitions d'immobilisations corporelles	A4-A20	-69 246	-41 042
Cessions d'immobilisations	A25	274	203
Variation des actifs financiers	A6	2 934	645
Variation des dettes relatives aux acquisitions d'actifs		-3 485	-925
Acquisitions de filiales ou d'activités ¹	A1	-348 436	-62 367
Cessions de filiales ou d'activités		—	—
Retenue à la source sur distributions		—	—
Dividendes reçus	A7	463	475
Flux net affecté aux investissements		-428 689	-121 869
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	A36	-11 054	-11 165
Dividendes versés aux intérêts non contrôlés		-4	12
Variation des titres d'autocontrôle		—	-19 422
Transaction entre le Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle ²	A1	-17 492	—
Augmentation/réduction de capital		—	—
Placements de trésorerie		—	—
Souscriptions d'emprunts	A18	273 632	88 651
Remboursements d'emprunts	A18	-89 291	-50 492
Remboursements d'obligations locatives	A17	-12 479	-10 149
Intérêts financiers nets décaissés	A27	-4 727	-159
Flux net provenant du financement		138 585	-2 723
Flux de trésorerie		-85 883	-5 952

¹La ligne "Acquisitions de filiales ou d'activités" reflète les opérations IFRS 3 de la période au Japon et en Turquie. Pour l'acquisition de Sasaeah, elle se compose d'une partie payée au vendeur et d'un remboursement de dette bancaire de la cible concomitant à l'acquisition. Additionnée aux impacts de périmètre de l'état de variation de la trésorerie, elle reflète la valeur de l'entreprise Sasaeah acquise pour un montant global d'environ 280 millions €

²l'acquisition de la deuxième tranche des titres de Globion a été matérialisée sur cette ligne. La transaction ne modifiant pas le contrôle exercé sur l'entité, elle s'analyse comme un flux provenant des activités de financement

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note d'information générale

Virbac est un laboratoire mondial indépendant exclusivement dédié à la santé animale qui dispose sur ce marché d'une gamme complète destinée aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage.

L'action Virbac est cotée à la bourse de Paris sur le compartiment A de l'Euronext.

Virbac est une société anonyme de droit français, dont la gouvernance a évolué en décembre 2020 d'une organisation à directoire et conseil de surveillance vers une organisation intégrant une direction générale (qui s'appuie sur un comité de direction Groupe) et un conseil d'administration. Son nom commercial est "Virbac". La société a été créée en 1968 à Carros.

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 17 juin 2014 ayant adopté la résolution relative à la refonte des statuts, la durée de la société a été prorogée de 99 ans, c'est-à-dire jusqu'au 17 juin 2113.

Le siège social est situé à 1^{ère} avenue 2065 m LID 06516 Carros. La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 417350311 RCS Grasse (France).

Nos comptes consolidés de l'exercice 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 mars 2025. Ils seront soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2025 qui dispose du pouvoir de les faire modifier.

Les notes explicatives, ci-après, accompagnent la présentation de nos comptes consolidés et en sont partie intégrante.

Événements significatifs de la période

Acquisition de Sasaeah le 1^{er} avril 2024

Le 1^{er} avril, nous avons finalisé l'acquisition de Sasaeah. Cette acquisition stratégique apportera à Virbac une position de leader sur le marché des vaccins pour animaux d'élevage au Japon, notamment dans le segment des bovins, et un large portefeuille de produits pharmaceutiques pour toutes les principales espèces.

Issue du regroupement de deux acteurs historiques de la santé animale (Fujita Pharmaceutical Co. Ltd. et Kyoto Biken Laboratories Inc.) sous l'égide d'ORIX Corporation, Sasaeah génère des revenus annuels d'environ 75 millions €, dont environ 50 % proviennent des vaccins. Solidement implantée au Japon, Sasaeah développe, fabrique et commercialise un large portefeuille de produits vétérinaires destinés aux animaux d'élevage et aux animaux de compagnie.

Virbac bénéficiera des sites de production de Sasaeah au Japon et au Vietnam, de ses capacités de R&D ainsi que de plus de 500 employés passionnés et compétents. Virbac sera propulsé au rang d'acteur majeur de la santé animale au Japon, avec la possibilité d'exploiter ces capacités au sein du Groupe.

Finalisation de l'acquisition des parts minoritaires de Globion le 21 juin 2024

Le 21 juin, nous avons finalisé l'acquisition des parts minoritaires de Globion, portant ainsi notre participation à 100%. Comme prévu, cette opération fait suite à l'acquisition d'une participation majoritaire de 74% réalisée le 1^{er} novembre 2023. Au cours de l'exercice 2024, et ce dans le respect de la période de douze mois prévue par la norme IFRS 3, le Groupe a finalisé les travaux d'allocation du prix d'acquisition. En conséquence, l'évaluation du *goodwill* ainsi que la juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises ont été mis à jour.

Fondée en 2005, en tant que joint-venture entre Suguna Group, l'un des principaux conglomérats avicoles indiens, et Lohmann Animal Health, un spécialiste allemand des vaccins pour volailles, la société Globion a développé un savoir-faire et une expertise solides dans le développement, la fabrication et la commercialisation de vaccins vivants et inactivés ciblant un large éventail d'agents pathogènes aviaires.

Globion est basé à Hyderabad où ses installations industrielles et de R&D emploient environ 120 personnes à temps plein.

Changements au sein de la direction générale de Virbac

Début juillet, le Groupe a annoncé la démission de Sébastien Huron de son poste de directeur général pour convenance personnelle. Son mandat a pris fin le 27 septembre 2024.

Habib Ramdani, directeur des Affaires Financières Groupe et directeur général délégué préalablement au départ de Sébastien Huron, a été nommé par le conseil d'administration directeur général par intérim, le temps pour le comité des nominations et rémunérations de recruter le prochain directeur général. Depuis sa prise de poste, Habib Ramdani est épaulé par le comité de direction Groupe pour exécuter la feuille de route de notre projet Virbac 2030.

Réduction de capital

Le conseil d'administration réuni le 13 septembre 2024 a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2023, décidé de réduire le capital social de Virbac par voie d'annulation de 67 340 actions propres. Ces actions ont

été acquises courant de l'année 2023 dans le cadre du programme de rachat d'actions, autorisé par cette même assemblée générale.

Le capital social de Virbac s'élève désormais à 10 488 325 €, il est divisé en 8 390 660 actions de 1,25 € chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2024, le groupe familial Dick détient 50,09% du capital social et 66,21% des droits de vote de Virbac.

Les informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions ainsi qu'à la structure de l'actionnariat sont mises à jour sur le site internet de la société corporate.virbac.com.

Acquisition de Mopsan en Turquie le 2 décembre 2024

Le 2 décembre, nous avons finalisé l'acquisition de la société turque Mopsan, spécialisée dans la distribution d'aliments et produits de santé pour animaux de compagnie.

Avec une population de plus de 4 millions de chats, 1,3 million de chiens médicalisés et plus de 5 000 cliniques vétérinaires au service des animaux de compagnie, la Turquie est un des marchés européens incontournables pour Virbac, qui est présent en Turquie depuis plus de 20 ans via différents distributeurs locaux, et détient une filiale en propre depuis 2018.

L'acquisition de Mopsan, notre distributeur en produits pour animaux de compagnie, est une nouvelle étape pour le développement de Virbac en Turquie. Aux côtés des vétérinaires turcs depuis plus de 30 ans, Mopsan a une longue expérience du secteur du petfood et des produits de santé pour animaux de compagnie. Virbac bénéficiera de son réseau de distribution étendu, de sa connaissance approfondie du marché local et d'une équipe expérimentée. L'entreprise est basée à Istanbul et emploie près de 50 employés.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture.

Principes et méthodes comptables

Conformité et base de préparation des comptes

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées au 31 décembre 2024 et 2023.

Conformément au règlement n°1606/2002 du parlement européen et du conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, nous présentons nos états financiers consolidés selon le référentiel comptable international. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales *IFRS* (*International financial reporting standards*), les *IAS* (*International accounting standards*) ainsi que les interprétations *SIC* (*Standards interpretations committee*) et *Ifric* (*International financial reporting interpretations committee*) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2024.

Nos états financiers consolidés au 31 décembre 2024 sont établis conformément au référentiel publié par l'*IASB* (*International accounting standards board*) et au référentiel adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2024. Le référentiel *IFRS* adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2024 est disponible à la rubrique "Interprétations et normes *IAS/IFRS*", sur le site suivant : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des *IFRS* : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Nouvelles normes et interprétations

Normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2024

- **Amendements à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants & Passifs non courants assortis de clauses restrictives ("covenants")**
- **Amendements à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement avec les fournisseurs**
- **Amendements à IFRS 16 - Passif de location dans le cadre d'une cession bail**

Décisions IFRIC applicables pour la période

- **Amendement à IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 27 - États financiers individuels - Fusion entre une société mère et sa filiale dans des états financiers individuels**
- **Amendement à IFRS 3 - Regroupements d'entreprises - Paiements conditionnels au maintien à l'emploi postérieurement à l'acquisition**

■ Amendement à IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Engagements liés au climat

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur nos comptes.

Règles de consolidation appliquées

Périmètre et méthodes de consolidation

Conformément à IFRS 10 "États financiers consolidés", nos états financiers consolidés incluent les comptes de toutes les entités que Virbac contrôle directement ou indirectement, quel que soit son niveau de participation dans les capitaux propres de ces entités. Une entité est contrôlée par Virbac dès lors que les trois critères suivants sont cumulativement respectés :

- Virbac détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité de diriger les activités pertinentes ;
- Virbac est exposée à, ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- Virbac a la capacité d'exercer son pouvoir sur cette entité de façon à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels s'ils sont substantifs, c'est-à-dire s'ils peuvent être exercés en temps utile lorsque les décisions sur les activités pertinentes de l'entité doivent être prises.

Les entités sur lesquelles Virbac exerce ce contrôle sont consolidées par intégration globale. Le cas échéant, les intérêts non contrôlés (intérêts minoritaires) sont évalués à la date d'acquisition à hauteur de la juste valeur des actifs et passifs nets identifiés.

Conformément à IFRS 11 "Partenariats", nous classons les partenariats en coentreprise. Selon les partenariats, Virbac exerce :

- un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime de Virbac et des autres parties partageant le contrôle ;
- une influence notable sur une entreprise associée lorsqu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois pouvoir contrôler ou exercer un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les coentreprises et les entreprises associées, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et coentreprises".

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 regroupent les états financiers des sociétés que Virbac contrôle directement ou indirectement, de droit ou de fait. La liste des sociétés consolidées est présentée en note A40.

Les variations de périmètre intervenues au cours de la période sont les suivantes : acquisition des entités Sasaeah au Japon et au Vietnam, ainsi que Mopsan en Turquie.

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe ainsi que les profits internes sont éliminés dans les comptes consolidés.

Méthodes de conversion

■ Conversion des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les valeurs immobilisées et les stocks acquis en devises sont convertis en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à la date d'acquisition. L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés au compte de résultat.

■ Conversion des comptes des sociétés étrangères

En application de la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères", chacune de nos entités comptabilise ses opérations dans sa monnaie fonctionnelle, monnaie la plus représentative de son environnement économique.

Nos états financiers consolidés sont présentés en euros. Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan sont convertis au taux en vigueur à la clôture de la période. Les écarts de conversion résultant de l'application d'un taux de change différent sur les capitaux propres d'ouverture sont constatés dans les autres éléments du résultat global ;
- les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de la période. Les écarts de conversion résultant d'un taux de change différent du taux de bilan sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, depuis 2024, le Groupe applique la norme IAS 29 relative aux économies hyperinflationnistes. Le seul pays concerné dans le périmètre de consolidation du Groupe est la Turquie, qui est intégrée depuis 2022 dans la liste des économies hyperinflationnistes. Les opérations que nous réalisons dans ce pays restent peu matérielles à l'échelle du Groupe, et l'impact en 2022 et 2023 était non matériel. En 2024, il reste non matériel, mais la contribution de ce pays augmentant, et le Groupe ayant acquis une nouvelle filiale turque dans son périmètre au cours de la période (Mopsan), nous avons toutefois commencé à appliquer les dispositions d'IAS 29 sur la période. L'impact de l'hyperinflation, trivial, est traité en "Autres variations" dans les variations des capitaux propres, en résultat financier au compte de résultat, et sur les lignes "Mouvements de périmètre et autres" dans les postes bilantiels concernés.

Règles comptables appliquées

Goodwill

Les *goodwill* comptabilisés à l'actif de notre état de la situation financière correspondent à l'excédent, à la date d'acquisition, du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ils incluent également le montant des fonds de commerce acquis.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "dépréciation d'actifs", la valeur des *goodwill* est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT (Unité génératrice de trésorerie). Dans le cas des *goodwill*, les actifs associés portés par l'entité juridique constituent généralement le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie. L'entité juridique est donc retenue comme UGT. Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des *goodwill*, nous appliquons une approche par DCF (*Discounted cash-flows*). Cette approche consiste à déterminer la valeur d'utilité de l'UGT par actualisation des flux de trésorerie estimés futurs. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité. Le *goodwill* est en premier lieu déprécié, avant de déprécier les autres actifs au prorata de leur poids sur l'ensemble des actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour les tests de perte de valeur sont calculés sur la base d'estimations (*business plans*) projetées sur un horizon de cinq ans. IAS 36 permet l'utilisation d'horizons plus lointains dans certaines situations, lorsqu'ils permettent de mieux rendre compte des projections. C'est notamment le cas lorsque des lancements importants de produits sont envisagés.

Tous les business plans sont validés par la direction générale des filiales ainsi que par la direction financière du Groupe. Le conseil d'administration valide formellement les *business plans* et les principales hypothèses du test de dépréciation des UGT les plus significatives.

Pour les projections de flux de trésorerie, les taux de croissance à l'infini retenus en fonction des produits et des anticipations de croissance de marché, ainsi que les taux d'actualisation basés sur la méthode du coût moyen pondéré du capital après impôt sont présentés en note A3. Le calcul des taux d'actualisation est régionalisé, avec le support d'un cabinet d'évaluation.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance à l'infini. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer notre exposition à des variations significatives de ces hypothèses sont réalisés.

Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit les six critères requis pour la comptabilisation d'un actif incorporel :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- intention d'achever le projet ;
- capacité à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

■ Frais de développement internes

Ils ne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles que si les six critères d'IAS 38 sont satisfaits.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique incluant les frais d'acquisition, augmentés le cas échéant des coûts internes des personnels ayant contribué à la réalisation de l'immobilisation incorporelle.

■ Projets de recherche et développement acquis séparément

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de recherche et développement sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée, dont nous attendons des avantages économiques futurs, et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux.

En application du paragraphe 25 de la norme IAS 38, le premier critère de comptabilisation, relatif à la probabilité des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle, est présumé atteint pour les travaux de recherche et développement lorsqu'ils sont acquis séparément. Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des produits génériques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisés à l'actif.

Le montant des immobilisations incorporelles est diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire, dès lors que l'actif est prêt à être utilisé :

- concessions, brevets, licences et Autorisations de mise sur le marché (AMM) : amortissement sur la durée d'utilité ;
- logiciels standards (outils bureautiques...) : amortissement sur une durée de trois ou quatre ans ;
- ERP : amortissement sur une durée de cinq à dix ans.

À noter que la plupart des marques détenues par le Groupe, et reconnues dans nos comptes suite à des acquisitions réalisées dans le cadre d'IFRS 3, sont à durée de vie indéfinie, sauf dans certains cas où nous avons estimé qu'il

était plus pertinent de retenir une durée de vie définie, en considérant un faisceau d'indicateurs tels que: l'historique de la marque acquise, d'éventuelles limitations juridiques, une potentielle obsolescence technique, etc...

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité ne peut être définie font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer que celle-ci n'est pas devenue finie.

Au cours de la durée de vie d'une immobilisation incorporelle, il peut apparaître que l'estimation de sa durée d'utilité est devenue inadéquate. Ainsi que le prévoit IAS 38, la durée d'amortissement et le mode d'amortissement de cette immobilisation sont réexaminés et si la durée d'utilité attendue de l'actif est différente des estimations antérieures, la durée d'amortissement est modifiée en conséquence.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la perte de valeur éventuelle des actifs incorporels est étudiée chaque année. Un test est effectué au cours du second semestre de chaque année pour les actifs à durée de vie indéfinie, indépendamment de tout indice de perte de valeur, et systématiquement dès lors que des événements ou des circonstances nouvelles indiquent une perte de valeur pour les actifs à durée de vie définie.

Concernant la mise en œuvre des tests d'impairment des actifs incorporels, ces derniers sont effectués de la même façon que ce qui est décrit dans le paragraphe ci-dessus sur le goodwill.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique, incluant les frais d'acquisition, ou au coût de fabrication initial, augmentés le cas échéant des coûts internes des personnels ayant contribué directement à la construction de l'immobilisation corporelle.

Conformément à IAS 23 révisée, les coûts des emprunts sont incorporés dans le coût d'acquisition des actifs éligibles.

Le montant des immobilisations corporelles est diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Le cas échéant, les actifs sont décomposés, chaque composant ayant une durée d'amortissement spécifique en ligne avec la durée d'amortissement des actifs de même nature.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant les durées d'utilité estimées ci-après :

- bâtiments :
 - structure : quarante ans ;
 - composants : de dix à vingt ans ;
- matériels et outillages industriels :
 - structure : vingt ans ;
 - composants : de cinq à dix ans ;
 - matériel informatique : trois ou quatre ans ;
- autres immobilisations corporelles : de cinq à dix ans.

Droits d'utilisation

Notre Groupe reconnaît les actifs relatifs aux contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Nous avons choisi d'isoler les droits d'utilisation sur une ligne dédiée du bilan. Les droits d'utilisation sont généralement amortis sur la durée résiduelle des contrats ou sur une durée plus longue en cas de renouvellement probable.

Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont comptabilisés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks inclut tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à leur acquisition. Les remises et autres éléments similaires sont déduits de ce coût.

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen pondéré".

Le stock de produits de négoce est également évalué suivant la méthode du "coût moyen pondéré". Le coût d'acquisition des stocks de matières premières comprend tous les frais accessoires d'achat.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production.

Les produits finis sont valorisés dans chacune de nos filiales au prix facturé par la société du Groupe vendeuse, augmenté des frais d'approche ; la marge incluse dans ces stocks est annulée dans les comptes consolidés en tenant compte du coût complet moyen de production constaté chez la société du Groupe vendeuse.

Le stock de pièces détachées est valorisé sur la base du dernier prix d'achat.

Une perte de valeur est constatée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation, lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables ou encore selon les perspectives de vente de ces produits appréciées en fonction du marché.

Créances clients

Les créances clients sont classées en actif courant dans la mesure où elles font partie de notre cycle normal d'exploitation.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture diminué éventuellement du montant de la dépréciation enregistrée dans le compte de résultat. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Conformément à la norme IFRS 9, elles font l'objet d'une dépréciation, correspondant aux pertes attendues estimées, déterminées par application d'une matrice de dépréciation (en application du modèle de dépréciation simplifié prévu par la norme IFRS 9). Cette approche consiste à appliquer, par tranche de la balance âgée, un taux

de dépréciation fonction de l'historique de pertes de crédit ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte des éléments de nature prospective.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours font l'objet d'une analyse en substance du contrat d'affacturage en fonction des critères définis par *IFRS* 9. Ces créances sont déconsolidées le cas échéant.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers enregistrés dans nos comptes comprennent principalement les prêts, les autres créances immobilisées, les comptes de trésorerie non disponible, ainsi que les instruments dérivés actifs.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, les instruments dérivés sont valorisés à la juste valeur (voir note A6).

Autres actifs financiers à la juste valeur

Tous nos actifs financiers évalués à la juste valeur le sont par référence à des données observables. Les seuls actifs financiers entrant dans cette catégorie sont des instruments de couverture et des valeurs mobilières de placement (voir note A32).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste se compose de soldes bancaires, de placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui peuvent donc être utilisés pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La majorité de ces placements sont des OPCVM gérés par un contrat de liquidité, et des contrats à terme rémunérés dont les maturités sont généralement inférieures à trois mois, ou qui peuvent être d'une durée supérieure, tout en n'excédant pas douze mois, mais dont les soldes restent disponibles sur demande et sans pénalité significative. Ils sont souscrits auprès de contreparties de premier rang.

Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie et reclassés dans les autres actifs financiers.

Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par une de ses filiales consolidées (qu'elles soient classées en immobilisation financière ou en valeur mobilière de placement dans les comptes sociaux) sont comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour leur coût d'acquisition. Le résultat de cession de ces titres est imputé (net d'impôt) directement en capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Réserves de conversion

Ce poste représente d'une part l'écart de conversion des situations nettes d'ouverture des sociétés étrangères, qui provient des différences entre le taux de conversion à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation et le taux de clôture de la période, et d'autre part l'écart de conversion constaté sur le résultat de la période, provenant des différences entre le taux de conversion du compte de résultat (taux moyen) et le taux de clôture de la période.

Réserves

Ce poste représente la part attribuable aux propriétaires de la société mère dans les réserves accumulées par les sociétés consolidées, depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation.

Intérêts non contrôlés

Ce poste représente la part des actionnaires extérieurs au Groupe dans les capitaux propres et dans les résultats des sociétés consolidées.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Nous détenons des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire notre exposition aux risques de taux et de change sur ces éléments de bilan et nos engagements fermes ou hautement probables.

Nous appliquons de façon quasi-systématique une comptabilité de couverture visant à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- l'impact sur le compte de résultat est significatif ;
- les liens de couverture et l'efficacité de la couverture peuvent être valablement démontrés.

Nous couvrons la plupart de nos positions de change significatives et certaines (créances, dettes, dividendes, prêts intra-groupe), ainsi que nos ventes et achats futurs (voir note A33).

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme *IFRS* 9 "Instruments financiers". Ces passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers représentent principalement les emprunts bancaires et les dettes financières. Les emprunts et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti.

Obligations locatives

Notre reconnaissons dans nos comptes une dette relative aux contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme *IFRS* 16. Nous avons choisi d'isoler les obligations locatives, pour leur part courante et

non-courante sur des lignes dédiées au bilan. Ces dettes sont actualisées sur la base de taux déterminés, grâce au support d'un actuaire, en fonction du risque pays, de la catégorie de l'actif sous-jacent et de la durée des contrats.

Régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi

■ Régimes de retraite à cotisations définies

Les avantages liés à des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

■ Régimes de retraite à prestations définies

Nos engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. L'évaluation de ces engagements a lieu à chaque date de clôture. Le modèle de calcul des engagements est basé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au taux de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA"). Nos engagements font l'objet d'une provision pour leur montant net de la juste valeur des actifs de couverture. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Impôts

Nos filiales comptabilisent leur impôt en fonction des règles applicables localement. La société mère et ses filiales françaises font partie d'un groupe intégré fiscalement. La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément. Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté dans les comptes de la société mère.

Notre Groupe comptabilise un impôt différé dès qu'il existe une différence temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Conformément à la norme IAS 12 qui requiert sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale. Dans les situations faisant ressortir un actif net d'impôt différé sur déficits reportables, celui-ci n'est reconnu conformément à IAS 12 que s'il y a des indications fortes que ceux-ci pourront être imputés sur les bénéfices imposables futurs.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

IFRS 5 impose qu'une activité soit considérée comme abandonnée quand les critères de classification d'actif détenu en vue de la vente ont été remplis ou quand le Groupe a cessé l'activité. Un actif est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Au 31 décembre 2024, aucun actif détenu n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

Revenu des activités ordinaires

Conformément à IFRS 15, la reconnaissance du revenu tient compte des notions d'obligations de performance et de transfert de contrôle. Pour la comptabilisation des ventes de produits, le transfert des risques et avantages est un indicateur du transfert du contrôle, même s'il ne s'agit pas toujours du critère déterminant.

Notre revenu des activités ordinaires résulte de la vente de produits destinés à la santé et à l'alimentation animale. Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur hors taxes des biens et des services vendus par les sociétés intégrées, dans le cadre normal de leur activité, après élimination des ventes intra-groupe.

Les retours, escomptes et rabais sont enregistrés sur la période de comptabilisation des ventes sous-jacentes et sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Ces montants sont calculés de la manière suivante :

- les provisions pour rabais liés à l'atteinte d'objectifs sont estimées et constatées au fur et à mesure des ventes correspondantes ;
- les provisions pour retours de produits sont calculées sur la base de la meilleure estimation du montant des produits qui seront finalement retournés par les clients. L'estimation de la provision pour retours est basée sur l'expérience passée en matière de retours. De plus, nous prenons en compte des facteurs tels que, entre autres, les niveaux de stocks dans les différents canaux de distribution, la date d'expiration des produits, les informations sur l'arrêt éventuel des produits. Dans chaque cas, les provisions font l'objet d'une revue permanente et de mises à jour en fonction de l'information la plus récente dont dispose la direction.

Les autres revenus reconnus dans nos comptes correspondent principalement à des redevances de licences. Chaque contrat fait l'objet d'une analyse particulière afin d'identifier les obligations de performance et de déterminer l'état de réalisation de chacune d'entre elles à la date de clôture de nos comptes consolidés, et le chiffre d'affaires est comptabilisé en conséquence.

Charges de personnel

Elles incluent notamment le coût des régimes de retraite. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global.

Elles incluent également l'intéressement et la participation des salariés.

Impôts et taxes

Nous avons opté pour une comptabilisation de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) dans le poste "Impôts et taxes" du résultat opérationnel.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond au produit des activités ordinaires, diminué des frais opérationnels.

Les frais opérationnels incluent :

- les achats consommés et les charges externes ;
- les charges de personnel ;
- les impôts et taxes ;
- les amortissements et les dépréciations ;
- les autres produits et charges opérationnels.

Les éléments opérationnels incluent aussi les crédits d'impôt qualifiables de subvention publique et répondant aux critères de la norme IAS 20 (concerne principalement le Crédit d'impôt recherche).

■ Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions

Afin de présenter une meilleure vision de notre performance économique, nous utilisons le résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions comme principal indicateur de performance. Pour cela, nous isolons l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. Celui-ci s'avère en effet matériel compte tenu des dernières opérations de croissance externe réalisées.

■ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel, hors impact des autres produits et charges non courants.

■ Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants sont des produits et charges non récurrents, ou qui résultent de décisions ou opérations ponctuelles d'un montant inhabituel. Ils sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat pour faciliter la lecture et la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Ils comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, s'il y a lieu, d'une description en note annexe (note A26) :

- les charges de restructuration liées à des plans d'une certaine envergure ;
- les charges d'*impairment* ou mises au rebut d'actifs d'une certaine ampleur au vu de critères quantitatifs ;
- l'effet de la revalorisation à la juste valeur, des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- les résultats de cessions d'actifs d'une valeur significative ;
- l'éventuelle réévaluation de la participation antérieurement détenue, en cas de changement de contrôle ;
- les charges ou produits induits par une transaction de cession ou d'acquisition d'actifs, dès lors qu'ils s'avèrent matériels d'un point de vue quantitatif (sauf traitement comptable explicitement prévu par une norme).

Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat net retraité des éléments suivants :

- la ligne "Autres produits et charge non courants" ;
- l'impôt non courant, qui comprend l'impact fiscal des "Autres produits et charges non courants", ainsi que les produits et charges fiscaux non récurrents.

Produits et charges financiers

Les charges financières incluent essentiellement les intérêts payés relatifs au financement de notre Groupe, les intérêts relatifs aux obligations locatives, les variations négatives de juste valeur des instruments financiers constatées au résultat, ainsi que les pertes de change réalisées ou latentes.

Les produits financiers incluent les intérêts perçus, les variations positives de juste valeur des instruments financiers constatées au résultat, les gains de change réalisés ou latents, ainsi que les résultats de cessions d'actifs financiers.

Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la clôture de la période (net des actions d'autocontrôle). Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation auquel on ajoute, en cas d'émission d'instruments dilutifs, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises (lors de la conversion en actions ordinaires des instruments donnant droit à un accès différé au capital de Virbac).

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement de nos états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que nous procédions à un certain nombre d'estimations et retenions certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Prix d'acquisition

Certains contrats d'acquisition relatifs à des regroupements d'entreprises ou à l'achat d'actifs incorporels immobilisés incluent une clause susceptible de faire varier le prix d'acquisition, en fonction d'objectifs liés à des résultats financiers, à l'obtention d'AMM, ou aux résultats de tests d'efficacité.

Dans ce cas, nous devons estimer, à la clôture, le prix d'acquisition en fonction des hypothèses les plus réalistes d'atteinte des objectifs.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Nous possédons à notre actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupements d'entreprises, ainsi que les *goodwill* en résultant. Comme indiqué dans le chapitre "Règles comptables appliquées", nous procédons au minimum à un test annuel de perte de valeur des *goodwill*, des immobilisations incorporelles en cours et des immobilisations à durée de vie indéfinie fondé sur une évaluation des flux de trésorerie futurs incrémentés d'une valeur terminale. Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en matière de taux d'actualisation et de croissance à l'infini. Des calculs de sensibilité permettant de mesurer notre exposition à des variations significatives de ces hypothèses sont réalisés.

Nous pouvons être amenés dans le futur à déprécier ces *goodwill* et autres immobilisations incorporelles en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs, en fonction du résultat des tests de perte de valeur d'un de ces actifs.

Au 31 décembre 2024, le montant net des *goodwill* est de 276 633 k€ et le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 251 237 k€.

Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs d'impôts différés, et notamment ceux relatifs au report en avant des pertes fiscales, ne sont reconnus que s'il est probable au sens de la norme IAS 12 que nous disposerons des bénéfices imposables futurs suffisants dans un horizon de temps raisonnable, ce qui repose sur une part de jugement importante.

À chaque clôture, nous devons analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et réévaluer le montant des actifs d'impôts différés en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants au sens d'IAS 12.

Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué en note A15, le Groupe a mis en place des régimes de retraites ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour à chaque clôture. Les écarts actuariels sont constatés en autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2024, le montant net des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 20 358 k€.

Autres provisions

Les autres provisions concernent essentiellement des risques et litiges de nature commerciale et sociale divers.

Aucune provision n'est constituée lorsque nous considérons que le passif est éventuel (au sens d'IAS 37).

Au 31 décembre 2024, le montant des autres provisions est de 9 676 k€.

Traitements fiscaux incertains

Ifric 23 requiert l'évaluation et la reconnaissance de dettes ou de créances d'impôt au bilan sur la base de positions fiscales incertaines. La norme introduit un risque de détection de 100% et les modalités suivantes : montant le plus probable ou espérance mathématique correspondant à la moyenne pondérée des différentes hypothèses.

Notre analyse des nouveaux risques fiscaux identifiés au cours de l'exercice ainsi que de ceux que nous avions antérieurement provisionnés en application d'IAS 37 et IAS 12, et réévalués à la date de clôture a conduit à constater une dette fiscale de 7,5 millions € dans nos comptes au 31 décembre 2024.

A1. Goodwill

Évolution des goodwill par UGT

en k€	Valeur brute au 31/12/2023	Perte de valeur au 31/12/2023	Valeur comptable au 31/12/2023	Augmentations	Cessions	Perte de valeur	Écarts de conversion	Valeur comptable au 31/12/2024
Sasaeah			—	93 368	—	—	223	93 591
États-Unis	62 201	-3 650	58 551	—	—	—	3 622	62 174
Inde ¹	33 750	—	33 750	5 918	—	—	1 211	40 879
Chili	24 095	—	24 095	—	—	—	-1 165	22 930
Nouvelle-Zélande	14 520	-154	14 366	—	—	—	-794	13 572
SBC	7 594	—	7 594	—	—	—	344	7 937
Danemark	4 643	—	4 643	—	—	—	—	4 643
Uruguay	4 306	—	4 306	—	—	—	274	4 580
Peptech	3 371	—	3 371	—	—	—	-102	3 268
Australie	3 214	-312	2 902	—	—	—	-50	2 852
Italie	1 585	—	1 585	—	—	—	—	1 585
Colombie	1 552	—	1 552	—	—	—	-68	1 484
Grèce	1 358	—	1 358	—	—	—	—	1 358
Autres UGT	9 020	-1 722	7 298	8 580	—	—	-99	15 779
Goodwill	171 210	-5 838	165 372	107 865	—	—	3 396	276 633

¹inclut Globion. L'augmentation correspond à la finalisation de la comptabilité d'acquisition au 31 décembre 2024

La variation de ce poste s'explique par :

- l'acquisition des sociétés du groupe Sasaeah au 1^{er} avril 2024 pour 93,4 millions € ;
- l'acquisition de Mopsan, notre distributeur turc, le 2 décembre 2024 pour 8,6 millions € (lignes "Autres UGT") ;
- la finalisation du goodwill de Globion, acquise le 1^{er} novembre 2023, conformément aux dispositions d'IFRS 3 permettant une période de douze mois pour finaliser la comptabilité d'acquisition en cas de nouveaux éléments disponibles depuis la date d'acquisition (+5,9 millions €) ;
- des écarts de conversion pour 3,4 millions €.

Regroupement d'entreprises

Acquisition de Sasaeah

Le 1^{er} avril, nous avons finalisé l'acquisition à 100% de Sasaeah. Cette acquisition stratégique apportera à Virbac une position de leader sur le marché des vaccins pour animaux d'élevage au Japon, notamment dans le segment des bovins, et un large portefeuille de produits pharmaceutiques pour toutes les principales espèces.

Cette opération répond aux critères d'un regroupement d'entreprises définis par la norme IFRS 3 et a donc été comptabilisée en conséquence. L'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des dettes reprises est détaillée ci-dessous et conduit à la comptabilisation d'un goodwill de 93,4 millions €.

en k€	Évaluation
Actifs corporels et droits d'utilisation	87 161
Actifs incorporels	79 146
Créances clients et autres débiteurs	26 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 748
Stocks	45 721
Autres actifs financiers et impôts différés actifs	17 739
<i>Goodwill</i>	93 368
Total actifs acquis	406 131
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-31 913
Emprunts et dettes financières y.c obligations locatives	-138 377
Impôts différés passifs	-31 931
Total passifs acquis	-202 221
Prix d'acquisition	203 910

Le prix d'achat est constitué d'un versement de 203,9 millions €, et de la reprise d'une dette de 138,4 millions € remboursée concomitamment à l'acquisition. Il n'y a pas de complément de prix. Par ailleurs, le prix d'achat intègre l'acquisition de trésorerie pour 56,7 millions €.

Le *goodwill*, qui correspond à la différence entre le prix payé et le total des actifs nets acquis comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, est définitif au 31 décembre 2024.

Cette entité a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 74,1 millions € sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 (dont 52,1 millions € depuis la date d'acquisition), pour un résultat net d'environ 10,3 millions € (dont 8,4 millions € depuis la date d'acquisition).

Acquisition de Globion India Private Ltd

Le 1^{er} novembre 2023, nous avons acquis, via notre filiale Virbac Animal Health India Private Ltd, une participation majoritaire dans la société Globion India Private Ltd auprès de Suguna Holding Private Ltd, nous permettant de renforcer notre position de leader de la santé animale en Inde en étendant les gammes volaille existantes de Virbac Inde au segment en pleine croissance des vaccins aviaires.

Fondée en 2005, en tant que joint-venture entre Suguna Group, l'un des principaux conglomérats avicoles indiens, et Lohmann Animal Health, un spécialiste allemand des vaccins pour volailles, la société Globion a développé un savoir-faire et une expertise solides dans le développement, la fabrication et la commercialisation de vaccins vivants et inactivés ciblant un large éventail d'agents pathogènes aviaires.

Dans un premier temps, Virbac a racheté 74% des titres (tranche 1). Le 21 juin 2024, nous avons finalisé l'acquisition des parts minoritaires de Globion pour les 26% restants (tranche 2), portant ainsi notre participation à 100% au 31 décembre 2024.

Cette opération constituant un regroupement d'entreprises au sens d'*IFRS 3*, elle a été comptabilisée comme tel dans les comptes consolidés, dès le 31 décembre 2023, en utilisant la méthode du *goodwill* partiel.

Au 31 décembre 2024, conformément aux dispositions d'*IFRS 3*, qui permet de refléter des informations nouvellement obtenues à propos de faits qui prévalaient à la date d'acquisition, pour une période ne pouvant excéder douze mois, le calcul du *goodwill*, de la juste valeur des actifs nets acquis et de leur impact fiscal, a été finalisé. Le *goodwill* reflète les synergies attendues sur le segment volailles décrites ci-dessus.

en k€	Évaluation
Actifs corporels et droits d'utilisation	11 580
Actifs incorporels	23 040
Créances clients et autres débiteurs	2 805
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 726
Stocks	2 177
Autres actifs financiers et impôts différés actifs	100
<i>Goodwill</i>	28 353
Total actifs acquis	70 781
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-2 763
Impôts différés passifs	-6 976
Total passifs acquis	-9 739
Prix d'acquisition	61 042

Le prix d'acquisition dans le cadre d'*IFRS 3* était constitué :

- du paiement de la tranche 1 pour 52,5 millions € ;
- de la tranche 2 des minoritaires, valorisée à 8,5 millions € dans le cadre du *goodwill* partiel.

Le paiement effectif de la tranche 2, payée en juin dernier, s'est élevé à 17,5 millions €.

Il n'y a pas de complément de prix.

Acquisition de Mopsan Veteriner

Le 2 décembre, nous avons finalisé l'acquisition de la société turque Mopsan, spécialisée dans la distribution d'aliments et produits de santé pour animaux de compagnie.

Avec une population de plus de 4 millions de chats, 1,3 million de chiens médicalisés et plus de 5 000 cliniques vétérinaires au service des animaux de compagnie, la Turquie est un des marchés européens incontournables pour Virbac, qui est présent en Turquie depuis plus de 20 ans via différents distributeurs locaux, et détient une filiale en propre depuis 2018.

L'acquisition de Mopsan, notre distributeur en produits pour animaux de compagnie, est une nouvelle étape pour le développement de Virbac en Turquie. Aux côtés des vétérinaires turcs depuis plus de 30 ans, Mopsan a une longue expérience du secteur du petfood et des produits de santé pour animaux de compagnie. Virbac bénéficiera de son réseau de distribution étendu, de sa connaissance approfondie du marché local et d'une équipe expérimentée.

L'entreprise est basée à Istanbul et emploie près de 50 employés.

Cette opération constitue un regroupement d'entreprises au sens d'*IFRS 3*, et elle a été comptabilisée comme tel dans les comptes consolidés.

L'acquisition étant intervenue en fin d'année, des travaux complémentaires seront menés d'ici la clôture des comptes du premier semestre 2025, afin de réévaluer la juste valeur des actifs nets acquis et l'impact fiscal associé. En effet, *IFRS 3* permet, pour une période ne pouvant excéder douze mois, de refléter des informations nouvellement obtenues à propos de faits qui prévalaient à la date d'acquisition et d'ajuster de manière rétrospective les montants du regroupement d'entreprises qui n'étaient pas définitifs à la clôture du premier exercice au cours duquel le regroupement est intervenu. Le calcul du *goodwill* présenté ci-après est donc provisoire.

en k€	Juste valeur dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024
Montant payé au 31 décembre 2024	10 901
Quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis (100%)	2 322
Goodwill provisoire	8 579

en k€	Juste valeur dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles	11
Immobilisations corporelles	541
Autres actifs et impôt différé actif	3 558
Stocks et en-cours	2 494
Trésorerie & équivalents de trésorerie	979
Dettes financières	-126
Autres créances et dettes d'exploitation	-5 135
Total	2 322

Cette entité a réalisé un chiffre d'affaires de près de 13 millions € en 2024 (dont 1,6 million € depuis la date d'acquisition), pour un résultat net total de 1,4 million € (dont 0,2 million € depuis la date d'acquisition).

A2. Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations incorporelles

en k€	Concessions, brevets, licences et marques		Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles
	Durée indéfinie	Durée finie			
Valeur brute au 31/12/2023	116 747	119 533	82 958	27 072	346 311
Acquisitions/augmentations	—	205	4 756	5 387	10 348
Cessions/sorties	-112	-950	-2 659	-792	-4 513
Mouvements de périmètre et autres	31 478	37 595	2 044	-506	70 611
Transferts	—	—	16 257	-16 186	71
Écarts de conversion	-425	492	319	515	902
Valeur brute au 31/12/2024	147 689	156 875	103 675	15 490	423 730
Dépréciations au 31/12/2023	-3 180	-88 571	-68 745	-707	-161 202
Dotations aux amortissements	—	-6 426	-5 584	—	-12 010
Dépréciations nettes	—	-395	—	500	105
Cessions/sorties	—	178	2 466	—	2 644
Mouvements de périmètre et autres	—	-726	-1 442	—	-2 168
Transferts	—	-40	40	—	—
Écarts de conversion	—	334	-187	-8	139
Dépréciations au 31/12/2024	-3 180	-95 646	-73 453	-214	-172 492
Valeur nette au 31/12/2023	113 568	30 963	14 213	26 366	185 109
Valeur nette au 31/12/2024	144 510	61 230	30 222	15 276	251 237

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des projets informatiques, dans plusieurs filiales du Groupe. Elles sont toutes à durée de vie définie.

La hausse des immobilisations incorporelles s'explique pour 69,2 millions € par l'acquisition de Sasaeah et la revue des immobilisations incorporelles de Globion suite à la finalisation du PPA (*Purchase price allocation*). Le reste de la hausse est lié à des investissements dans des projets informatiques notamment sur Virbac en France (société mère) et à des investissements R&D relatifs à des nouveaux contrats de *licensing*.

Les sorties proviennent essentiellement de la décomptabilisation d'actifs intégralement amortis ou dépréciés sur les exercices précédents et qui ne génèrent plus d'entrée de ressources pour le Groupe.

La ligne "Transferts" matérialise la mise en service de ces projets.

Concessions, brevets, licences et marques

Le poste "Concessions, brevets, licences et marques" inclut :

- des droits relatifs aux brevets, savoir-faire et AMM nécessaires aux activités de production et de commercialisation du Groupe ;
- des marques ;
- des droits de distribution, des fichiers clients et autres droits sur des actifs incorporels.

Il se compose principalement des actifs incorporels acquis et traités conformément à la norme IAS 38, ainsi que des actifs acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe au sens d'IFRS 3.

Au 31 décembre 2024

en k€	Date d'acquisition	Marques	Brevets et savoir-faire	AMM et droits d'enregistrement	Fichiers clients et autres	Total
États-Unis : iVet	2021	1 185	—	—	142	1 327
SBC	2015	—	3 084	2 029	—	5 113
Uruguay : Santa Elena	2013	3 773	9 580	3	—	13 356
Australie : Axon	2013	859	436	—	—	1 294
Australie : Fort Dodge	2010	1 442	429	—	—	1 871
Nouvelle-Zélande	2012	2 968	416	130	608	4 122
Centrovét	2012	15 589	23 742	12	881	40 224
Multimin	2011-2012	2 984	1 810	—	—	4 794
Peptech	2011	923	—	—	—	923
Colombie : Synthesis	2011	1 359	—	91	—	1 450
Schering-Plough Europe	2008	1 711	—	—	—	1 711
Inde	2006-2023	10 129	—	—	21 182	31 312
Sasaeah	2024	59 904	10 910	8	7 403	78 225
Autres		6 702	2 819	9 040	1 453	20 015
Total actifs incorporels		109 530	53 226	11 313	31 670	205 739

Au 31 décembre 2023

en k€	Date d'acquisition	Marques	Brevets et savoir-faire	AMM et droits d'enregistrement	Fichiers clients et autres	Total
États-Unis : iVet	2021	1 114	—	—	1 273	2 387
SBC	2015	—	3 735	2 035	—	5 770
Uruguay : Santa Elena	2013	3 548	9 007	112	—	12 667
Australie : Axon	2013	885	571	—	—	1 457
Australie : Fort Dodge	2010	1 487	442	—	—	1 929
Nouvelle-Zélande	2012	3 143	499	206	919	4 767
Centrovét	2012	16 381	25 350	12	1 936	43 679
Multimin	2011-2012	3 037	2 297	—	—	5 334
Peptech	2011	952	—	—	—	952
Colombie : Synthesis	2011	1 443	—	186	—	1 630
Schering-Plough Europe	2008	1 711	—	—	—	1 711
Inde : GSK	2006	9 802	—	—	—	9 802
Autres		31 004	4 206	8 751	8 486	52 446
Total		74 508	46 107	11 302	12 614	144 530

La classification des immobilisations incorporelles, selon la durée estimée de vie, résulte de l'analyse de tous les facteurs économiques et juridiques pertinents permettant de conclure qu'il y a ou qu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère, pour l'entité, des entrées nettes de trésorerie. Les produits innovants ou différenciés en général, et les vaccins et autres actifs issus des biotechnologies en particulier, sont généralement classés en actifs incorporels à durée de vie indéfinie, après une analyse détaillée et avis des experts sur leur potentiel. Cette approche est fondée sur l'expérience passée de Virbac.

Au 31 décembre 2024

en k€	Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	Actifs incorporels à durée de vie finie	Total
Marques	109 530	—	109 530
Brevets et savoir-faire	32 773	20 453	53 226
AMM et droits d'enregistrement	2 207	9 106	11 313
Fichiers clients et autres	—	31 670	31 670
Total	144 510	61 230	205 739

Au 31 décembre 2023

en k€	Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	Actifs incorporels à durée de vie finie	Total
Marques	74 508	—	74 508
Brevets et savoir-faire	36 742	9 364	46 107
AMM et droits d'enregistrement	2 302	8 999	11 302
Fichiers clients et autres	15	12 599	12 614
Total	113 568	30 963	144 530

A3. Dépréciation des actifs

À la clôture de l'exercice 2024, nous avons procédé à des tests de dépréciation de nos actifs. Ces derniers consistent à comparer leur valeur nette comptable y compris les écarts d'acquisition à la valeur recouvrable de chaque Unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les actifs acquis en cours d'exercice sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur nette comptable des UGT intègre les écarts d'acquisition, les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les autres actifs et passifs pouvant être rattachés directement aux UGT et concourant directement à la génération des flux futurs de trésorerie.

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Cette dernière est fondée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés, méthode dite des *Discounted cash-flows (DCF)*.

Les flux futurs de trésorerie sont des flux nets d'impôt et sont évalués en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec le budget et les prévisions moyen terme les plus récentes (*business plans*).

Tous les *business plans* sont validés par la direction générale de nos filiales ainsi que par la direction financière du Groupe. Le conseil d'administration valide formellement les *business plans* et les principales hypothèses des tests de dépréciation des UGT les plus significatives.

Au-delà de l'horizon fini de prévision des flux futurs de trésorerie fixé à cinq ans pour l'ensemble des UGT, un taux de croissance à l'infini est appliqué à la valeur terminale.

Nous avons considéré un taux de croissance à l'infini nul pour les AMM et les brevets. Le taux de croissance à l'infini a été établi à 2,0% pour les sociétés situées dans des marchés matures comme l'Europe, l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande excepté pour les États-Unis, l'Uruguay, la Colombie et la République d'Afrique du sud où nous avons retenu un taux de 2,5% cohérent avec l'inflation des pays à long terme, à 3,5% pour le Chili et à 5% pour les marchés émergents comme l'Inde.

Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont basés sur le coût moyen pondéré du capital estimé pour chacune des Unités génératrices de trésorerie du Groupe. Il s'agit de taux d'actualisation après impôt, déterminés par région ou pays (appliqués à des flux de trésorerie après impôt) et ils sont calculés avec le support d'un cabinet d'évaluation.

Pour l'exercice 2024, les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

- 9,45% sur les États-Unis ;
- 8,55% sur l'Europe ;
- 10,0% sur le Chili et 9,3% sur le reste de l'Amérique latine ;
- 9,85% sur l'Inde ;
- 8,45% sur l'Asie de l'Est ;
- 7,9% sur le Pacifique et l'Afrique du Sud.

Tests de sensibilité

Nous avons procédé à des tests de sensibilité aux hypothèses clés de la valeur d'utilité pour l'ensemble des UGT testées. Les variations d'hypothèses sont les suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de +2 points ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de -2 points.

Ces deux variations d'hypothèses clés n'entraîneraient aucune dépréciation des actifs testés hormis pour l'UGT Chili, pour laquelle la baisse de +2 points du taux de croissance à l'infini engendrerait une dépréciation de 1,7 million €.

Il convient de noter que les trois UGT les plus sensibles à ces analyses de sensibilité sont le Chili, SBC et les États-Unis.

En outre, pour les cinq UGT les plus significatives, à savoir les États-Unis, le Chili, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (représentant 45% de la valeur brute des immobilisations incorporelles et *goodwill* au 31 décembre 2024), nous avons procédé à des tests de sensibilité complémentaires portant sur une variation du ratio *Ebit* après impôt sur chiffre d'affaires et qui consistent à faire varier ce ratio de moins 2 points par rapport au scénario de base.

Dans l'hypothèse d'une baisse de -2,0 points de ce ratio et d'un taux d'actualisation en hausse de +1 point, il conviendrait de déprécier l'UGT Chili à hauteur de 5,5 millions €.

Les variations de ce ratio pour arriver au point mort, à taux d'actualisation et à taux de croissance terminale constants, seraient les suivantes :

- variation de -6,0 points pour l'UGT États-Unis ;
- variation de -3,8 points pour l'UGT Chili ;
- variation de -30,1 points pour l'UGT Inde ;
- variation de -21,9 points pour l'UGT Australie ;
- variation de -21,2 points pour l'UGT Nouvelle-Zélande.

Nous procédons également à des analyses de sensibilité complémentaires correspondant au calcul du point mort pour l'ensemble des UGT testées. Le point mort correspond au taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel Virbac serait amené à constater une dépréciation.

Pour les principales UGT, les résultats du calcul du point mort sont présentés ci-après.

en k€	Valeur nette comptable de l'UGT au 31/12/2024	Taux d'actualisation, combiné à un taux de croissance perpétuel nul, à partir duquel une dépréciation serait constatée
États-Unis	168 594	14,0%
Inde	110 480	20,7%
Chili	88 350	6,8%
Australie	41 167	41,6%
Uruguay	36 022	33,3%
SBC	29 683	16,0%
Nouvelle-Zélande	27 226	29,9%
Antigenics	16 123	118,4%
Peptech	10 977	427,2%
Multimin	7 091	182,3%
Danemark	9 348	82,3%

A4. Immobilisations corporelles

Les principaux actifs constituant les immobilisations corporelles du Groupe sont :

- les terrains ;
- les constructions, qui comprennent :
 - les bâtiments ;
 - l'aménagement des bâtiments ;
- les installations techniques, les matériels et outillages industriels ;
- les autres immobilisations corporelles, qui incluent notamment :
 - le matériel informatique ;
 - le mobilier de bureau.

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
en k€						
Valeur brute au 31/12/2023	27 235	222 558	264 451	36 557	34 686	585 487
Acquisitions/augmentations	—	2 485	7 849	3 020	61 485	74 838
Cessions/sorties	—	-223	-9 343	-395	-561	-10 522
Mouvements de périmètre et autres	25 569	89 756	72 313	561	14 240	202 439
Transferts	—	5 548	9 378	984	-15 876	33
Écarts de conversion	-82	1 090	1 595	-269	355	2 689
Valeur brute au 31/12/2024	52 721	321 214	346 242	40 458	94 329	854 965
Dépréciations au 31/12/2023	—	-123 526	-167 102	-26 344	-499	-317 471
Dotations aux amortissements	—	-11 698	-17 684	-3 061	—	-32 443
Dépréciations nettes	—	-2	213	—	-53	158
Cessions/sorties	—	212	9 173	380	—	9 765
Mouvements de périmètre et autres	—	-62 445	-52 891	-535	—	-115 871
Transferts	—	2	-107	—	—	-104
Écarts de conversion	—	-679	-886	92	13	-1 461
Dépréciations au 31/12/2024	—	-198 135	-229 284	-29 468	-540	-457 427
Valeur nette au 31/12/2023	27 235	99 033	97 348	10 213	34 187	268 016
Valeur nette au 31/12/2024	52 721	123 078	116 958	10 991	93 789	397 537

Le 1^{er} avril 2024, nous avons finalisé l'acquisition de Sasaeah. Cette acquisition contribue à une hausse nette des immobilisations corporelles de +86 millions €, ce qui nous permet de bénéficier des sites de production de Sasaeah au Japon et au Vietnam ainsi que de ces installations.

Les autres investissements significatifs de la période représentent 74,8 millions € en valeur brute, dont 47,3 millions € pour le site historique de Carros se composant d'aménagements de nos bâtiments ainsi que de nouveaux équipements industriels afin d'accroître nos capacités de production. On note également des investissements sur nos sites de production aux États-Unis, en Australie et dans une moindre mesure au Mexique ou en Uruguay.

Les écarts de conversion impactent le poste "Immobilisations corporelles" pour un montant net de 1,2 million €.

La ligne "Transferts" matérialise essentiellement les mises en service des immobilisations.

A5. Droits d'utilisation

Dans la présentation de nos états financiers, nous avons choisi d'isoler les droits d'utilisation résultant des contrats entrant dans le champ de la norme *IFRS 16* sur une ligne dédiée de l'état de la situation financière. Les variations des droits d'utilisation au cours de l'exercice 2024 s'analysent comme suit :

en k€	Droits d'utilisation
Valeur brute au 31/12/2023	65 106
Augmentations	15 317
Diminutions	-6 307
Mouvements de périmètre	2 674
Transferts	—
Écarts de conversion	-176
Valeur brute au 31/12/2024	76 614
Dépréciations au 31/12/2023	-32 166
Dotations aux amortissements	-12 783
Dépréciations nettes	—
Fins de contrats	5 880
Mouvements de périmètre	-713
Transferts	—
Écarts de conversion	30
Dépréciations au 31/12/2024	-39 752
Valeur nette au 31/12/2023	32 940
Valeur nette au 31/12/2024	36 861

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par catégorie d'actifs :

en k€	Terrains et constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Matériel de transport	Matériel informatique : hardware et software	Matériel bureautique et autres	Total
Valeur brute au 31/12/2023	38 435	3 807	17 457	4 672	734	65 106
Augmentations	6 200	1 156	7 227	445	290	15 317
Diminutions	-702	-842	-3 578	-1 143	-44	-6 307
Mouvements de périmètre	1 722	99	850	4	—	2 674
Transferts	—	—	—	—	—	—
Écarts de conversion	434	-36	-506	-83	15	-176
Valeur brute au 31/12/2024	46 089	4 184	21 450	3 896	995	76 614
Dépréciations au 31/12/2023	-18 450	-2 370	-8 652	-2 254	-440	-32 166
Dotations aux amortissements	-5 124	-893	-5 509	-1 100	-157	-12 783
Fin de contrats	609	793	3 469	979	29	5 880
Mouvements de périmètre	-365	-18	-325	-4	—	-713
Transferts	—	—	—	—	—	—
Écarts de conversion	-283	36	225	61	-9	30
Dépréciations au 31/12/2024	-23 614	-2 452	-10 793	-2 318	-577	-39 752
Valeur nette au 31/12/2023	19 985	1 437	8 805	2 418	294	32 940
Valeur nette au 31/12/2024	22 475	1 733	10 658	1 578	417	36 861

L'augmentation brute du poste "Droits d'utilisation" correspond aux nouveaux contrats ou aux options de renouvellement entérinées par nos filiales en 2024.

À noter également l'impact sur l'exercice des mouvements de périmètre liée à l'intégration des contrats de location des sociétés acquises (Sasaeah pour 2,7 millions €).

Les principales hausses portent sur la flotte automobile dans l'ensemble des filiales, sur des baux immobiliers notamment en France pour de nouveaux bureaux, en Inde pour plusieurs entrepôts, aux États-Unis pour des entrepôts et des bureaux, et en Chine pour une nouvelle usine, ainsi que sur des installations techniques, matériels et outillages principalement en France.

La valeur nette des droits d'utilisation augmente légèrement sur la période (+3,9 millions €), les augmentations étant compensées par l'action mécanique des amortissements de la période. Les dotations aux amortissements de la période s'élevèrent à 12,8 millions €.

Analyse de la charge de loyer résiduelle

Le tableau ci-dessous présente les loyers résultant de contrats de location non capitalisés en vertu des exemptions prévues par la norme :

en k€	Loyer résiduel
Loyers variables	-2 114
Loyers sur contrats court terme	-1 368
Loyers sur actifs de faible valeur	-1 343
Charge de loyer résiduelle	-4 825

A6. Autres actifs financiers

Variation des autres actifs financiers

en k€	2023	Augmen- tations	Diminu- tions	Variation de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2024
Prêts et autres créances immobilisées	5 750	350	-3 468	7 792	799	-85	11 139
Instruments dérivés de change et de taux	43	1 341	—	—	—	—	1 384
Trésorerie soumise à restriction	124	1	—	—	—	2	127
Autres	325	25	-89	145	-33	-30	342
Autres actifs financiers, non courant	6 243	1 717	-3 557	7 937	766	-113	12 993
Prêts et autres créances immobilisées ¹	140	137 668	-105	—	-137 668	2	37
Instruments dérivés de change et de taux	2 495	1 779	—	—	—	—	4 274
Trésorerie soumise à restriction	—	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers, courant	2 636	139 447	-105	—	-137 668	2	4 312
Autres actifs financiers	8 879	141 139	-3 638	7 937	-136 902	-110	17 305

¹les mouvements sur la ligne "Prêts et autres créances immobilisées" courants s'annulent et correspondent au financement intra-groupe lié à l'acquisition de Sasaeah (voir aussi note A18 "Autres passifs financiers" pour plus de détails)

Le montant des autres actifs financiers augmente de 8,4 millions €.

La principale variation, sur la ligne "Prêts et autres créances immobilisées, courant", provient de l'acquisition de Sasaeah au Japon pour 7,9 millions €. Ce montant est essentiellement constitué d'un actif de couverture sur les engagements de retraite pour 7,5 millions € (voir aussi note A15). Dans l'état de la situation financière, ce surplus de couverture est présenté net de la provision.

Enfin, l'augmentation des instruments dérivés de change et de taux de 3 millions € est consécutive à la couverture en JPY du prêt consenti par Virbac à Virbac Japan suite à l'acquisition de Sasaeah.

Autres actifs financiers classés selon leur échéance

Au 31 décembre 2024

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Prêts et autres créances immobilisées	37	9 805	1 335	11 177
Instruments dérivés de change et de taux	4 274	1 384	—	5 658
Trésorerie soumise à restriction	—	—	127	127
Autres	—	142	201	343
Autres actifs financiers	4 311	11 331	1 663	17 305

Au 31 décembre 2023

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Prêts et autres créances immobilisées	140	5 661	89	5 891
Instruments dérivés de change et de taux	2 495	43	—	2 539
Trésorerie soumise à restriction	—	—	124	124
Autres	—	325	—	325
Autres actifs financiers	2 636	6 029	214	8 879

A7. Information relative à IFRS 12

Information relative aux intérêts non contrôlés

Depuis l'acquisition des intérêts non contrôlés de la société Holding Salud Animal (HSA), au cours du deuxième semestre 2021, qui a porté notre participation à 100% dans l'ensemble des entités au Chili, ainsi que l'acquisition des intérêts non contrôlés de l'entité Globion le 21 juin 2024 (voir note A1), la part des intérêts non contrôlés dans nos capitaux propres reste non significative, la plupart des entités intégrées globalement étant détenues à 100%. Contribuent aux intérêts non contrôlés les entités suivantes :

- Pharma 8 Llc : entrée dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2022, cette société porte nos activités animaux d'élevage aux États-Unis. Celle-ci n'est pas matérielle ;
- Kyoto Biken Hanoi Laboratories : acquise en 2024 avec le groupe Sasaeah (voir note A1), cette entité basée au Vietnam source exclusivement l'entité Kyoto Biken au Japon pour la fabrication de vaccins.

Information relative aux sociétés mises en équivalence

en k€	Comptes individuels des sociétés mises en équivalence				Comptes consolidés	
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Capitaux propres	Résultat
AVF Animal Health Co Ltd	N.D	N.D	—	—	4 511	467
					4 511	467

L'impact des sociétés mises en équivalence n'étant pas jugé significatif sur nos comptes, l'information requise par IFRS 12 se limite aux éléments ci-dessus.

A8. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 qui requiert sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale.

Variation des impôts différés

en k€	2023	Variations	Transferts	Variation de périmètre	Écarts de conversion	2024
Impôts différés actifs	43 186	2 479	-350	7 576	-1 247	51 645
Impôts différés passifs	52 424	-1 657	26	33 862	-404	84 250
Impôts différés compensés	-9 237	4 136	-376	-26 285	-843	-32 605

La variation des impôts différés présentée ci-dessus inclut, pour -448 k€, l'impôt différé sur la part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Conformément à la norme IAS 12 qui requiert sous certaines conditions la compensation des dettes et créances d'impôt, les impôts différés actifs et passifs ont été compensés par entité fiscale à hauteur de 27 017 k€ dans l'état de la situation financière.

Impôts différés ventilés par nature

Le tableau ci-dessous présente les positions d'impôts différés au 31 décembre 2024, selon leur nature :

en k€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total impôts différés par nature
Marges sur stocks	17 740	33	17 708
Engagements retraites et indemnités de fin de carrière	5 392		5 392
Ajustements sur ventes (IFRS 15)	1 811		1 811
Ajustements sur stocks (IAS 2)	3 506	785	2 721
Autres provisions non déductibles	6 787		6 787
Autres charges à déductibilité différée	3 378	2 622	757
Contrats de location (IFRS 16)	9 564		9 564
Déficits reportables	194		194
Total des bases actives			44 933
Retraitements sur immobilisations incorporelles	5 814	58 911	53 097
Retraitements sur immobilisations corporelles	6 544	11 366	4 822
Retraitement des provisions à caractère fiscal	-9 328	6	9 334
Activation des dépenses liées aux acquisitions	271	1 086	815
Autres produits taxés d'avance	-29	446	475
Contrats de location		8 995	8 995
Total des bases passives			77 538
Total impôts différés comptabilisés	51 645	84 250	-32 605
Impact de la compensation par entité fiscale	-27 017	-27 017	
Impôts différés nets	24 628	57 233	-32 605

Horizon d'utilisation des impôts différés actifs

Le tableau ci-dessous indique l'horizon d'utilisation des charges à déductibilité différée :

en k€	Impôts différés actifs au 31/12/2024	Horizon d'utilisation		
		moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
IDA sur charge à déductibilité différée au Chili	1 873	328	1 545	—
IDA sur reports déficitaires	194	87	107	—
IDA sur indemnités de retraite et de fin de carrière	5 392	1 234	720	3 438
IDA sur autres bases	44 186	29 973	7 100	7 113
Total impôts différés actifs	51 645	31 621	9 473	10 551

La plupart des pertes fiscales reportables le sont indéfiniment. Elles ne pourront être utilisées que par les filiales à l'origine des déficits fiscaux correspondants.

Pertes fiscales non activées

Par ailleurs, le montant des pertes fiscales non activées au 31 décembre 2024 s'élève à 52 millions € (contre 62 millions € au 31 décembre 2023), résultant principalement de notre filiale Virbac Corporation aux États-Unis d'une part, et de Virbac Taiwan d'autre part, qui est principalement orientée vers des activités de recherche et développement. La plupart des pertes fiscales reportables (en particulier celles de notre filiale américaine, qui sont

utilisées depuis 2023 à hauteur du résultat fiscal de l'année) le sont indéfiniment. La durée d'utilisation des pertes fiscales générées par la filiale taïwanaise est de dix ans à compter de leur génération.

Date d'expiration	Montant en k€
2025	1 416
2026	255
2027	933
2028	1 023
2029	6 687
2030	468
2031	464
2032	1 274
2033	754
2034	1 308
Au-delà de 10 ans	—
Illimitée	37 335

A9. Stocks et travaux en-cours

en k€	Matières premières et approvisionnements	En-cours de production	Produits finis et marchandises	Stocks et travaux en cours
Valeur brute au 31/12/2023	107 142	29 061	233 649	369 852
Variations	-57	2 961	11 506	14 410
Mouvements de périmètre	10 080	20 123	19 406	49 609
Transferts	7 063	-28 518	21 455	—
Écarts de conversion	-573	124	-470	-919
Valeur brute au 31/12/2024	123 655	23 752	285 545	432 953
Dépréciations au 31/12/2023	-5 708	-1 290	-23 191	-30 189
Dotations	-4 208	—	-13 569	-17 776
Reprises	2 337	128	18 867	21 332
Mouvements de périmètre	-379	-504	-932	-1 815
Transferts	—	1 290	-1 290	—
Écarts de conversion	-175	—	-163	-338
Dépréciations au 31/12/2024	-8 132	-376	-20 277	-28 786
Valeur nette au 31/12/2023	101 434	27 771	210 458	339 663
Valeur nette au 31/12/2024	115 522	23 376	265 268	404 166

Hors effet de change, les stocks nets augmentent de +65,8 millions €, dont 47,8 millions € d'impact de mouvements de périmètre essentiellement lié à l'acquisition de Sasaeah.

La hausse de 18,0 millions € hors impacts de change et de mouvements de périmètre, s'observe en particulier sur les stocks de produits finis et de marchandises, et sur les en-cours de production, principalement chez Virbac SA, cette dernière entité produisant pour le reste du Groupe, et s'explique principalement par les effets conjoints :

- de l'augmentation d'activité constatée sur l'année ;
- de la hausse de nos coûts de production.

Les États-Unis sont également, dans une moindre mesure, un des contributeurs de cette hausse, qui est partiellement compensée par une réduction des stocks au Chili ainsi qu'aux Philippines.

En ratio, les stocks augmentent de 1,4 point du chiffre d'affaires à taux réels. À taux de change et périmètre constants, le ratio de stocks sur chiffre d'affaires diminue de 0,4 point.

À noter enfin que les mouvements de transferts de la période concerne des reclassements opérés au sein de la société mère, des stocks d'en-cours de production vers les stocks de produits finis et stocks de matières premières.

A10. Créances clients

en k€	Créances clients
Valeur brute au 31/12/2023	170 800
Variations	4 862
Mouvements de périmètre	26 814
Transferts	-524
Écarts de conversion	-3 023
Valeur brute au 31/12/2024	198 927
Dépréciations au 31/12/2023	-2 822
Dotations	-904
Reprises	934
Mouvements de périmètre	-93
Écarts de conversion	39
Dépréciations au 31/12/2024	-2 847
Valeur nette au 31/12/2023	167 977
Valeur nette au 31/12/2024	196 081

Le poste des créances clients nettes est en augmentation de +31,1 millions € hors effet de change, dont 26,7 millions € d'impact de mouvements de périmètre consécutif à l'acquisition de Sasaeah.

L'augmentation de 4,9 millions € observée hors impacts de change et de mouvements de périmètre provient essentiellement :

- de Virbac Brésil avec un effet conjugué de l'impact de l'augmentation des ventes en volume et dans une moindre mesure, d'une légère augmentation des délais de paiement ;
- de Virbac SA et Virbac France, du fait d'un niveau d'activité plus élevé en fin d'année 2024 par rapport à celui en fin d'année 2023 ;
- d'une diminution des créances déconsolidées en Italie compensée par une hausse des créances clients (voir ci-après).

Cette hausse est partiellement compensée par une baisse des créances clients au Royaume-Uni, dont le solde du poste fin 2023 était impacté par le paiement tardif d'un important distributeur, ainsi qu' en Australie, consécutivement à la réduction de l'encours de deux principaux clients en fin d'année 2024 par rapport à 2023.

À noter que les créances déconsolidées, car cédées dans le cadre de contrats d'affacturage, s'élèvent à 9,0 millions € au 31 décembre 2024 (contre 12,0 millions € au 31 décembre 2023). Cette diminution concerne principalement notre filiale italienne, ainsi que l'entité Alfamed, en France, du fait de la sortie d'un important client de celle-ci du programme de factoring.

Le risque de crédit des créances clients et autres débiteurs est présenté en note A33.

A11. Autres débiteurs

en k€	2023	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2024
Créance d'impôt sur le résultat	21 392	-7 381	—	—	-828	13 183
Créances sociales	734	-353	2	—	-2	381
Autres créances sur l'État	41 705	10 784	2 160	—	-1 009	53 640
Avances et acomptes sur commandes	3 992	1 180	12	—	-176	5 008
Dépréciations des autres créances diverses	—	—	—	—	—	—
Charges constatées d'avance	9 319	2 258	663	33	87	12 359
Autres créances diverses	8 160	-2 902	38	3	62	5 360
Autres débiteurs	85 302	3 585	2 875	36	-1 866	89 931

L'augmentation nette de ce poste est de +3,6 millions €, hors effets de périmètre (+2,9 millions €) et impact de change (-1,9 million €). Cette variation s'explique principalement par les effets conjoints :

- de la hausse des autres créances sur l'État pour 10,8 millions €, notamment chez la société mère (+5,9 millions €) du fait de l'augmentation de la créance de CIR, ainsi qu'au Mexique, qui enregistre une hausse des créances de TVA de +5,6 millions € ;

- de la baisse des créances d'impôt sur le résultat de -7,4 millions € dont notamment -10,5 millions € sur la société mère qui a obtenu le remboursement du trop versé d'acomptes de 2023, compensé par une augmentation de 3 millions € au Brésil.

Les autres variations sont individuellement immatérielles.

A12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en k€	2023	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2024
Disponibilités	79 294	-27 672	54 479	-104	-1 051	104 945
Valeurs mobilières de placement	96 611	-57 165	3 249	—	1 991	44 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175 906	-84 837	57 727	-104	939	149 631
Concours bancaires courants	-2 517	-1 049	—	—	—	-3 567
Intérêts courus non échus passifs	-31	3	—	—	—	-27
Trésorerie passive	-2 548	-1 046	—	—	—	-3 594
Trésorerie nette	173 358	-85 883	57 727	-104	939	146 037

Les principaux supports d'investissement utilisés sont des OPCVM et des comptes à terme dont la maturité est inférieure à trois mois. Ces dépôts à terme présentent les caractéristiques suivantes : ils sont renouvelables par tacite reconduction et le remboursement avant l'échéance est possible.

La baisse des valeurs mobilières de placement est liée principalement à la distribution de dividendes par l'une de nos filiales à la maison mère.

Les concours bancaires courants correspondent aux lignes de découverts négociées mais non confirmées par nos banques.

La variation de 57 727 k€ reportée en "Mouvement de périmètre" est liée principalement à l'acquisition de Sasaeah le 1^{er} avril 2024 et dans une moindre mesure, à l'acquisition de Mopsan le 2 décembre 2024 (voir note A1).

A13. Actifs destinés à être cédés

À la date de clôture de l'exercice, aucun actif n'a été classé comme actif destiné à être cédé.

A14. Capitaux propres

en k€	2024	2023
Capital	10 489	10 573
Primes liées au capital	6 534	6 534
Réserve légale	1 089	1 089
Autres réserves et report à nouveau	683 520	650 505
Réserves de consolidation	230 715	146 077
Réserves de conversion	-28 423	-29 377
Écarts actuariels	-6 096	-6 398
Résultat de la période	145 289	121 298
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	1 043 117	900 301
Autres réserves et report à nouveau	-165	10 358
Réserves de conversion	-41	-533
Résultat de la période	492	-210
Intérêts non contrôlés	286	9 616
Capitaux propres	1 043 403	909 917

Politique de gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin d'en réduire le coût.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ;
- ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net/capitaux propres) qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie.

Actions d'autocontrôle

Virbac détient des actions propres, qui ne comportent pas de droit de vote, destinées à alimenter les plans d'attribution d'actions de performance. Le montant de ces actions propres est comptabilisé en réduction des capitaux propres.

Actions à droit de vote double

Des droits de vote double sont accordés à tous les actionnaires détenant leur titre au nominatif pendant deux ans au minimum. Sur les 8 390 660 actions composant le capital social, 4 316 655 sont à droit de vote double.

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024 a autorisé la société mère Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement des articles L225-209 et suivants du Code de commerce.

Au 31 décembre 2024, Virbac possédait au total 16 066 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 4 070 768 € hors frais, soit un coût moyen de 253,38 € par titre.

Le plan de performance 2021 est arrivé à échéance dans l'année et a fait l'objet d'une attribution aux salariés concernés compte tenu des critères de performance préalablement établis. Un nouveau plan de performance a été constitué sur l'exercice (voir note A35).

Notre contrat de liquidité a été suspendu du 1^{er} février 2023 jusqu'au 30 juin 2024 puis clôturé à cette date. Au cours de l'exercice, la société n'a pas procédé à des achats ou à des cessions d'actions dans ce cadre.

Par ailleurs, en date du 13 septembre 2024, le conseil d'administration a décidé de procéder à la réduction de capital de la société par annulation de 67 340 actions de 1,25 € de nominal. Ces actions avaient été acquises en vue de leur annulation pour un montant global de 17 541 k€.

Les actions propres au 31 décembre 2024 représentent 0,19 % du capital de Virbac. Elles sont intégralement destinées à l'attribution d'actions de performance.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale une résolution autorisant le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité en conformité avec la réglementation AMF ;
- de permettre des attributions d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale, de la résolution relative à l'autorisation de réduire le capital par annulation de titres rachetés.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 1 000 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises dans le cadre des autorisations précédentes mentionnées ci-dessus, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

A15. Avantages du personnel

Les engagements relatifs aux régimes des avantages du personnel sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements futurs font l'objet d'une provision pour charges.

Lorsqu'un engagement est préfinancé par des versements dans un fonds, la provision correspond à la différence entre l'engagement total à la date de clôture et le montant de l'actif de couverture. L'actif de couverture est constitué du montant du fonds, augmenté des produits de placement et des éventuelles contributions payées dans l'année.

Évolution des provisions par pays

en k€	2023	Dotations	Reprises	Mouvements de périmètre	Capitaux propres	Transferts	Écarts de conversion	2024
France	11 406	966	-869	—	62	—	—	11 563
Italie	655	72	-29	—	-15	—	—	682
Allemagne	138	81	—	—	—	—	—	219
Grèce	149	27	—	—	—	—	—	176
Mexique	385	77	-17	—	42	—	-59	428
Corée du Sud	-117	121	-125	—	-70	—	10	-180
Taiwan	1 295	129	-83	—	-65	—	-1	1 275
Thaïlande	756	76	-66	—	21	—	51	837
Philippines	31	9	—	—	-28	—	—	12
Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ	14 697	1 558	-1 189	—	-53	—	1	15 013
Japon ¹	1 685	588	-815	532	-868	805	-70	1 856
Régimes de retraite à prestations définies	1 685	588	-815	532	-868	805	-70	1 856
Afrique du Sud	937	106	-75	—	-54	—	35	948
Couverture médicale	937	106	-75	—	-54	—	35	948
Inde	716	411	-688	—	468	—	28	935
Indemnités compensatoires pour absence	716	411	-688	—	468	—	28	935
Australie	1 410	166	-96	—	—	—	-44	1 435
Autriche	81	2	-1	—	—	—	—	82
Espagne	80	8	—	—	—	—	—	88
Autres avantages long terme	1 571	176	-98	—	—	—	-44	1 606
Provisions pour avantages du personnel	19 606	2 840	-2 866	532	-507	805	-52	20 357

¹Le groupe Virbac a fait l'acquisition des entités Fujita et Kyoto Biken Laboratories au Japon en avril 2024 (acquisition de Sasaeah). La dette de l'entité Kyoto Biken Laboratories s'élève à 6 921 k€. Cette dette actuarielle est couverte par un actif de couverture s'élevant à 14 483 k€. Le surplus de 7 561 k€ est reporté dans la note A6 "Autres actifs financiers"

Les principaux impacts en capitaux propres concernent essentiellement la France en raison de la mise à jour des données engendrant une perte d'expérience de 676 k€, la hausse du taux d'actualisation engendrant un gain de 111 k€, et la mise à jour de l'âge de retraite entraînant un gain de 503 k€.

Le montant de 805 k€ de transferts au Japon correspond à la dette liée à l'acquisition de la société Kyoto Biken Laboratories en avril 2024.

Principaux engagements

Nos principaux régimes d'avantages du personnel se situent en France, au Japon, en Australie, à Taïwan et en Afrique du Sud. Au 31 décembre 2024, ils contribuent respectivement à 57%, 9%, 7%, 6% et 5% des provisions relatives aux régimes des avantages du personnel.

Indemnités de fin de carrière et indemnités de départ

■ France

Conformément à la convention collective, les sociétés françaises du Groupe versent à leurs salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière qui est fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.

L'acquisition des droits (que ce soit pour les cadres et assimilés ou les non cadres) s'effectue comme suit : 12% du salaire mensuel par année d'ancienneté.

■ Taïwan

Les indemnités de départ sont dues dès lors que le salarié atteint l'âge de 65 ans ou en cas d'incapacité à exercer ses fonctions. En cas de départ volontaire, l'acquisition des droits est soumise aux conditions suivantes :

- être salarié depuis au moins 15 ans et être âgé d'au moins 55 ans ;
- être salarié depuis au moins 10 ans et être âgé d'au moins 60 ans ;
- être salarié depuis 25 ans au moins.

Le montant versé dépend de l'ancienneté.

Le régime couvre également des indemnités de départ en cas de licenciement ou démission dont le montant varie en fonction de la date d'embauche (antérieure ou postérieure au 30 juin 2005) et de l'ancienneté du salarié.

Régimes de retraite à prestations définies

■ Japon

- Virbac Japan : le régime se traduit par des versements sous forme d'un capital. Pour en bénéficier, les salariés doivent avoir au moins deux ans d'ancienneté dans l'entreprise à la date de clôture. Le montant du capital est calculé à partir du salaire de base multiplié par un coefficient dépendant de l'ancienneté du salarié ;
- régime de Kyoto Biken Laboratories : les employés doivent avoir au moins trois ans de service pour être éligibles aux prestations de retraite (trois ans ou plus pour le capital forfaitaire, et dix ans ou plus pour la pension). Les prestations sont basées sur l'accumulation annuelle du salaire mensuel multipliée par un coefficient dépendant des années de service accomplies au 1^{er} avril.

Couverture médicale

■ Afrique du Sud

Le programme mis en place par Virbac Afrique du Sud prévoit la prise en charge par la société de la contribution versée par les employés à la retraite qui souhaiteraient souscrire une assurance médicale volontaire.

La condition d'éligibilité est d'être salarié de la société avant le 30 avril 1995.

La contribution d'assurance prise en charge par Virbac Afrique du Sud se situe entre 50% et 100% en fonction du niveau de couverture choisi par le bénéficiaire. En cas de décès du bénéficiaire, ses ayants-droit continuent de bénéficier de la participation de Virbac Afrique du Sud, sous certaines conditions.

Compte tenu de la nature du plan qui n'est pas dédié aux seuls salariés de Virbac Afrique du Sud, l'évaluation est faite sur la base des cotisations versées par Virbac Afrique du Sud, revalorisées du taux d'inflation relatif aux frais médicaux.

Congés d'ancienneté

■ Australie

Conformément à la réglementation en Australie, Virbac verse aux salariés des congés d'ancienneté qui sont fonction de leur rémunération et de leur ancienneté. Chaque salarié a droit à deux mois de congés après dix ans d'ancienneté dont l'acquisition s'effectue comme suit :

- si le salarié est licencié entre cinq et dix ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis ;
- si le salarié quitte la société pour toute autre raison entre cinq et dix ans d'ancienneté, il n'a aucun droit ;
- si le salarié quitte la société, quelle qu'en soit la raison, après dix ans d'ancienneté, il a droit à la quote-part des droits acquis.

La provision est déterminée comme la somme des droits individuels proratisés par le rapport entre l'ancienneté du salarié en date de clôture et l'ancienneté des pleins droits.

Paramètres de calcul des principaux régimes d'avantages du personnel dans le Groupe

Hypothèses au 31 décembre 2024

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	3,25%	2,50%
Japon	1,70%	2,00%
Australie	5,00%	3,00%
Afrique du Sud	10,60%	6,33%
Taiwan	1,50%	4,50%

Hypothèses au 31 décembre 2023

	Taux d'actualisation	Progression future des salaires
France	3,15%	2,50%
Japon	1,40%	2,00%
Australie	5,00%	3,00%
Thaïlande	11,15%	7,40%
Taiwan	1,38%	4,50%

Les taux d'actualisation sont définis par référence aux taux d'obligations privées de haute qualité avec une maturité similaire à celle de l'obligation concernée. Conformément à la norme IAS 19, le taux de rendement attendu des actifs est considéré comme étant égal au taux d'actualisation.

Une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution de la provision pour avantages au personnel d'environ -1 206 k€ ou une augmentation d'approximativement +1 199 k€ dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Par ailleurs, une augmentation ou une diminution de 0,5 point du taux de progression future des salaires entraînerait respectivement une augmentation de la provision pour avantages au personnel d'approximativement +913 k€ ou une diminution d'approximativement -907 k€ dont la contrepartie serait comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Dotation de l'année

en k€	Dotation 2024
Coût des services rendus	2 338
Charge d'intérêts	851
Produit d'intérêts	-350
Changement de régime	—
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes actuariels de l'année	—
Coût administratif reconnu en charge	—
Charge nette/(produit net) reconnu dans le compte de résultat	2 840

Les contributions employeur (y compris les paiements de prestations directement effectués par l'employeur) versées en 2024 s'élèvent à 2 732 k€ et sont estimées à 2 166 k€ pour 2025.

Mouvements dans les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Les tableaux suivants réconcilient les mouvements dans les montants inscrits dans l'état de la situation financière (dette actuarielle, actifs de couverture, provision pour avantages au personnel).

en k€	Dette actuarielle
Valeur actualisée au 1^{er} janvier 2024	23 316
Prestations servies par l'employeur	-1 203
Prestations servies par le fonds	-1 262
Coût des services rendus et charge d'intérêt	3 168
Rupture de fin de contrat	—
(Gains)/pertes actuariels dus aux hypothèses démographiques	-305
(Gains)/pertes actuariels dus aux hypothèses financières	-486
(Gains)/pertes actuariels d'expérience	968
Changement de régime	—
Autres variations	7 200
Transferts	—
Écarts de conversion	14
Valeur actualisée au 31 décembre 2024	31 410

Les dettes actuarielles sont préfinancées au Japon, en Inde et en Corée du Sud au travers d'actifs de couverture (contrats d'assurance) garantissant annuellement des intérêts financiers.

en k€	Actifs de couverture
Juste valeur au 1^{er} janvier 2024	3 825
Cotisations versées	1 109
Prestations servies par le fonds	-846
Produit d'intérêt	350
Gains/(pertes) actuariels	680
Taxe sur les primes versées	—
Autres variations	13 376
Écarts de conversion	120
Juste valeur au 31 décembre 2024	18 614

en k€	Avantages du personnel
Juste valeur des actifs de couverture	-18 614
Valeur actualisée de la dette actuarielle	31 410
	12 796
Provision reconnue dans les actifs financiers au titre de l'entité KBL au Japon	7 561
(Actif)/passif reconnu dans la provision au 31 décembre 2024	20 358

en k€	Avantages du personnel
Provision au passif au 1^{er} janvier 2024	19 607
Charge/(produit) comptabilisé en compte de résultat - dotation	2 840
Montant reconnu en capitaux propres	-507
Contributions employeur/prestations payées	-2 866
Autres variations	530
Transferts	805
Écarts de conversion	-52
Provision au passif au 31 décembre 2024	20 358

A16. Autres provisions

en k€	2023	Dotations	Reprises	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2024
Litiges commerciaux ou prud'homaux	2 689	1 371	-1 078	20	—	-26	2 978
Provisions à caractère fiscal	3 704	878	-1 036	—	34	-601	2 979
Risques et charges divers	906	2 062	-239	239	—	-24	2 943
Autres provisions, non courant	7 298	4 311	-2 354	259	34	-650	8 899
Litiges commerciaux ou prud'homaux	627	—	-257	—	—	16	386
Provisions à caractère fiscal	—	—	—	—	—	—	—
Risques et charges divers	1 681	5	-1 301	—	—	4	391
Autres provisions, courant	2 309	5	-1 558	—	—	20	776
Autres provisions	9 608	4 316	-3 911	259	34	-630	9 676

Chaque situation est analysée au regard d'IAS 37 ou au regard d'Ifric 23, lorsqu'il s'agit d'incertitude relative au traitement des impôts. Les provisions à caractère fiscal sont destinées à faire face aux conséquences financières des contrôles fiscaux dans le Groupe.

Les provisions devenues sans objet sur la période, soit par une consommation conforme à l'objet initial, soit par une extinction du risque, ont été reprises. Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel, et une information est donnée en annexe (voir note A39).

A17. Obligation locative

Variation des obligations locatives

en k€	2023	Nouveaux contrats et renouvellements	Remboursements et résiliations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2024
Obligation locative - non courant	25 001	11 470	-114	521	-10 209	-117	26 552
Obligation locative - courant	10 144	3 733	-12 793	324	10 209	-67	11 550
Obligation locative	35 145	15 203	-12 907	845	—	-184	38 102

La norme IFRS 16 proposant un modèle de comptabilisation unique des contrats de location remplissant les conditions d'application, la nouvelle obligation locative intègre les dettes liées aux contrats antérieurement capitalisés conformément à IAS 17.

Échéancier des obligations locatives

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Obligation locative - non courant	—	20 458	6 093	26 552
Obligation locative - courant	11 550	—	—	11 550
Obligation locative	11 550	20 458	6 093	38 102

Information liée aux activités de financement

en k€	2023	Flux de trésorerie			Variations sans impact trésorerie			2024
		Remboursements	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Reclassements	Écarts de conversion	
Obligation locative	35 145	-12 479	15 203	-428	845	—	-184	38 102
Obligation locative	35 145	-12 479	15 203	-428	845	—	-184	38 102

Les diminutions correspondent aux résiliations anticipées qui ne génèrent pas de sortie de trésorerie.

L'augmentation de la dette provient essentiellement des nouveaux contrats relatifs au parc de véhicules ainsi qu'aux contrats immobiliers mentionnés dans la note A5.

A18. Autres passifs financiers

Variation des autres passifs financiers

en k€	2023	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2024
Emprunts	40 618	189 876	-2 353	-8	-8 632	-1 777	217 725
Participation	21	5	-9	—	—	—	17
Instruments dérivés de change et de taux	—	—	—	—	—	—	—
Autres	50	174	-37	4 147	—	12	4 346
Autres passifs financiers - non courant	40 689	190 054	-2 399	4 139	-8 632	-1 765	222 088
Emprunts ¹	41 830	82 775	-85 999	138 501	-129 036	-451	47 620
Concours bancaires	2 517	1 049	—	—	—	—	3 567
Intérêts courus non échus passifs	31	—	-3	—	—	—	27
Participation	1 135	803	-893	—	—	-116	929
Instruments dérivés de change et de taux	2 196	3 639	—	—	—	—	5 835
Autres	—	—	—	—	—	—	—
Autres passifs financiers - courant	47 709	88 267	-86 896	138 501	-129 036	-567	57 977
Autres passifs financiers	88 398	278 321	-89 294	142 640	-137 668	-2 332	280 065

¹Les flux de mouvements de périmètre et de transfert sur la ligne "Emprunts" matérialisent la dette bancaire acquise de Sasaeah, qui a été remboursée concomitamment à l'acquisition et remplacée par un financement interne (voir aussi note A6 "Autres actifs financiers" pour plus de détails)

Au cours de l'année 2024, afin de financer l'acquisition de la société Sasaeah au Japon, nous avons mis en place un prêt relais d'un montant de 300 millions €, d'une durée de 12 mois avec 2 possibilités d'extension de 6 mois, mobilisable en euro et en yen. Cette facilité de crédit n'a été tirée qu'à hauteur de 200 millions € pour rembourser le prêt bancaire existant chez Sasaeah et pour payer une partie du prix d'acquisition, le restant du prix d'achat ayant été financé par une partie de nos disponibilités dans le Groupe et par notre crédit syndiqué.

Dans le même temps, en mars 2024, suite à notre demande d'activation de la clause accordéon de notre contrat syndiqué, les banques de notre *pool* ont accepté d'augmenter leur engagement de 150 millions €, montant le nouvel engagement de notre financement disponible à 350 millions €.

Enfin, à la même période, notre demande d'avenant pour inclure une seconde possibilité d'accordéon de 100 millions € dans ce contrat syndiqué a été acceptée à l'unanimité de nos banques, portant le montant potentiel de notre crédit à 450 millions €. À noter que cette ligne de financement comporte des engagements en lien avec notre politique RSE, reflétant ainsi notre engagement depuis plusieurs années pour préserver l'environnement et respecter l'éthique animale. La négociation de ces clauses nous assure d'accéder à des conditions financières maîtrisées et d'accompagner nos besoins de croissance organique et/ou externe. La marge applicable du crédit est ajustable en fonction du ratio financier annuel et, dans une moindre mesure, aux résultats annuels de trois indicateurs de performance RSE déjà suivis au sein de notre politique RSE.

En juillet 2024, nous avons procédé au remboursement par anticipation de ce prêt relais en yen en contrepartie d'un tirage sur le prêt syndiqué et de la mise en place de couvertures de change.

Ainsi, afin d'assurer notre liquidité, les principales sources de financement bancaire et désintermédié dont nous disposons et leurs caractéristiques sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 350 millions €, à taux variable, remboursable in fine en octobre 2028 après avoir été prorogé de 2 ans, assorti d'une clause accordéon permettant d'augmenter le financement de 100 millions € et qui comprend des engagements en lien avec notre politique RSE ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) s'élevant à 6 millions €, de maturité avril 2025, à taux fixe ;
- des contrats de financement avec Bpifrance, pour 10,2 millions €, amortissables et de maturité juillet 2027 et juin 2032 ;
- des contrats d'affacturage sans recours aux États-Unis et en Europe pour respectivement 15 millions US\$ et 30 millions € ;
- des contrats d'affacturage avec recours et des prêts à l'export pour 25,1 millions US\$ au Chili (soit environ 24,2 millions €) ;
- un prêt bancaire de 24,3 milliards de pesos chiliens au Chili également (soit environ 23,6 millions €) ;
- des lignes de crédit non confirmées aux États-Unis, pour 37 millions US\$ (soit environ 35,6 millions €).

Au 31 décembre 2024, la position des financements est la suivante :

- la ligne de crédit du contrat syndiqué est mobilisée à hauteur de 187 millions € ;
- les contrats désintermédiés s'élevant à 6 millions € ;
- les financements Bpifrance se montent à 10,2 millions € ;
- les lignes d'affacturage sans recours sont mobilisées en Europe pour un montant de 6,1 millions € ;
- les lignes d'affacturage avec recours sont mobilisées au Chili pour un montant de près de 15 millions US\$;
- le montant du prêt bancaire au Chili s'élève à 24,3 milliards de pesos chiliens ;
- les lignes de crédit de notre filiale aux États-Unis sont tirées à hauteur de 24 millions US\$.

Les financements de la maison mère sont assortis d'un *covenant* financier qui nous impose de respecter le ratio financier annuel calculé sur la base des comptes consolidés annuels et correspondant à l'endettement net consolidé¹ sur l'*Ebitda* consolidé².

Au 31 décembre 2024, nous respectons les clauses de ratio financier puisque celui-ci s'établit à 0,59, le situant ainsi sous la limite du *covenant* financier contractuel qui s'élève à 3,75.

¹pour le calcul du *covenant*, l'endettement net consolidé désigne la somme des autres passifs financiers courants et non courants, soit les postes comptables suivants : emprunts, concours bancaires, intérêts courus non échus passifs, dettes relatives aux contrats de location, participation, instruments dérivés de taux et de change, et autres ; diminuée du montant des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes de dépôts à terme, et des instruments dérivés de change et de taux actifs tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés annuels

²l'*Ebitda* consolidé désigne sur la base des comptes consolidés annuels, le résultat d'exploitation de l'exercice comptable considéré au sens des principes comptables applicables aux comptes consolidés, majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises et des dividendes reçus de filiales non consolidées

Nos capacités de financement sont suffisantes pour permettre le financement de nos besoins en trésorerie.

L'augmentation du passif constatée sur les instruments dérivés de change à la fin de l'exercice 2024 s'explique par la différence entre le cours moyen des couvertures de change de notre créance en dollars américains et le cours de change à la clôture de l'exercice.

Autres passifs financiers classés selon leurs échéances

Au 31 décembre 2024

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts	47 620	216 412	1 313	265 344
Concours bancaires	3 567	—	—	3 567
Intérêts courus non échus passifs	27	—	—	27
Participation	929	17	—	946
Instruments dérivés de change et de taux	5 835	—	—	5 835
Autres	—	15	4 332	4 346
Autres passifs financiers	57 977	216 443	5 644	280 065

La génération de *cash-flow* opérationnel ainsi que les lignes de découverts négociées et l'affacturage, dans une moindre mesure, permettent de couvrir les dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2023

en k€	Échéances			Total
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Emprunts	41 830	38 680	1 938	82 448
Concours bancaires	2 517	—	—	2 517
Intérêts courus non échus passifs	31	—	—	31
Participation	1 135	22	—	1 156
Instruments dérivés de change et de taux	2 196	—	—	2 196
Autres	—	50	—	50
Autres passifs financiers	47 709	38 752	1 938	88 399

Information liée aux activités de financement

en k€	2023	Flux de trésorerie		Variations sans impact trésorerie				2024
		Émissions	Remboursements	Juste valeur	Mouvements de périmètre	Reclassements	Écarts de conversion	
Emprunts non courants	40 618	189 876	-2 352	—	-8	-8 632	-1 777	217 725
Emprunts courants	41 830	82 775	-85 999	—	138 501	-129 036	-451	47 620
Participation	1 156	808	-902	—	—	—	-116	945
Instruments dérivés de change et de taux	2 196	—	—	3 639	—	—	—	5 835
Autres	50	174	-37	—	4 147	—	12	4 346
Autres passifs financiers	85 851	273 632	-89 291	3 639	142 640	-137 668	-2 332	276 471

A19. Autres créditeurs

en k€	2023	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2024
Dettes d'impôt sur le résultat	—	—	—	—	—	—
Dettes sociales	—	—	—	—	—	—
Autres dettes fiscales	—	—	—	—	—	—
Avances et acomptes reçus sur commandes	—	—	—	—	—	—
Produits constatés d'avance	1 450	-221	—	—	—	1 229
Autres dettes diverses	21 162	-3 953	-12 168	-233	-608	4 201
Autres créditeurs - non courant	22 612	-4 174	-12 168	-233	-608	5 430
Dettes d'impôt sur le résultat	10 270	14 790	1 262	-508	-451	25 363
Dettes sociales	66 220	4 023	3 561	—	-109	73 695
Autres dettes fiscales	9 964	7 868	396	—	-154	18 074
Avances et acomptes reçus sur commandes	456	-1 253	1 624	—	26	853
Produits constatés d'avance	1 124	251	—	—	-6	1 369
Autres dettes diverses	101 223	-2 433	867	197	475	100 328
Autres créditeurs - courant	189 256	23 247	7 710	-311	-219	219 683
Autres créditeurs	211 869	19 074	-4 459	-543	-827	225 112

Le total du poste "Autres créditeurs" augmente de +14,1 millions € hors effet de change. Les principales variations sont observées ci-après.

La diminution des "Autres créditeurs-non courant" de 17,2 millions € résulte principalement des reprises de dettes sur titres, respectivement :

- de l'engagement d'achat de la tranche 2 de la société Globion en Inde ;
- partiellement compensée par la reconnaissance des compléments de prix relatifs à l'acquisition de Mopsan en Turquie sur la période (voir note A1).

Le poste "Autres créditeurs-courant" augmente par ailleurs de +30,4 millions € principalement en lien avec :

- une hausse des "Dettes d'impôts sur le résultat" de +15,1 millions € en conséquence de la hausse de la charge d'impôt provisionnée en 2024 par rapport à l'exercice précédent, avec notamment une variation de

+10,8 millions € sur la société mère, et +2,9 millions € au Mexique. Par ailleurs, l'acquisition du groupe Sasaeah au Japon entraîne une augmentation de 4,4 millions € de ce poste à la date de clôture ;

- une hausse des "Autres dettes fiscales" de +8,1 millions €, avec notamment une augmentation de 2,3 millions € au Mexique liée principalement à une augmentation de la TVA à payer en lien avec l'augmentation du volume des ventes, et une hausse de +1,3 million € sur la société mère. Le Groupe Sasaeah contribue également pour +3,7 millions € à l'augmentation de ce poste à la date de clôture ;
- une hausse des dettes sociales de 7,5 millions €, dont +3,6 millions € de variations de périmètre, en lien avec l'acquisition de Sasaeah. Le reste de la variation à travers le Groupe est cohérente avec la hausse des charges de personnel, en lien avec l'activité et dans une moindre mesure, à la revalorisation des salaires et à l'inflation ;
- les autres dettes diverses s'élèvent à 100,3 millions € au 31 décembre 2024. Elles se composent principalement des avoirs à établir clients ; elles restent relativement stables au niveau du Groupe (-0,9 million €) mais varient selon les filiales (voir complément ci-dessous).

Le tableau ci-dessous détaille la typologie des passifs sur contrats :

en k€	2023	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2024
Avances et acomptes reçus sur commandes	456	-1 253	1 624	—	26	853
Clients - avoirs à établir	93 727	-1 968	388		388	92 535
Passifs clients	94 182	-3 220	2 012	—	414	93 387

Les avoirs à établir résultent très majoritairement des changements d'estimation du prix de la transaction, la plupart des filiales du Groupe accordant des remises de fin d'année aux clients, dont le montant est conditionné par l'atteinte d'objectifs de ventes. Les principales augmentations se notent en France (+4,6 millions €), aux États-Unis (+1,9 million €), partiellement compensées par une diminution aux Royaume-Uni en raison d'un décalage de paiement (-6,3 millions €) et en Australie (-2,2 millions €).

A20. Dettes fournisseurs

en k€	2023	Variations	Mouvements de périmètre	Transferts	Écarts de conversion	2024
Dettes fournisseurs courants	133 201	4 019	14 143	-524	-1 467	149 371
Dettes fournisseurs d'immobilisations incorporelles	3 061	-845	239	—	-2	2 454
Dettes fournisseurs d'immobilisations corporelles	13 367	5 592	3 722	—	68	22 749
Dettes fournisseurs	149 629	8 767	18 104	-524	-1 401	174 574

Ce poste s'établit à 174,6 millions € au 31 décembre 2024, contre 149,6 millions € à fin 2023, ce qui représente une augmentation nette de 26,4 millions € hors effet de change, dont 18,1 millions € d'impact de mouvements de périmètre.

Les principales variations hors impacts de change et de mouvements de périmètre, sont observées en France et s'expliquent essentiellement par l'effet conjoint :

- de l'augmentation des dépenses d'exploitation en lien avec la hausse d'activité ;
- des investissements réalisés afin d'accroître nos capacités de production.

Dans une moindre mesure, les États-Unis participent également de cette augmentation, qui est partiellement compensée par une diminution des dettes fournisseurs en Australie et en Afrique du Sud.

A21. Revenu des activités ordinaires

en k€	2024	2023	Variation
Ventes de produits finis et de marchandises	1 614 957	1 437 698	12,3%
Prestations de services	1 599	468	241,6%
Produits annexes de l'activité	3 391	2 894	17,2%
Redevances perçues	263	464	-43,4%
Chiffre d'affaires brut	1 620 211	1 441 524	12,4%
Rabais, remises, ristournes sur ventes	-179 456	-148 852	20,6%
Charges en déduction des ventes	-26 374	-34 347	-23,2%
Escomptes de règlement	-17 215	-10 854	58,6%
Provisions pour retour	215	-570	-137,6%
Charges en déduction du chiffre d'affaires	-222 831	-194 623	14,5%
Revenu des activités ordinaires	1 397 380	1 246 901	12,1%

Les charges présentées en déduction du chiffre d'affaires sont principalement constituées des éléments suivants :

- montants versés au titre des contrats de coopération commerciale (actions de communication, fourniture de statistiques...);
- coût des opérations commerciales (y compris les programmes de fidélité) dont le montant est directement lié au chiffre d'affaires généré.

Les provisions pour retour des clients sont calculées selon une méthode statistique, en fonction des retours observés historiquement.

Évolution

À fin décembre 2024, notre chiffre d'affaires annuel s'élève à 1 397,4 millions € contre 1 246,9 millions € à fin décembre 2023, soit une évolution globale de +12,1% sur l'année (+13,6% à taux de change constants). Cette croissance significative est le fruit d'une performance organique de +7,5% et d'une contribution de +6,1% apportée par les acquisitions des sociétés Globion (acquisition en Inde en novembre 2023) et Sasaeah (acquisition au Japon clôturée en avril 2024).

L'évolution du revenu des activités ordinaires par segment et par zone géographique est détaillée dans le rapport d'activité.

A22. Achats consommés

en k€	2024	2023	Variation
Achats stockés	-420 550	-397 923	5,7%
Achats non-stockés	-43 805	-37 509	16,8%
Frais accessoires sur achats	-10 088	-7 035	43,4%
Rabais, remises, ristournes obtenus	416	374	11,2%
Achats	-474 027	-442 093	7,2%
Variation des stocks bruts	14 354	15 705	-8,6%
Dotations aux dépréciations de stocks	-17 776	-24 110	-26,3%
Reprises des dépréciations de stocks	21 332	16 625	28,3%
Variation nette des stocks	17 910	8 220	117,9%
Achats consommés	-456 117	-433 873	5,1%

La hausse des achats consommés de +5,1% s'analyse essentiellement par l'effet des acquisitions récentes (Globion, Sasaeah et Mopsan), partiellement compensé par l'impact positif des dépréciations de stocks sur la période par rapport à 2023 (voir note A9 sur la variation nette des stocks).

Hors effet des acquisitions récentes, les achats consommés progressent de 0,4% par rapport à la période précédente.

A23. Charges externes

Les charges externes s'élèvent à 262,2 millions € en 2024 contre 230,2 millions € en 2023, soit une hausse de +32,0 millions € (+13,9%) à périmètre réel ; hors effet de périmètre (Sasaeah et Globion), la hausse des charges externes s'élève à +24,1 millions €. La variation s'explique par la hausse de l'activité à travers le Groupe ; on note principalement une hausse des coûts de marketing, du transport sur ventes, des honoraires, ainsi qu'une hausse des frais de déplacement, en raison de la reprise d'une activité normale après une année 2023 marquée par la cyberattaque et d'un très fort ralentissement des déplacements.

A24. Amortissements, dépréciations et provisions

en k€	2024	2023	Variation
Dotations d'amortissements d'immobilisations incorporelles ¹	-7 686	-6 374	20,6%
Dotations de dépréciations d'immobilisations incorporelles	-395	—	—
Dotations d'amortissements d'immobilisations corporelles	-32 443	-26 356	23,1%
Dotations de dépréciations d'immobilisations corporelles	—	-499	-100,0%
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-12 783	-11 524	10,9%
Reprises d'amortissements d'immobilisations incorporelles	—	—	—
Reprises de dépréciation d'immobilisations incorporelles	500	1 025	-51,2%
Reprises d'amortissements d'immobilisations corporelles	—	—	—
Reprises de dépréciations d'immobilisations corporelles	755	310	143,3%
Amortissements et dépréciations	-52 052	-43 418	19,9%
Dotations de provisions pour risques et charges	-2 474	-2 561	-3,4%
Reprises de provisions pour risques et charges	3 335	1 326	151,4%
Provisions	860	-1 235	-169,7%
Dépréciations et provisions	-51 192	-44 652	14,6%

¹hors dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions

Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions

en k€	2024	2023
SBC	-134	-48
Uruguay : Santa Elena	—	-100
Australie : Axon	-121	-122
Nouvelle-Zélande	-326	-332
Centrovet	-1 354	-1 511
Multimin	-442	-437
Colombie : Synthesis	-87	-83
Schering-Plough Europe	—	-476
Inde : Globion	-1 366	-157
Sasaeah	-493	—
Amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-4 324	-3 265

La hausse de ce poste est principalement liée aux nouvelles acquisitions réalisées fin 2023 pour Globion et avril 2024 pour Sasaeah partiellement compensée par les produits Schering-Plough totalement amortis au 30 juin 2023.

A25. Autres produits et charges courants

en k€	2024	2023	Variation
Redevances payées	-3 659	-3 430	6,7%
Subventions perçues ou à recevoir (dont CIR)	11 478	14 111	-18,7%
Dotations des dépréciations de créances	-904	-941	-3,9%
Reprises des dépréciations de créances	934	646	44,6%
Pertes sur créances	-215	-257	-16,3%
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-2 555	-2 176	17,4%
Produits de cessions d'éléments d'actif	168	125	34,4%
Autres produits et charges	-655	-22	2877,3%
Autres produits et charges courants	4 592	8 055	-43,0%

Le poste des autres produits et charges courants affiche une évolution de -43% qui s'explique principalement par :

- la baisse du montant des crédits d'impôt comptabilisés en subventions qui s'élèvent à 11,3 millions € en 2024, contre 14,1 millions € en 2023 ;
- des mises au rebut d'actifs chez la société mère pour -0,5 million €.

Les autres variations sont individuellement immatérielles.

A26. Autres produits et charges non courants

Au 31 décembre 2024, une charge nette de 10,4 millions € a été comptabilisée, constituée des éléments suivants :

en k€	2024
Coûts de restructuration en Australie	-2 061
Réévaluation des stocks acquis auprès de Sasaeah (<i>Purchase accounting method</i>)	-2 924
Coût d'acquisition de Sasaeah	-8 122
Reprise excédentaire de provision pour restructuration au Chili	200
Vente de matériels de production consécutive à la cession de la gamme Sentinel [®] aux États-Unis (levée de l'option d'achat prévue au contrat)	2 485
Autres produits et charges non courants	-10 422

Pour mémoire, au 31 décembre 2023, ce poste se décomposait comme suit :

en k€	2023
Annulation d'un complément de prix conditionnel (clauses de <i>earn-out</i>) relatif à l'acquisition de la société iVet aux États-Unis en 2021	925
Réévaluation des stocks acquis auprès de GS Partners en République tchèque (<i>Purchase accounting method</i>)	-807
Coûts de restructuration au Chili	-997
Autres produits et charges non courants	-878

A27. Produits et charges financiers

en k€	2024	2023	Variation
Coût de l'endettement financier brut	-11 119	-8 882	25,2%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6 392	8 724	-26,7%
Coût de l'endettement financier net	-4 727	-158	2874,5%
Gains et pertes de change	-2 707	-15 788	-82,9%
Variation des instruments dérivés de change	-2 267	5 687	-139,9%
Autres charges financières	-43	-273	-84,4%
Autres produits financiers	462	687	-35,2%
Autres produits et charges financiers	-4 554	-9 687	-52,9%
Produits et charges financiers	-9 282	-9 845	-5,5%

Le coût de l'endettement financier comprend les charges d'intérêts sur emprunts pour 9 134 k€ ainsi que les intérêts sur les passifs locatifs qui s'élèvent à 1 985 k€ au 31 décembre 2024.

La hausse du coût de l'endettement brut de +2,2 millions € est liée à l'augmentation de la dette en France pour financer l'acquisition de Sasaeah au Japon.

La baisse des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie est consécutive à la diminution des placements dans l'une de nos filiales au cours de l'année suite à la distribution de dividendes à la maison mère.

La perte de change a significativement diminué entre 2023 et 2024, passant de 10,1 millions € à 5,0 millions €. Cette variation de plus de 5 millions € s'explique par deux facteurs principaux :

- la gestion centralisée des changes dont la perte de change a diminué de plus de 3 millions € en 2024 ;
- le gain de change de 1,8 million € induit par la couverture de la nouvelle exposition en JPY relative au prêt intra groupe consentit à Virbac Japon.

La perte de change du Groupe en 2024 est principalement provoquée par l'exposition en peso chilien, comme en 2023.

A28. Impôt sur le résultat

en k€	2024		2023	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat avant impôt	207 793		174 153	
Retraitement des crédits d'impôt	-11 346		-13 976	
Retraitement des éléments non récurrents	22 952		28 202	
Résultat avant impôt retraité	219 399		188 380	
Impôt exigible des sociétés françaises		-19 064		-7 144
Impôt exigible des sociétés étrangères		-47 998		-44 691
Impôt exigible		-67 062		-51 834
Impôt différé des sociétés françaises		-198		-5 425
Impôt différé des sociétés étrangères		4 782		3 740
Impôt différé		4 584		-1 686
Impôt comptabilisé		-62 478		-53 520
Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt exigible		6 581		3 330
Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt différé		-5		-973
Dépréciation des créances d'impôt différé		—		—
Impôt après retraitement		-55 903		-51 163
<i>Taux d'imposition effectif</i>		<i>25,48%</i>		<i>27,16%</i>
<i>Taux d'imposition théorique</i>		<i>25,83%</i>		<i>25,83%</i>
Impôt théorique		-56 671		-48 658
Écart entre impôt théorique et impôt comptabilisé		5 808		4 862

Le taux d'impôt théorique considéré par le Groupe correspond au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France (incluant la contribution additionnelle de 3,3%).

Le taux effectif d'impôt en 2024 s'élève à 25,48% contre 27,16% l'année précédente.

Cette baisse s'explique par une diminution de la contribution des entités implantées dans les pays dont le taux d'impôt légal est supérieur à celui de l'entité mère, notamment l'Australie, le Brésil et la Nouvelle-Zélande.

Résultat avant impôt retraité

Le résultat avant impôt et la charge d'impôt ont fait l'objet des retraitements décrits ci-après afin de déterminer le taux d'imposition effectif de l'exercice 2024.

Retraitement des crédits d'impôt

Il s'agit des principaux crédits d'impôts pris en compte dans le résultat opérationnel courant conformément à IAS 20. Le montant correspond au CIR des entités françaises ainsi qu'à l'équivalent du CIR au Chili, au Brésil, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Retraitement des bases d'impôt relatives à des éléments non taxables

Ce montant regroupe principalement :

- des charges ou produits comptables sans impact fiscal, incluant notamment les différences permanentes dans les entités en France et à l'étranger (-11,7 millions €) ;
- ainsi que les pertes réalisées par des filiales pour lesquelles aucun impôt différé actif au titre de leurs pertes fiscales reportables n'est reconnu au 31 décembre 2024 (principalement les filiales Virbac Shanghai Trading et Virbac Japan) pour un montant global de -11,2 millions €.

Impôt après retraitement

Les ajustements de la charge d'impôt sont décrits ci-après.

Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt exigible

Ce montant correspond principalement :

- aux neutralisations de charges fiscales sans base comptable (-0,1 million €) ;
- à des retenues à la source et provisions *Iffric 23* (-6,5 millions €).

Neutralisation des ajustements de la charge d'impôt différé

Ce montant correspond à des charges ou produits fiscaux sans base comptable, notamment en cas de modification des bases ou des taux des actifs et passifs d'impôt différé à l'ouverture (changement d'estimation).

Impact de la nouvelle réglementation Pilier 2

Pour rappel, la loi de finance en France pour 2024 a transposé la directive européenne concernant les règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles "GLOBE") et adopté les règles modèles Pilier 2 de l'OCDE.

Le Groupe, entrant dans le champ d'application de la nouvelle législation, a évalué son éventuelle exposition à la nouvelle législation pour la période se terminant au 31 décembre 2024. Cette évaluation repose sur les déclarations fiscales les plus récentes, la déclaration pays par pays et les états financiers des entités constitutives du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Groupe applique les mesures de sauvegarde par juridiction (à savoir, test de *minimis*, taux effectif d'imposition simplifié supérieur à 15% et test de substance) ; l'impact de la nouvelle législation est considéré comme nul pour le Groupe pour l'exercice fiscal 2024.

Le Groupe réévaluera cet impact annuellement conformément aux exigences légales. Pour ce faire, le Groupe est accompagné et assisté d'experts fiscalistes.

A29. Passage du résultat net au résultat net courant

	Résultat IFRS	Coûts d'acquisition de filiales	Coûts nets de restructuration	Cession d'actifs	Réévaluation des stocks acquis	Impôt non courant	Résultat net courant
en k€							
Revenu des activités ordinaires	1 397 380	—	—	—	—	—	— 1 397 380
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	231 821	—	—	—	—	—	231 821
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-4 324	—	—	—	—	—	-4 324
Résultat opérationnel courant	227 497	—	—	—	—	—	227 497
Autres produits et charges non courants	-10 422	8 122	1 861	-2 485	2 924	—	—
Résultat opérationnel	217 075	8 122	1 861	-2 485	2 924	—	227 497
Produits et charges financiers	-9 282	—	—	—	—	—	-9 282
Résultat avant impôt	207 793	8 122	1 861	-2 485	2 924	—	218 215
Impôt sur le résultat	-62 478	-2 225	-564	522	-895	-1 782	-67 422
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	467	—	—	—	—	—	467
Résultat de la période	145 782	5 897	1 297	-1 964	2 029	-1 782	151 260

Le résultat net courant correspond au résultat net retraité des éléments suivants :

- le poste "Autres produits et charges non courants" dont le détail est présenté dans la note A26 ;
- l'impôt non courant, qui comprend l'impact fiscal des "Autres produits et charges non courants", ainsi que tous les produits et charges fiscaux non récurrents.

Pour mémoire, le résultat net courant de l'exercice 2023 se présentait comme suit :

en k€	Résultat IFRS	Annulation complément de prix	Coûts de restructuration	Réévaluation des stocks acquis	Impôt non courant	Résultat net courant
Revenu des activités ordinaires	1 246 901	—	—	—	—	1 246 901
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions	188 142	—	—	—	—	188 142
Dotations aux amortissements des actifs incorporels issus d'acquisitions	-3 265	—	—	—	—	-3 265
Résultat opérationnel courant	184 876	—	—	—	—	184 876
Autres produits et charges non courants	-878	-925	997	807	—	—
Résultat opérationnel	183 998	-925	997	807	—	184 876
Produits et charges financiers	-9 845	—	—	—	—	-9 845
Résultat avant impôt	174 153	-925	997	807	—	175 031
Impôt sur le résultat	-53 520	194	-269	-153	-816	-54 564
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	455	—	—	—	—	455
Résultat de la période	121 088	-731	728	654	-816	120 922

A30. Résultat par action

	2024	2023
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	145 289 535 €	121 967 044 €
Nombre total d'actions	8 390 660	8 458 000
Nombre d'actions moyen pondéré, avant dilution	8 372 978	8 421 787
Effet des actions ordinaires dilutives	6 329	15 426
Nombre d'actions moyen pondéré, après dilution	8 379 307	8 437 213
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, par action	17,35 €	14,40 €
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère, dilué par action	17,34 €	14,38 €

A31. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, nous fournissons une information sectorielle telle qu'utilisée en interne par le comité de direction Groupe qui constitue désormais le Principal décideur opérationnel (PDO) suite au changement de gouvernance opéré en décembre 2020.

Notre niveau d'information sectorielle est le secteur géographique. La ventilation par zone géographique est faite sur six secteurs, selon l'implantation de nos actifs :

- Europe ;
- Amérique latine ;
- Amérique du Nord ;
- Asie de l'Est ;
- Pacifique ;
- Inde, Afrique & Moyen-Orient (IMEA).

À noter que suite à une réorganisation managériale de nos zones, l'Inde est désormais incluse dans la zone Inde, Afrique & Moyen-Orient (et non plus en Asie). La France est quant à elle désormais dans la zone Europe. L'information comparative au 31 décembre 2023 a été retraitée ci-après.

Nos activités opérationnelles sont organisées et gérées séparément suivant la nature des marchés.

Il existe deux segments marketing qui sont les animaux de compagnie (représentant 62% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2024, soit 860,1 millions €), et les animaux d'élevage (représentant 38% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 soit 537,3 millions €) mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un niveau d'information sectorielle pour les raisons énumérées ci-après :

- nature des produits : la plupart des segments thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires...) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux segments et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre secteur éthique (vétérinaires) et *OTC (Over the counter)* ;
- organisation interne : nos structures de gestion sont organisées par zones géographiques. Il n'existe pas, au niveau Groupe, de responsabilité par segment de marché ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent plus du pays que du segment marketing. Les forces de vente peuvent être, dans certains cas, communes aux deux segments de marché ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quel que soit le segment.

Dans l'information présentée ci-dessous, les secteurs correspondent donc aux zones géographiques (zones d'implantation de nos actifs). Les résultats de la zone Europe incluent les frais de siège et une part importante de nos frais de recherche et développement.

Au 31 décembre 2024

en k€	Europe	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie de l'Est	Pacifique	IMEA	Total
Revenu des activités ordinaires	570 576	222 382	181 600	140 870	107 556	174 396	1 397 380
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions ¹	90 988	37 962	4 850	15 463	30 429	52 129	231 821
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	61 158	19 779	2 055	2 752	19 505	40 040	145 289
Intérêts non contrôlés	—	2	-32	55	—	467	492
Résultat de l'ensemble consolidé	61 158	19 781	2 023	2 807	19 505	40 507	145 781

¹afin de présenter une meilleure vision de notre performance économique, nous isolons l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. En conséquence, notre état du résultat indique un résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions (voir note A24)

en k€	Europe	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie de l'Est	Pacifique	IMEA	Total
Actifs par zone	564 831	272 040	249 069	466 511	123 774	172 298	1 848 523
Investissements incorporels	8 525	72	1 341	119	144	146	10 347
Investissements corporels	49 094	5 360	11 116	3 280	4 968	1 021	74 839

Aucun client ne réalise plus de 10% du chiffre d'affaires.

En complément des informations ci-dessus, nous présentons également, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires des principaux pays dont le chiffre d'affaires est considéré comme matériel au regard du poids au sein du Groupe (plus de 15% des ventes du Groupe). En 2024, aucun pays ne représente plus de 15% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contrairement à l'exercice 2023 pour lequel la France contribuait à près de 16% des ventes du Groupe.

Au 31 décembre 2023

en k€	Europe	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie de l'Est	Pacifique	IMEA	Total
Revenu des activités ordinaires	518 906	213 631	164 927	79 499	115 666	154 272	1 246 901
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions ¹	77 513	31 519	-5 573	1 120	39 164	44 399	188 142
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère retraité	57 392	9 682	-10 130	-490	26 901	37 943	121 298
Intérêts non contrôlés	1	17	-307	—	—	79	-210
Résultat de l'ensemble consolidé	57 394	9 699	-10 437	-490	26 901	38 021	121 088

¹afin de présenter une meilleure vision de notre performance économique, nous isolons l'impact des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus des opérations d'acquisition. En conséquence, notre état du résultat indique un résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs issus d'acquisitions (voir note A24)

en k€	Europe	Amérique latine	Amérique du Nord	Asie de l'Est	Pacifique	IMEA	Total
Actifs par zone	518 805	279 811	219 842	94 995	128 593	213 684	1 455 730
Investissements incorporels	12 347	349	3 534	310	10	116	16 666
Investissements corporels	29 903	4 239	5 458	2 652	3 588	522	46 362

A32. Actifs et passifs financiers

Ventilation des actifs et passifs évalués en juste valeur

Conformément à la norme *IFRS 7* "Instruments financiers - Informations à fournir", les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs financiers doivent être classées selon une hiérarchie qui comporte les niveaux suivants :

- niveau 1 : la juste valeur est basée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : la juste valeur est basée sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement ;
- niveau 3 : la juste valeur est basée sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché, mais sur des données internes.

Pour les dérivés actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, nous utilisons des techniques d'évaluation contenant des données observables sur le marché (niveau 2), notamment pour les *swaps* de taux d'intérêts, les achats et ventes à terme ou les options sur les monnaies étrangères. Le modèle incorpore des données diverses comme par exemple les cours de change *spot* et à terme ou la courbe de taux d'intérêts.

Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2024

en k€	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	—	—	1 384	1 384	2
Autres actifs financiers non courants	3 482	8 127	—	11 609	2
Créances clients	196 081	—	—	196 081	3
Autres créances diverses	5 360	—	—	5 360	3
Instruments financiers dérivés courants	—	2 766	1 508	4 274	2
Autres actifs financiers courants	37	—	—	37	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	146 212	3 419	—	149 631	1
Actifs financiers	351 172	14 312	2 892	368 376	

Au 31 décembre 2023

en k€	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	—	—	43	43	2
Autres actifs financiers non courants	6 200	—	—	6 200	3
Créances clients	167 977	—	—	167 977	3
Autres créances diverses	8 160	—	—	8 160	3
Instruments financiers dérivés courants	—	1 995	501	2 495	2
Autres actifs financiers courants	140	—	—	140	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174 988	918	—	175 906	1
Actifs financiers	357 465	2 913	544	360 921	

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments non dérivés de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal, et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Cette catégorie comprend les autres prêts et créances ainsi que les dépôts et cautionnements (qui figurent en "Autres actifs financiers"), les créances clients (comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation) et autres créances opérationnelles hors créances fiscales et sociales, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie pour ce qui concerne les éléments presque liquides que la trésorerie tels que les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins au moment de l'achat, et qui sont détenus par des institutions financières de premier ordre.

Le coût amorti de ces actifs ne présente pas, à la date de clôture, d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat les instruments dérivés de taux ou de change qualifiés de couverture de juste valeur et les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture. Sont également classées dans cette catégorie les valeurs mobilières de placement que nous avons acquises pour être vendues ou rachetées à court terme. Elles sont évaluées à la juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les justes valeurs des valeurs mobilières de placement sont déterminées principalement par référence au prix du marché (cours acheteur ou vendeur selon le cas).

Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global les instruments dérivés de taux ou de change qualifiés de couverture de flux futurs de trésorerie et de couvertures de juste valeur (pour la partie report/déport et valeur temps des options). S'agissant des flux futurs, ces instruments de couverture sont mis en place pour les expositions de change futures (budget) et pour les intérêts de la dette/placement à taux variables.

Le transfert en résultat intervient à la réalisation des flux de trésorerie et donc à la tombée des instruments.

Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2024

en k€	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global ¹	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	—	—	—	—	
Autres passifs financiers non courants	222 088	—	—	222 088	3
Dettes fournisseurs	174 574	—	—	174 574	3
Autres créditeurs	104 529	—	—	104 529	3
Instruments financiers dérivés courants	—	5 629	206	5 835	2
Concours bancaires et intérêts courus non échus	3 567	27	—	3 594	2
Autres passifs financiers courants	48 548	—	—	48 548	3
Passifs financiers	553 305	5 656	206	559 167	

Au 31 décembre 2023

en k€	Emprunts et dettes	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global ¹	Total	Niveau d'évaluation
Instruments financiers dérivés non courants	—	—	—	—	
Autres passifs financiers non courants	40 690	—	—	40 690	3
Dettes fournisseurs	149 629	—	—	149 629	3
Autres créditeurs	122 385	—	—	122 385	3
Instruments financiers dérivés courants	—	1 589	608	2 196	2
Concours bancaires et intérêts courus non échus	2 517	31	—	2 547	2
Autres passifs financiers courants	42 965	—	—	42 965	3
Passifs financiers	358 186	1 620	608	360 412	

¹la comptabilité de couverture permet de constater des variations de juste valeur en autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2024, le coût de l'endettement financier brut s'élève à 11 119 k€ contre 8 882 k€ au 31 décembre 2023.

A33. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Notre politique de gestion des risques financiers est gérée et centralisée par la direction des Affaires Financières du Groupe et en particulier sa direction Trésorerie et Financement.

Les stratégies de financement, de placement et couverture des risques de taux et de change sont ainsi systématiquement revues et supervisées par la direction des Affaires Financières. Les opérations réalisées par nos équipes locales sont également dirigées et suivies par la direction Trésorerie et Financement Groupe.

La détention d'instruments financiers se fait dans le seul but de réduire l'exposition aux risques de change et de taux et n'a aucune fin spéculative.

Nous détenons des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire notre exposition aux risques de taux et de change sur nos éléments de bilan et nos engagements fermes ou hautement probables.

S'agissant des couvertures de flux de trésorerie, en fonction des adossements et des maturités, ces couvertures peuvent intervenir et influencer sur le résultat de l'exercice en cours ou celui des exercices futurs.

Risque de crédit

■ Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque nous accordons un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement notre compte de résultat et notre situation nette de trésorerie.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation correspondant aux pertes attendues estimées, déterminées par application d'une matrice de dépréciation (en application du modèle de dépréciation simplifié prévu par la norme

IFRS 9). Cette approche consiste à appliquer, par tranche de la balance âgée, un taux de dépréciation fonction de l'historique de pertes de crédit ajustées, le cas échéant, pour prendre en compte des éléments de nature prospective.

Au 31 décembre 2024, l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit s'élève à 196 081 k€, soit le montant du poste créances clients dans nos comptes consolidés.

Le risque sur les ventes entre sociétés du Groupe est peu significatif, dans la mesure où nous faisons en sorte d'assurer à nos filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes.

■ Dispositifs de gestion du risque

Nous limitons les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de nos clients et ce sur l'ensemble des pays où nous opérons. Notre département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entité opérationnelle. La direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre Groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier chacune de nos filiales pour laquelle ce type de risque a été identifié.

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients selon leurs échéances :

Au 31 décembre 2024

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance, depuis				Créances dépréciées	Total
		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	31 693	1 136	406	3	—	144	33 382
Europe (hors France)	26 811	5 372	207	6	—	1 401	33 797
Amérique latine	38 664	4 588	266	—	—	689	44 207
Amérique du Nord	20 305	1 780	4	20	—	29	22 138
Asie de l'Est	40 433	506	40	4	—	339	41 323
Pacifique	11 427	208	7	—	—	2	11 644
Inde, Afrique & Moyen-Orient	9 686	2 342	151	10	—	243	12 432
Créances clients	179 018	15 933	1 082	44	—	2 847	198 923

Au 31 décembre 2023

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance, depuis				Créances dépréciées	Total
		- de 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois		
France	26 291	946	270	—	—	390	27 897
Europe (hors France)	33 300	3 675	54	—	—	1 418	38 447
Amérique latine	41 262	2 132	155	—	—	581	44 130
Amérique du Nord	17 474	3 096	12	—	—	5	20 588
Asie de l'Est	12 244	94	96	20	—	236	12 690
Pacifique	10 204	5 562	316	19	—	6	16 106
Inde, Afrique & Moyen-Orient	9 349	1 193	112	101	2	185	10 943
Créances clients	150 123	16 698	1 015	139	2	2 822	170 800

Les créances échues et non réglées sont analysées périodiquement et classées en créances douteuses lorsqu'il apparaît un risque que la créance ne soit pas recouvrée en totalité. Le montant de la provision constatée à la clôture est défini en fonction de la perte de crédit attendue à maturité.

Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Risque de contrepartie

■ Facteurs de risque

Nous sommes exposés à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers que nous souscrivons, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

■ Dispositifs de gestion du risque

Nous apportons une attention particulière au choix des établissements bancaires que nous utilisons, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible.

Nous considérons néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de nos principales contreparties. En effet, les placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre.

S'agissant des autres actifs financiers et notamment des éventuelles disponibilités, les excédents ponctuels de trésorerie des filiales sont généralement remontés chez la société mère, lorsque cela est possible, qui en assure la gestion centralisée, sous forme de dépôts à court terme rémunérés. Nous ne travaillons qu'avec des contreparties bancaires de premier rang.

Risque de liquidité

■ Facteurs de risque

La liquidité se définit comme notre capacité à faire face à nos échéances financières dans le cadre de notre activité courante et à trouver de nouvelles sources de financements en cas de besoin, et ce de manière à assurer continuellement l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes. Dans le cadre de notre exploitation, de notre programme d'investissements récurrents et de notre politique active de croissance externe, nous sommes ainsi exposés au risque d'insuffisance de liquidités pour financer notre croissance et notre développement.

■ Dispositifs de gestion du risque

Notre politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner nos positions nettes et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, assurant ainsi notre capacité à faire face à nos engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec notre taille et nos besoins.

Dans le cadre de notre revue spécifique du risque de liquidité, nous effectuons régulièrement une revue détaillée de nos encours nous assurant ainsi du respect de notre *covenant* financier (*covenant* de la dette).

Au 31 décembre 2024, le ratio s'élève à 0,59, le situant ainsi sous la limite du *covenant* financier contractuel qui est établie à 3,75. Le calcul de ratio se fait en tenant compte de l'application de la norme *IFRS* 16 (voir note A18).

À cette même période, nous disposons principalement d'une ligne de crédit *revolving* d'un montant maximum de 350 millions € à échéance octobre 2028 qui est mobilisée à hauteur de 187 millions €, de lignes de crédit non confirmées aux États-Unis pour 37 millions US\$ utilisées à hauteur de 24 millions US\$, et d'un prêt bancaire de 24,3 milliards de pesos chiliens.

Nous avons par ailleurs à notre disposition des programmes d'affacturage avec recours au Chili et sans recours en Europe nous permettant d'être financé respectivement à hauteur de 14,9 millions US\$ et 6,1 millions € au 31 décembre 2024.

Au regard de nos perspectives, notre trésorerie et nos ressources de financement couvrent suffisamment nos besoins en trésorerie.

Risques de fraude

■ Facteurs de risque

Nous sommes exposés à des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter notre réputation.

■ Dispositifs de gestion du risque

Nous nous attachons à renforcer le contrôle interne et accordons une importance toute particulière à la sensibilisation de nos équipes à ces problématiques. Nos équipes du siège donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, nous intégrons ces dernières dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Nous nous inscrivons dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

Nous nous sommes dotés d'un outil de contrôle de la cohérence du couple coordonnées bancaires/numéro d'identifiant fiscal de société pour renforcer la sécurisation de notre chaîne de paiement en automatisant le processus de contrôle et pour nous prémunir du risque de fraude au virement.

Le code de conduite Virbac marque notamment notre engagement d'exercer nos activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également la nature des relations que nous souhaitons avoir avec nos partenaires.

Risques de marché

Risque de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur nos flux financiers dans l'exercice de nos activités. Du fait de notre forte présence internationale, nous sommes exposés au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de nos filiales étrangères. Nous traitons des activités dans des monnaies autres que l'euro, notre monnaie de référence. Le risque de change est suivi à l'aide de tableaux de bord issus des systèmes informatiques (ERP). Les positions sont actualisées à partir des états de restitution *ad hoc*.

La majeure partie de notre risque de change est centralisée sur la société mère, qui émet les factures vers ses filiales dans leur devise locale. Pour les ventes vers les pays à devise exotique, les factures sont émises en euro ou en dollar américain.

Compte tenu de nos achats et de nos ventes en devises, nous sommes exposés au risque de change principalement sur les devises suivantes : dollar américain, livre sterling, franc suisse et diverses devises en Asie, Pacifique et Amérique latine.

Étant donné notre exposition au risque de change, les fluctuations des cours des monnaies ont une incidence notable sur notre compte de résultat, tant sur le plan du risque de conversion que celui de transaction.

■ Dispositifs de gestion du risque

Afin de nous protéger des variations défavorables des différentes devises dans lesquelles sont libellés les ventes, les achats ou certaines opérations spécifiques, nous couvrons la plupart de nos positions de change significatives et certaines (créances, dettes, dividendes, prêts intra-groupe), ainsi que nos ventes et achats futurs.

À cet effet, nous utilisons divers instruments disponibles sur le marché et pratiquons principalement des opérations de change à terme ou optionnelles.

Les instruments financiers dérivés de change sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2024	2023
Couverture de juste valeur	-2 934	681
Couverture des flux de trésorerie	1 302	-107
Couverture d'investissement net	—	—
Dérivés non qualifiés de couverture	72	-275
Instruments financiers dérivés de change	-1 560	299

Les instruments dérivés détenus à la clôture ne sont pas tous qualifiés de couverture dans les comptes consolidés. Dans ce cas, les variations de valeur impactent directement le résultat de la période.

Risque de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

Notre compte de résultat peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur nos coûts de financement et nos flux financiers futurs.

Notre exposition au risque de taux résulte du fait que nos principales lignes de crédit sont à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

Notre exposition au risque de taux résulte principalement de la ligne de crédit renouvelable indexée sur l'*Euribor* mise en place chez Virbac ainsi que les lignes de crédit aux États-Unis indexées sur le *SOFR (Secured overnight financing rate)* et le prêt au Chili indexé sur la *TAB Nominal (Tasa activa bancaria)*. Au 31 décembre 2024, les lignes de crédit sont mobilisées à hauteur de 187 millions € en France, 24 millions US\$ aux États-Unis et 24,3 milliards de pesos chiliens au Chili.

Le montant des encours sur les lignes de crédit est le suivant :

en k€	2024		2023	
	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable	Taux d'intérêt réel moyen	Valeur comptable
Chili : Centrovet	7,9%	15 617	7,8%	23 113
France	1,4%	16 179	1,4%	18 113
Dettes à taux fixe		31 796		41 225
Chili : Virbac Chile	7,4%	23 690	10,4%	24 934
États-Unis	5,0%	23 101	6,0%	16 289
France	3,3%	186 713	—	—
Autres		44		
Dettes à taux variable		233 547		41 223
Concours bancaires	—	3 567	—	2 517
Emprunts et concours bancaires		268 910		84 966

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de notre endettement, nous suivons les évolutions et les anticipations de taux de marché et limitons notre exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de nos engagements réels.

Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont présentés ci-après, à la valeur de marché :

en k€	2024	2023
Couverture de juste valeur	—	—
Couverture des flux de trésorerie	1 384	43
Couverture d'investissement net	—	—
Dérivés non qualifiés de couverture	—	—
Instruments financiers dérivés de taux	1 384	43

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

La comptabilité de couverture vise à compenser l'impact de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans le compte de résultat. Pour pouvoir être pris en compte dans la comptabilité de couverture, les liens de couverture doivent satisfaire plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de la mesure.

■ Dispositifs de gestion du risque

Nous ne procédons qu'à des opérations de couverture destinées à couvrir des expositions réelles ou certaines, nous ne créons donc pas de risque spéculatif.

Les instruments financiers dérivés sont qualifiés de couverture lorsque la relation de couverture peut être démontrée et documentée.

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an maximum.

en k€	Nominal		Juste valeur positive		Juste valeur négative	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Contrat de change à terme de devise	252 073	159 835	3 815	2 255	5 618	1 648
Options de change de gré à gré	71 062	61 534	460	240	217	549
Instruments de change	323 135	221 369	4 275	2 495	5 835	2 197
Swap de taux	—	—	—	—	—	—
Options de taux d'intérêt	—	—	—	—	—	—
Swap de devises croisées	165 329	7 833	1 384	43	—	—
Instruments de taux d'intérêt	165 329	7 833	1 384	43	—	—
Instruments financiers dérivés	488 464	229 202	5 659	2 538	5 835	2 197

Risque d'approvisionnement

Les matières premières entrant dans la composition des produits que nous fabriquons sont fournis par des tiers. Dans certains cas, nous avons également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières.

Dans la mesure du possible, nous diversifions nos sources d'approvisionnement en référencant plusieurs fournisseurs, tout en nous assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes.

Néanmoins, il existe pour certains approvisionnements ou certaines technologies des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi entraîner un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix.

Pour limiter ces risques, nous élargissons autant que possible notre recherche de fournisseurs diversifiés et nous pouvons, dans certains cas, sécuriser notre approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui nous manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Nous limitons également ces risques en mettant en place une politique de stocks de sécurité adaptée.

En 2024, nous avons poursuivi notre politique de sécurisation en ajustant les niveaux de stock de sécurité, ce qui nous a encore permis de faire face à certaines tensions. Dans un contexte international marqué par de nombreuses tensions géopolitiques régionales (conflit entre la Russie et l'Ukraine, conflit au Proche-Orient, attaques des navires en mer Rouge...), nous nous attachons à mettre en œuvre des mesures visant à en limiter les impacts (notamment des impacts défavorables sur les coûts) et surveillons les potentielles conséquences sur notre chaîne de valeur.

A34. Composition du capital social de Virbac

	2023	Augmentations	Diminutions	2024
Nombre d'actions autorisées	8 458 000	—	-67 340	8 390 660
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	8 458 000	—	-67 340	8 390 660
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	—	—	—	—
Actions en circulation	8 369 719	4 875	—	8 374 594
Actions d'autocontrôle	88 281	—	-72 215	16 066
Valeur nominale des actions	1,25 €	—	—	1,25 €
Capital social de Virbac	10 572 500 €	—	—	10 488 325 €

A35. Attribution d'actions de performance

Le conseil d'administration a consenti des attributions d'actions de performance de la société à certains salariés et dirigeants de Virbac et ses filiales conformément à l'autorisation de l'assemblée générale.

Juste valeur des plans d'actions de performance

Conformément à IFRS 2, ces plans ont été valorisés dans nos comptes consolidés par référence à la juste valeur des titres attribués à la date de leur attribution.

Au cours de l'exercice 2024, le plan d'actions de performance de 2021, attribué le 16 mars 2021, et valorisé à 1 453 538 €, (soit 6 225 actions de 233,50 €), a été acquis par les bénéficiaires conformément à la structure du plan. Suite au départ de certains bénéficiaires, 1 350 titres sont devenus caduques, ce qui a généré un produit de 315 k€.

Le conseil d'administration du 18 mars 2022 a décidé de la mise en place d'un nouveau plan d'actions de performance au nombre total de 4 000 titres, attribués en deux tranches :

- 900 titres dont l'attribution a été décidée le 18 mars 2022, sous réserve de la validation par l'assemblée générale effectivement intervenue le 21 juin 2022 (s'agissant d'actions attribuées à des mandataires sociaux), pour une valorisation totale de 302 850 € (soit 900 titres valorisés à 336,50 €) étalé sur une durée de *vesting* de 30 mois ;
- ainsi que 3 100 titres dont l'attribution a été décidée par le conseil d'administration en date du 13 septembre 2022, pour une valorisation totale de 1 057 100 € (soit 3 100 titres valorisés à 341 €) étalé sur une durée de *vesting* de 28 mois.

Suite au changement intervenu en septembre 2024 au sein de la direction générale du Groupe, le nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux au titre de ce plan a été ramené à 400. La charge nette constatée dans le compte de résultat au 31 décembre 2024 pour ces deux tranches après ajustement du nombre de titres est de 436 k€, contribution incluse.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 18 mars 2022 avait également décidé, sous réserve de la validation par l'assemblée générale du 21 juin 2022 effectivement intervenue, l'attribution d'un deuxième plan d'actions de performance 2022 qui se découpait en trois tranches, et dont l'attribution des actions avait été fixée au 1^{er} juillet 2022 pour les trois tranches :

- une première tranche représentant 1 000 titres valorisés à 336,50 € (soit 336 500 € au total) sur une durée de *vesting* de 57 mois ;
- une deuxième tranche représentant 1 000 titres valorisés à 336,50 € (soit 336 500 € au total) sur une durée de *vesting* de 93 mois ;
- une troisième tranche représentant 3 000 titres valorisés à 336,50 € (soit 1 009 500 € au total) sur une durée de *vesting* de 129 mois.

Suite au changement intervenu en septembre 2024 au sein de la direction générale du Groupe, l'intégralité de la provision antérieurement constituée au titre de ce plan a été reprise.

Le conseil d'administration du 19 juin 2023 a décidé de la mise en place d'un nouveau plan d'actions de performance au nombre total de 4 800 titres, attribués en deux tranches :

- 1 390 titres dont l'attribution a été décidée le 19 juin 2023, sous réserve de la validation par l'assemblée générale effectivement intervenue le 20 juin 2023 (s'agissant d'actions attribuées à des mandataires sociaux), pour une valorisation totale de 391 980 € (soit 1 390 titres valorisés à 282 €) sur une durée de *vesting* de 33 mois ;
- ainsi qu'une deuxième tranche portant sur 3 410 titres valorisés à 285,50 € (soit 973 555 € au total) sur une durée de *vesting* de 30 mois.

Suite au changement intervenu en septembre 2024 au sein de la direction générale du Groupe, le nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux au titre de ce plan a été ramené à 590. L'impact constaté dans le compte de résultat au 31 décembre 2024 après ajustement du nombre de titres pour ces deux tranches est de 443 k€, contribution incluse.

Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a décidé de la mise en place d'un nouveau plan d'actions de performance se composant de 5 000 titres, attribués en deux tranches :

- 1 590 titres dont l'attribution a été décidée le 15 mars 2024, sous réserve de la validation par l'assemblée générale effectivement intervenue le 21 juin 2024 (s'agissant d'actions attribuées à des mandataires sociaux), pour une valorisation initiale totale de 559 680 € (soit 900 titres valorisés à 352 €) sur une durée de *vesting* de 33 mois ;
- ainsi qu'une deuxième tranche de 3 410 titres dont l'attribution a été décidée par le conseil d'administration en date du 20 juin 2024 pour une valorisation totale de 1 188 385€ (soit 3 410 titres valorisés à 348,50 €) avec une durée de *vesting* de 30 mois.

Suite au changement intervenu en septembre 2024 au sein de la direction générale du Groupe, le nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux au titre de ce plan a été ramené à 640. La charge nette comptabilisée sur l'exercice 2024 après ajustement du nombre de titres pour ces deux tranches est de 339 k€, contribution incluse.

A36. Dividendes

En 2024, des dividendes à hauteur de 11 165 k€ ont été distribués aux propriétaires de la société mère, ce qui représente un dividende par action de 1,32 €.

Au titre de l'exercice 2024, il sera proposé à l'assemblée générale d'attribuer un dividende net de 1,45 € par action de nominal de 1,25 €, ce qui représente un montant global de 12 166 k€.

A37. Effectifs

Évolution des effectifs par zone géographique (à périmètre constant)

	2024	2023	Variation
Europe	1 983	1 923	3,1%
Amérique latine	1 030	1 041	-1,1%
Amérique du Nord	547	533	2,6%
Asie de l'Est	572	524	9,2%
Pacifique	339	326	4,0%
Inde, Afrique & Moyen-Orient	1 149	1 112	3,3%
Effectifs	5 620	5 459	2,9%

À noter que suite à une réorganisation managériale de nos zones, l'Inde est désormais incluse dans la zone Inde, Afrique & Moyen-Orient - *IMEA* - (et non plus en Asie). La France est quant à elle désormais dans la zone Europe. L'information comparative au 31 décembre 2023 a été retraitée conformément.

Répartition des effectifs par fonction (à périmètre constant)

	2024		2023	
Production	1 933	34,4%	1 852	33,9%
Administration	757	13,5%	745	13,6%
Commercial	2 285	40,7%	2 225	40,8%
Recherche & Développement	645	11,5%	637	11,7%
Effectifs	5 620	100,0%	5 459	100,0%

L'effectif des nouvelles acquisitions est à ce stade estimé à 45 collaborateurs pour Mopsan, 550 collaborateurs pour Sasaeah et 150 collaborateurs pour Globion.

A38. Information sur les parties liées

Rémunération des membres du conseil d'administration

	2024		2023	
	Rémunération de la présidente	Rémunérations	Rémunération de la présidente	Rémunérations
Marie-Hélène Dick-Madelpuech	125 000 €	31 000 €	110 000 €	27 000 €
Pierre Madelpuech	—	31 000 €	—	27 000 €
Solène Madelpuech	—	31 000 €	—	27 000 €
Philippe Capron	—	34 000 €	—	30 000 €
Société OJB Conseil représentée par Olivier Bohuon	—	31 000 €	—	27 000 €
Société Cyrille Petit Conseil représentée par Cyrille Petit	—	31 000 €	—	27 000 €
Sylvie Gueguen	—	—	—	—
Censeur, société XYZ Unipessoal Lda représentée par Xavier Yon	—	13 000 €	—	24 000 €
Censeur, Rodolphe Durand	—	28 000 €	—	24 000 €
Total	125 000 €	230 000 €	110 000 €	213 000 €

Rémunération des membres de la direction générale

Au 31 décembre 2024 - Montants bruts dus au titre de l'exercice

	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Sébastien Huron ¹	389 921 €	33 750 €	0 €	423 671 €
Habib Ramdani	295 983 €	—	102 856 €	398 839 €
Marc Bistuer	262 710 €	—	78 241 €	340 951 €
Total	948 614 €	33 750 €	181 097 €	1 163 461 €

¹La rémunération fixe inclut 84 800 € due et payée au titre de l'indemnité de non-concurrence pour l'exercice 2024. L'intégralité de l'indemnité de non concurrence a été provisionnée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2024, pour un montant de 500 000 €

Au 31 décembre 2023 - Montants bruts dus au titre de l'exercice

	Rémunération fixe (y compris avantages en nature)	Rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	Rémunération variable	Rémunération totale
Sébastien Huron	395 221 €	45 000 €	233 200 €	673 421 €
Habib Ramdani	246 263 €	—	97 958 €	344 221 €
Marc Bistuer	252 115 €	—	76 424 €	328 539 €
Total	893 599 €	45 000 €	407 582 €	1 346 181 €

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2024 correspondent à la rémunération fixe versée en 2024, à la rémunération liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe versée en 2024, à la rémunération variable versée en 2025 au titre de 2024 et aux avantages en nature accordés en 2024 (véhicule de fonction).

Critères d'assiette de la part variable

Chaque membre de la direction générale a un objectif de rémunération variable qui représente un pourcentage de sa rémunération fixe.

La rémunération variable des membres de la direction générale est essentiellement fonction des objectifs suivants :

- croissance du chiffre d'affaires ;
- croissance du résultat opérationnel courant ;
- maîtrise de la trésorerie et de l'endettement du Groupe ;
- objectifs RSE.

Autres avantages

En sus des différents éléments de rémunération, les membres de la direction générale bénéficient des avantages décrits ci-dessous.

■ Véhicule de fonction

Le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués bénéficient d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité des nominations et des rémunérations.

■ Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite

Le directeur général et les directeurs généraux délégués bénéficient des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

■ Régime d'assurance chômage

Le directeur général bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, le montant des cotisations annuelles ne pouvant excéder 15 000 €.

Les directeurs généraux délégués bénéficient du régime d'assurance chômage des salariés de l'entreprise.

■ Indemnités de départ contraint

Le conseil d'administration peut décider d'octroyer une indemnité en cas de cessation des fonctions d'un dirigeant mandataire social.

Le montant de l'indemnité dont pouvait bénéficier Sébastien Huron, directeur général, est déterminée en fonction des objectifs suivants :

- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait inférieur à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), aucune indemnité ne sera due ;
- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait supérieur ou égal à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), l'indemnité due sera d'un montant de 550 000 € ; toutefois, dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait supérieur ou égal à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en août en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N), l'indemnité due sera portée à un montant de 700 000 €.

L'indemnité de départ ne peut être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Sébastien Huron n'a pas bénéficié de cette indemnité puisqu'il a démissionné de ses fonctions.

Les directeurs généraux délégués ne disposent d'aucune indemnité de départ extra-légale, mais sont susceptibles de bénéficier d'une indemnité de départ au titre de leur contrat de travail.

■ Indemnités de non-concurrence

Un engagement de non-concurrence était prévu en cas de départ, en contrepartie duquel une indemnité de non-concurrence était prévue.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron percevra mensuellement, pendant toute la durée de l'interdiction de concurrence, une indemnité d'un montant égal à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre du dernier exercice clos de la société (y compris toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du groupe Virbac). Cette indemnité sera plafonnée pour cette période de dix-huit mois à une somme maximum de 500 000 € bruts. Suite à son départ, Sébastien Huron a perçu 84 800 € au titre de l'indemnité de non-concurrence et l'intégralité des 500 000 € ont été provisionnés au 31 décembre 2024.

Les directeurs généraux délégués ne sont pas soumis à des engagements de non-concurrence au titre de leur mandat ou de leur contrat de travail et ne sont donc pas susceptibles de bénéficier d'indemnité de non-concurrence.

■ Attribution d'actions de performance

Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, certains salariés et dirigeants de Virbac et de ses filiales bénéficient depuis 2006 d'une rémunération de long terme sous forme d'attribution d'actions de performance. Les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions de performance sont mesurées par rapport à des objectifs internes de résultat opérationnel consolidé et d'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du

deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture du plan. Ces éléments prennent donc en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices.

Les attributions d'actions de performance accordées aux membres de la direction générale au titre des cinq derniers exercices sont les suivantes :

	Nombre d'actions Plan 2021	Nombre d'actions Plans 2022	Nombre d'actions Plan 2023	Nombre d'actions Plan 2024
Sébastien Huron ¹	950	—	—	—
Habib Ramdani	475	250	350	400
Marc Bistuer	300	150	240	240
Total	1 725	400	590	640

¹Sébastien Huron était éligible à 5 500 actions gratuites au titre du plan 2022, 800 au titre du plan 2023, et 950 au titre du plan 2024. Les montants provisionnés au 30 juin 2024 au titre de ces actions de performance pour l'ancien directeur général du Groupe ont été intégralement extournés au 31 décembre 2024

A39. Engagements hors-bilan

■ Cautions ou garanties données par Virbac ou certaines de ses filiales

L'état des principales cautions et garanties accordées est présenté ci-après :

en k€	Nature	Date limite de validité	2024	2023
Virbac Patagonia	Dépôt de garantie relatif à la dette de rachat des intérêts non contrôlés du groupe HSA	—	—	3 383
Virbac Uruguay ¹	Garantie hypothécaire sur le site industriel	Reconduction annuelle	3 850	3 620
Engagements donnés			3 850	7 003

¹garantie octroyée dans le cadre d'un prêt bancaire long terme non tiré à la date de clôture

■ Passifs éventuels

Nous pouvons parfois être impliqués dans des contentieux, ou d'autres procédures légales, généralement liés à des litiges relatifs aux droits de la propriété intellectuelle, des litiges en matière de droit de la concurrence et en matière fiscale. Chaque situation est analysée au regard d'IAS 37 ou au regard d'Ifric 23, lorsqu'il s'agit d'incertitude relative au traitement des impôts (voir notes A16 et A19).

Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère que le passif est éventuel, et une information est donnée en annexe.

Au 31 décembre 2024, nous n'avons identifié aucun passif éventuel.

A40. Périmètre de consolidation

Raison sociale	Localité	Pays/ région	2024		2023	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
France						
Virbac (société mère)	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Interlab	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac France	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nutrition	Vauvert	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Diagnostics	La Seyne-sur-Mer	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Alfamed	Carros	France	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Europe (hors France)						
Virbac Belgium SA	Wavre	Belgique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Nederland BV ¹	Barneveld	Pays-Bas	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Switzerland) AG	Glattbrugg	Suisse	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Ltd	Bury St. Edmunds	Royaume-Uni	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SRL	Milan	Italie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Danmark A/S	Kolding	Danemark	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Pharma Handelsgesellschaft mbH	Bad Oldesloe	Allemagne	—%	—	100,00%	Globale
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Bad Oldesloe	Allemagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac SP zoo	Varsovie	Pologne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hungary Kft	Budapest	Hongrie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hellas SA	Agios Stefanos	Grèce	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac España SA	Barcelone	Espagne	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Österreich GmbH	Vienne	Autriche	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Almerim	Portugal	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Hayvan Sağlığı Limited Şirketi	Istanbul	Turquie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Ireland Ltd	Dublin	Irlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Czech Republic s.r.o (ex GS Partners)	Prague	République tchèque	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Mopsan Veteriner Ürünleri A.S	Istanbul	Turquie	100,00%	Globale	—%	—
Amérique du Nord						
Virbac Corporation ¹	Westlake	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale
PP Manufacturing Corporation	Framingham	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Pharma 8 Llc	Wilmington	États-Unis	70,00%	Globale	70,00%	Globale

¹paliers pré-consolidés

Raison sociale	Localité	Pays/ région	2024		2023	
			Contrôle	Intégration	Contrôle	Intégration
Amérique latine						
Virbac do Brasil Industria e Comercio Ltda	São Paulo	Brésil	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Mexico SA de CV	Guadalajara	Mexique	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Colombia Ltda	Bogota	Colombie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	San José	Costa Rica	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Chile SpA	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Patagonia Ltda	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Holding Salud Animal SA	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Centro Veterinario y Agrícola Limitada	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Farquímica SpA	Santiago	Chili	—%	—	100,00%	Globale
Centrovét Inc	Allegheny	États-Unis	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Centrovét Argentina	Buenos Aires	Argentine	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Uruguay SA	Montevideo	Uruguay	99,18%	Globale	99,17%	Globale
Virbac Latam Spa	Santiago	Chili	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Asie de l'Est						
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Shanghai	China	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac H.K. Trading Limited	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Korea Co. Ltd	Séoul	Corée du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Taiwan Co. Ltd	Taipei	Taiwan	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Philippines Inc.	Taguig City	Philippines	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Japan Co. Ltd	Osaka	Japon	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Bangkok	Thaïlande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Vietnam Co. Ltd	Ho Chi Minh Ville	Vietnam	100,00%	Globale	100,00%	Globale
AVF Animal Health Co Ltd Hong-Kong	Hong Kong	Hong Kong	50,00%	Équivalence	50,00%	Équivalence
AVF Chemical Industrial Co Ltd China	Jinan (Shandong)	Chine	50,00%	Équivalence	50,00%	Équivalence
Shandong Weisheng Biotech Co., Ltd	Jinan (Shandong)	Chine	50,00%	Équivalence	50,00%	Équivalence
Sasaeah Holdings Co Ltd	Tokyo	Japon	100,00%	Globale	—%	—
Sasaeah Pharmaceutical Co Ltd	Tokyo	Japon	100,00%	Globale	—%	—
Fujita Pharmaceutical Co Ltd	Tokyo	Japon	100,00%	Globale	—%	—
Kyoto Biken Hanoi Laboratories Co Ltd	Hung Yen	Vietnam	85,00%	Globale	—%	—
Kyoto Biken Laboratories Inc	Kyoto	Japon	100,00%	Globale	—%	—
Virbac Suzhou Pet Food Co Ltd	Suzhou	Chine	100,00%	Globale	—%	—
Pacifique						
Virbac (Australia) Pty Ltd ¹	Milperra	Australie	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac New Zealand Limited	Hamilton	Nouvelle-Zélande	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Inde, Afrique & Moyen-Orient						
Virbac RSA (Proprietary) Ltd ¹	Centurion	Afrique du Sud	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Virbac Animal Health India Private Limited	Mumbai	Inde	100,00%	Globale	100,00%	Globale
Globion India Private Ltd	Hyderabad	Inde	100,00%	Globale	74,00%	Globale

¹paliers pré-consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Virbac,

OPINION

en exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Virbac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel *IFRS* tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de l'audit : évaluation du *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie sur l'UGT Chili (notes A1, A2, A3)

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie figurant au bilan consolidé du Groupe s'est élevée respectivement à 276,6 millions € et 144,5 millions €.

La valeur du *goodwill* de l'UGT Chili s'élève à 22,9 millions € comme mentionné dans la note A1 "*Goodwill*" de l'annexe aux comptes consolidés.

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie de cette UGT sont essentiellement constitués de marques, brevets et savoir-faire, d'autorisations de mise sur le marché, de droits d'enregistrement.

La direction s'assure au moins une fois par an, et dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, que la valeur d'utilité de ces actifs (basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés) est supérieure à leur valeur nette comptable afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, ainsi que le détail des principales hypothèses retenues sont décrits dans les paragraphes "*Goodwill*" et "Immobilisations incorporelles" de la note "Principes et méthodes comptables" et dans la note A3 "Dépréciation des actifs" de l'annexe aux comptes consolidés.

Le test de dépréciation effectué par la direction sur les actifs de l'UGT Chili intègre une part importante de jugements et d'hypothèses de la direction, portant notamment sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs, et en particulier les projections de ventes et les coûts futurs ;
- les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur d'utilité de ces actifs.

Nous avons considéré que l'évaluation des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie de l'unité génératrice de trésorerie précitée constituait un point clé de l'audit compte tenu des incertitudes inhérentes quant à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans le calcul de la valeur d'utilité et également en raison de son importance significative dans les comptes consolidés.

Réponses dans le cadre de notre audit

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la direction ainsi que les tests de dépréciation des UGT et groupes d'UGT. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons réalisé les procédures suivantes sur l'UGT Chili :

- nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - la détermination des flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'UGT. Nous avons par ailleurs analysé la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction, telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires, étant précisé que le conseil d'administration valide les business plans les plus significatifs ;
 - la détermination du taux de croissance à long terme de ces flux, en le corroborant avec les analyses de marché externes.
- nous avons apprécié le taux d'actualisation retenu par la direction avec le support d'un cabinet d'évaluation, en le comparant à notre propre estimation de taux, établie avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- nous avons vérifié les calculs et la cohérence du modèle du test de dépréciation en nous appuyant sur les travaux de nos experts en évaluation ;
- nous avons comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique du test de dépréciation réalisé sur l'UGT Chili par la société ;
- nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction ;
- nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que les tests de sensibilité conduits sur une base de variations raisonnablement possibles des hypothèses clés ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les paragraphes "*Goodwill*" et "Immobilisations Incorporelles" de la note "Principes et méthodes comptables" ainsi que dans les notes A1 et A3 aux comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Virbac par l'assemblée générale du 30 juin 2004 pour Deloitte & Associés et par celle du 29 juin 1998 pour Novances - David & Associés.

Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés étant dans la vingt-et-unième année de sa mission sans interruption et Novances - David & Associés dans la vingt-septième année sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel *IFRS* tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L821-27 à L821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

À Nice et Marseille, le 28 avril 2025
Les commissaires aux comptes

Novances-David & Associés

Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés

Hugues Desgranges Jérémie Perrochon

Comptes sociaux

ÉTATS FINANCIERS

Bilan – Actif

en k€	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	2024 Montant net	2023 Montant net
Concessions, brevets, licences et marques		144 386	107 788	36 598	9 897
Autres immobilisations incorporelles		6 734	442	6 292	30 790
Immobilisations incorporelles	B1	151 120	108 230	42 890	40 687
Terrains		8 247	—	8 247	8 247
Constructions		128 198	87 138	41 060	41 072
Installations techniques, matériels et outillages industriels		137 818	92 864	44 954	45 175
Autres immobilisations corporelles		7 518	5 802	1 716	1 737
Avances, acomptes et immobilisations en-cours		53 041	—	53 041	19 670
Immobilisations corporelles	B2	334 822	185 804	149 018	115 901
Participations et créances rattachées		575 943	25 106	550 837	383 516
Autres titres immobilisés		—	—	—	—
Prêts		329 765	—	329 765	78 636
Autres immobilisations financières		613	—	613	18 119
Immobilisations financières	B3	906 321	25 106	881 215	480 271
Total de l'actif immobilisé		1 392 263	319 140	1 073 123	636 859
Matières premières		61 009	2 820	58 189	49 195
En-cours de production		133	—	133	27 228
Marchandises		7 308	103	7 205	—
Produits intermédiaires et finis		49 469	2 527	46 942	16 563
Stocks et en-cours	B4	117 919	5 450	112 469	92 986
Créances clients et comptes rattachés		103 438	77	103 361	108 341
Personnel		37	—	37	25
Impôts sur les bénéfices		15 120	—	15 120	19 758
Autres impôts et taxes		12 256	—	12 256	12 420
Autres créances		83 957	—	83 957	75 672
Valeurs réalisables	B5	214 808	77	214 731	216 216
Avances et acomptes versés		967	—	967	324
Valeurs mobilières de placement	B6	4 071	—	4 071	6 740
Disponibilités	B7	1 456	—	1 456	22 511
Valeurs disponibles		6 494	—	6 494	29 575
Charges constatées d'avance		6 967	—	6 967	6 086
Charges à répartir sur plusieurs exercices		487	—	487	379
Écarts de conversion actif		18 074	—	18 074	10 534
Comptes de régularisation	B8	25 528	—	25 528	16 999
Total actif		1 757 012	324 667	1 432 345	992 635

Bilan – Passif

en k€	Notes	2024	2023
Capital social		10 488	10 573
Primes d'émission		6 534	6 534
Réserve légale		1 089	1 089
Réserves réglementées		36 287	36 287
Autres réserves		18 940	36 396
Report à nouveau		627 520	577 283
Résultat de l'exercice		233 814	61 292
Subvention d'investissement		1 229	1 449
Provisions réglementées		36 115	32 061
Capitaux propres	B9	972 016	762 964
Avances conditionnées		—	—
Autres fonds propres		—	—
Provisions pour risques généraux		15 773	11 728
Provisions pour pertes de change		12 419	14 515
Provisions pour litiges		—	—
Provisions pour risques et charges	B10	28 192	26 243
Emprunts obligataires		—	—
Emprunts bancaires		203 623	18 736
Découverts bancaires courants		3 593	2 214
Concours bancaires courants		—	—
Emprunts et dettes financières diverses		15 431	16 472
Emprunts et dettes financières associées		58 910	51 912
Dettes financières	B5 & B11	281 557	89 334
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		67 074	75 249
Personnel		23 533	21 121
Organismes sociaux		11 316	10 620
Impôts sur les bénéfices		9 862	—
Taxe sur la valeur ajoutée		242	43
Autres impôts et taxes		4 413	3 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		21 664	—
Autres dettes		1 417	1 669
Dettes d'exploitation	B5	139 521	112 573
Produits constatés d'avance		—	89
Écarts de conversion passif		11 059	1 432
Comptes de régularisation	B12	11 059	1 521
Total passif		1 432 345	992 635

Compte de résultat

en k€	Notes	2024	2023	Variation
Ventes de marchandises		130 499	104 103	
Production vendue : biens et services		281 701	274 425	
Chiffre d'affaires net	R1	412 200	378 528	8,9%
Production stockée		13 668	-703	
Production immobilisée		5 742	4 480	
Subventions d'exploitation		34	60	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		10 880	5 492	
Autres produits d'exploitation		2 334	4 994	
Produits d'exploitation	R2	32 658	14 323	128,0%
Achats de marchandises		-62 583	-61 517	
Variation des stocks marchandises		24 157	—	
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-78 188	-63 637	
Variation des stocks d'approvisionnements		-17 558	2 843	
Autres achats et charges externes		-139 568	-124 428	
Impôts, taxes et versements assimilés		-8 493	-6 868	
Salaires et traitements		-79 719	-73 129	
Charges sociales		-41 041	-34 006	
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-20 022	-18 759	
Dotations aux provisions sur actif circulant		-5 497	-4 730	
Dotations aux provisions pour risques et charges		-3 532	-5 247	
Autres charges d'exploitation		-5 264	-10 037	
Charges d'exploitation	R2	-437 308	-399 515	9,5%
Résultat d'exploitation		7 550	-6 664	-213,3%
Produits de participations		141 693	66 037	
Autres intérêts et produits assimilés		12 525	12 398	
Reprises sur provisions et transferts de charges		113 059	8 574	
Différences positives de change		30 247	10 736	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		50	1	
Produits financiers	R3	297 574	97 746	204,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions		-24 036	-19 009	
Intérêts et charges assimilées		-5 563	-2 332	
Différences négatives de change		-32 871	-13 637	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		—	—	
Charges financières	R3	-62 470	-34 978	78,6%
Résultat financier		235 104	62 768	274,6%
Résultat courant avant impôts		242 654	56 104	332,5%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		—	461	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		353	372	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 801	5 059	
Produits exceptionnels	R4	5 154	5 892	-12,5%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		—	-417	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-2 360	-1 810	
Dotations aux amortissements et provisions		-7 855	-7 600	
Charges exceptionnelles	R4	-10 215	-9 827	3,9%
Résultat exceptionnel		-5 061	-3 935	28,6%
Participation et intéressement des salariés		-5 382	-3 780	
Impôts sur les bénéfices	R5	1 603	12 903	
Résultat net		233 814	61 292	281,5%

Tableau de flux de trésorerie

en k€	2024	2023
Résultat net	233 814	61 292
Élimination des amortissements et provisions	-67 425	36 406
Élimination des résultats de cessions	2 227	1 718
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	-337	-53
Marge brute d'autofinancement	168 279	99 363
Incidence de la variation nette des stocks	-19 484	-1 324
Incidence de la variation nette des créances clients	4 980	-17 812
Incidence de la variation nette des dettes fournisseurs	12 723	-12 496
Incidence de la variation nette des autres créances et dettes	17 046	12 449
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	15 265	-19 183
Flux net de trésorerie généré par l'activité	183 544	80 180
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-8 879	-13 685
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-47 382	-27 937
Acquisitions d'immobilisations financières	-342 618	-31 651
Cessions d'immobilisations	16 392	28 472
Flux net affecté aux investissements	-382 487	-44 801
Dividendes versés par la société mère	-11 054	-11 145
Augmentations/réductions de capital	—	—
Prime de fusion	—	—
Autres augmentations liées à la fusion	—	—
Subventions d'investissements	—	-123
Autres fonds propres	—	—
Émissions/remboursements nets d'emprunts	184 891	-1 964
Flux net provenant du financement	173 837	-13 232
Variation de trésorerie	-25 106	22 147
Contrôle de la variation de trésorerie		
en k€	2024	2023
Valeurs mobilières de placement	-2 669	2 113
Disponibilités	-21 054	21 871
Total variation de trésorerie actif	-23 723	23 984
Découverts bancaires	-1 383	-1 837
Total variation de trésorerie passif	-1 383	-1 837
Variation de trésorerie	-25 106	22 147

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Événements significatifs de l'exercice

Acquisition de Sasaeah le 1^{er} avril 2024

Le 1^{er} avril, nous avons finalisé l'acquisition de Sasaeah. Cette acquisition stratégique apportera à Virbac une position de leader sur le marché des vaccins pour animaux d'élevage au Japon, notamment dans le segment des bovins, et un large portefeuille de produits pharmaceutiques pour toutes les principales espèces.

Issue du regroupement de deux acteurs historiques de la santé animale (Fujita Pharmaceutical Co. Ltd. et Kyoto Biken Laboratories Inc.) sous l'égide d'ORIX Corporation, Sasaeah génère des revenus annuels d'environ 75 millions €, dont environ 50 % proviennent des vaccins. Solidement implantée au Japon, Sasaeah développe, fabrique et commercialise un large portefeuille de produits vétérinaires destinés aux animaux d'élevage et aux animaux de compagnie.

Virbac bénéficiera des sites de production de Sasaeah au Japon et au Vietnam, de ses capacités de R&D ainsi que de plus de 500 employés passionnés et compétents. Virbac sera propulsé au rang d'acteur majeur de la santé animale au Japon, avec la possibilité d'exploiter ces capacités au sein du Groupe.

Changements au sein de la direction générale de Virbac

Début juillet, le Groupe a annoncé la démission de Sébastien Huron de son poste de directeur général pour convenance personnelle. Son mandat a pris fin le 27 septembre 2024.

Habib Ramdani, directeur des Affaires Financières Groupe et directeur général délégué préalablement au départ de Sébastien Huron, a été nommé par le conseil d'administration directeur général par intérim, le temps pour le comité des nominations et rémunérations de recruter le prochain directeur général. Depuis sa prise de poste, Habib Ramdani est épaulé par le comité de direction Groupe pour exécuter la feuille de route de notre projet Virbac 2030.

Réduction de capital

Le conseil d'administration réuni le 13 septembre 2024 a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 20 juin 2023, décidé de réduire le capital social de Virbac par voie d'annulation de 67 340 actions propres. Ces actions ont été acquises courant de l'année 2023 dans le cadre du programme de rachat d'actions, autorisé par cette même assemblée générale.

Le capital social de Virbac s'élève désormais à 10 488 325 €, il est divisé en 8 390 660 actions de 1,25 € chacune, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2024, le groupe familial Dick détient 50,09% du capital social et 66,21% des droits de vote de Virbac.

Les informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions ainsi qu'à la structure de l'actionnariat sont mises à jour sur le site internet de la société corporate.virbac.com.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan comptable général 2014 (PCG). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif à la réécriture du Plan comptable général 2014 applicable à la clôture de l'exercice, modifié par le règlement 2015-06 de l'ANC du 23 novembre 2015. Le règlement 2015-05 du 2 juillet 2015 qui vient compléter le règlement ANC 2014-03 a été appliqué à compter de l'exercice 2017. Le règlement 2018-01 de l'ANC relatif aux changements de méthodes, d'estimations et de corrections d'erreurs est applicable aux exercices ouverts le 9 octobre 2018.

Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend les fonds de commerces, AMM, brevets, licences acquis par la société ainsi que les frais de dépôt de marques externes qui sont enregistrés et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'origine tant que ces marques sont exploitées. Ces immobilisations sont valorisées au coût historique d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou au coût de production réel dans le cas des immobilisations produites en interne.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés. Les brevets, licences et concessions sont amortis linéairement sur la durée de vie économique lorsque celle-ci peut être estimée. La perte éventuelle de valeur des actifs incorporels ne faisant pas l'objet d'amortissement est étudiée au moins une fois par an. Un test de dépréciation est effectué indépendamment de tout indice de perte de valeur. Il combine une approche par valeur de marché (estimation de la juste valeur) et une approche par flux de trésorerie futurs (estimation de la valeur d'utilité). Les flux de trésorerie sont calculés sur la base d'estimations à cinq ans. Le taux

d'actualisation retenu pour ces calculs est basé sur le coût moyen pondéré du capital du Groupe. Il s'agit d'un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt.

Pour l'exercice 2024, le taux d'actualisation utilisé pour la France s'élève à 8,5%.

Les autres immobilisations incorporelles incluent notamment les logiciels informatiques :

- les logiciels bureautiques standards sont amortis linéairement, dès leur inscription à l'actif, sur quatre ans, ce qui correspond à leur durée de vie économique ;
- les dépenses relatives aux projets informatiques, qui incluent en plus des coûts d'acquisition de licences d'importantes dépenses de consultants, sont portées à l'actif au fur et à mesure de leur engagement. Ces projets informatiques font l'objet d'un amortissement linéaire, démarrant à compter de la mise en exploitation du système d'information.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges pour leur totalité.

Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles

Marques	non amortissables
Brevets, licences et savoir-faire	entre 10 et 15 ans
AMM	entre 10 et 15 ans
Droits de distribution	durée du contrat
Programmes informatiques	4 ans
Programmes informatiques Movex	entre 7 et 14 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition et elles comprennent les frais accessoires. Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition ou à la production des immobilisations ne sont pas capitalisés.

Nous procédons de la manière suivante :

- ventilation par composants des constructions (bâtiments et agencements) ;
- ventilation par composants du matériel industriel de valeur brute supérieure à 50 k€ ;
- définition des plans d'amortissements en fonction des durées d'utilité.

Les durées d'amortissement appliquées correspondent aux durées de vie économique, synthétisées dans le tableau ci-après.

Pour autant, nous continuons à utiliser les durées d'usage définies par l'administration fiscale et pratiquons, quand cela est possible, le mode d'amortissement dégressif. Les différences résultant de l'application de modes et durées d'amortissements fiscaux spécifiques, y compris l'amortissement dégressif, sont comptabilisées en amortissements dérogatoires.

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles

Bâtiments	entre 10 et 40 ans
Aménagements	entre 10 et 20 ans
Équipements	entre 5 et 20 ans
Autres immobilisations corporelles	entre 4 et 10 ans

Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation correspondent pour l'essentiel aux investissements en capital dans les filiales et sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Les frais accessoires d'acquisition comptabilisés en charges sur l'exercice sont retraités fiscalement et leur déduction est étalée sur cinq ans.

À la clôture de chaque exercice, une provision est éventuellement constituée pour tenir compte de la dépréciation de la valeur des titres d'une filiale. Pour ce faire, nous procédons à un test de dépréciation. La méthode retenue consiste à comparer la valeur brute des titres détenus dans nos comptes et la situation nette de nos filiales.

Si la valeur des titres est inférieure à la situation nette, aucune provision n'est comptabilisée. En revanche, si la situation nette est inférieure à la valeur des titres au bilan, deux cas de figures se présentent :

- pour les filiales sur lesquelles un test de dépréciation est réalisé, nous justifions le cas échéant la survaleur économique grâce au résultat de ce test ;
- pour les filiales où aucun test n'est réalisé, un *business plan* sur cinq ans est préparé pour justifier le cas échéant la non comptabilisation de la dépréciation. Ce *business plan* est monté de la même façon et avec les mêmes hypothèses que celles prises pour les tests de dépréciation.

Autres immobilisations financières

Nous comptabilisons les prêts aux filiales au coût historique. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, du fait d'un évènement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Valeurs d'exploitation

Nous valorisons les stocks de matières premières au prix d'achat standard annuel, le coût comprenant un pourcentage de frais accessoires d'achat. À chaque transaction de réception ou de rapprochement facture, les variations réelles versus standards sont comptabilisées. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits deviennent périmés ou inutilisables d'un point de vue qualité ou encore lorsqu'il existe une probabilité pour que ces produits ne soient pas utilisables avant leur date de péremption.

Les produits semi-finis et les produits finis sont valorisés à leur coût standard de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production. À chaque clôture d'ordre de fabrication et de mise à jour des consommations de matières et de main d'œuvre, les variations versus le réel sont comptabilisées. Une provision pour dépréciation des produits finis est pratiquée lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces produits, appréciées en fonction du marché, apparaissent inférieures à la valeur brute de l'inventaire.

Un stock de pièces détachées (inclus au bilan dans la ligne "Matières premières") est également valorisé au coût moyen pondéré à la clôture de l'exercice. Une dépréciation peut être constatée en fonction de l'ancienneté des pièces et des probabilités d'utilisation sur le matériel.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

Les ventes sont comptabilisées au moment du transfert de propriété, qui se produit normalement au moment de la livraison du bien. Les créances clients cédées par l'intermédiaire du programme d'affacturage sont classées au bilan en moins des créances clients par la contrepartie d'un compte débiteurs divers dédié. Ce compte est soldé lors de l'encaissement du financement, déduction faite des frais et de la retenue de garantie classée en immobilisation financière. Lorsque les factures arrivent à échéance, les fonds sont remontés à la société d'affacturage via un compte bancaire spécifique. Les comptes clients et comptes clients d'affacturage sont alors soldés.

Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs mobilières de placement (VMP) sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres du portefeuille ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice. Une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée le cas échéant si leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'achat.

En matière d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), la valeur de réalisation correspond à la valeur de marché à la date de clôture. Les actions propres sont valorisées à leur coût d'acquisition. Pour les actions affectées à des plans d'attribution d'actions de performance, une provision est constituée sur la période d'acquisition des droits.

Disponibilités

Les liquidités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

Écarts de conversion

Les écarts de conversion résultent de la valorisation des dettes et créances en monnaies étrangères à la zone euro au cours de la date de clôture.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change lorsque le cours n'a pas été définitivement assuré par des opérations à terme ou par des couvertures de fait. Les gains latents ne concourent pas au résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

De par notre activité et notre présence internationale, nous sommes exposés à la variation des cours de change.

Des instruments de couverture sont négociés afin de couvrir les opérations comptabilisées au bilan ainsi que les transactions futures ayant un caractère hautement probable. Ces couvertures sont détenues uniquement dans le but de réduire l'exposition aux risques de taux et de change. Les gains et pertes latents sur les instruments financiers dérivés liés aux variations des cours de change sont comptabilisés au bilan en écart de conversion afin de respecter le principe de symétrie avec l'élément couvert. Les gains et pertes réalisés sur les instruments dérivés de couverture sont enregistrés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

Conformément à l'article 628-11 du règlement ANC 2015-05, les effets de la couverture sont classés en résultat d'exploitation s'agissant des flux opérationnels (compte 656000 pour les pertes de change, compte 756000 pour les gains de change) et en résultat financier s'agissant des flux financiers (compte 666200 pour les pertes de change, compte 766200 pour les gains de change). Les gains et pertes réalisés sur les instruments dérivés de couverture de transactions futures hautement probables sont reconnus en résultat uniquement lorsque l'élément couvert impacte lui-même le résultat. La prime d'une option est constitutive du coût de la couverture. Elle est constatée en résultat financier ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert uniquement à la fin de la couverture.

Le report-déport est constitutif du coût de la couverture, pour les transactions futures, il est comptabilisé de manière symétrique à l'élément couvert. Il n'y a pas d'étalement en compte de résultat si la couverture réduit le risque en quasi-totalité.

Provisions

Elles sont destinées à couvrir les charges et les litiges connus (risques de change, prestations de retraite complémentaire des dirigeants, indemnités de fin de carrière du personnel, litiges commerciaux) ainsi que des risques économiques généraux qui font l'objet d'une évaluation (risques produits, réglementaires et fiscaux, litiges potentiels).

Avantages du personnel

■ Régimes de retraite à cotisations définies

Les avantages liés à des régimes à cotisations définies sont inscrits en charges lorsqu'ils sont encourus.

Produits d'exploitation

Les ventes sont comptabilisées comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété ;
- les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Charges et produits financiers

Les produits financiers proviennent majoritairement des dividendes reçus des filiales et des revenus de placement de la trésorerie disponible. Les plus-values latentes sur placements monétaires en OPCVM ne sont pas comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice mais seulement lors de la cession des titres.

Une provision pour dépréciation des titres est éventuellement constatée lorsque la situation financière de la filiale le justifie (cf. note B3).

Impôt sur les sociétés

Virbac et toutes les filiales françaises (Virbac France, Alfamed, Interlab, Virbac Nutrition, Virbac Diagnostics) relèvent, en matière d'impôt sur les sociétés, du régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi du 30 décembre 1987. Chaque société constate l'impôt comme si elle était imposée séparément et conserve le droit d'utiliser dans le futur d'éventuels déficits.

Virbac, en tant que seule société redevable de l'impôt, comptabilise la dette ou la créance vis-à-vis du Trésor public pour l'ensemble du groupe fiscal.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

B1. Immobilisations incorporelles

en k€	2023	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2024
Marques	5 288	—	—	—	5 288
Brevets et licences	17 248	200	-950	—	16 498
Autorisations de mise sur le marché	28 374	—	—	—	28 374
Noms de domaine	3	—	—	—	3
Droits de distribution	2 788	—	—	—	2 788
Fonds de commerce	837	—	—	—	837
Autres immobilisations incorporelles	40	—	—	—	40
Programmes informatiques	72 766	4 156	-2 453	16 926	91 395
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles et immobilisations en cours	18 966	4 522	-664	-16 926	5 898
Valeur brute	146 310	8 878	-4 067	—	151 121
Amortissements	-100 286	-6 810	2 438	—	-104 658
Provisions	-3 679	-394	500	—	-3 573
Amortissements et provisions	-103 965	-7 204	2 938	—	-108 231
Valeur nette	42 345	1 674	-1 129	—	42 890

Les principaux brevets, licences, AMM et droits de distribution sont les suivants (valeurs brutes) :

- brevet Alpha Laval pour 2 479 k€ ;
- brevet FeLV pour 2 628 k€ ;
- brevet Alizine pour 2 592 k€ ;
- brevet Antigenics pour 3 394 k€ ;
- AMM doxycycline 50% pour 690 k€ (valeur nette après dépréciation et amortissement : nulle) ;
- AMM Schering-Plough pour 18 334 k€ ;
- AMM Virbamec, Equimax, Eraquell pour 4 000 k€ ;
- AMM cyclosporine pour 1 500 k€ ;
- AMM Suramox, Stabox pour 463 k€ ;
- AMM cyclosporine chat pour 195 k€ ;
- AMM Halofuginone pour 1 000 k€ ;
- AMM Tramadol pour 453 k€ ;
- AMM Tilapia pour 451 k€ ;
- droit de distribution QBiotics pour 1 110 k€ ;
- droit de distribution Kibow pour 932 k€ ;
- souchiers Vibalogics pour 501 k€.

La licence Vetbiobank a été mise au rebut pour un montant de 750 k€ sur l'exercice.

Une provision de 3 167 k€ pour dépréciation des AMM et marques relatifs aux produits Schering Plough est constituée.

Concernant les programmes informatiques, des évolutions ont été apportées à différents systèmes avec notamment la mise en service du développement de la base R&D pour 267 k€ pour le projet *RIMS (Regulatory information management system)*, de la plateforme Convergence phase *core model* (fusion des outils et des fonctionnalités de consolidation sur une seule et unique plateforme) pour 473 k€, du projet Odyssey phase 1 pour 17 628 k€ et du développement du logiciel *CRM (Customer relationship management) phase core model* (logiciel à destination du business) pour 308 k€.

Divers projets informatiques en cours ont été comptabilisés sur l'année dont le projet *MC2 (Move to cloud)*, modernisation et migration d'applicatifs pour lutter contre l'obsolescence des plateformes pour 332 k€ et de l'acquisition de la propriété intellectuelle Ecuphar pour 600 k€.

Les frais de personnel capitalisés sur les projets informatiques se sont élevés à 3 645 k€ sur l'exercice.

B2. Immobilisations corporelles

en k€	2023	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2024
Terrains	8 247	—	—	—	8 247
Constructions	123 103	1 975	—	3 120	128 198
Matériels, outillages, équipements	133 139	2 965	-2 123	3 837	137 818
Autres immobilisations corporelles	7 136	357	-14	38	7 517
Immobilisations en cours	7 357	26 249	-537	2 229	35 298
Immobilisations factures à recevoir	9 417	13 830	—	-8 991	14 256
Avances et acomptes	1 736	2 006	-21	-233	3 488
Valeur brute	290 135	47 382	-2 695	—	334 822
Terrains	—	—	—	—	—
Constructions	-82 031	-5 107	—	—	-87 138
Matériels, outillages, équipements	-87 963	-7 178	2 277	—	-92 864
Autres immobilisations corporelles	-5 898	-415	511	—	-5 802
Immobilisations en cours	—	—	—	—	—
Immobilisations factures à recevoir	—	—	—	—	—
Avances et acomptes	—	—	—	—	—
Amortissements et provisions	-175 892	-12 700	2 788	—	-185 804
Terrains	8 247	—	—	—	8 247
Constructions	41 072	-3 132	—	3 120	41 060
Matériels, outillages, équipements	45 176	-4 213	154	3 837	44 954
Autres immobilisations corporelles	1 238	-58	497	38	1 715
Immobilisations en cours	7 357	26 249	-537	2 229	35 298
Immobilisations factures à recevoir	9 417	13 830	—	-8 991	14 256
Avances et acomptes	1 736	2 006	-21	-233	3 488
Valeur nette	114 243	34 682	93	—	149 018

Des investissements ont été réalisés ou mis en service au cours de l'exercice 2024 sur les différents sites, avec notamment des travaux de rénovation ou d'amélioration à :

- VB1 pour 237 k€ pour le remplacement du réseau d'eau froide ;
- VB1 pour 258 k€ pour la nouvelle chambre chaude thermostatique ;
- Bio 4 pour 300 k€ pour la rénovation du réseau d'eau chaude ;
- VB1 pour 365 k€ pour l'aménagement de la zone d'installation de la chaudière ;
- VB1 pour 1 038 k€ pour l'aménagement de la zone concernant l'isolateur et le générateur vapeur.

Des investissements en cours à fin 2024 ont été réalisés :

- création de l'usine Bio 5 10 956 k€ ;
- remise à jour des utilités (circulation des fluides) bâtiment VB4 pour 1 187 k€ ;
- nouvelle construction de stockage logistique pour 554 k€ ;
- aménagement salle blanche pour agrandissement de la zone de production bâtiment Bio 1 pour 554 k€ ;
- travaux d'aménagement du bâtiment VB4 pour 8 503 k€.

Des matériels ont été achetés ou mis en service, comme par exemple :

- un isolateur à VB1 pour une valeur de 254 k€ ;
- un aérobiocollecteur et une pompe à Bio 1 pour une valeur de 272 k€ ;
- une machine cryoslas à Bio 1 pour une valeur de 305 k€ ;
- des sorbonnes de laboratoire pour VB1 d'une valeur de 409 k€.

L'arrêt de la production du vaccin contre la leishmaniose en 2020 a entraîné une provision pour dépréciation des matériels qui ne sont plus utilisés à hauteur de leurs valeurs nettes comptables soit 1 530 k€ au 31 décembre 2024. Une partie de ces matériels avait été mis hors exploitation sur les exercices antérieurs et était déjà dépréciée au 31 décembre 2023 pour une valeur de 1 781 k€.

B3. Immobilisations financières

en k€	2023	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2024
Participations	500 823	68 890	-71	—	569 642
Créances rattachées	—	6 301	—	—	6 301
Autres titres immobilisés	—	—	—	—	—
Prêts et autres immobilisations financières	79 213	267 426	-16 261	—	330 378
Autres immobilisations financières diverses	17 541	—	-17 541	—	—
Valeur brute	597 577	342 617	-33 873	—	906 321
Dépréciation des immobilisations financières	-117 306	-11 617	103 817	—	-25 106
Provisions	-117 306	-11 617	103 817	—	-25 106
Valeur nette	480 271	331 000	69 944	—	881 215

Mouvements des titres de participation

Virbac a procédé à plusieurs augmentations de capital sur différentes filiales sur l'exercice comme au Japon pour un montant de 46 153 k€, à Shanghai pour 3 500 k€, en Turquie pour 7 025 k€ et à Taïwan pour 10 614 k€ avec une augmentation de capital par compensation partielle de son prêt. Nous avons également créé une nouvelle société en Chine et versé le montant de son capital soit la somme de 1 400 k€.

Suite aux tests de dépréciation effectués pour 2024, les titres des filiales Virbac Diagnostics et Virbac Trading Shanghai ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation avec des montants respectifs de 8 117 k€ et 3 500 k€. Une reprise de provision pour dépréciation de 103 817 k€ a été constatée sur les titres de la société Interlab. Un complément de prix a également été versé concernant l'acquisition de notre filiale Virbac République Tchèque.

en k€	2024
Virbac Trading Shanghai	3 500
Virbac Taïwan	10 613
Virbac Japon	46 153
Virbac Turquie	7 025
Virbac (Sozhou) Pet Food	1 400
Virbac République Tchèque	199
Augmentations de capital, acquisitions, fusions, créations	68 890

en k€	2024
Virbac Pharma Handelsgesellschaft	71
Cessions, remboursements, liquidations, fusions	71

Autres immobilisations financières diverses

L'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024 a autorisé la société Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement de l'article L225-209 du Code de commerce. Compte tenu des objectifs fixés lors du programme de rachat, les actions propres sont classées en valeurs mobilières de placement sauf celles correspondantes à des rachats d'actions propres en vue de réduire le capital de la société par annulation de tout ou parties des titres achetés, classées en "Autres immobilisations financières diverses".

En date du 13 septembre 2024, le conseil d'administration a décidé de procéder à la réduction de capital de la société par annulation de 67 340 actions de 1,25 € de nominal. Ces actions ont été acquises en vue de leur annulation pour un montant global de 17 541 k€. La différence entre la valeur comptable des actions rachetées et leur montant nominal a été imputée sur le compte "Autres réserves".

Le poste "Prêts et autres immobilisations financières" comprend essentiellement les prêts aux filiales et sous-filiales, à savoir :

- Virbac Chili pour 51 525 k€ (soit 52 950 millions CLP) ;
- Virbac Japon pour 258 469 k€ (soit 42 146 millions JPY) ;
- Virbac Trading Shanghai pour 9 330 k€ (soit 71 millions CNY)
- Virbac Taïwan pour 10 434 k€ (soit 354 millions TWD).

Le prêt de Virbac Vietnam a fait l'objet d'un remboursement total sur l'exercice pour les sommes de 2,8 millions US\$ et 0,65 millions €.

Deux nouveaux prêts ont été accordés au cours de l'exercice, à Virbac Japon pour un montant de 42 146 millions yens et à Virbac Trading Shanghai pour un montant de 71 millions yuans.

Le prêt de Virbac Japon en yen fait l'objet de couvertures de change ainsi que le prêt de Virbac Trading Shanghai en yuan. Le prêt de Virbac Taïwan est quant à lui, couvert partiellement pour un montant de 317 millions de dollars taïwanais sur un montant total de 354 millions de dollars taïwanais. Le prêt à Virbac Chili ne fait plus l'objet de couverture.

B4. Stocks et en-cours

en k€	2024 Brut	2023 Brut	Variation de stocks des matières premières et autres approvisionnements	Variation de stocks des en-cours et des produits finis et marchandises
Matières premières et approvisionnements	61 009	50 995	-10 014	—
En-cours de production	133	28 518	—	-28 385
Produits finis et produits semi-finis	49 469	17 982	—	31 487
Marchandises	7 308	—	—	7 308
Stocks et en-cours	117 919	97 495	-10 014	10 410

Cette année des modifications ont été opérées dans les comptes suite à la mise en place de notre nouvel ERP et d'une comptabilité industrielle, les stocks de marchandises ont été dissociés des stocks de produits finis (fin 2023, ils s'élevaient à 4 244 k€) et les stocks de produits semi-finis (31 304k€ fin 2024) sont comptabilisés avec les produits finis. Le tableau ci-dessus a donc été mis à jour en conséquence.

Au 31 décembre 2024, les provisions pour dépréciation des stocks comptabilisées s'élèvent à :

- matières premières : 2 820 k€ ;
- marchandises : 103 k€ ;
- produits semi-finis : 1 875 k€ ;
- produits finis : 653 k€.

B5. Échéances des créances et dettes

en k€	2024 Montants bruts	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Créances rattachées à des participations	6 301	6 301	—	—
Prêts	329 765	101 907	19 764	208 094
Autres immobilisations financières	613	—	613	—
Actif immobilisé	336 679	108 208	20 377	208 094
Créances clients et comptes rattachés	103 437	103 437	—	—
Autres créances	111 370	111 370	—	—
Charges constatées d'avance	6 967	6 967	—	—
Actif circulant	221 774	221 774	—	—
Total des créances	558 453	329 982	20 377	208 094
Emprunts bancaires	203 623	8 981	193 079	1 563
Découverts bancaires	3 593	3 593	—	—
Concours bancaires courants	—	—	—	—
Emprunts et dettes financières divers	15 431	15 259	172	—
Dettes envers les filiales (comptes courants)	58 910	58 910	—	—
Dettes financières	281 557	86 743	193 251	1 563
Fournisseurs et comptes rattachés	67 074	67 074	—	—
Dettes fiscales et sociales	49 366	49 366	—	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 663	21 663	—	—
Autres dettes	1 417	1 417	—	—
Produits constatés d'avance	—	—	—	—
Dettes d'exploitation	139 520	139 520	—	—
Total des dettes	421 077	226 263	193 251	1 563

Le montant des créances cédées dans le cadre de contrat d'affacturage s'élève à 1 311 k€ au 31 décembre 2024 et le financement en cours à 1 152 k€.

Une provision pour dépréciation des créances clients a été comptabilisée en décembre 2024 pour un montant de 77 k€, celle de décembre 2023 s'élevait à 335 k€. Nous avons comptabilisé un montant de 92 k€ de pertes sur créances irrécouvrables sur l'exercice.

B6. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2024, les valeurs mobilières de placement comprennent des actions propres attribuées au plan de performance 2022 pour un montant de 1 014 k€, au plan de performance 2023 pour un montant de 965 k€, au nouveau plan de performance 2024 pour un montant de 954 k€ et des actions propres non attribuées pour un montant de 1 137 k€.

en k€	2023	Augmentations	Diminutions	Reclassements	2024
Sicav	918	—	-918	—	—
Actions propres (contrat de liquidité)	3 532	—	—	-3 532	—
Plans d'actions de performance	2 290	—	-1 752	2 395	2 933
Actions non attribuées	—	—	—	1 137	1 137
Valeurs mobilières de placements	6 740	—	-2 670	—	4 070

Notre contrat de liquidité a été suspendu du 01 février 2023 jusqu'au 30 juin 2024 puis clôturé à cette date. Les 14 537 actions propres d'un montant de 3 532 k€ du contrat de liquidité ont été transférées sur les différents plans de performance de la manière suivante, plan de performance 2022 pour 1974 actions propres d'un montant de 477 k€, plan de performance 2023 pour 4 000 actions propres d'un montant de 965 k€, plan de performance 2024 pour 4 050 actions propres d'un montant de 954 k€ et le solde soit 4 513 actions propres restantes non attribuées pour un montant de 1 136 k€ au 31 décembre 2024.

Le coût probable résultant de l'attribution des actions de performance est pris en compte de manière étalée sur la durée d'acquisition des droits, sous forme de provision (cf. note B10).

B7. Disponibilités

Au 31 décembre 2024, les disponibilités correspondent à des soldes créditeurs de banques pour une valeur de 2 071 k€ placés principalement sur des comptes rémunérés en euros, à des instruments financiers pour la somme de -614 k€ suite aux revalorisations des créances et des dettes au cours de couverture à la fin de l'exercice.

B8. Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance

Elles sont principalement composées de charges externes diverses et d'achats stockables relatifs à l'exercice 2025.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges à répartir sont constituées de frais d'émission d'emprunts étalés sur la durée de remboursement des emprunts.

Écarts de conversion

Ils correspondent à des pertes de change latentes pour 18 074 k€ compensées pour la partie couverte par des gains latents réalisés sur les instruments dérivés financiers permettant de respecter le principe de symétrie et comptabilisés au passif (rubrique "Comptes de régularisation") pour la somme de 5 590 k€ dans le compte 478700. Une provision à hauteur du risque financier non couvert a été comptabilisée pour une valeur de 12 419 k€ au 31 décembre 2024. Elle est essentiellement liée à un prêt en devises fait à une filiale.

en k€	Créances et dettes commerciales	Créances et dettes financières	Instruments dérivés actifs	Total
Écarts de conversion actif	557	5 706	11 811	18 074
Différences d'évaluation instruments de trésorerie	-160	-5 431	—	-5 591
Autres couvertures (naturelles)	—	—	—	—
Provision pour pertes de change	397	12 022	—	12 419

Les provisions concernant les pertes de change sont détaillées dans la note B10.

B9. Capitaux propres

Capital social

Le capital social d'un montant de 10 488 325 € est composé au 31 décembre 2024 de 8 390 660 actions d'un montant nominal de 1,25 €.

Variation des capitaux propres

Suite au conseil d'administration du 13 septembre 2024, le capital social de la société a fait l'objet, à cette date, d'une réduction de 67 340 actions de 1,25 € de nominal soit d'un montant de 84 175 €. Le différentiel de valeur de ces actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat et de réduction de capital soit un montant de 17 456 k€ a été imputé sur le compte "Autres réserves".

Au 31 décembre 2024, nous possédons 16 066 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 4 071 k€ hors frais, soit un coût moyen de 253,38 € par titre.

L'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024 a décidé de verser un dividende de 11 165 k€.

	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2023	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2024
Nombre d'actions au 31 décembre	8 458 000	—	8 458 000	—	-67 340	8 390 660
Nombre d'actions donnant droit à dividendes	8 458 000	—	8 458 000	—	-67 340	8 390 660

en k€	Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2023	Après affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	2024
Capital social	10 573	—	10 573	—	-84	10 489
Primes d'émission, de fusion	6 534	—	6 534	—	—	6 534
Résultat de l'exercice	61 292	-61 292	—	233 814	—	233 814
Réserve légale	1 089	—	1 089	—	—	1 089
Réserves réglementées	36 287	—	36 287	—	—	36 287
Autres réserves	36 396	—	36 396	—	-17 456	18 940
Report à nouveau	577 283	50 237	627 520	—	—	627 520
Distribution de dividendes	—	11 055	11 055	—	-11 055	—
Subventions d'investissement	1 449	—	1 449	—	-220	1 229
Provisions réglementées	32 061	—	32 061	7 855	-3 802	36 114
Capitaux propres	762 964	—	762 964	241 669	-32 617	972 016

Provisions réglementées

Ce poste comprend uniquement des amortissements dérogatoires résultant des durées et modes d'amortissements fiscaux différents.

B10. Provisions

Les mouvements enregistrés sur ces postes sont les suivants :

en k€	2023	Dotations	Reprises montants utilisés	Reprises montants non utilisés	2024
Provisions d'indemnités de fin de carrière	9 350	922	-742	—	9 530
Provisions pour pertes de change	9 242	12 419	-9 242	—	12 419
Provision plans de performance	4 354	713	-2 963	—	2 104
Autres provisions pour risques et charges	3 297	1 896	-1 054	—	4 139
Provisions pour risques et charges	26 243	15 950	-14 001	—	28 192
Dépréciations des immobilisations	123 265	12 011	-105 067	—	30 209
Dépréciations des actifs circulants	4 844	5 497	-4 813	—	5 528
Provisions pour dépréciations	128 109	17 508	-109 880	—	35 737
Provisions	154 352	33 458	-123 881	—	63 929

Nous avons comptabilisé une dotation nette aux provisions pour indemnités de fin de carrière prévues par la loi et la convention collective à hauteur de 180 k€ sur l'exercice.

Le calcul de l'engagement tient compte des rémunérations, de l'ancienneté des salariés ainsi que des critères suivants :

- acquisition des droits :
 - cadres et assimilés : 12/100 par année d'ancienneté ;
 - non cadres : 12/100 par année d'ancienneté ;
- taux d'actualisation : 3,25% ;
- taux d'inflation : 2,0% ;
- taux de charges sociales : 47,0% ;
- taux de rotation du personnel : déterminé en fonction de la catégorie, de l'âge du salarié et de son ancienneté ;
- espérance de vie : déterminée en fonction de la table de mortalité de l'Insee TD-TV 18-20.

Autres paramètres :

- âge de départ à la retraite : barème légal avec trimestre.

	Cadres	Non-cadres
Taux de revalorisation des salaires	2,5%	2,5%

L'engagement est calculé suivant une méthode actuarielle rétrospective. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat. Le montant des charges lié aux régimes de retraite à cotisations définies comptabilisé dans l'exercice s'élève à 6 842 k€ sur 2024.

Nous provisionnons également, de manière étalée, le coût probable résultant de l'attribution d'actions de performance à certains salariés et dirigeants. Sur 2024, nous avons constitué un nouveau plan de 4 050 actions de performance, la période d'attribution des droits est fixée au 31 décembre 2026. La provision s'est élevée globalement pour ce nouveau plan à 242 k€ dont 40 k€ de contribution patronale sur l'année.

Lorsque les actions des plans de performance ont déjà été acquises sur le marché, la provision est basée sur la valeur d'acquisition des titres au bilan, dans le cas contraire, nous retenons le cours de l'action à la clôture de l'exercice.

Plans d'actions de performance	2021	2022 n°1	2022 n°2	2023	2024
Nombre d'actions prévues à la distribution	6 225	4 000	5 000	4 800	4 050
Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	—	—	—	—	4 050
Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice précédent	—	—	—	4 800	—
Nombre d'actions attribuées cumulées depuis la date d'attribution du plan	6 225	4 000	5 000	4 800	4 050
Nombre de droits d'actions radiés ou en attente de radiation depuis la création du plan	1 350	500	5 000	800	—
Nombre d'actions acquises par les bénéficiaires cumulées depuis la date d'attribution du plan	4 875	—	—	—	—

Concernant les autres provisions pour risques et charges au 31 décembre 2024, nous constatons dans les comptes une provision pour litiges prud'homaux qui s'élève à 552 k€, une provision pour litige suite au remboursement du contrat *Schuldschein* pour 299 k€, une provision concernant un litige en contrefaçon de 100 k€, une provision pour des risques généraux de 1 476 k€ en partie liée à des litiges fiscaux ainsi qu'une provision de 441 k€ liée au transfert de l'activité de production d'intrammamares du site de Carros car nous avons décidé de fermer progressivement cet atelier et d'externaliser la production. Les coûts liés à ce transfert de production ont fait l'objet d'une provision sur l'exercice 2018 et ont donné lieu en 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 à des reprises partielles de cette provision pour des montants respectifs de 1 207 k€, 781 k€, 698 k€, 477 k€ et 302 k€. Sur l'exercice 2024, un ajustement de cette provision de 6 k€ a été comptabilisé en charge. Suite aux arrêts de la cour de Cassation du 13 septembre 2023 sur le droit des salariés en arrêt maladie à acquérir des congés payés pendant leur arrêt, une provision a été constituée en 2023 pour couvrir le risque d'un montant de 384 k€, cette provision a été conservée dans les comptes en 2024.

Les tests de dépréciation réalisés fin 2024 sur les immobilisations financières, a occasionné cette année une provision pour dépréciation des titres Virbac Diagnostics et Virbac Shanghai pour des montants respectifs de 8 117 k€ et 3 500 k€. Nous avons également repris la provision pour dépréciation des titres de la société Interlab pour un montant de 103 817 k€.

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles concerne du matériel mis hors exploitation ou non utilisé pour 1 530 k€ fin 2024 suite à l'arrêt de la production du vaccin contre la leishmaniose (cf. note B2) ainsi qu'à la dépréciation de marques, d'AMM et de savoir faire pour un montant de 3 574 k€ suite à la réalisation de tests de dépréciation (cf. note B1). Les actifs circulants dépréciés correspondent aux stocks et en-cours pour la somme de 5 451 k€ et aux comptes clients pour 77 k€.

B11. Dettes financières

Au cours de l'année 2024, afin de financer l'acquisition de la société Sasaeah au Japon, nous avons mis en place un prêt relais d'un montant de 300 millions €, d'une durée de 12 mois avec 2 possibilités d'extension de 6 mois, mobilisable en euros et en yen. Cette facilité de crédit n'a été tirée qu'à hauteur de 200 millions € pour rembourser

le prêt bancaire existant chez Sasaeah et pour payer une partie du prix d'acquisition, le restant du prix d'achat ayant été financé par une partie de nos disponibilités dans le groupe et par notre crédit syndiqué.

Dans le même temps, en mars 2024, suite à notre demande d'activation de la clause accordéon de notre contrat syndiqué, les banques de notre *pool* ont accepté d'augmenter leur engagement de 150 millions €, montant le nouvel engagement de notre financement disponible à 350 millions €.

Enfin, à la même période, notre demande d'avenant pour inclure une seconde possibilité d'accordéon de 100 millions € dans ce contrat syndiqué a été acceptée à l'unanimité de nos banques, portant le montant potentiel de notre crédit à 450 millions €. À noter que cette ligne de financement comporte des engagements en lien avec notre politique RSE, reflétant ainsi notre engagement depuis plusieurs années pour préserver l'environnement et respecter l'éthique animale. La négociation de ces clauses nous assure d'accéder à des conditions financières maîtrisées et d'accompagner nos besoins en fonction de notre évolution. La marge applicable du crédit est ajustable en fonction du ratio financier annuel et, dans une moindre mesure, aux résultats annuels de trois indicateurs de performance RSE déjà suivis au sein de notre politique RSE.

En juillet 2024, nous avons procédé au remboursement par anticipation de ce prêt relais en yen en contrepartie d'un tirage sur le prêt syndiqué et de la mise en place de couvertures de change.

Ainsi, afin d'assurer notre liquidité, les principales sources de financement bancaire et désintermédié dont nous disposons et leurs caractéristiques sont les suivantes :

- un crédit syndiqué de 350 millions €, à taux variable, remboursable in fine en octobre 2028 après avoir été prorogé de 2 ans, assorti d'une clause accordéon permettant d'augmenter le financement de 100 millions € et qui comprend des engagements en lien avec notre politique RSE ;
- des contrats désintermédiés (*Schuldschein*) s'élevant à 6 millions €, de maturité avril 2025, à taux fixe ;
- des contrats de financement avec Bpifrance, pour 10,2 millions €, amortissables et de maturité juillet 2027 et juin 2032.

Au 31 décembre 2024, la position des financements est la suivante :

- la ligne de crédit du contrat syndiqué est mobilisée à hauteur de 187 millions € ;
- les contrats désintermédiés s'élèvent à 6 millions € ;
- les financements Bpifrance se montent à 10,2 millions €.

Les financements de la maison mère sont assortis d'un *covenant* financier qui nous impose de respecter le ratio financier annuel calculé sur la base des comptes consolidés annuels et correspondant à l'endettement net consolidé¹ sur l'*Ebitda* consolidé².

Au 31 décembre 2024, nous respectons les clauses de ratio financier puisque celui-ci s'établit à 0,59, le situant ainsi sous la limite du *covenant* financier contractuel qui s'élève à 3,75.

¹pour le calcul du *covenant*, l'endettement net consolidé désigne la somme des autres passifs financiers courants et non courants, soit les postes comptables suivants : emprunts, concours bancaires, intérêts courus non échus passifs, dettes relatives aux contrats de location-financement, participation, instruments dérivés de taux et de change, et autres ; diminuée du montant des postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes de dépôts à terme, et des instruments dérivés de change et de taux actifs tels qu'ils apparaissent dans les comptes consolidés annuels

²l'*Ebitda* consolidé désigne sur la base des comptes consolidés annuels, le résultat opérationnel de l'exercice comptable considéré au sens des principes comptables applicables aux comptes consolidés, majoré des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises et les dividendes reçus de filiales non consolidées

Nos capacités de financement sont suffisantes pour permettre le financement de nos besoins en trésorerie.

B12. Comptes de régularisation passif

Produits constatés d'avance

Nous n'avons pas comptabilisé au 31 décembre 2024 de produit constaté d'avance.

Écarts de conversion

Ils correspondent aux gains de change latents suite à la revalorisation des créances et dettes en devises au cours de clôture et des produits dérivés pour 11 059 k€.

Ces gains sont compensés par des pertes latentes pour la valeur de 11 811 k€ réalisées sur les instruments dérivés financiers afin de respecter le principe de symétrie et comptabilisés à l'actif (rubrique "Comptes de régularisation") dans le compte 478600.

en k€	Créances et dettes commerciales	Créances et dettes financières	Instruments dérivés passifs	Total
Écarts de conversion passif	468	5 000	5 591	11 059
Différences d'évaluation instruments de trésorerie	-316	-11 495	—	-11 811
Produits ou pertes de change latents	152	-6 495	5 591	-752

R1. Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires France/export

en k€	2024	2023
France	79 039	72 116
Export	333 161	306 412
Chiffre d'affaires	412 200	378 528

Répartition du chiffre d'affaires par nature

en k€	2024	2023
Ventes de produits finis et de marchandises	389 268	360 805
Prestations de services	22 932	17 723
Chiffre d'affaires	412 200	378 528

R2. Charges et produits d'exploitation

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges de l'exercice. Le montant des charges externes de recherche et développement s'élève à 20 508 k€ au 31 décembre 2024.

Différences de change

Conformément au règlement de l'ANC 2015-05, les effets de la couverture ont été classés en résultat d'exploitation s'agissant des flux opérationnels et en résultat financier s'agissant des flux financiers. L'impact du solde des différences de change en exploitation sur l'exercice 2024 s'élève à 999 k€ (charge) soit :

- gains de change pour une valeur de 1 015 k€ comptabilisés dans les comptes 756 ;
- pertes de change pour une valeur de 2 014 k€ comptabilisées dans les comptes 656.

Engagement retraite

Depuis l'exercice 2023, les provisions pour indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en charges et produits d'exploitation.

R3. Charges et produits financiers

Le résultat financier à fin décembre 2024 s'élève à 235,1 millions € soit une augmentation de 172,3 millions € par rapport à l'année 2023. Cette variation s'explique essentiellement par la reprise de provision pour dépréciation des titres de participation d'un montant de 103,8 millions € en 2024 contre 0,7 million € en 2023. Par ailleurs, les revenus globaux concernant les titres de participation ont augmenté de 76 millions €. Concernant les opérations de change, l'impact global net est une charge de 1,3 million € par rapport à l'année 2023.

Charges financières

en k€	2024	2023
Provisions pour pertes de change	-12 419	-9 242
Provisions pour dépréciations des titres	-11 617	-9 767
Provisions dépréciations des valeurs mobilières de placements	—	—
Dotations aux amortissements et provisions	-24 036	-19 009
Intérêts, emprunts et lignes de crédit	-3 399	-622
Autres charges financières	-2 164	-1 710
Différences négatives de change	-32 871	-13 637
Intérêts et charges assimilées	-38 434	-15 969
Charges financières	-62 470	-34 978

Produits financiers

en k€	2024	2023
Produits de participations	141 693	66 038
Reprises de provisions	113 060	8 574
Différences positives de change	30 247	10 736
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	50	—
Revenus de créances diverses	12 524	12 399
Produits financiers	297 574	97 747

R4. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel 2024 s'élève à -5 millions €, soit une baisse de 1,1 millions € par rapport à l'exercice 2023. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de 0,6 million € de la mise au rebut d'immobilisations et par l'augmentation de 0,5 million € des amortissements dérogatoires suite à la mise en service d'un nouveau projet.

Charges exceptionnelles

en k€	2024	2023
Valeurs nettes des immobilisations cédées	-2 358	-1 810
Pénalités fiscales	—	—
Autres charges exceptionnelles	-2	-417
Dotations aux provisions réglementées	-7 855	-6 990
Dotations aux provisions pour risques et charges	—	-110
Dotations aux autres provisions	—	-499
Charges exceptionnelles	-10 215	-9 826

Produits exceptionnels

en k€	2024	2023
Produits de cessions des immobilisations	131	38
Reprises de provisions réglementées	3 802	3 409
Reprises de provisions pour risques et charges	—	350
Reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles	999	1 300
Transferts de charges exceptionnelles	—	—
Produits divers	222	794
Produits exceptionnels	5 154	5 891

R5. Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2024, l'économie d'impôt réalisée par Virbac à raison des pertes fiscales des filiales intégrées et susceptibles de se retourner dans le futur si les filiales redevenaient bénéficiaires, s'élève à 229 k€. Il a été comptabilisé au 31 décembre 2024 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 9 708 k€, un crédit d'impôt mécénat d'un montant de 15 k€ ainsi que des crédits d'impôts liés à la quote-part de frais et charges sur dividendes pour une valeur de 857 k€ et sur l'encaissement d'intérêts de sources étrangères pour 195 k€. Si Virbac avait été imposée séparément, elle n'aurait constaté qu'une charge d'impôts de 1 605 k€ et des crédits d'impôts pour un total de 10 775 k€. Virbac a également constaté cette année une charge d'impôt liée à l'intégration fiscale de 1 032 k€.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Les allègements et les accroissements d'impôts sont calculés au taux de 25,83%.

en k€	2024	2023
Taux d'imposition	25,83%	25,83%
Amortissements dérogatoires	9 328	8 281
Pertes de change latentes	—	—
Total des accroissements liés au décalage dans le temps	9 328	8 281
Contribution de solidarité	159	145
Plus-values latentes sur placements de trésorerie	—	8
Profits de change latents	1 396	36
Engagements de retraite	2 461	2 415
Crédit d'impôt mécénat	60	15
Autres provisions	703	608
Total des allègements liés au décalage dans le temps	4 779	3 227
Déficits reportables fiscalement	—	-1 143
Éléments à imputer sur l'impôt	—	-1 143

Évaluations fiscales dérogatoires et résultat

Taux d'imposition 25,83%

en k€	Brut	2024 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	232 211	1 603	233 814
Amortissements dérogatoires	4 053	-1 047	3 006
Autres provisions réglementées	—	—	—
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	4 053	-1 047	3 006
Résultat hors évaluations dérogatoires	236 264	556	236 820

Taux d'imposition 25,83%

en k€	Brut	2023 Impôts	Net
Résultat de l'exercice	48 389	12 903	61 292
Amortissements dérogatoires	3 581	-925	2 656
Autres provisions réglementées	—	—	—
Évaluations dérogatoires (dotations-reprises)	3 581	-925	2 656
Résultat hors évaluations dérogatoires	51 970	11 978	63 948

Répartition de l'impôt sur les bénéfices 2024

en k€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	237 272	-10 478	226 794
Résultat exceptionnel	-5 062	1 307	-3 755
Divers crédits d'impôts	—	10 775	10 775
Résultat net comptable	232 210	1 604	233 814

A1. Opérations de crédit-bail et de location-financement

Contrats de location-financement

Virbac a conclu des contrats de location-financement sur du petit matériel informatique. L'engagement en capital s'élève au 31 décembre 2024 à 1 299 k€.

A2. Engagements hors bilan

en k€	2024	2023
Avals, cautions, lettres de confort et garanties	67 976	65 799
dont utilisés	53 716	46 017
dont donnés à des sociétés liées	67 976	65 799
Engagements donnés	67 976	65 799
Contrats de change à terme de devises	252 073	159 835
Options de change de gré à gré	71 062	61 534
Swap de taux	—	—
Options de taux d'intérêt	—	—
Swap de devises croisées	165 329	7 833
Engagements réciproques	488 464	229 202
Crédit-bail immobilier	—	—
Location-financement	1 299	1 930
Autres engagements	1 299	1 930

Passifs éventuels

Nous sommes parfois impliqués dans des contentieux, ou d'autres procédures juridiques, généralement liés à des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle, des litiges en matière de droit de la concurrence et en matière fiscale. Une provision pour risque est comptabilisée le cas échéant. Aucune provision n'est constituée lorsque la société considère qu'une sortie de ressources significative est improbable. C'est le cas en matière de litige fiscal lorsque nous estimons injustifiée une proposition de redressement et que nous considérons que nos arguments sont suffisamment solides.

A3. Exposition aux risques de marché et instruments financiers dérivés

La société détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux et de change sur ses éléments de bilan et ses engagements fermes ou hautement probables.

Risque de crédit

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients avec les tiers (hors factures et avoirs à établir) ainsi que les échéances concernant les prêts Groupe au 31 décembre 2024 :

en k€	Créances à échoir	Créances en souffrance depuis				Dont dépréciées	Total
		< 3 mois	3-6 mois	6-12 mois	> 12 mois		
Créances clients tiers	8 564	705	421	(34)	38	77	9 694

en k€	Créances à échoir en					Au delà de 5 ans	Total
	2025	2026	2027	2028	2029		
Prêts Groupe	101 907	4 569	15 195	—	—	208 094	329 765

Au 31 décembre 2024, notre exposition maximale au risque de crédit correspond au poste créances clients pour 103 438 k€ et au poste prêts Groupe pour 329 759 k€ dans les comptes. Malgré l'absence de toute échéance contractuelle, nous avons tenu compte du fait que le remboursement de certains prêts ne se ferait pas avant dix ans compte tenu de la nature de leur octroi. Le risque des créances clients sur les sociétés du Groupe, soit 93 744 k€, est peu significatif dans la mesure où nous faisons en sorte d'assurer à nos filiales la structure financière qui leur permet d'honorer leurs dettes. Concernant les créances avec les tiers, nous considérons que nous ne sommes pas exposés à un risque de crédit significatif compte tenu de la mise en place d'un programme d'assurance de crédit clients pour prévenir le risque et la veille régulière de notation des contreparties. Ce programme concerne une grande partie du portefeuille export. À ce programme s'ajoute un suivi régulier des échus qui répond à la prévention du risque car il maximise la capacité à recouvrer les montants dus. Ce suivi des créances échues permet de limiter le montant des créances douteuses.

Notre contrat d'affacturage consiste à céder mensuellement des créances clients. Au 31 décembre 2024, le montant des créances cédées s'élève à 1 311 k€ (classé en moins des créances clients) et le financement en cours à 1 152 k€.

Facteurs de risque

Le risque de crédit peut se matérialiser lorsque nous accordons un crédit au travers de délais de paiement à des clients. Le risque d'insolvabilité, voire de défaillance de certains d'entre eux peut entraîner un non-remboursement et ainsi impacter négativement notre compte de résultat et notre situation nette de trésorerie.

Dispositifs de gestion du risque

Nous limitons les conséquences négatives de ce type de risque grâce à une très grande fragmentation et dispersion de nos clients et ce, sur l'ensemble des pays où nous opérons. Notre département Trésorerie préconise en fonction de la réglementation en vigueur, des usages, du *rating*, des limites imposées par l'assurance-crédit, les délais de règlement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par entités opérationnelles. Notre direction Trésorerie et Financement gère et pilote ces aspects de crédit au niveau des entités françaises dont elle a la responsabilité directe et préconise les mêmes pratiques via des *guidelines* et *best practices* au niveau du Groupe. De plus, il existe un contrat cadre Groupe d'assurance-crédit dont bénéficie ou peut bénéficier toute filiale pour laquelle ce type de risque a été identifié.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

Nous sommes exposés à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers que nous souscrivons, dans le cas éventuel où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait *in fine* dans l'impossibilité de le faire.

Dispositifs de gestion du risque

Nous apportons une attention particulière au choix des établissements bancaires que nous utilisons, et ceci de façon encore plus critique lorsqu'il s'agit de gérer les placements de la trésorerie disponible. Nous considérons néanmoins avoir une exposition limitée au risque de contrepartie compte tenu de la qualité de nos principales contreparties. En effet, nos placements ne se font qu'auprès d'établissements bancaires de premier ordre.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

La liquidité se définit comme notre capacité à faire face à nos échéances financières dans le cadre de notre activité courante et à trouver de nouvelles sources de financement en cas de besoin, et ce, de manière à assurer continuellement l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes. Dans le cadre de notre exploitation, de notre programme d'investissements récurrents et de notre politique active de croissance externe, nous sommes ainsi exposés au risque d'insuffisance de liquidités pour financer notre croissance et notre développement.

Dispositifs de gestion du risque

Notre politique de centralisation des excédents de trésorerie et des besoins de financement de l'ensemble des zones permet d'affiner nos positions et d'optimiser la gestion des placements ou des financements, garantissant ainsi notre capacité à faire face à nos engagements financiers et à maintenir un niveau de disponibilité optimal et compatible avec notre taille et nos besoins.

Dans le cadre de notre revue spécifique du risque de liquidité, nous effectuons régulièrement une revue détaillée de nos encours nous assurant ainsi du respect de notre *covenant* financier (*covenant* de la dette).

Au regard de nos perspectives, notre trésorerie et nos ressources de financement couvrent suffisamment nos besoins en trésorerie.

Risques de fraude

■ Facteurs de risque

Nous sommes exposés à des cas de fraude interne ou externe qui pourraient entraîner des pertes financières et affecter notre réputation.

■ Dispositifs de gestion du risque

Nous nous attachons à renforcer le contrôle interne et accordons une importance toute particulière à la sensibilisation de nos équipes à ces problématiques. Nos équipes du siège donnent régulièrement des directives et indications fortes en la matière. La séparation des tâches ainsi qu'un dispositif de contrôle de gestion central, régional et local et la nomination de contrôleurs régionaux contribuent à renforcer le contrôle et à diminuer la probabilité de survenance de ce type de pratiques. Dès l'acquisition de nouvelles sociétés, nous intégrons ces dernières dans ces dispositifs de prévention de pratiques non éthiques.

Nous nous inscrivons dans une démarche de formation et de déploiement de bonnes pratiques qui ont pour vocation, entre autres, de prévenir les risques de fraude.

Nous nous sommes dotés d'un outil de contrôle de la cohérence du couple coordonnées bancaires/numéro d'identifiant fiscal de société pour renforcer la sécurisation de notre chaîne de paiement en automatisant le processus de contrôle et pour nous prémunir du risque de fraude au virement.

Le code de conduite Virbac marque notamment notre engagement d'exercer nos activités dans le respect du droit et de l'éthique et définit également la nature des relations que nous souhaitons avoir avec nos partenaires.

Risque de marché

Risque de change

■ Facteurs de risque

Le risque de change résulte de l'impact des fluctuations des taux de change sur les flux financiers du Groupe dans l'exercice de ses activités. Du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur les transactions ainsi qu'au risque de change sur la conversion des états financiers de ses filiales étrangères.

■ Dispositifs de gestion du risque

La politique de gestion du risque consiste à couvrir le risque de transaction des opérations en devises par l'utilisation d'instruments dérivés. Nous appliquons une politique de gestion du risque de change centralisée pour les opérations commerciales en devises des filiales du Groupe les plus exposées et n'ayant pas de contraintes réglementaires locales. Sur la base de budgets annuels en devises déclarés par les filiales, la trésorerie Groupe couvre les expositions nettes et fournit des garanties de change internes à chaque entité centralisée. Nous utilisons des instruments dérivés de couverture de type achat et vente à terme, fermes ou optionnels.

en k€ (valeur de marché)	2024	2023
Couverture de juste valeur	-2 934	681
Couverture des flux de trésorerie	1 302	-107
Couverture d'investissement net	—	—
Dérivés non qualifiés de couverture	72	-275
Dérivés de change	-1 560	299

Risque de taux d'intérêt

■ Facteurs de risque

Le compte de résultat peut être impacté par le risque de taux d'intérêt. En effet, des variations défavorables de taux peuvent ainsi avoir un effet négatif sur les coûts de financement et les flux financiers futurs du Groupe. L'exposition au risque de taux d'intérêt résulte du fait que nos principales lignes de crédit sont à taux variable ; le coût de la dette peut donc augmenter en cas de hausse des taux.

■ Dispositifs de gestion du risque

Pour gérer ces risques et optimiser le coût de son endettement, le Groupe suit les évolutions et les anticipations de taux de marché et limite son exposition en mettant en place des couvertures de taux, au moyen d'instruments disponibles sur le marché comme des *caps* ou des *swaps* de taux d'intérêt (taux fixe) n'excédant pas la durée et le montant de ses engagements réels.

Suite à la décision de l'autorité anglaise *FCA* (*Financial conduct authority*) de ne plus obliger les banques à contribuer aux cotations du *Libor*, nos contrats de financement et nos contrats de couverture de taux sont désormais indexés sur des taux sans risque *RFR* (*Risk free rate*) recommandés par l'*ISDA* (*International swaps and derivatives association*) ajustés dans certains cas, d'un écart fixé selon leur méthodologie, de manière à rendre la transition économiquement la plus neutre possible.

en k€ (valeur de marché)	2024	2023
Couverture de juste valeur	—	—
Couverture des flux de trésorerie	1 384	43
Couverture d'investissement net	—	—
Dérivés non qualifiés de couverture	—	—
Dérivés de taux	1 384	43

Impacts spécifiques des couvertures des risques de change et de taux d'intérêt

Les instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie ont en général une maturité d'un an au maximum. Les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont destinés à couvrir des lignes de crédit ou des emprunts et ont donc une maturité au-delà de plusieurs années, en cohérence avec les flux couverts. L'ensemble des instruments dérivés que nous détenons au 31 décembre 2024 est qualifié de couverture.

en k€	Nominal 2024	Nominal 2023	Juste valeur positive 2024	Juste valeur positive 2023	Juste valeur négative 2024	Juste valeur négative 2023
Contrat de change à terme de devise	252 073	159 835	3 815	2 255	5 618	1 648
Options de change de gré à gré	71 062	61 534	460	240	217	549
Instruments de change	323 135	221 369	4 275	2 495	5 835	2 197
Swap de taux	—	—	—	—	—	—
Options de taux d'intérêt	—	—	—	—	—	—
Swap de devises croisées	165 329	7 833	1 384	43	—	—
Instruments de taux d'intérêt	165 329	7 833	1 384	43	—	—
Instruments financiers dérivés	488 464	229 202	5 659	2 538	5 835	2 197

Nous pouvons traiter des couvertures avec optimisation de type tunnel vanille asymétrique. Ces dérivés sont négociés avec un taux plancher et un taux plafond qui permet de profiter de l'évolution de marché entre ces deux bornes, ils sont toujours adossés aux transactions commerciales en devises comptabilisées au bilan ou à des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

Risque d'approvisionnement

Les matières premières et certains principes actifs entrant dans la composition des produits fabriqués par Virbac sont fournis par des tiers. Dans certains cas, le Groupe a également recours à des façonniers ou des partenaires industriels qui disposent de capacités ou maîtrisent des technologies particulières. Dans la mesure du possible, nous diversifions nos sources d'approvisionnement en référencant plusieurs fournisseurs, tout en nous assurant que ces différentes sources présentent les caractéristiques de qualité et de fiabilité suffisantes. Il existe néanmoins, pour certains approvisionnements ou certaines technologies, des situations où la diversification est difficile voire impossible, pouvant ainsi entraîner un risque de rupture d'approvisionnement ou de pression sur les prix.

Pour limiter ces risques, nous élargissons autant que possible notre recherche de fournisseurs et pouvons, dans certains cas, sécuriser notre approvisionnement en acquérant les technologies et capacités qui nous manquent et qui génèrent une dépendance trop forte. Cela a par exemple été le cas avec l'acquisition des droits de propriété industrielle et de l'outil de production de la matière protéique entrant dans la constitution de notre principal vaccin pour chats.

A4. Effectif moyen

	2024	2023
Cadres	636	618
Agents de maîtrise et techniciens	465	446
Ouvriers	156	166
Employés	36	34
Apprentis	53	47
Effectifs	1 346	1 311

A5. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Détail des charges à payer

en k€	2024	2023
Intérêts courus sur participation des salariés	6	6
Intérêts courus sur ligne de crédit	193	171
Emprunts et dettes financières	199	177
Provision factures à recevoir	52 845	39 656
Provision bureaux de représentation	—	23
Différences de change latentes	—	765
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 845	40 444
Rabais, remises, ristournes à établir tiers	88	96
Rabais, remises, ristournes à établir Groupe	458	1
Rabais, remises, ristournes à établir	546	97
Provision congés payés (charges sociales incluses)	10 407	9 987
Provision primes diverses (charges sociales incluses)	12 286	11 944
Provision prime d'intéressement	7 045	5 712
Provision autres charges sociales à payer	476	35
Provision charges fiscales diverses à payer	2 085	1 747
Provision formation professionnelle	—	—
Provision effort construction	347	317
Provision taxe d'apprentissage	108	99
Provision taxe sur les salaires	16	9
Provision CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	71	—
Provision CFE (Cotisation foncière des entreprises)	—	—
Provision impôts et taxes diverses	328	319
Provision contribution sociale solidarité	615	562
Dettes fiscales et sociales	33 784	30 731
Charges diverses à payer	199	247
Intérêts courus et frais bancaires à payer	27	31
Autres dettes	226	278
Charges à payer	87 600	71 727

Détail des produits à recevoir

en k€	2024	2023
Provision intérêts courus sur prêts	—	—
Autres immobilisations financières	—	—
Clients factures à établir tiers	43	56
Clients factures à établir Groupe	1 590	491
Différences de change latentes	—	184
Clients et comptes rattachés	1 633	731
Produits divers à recevoir	—	113
Impôts produits à recevoir	—	—
Intérêts courus à recevoir	330	188
Autres créances	330	301
Produits à recevoir	1 963	1 032

A6. Parties liées

Rémunération des mandataires sociaux

Au titre de l'exercice 2024, nous avons comptabilisé une charge concernant les rémunérations des administrateurs et des censeurs s'élevant à 230 000 €. Celle concernant l'ensemble des rémunérations des membres de la direction générale s'élève cette année à 1 129 711 €.

Autres avantages

Les membres de la direction générale bénéficient des avantages suivants.

Véhicule de fonction

Le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués bénéficient d'un véhicule de fonction, selon la politique définie par le comité des nominations et des rémunérations.

Régime d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite

Le directeur général et les directeurs généraux délégués bénéficient des régimes d'assurance maladie, maternité, prévoyance et retraite dont bénéficient l'ensemble des cadres de la société, dans les mêmes conditions de cotisations et de prestations que celles définies pour les autres cadres de la société.

Régime d'assurance chômage

Le directeur général bénéficie du régime d'assurance chômage privée de la Garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) selon la formule 70 sur un an, le montant des cotisations annuelles ne pouvant excéder 15 000 €.

Les directeurs généraux délégués bénéficient du régime d'assurance chômage des salariés de l'entreprise.

Indemnités de départ contraint

Le conseil d'administration peut décider d'octroyer une indemnité en cas de cessation des fonctions d'un dirigeant mandataire social.

Le montant de l'indemnité dont pouvait bénéficier Sébastien Huron, directeur général, est déterminée en fonction des objectifs suivants :

- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait inférieur à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), aucune indemnité ne sera due ;
- dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait supérieur ou égal à 4% en moyenne sur les quatre derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en mai en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} janvier N-2 au 31 décembre N-1), l'indemnité due sera d'un montant de 550 000 € ;
- toutefois, dans la mesure où le ratio du résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires net du Groupe serait supérieur ou égal à 7% en moyenne sur les deux derniers semestres comptables clos (par exemple : pour un départ en août en année N : la période prise en compte pour calculer le ratio est du 1^{er} juillet de l'année N-1 au 30 juin de l'année N), l'indemnité due sera portée à un montant de 700 000 €.

L'indemnité de départ ne peut être versée qu'en cas de départ contraint, à l'initiative de la société. Sébastien Huron n'a pas bénéficié de cette indemnité puisqu'il a démissionné de ses fonctions.

Les directeurs généraux délégués ne disposent d'aucune indemnité de départ extra-légale, mais sont susceptibles de bénéficier d'une indemnité de départ au titre de leur contrat de travail.

Indemnités de non-concurrence

Un engagement de non-concurrence était prévu en cas de départ, en contrepartie duquel une indemnité de non concurrence était prévue.

En contrepartie de l'obligation de non-concurrence, Sébastien Huron percevra mensuellement, pendant toute la durée de l'interdiction de concurrence, une indemnité d'un montant égal à 80% de sa rémunération mensuelle fixe brute perçue au titre du dernier exercice clos de la société (y compris toutes autres rémunérations liées à ses mandats au sein du groupe Virbac). Cette indemnité sera plafonnée pour cette période de dix-huit mois à une somme maximum de 500 000 € bruts. Suite à son départ, Sébastien Huron a perçu 84 800 € au titre de l'indemnité de non-concurrence, et l'intégralité des 500 000 € ont été provisionnés au 31 décembre 2024.

Les directeurs généraux délégués ne sont pas soumis à des engagements de non-concurrence au titre de leur mandat ou de leur contrat de travail et ne sont donc pas susceptibles de bénéficier d'indemnité de non-concurrence.

Attribution d'actions de performance

Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale, certains salariés et dirigeants de Virbac et de ses filiales bénéficient depuis 2006 d'une rémunération de long terme sous forme d'attribution d'actions de performance. Les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition des actions de performance sont mesurées par rapport à des objectifs internes de résultat opérationnel consolidé et d'endettement net consolidé du Groupe à l'issue du deuxième exercice complet suivant la date d'ouverture du plan. Ces éléments prennent donc en compte la performance du Groupe sur plus de deux exercices.

Les attributions d'actions de performance accordées aux membres de la direction générale au titre des cinq derniers exercices sont les suivantes :

	Nombre d'actions Plan 2021	Nombre d'actions Plans 2022	Nombre d'actions Plan 2023	Nombre d'actions Plan 2024
Sébastien Huron ¹	950	—	—	—
Habib Ramdani	475	250	350	400
Marc Bistuer	300	150	240	240
Total	1 725	400	590	640

¹Sébastien Huron était éligible à 5 500 actions gratuites au titre du plan 2022, 800 au titre du plan 2023, et 950 au titre du plan 2024. Les montants provisionnés au titre de ces actions de performance pour l'ancien directeur général du Groupe ont été intégralement extournés au 31 décembre 2024

A7. Filiales et participations au 31 décembre 2024

La société est la tête de groupe d'un ensemble consolidé et publie à ce titre des comptes consolidés en conformité avec le référentiel *IFRS* tel qu'adopté par l'Union européenne (voir tableau pages suivantes).

Raison sociale	Pays	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Prêts et avances accordés ou reçus	Avals et cautions accordés	Quote-part de capital détenue
		k devises	k devises	k€	k€	%
Filiales françaises						
Interlab	France	63 463 kEUR	106 593 kEUR	—	—	100,00%
Virbac France	France	240 kEUR	33 kEUR	—	—	99,95%
Virbac Nutrition	France	547 kEUR	570 kEUR	—	—	99,99%
Virbac Diagnostics	France	200 kEUR	283 kEUR	—	—	100,00%
Alfamed	France	69 kEUR	498 kEUR	—	—	100,00%
Filiales étrangères						
Virbac Nederland BV	Pays-Bas	50 kEUR	4 679 kEUR	—	—	100,00%
Virbac (Switzerland) AG	Suisse	200 kCHF	4 888 kCHF	—	—	100,00%
Virbac Ltd	Royaume-Uni	2 kGBP	8 551 kGBP	—	—	100,00%
Virbac SRL	Italie	1 601 kEUR	1 528 kEUR	—	—	100,00%
Virbac do Brasil Indústria e Comércio Ltda	Brésil	22 032 kBRL	118 093 kBRL	—	—	100,00%
Virbac Danmark A/S	Danemark	498 kDKK	18 393 kDKK	—	—	100,00%
Virbac Mexico SA de CV	Mexique	10 197 kMXN	672 885 kMXN	—	—	99,60%
Virbac Tierarzneimittel GmbH	Allemagne	440 kEUR	2 202 kEUR	—	—	100,00%
Virbac Sp. z o.o.	Pologne	5 kPLN	421 kPLN	—	—	100,00%
Virbac Hungary Kft	Hongrie	3 000 kHUF	101 757 kHUF	—	—	100,00%
Virbac Uruguay S.A.	Uruguay	2 173 kUS\$	37 110 kUS\$	—	—	99,18%
Virbac Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	49 617 kCNY	-25 676 kCNY	9 330	—	100,00%
Virbac HK Trading Co Ltd	Hong Kong	517 kHKD	73 470 kHKD	—	—	100,00%
Asia Pharma Ltd	Hong Kong	16 055 kHKD	-2 612 kHKD	—	—	100,00%
Virbac Hellas SA	Grèce	396 kEUR	1 635 kEUR	—	—	100,00%
Virbac España SA	Espagne	601 kEUR	1 381 kEUR	—	—	100,00%
Virbac Österreich GmbH	Autriche	36 kEUR	438 kEUR	—	—	50,00%
Virbac Korea Co. Ltd	Corée du Sud	1 600 000 kKRW	2 307 435 kKRW	—	—	100,00%
Virbac (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	100 000 kTHB	61 022 kTHB	—	—	100,00%
Virbac (Taiwan) Co. Ltd	Taiwan	766 635 kTWD	-410 552 kTWD	10 434	—	100,00%
Virbac Colombia Ltda	Colombie	7 404 486 kCOP	28 987 174 kCOP	—	—	100,00%
Virbac Philippines Inc.	Philippines	48 500 kPHP	-40 687 kPHP	—	250	100,00%
Virbac Japan Co. Ltd	Japon	3 880 000 kJPY	4 618 839 kJPY	258 469	1 104	100,00%
Laboratorios Virbac Costa Rica SA	Costa Rica	178 750 kCRC	1 263 711 kCRC	—	—	100,00%
Virbac Asia Pacific Co. Ltd	Thaïlande	10 000 kTHB	2 397 kTHB	—	—	100,00%
Virbac de Portugal Laboratorios Lda	Portugal	5 kEUR	1 750 kEUR	—	—	95,00%
Virbac Vietnam Co. Ltd	Vietnam	22 606 324 kVND	275 279 570 kVND	—	—	100,00%
Virbac RSA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	54 kZAR	177 930 kZAR	—	—	100,00%
Virbac Animal Health India Private Limited	Inde	3 839 kINR	9 388 356 kINR	—	—	100,00%
PP Manufacturing Corporation	États-Unis	— kUS\$	6 789 kUS\$	—	1 734	100,00%
Virbac (Australia) Pty Ltd	Australie	2 500 kAUD	65 370 kAUD	—	—	100,00%
Virbac New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	2 290 kNZD	41 991 kNZD	—	—	100,00%
Virbac Chile SpA	Chili	25 811 200 kCLP	10 809 789 kCLP	51 525	—	100,00%
Virbac Patagonia Ltda	Chili	71 337 809 kCLP	-3 316 983 kCLP	—	—	—%
Virbac Latam Spa	Chili	1 000 kCLP	439 476 kCLP	—	—	100,00%
Virbac Hayvan Sagligi Limited Sirketi	Turquie	298 772 kTRY	21 421 kTRY	—	105	100,00%
Virbac Ireland Ltd	Irlande	— kEUR	225 kEUR	—	—	100,00%
Virbac Czech Republic s.r.o.	République Tchèque	1 000 kCZK	33 910 kCZK	—	—	100,00%
Virbac Suzhou Pet Food Co Ltd	Chine	11 000 kCNY	— kCNY	—	—	100,00%

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Nombre de titres détenus	Nombre de titres total	Chiffre d'affaires IFRS de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par Virbac	Taux de change 2024 devise contre euro	
							k€	k€
276 785	273 874	1 512 910	1 512 910	— KEUR	103 817 KEUR	—	—	—
40 761	40 761	10 434	10 439	91 695 KEUR	5 885 KEUR	4 017	—	—
2 933	2 933	68 349	68 354	107 688 KEUR	22 762 KEUR	16 609	—	—
17 601	4 958	30 939	30 939	5 866 KEUR	-454 KEUR	—	—	—
3 391	1 246	1 008	1 008	12 554 KEUR	453 KEUR	480	—	—
10 443	10 443	89	89	34 215 KEUR	5 278 KEUR	2 200	—	—
115	115	2 000	2 000	24 077 KCHF	2 003 KCHF	1 584	0,941	0,952
3	3	2 000	2 000	52 604 KGBP	4 592 KGBP	1 807	0,829	0,847
5 046	5 046	179 900	179 900	40 573 KEUR	1 052 KEUR	—	1,000	1,000
11 390	11 390	22 032 352	22 032 353	323 516 kBRL	50 296 kBRL	2 772	6,425	5,811
5 350	5 350	500	500	150 170 kDKK	7 280 kDKK	804	7,458	7,459
4 215	4 215	6 171 776	6 196 830	1 850 946 kMXN	206 364 kMXN	2 519	21,550	19,833
1 593	1 593	861 200	861 200	69 720 KEUR	3 842 KEUR	4 801	—	—
1	1	100	100	80 278 kPLN	4 689 kPLN	694	4,275	4,305
10	10	1	1	513 837 KHUF	22 843 KHUF	—	411,350	395,250
14 581	14 581	99 175	100 000	21 495 KUS\$	38 KUS\$	—	1,039	1,081
6 350	—	6 350 000	6 350 000	170 406 kCNY	-52 337 kCNY	—	7,583	7,783
13 279	13 279	517 355	517 355	1 273 kHKD	-72 kHKD	—	8,069	8,441
1 766	1 766	3	3	— kHKD	3 552 kHKD	480	8,069	8,441
1 415	1 415	100 000	100 000	9 120 KEUR	511 KEUR	400	—	—
912	912	99 999	100 000	38 677 KEUR	1 752 KEUR	2 000	—	—
18	18	18 170	36 340	9 300 KEUR	586 KEUR	400	—	—
1 329	1 329	320 000	320 000	13 619 900 kKRW	205 839 kKRW	—	1 532,150	1 474,686
2 894	2 894	999 998	1 000 000	447 106 kTHB	31 823 kTHB	—	35,676	38,009
21 629	21 629	76 663 500	76 663 500	569 671 kTWD	6 208 kTWD	—	33,942	34,718
3 408	3 408	5 659	5 660	90 975 090 kCOP	6 861 375 kCOP	2 384	4 557,350	4 397,421
1 156	99	37 999 997	38 000 000	152 878 kPHP	-34 541 kPHP	—	60,301	62,037
48 987	48 987	12 000	12 000	2 489 698 kJPY	-526 381 kJPY	—	163,060	164,279
432	432	420 658	420 658	4 214 306 kCRC	427 300 kCRC	690	506,660	526,126
209	209	99 998	100 000	139 632 kTHB	16 835 kTHB	251	35,676	38,009
5	5	380	400	8 907 KEUR	92 KEUR	—	—	—
2 977	2 977	1 000	1 000	700 599 155 kVND	138 268 531 kVND	3 332	26 379,400	27 089,855
5 305	5 305	56 684	56 684	597 721 kZAR	55 956 kZAR	2 546	19,619	19,822
66	66	383 899	383 900	11 778 744 kINR	3 081 261 kINR	61 407	88,934	90,632
4 946	4 946	100	100	9 196 KUS\$	121 KUS\$	—	1,039	1,081
4 346	4 346	2 499 997	2 500 000	155 451 kAUD	22 861 kAUD	22 719	1,677	1,639
3 872	3 872	2 290 000	2 290 000	45 490 kNZD	9 918 kNZD	5 618	1,853	1,791
30 002	30 002	1 000	1 000	— kCLP	-1 369 124 kCLP	—	1 027,640	1 019,236
—	—	—	—	— kCLP	-2 711 587 kCLP	—	1 027,640	1 019,236
1	1	1 000	1 000	842 929 kCLP	88 134 kCLP	—	1 027,640	1 019,236
7 827	7 827	11 151 609	11 151 609	314 407 kTRY	88 045 kTRY	—	36,737	35,453
—	—	100	100	4 285 KEUR	35 KEUR	—	—	—
10 892	10 892	1	1	151 736 kCZK	8 441 kCZK	803	25,185	25,151
1 400	1 400	11 000 000	11 000 000	— kCNY	-55 kCNY	—	7,583	7,783

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Virbac,

OPINION

en exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Virbac relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : évaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute de 569,6 millions € et une valeur nette comptable de 544,5 millions € tenant compte d'une dépréciation de 25,1 millions €. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence comme indiqué dans le paragraphe "Titres de participation" de la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels.

Les tests de dépréciation effectués par la direction pour calculer la valeur d'utilité des titres de participation, dans le cas où leur valeur est supérieure à la quote-part des capitaux propres, intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses de la direction, portant notamment sur :

- les taux d'actualisation des flux de trésorerie ;
- le taux de croissance à long terme utilisé pour le calcul de la valeur terminale.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur d'utilité des titres de participation. Dans ce contexte, nous avons considéré la correcte évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction et du montant significatif des titres inscrits au bilan.

Réponses dans le cadre de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nous avons :

- vérifié que les capitaux propres dont la quote-part a été retenue concordent avec les comptes des entités ;
- apprécié les éléments chiffrés retenus pour la détermination des valeurs d'utilité, en portant une attention particulière à la situation de la filiale Interlab qui détient la totalité du capital de la filiale américaine Virbac Corporation ;
- apprécié les taux d'actualisation retenus par la direction, en les comparant à nos propres estimations de taux, établies avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- apprécié le caractère raisonnable du taux de croissance long terme utilisé pour le calcul de la valeur terminale ;
- vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la société ;
- apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe "Titres de participation" de la note "Règles et méthodes comptables" et dans les notes B3 "Immobilisations financières" et A7 "Filiales et participations au 31 décembre 2024" de l'annexe aux comptes annuels.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L225-37-4, L22-10-10 et L22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L22-10-11 du Code

de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Virbac par l'assemblée générale du 29 juin 2004 pour Deloitte & Associés et par celle du 29 juin 1998 pour Novances-David & Associés.

Au 31 décembre 2024, Deloitte & Deloitte & Associés était dans la vingt-et-unième année de sa mission sans interruption et Novances-David & Associés dans la vingt-septième année sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L821-27 à L821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Novances-David et Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges Jérémie Perrochon

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale,

en notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nice et Marseille, le 28 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Novances-David et Associés
Jean-Pierre Giraud

Deloitte & Associés
Hugues Desgranges Jérémie Perrochon

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées, et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Carros, le 28 avril 2025

Habib Ramdani, directeur général par intérim, groupe Virbac

Assemblée générale mixte du 19 juin 2025

Exposé des motifs et projet de résolutions

PARTIE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024

Exposé

Résolutions 1, 2 et 3 : approbation des comptes annuels (sociaux et consolidés), affectation du bénéfice de l'exercice 2024 et fixation du dividende

L'assemblée générale des actionnaires est appelée à approuver :

- les comptes sociaux dont les détails et explications figurent aux pages 274 à 301, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2024 un bénéfice net de 233 814 048,23 € ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2024 dont les détails et les explications figurent aux pages 210 à 268 ;
- l'affectation du résultat.

Il sera proposé à l'assemblée générale la distribution d'un dividende d'un montant de 1,45 € par action, soit un montant total de 12 166 457 €.

Résolutions

Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2024 et qui font ressortir un bénéfice net de 233 814 048,23 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 582 431 €. En conséquence, elle donne aux administrateurs *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice qui font ressortir un résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère de 145 289 535 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

	Au titre de l'exercice 2024
Bénéfice de l'exercice	233 814 048,23
Report à nouveau antérieur	627 520 195,29
Bénéfice distribuable	861 334 243,52
Distribution de dividende	12 166 457,00
Affectation au report à nouveau	221 647 591,23

Le dividende distribué à chaque action au nominal de 1,25 € s'élève à 1,45 €. Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 24 juin 2025 et sera payable le 26 juin 2025.

L'assemblée décide, que conformément aux dispositions de l'article L225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte report à nouveau qui sera de ce fait augmenté de ce montant.

L'assemblée générale prend acte que les associés ont été informés :

- que depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou *flat tax*) de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ;
- que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 *quater*) ;
- qu'ils peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- que l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 12 166 457 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 *quater* du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action (en €)	Distribution globale (en €)
Au titre de l'exercice 2021	1,25	10 572 500,00
Au titre de l'exercice 2022	1,32	11 164 560,00
Au titre de l'exercice 2023	1,32	11 164 560,00

2. Conventions réglementées

Exposé

Résolution 4 : conventions et engagements dits “réglementés” visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce

Aucune convention ou aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce n'a été conclu ou renouvelé au cours de l'exercice 2024, et il n'existe pas de convention ou d'engagement déjà approuvé par l'assemblée générale qui se serait poursuivi au cours de l'exercice écoulé.

Une résolution sera toutefois présentée à l'assemblée générale afin de prendre acte de l'absence de convention et d'engagement réglementés.

Résolution

Quatrième résolution : conventions et engagements réglementés visés à l'article L225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L225-38 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

3. Conseil d'administration – renouvellement des mandats d'administrateurs

Exposé

Résolutions 5 et 6 : renouvellement des mandats de Pierre Madelpuech et de la société Cyrille Petit Conseil en qualité d'administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Pierre Madelpuech ainsi que de la société Cyrille Petit Conseil, représentée par Cyrille Petit, arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale. Il sera proposé à l'assemblée générale de renouveler leurs mandats pour une durée de trois ans.

Pierre Madelpuech a été membre du conseil de surveillance de Virbac depuis 1995 et a été nommé administrateur, en 2020, au moment du changement du mode d'administration et de direction de Virbac. Il est vice-président du conseil d'administration et membre du comité d'audit. Durant les trois années passées de son mandat, son assiduité s'établit à 100% pour les réunions du conseil d'administration et du comité d'audit. Il apporte au conseil d'administration, notamment, sa grande connaissance de l'industrie pharmaceutique et vétérinaire ainsi que ses compétences financières.

Cyrille Petit a siégé au conseil d'administration, à titre personnel de 2019 à 2020 et dès 2020, en tant que représentant permanent de la société Cyrille Petit Conseil. Il est administrateur indépendant et membre du comité d'audit ainsi que du comité des nominations et des rémunérations. Durant les trois années passées de son mandat, son assiduité s'établit à 100% pour les réunions du conseil d'administration et des comités précités. Il apporte au conseil d'administration, notamment, ses connaissances en gestion de groupes internationaux ainsi que ses compétences en matière de stratégie et de fusions & acquisitions.

En conséquence :

- nous vous proposons de renouveler le mandat de Pierre Madelpuech en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027 (résolution 5) ;
- nous vous proposons de renouveler le mandat de la société Cyrille Petit Conseil, représentée par Cyrille Petit, en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027 (résolution 6).

Les renseignements concernant les administrateurs susvisés figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux pages 144 et 146.

Résolutions

Cinquième résolution : renouvellement du mandat de Pierre Madelpuech en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Pierre Madelpuech en qualité d'administrateur pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Sixième résolution : renouvellement du mandat de la société Cyrille Petit Conseil, représentée par Cyrille Petit, en qualité d'administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de la société Cyrille Petit Conseil, représentée par Cyrille Petit, en qualité d'administrateur pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

4. Conseil d'administration – renouvellement du mandat de censeur

Exposé

Résolution 7 : renouvellement du mandat de Rodolphe Durand en qualité de censeur

L'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2024 a renouvelé le mandat de censeur de Rodolphe Durand jusqu'à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Rodolphe Durand en qualité de censeur pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les renseignements concernant Rodolphe Durand figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en page 157.

Résolution

Septième résolution : renouvellement du mandat de Rodolphe Durand en qualité de censeur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Rodolphe Durand en qualité de censeur.

Le mandat de Rodolphe Durand prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5. Rémunérations

Exposé

Résolutions 8 à 13 : approbation des informations mentionnées à l'article L22-10-9 I. du Code de commerce

Les informations mentionnées à l'article L22-10-9 du Code de commerce qui figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et sont relatives à la rémunération des mandataires sociaux font l'objet de résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires.

Les éléments composant la rémunération totale et autres avantages versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à la présidente du conseil d'administration, au directeur général dont le mandat a pris fin en 2024, au directeur général délégué nommé directeur général par intérim en 2024 et au directeur général délégué sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale, tels qu'ils figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 175-183).

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-34 du Code de commerce, le versement de la part variable de la rémunération du directeur général dont le mandat a pris fin en 2024, du directeur général délégué nommé directeur général par intérim en 2024 et du directeur général délégué au titre de 2024 est conditionné à l'approbation de la présente assemblée générale.

Les éléments composant la politique de rémunération de la présidente du conseil d'administration, des administrateurs, du directeur général dont le mandat a pris fin en 2024, du directeur général délégué nommé directeur général par intérim en 2024 et du directeur général délégué font l'objet de résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires, tels qu'ils figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 164-175).

Résolutions

Huitième résolution : approbation des informations mentionnées à l'article L22-10-9 I. du Code de commerce relatives à la rémunération des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions de l'article L22-10-34 I. du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, les informations relatives aux membres du conseil d'administration, mentionnées à l'article L22-10-9 I. du Code de commerce, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 175-176).

Neuvième résolution : approbation des informations mentionnées à l'article L22-10-9 I. du Code de commerce relatives à la rémunération du directeur général dont le mandat a pris fin en 2024, du directeur général délégué nommé directeur général par intérim en 2024 et du directeur général délégué

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément aux dispositions de l'article L22-10-34 I. du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, les informations relatives au directeur général dont le mandat a pris fin en 2024, au directeur général délégué nommé directeur général par intérim en 2024 et au directeur général délégué, mentionnées à l'article L22-10-9 I. du Code de commerce, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 176-183 et 187-188).

Dixième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Marie-Hélène Dick-Madelpuech, présidente du conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments composant la rémunération et autres avantages versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Marie-Hélène Dick-Madelpuech, présidente du conseil d'administration, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 176 et pages 187-188).

Onzième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Sébastien Huron, directeur général dont le mandat a pris fin au cours dudit exercice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments composant la rémunération et autres avantages versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Sébastien Huron, directeur général dont le mandat a pris fin en 2024, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 177-179 et pages 187-188).

Douzième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Habib Ramdani, directeur général délégué nommé directeur général par intérim au cours dudit exercice

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments composant la

rémunération et autres avantages versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Habib Ramdani, directeur général délégué nommé directeur général par intérim en 2024, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 177-179 et pages 187-188).

Treizième résolution : approbation des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 à Marc Bistuer, directeur général délégué

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments composant la rémunération et autres avantages versés au cours de l'exercice 2024 ou attribués au titre du même exercice à Marc Bistuer, directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 181-183 et pages 187-188).

Exposé

Résolutions 14 à 19 : approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration, du futur directeur général, du directeur général par intérim et du(des) directeur(s) général(ux) délégué(s) pour l'exercice 2025

En application de l'article L225-37 du Code de commerce, le conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale, le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui décrit les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux. Le rapport présente, conformément aux dispositions de l'article L22-10-8 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux, à raison de leur mandat pour l'exercice 2025, et ce pour la période courant jusqu'à l'assemblée générale qui, conformément à la loi, sera appelée à statuer de nouveau sur cette politique. Au vu des circonstances exceptionnelles relatives à la recherche d'un futur directeur général et à la gouvernance actuelle, la politique de rémunération 2025 vise les membres du conseil d'administration, le futur directeur général en cas d'une nomination au cours de l'année, le directeur général par intérim (Habib Ramdani) ainsi que l'hypothèse où ce dernier serait de nouveau nommé directeur général délégué suivant la nomination d'un futur directeur général, et le directeur général délégué (Marc Bistuer).

Ces principes et critères arrêtés par le conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations sont présentés dans le rapport prévu par l'article précité et figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux pages 166 à 175. Ils s'appliqueront jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur cette politique, conformément à la loi.

Résolutions

Quatorzième résolution : approbation de la politique de rémunération de la présidente du conseil d'administration pour l'exercice 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de la présidente du conseil d'administration, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 164-166).

Quinzième résolution : approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du conseil d'administration comprenant les administrateurs et le censeur, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 164-165).

Seizième résolution : approbation de la politique de rémunération du futur directeur général pour l'exercice 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en

application de l'article L22-10-8 du Code de commerce et sous réserve de la nomination d'un futur directeur général par le conseil d'administration, la politique de rémunération qui lui sera applicable pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 166-167).

Dix-septième résolution : approbation de la politique de rémunération d'Habib Ramdani, directeur général par intérim, pour l'exercice 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération d'Habib Ramdani, directeur général par intérim, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 167-169).

Dix-huitième résolution : approbation de la politique de rémunération d'Habib Ramdani, directeur général délégué, pour l'exercice 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce et sous réserve de la nomination par le conseil d'administration d'Habib Ramdani en qualité de directeur général délégué, la politique de rémunération qui lui sera applicable pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 169-172).

Dix-neuvième résolution : approbation de la politique de rémunération de Marc Bistuer, directeur général délégué, pour l'exercice 2025

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L225-37 du Code de commerce, décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de Marc Bistuer, directeur général délégué, pour l'exercice 2025, telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 169-170 et pages 172-175).

6. Autorisation à conférer au conseil d'administration aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

Exposé

Résolution 20 : autorisation à conférer au conseil d'administration aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

L'assemblée générale du 21 juin 2024 a autorisé la société Virbac à procéder à des rachats de ses propres actions sur le fondement de l'article L22-10-62 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2024, Virbac possédait au total 16 066 actions propres acquises sur le marché pour un montant global de 4 070 768 € hors frais, soit un coût moyen de 253,38 € par titre.

Les 14 537 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité (au cours moyen de 230,59 € par titre) ont été transférées sur les plans d'attribution d'actions de performance. Le contrat de liquidité a été clôturé le 1^{er} juillet 2024.

Il sera proposé à l'assemblée générale une résolution autorisant le conseil d'administration de poursuivre le rachat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital. Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de permettre des attributions d'actions de performance ;
- de permettre la réduction du capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés, dans le cadre de l'autorisation qui pourra être donnée par la présente assemblée générale dans sa vingt-et-unième résolution.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 1 000 € par titre. Pour le calcul du nombre maximal d'actions, il sera tenu compte des actions déjà acquises, ainsi que de celles qui pourront être acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Résolution

Vingtième résolution : autorisation à conférer au conseil d'administration aux fins de procéder au rachat d'actions de la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10% du capital de la société à la date de la présente assemblée, en vue :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de réduire le capital de la société par annulation de tout ou partie des titres achetés, dans le cadre de l'autorisation qui pourra être donnée par la présente assemblée générale dans sa vingt-et-unième résolution.

Le prix maximum d'achat ne devra pas être supérieur à 1 000 € par titre.

Le montant maximal des opérations qui pourraient être effectuées en application de la présente résolution, compte tenu des 16 066 titres déjà détenus au 28 février 2025 est ainsi fixé à 823 000 000 €.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions de performance ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, ce montant sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Cette autorisation qui annule et remplace toute autorisation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie par l'assemblée générale du 21 juin 2024 dans sa vingt-deuxième résolution, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tout organisme, en particulier l'Autorité des marchés financiers et d'une manière générale, faire ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

7. Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société

Exposé

Résolution 21 : autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues pas la société

Conformément aux dispositions de l'article L22-10-62 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 20 juin 2023 avait autorisé, pour une durée de vingt-six mois, le conseil d'administration à réduire le capital social par annulation d'actions propres. Dans ce cadre, le conseil d'administration, réuni le 13 septembre 2024, a réduit le capital social de Virbac par voie d'annulation de 67 340 actions propres détenues au nominatif et acquises courant de l'année 2023 dans le cadre du programme de rachat d'actions.

La durée de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2023 arrivant prochainement à expiration, nous vous soumettons une nouvelle résolution qui viendrait s'y substituer, à l'effet d'autoriser le conseil d'administration à procéder, éventuellement, à une réduction du capital en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du capital, par annulation de tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir, et ce pour une nouvelle durée de vingt-six mois.

Résolution

Vingt-et-unième résolution : autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L22-10-62 du Code de commerce, dans la limite de 10% du nombre total d'actions par période prévue par la loi, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé ;
- autorise le conseil d'administration à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ;
- autorise le conseil d'administration à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation ;
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente autorisation qui met un terme à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 20 juin 2023.

8. Modification des statuts

Exposé

Résolution 22 : modification des statuts

La loi n°2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France (dite "Loi Attractivité") a modifié l'article L.225-37 du Code de commerce afin de permettre aux administrateurs de participer à toutes les réunions du conseil d'administration par un moyen de télécommunication. Il convient par conséquent de mettre à jour l'article 11.2 des statuts de Virbac lequel exige, pour le calcul du *quorum*, que les administrateurs soient présents physiquement aux réunions arrêtant les comptes sociaux et consolidés, et établissant le rapport de gestion.

Ladite loi autorise également à prévoir dans les statuts que le conseil d'administration pourra prendre tout type de décision par voie de consultation écrite. Afin de prendre en considération cette évolution législative, il convient par conséquent de modifier l'article 11.6 des statuts de Virbac.

Enfin, afin de permettre une mise en conformité des statuts dans les meilleurs délais, la Loi Attractivité a supprimé au sein de l'article L225-36 al. 2 la nécessité pour le conseil d'administration de bénéficier en amont d'une délégation de l'assemblée générale extraordinaire. Par conséquent, il convient de modifier l'article 12 des statuts afin que le conseil d'administration puisse apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve d'une ratification par une assemblée générale extraordinaire ultérieure.

Résolution

Vingt-deuxième résolution : modification des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du projet de statuts qui lui a été soumis, décide de modifier les articles 11.2, 11.6 et 12 des statuts de la société afin de les mettre à jour avec les nouvelles dispositions législatives.

9. Pouvoirs pour formalités légales

Exposé

Résolution 23 : pouvoirs pour formalités légales

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'assemblée générale.

Résolution

Vingt-troisième : pouvoirs en vue des formalités légales

L'assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Lexique produits

Les noms des produits cités dans le rapport annuel dont la liste suit font l'objet d'une protection notamment au titre du droit des marques. **Virbac et/ou ses filiales en sont les propriétaires ou en ont l'usage exclusif.** Les médicaments ou produits cités dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou commercialisés dans tous les pays y compris la France.

Afilaria

suspension injectable longue action pour le traitement préventif de la maladie des vers du cœur chez le chien

Alizine

anti-progestérone de synthèse pour chiennes, à base d'aglépristone

Bovigen Platinum

gamme de vaccins bovins pour la prévention des maladies respiratoires et/ou reproductives selon les valences

Cortotic

solution sans antimicrobien recommandée comme traitement de première intention des otites externes érythémato-cérumineuses aiguës chez le chien

Dryzen

médicament obturateur du canal du trayon qui, par son action mécanique, aide à prévenir les nouvelles infections intramammaires qui peuvent survenir en dehors des périodes de lactation chez la vache

Lepto 4-way

vaccin multivalent contre la leptospirose bovine

Movoflex

comprimés à croquer destinés à soutenir la fonction articulaire chez les chiens et les chats

Sentinel® Spectrum®

comprimés antiparasitaires polyvalents pour chiens indiqués dans la prévention de la dirofilariose et le traitement des parasites intestinaux (vers ronds et vers plats) et des infestations par les puces

Suigen APP2, 9,11

vaccin pour l'immunisation des porcs contre la pleuropneumonie porcine causée par *Actinobacillus pleuropneumoniae*

Suigen Donoban-10

vaccin multivalent pour la prévention des pathologies respiratoires des porcs

Suigen PCV2

vaccin contre le circovirus porcin de type 2

Trilotab

comprimé à croquer pour chiens à base de trilostane indiqué dans le traitement de la maladie et du syndrome de Cushing surrénalien

Veterinary HPM

alimentation spécialisée pour chiens et chats

Zoletil

anesthésique général multi-espèces



**NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE
SUR LES 5 CONTINENTS**

CORPORATE.VIRBAC.COM

Virbac

13^e rue LID - BP 27
06511 Carros cedex - France
Tél. : +33 4 92 08 71 00 - contact@virbac.com

Relations investisseurs | Direction de la Communication
finances@virbac.com | communication@virbac.com

Société anonyme au capital de 10 488 325 €
1^{ère} avenue 2065 m LID - 06516 Carros cedex - France - 417 350 311 RCS Grasse

**Shaping the future
of animal health**

Virbac